NDO PIZZOFALCONE

NAZIONALE
B. Prov.
VII
421
NAPOLI
BIBLIOTECA
VITT. EM. III

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio XX

Palchetto 6

Num.° d' ordine 21 Zhaa 27

N.° 111

103
1
13

B Puy
VII
421

COLLECTION
DES OPUSCULES
DE M. L'ABBÉ FLEURY,

Pour ſervir de Suite à ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique.

TOME CINQUIEME.

641051

OPUSCULES

DE M. L'ABBÉ

FLEURY,

PRIEUR D'ARGENTEUIL,

& Confeſſeur du Roi, LOUIS XV.

CONTENANT les huit premiers Diſcours ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, avec un SUPPLÉMENT A LA COLLECTION.

TOME QUATRIEME.

SECONDE PARTIE.

A NISMES,

Chez PIERRE BEAUME, Libraire, & Imprimeur du Roi.

M. DCC. LXXXI.

AVEC PERMISSION DU ROI.

AVIS DE L'IMPRIMEUR.

LORSQUE nous publiâmes la Collection des Opuſcules de M. *l'Abbé Fleury*, nous eumes principalement en vue de la préſenter comme la Suite de l'Édition que nous venions de donner de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique du même Auteur, en *format in*-8°. & pour ne point ſurcharger ceux qui avoient notre édition, nous ne crûmes point devoir faire entrer dans la Collection des Opuſcules, les huit premiers Diſcours ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, qui ſe trouvent dans toutes les autres éditions de ce grand Ouvrage; mais nous y plaçâmes les quatre derniers Diſcours du même Auteur, ſur la Poëſie des Hébreux, l'Ecriture ſainte, la Prédication & les Libertés de l'Egliſe Gallicane, qu'on ne trouve point dans les éditions de Paris in-quarto & in-12. de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

Pluſieurs perſonnes nous ont obſervé que la Collection des Opuſcules de M. l'Abbé Fleury, étant indépendante de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, peut être acquiſe ſéparément, par ceux qui n'ont point cette Hiſtoire, & que même ceux qui l'ont, après avoir lu les Diſcours qui ſont placés à la tête des différens volumes de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, ſeroient bien aiſes de les trouver réunis dans la Collection des Opuſcules.

Pour ſatisfaire à cette demande, nous préſentons ici les huit premiers Diſcours de M. l'Abbé Fleury, au commencement du Tome cinquième de notre Collection des Opuſcules de cet Illuſtre Écrivain, & nous eſpérons que le public agréera le zèle avec lequel nous concourons à ſes vues, & le ſoin que nous prenons de joindre à cette Collection tout ce qui peut la rendre plus intéreſſante & plus généralement utile.

AVIS AU RELIEUR.

Le Relieur aura ſoin de placer les huit premiers Diſcours de M. l'Abbé Fleury, au commencement du tome quatrième de la Collection, & de ſupprimer la page Hollandoiſe du *Supplément*, portant COLLECTION DES OPUSCULES, en faiſant ſuivre la première page du frontiſpice dudit Supplément, ſuivant la réclame à la fin de la table des Diſcours, page 216.

DISCOURS

PREMIER DISCOURS SERVANT DE PREFACE A L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

I. Matière de l'hiſtoire Eccléſiaſtique.

LE ſujet de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique eſt de repréſenter la ſuite du Chriſtianiſme, depuis ſon établiſſement. Car la véritable religion a cet avantage, que l'origine en eſt certaine, & la tradition ſuivie juſques à nous, ſans aucune interruption. Son origine eſt certaine, puiſqu'il eſt conſtant, par le témoignage même des infidelles, que J. C. eſt venu au monde il y a près de dix-ſept cents ans. Nous avons entre les mains ſon Hiſtoire écrite par ſes Diſciples témoins oculaires: nous avons les prophéties qui l'avoient promis ſi long-temps auparavant; & nous en ſavons les dates, & les auteurs, à remonter juſqu'à Moyſe, dont les livres ſont les plus anciens qui ſoient au monde. Il n'en eſt pas de même des fables ſur leſquelles étoit fondée la religion des Grecs, & des autres anciens païens. Les poëtes, qui étoient leurs prophètes & leurs théologiens, ſe diſoient bien en général inſtruits par les Muſes ou par d'autres divinités, mais ils n'en donnoient aucune preuve: ils n'oſoient même marquer les circonſtances des faits merveilleux qu'ils racontoient, ni en citer les témoins. Aucun n'a jamais dit qu'il eût vu Jupiter changé en taureau ou en cigne, Neptune ſecouant la terre de ſon trident, le chariot du Soleil ou de la Lune. Ce n'étoit que des contes de vieilles, & de nourrices, conſacrés par un reſpect aveugle pour l'antiquité; & ornés par les charmes de la poëſie, de la muſique, & de la peinture; & comme ces fables s'étoient formées en divers pays & en divers temps, elles étoient pleines d'une infinité de contradictions qu'il étoit impoſſible d'accorder. Nous voyons la même choſe dans les Indes, & chez tous les idolâtres modernes. Des hiſtoires

prodigieuſes & ſemblables aux ſonges les plus extravagans ; avancés ſans aucune preuve, ſans aucune circonſtance de temps, ni de lieux, ſans aucun rapport à ce que l'on peut connoître d'ailleurs d'hiſtoire véritable, ſans ſuite, ſans liaiſon avec le préſent.

Il eſt vrai que l'on ſait l'origine & la ſuite du Mahométiſme ; mais auſſi n'y voit-on rien que de naturel. Un homme hardi, habile & éloquent en ſa langue, quoique d'ailleurs très-ignorant, a ſéduit des ignorans comme lui, ſous prétexte de ruiner l'idolâtrie décriée depuis pluſieurs ſiècles, & leur a propoſé une créance ſans myſtères, & des pratiques conformes à leurs mœurs. Il s'eſt établi les armes à la main, & a fait des conquêtes que ſes ſucceſſeurs ont pouſſées plus loin : il n'y a rien là au-deſſus du cours ordinaire des choſes humaines. Ceux qui ont attribué quelques miracles à Mahomet, n'ont écrit que long-temps après : & lui-même, qui doit en être cru, dit pour toute réponſe à ceux qui lui demandent des preuves de ſa miſſion : que Dieu ne l'a pas envoyé pour faire des miracles, & que Moïſe & JESUS en ont aſſez fait. Au reſte nous ne voyons point que cette religion ait ſubſiſté en aucun lieu, non-ſeulement ſous la perſécution, mais ſous une domination étrangère.

C'eſt donc le caractère propre de la vraie religion, d'être également certaine, & merveilleuſe. Les miracles étoient néceſſaires, pour témoigner que Dieu parloit, & pour éveiller les hommes accoutumés à voir les merveilles de la nature ſans les admirer. La preuve des miracles étoit néceſſaire auſſi, afin que la foi fût raiſonnable & différente de la crédulité aveugle, qui ſuit au haſard tout ce qui lui eſt propoſé comme merveilleux. Or la même bonté, par laquelle Dieu a fait tant de miracles pour nous rappeler à lui, en s'accommodant à notre foibleſſe, l'a porté à les faire à la plus grande lumière du monde : je veux dire dans les temps, & les lieux les plus propres à en conſerver la mémoire. Moïſe a fait ſes miracles en Egypte, dans la ville capitale, en préſence du Roi, dans le temps où les Egyptiens étoient les plus ſavans & les plus polis de tous les hommes ; & il en a eu pour témoins un peuple entier, qu'il a délivré, & à qui il a donné des Lois écrites par lui-même, dans le même livre qui contient tous ces miracles. J. C. eſt venu du temps d'Auguſte, dans le ſiècle le plus éclairé de l'empire Romain, dont il nous reſte un ſi grand nombre d'écrits, qu'il nous eſt beaucoup plus connu que chez nous le règne de Louis-le-Jeune. J. C. devoit naître en Judée, ſuivant les prophéties : il a enſeigné ſa doctrine, & fait la plupart de ſes miracles à Jéruſalem, qui en étoit la capitale : il y eſt mort & reſſuſcité. Ses diſciples ſe ſont auſſitôt répandus par-tout l'Empire Romain, & peu de temps après par-tout le monde. Ils ont prêché d'abord dans les plus grandes villes, à Antioche, à Alexandrie, à

Rome même. Ils ont enſeigné à Athènes, à Corinthe, par toute la Grèce : dans les villes les plus ſavantes, les plus corrompues, les plus idolâtres. C'eſt à la face de toutes les nations, des Grecs, des Barbares, des Savans, des Ignorans, des Juifs, des Romains, des peuples & des princes, que les diſciples de J. C. ont rendu témoignage des merveilles qu'ils avoient vues de leurs yeux, ouïes de leurs oreilles, & touchées de leurs mains, & particulièrement de ſa réſurrection. Ils ont ſoutenu ce témoignage ſans aucun intérêt, & contre toutes les raiſons de la prudence humaine, juſqu'au dernier ſoupir, & l'ont tous ſcellé de leur ſang. Voilà l'établiſſement du Chriſtianiſme.

Qu'eſt-il arrivé depuis ? Cette doctrine ſi incroyable, cette morale ſi contraire aux paſſions des hommes, ont-elles puſe ſoutenir ? N'y a-t-il point quelque vide, quelque interruption ? Par où en avons-nous la connoiſſance ? Par une ſucceſſion ſuivie de docteurs & de diſciples : par des écrits publiés d'âge en âge, & conſervés de mains en mains : par des traditions qui ont paſſé des pères aux enfans : par des aſſemblées ſolennelles en chaque province, & en chaque ville, pour l'exercice de cette religion : & par les bâtimens deſtinés à ces uſages, dont quelques-uns ſubſiſtent depuis mille ans : tout cela ſans aucune interruption. Depuis que S. Pierre & S. Paul ont fondé l'Egliſe Romaine, il y a toujours eu à Rome un pape chef des chrétiens ; nous en ſavons toute la ſuite & tous les noms juſques à Innocent XII. Nous avons la ſuite de tous les évêques de Jéruſalem, d'Antioche, d'Alexandrie, de Conſtantinople. Pour venir chez nous, nous connoiſſons les Evêques de Lyon depuis S. Pothin & S. Irénée : de Toulouſe depuis S. Saturnin : de Tours depuis S. Gatien : de Paris depuis S. Denis : & les Egliſes même dont l'origine eſt plus obſcure, ont une ſucceſſion connue depuis environ mille ans. C'eſt la preuve la plus ſenſible de la vraie religion. Toute Egliſe qui remonte juſqu'aux premiers ſiècles, montrant une ſuite de paſteurs toujours unis de communion avec les autres Egliſes, & principalement avec l'Egliſe Romaine, toute Egliſe qui a cet avantage eſt catholique. Au contraire, on connoît les ſociétés des hérétiques, parce qu'en remontant on trouve plutôt ou plus tard le temps précis auquel ils ſe ſont ſéparés de l'Egliſe où ils étoient nés. La Doctrine nouvelle ou particulière eſt fauſſe : la véritable eſt celle qui a toujours été enſeignée par toute l'Egliſe.

C'eſt la matière de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique : cette heureuſe ſucceſſion de doctrine, de diſcipline, de bonnes mœurs. Si cette connoiſſance n'eſt pas également néceſſaire à tous, du moins il n'y a perſonne à qui elle ne ſoit très-utile. Rien n'eſt plus propre à nous confirmer dans la foi, que de voir la même doctrine que nous enſeignons aujourd'hui, enſeignée dès le commencement par les martyrs, & confirmée par tant de

miracles. Plus la discipline est ancienne, plus elle est vénérable ; soit dans la forme des prières, soit dans la pratique des jeûnes, soit dans l'administration des sacremens, & les autres saintes cérémonies. Enfin les exemples des saints nous font voir en quoi consiste la solide piété, & détruisent nos mauvaises excuses, en montrant que la perfection chrétienne est possible, puisqu'ils l'ont effectivement pratiquée. Ce sont les trois parties que je me suis proposé de représenter dans toute la suite de cette Histoire, la doctrine, la discipline, les mœurs.

II. Dessein de l'Auteur.

Mon dessein n'est pas de repaître la vaine curiosité de ceux qui ne cherchent qu'à voir des faits nouveaux ou extraordinaires, ou qui lisent par simple amusement pour se désennuyer : ils ont des histoires profanes & des livres de voyages. J'écris pour les chrétiens, qui aiment leur religion, qui veulent s'en instruire de plus en plus, & la réduire en pratique. Je n'écris pas toutefois pour les théologiens & les gens de lettres : ils apprendront mieux l'Histoire Ecclésiastique dans les auteurs originaux dont je l'ai tirée. Si ce n'est que quelqu'un encore nouveau dans cette Etude, veuille s'aider de mes citations, pour trouver plus facilement les pièces qu'il doit consulter. J'écris principalement pour ceux, de quelque condition qu'ils soient, qui n'ont ni les connoissances nécessaires, ni le loisir, ni la commodité de lire tant de livres ; mais qui ont de la foi, du bon sens, de l'amour pour la vérité : qui lisent pour apprendre des vérités utiles, & en devenir meilleurs : qui veulent connoître le christianisme grand & solide comme il est, & en séparer tout ce que l'ignorance & la superstition y ont voulu mêler de temps en temps. Je vois bien que cette Histoire ne plaira pas aux petits esprits attachés à leurs préjugés, & toujours prêts à condamner ceux qui les veulent désabuser : détournant leurs oreilles de la vérité, pour se tourner à des fables, cherchant des docteurs selon leurs désirs. Ils ne trouveront que trop d'autres livres selon leur goût. C'est pour me rendre utile au commun des personnes sensées, que j'écris en françois, au hasard de ne pas assez bien exprimer la force du latin & du grec, & de m'écarter de la pureté de ma langue.

2. *Tim.* IV. 3. 4.

III. Choix des faits.

Je ne compte pour preuves que les témoignages des auteurs originaux, c'est-à-dire de ceux qui ont écrit dans le temps même, ou peu après. Car la mémoire des faits ne se peut conserver long-temps sans écrire ; c'est beaucoup, si elle s'étend à un siècle, depuis que la vie des hommes est bornée à soixante ou quatre-vingts ans. Un fils peut se souvenir après cinquante ans, de ce que son père ou son aïeul lui auront raconté cinquante ans après l'avoir vu. Les faits qui passent par plusieurs degrés, n'ont plus la même sureté : chacun y ajoute du sien, même sans y penser. C'est pourquoi les traditions vagues de faits très-anciens, qui n'ont jamais été écrits

ou fort tard, ne méritent aucune créance : principalement quand elles répugnent aux faits prouvés. Et qu'on ne diſe point que les hiſtoires peuvent avoir été perdues, car comme on le dit ſans preuve, je puis dire auſſi qu'il n'y en a jamais eu. Il en eſt de même à proportion des Auteurs qui ont écrit des faits plus anciens qu'eux de pluſieurs ſiècles : s'ils ne crient leurs auteurs, on a droit de les ſoupçonner d'avoir cru trop légérement des bruits populaires. Mais quand un auteur grave nomme les auteurs plus anciens, dont il a tiré ce qu'il raconte, il en doit être cru, quoique les auteurs plus anciens ſoient perdus. Ainſi Euſebe tient lieu d'original pour les trois premiers ſiècles : parce qu'il avoit quantité d'écrits que nous n'avons plus, dont ſouvent il rapporte les propres paroles ; & par ceux qui nous reſtent, nous voyons qu'il cite fidellement. Toutefois quand un auteur ancien en cite un plus ancien que nous avons, il faut toujours conſulter l'original : & cette précaution eſt encore plus néceſſaire, quand celui qui cite eſt moderne. Ainſi, quoique Baronius non-ſeulement cite ſes auteurs, mais en tranſcrive les paſſages, je ne voudrois pas me contenter de ſon autorité. Quiconque veut ſavoir ſurement l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, doit conſulter les ſources d'où Baronius l'a tirée ; d'autant plus qu'il a donné pour authentiques des pièces dont la ſuppoſition a été reconnue depuis, & que les verſions des auteurs grecs, dont il s'eſt ſervi, ne ſont pas toujours fidelles. Son travail ne laiſſe pas d'être d'une très-grande utilité à l'Egliſe ; & je reconnois que c'eſt ſur ce fonds principalement que j'ai travaillé, tâchant d'y joindre tout ce que les ſavans ont découvert depuis un ſiècle.

Les auteurs même contemporains ne doivent pas être ſuivis ſans examen ; & c'eſt ſur-tout cet art d'examiner les preuves, que les gens de lettres nomment critique. Premièrement il faut ſavoir ſi les écrits ſont véritablement de ceux dont ils portent les noms. Car on en a ſuppoſé pluſieurs, principalement pour les premiers ſiècles. Quiconque eſt un peu inſtruit, ne s'arrête plus aujourd'hui aux prétendus actes de S. Pierre par S. Lin, & de S. Jean par Procore, aux faux Hégéſippes, aux décrétales attribuées aux premiers Papes : on a reconnu entre les ouvrages de la plupart des Pères de l'Egliſe, des ſermons, & d'autres pièces qu'on avoit fait mal-à-propos paſſer ſous leur nom. Quand l'Auteur eſt certain, il faut encore examiner s'il eſt digne de foi, à peu-près comme on examine des témoins en juſtice. Celui dont le ſtyle montre de la vanité, peu de jugement, de la haine, de l'intérêt, ou quelqu'autre paſſion, mérite moins de créance qu'un auteur ſérieux, modeſte, judicieux, dont la vertu & la ſincérité ſont d'ailleurs connues. Les hommes trop fins ou trop groſſiers ſont preſque également ſuſpects : ceux-ci ne ſavent pas dire ce qu'ils veulent, ceux-là donnent ſouvent pour vérités leurs penſées & leurs conjectures. Celui qui a

vu, eſt plus croyable que celui qui a ſeulement ouï-dire : & à proportion on doit préférer l'habitant du pays à l'étranger ; celui qui rapporte ſes propres affaires, aux perſonnes indifférentes. Car chacun doit être cru ſur ſa doctrine, ſur l'hiſtoire de ſa ſecte : nul autre n'en eſt jamais ſi bien informé : les étrangers & les ennemis ſont ſuſpects ; mais on prend droit ſur ce qu'ils diſent de favorable au parti contraire. Ce qui eſt contenu dans les lettres & les autres actes du temps, doit être préféré au récit des hiſtoriens. C'eſt par ces règles que l'on doit ſe déterminer ſur les contradictions des écrivains contemporains. S'il n'y a que de la diverſité, il faut les concilier : s'il eſt impoſſible, & que le fait ſoit important, il faut choiſir. Je ſais qu'il eſt plus commode pour l'hiſtorien de rapporter les différentes opinions des anciens, & en laiſſer le jugement aux lecteurs. Mais ce n'eſt pas le plus agréable pour eux. La plupart cherchent des faits certains : ils ne veulent pas étudier, mais profiter des études d'autrui, & n'aiment pas à douter, parce que c'eſt toujours ignorer. C'eſt ce qui m'a fait prendre le parti d'omettre la plupart des faits douteux, d'autant plus que je ne manquois pas de matière.

Mais je n'ai pas cru devoir rapporter tous les faits qui ſont bien prouvés : j'ai laiſſé ceux qui m'ont paru inutiles à mon deſſein ; c'eſt-à-dire à montrer la doctrine de l'Egliſe, ſa diſcipline & ſes mœurs. Il eſt vrai que, dans les premiers ſiècles, tout m'a paru précieux, & j'ai mieux aimé en mettre plus que moins. J'ai même paſſé les bornes de la ſimple narration, en inſérant des paſſages ou des extraits aſſez longs des auteurs anciens. Mais j'ai conſidéré que l'hiſtoire même profane ne conſiſte pas ſeulement en des faits extérieurs & ſenſibles. Elle ne ſe contente pas de rapporter les voyages, les batailles, les priſes des villes, la mort ou la naiſſance des Princes, elle explique leurs deſſeins, leurs conſeils, leurs maximes ; cette partie eſt d'ordinaire la plus agréable aux gens ſenſés, & c'eſt toujours la plus utile. A plus forte raiſon l'hiſtoire de la religion ne doit pas ſeulement conſiſter à marquer les dates de l'élection ou de la mort des papes & des évêques, à raconter des miracles, ou les ſupplices des martyrs, ou les auſtérités des moines. Tout cela y doit entrer ; mais il eſt encore plus néceſſaire d'expliquer quelle étoit cette doctrine que les miracles autoriſoient, & que les martyrs ſoutenoient par leur témoignage. Il ne ſuffit pas de dire qu'en tel temps & en tel lieu on tint un concile, où un tel hérétique fut condamné : il faut, autant qu'on le peut, expliquer les dogmes de cet hérétique, quelle couleur il leur donnoit, & par quelle preuve on les réfutoit. Si on écrivoit l'hiſtoire de la philoſophie, on ne ſe contenteroit pas de raconter la vie des philoſophes, & leurs actions, on expliqueroit leurs dogmes. Or, l'Hiſtoire Eccléſiaſtique eſt l'hiſtoire de la vraie philoſophie, & les faits les plus importans qui la compoſent, c'eſt

que dès un tel temps on enſeignoit telle doctrine, & on ſuivoit telle maxime.

Quant aux menus faits, ſans liaiſon entre eux, ou ſans rapport au but principal de toute l'hiſtoire, j'eſtime que l'on doit hardiment les négliger. Il ne s'agit pas de montrer que nous avons tout lu, & que rien n'a échappé à nos recherches ; ce ſeroit une vanité puérile. Il s'agit d'édifier l'Egliſe, & d'employer utilement notre loiſir pour le ſoulagement de nos frères. Il ne faut mêler rien d'étranger au ſujet, quelque curieux qu'il nous paroiſſe, & ne pas faire comme Platine, qui, faute de matière, remplit les vies des premiers papes de l'hiſtoire des empereurs païens du même temps. On doit ſoigneuſement diſtinguer, même dans les princes chrétiens, ce qu'ils ont fait comme chrétiens, de ce qu'ils ont fait comme princes. Et depuis que les évêques & les papes ont eu grande part aux affaires ſéculières, ou qu'ils ont été princes temporels, il ne faut pas prendre le change, ni charger l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de ce qu'ils ont fait en une autre qualité que d'évêques & de chrétiens. J'ai cru ſeulement devoir marquer la ſuite des Empereurs, comme un fil pour conduire la chronologie ; & j'ai raconté quelques faits de l'hiſtoire profane, qui avoient rapport à mon ſujet, principalement les morts tragiques des perſécuteurs. Autant qu'il faut retrancher les faits inutiles, autant faut-il avoir ſoin de circonſtancier les faits utiles. Non que je vouluſſe me donner la liberté d'ajouter la moindre particularité, ſous prétexte qu'elle ſeroit vraiſemblable. Cette licence n'appartient qu'aux poëtes : l'hiſtorien doit mettre l'exacte vérité pour fondement de ſon travail. Mais il doit recueillir exactement toutes les circonſtances qu'il trouve dans les originaux, afin de peindre les faits importans, & les mettre, autant qu'il peut, devant les yeux. Outre le plaiſir que donnent ces peintures, l'utilité en eſt grande : elles frappent vivement l'imagination, & entrent profondément dans la mémoire, tenant l'eſprit arrêté long-temps ſur un même objet. Quand je n'écrirois qu'un abrégé, je voudrois raconter ainſi les faits que je jugerois dignes d'y entrer, retranchant les autres abſolument pour leur faire place ; & c'eſt principalement le défaut de cette obſervation qui rend tant d'hiſtoires sèches & ennuyeuſes.

IV. Qualité du ſtyle.

On croit y remédier par l'élégance du ſtyle, par les ſentences & les réflexions ingénieuſes. Souvent les ignorans y ſont pris, & ne laiſſent pas d'admirer & de louer une hiſtoire qui les ennuie, & dont ils ne retiennent rien. Les gens ſenſés ne ſe payent ni d'épithètes, ni de grandes phraſes, ni de jeux d'eſprit, ni de ſentences, ni en un mot de tout ce qui n'eſt que de l'auteur : ils cherchent des faits ſolides, ſur leſquels ils puiſſent eux-mêmes porter leur jugement. Pour peu que l'auteur ſoit judicieux, il doit penſer que pluſieurs de ſes lecteurs le ſeront plus que lui ; il ne doit pas les prévenir, ni

leur ôter le plaiſir de faire leurs réflexions : ſon devoir eſt ſeulement de leur en fournir la matière. D'ailleurs s'il ſe donne la liberté de juger des perſonnes & des actions, ou ſeulement de les qualifier par des épithètes, il témoigne de la paſſion, il prend parti, & ſe rend ſuſpect. Le plus ſûr eſt donc de s'en tenir à la ſimple narration, & ne faire, depuis le commencement de l'ouvrage juſqu'à la fin, que raconter des faits, ſans préambule, ſans tranſitions affectées, ſans réflexions : enſorte que le lecteur ne ſoit occupé que des choſes qu'il apprend, comme ſi elles ſe paſſoient réellement devant ſes yeux, & qu'il n'ait pas le loiſir de penſer ſi elles ſont bien ou mal écrites, ſi elles ſont écrites, s'il a un livre entre les mains, s'il y a un auteur au monde. C'eſt ainſi qu'Homère écrivoit : & c'eſt ainſi, pour nous propoſer un modèle plus digne, qu'écrivoient Moïſe, Samuel, & les autres hiſtoriens ſacrés : quiconque ſait les goûter, trouve qu'ils ont atteint la perfection de l'hiſtoire, par le choix judicieux des faits, la clarté de la narration, la vivacité des peintures, & la ſimplicité du ſtyle qui leur attire la créance.

S'il faut retrancher les réflexions, à plus forte raiſon les diſſertations & les diſcuſſions de critique. Après qu'un bâtiment eſt achevé, on ôte les échafauds, les machines, & enfin les ceintres des voûtes. Ce n'eſt pas que tous ces ſecours n'ayent été néceſſaires pour le bâtiment, & qu'on n'ait pu les employer ſans beaucoup d'induſtrie & de dépenſe : mais ils ne ſeroient plus qu'embarraſſer & défigurer l'ouvrage. Ainſi l'hiſtorien doit examiner avec tout le ſoin poſſible les faits qui méritent d'entrer dans ſon hiſtoire, n'y rien mettre, & n'en rien rejeter que pour de bonnes raiſons. Mais il ne doit pas en rendre compte au public, par des digreſſions fréquentes & incommodes au lecteur qui ne cherche que des faits. Sur-tout quand par l'examen on trouve que des faits ſont faux ou inutiles, j'eſtime que la critique ne doit aboutir qu'à les paſſer ſous ſilence : & rien ne me paroit plus fatiguant dans une hiſtoire, qu'une longue diſſertation qui ſe termine à ne m'apprendre rien. Car encore qu'il ſoit vrai que les autres ſe ſoient trompés, je ne compte pas pour connoiſſance utile par rapport à l'hiſtoire, cette connoiſſance de leurs erreurs : je m'attache au fonds, & aux faits qu'il faut croire ou rejeter. L'auteur doit donc prendre ſur lui toute la peine, pour procurer au lecteur le plaiſir d'apprendre facilement des faits utiles. Il eſt vrai qu'en ſuivant cette méthode, la plus grande partie du travail de l'auteur demeurera cachée ; mais il lui importe peu, s'il eſt raiſonnable, & moins encore, s'il eſt chrétien, & s'il n'attend la récompenſe que de celui qui voit dans le ſecret.

V. Règles de critique.

Dans l'examen des faits je vois deux excès à éviter ; l'un de crédulité, l'autre de critique. Or ce n'eſt pas ſeulement la ſimplicité qui rend trop crédule : il y a des gens qui le ſont

par politique, & par mauvais raffinement. Ils croient le peuple incapable ou indigne de connoître la vérité, & regardent comme néceſſaire de l'entretenir dans toutes les opinions qu'il a reçues ſous le nom de religion, craignant d'ébranler le ſolide en attaquant le frivole. Dans le fonds ces politiques ſuperbes ſont eux-mêmes très-ignorans : faute de connoître la religion, ils ne l'apprennent point ſérieuſement, & n'y ſont attachés que par les préjugés de l'enfance, & par des intérêts temporels. Ils n'ont jamais examiné les preuves ſolides de l'évangile, ni goûté l'excellence de ſa morale, & l'eſpérance des biens éternels. C'eſt pourquoi ils n'oſent approfondir ; ils craignent de connoître l'antiquité, ſachant bien qu'elle ne leur eſt pas favorable : ils veulent croire que l'on a toujours vécu comme aujourd'hui, parce qu'ils ne veulent pas changer de mœurs. Comme s'il pouvoit jamais être utile de ſe tromper, ou ſi la vérité pouvoit devenir fauſſe, à force d'être examinée. Grâces à Dieu, la religion chrétienne a été miſe à toute épreuve, & elle ne craint que de n'être pas connue.

Une autre eſpèce de gens trop crédules ſont des chrétiens ſincères, mais foibles & ſcrupuleux, qui reſpectent juſqu'à l'ombre de la religion, & craignent toujours de ne croire pas aſſez. Quelques-uns manquent de lumière ; d'autres ſe bouchent les yeux, & n'oſent ſe ſervir de leur eſprit : ils mettent une partie de la piété à croire tout ce qu'ont écrit des auteurs catholiques, & tout ce que croit le peuple le plus ignorant. Pour moi, j'eſtime que la vraie piété conſiſte à aimer la vérité & la pureté de la religion, & à obſerver avant toutes choſes les préceptes marqués expreſſément dans l'écriture. Or je vois que S. Paul recommande pluſieurs fois à Tite & à Timothée d'éviter les fables, & qu'entre les déſordres des derniers temps, il prédit que l'on ſe détournera de la vérité pour s'appliquer à des fables : je vois que les doctes fables ne ſont pas moins rejetées par S. Pierre, que les contes de vieilles par S. Paul ; & comme il condamne les fables judaïques, je crois qu'il auroit condamné les fables chrétiennes, s'il y en eût eu dès-lors. Que diront à cela ceux que la timidité rend ſi crédules ? N'auront-ils point de ſcrupule de mépriſer une telle autorité ? Diront-ils que jamais il n'y a eu de fables chez les chrétiens ? Il faudroit démentir toute l'antiquité ; & quand nous n'aurions que la légende dorée de Jacques de Voragine, elle n'eſt que trop ſuffiſante. La donation de Conſtantin n'eſt pas crue même à Rome : la papeſſe Jeanne, crue autrefois par les catholiques, eſt abandonnée & réfutée par les proteſtans. Baronius, ſans doute bon catholique, a rejeté quantité d'écrits apocryphes, & de fables avancées par Métaphraſte, & par pluſieurs autres.

1. *Tim.* IV. 7. 2. *Tim.* IV. 4. 4. *Tit.* I. 16. 2. *Pet.* I. 16.

La critique eſt donc néceſſaire : ſans manquer de reſpect pour les traditions, on peut examiner celles qui ſont dignes

de créance : on le doit même, ſous peine de manquer de reſpect aux vraies, en y en mêlant de fauſſes. Sans douter de la toute-puiſſance de Dieu, on peut & on doit examiner ſi les miracles ſont bien prouvés, pour ne pas porter faux témoignage contre lui, en lui en attribuant qu'il n'a pas faits. Tous ces faits particuliers ne font rien à la religion. Que ſaint Jacques ne ſoit jamais venu en Eſpagne, ni ſainte Magdelaine en Provence : que nous ignorions l'hiſtoire de ſaint Grégoire & de ſainte Marguerite, l'évangile en ſera-t-il moins vrai ? Serons-nous moins obligés à croire la Trinité & l'Incarnation, à porter notre croix, à renoncer à nous-mêmes, & à mettre toute notre eſpérance dans le Ciel ? Les traditions univerſellement reçues touchant les dogmes de la foi, l'adminiſtration des ſacremens & les pratiques de piété, ne peuvent être trop reſpectées ; la plupart même ſe trouvent marquées dans les écrits des premiers ſiècles. Mais ce reſpect ne doit pas être étendu à tous les faits, que l'ignorance ou la malice, abuſant de la crédulité des peuples, a introduit depuis ſept ou huit cents ans. Car les fables ſe découvrent tôt ou tard ; & alors elles donnent occaſion de ſe défier de tout, & de combattre les vérités les mieux établies. C'eſt un des prétextes les plus ſpécieux des Proteſtans, pour calomnier l'Egliſe catholique. Ils ont perſuadé aux peuples que nous avions oublié J. C. pour n'adorer que les Saints ; que notre religion étoit réduite à des cérémonies extérieures, le culte des images, les pélérinages, les confréries : que nous avions ſupprimé l'écriture, pour ſubſtituer à ſa place des légendes fabuleuſes.

Sur ce fondement ils ont donné dans l'extrémité oppoſée : ils ont outré la critique, juſqu'à ne laiſſer rien de certain ; & la mauvaiſe émulation de paroître ſavans, a entraîné quelques catholiques dans cet excès. Il y en a qui n'oſent croire ni miracles ni viſions, de peur de paroître trop ſimples ; & ſi j'avois voulu ſuivre les avis qui m'ont été donnés, j'en aurois ſupprimé pluſieurs. Mais j'ai trouvé des eſprits plus élevés, & au-deſſus des eſprits forts, qui m'ont raſſuré. Ils m'ont repréſenté qu'il n'y a plus de religion, ſi nous ne lui donnons pour fondement la créance des faits ſurnaturels, & que ces preuves ſenſibles de la puiſſance divine ont converti le monde idolâtre, bien plus que les raiſonnemens & les diſputes. Un véritable chrétien ne doit donc avoir aucune peine en général à croire des miracles : il n'eſt queſtion que de la preuve du fait particulier. Ceux que l'écriture rapporte ſont au-deſſus de toute autorité : mais ceux qui ſont rapportés par des auteurs graves, ont auſſi la leur à proportion. S. Irénée doit être cru, quand il témoigne que de ſon temps les guériſons, les autres miracles, & le don de prophétie, étoient communs dans l'égliſe catholique. Saint Cyprien doit être cru, quand il rapporte les révélations que lui, ou d'au-

tres perſonnes de ſon temps avoient eues. Je ne fais pas plus de difficulté de celles qu'Hermas récite dans ſon livre du Paſteur, & je les crois au pied de la lettre. Je crois celles de ſainte Perpétue, dont les actes ſont cités par Tertullien & par ſaint Auguſtin : je crois les autres à proportion de l'autorité de ceux qui les ont écrites : & je n'accorderai jamais aux proteſtans, que la piété des auteurs, ni la profeſſion monaſtique diminue leur autorité : au contraire la vraie piété éloigne la vanité & les paſſions, qui ſont les ſources du menſonge.

Un autre excès de critique, eſt de donner trop aux conjectures. Eraſme, par exemple, a rejeté témérairement quelques écrits de S. Auguſtin, ſur le ſtyle qui lui a paru différent ; d'autres ont corrigé des mots qu'ils n'entendoient pas, ou nié des faits écrits dans un auteur, parce qu'ils ne pouvoient les accorder à d'autres, d'une égale ou d'une moindre autorité ; ou parce qu'ils ne pouvoient les concilier avec la chronologie dans laquelle ils ſe trompoient. On a voulu tout ſavoir & tout deviner : chacun a rafiné ſur les critiques précédentes, pour ôter quelque fait aux hiſtoires reçues, & quelque ouvrage aux auteurs connus. J'ai mépriſé cette critique dédaigneuſe, & j'ai ſuivi ce que j'ai trouvé le plus univerſellement approuvé par les ſavans, ſans trop m'arrêter aux conjectures nouvelles & ſingulières. Ayant une fois pris mon parti, j'ai donné pour vrai ce qui m'a paru bien prouvé, le racontant ſimplement : j'ai mis, *on dit*, à ce qui m'a paru douteux, quand j'ai cru le devoir rapporter ; car le plus ſouvent je l'ai entièrement paſſé ſous ſilence. C'eſt, ce me ſemble, le meilleur moyen de combattre les erreurs innocentes, de ne les point relever. Je ne voudrois jamais avancer, en prêchant, ni en écrivant, des faits que je ne croirois pas véritables, quoiqu'ils paſſent pour tels parmi le peuple : mais je ne voudrois pas auſſi les combattre publiquement ſans néceſſité. Quand on croira que S. Jacques a prêché en Eſpagne, ou que S. Martial a été un des ſoixante & douze diſciples, on ne mettra pas ſon ſalut en danger : mais de combattre directement ces créances en certains lieux, & devant certaines perſonnes, ce ſeroit les ſcandaliſer, les aigrir, & altérer notablement la charité. Il vaut donc mieux tolérer ces opinions, les paſſant ſous ſilence dans les écrits & dans les diſcours publics, & nous contenter de les attaquer en particulier, quand nous trouvons des perſonnes capables de goûter nos raiſons. Appliquons-nous à édifier plutôt qu'à détruire : recueillons avec ſoin toutes les vérités importantes, établiſſons-les ſolidement, & les publions ſur les toits : nous verrons inſenſiblement tomber les erreurs, qu'une contradiction trop âpre ne ſeroit que fortifier.

Que l'on ne me demande donc point pourquoi dans le premier ſiècle j'ai dit ſi peu de choſe de la Sainte Vierge & des Apôtres, j'en ai dit tout ce que j'ai trouvé de certain :

& j'ai recueilli jusqu'aux moindres parcelles des traditions rapportées par S. Clément Alexandrin, & par les autres auteurs les plus proches. Le surplus rapporté par Métaphraste, par Nicephore & d'autres modernes, quiconque se contente de leur autorité, le peut croire : pour moi je ne l'ai pas cru digne d'être mêlé avec ce que j'ai tiré des actes & des épîtres des Apôtres. Un fait n'est ni plus certain, ni même plus vraisemblable, pour se trouver dans un grand nombre d'auteurs nouveaux, qui se sont copiés les uns les autres. Quand tous les Docteurs qui vivent aujourd'hui, s'accorderoient à dire que la Sainte Vierge a vécu soixante & quinze ans, cette opinion n'en seroit ni plus vraie, ni plus probable ; puisqu'elle n'a aucun fondement dans l'antiquité, & que les faits ne se devinent point à force de raisonner. Cependant comme les hommes aiment à se déterminer, ce que le premier a avancé en devinant, & disant, peut-être, il est plus pieux de le croire ainsi : un autre dit qu'il est vraisemblable : un troisième l'avance comme certain, en citant les deux premiers : la foule s'y laisse entraîner ; & quiconque veut ensuite approfondir & remonter à la source, est un novateur & un curieux téméraire. C'est par la même raison, que j'ai dit si peu de chose des premiers Papes : & que je n'ai point rapporté les actes de tant de Martyrs fameux, dont on trouve des légendes. La vraie piété nous fait aimer la vérité, & nous contenter de ce que Dieu veut que nous sachions. Je crains au contraire que plusieurs ne trouvent ici trop d'actes de Martyrs, & rapportés trop longuement. Je n'ai pas mis néanmoins tous ceux que le R. P. Dom Thierry Ruinart, Bénédictin, nous a donnés sous le nom d'actes sincères & choisis ; & j'en ai laissé quelques-uns, où je n'ai rien vu de singulier. Voilà les règles que j'ai voulu suivre dans le choix des matériaux de cette histoire.

VI. Méthode pour écrire l'histoire.

Quant à la manière d'écrire, je vois deux méthodes pratiquées par les auteurs : l'une de rapporter tout au long les passages des originaux, ensorte que l'Auteur ne parle que pour en faire la liaison : l'autre d'en prendre la substance, & composer l'histoire d'un style égal & continu. La première méthode est celle des Centuriateurs & de Baronius ; & on peut dire aussi que M. Hermant dans ses vies l'a plus suivie que l'autre. Elle paroît la plus sure & la plus solide. C'est comme produire les pièces dans un procès : le lecteur n'a qu'à juger par lui-même. Mais cette méthode engage à une grande longueur & à de fréquentes répétitions. Car comme le même fait est souvent raconté par différens auteurs, avec quelque diversité de circonstances, il faut les rapporter tous, autrement le lecteur ne seroit pas pleinement instruit. De plus, en transcrivant les passages entiers, on se charge de tous les défauts du style des originaux, de leur obscurité, de leur longueur, de leurs phrases & de leurs paroles superflues, ce

qui ne fait que fatiguer le lecteur, quand ce ne ſeroit que par la bigarrure du ſtyle. Les ouvrages même les mieux écrits deviennent très-désagréables, quand on n'en voit que des pièces hors de leur place. Car tout ce qui ſert de preuve à l'hiſtoire, n'eſt pas hiſtoire : on la tire de toutes ſortes d'écrits, des lettres, des ſermons, des panégyriques. Ce que ſaint Grégoire de Nazianze a dit fort éloquemment dans l'oraiſon funèbre de ſaint Baſile, devient froid & ennuyeux au milieu d'une hiſtoire, où l'on ne cherche que le ſimple fait : au lieu que dans les diſcours figurés, les faits ne ſont le plus ſouvent que touchés, & toujours enveloppés & ornés : on ne les démêle qu'avec beaucoup d'application. Ainſi le lecteur de Baronius eſt réduit à faire une étude pénible, au lieu de l'inſtruction facile qu'il cherchoit : c'eſt plutôt la matière de l'hiſtoire qu'il a bien préparée, que l'hiſtoire même. D'ailleurs on ſe trompe, ſi l'on prétend que cette méthode laiſſe au lecteur la liberté entière de juger : le choix des faits & des paſſages dépend toujours de l'auteur ; ſouvent il ſupprime ce qui eſt contraire à ſes préjugés : & quant aux paſſages qu'il rapporte, ſouvent il les détourne ou les affoiblit, par les réflexions ou les diſſertations que cette méthode attire néceſſairement. Car en rapportant les paſſages, il faut expliquer les termes obſcurs, lever les contradictions, concilier les diverſités. De tout cela enſemble réſulte une prodigieuſe longueur des livres, qui eſt un plus grand mal que l'on ne croit, puiſque c'eſt une des ſources de l'ignorance : car qui a le loiſir & le courage de lire tant de gros volumes ?

L'autre méthode eſt d'écrire d'un ſtyle uniforme, prenant ſeulement la ſubſtance des originaux, ſans s'aſſujettir à leurs paroles. C'eſt celle de M. Godeau, de M. Maimbourg & de la plupart des hiſtoriens anciens & modernes ; & c'eſt ſans doute la plus agréable pour les lecteurs, mais ce n'eſt pas la plus ſûre. Quand l'auteur a l'eſprit brillant, & l'imagination fertile, il a peine à ſe contenir dans les bornes étroites de la vérité ; & à ne pas ajouter du ſien quelques réflexions qui lui paroiſſoient judicieuſes, quelques ſentences, quelques deſcriptions, ou du moins quelques épithètes. J'ai cru prendre un milieu entre ces deux méthodes, en écrivant d'un ſtyle ſuivi, & qui n'eſt qu'une narration continue ; mais employant, autant qu'il m'a été poſſible, les paroles des originaux, traduites fidellement en notre langue ſur le grec & ſur le latin. J'ai cru toutefois ne point donner d'atteinte à la vérité, en retranchant les paroles inutiles, & ajoutant celles qui m'ont paru néceſſaires, pour éclaircir les paſſages obſcurs. J'ai mis en marge les citations, afin que les ſavans puiſſent juger ſi mon hiſtoire eſt fidelle ; & j'exhorte tous ceux qui en ſont capables, à la vérifier & à lire eux-mêmes les originaux. Les propres paroles des auteurs frappent tout autrement ; & je puis m'être quelquefois trompé dans le choix ou la traduc-

tion. Mais j'écris principalement, comme j'ai dit, pour ceux qui ne peuvent lire les originaux, faute d'avoir les livres en main, ou d'entendre assez bien le grec & le latin, ou d'avoir le loisir de lire les traductions françoises qui en ont été faites, de comparer, & de concilier les auteurs.

VII. Extraits de Doctrine.

C'est en faveur de ces lecteurs que j'ai interrompu la narration par quelques extraits de doctrine. J'ai cru faire plaisir à ceux à qui les livres ecclésiastiques ne sont pas familiers, en leur donnant dans un seul livre ce qu'ils ne liroient jamais autrement; & qui ne doit pas leur être indifférent, s'ils ont de l'amour pour la religion. Ils verront dans ces extraits, plusieurs faits généraux de mœurs, de cérémonies & de traditions anciennes, qu'il seroit difficile de rapporter autrement, & qui ne devoient pas être omis: comme ce que j'ai tiré des apologies de S. Justin & de Tertullien, & des autres ouvrages de ce dernier. On verra dans ces extraits les passages les plus formels pour prouver les vérités catholiques contre les hérétiques des derniers siècles. Enfin on y verra quels étoient ces grands hommes qui ont établi, & soutenu la religion, puisqu'après leurs actions, rien ne les fait tant connoître que leurs paroles. Ces extraits sont plus fréquens & plus longs dans les premiers siècles, dont l'autorité est plus grande, & qui servent de fondement à toute la suite. Il est difficile, quand on veut être chrétien, de résister à la tradition constante des disciples des Apôtres. D'ailleurs les auteurs les plus anciens sont en petit nombre, & la plupart si peu connus, que leurs ouvrages paroîtront à plusieurs des curiosités: car qui connoît la lettre de S. Clément pape, & le livre du Pasteur, hors les savans de profession? Cependant ce que j'en ai tiré & de S. Clément Alexandrin, peut donner l'idée de la véritable piété, & montrer que ce n'est pas une invention des moines, ni un rafinement des derniers temps. Le seul inconvénient que je trouve aux extraits en général, c'est qu'ils alongent mon ouvrage, que je souhaitois extrêmement faire court, pour le rendre utile.

Je ne mets pas au nombre de ces extraits les formules de foi & les canons des conciles: elles me paroissent des parties nécessaires de l'histoire, pour faire entendre le dogme & la discipline. C'est comme dans une histoire profane les traités de paix & d'alliance, les lois & les règlemens de police, dont il faut au moins mettre la substance. Ces pièces ne sont pas agréables, il est vrai, mais je n'écris ni un poëme, ni un roman, & je demande des lecteurs sérieux & attentifs. Les actes des Martyrs m'ont paru nécessaires, afin qu'un si grand objet fit sur les esprits une aussi forte impression qu'il le mérite; & j'ai cru les devoir rapporter dans leur simplicité originale, parce que ce sont des pièces authentiques pour la plupart, des interrogatoires en bonne forme, & des procès-verbaux de question, qui feroient preuve en Justice. Par le

plaiſir qu'ils m'ont donné, j'ai jugé qu'ils en donneroient à quiconque aime le vrai & le naturel, & je ne vois point de lecture plus propre à nourrir la piété. Ces avantages m'ont paru préférables à l'uniformité & à l'élégance du ſtyle. Après les Martyrs, les plus grands ſpectacles ſont les Moines: c'eſt pourquoi j'ai mis aſſez au long la vie des premiers & des plus illuſtres, m'arrêtant plus aux vertus qu'aux miracles. Quoique ces vies ſoient aſſez connues, & entre les mains de tout le monde, j'aurois cru, en les omettant, omettre une partie conſidérable de mon ſujet, qui ne comprend pas moins les mœurs, que la diſcipline & la doctrine. Or les mœurs s'apprennent bien mieux par les exemples ſinguliers, que par des obſervations générales : rien ne fait tant connoître les hommes, que le détail de leurs diſcours & de leurs actions. Au reſte je ne me propoſe point de ne dire que des choſes nouvelles.

Je n'ai pas cru devoir remonter juſques à la naiſſance de JESUS-CHRIST, parce que ſon hiſtoire eſt aſſez connue des chrétiens, & on ne la peut mieux apprendre, que par la lecture continuelle des évangiles. Quiconque s'imagine la pouvoir mieux écrire, ne l'entend pas : & nous n'en ſavons rien, ou preſque rien, que ce qui eſt dans le texte de l'écriture. Il n'en eſt pas de même de l'hiſtoire des Apôtres : outre les actes, il y a pluſieurs faits conſidérables dans les épîtres de ſaint Paul, & dans les auteurs étrangers du même temps, comme Joſeph & Philon. Joſeph ſur-tout eſt précieux, par le ſoin qu'il a pris d'écrire la ruine de Jéruſalem, & de vérifier ainſi, ſans y penſer, les prophéties de Jeſus-Chriſt.

VIII. Règles de chronologie.

Quant à l'ordre des temps, je n'ai pas cru m'y devoir attacher trop ſcrupuleuſement. Il ne convient qu'à un hiſtorien contemporain, comme Tacite, de faire des annales : écrivant des faits qu'il connoît dans un grand détail, & dont la proximité rend les dates certaines. Ainſi qui ſe propoſeroit d'écrire l'Hiſtoire Eccléſiaſtique depuis le Concile de Trente, ou même depuis celui de Conſtance, auroit raiſon de la ranger par annales. Mais de vouloir réduire ainſi des faits très-anciens, dont ſouvent on ne ſait le temps que par conjecture, & ſouvent on l'ignore abſolument, c'eſt ſe donner une grande peine, au haſard de ſe tromper & d'induire les autres en erreur. Auſſi malgré l'érudition profonde & le travail immenſe de Baronius, on a trouvé de grands mécomptes dans ſa chronologie, & le R. P. Pagi, entre les autres, vient de nous donner un gros volume pour corriger ceux des quatre premiers ſiècles. Toutefois Baronius lui-même n'a pu fixer tous les faits: il y en a un grand nombre qu'il n'a rangés ſous certaines années que par occaſion, ſans leur donner de date certaine, parce qu'en effet il eſt impoſſible de la ſavoir : comme quand il place la retraite de S. Baſile & de S. Grégoire de Nazianze l'an 363, après la mort de Julien l'Apoſtat : il

auroit pu la mettre tout auſſi bien cinq ou ſix ans plutôt. Cependant le lecteur, qui veut être déterminé, s'arrête à cette autorité, & croit ſans l'examiner que chaque fait eſt arrivé dans l'année qu'il voit en tête de la page. Dans les faits même les plus certains, il n'eſt pas toujours à propos de ſuivre exactement l'ordre des années; autrement l'hiſtoire tombera dans une extrême ſéchereſſe, étant interrompue à tous momens, & comme hachée en menues parcelles, dont chacune fera peu d'impreſſion, & ne donnera aucun plaiſir. Il faudra paſſer inceſſamment d'Orient en Occident, de Rome à Antioche: quitter un Concile commencé en Italie, pour en voir un autre en Afrique: inſérer une ligne pour marquer la mort d'un Pape ou d'un Empereur: tout cela ſans liaiſon, ou par des tranſitions forcées. Il vaut bien mieux anticiper quelques années, ou y remonter, pour reprendre un fait important dès ſon origine, & le conduire juſqu'à la fin. Le meilleur ordre eſt celui qui conduit l'eſprit le plus naturellement, pour entendre les choſes & les retenir; & l'on remédie à la confuſion en marquant les dates.

Mais il eſt de la bonne foi de ne les marquer que quand on les ſait, & il n'eſt pas du devoir d'un Hiſtorien de paſſer ſa vie à les rechercher. Cependant l'émulation des ſavans du dernier ſiècle, a pouſſé la chronologie à une telle exactitude, que la vie de Noé n'y ſuffiroit pas. Il faudroit calculer exactement toutes les éclipſes dont on a connoiſſance, & fixer leurs places dans la période Julienne: ſavoir, les époques de toutes les nations, leurs différentes eſpèces d'années & de mois, & en faire la réduction aux nôtres: examiner toutes les inſcriptions des marbres antiques, & des médailles: corriger les faſtes conſulaires: conférer toutes les dates qui ſe trouvent dans les hiſtoriens; & quand on deſcend plus bas, venir aux cartulaires, & aux titres particuliers. Quand finiront ces recherches? Et Comment s'aſſurera-t-on de ne s'être point mécompté? Encore peut-on les ſouffrir dans les faits dont il importe de ſavoir le temps; mais combien y en a-t-il qui ne ſont d'aucune conſéquence? Combien de diſputes ſur le ſens d'une inſcription, ou ſur l'occaſion d'une médaille, qui au fond ne nous apprend rien: pour ſavoir l'âge d'un Empereur, le jour précis de ſa mort, & d'autres faits ſemblables, dont on ne veut rien conclure, ſinon que Baronius ou Scaliger ſe ſont trompés? N'eſt-ce point là ce que S. Paul appelle languir après des queſtions qui ne produiſent que des jalouſies & des querelles? On retient bien plus les faits que les dates: dans notre propre vie, ſouvent nous nous ſouvenons d'avoir fait ou dit telle choſe, en tel lieu, avec telle perſonne, en telle ſaiſon, ſans nous ſouvenir du jour, ni de l'année. La plupart des hiſtoriens, & ſur-tout les hiſtoriens ſacrés, ont écrit ainſi, & n'ont marqué les temps que quand ils étoient néceſſaires, comme les dates des prophéties. Il

importe,

mporte, pour la ſuite de la tradition, de ſavoir la ſucceſſion continue des Papes & des autres Evêques des ſiéges apoſtoliques : auſſi les anciens nous l'ont-ils fidellement conſervée ; mais il eſt impoſſible de ſavoir la durée de chaque Pape, pendant les deux premiers ſiècles ; & quand on la ſauroit, l'utilité en ſeroit petite, puiſqu'on ne ſait preſque rien de leurs actions.

Voilà les raiſons qui m'ont empêché de m'enfoncer dans les recherches de chronologie, afin d'avoir plus de temps pour examiner la ſubſtance des faits, & les mettre en évidence. Je me ſuis ſervi du travail de ceux qui m'ont précédé, ſans toutefois les ſuivre aveuglément : j'ai marqué les dates qui m'ont paru ſolidement établies ; je n'en ai point mis aux faits dont je n'ai point trouvé le temps certain, & je les ai placées dans les intervalles les plus vraiſemblables, toujours prêt à corriger mes fautes quand je les aurai reconnues. J'ai ſuivi les mêmes règles pour la géographie : je m'en ſuis rapporté à ceux qui en ont fait une étude particulière. Mais j'ai ſoigneuſement obſervé de nommer les lieux, conformément à l'uſage de chaque temps : pendant les premiers ſiècles, je dis toujours la Gaule, la Germanie, la grande Bretagne, la Luſitanie. Il me ſemble que c'eſt faire un anacroniſme de parler autrement, & de nommer France ou Angleterre, les pays où les François & les Anglois n'étoient pas encore. J'ai été plus embarraſſé pour la traduction des noms propres, qui ne ſont pas familiers en notre langue, & j'ai mieux aimé pour la plupart les laiſſer entiers, comme on les prononce en grec & en latin, que de les trop défigurer, ou en rendre la prononciation incommode. Quant aux noms de dignités & de fonctions, ou de certaines choſes qui regardent les mœurs, je les ai ſouvent laiſſés dans leur langue originale, les expliquant par circonlocution, plutôt que de les rendre par les mots qui ſignifient parmi nous des choſes approchantes, mais qui tiennent trop de nos mœurs. Ainſi je ne dis point un colonel, mais un tribun : je dis des licteurs plutôt que des ſergens : je ne parle ni de gentilshommes ni de bourgeois ; mais de nobles, de citoyens, d'eſclaves : enfin je conſerve le caractère des mœurs antiques, autant que notre langue le peut ſouffrir, & peut-être avec un peu trop de hardieſſe.

IX. Pourquoi ſi peu d'écrits des premiers ſiècles.

En général j'ai fait moins d'attention à l'exactitude du ſtyle qu'au fonds des choſes, & j'eſpère que le lecteur équitable prendra le même eſprit : qu'il ne cherchera dans l'hiſtoire eccléſiaſtique que ce qui y eſt ; & qu'il s'appliquera plutôt à en profiter, qu'à la critiquer. Quelques-uns trouvent mauvais que l'hiſtoire ne diſe pas tout. Pourquoi, diſent-ils, avons-nous ſi peu de choſe des Apôtres, de leurs premiers diſciples, des premiers Papes ? Pourquoi les anciens ne nous ont-ils pas expliqué plus en détail les cérémonies, la diſcipline & la police des égliſes, les dogmes même de la religion ? C'etoit

Tome I. Præf. la plainte des Centuriateurs. Aveugles, qui ne voyoient pas que ces plaintes attaquent la providence divine & la promeſſe de J. C. d'aſſiſter perpétuellement ſon égliſe ! Adorons avec un profond reſpect la conduite de la ſageſſe incarnée, ſans rien déſirer au-delà de ce qu'il lui a plu de nous donner. C'eſt ſans doute par de très-ſolides raiſons que J. C. lui-même n'a rien écrit, & que ſes Apôtres ont écrit ſi peu. Il y en a ſept dont nous n'avons pas un mot, & pluſieurs dont nous ne ſavons pas les noms. Mais ce que les actes nous racontent de S. Pierre & de S. Paul ſuffit pour nous faire juger des autres. Nous y voyons comment ils prêchoient aux Juifs, aux Gentils, aux ignorans, aux ſavans : leurs miracles, leurs ſouffrances, leurs vertus. Quand nous ſaurions le même détail des actions de S. Barthelemi ou de S. Thomas, nous n'en tirerions pas d'autres inſtructions : la curioſité ſeulement ſeroit plus ſatisfaite ; mais elle eſt de ces paſſions que l'évangile nous apprend à mortifier. Au contraire, le ſilence des Apôtres eſt d'une grande inſtruction pour nous. Rien ne prouve mieux qu'ils ne cherchoient point leur propre gloire, que le peu de ſoin qu'ils ont pris de conſerver dans la mémoire des hommes les grandes choſes qu'ils ont faites. Il ſuffiſoit pour la gloire de Dieu, & pour l'inſtruction de la poſtérité, qu'une petite partie fût connue : l'oubli qui enſevelit le reſte eſt plus avantageux aux Apôtres que toutes les hiſtoires, puiſqu'il ne laiſſe pas d'être conſtant qu'ils avoient converti des peuples innombrables. Tant d'égliſes que nous voyons dès le ſecond ſiècle dans tous les pays du monde, ne s'étoient pas formées toutes ſeules ; ce n'étoit pas par haſard qu'elles conſervoient toutes la même doctrine & la même diſcipline. La meilleure preuve de la ſageſſe des Architectes, & du travail des ouvriers, eſt la grandeur & la ſolidité des édifices.

Ex ſcript. elect, n. 27. Les diſciples des Apôtres ſuivirent leurs maximes : S. Clément Alexandrin, ſi proche de leur temps, en rend ce témoignage remarquable : les anciens n'écrivoient point, pour ne ſe pas détourner du ſoin d'enſeigner, ni employer à écrire le temps de méditer ce qu'ils devoient dire. Peut-être auſſi ne croyoient-ils pas que le même naturel pût réuſſir en l'un & en l'autre genre. Car la parole coule facilement, & enlève promptement l'auditeur ; mais l'écrit eſt expoſé à l'examen rigoureux des lecteurs. L'écrit ſert à aſſurer la doctrine, faiſant paſſer à la poſtérité la tradition des anciens : mais comme de pluſieurs matières l'aiman n'attire que le fer, ainſi de pluſieurs lecteurs les livres n'attirent que ceux qui ſont capables de les entendre. Ce ſont les paroles de S. Clément. Il faut avouer toutefois que nous avons perdu un grand nombre d'anciens écrits : ſans compter ceux dont Euſebe & les autres font mention expreſſe, on ne peut douter que les Evêques des grands ſiéges, & les Papes en particulier, n'écriviſſent ſouvent des lettres ſur diverſes conſultations. On en peut ju-

ger par celles du Pape S. Corneille, que S. Cyprien & Euſebe nous ont conſervées, & par celles du Pape S. Jules au ſujet de S. Athanaſe. Mais la perte de tant d'écrits ſi précieux, n'eſt pas arrivée ſans cette même providence, ſans laquelle un paſſereau ne tombe pas à terre.

X. Utilité de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

Laiſſant donc les vains déſirs, appliquons-nous à profiter de ce qui nous reſte, & conſidérons dans toute la ſuite de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique la doctrine, la diſcipline, les mœurs. Ce ne ſont point ici des raiſonnemens ni de belles idées, ce ſont des faits poſitifs, qui n'en ſont pas moins vrais, ſoit qu'on les croie ou non; qu'on les étudie ou qu'on les néglige. On voit une Egliſe ſubſiſtante ſans interruption par une ſuite continuelle de peuples fidelles, de Paſteurs & de Miniſtres, toujours viſible à la face de toutes les nations: toujours diſtinguée non-ſeulement des infidelles par le nom de chrétienne, mais des ſociétés hérétiques & ſchiſmatiques par le nom de catholique ou univerſelle. Elle fait toujours profeſſion de n'enſeigner que ce qu'elle a reçu d'abord, & de rejeter toute nouvelle doctrine: que ſi quelquefois elle fait de nouvelles déciſions & emploie de nouveaux mots, ce n'eſt pas pour former ou exprimer de nouveaux dogmes, c'eſt ſeulement pour déclarer ce qu'elle a toujours cru, & appliquer des remèdes convenables aux nouvelles ſubtilités des hérétiques. Au reſte elle ſe croit infaillible, en vertu de la promeſſe de ſon fondateur, & ne permet pas aux particuliers d'examiner ce qu'elle a une fois décidé. La règle de ſa foi eſt la révélation divine, compriſe non-ſeulement dans l'écriture, mais dans la tradition, par laquelle elle connoît même l'écriture.

Doctrine.

XI. Diſcipline.

Quant à la diſcipline, nous voyons dans cette hiſtoire une politique toute ſpirituelle & toute céleſte: un gouvernement fondé ſur la charité, ayant uniquement pour but l'utilité publique, ſans aucun intérêt de ceux qui gouvernent. Ils ſont appelés d'en haut; la vocation divine ſe déclare par le choix des autres Paſteurs, & par le conſentement des peuples. On les choiſit pour leur ſeul mérite, & le plus ſouvent malgré eux: la charité ſeule & l'obéiſſance leur font accepter le miniſtère, dont il ne leur revient que du travail & du péril; & ils ne comptent pas entre les moindres périls celui de tirer vanité de l'affection & de la vénération des peuples, qui les regardent comme tenant la place de Dieu même. Cet amour reſpectueux du troupeau, fait toute leur autorité: ils ne prétendent pas dominer comme les puiſſances du ſiècle, & ſe faire obéir par la contrainte extérieure: leur force eſt dans la perſuaſion: c'eſt la ſainteté de leur vie, leur doctrine, la charité qu'ils témoignent à leur troupeau par toutes ſortes de ſervices & de bienfaits, qui les rendent maîtres de tous les cœurs. Ils n'uſent de cette autorité que pour le bien du troupeau même, pour convertir les pécheurs,

réconcilier les ennemis, tenir tout âge, tout ſexe, dans le devoir & dans la ſoumiſſion à la loi de Dieu. Ils ſont maîtres des biens comme des cœurs, & ne s'en ſervent que pour aſſiſter les pauvres, vivant pauvrement eux-mêmes, & ſouvent du travail de leurs mains. Plus ils ont d'autorité, moins ils en attribuent : ils traitent de frères les Prêtres & les Diacres ; ils ne font rien d'important ſans leur conſeil, & ſans la participation du peuple. Les Evêques s'aſſemblent ſouvent pour délibérer en commun des plus grandes affaires, & ſe les communiquent encore plus ſouvent par lettres : enſorte que l'égliſe répandue par toute la terre habitable, n'eſt qu'un ſeul corps parfaitement uni de créance & de maximes.

La politique humaine n'a aucune part à cette conduite. Les Evêques ne cherchent à ſe ſoutenir par aucun avantage temporel, ni de richeſſes, ni de crédit, ni de faveur auprès des Princes & des Magiſtrats, même ſous prétexte du bien de la religion. Sans prendre de parti dans les guerres civiles, ſi fréquentes en un Empire électif, ils reçoivent paiſiblement les maîtres que la providence leur donne, par le cours ordinaire des choſes humaines : ils obéiſſent fidellement aux Princes païens & perſécuteurs, & réſiſtent courageuſement aux Princes chrétiens, quand ils veulent appuyer quelque erreur, ou troubler la diſcipline. Mais leur réſiſtance ſe termine à refuſer ce qu'on leur demande contte les règles, & à ſouffrir tout & la mort même, plutôt que de l'accorder. Leur conduite eſt droite & ſimple, ferme & vigoureuſe ſans hauteur ; prudente ſans fineſſe ni déguiſement. La ſincérité eſt le caractère propre de cette politique céleſte ; comme elle ne tend qu'à faire connoître la vérité, & à pratiquer la vertu, elle n'a beſoin ni d'artifices ni de ſecours étrangers, elle ſe ſoutient par elle-même. Plus on remonte dans l'antiquité eccléſiaſtique, plus cette candeur & cette noble ſimplicité y éclatent : enſorte que l'on ne peut douter que les Apôtres ne l'ayent inſpirée à leurs plus fidelles diſciples, en leur confiant le gouvernement des égliſes : s'ils avoient eu quelque autre ſecret, ils le leur auroient enſeigné, & le temps l'auroit découvert. Et qu'on ne s'imagine point que cette ſimplicité fût un effet du peu d'eſprit, ou de l'éducation groſſière des Apôtres & de leurs premiers diſciples : les écrits de S. Paul, à ne les regarder même que naturellement, ceux de S. Clément Pape, de S. Ignace, de S. Polycarpe, ne donneront pas une opinion médiocre de leur eſprit ; & pendant les ſiècles ſuivans on voit la même ſimplicité de conduite, jointe à la plus grande ſubtilité d'eſprit, & à la plus puiſſante éloquence.

Je ſais que tous les Evêques, même dans les meilleurs temps, n'ont pas également ſuivi ces ſaintes règles, & que la diſcipline de l'Egliſe ne s'eſt pas conſervée auſſi pure & auſſi invariable que la doctrine. Tout ce qui gît en pratique

dépend en partie des hommes, & ſe ſent de leurs défauts. Mais il eſt toujours conſtant que dans les premiers ſiècles, la plupart des Evêques étoient tels que je les décrits, & que ceux qui n'étoient pas tels, étoient regardés comme indignes de leur miniſtère. Il eſt conſtant que dans les ſiècles ſuivans on s'eſt toujours propoſé pour règle cette ancienne diſcipline : on l'a conſervée ou rappelée, autant que l'ont permis les circonſtances des lieux & des temps. On l'a du moins admirée & ſouhaitée : les vœux de tous les gens de bien ont été pour en demander à Dieu le rétabliſſement, & nous voyons depuis deux cents ans un effet ſenſible de ces prières. C'en eſt aſſez pour nous exciter à connoître cette ſainte antiquité, & nous encourager à l'étudier de plus en plus.

Enfin, la dernière choſe que je prie le lecteur de conſidérer dans cette hiſtoire, & qui eſt plus univerſellement à l'uſage de tous, c'eſt la pratique de la morale chrétienne. En liſant les livres de piété anciens & modernes, en liſant l'évangile même, cette penſée vient quelquefois à l'eſprit : voilà de belles maximes, mais ſont-elles praticables ? Des hommes peuvent-ils arriver à une telle perfection ? En voici la démonſtration : ce qui ſe fait réellement eſt poſſible, & des hommes peuvent pratiquer, avec la grâce de Dieu, ce qu'elle a fait pratiquer à tant de Saints, qui n'étoient que des hommes. Et il ne doit reſter aucun doute touchant la vérité du fait : on peut s'aſſurer que tout ce que j'ai mis dans cet ouvrage, eſt auſſi certain qu'aucune hiſtoire que nous ayons.

On verra donc ici tout ce que les Philoſophes ont enſeigné de plus excellent pour les mœurs, pratiqué à la lettre, & par des ignorans, des ouvriers, de ſimples femmes. On verra la loi de Moyſe bien au-deſſus de la philoſophie humaine, amenée à ſa perfection par la grâce de J. C. Et pour entrer un peu dans le détail, on verra des gens véritablement humbles, mépriſant les honneurs, la réputation, contens de paſſer leur vie dans l'obſcurité & l'oubli des autres hommes : des pauvres volontaires, renonçant aux voies légitimes de s'enrichir ; ou même ſe dépouillant de leurs biens, pour en revêtir les pauvres. On verra la douceur, le pardon des injures, l'amour des ennemis, la patience juſqu'à la mort, & aux plus cruels tourmens, plutôt que d'abandonner la vérité : la viduité, la continence parfaite, la virginité même, inconnue juſqu'alors, conſervée par des perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, quelquefois juſques dans le mariage : la frugalité & la ſobriété continuelles, les jeûnes fréquens & rigoureux ; & les veilles, les cilices, tous les moyens de châtier le corps, & de le réduire en ſervitude : toutes ces vertus pratiquées, non par quelques perſonnes diſtinguées, mais par une multitude infinie. Enfin des Solitaires innombrables qui quittent tout pour vivre dans les déſerts, non-ſeulement ſans être à charge à perſonne ; mais ſe-

rendant utiles ; même ſenſiblement, par les aumônes & les guériſons miraculeuſes, uniquement occupés à dompter leurs paſſions, & à s'unir à Dieu, autant qu'il eſt poſſible à des hommes chargés d'un corps mortel. Mais je ne prétends pas être cru ſur ma parole : jugez-en par vous-mêmes ; liſez & voyez.

SECOND DISCOURS

ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

I. Etabliſſement divin du Chriſtianiſme.

LE lecteur eſt maintenant en état de juger ſi j'ai tenu parole, & ſi j'ai montré, comme j'avois promis dans la préface, que la religion chrétienne eſt purement l'ouvrage de Dieu. On a vu qu'elle s'eſt établie en peu de temps par tout l'Empire Romain, & même au-delà, non-ſeulement ſans aucun ſecours humain, mais malgré toute la réſiſtance des hommes. Dès le temps de S. Irenée & de Tertullien, c'eſt-à-dire dès la fin du ſecond ſiècle, tout étoit plein de chrétiens, non-ſeulement de particuliers, mais d'égliſes nombreuſes conduites par des paſteurs, & unies par une correſpondance mutuelle. D'où étoient-elles venues ? N'étoit-ce pas ces mêmes peuples plongés depuis tant de ſiècles dans l'idolâtrie & dans la débauche ? Qui les avoit ainſi changés tout-à-coup ? qui leur avoit fait mépriſer les coutumes de leurs pères, quitter des religions qui favoriſoient toutes leurs paſſions, & embraſſer une vie ſi ſérieuſe & ſi pénible ? Il falloit qu'ils euſſent vu d'étranges merveilles, & qu'ils euſſent été terriblement frappés des miracles & des vertus de ceux qui annonçoient cette nouvelle religion.

Iren. lib. 10. c. 3. hiſt. lib. v. n. 8.

Tertull. ap. c. 17. Voyez Mœurs Chr. n. 4.

II. Martyrs.

Mais encore, que leur promettoit cette religion ? Rien de préſent, ni de ſenſible : une vie future, des biens inviſibles : & en ce monde des perſécutions & des périls continuels. Vous avez vu comme les chrétiens ont été traités pendant trois ſiècles entiers. Je ne me ſuis pas contenté de dire en général, qu'il y eut un grand nombre de martyrs, ni de rapporter leurs noms & les principales circonſtances de leur martyre. Je vous les ai mis devant les yeux : je vous ai rapporté les actes, c'eſt-à-dire les procès-verbaux de queſtion & d'exécution à mort. J'ai bien voulu m'expoſer à ennuyer quelque lecteur délicat, pour ne rien perdre de la force de la preuve & de l'impreſſion que doit faire un ſi grand objet. Ces exemples étoient nouveaux. Les Grecs & les Romains ſavoient mourir pour leur patrie ; mais non pas pour leur religion, & pour le ſeul intérêt de la vérité. Il eſt vrai qu'il y avoit eu quelque peu de martyrs chez les Juifs : auſſi avoient-ils la vraie religion, & l'égliſe les honore comme ſiens.

Toutefois ce qui étoit ſi commun chez les Chrétiens, étoit regardé par les philoſophes, & avec raiſon, comme le comble de la vertu. Le juſte parfait, dit Platon, eſt celui qui ne cherche pas à paroître bon, mais à l'être : autrement il ſeroit honoré & récompenſé, & on pourroit douter s'il aimeroit la juſtice pour elle-même, ou pour l'utilité qui en reviendroit. Il faut le dépouiller de tout, hors de ſa juſtice : il doit n'en avoir pas même la réputation, & paſſer pour injuſte & pour méchant, & comme tel, être fouetté, tourmenté, crucifié, conſervant toujours ſa juſtice juſques à la mort. Ce philoſophe ne ſemble-t-il pas avoir prévu Jeſus-Chriſt & les martyrs ſes imitateurs ? Etant les plus juſtes & les plus ſaints d'entre les hommes, ils ont paſſé pour des impies & des abominables : ils ont été traités comme tels, & ont pouſſé le témoignage de la vérité juſques à la mort & aux plus cruels tourmens ; & ce n'a pas été un petit nombre de philoſophes, mais une multitude innombrable de tout âge, de tout ſexe, & de toutes conditions. *De repub. lib. 2.*

Encore ſi les Chrétiens n'euſſent été attaqués que par la fureur des peuples & l'autorité des magiſtrats, on pourroit penſer qu'ils ſe ſeroient roidis contre la force deſtituée de raiſon. Mais on employoit tout contre eux en même temps, la violence, les calomnies, les railleries, les raiſonnemens; & leurs ennemis avoient bien plus de liberté de les attaquer, qu'ils n'en avoient de ſe défendre. Ils écrivirent toutefois quelques apologies : je les ai rapportées, vous avez vu ſi elles étoient ſolides & convaincantes ; mais elles eurent peu d'effet, tant les hommes ſont peu touchés de la raiſon. On ne ſe détrompa que par une longue expérience. A force de bien faire, les Chrétiens diſſipèrent les calomnies dont on les avoit noircis : à force de ſouffrir, ils montrèrent l'inutilité des perſécutions. Enfin au bout de trois cents ans, la vérité prit le deſſus, & les empereurs ſe déclarèrent eux-mêmes protecteurs du Chriſtianiſme. *V. Mœurs Chr. 1. 17. Hiſt. l. 111. n. 21. n. 37, 47. 51. l. v. n. 4. 5. &c. n. 39. v. 111. 45.*

On vit alors la différence de la véritable religion d'avec les fauſſes. L'Idolâtrie tomba d'elle-même, ſitôt qu'elle ne fut plus appuyée par la puiſſance publique. Pour le montrer ſenſiblement, Dieu permit, cinquante ans après, l'apoſtaſie de l'Empereur Julien, qui avec toute la puiſſance de l'empire, & tout le ſecours de la philoſophie & de la magie, ne put rétablir le paganiſme. Il s'en plaint lui-même en pluſieurs endroits de ſes écrits, & particulièrement contre le peuple d'Antioche. La réforme chimérique qu'il vouloit introduire chez les païens, lui faiſoit rendre malgré lui un témoignage glorieux à la ſainteté du Chriſtianiſme qu'il s'efforçoit d'imiter ; & ſa perſécution, toute ſingulière & artificieuſe qu'elle étoit, ne ſervit qu'à affermir davantage la vérité. Son règne fut le dernier ſoupir de l'idolâtrie, & Rome n'a plus eu depuis que des princes chrétiens. *Hiſt. l. xv. n. 15. n. 7.*

III. Moines.

Après les martyrs, vient un ſpectacle auſſi merveilleux, les ſolitaires. Je comprends ſous ce nom ceux que l'on nommoit Aſcètes dans les premiers temps, les moines & les anachorètes. On peut les appeler les martyrs de la pénitence : dont les ſouffrances ſont d'autant plus merveilleuſes, qu'elles étoient plus volontaires & plus longues ; & qu'au lieu d'un ſupplice de quelques heures, ils ont porté leurs croix fidellement pendant des cinquante ou ſoixante ans. Je m'y ſuis étendu peut-être trop, au gré des ſavans & des curieux, qui n'eſtiment pas aſſez l'oraiſon & les pratiques de piété. Mais je crois que la vie des Saints eſt une grande partie de l'hiſtoire eccléſiaſtique, & je regarde ces ſaints ſolitaires, comme les modelles de la perfection chrétienne. C'étoient les vrais philoſophes, comme l'antiquité les nomme ſouvent. Ils ſe ſéparoient du monde, pour méditer les choſes céleſtes : non pas comme ces Egyptiens que décrit Porphyre, qui, ſous un ſi grand nom, n'entendoient que la géométrie ou l'aſtronomie : ni comme les Philoſophes Grecs, pour rechercher les ſecrets de la nature, pour raiſonner ſur la morale, ou diſputer du ſouverain bien & de la diſtinction des vertus.

Porph. de vita Pyth. v. Traité des Etudes, n. 4.

Les moines renonçoient au mariage & à la ſociété des hommes, pour ſe délivrer de l'embarras des affaires, & des tentations inévitables dans le commerce du monde, pour plier, c'eſt-à-dire contempler la grandeur de Dieu, méditer ſes bienfaits, les préceptes de ſa ſainte loi, & purifier leur cœur. Toute leur étude étoit la morale, c'eſt-à-dire la pratique des vertus, ſans diſputer, ſans preſque parler, ſans mépriſer perſonne. Ils écoutoient avec docilité les inſtructions de leurs anciens : pluſieurs ne ſavoient pas même lire, & méditoient l'écriture ſur les lectures qu'ils avoient ouïes. Ils ſe cachoient aux hommes autant qu'ils pouvoient, ne cherchant qu'à plaire à Dieu. Ce n'étoit que l'éclat de leurs vertus, & ſouvent leurs miracles, qui les faiſoient connoître ; & nous ignorerions qu'ils ont été pour la plupart, ſi Dieu n'avoit ſuſcité des curieux, comme Rufin & Caſſien, pour les aller chercher dans le fond de leurs ſolitudes, & les forcer à parler.

Hiſt. l. xx, n. 3.

Au reſte, on ne peut les ſoupçonner d'aucune eſpèce d'intérêt. Ils ſe réduiſoient à une extrême pauvreté, gagnoient par leur travail le peu qu'il leur falloit pour vivre, & en avoient même de reſte pour faire l'aumône. Quelques-uns avoient des héritages, qu'ils cultivoient de leurs mains : mais les plus parfaits craignoient que des ménageries & des revenus à adminiſtrer ne les fiſſent retomber dans l'embarras des affaires qu'ils avoient quittées, & préféroient des métiers ſimples & ſédentaires, pour vivre au jour la journée. Quelquefois auſſi ils recevoient des aumônes, pour ſuppléer à leur travail : mais je ne vois point qu'ils en demandaſſent. Ils étoient fidelles à deux obſervances, comme eſſen-

Saint Nil.

tielles, la ſtabilité & le travail des mains. Chaque moine demeuroit attaché à ſa communauté, & chaque anachorète à ſa cellule, s'il n'y avoit des raiſons fort puiſſantes d'en ſortir, parce que rien n'eſt plus contraire à l'oraiſon parfaite & à la pureté de cœur qu'ils ſe propoſoient, que la légéreté & la curioſité. Ils avoient un tel ſoin d'écarter la multitude des penſées, & de rendre leur ame tranquille & ſolide, qu'ils évitoient les beaux payſages & les demeures agréables, & paſſoient la plupart du temps enfermés dans leurs cellules. Ils eſtimoient le travail néceſſaire, non-ſeulement pour n'être à charge à perſonne, mais encore pour conſerver l'humilité, & pour éviter l'ennui. *Caſſ. coll. 24. hiſt. xx. n. 6.*

Les communautés étoient nombreuſes, & l'on tenoit pour maxime de ne les point multiplier en un même lieu, par la difficulté de trouver des ſupérieurs, & pour éviter la jalouſie & les diviſions. Chacune étoit gouvernée par ſon Abbé; & quelquefois il y avoit un ſupérieur général, qui avoit l'intendance ſur pluſieurs monaſtères, ſous le nom d'Exarque, d'Archimandrite, ou quelqu'autre ſemblable : mais ils étoient tous ſous la juridiction des Evêques, & on ne parloit point encore d'exemptions. Les moines ne faiſoient point un corps à part, diſtingué, non-ſeulement des ſéculiers, mais du clergé, ſans paſſage de l'un à l'autre. Il étoit ordinaire de prendre les plus ſaints d'entre les moines, pour en faire des prêtres & des clercs : c'étoit un fonds où les Evêques étoient aſſurés de trouver d'excellens ſujets; & les Abbés préféroient volontiers l'utilité générale de l'Egliſe, à l'avantage particulier de leur communauté. Tels étoient les moines, tant loués par ſaint Chryſoſtôme, par ſaint Auguſtin, & par tous les Pères; & leur inſtitut a continué pluſieurs ſiècles dans ſa pureté, comme on verra dans la ſuite. C'eſt principalement chez eux que ſe conſerva la pratique de la plus ſublime piété, que j'ai montrée dans les auteurs les plus anciens après les apôtres : dans le livre du Paſteur, dans ſaint Clément d'Alexandrie, particulièrement lorſqu'il décrit le véritable contemplatif, qu'il nomme Gnoſtique. Cette piété intérieure, plus commune d'abord entre les Chrétiens, ſe renferma enſuite preſque toute dans les monaſtères. *S. Baſil. reg. fuſ. n. 35. Hiſt. l. xix. n. 8. n. 17. Hiſt. liv. ii. n. 44 liv. iv. n. 41.*

Un autre genre de Chrétiens encore plus parfaits, étoient les évêques, les prêtres & le reſte du clergé, qui à l'exemple des apôtres, pratiquoient la vie intérieure, expoſés au milieu du monde, ſans être ſoutenus comme les moines par la retraite, le ſilence & l'éloignement des occaſions. Auſſi étoient-ils bien perſuadés, qu'il n'y avoit aucun avantage pour eux dans ces fonctions publiques. Nous ſommes Chrétiens pour nous-mêmes, diſoit ſaint Auguſtin, & évêques pour vous. Ils ſavoient que tout paſteur, comme paſteur, ne regarde que le bien du troupeau, & non pas le ſien : autrement il devient mercenaire ou voleur. En général, tout gouvernement a pour

IV.
Evêques & Clercs.

Chryſoſt. de ſacerd. Hiſt. l. xxii. n. 29, 30. Aug. ſerm. 358. al. 36. Plat. 1. Rep.

but le bien de celui qui eſt gouverné, & non pas de celui qui gouverne : le médecin ſe propoſe, non de ſe guérir, mais de guérir le malade : le docteur veut inſtruire, & non pas apprendre. S'ils demandent une récompenſe, elle eſt étrangère à leur art ; & celui qui la prend, ne la prend ni comme paſteur, ni comme médecin, ni comme docteur, mais comme mercenaire.

Les ſaints avoient renoncé à tout intérêt temporel, en ſe faiſant chrétiens : ils n'étoient ni avares, ni ambitieux, & ne voyoient aucun avantage pour eux à gouverner les autres. Au contraire, ils y voyoient de grands périls : la vanité de la première place, le plaiſir de commander & de faire ſa volonté, les louanges & les applaudiſſemens ; d'un autre côté, la réſiſtance & la haine de ceux que l'on veut corriger, ou à qui l'on refuſe ce qu'ils demandent injuſtement : la peine de dire des choſes fâcheuſes, de menacer, de punir : enfin dans ces premiers temps la perſécution & le maryre, car les évêques & les prêtres y étoient les plus expoſés. Il n'y avoit donc que le motif d'une ardente charité, ou la ſoumiſſion à l'ordre de Dieu, qui pût les engager à préférer la peine de ſervir les autres, à la commodité d'en être ſervis ; l'humilité les empêchoit de s'en croire capables : il falloit que la volonté de Dieu leur fût ſignifiée bien clairement. C'eſt pourquoi ils ne feignoient point de fuir & de ſe cacher tant qu'ils pouvoient : perſuadés que ſi Dieu vouloit qu'ils gouvernaſſent, il ſauroit bien les y forcer, malgré toute leur réſiſtance. Platon avoit dit, que dans une république de gens de bien, il y avoit autant d'empreſſement à s'éloigner des charges, qu'il y en a communément à s'en approcher. Vous avez vu cette idée ſouvent réduite en pratique dans l'hiſtoire de l'Egliſe.

1. *Rep.*

Auſſi pour avoir de tels Evêques, prenoit-on toutes les précautions poſſibles. C'étoit d'ordinaire aux vieillards les plus éprouvés, comme dit Tertullien, que l'on confioit le gouvernement. On prenoit un ancien prêtre, ou un ancien diacre de la même égliſe, qui y eût reçu le baptême, & n'en fût point ſorti depuis ; enſorte que ſa vie & ſa capacité fuſſent connues de tout le monde. Il connoiſſoit de ſon côté le troupeau qu'il devoit gouverner : ayant ſervi ſous pluſieurs évêques de ſuite, qui l'avoient promu par degrés aux différens ordres, de lecteur, d'acolyte, de diacre : il avoit appris ſous eux & la doctrine qu'il devoit enſeigner, & les canons ſelon leſquels il devoit gouverner ; enſorte qu'il n'y avoit rien à apprendre de nouveau. Il ne faiſoit que monter à la première place, & continuer ce qu'il avoit fait & vu faire toute ſa vie. On ne croyoit pas que le peuple ou le clergé d'une égliſe pût prendre confiance en un inconnu, ni qu'un étranger pût bien gouverner un troupeau qu'il ne connoiſſoit pas.

Apol. c. 39.

V. Hiſt. l. III. *n.* 25.

Par la même raiſon le choix ſe faiſoit par les évêques les

plus voiſins, de l'avis du clergé & du peuple de l'égliſe vacante, c'eſt-à-dire par tous ceux qui pouvoient mieux connoître le beſoin de cette égliſe. Le métropolitain s'y rendoit avec tous ſes comprovinciaux. On conſultoit le clergé, non de la cathédrale, mais de tout le diocèſe. On conſultoit les moines, les magiſtrats & le peuple : mais les évêques décidoient, & leur choix s'appeloit le jugement de Dieu, comme parle S. Cyprien. Auſſitôt on ſacroit le nouvel évêque, & on le mettoit en fonction : mais on avoit tellement égard au conſentement du peuple, que s'il refuſoit de recevoir un évêque après qu'il étoit ordonné, on ne l'y contraignoit pas, & on lui en donnoit un autre qui lui fut agréable. La puiſſance temporelle ne prenoit point de part aux élections, ſi ce n'eſt depuis la converſion des empereurs, pour les évêques des plus grands ſiéges, & des lieux où le prince réſidoit. Auſſi ces grands ſiéges, comme Antioche & Conſtantinople, furent-ils dès-lors les plus expoſés à l'ambition. Voilà la promotion des évêques, telle que vous l'avez vue pendant les ſix premiers ſiècles, & vous la verrez encore à-peu-près ſemblable dans les quatre ſuivans. Jugez par les effets ſi elle étoit bonne, & conſidérez le grand nombre de ſaints évêques que cette hiſtoire vous préſente en tous les pays du monde.

Ces évêques ainſi choiſis vivoient pauvrement, ou du moins frugalement : quelques-uns travailloient de leurs mains : pluſieurs étant tirés de la vie monaſtique, en conſervoient les pratiques. Le titre de ſerviteur des ſerviteurs de Dieu, & les autres ſemblables, n'ont paſſé en formule, que parce qu'ils ont été pris d'abord très-ſérieuſement. Je ne ſache aucun prince temporel, ni aucun magiſtrat, qui ait pris de tels titres. Les premiers qui les ont employés, avoient ſans doute en vue ces paroles de l'évangile : *Que celui qui voudra être le premier entre vous, ſoit le ſerviteur des autres : comme le Fils de l'homme eſt venu pour ſervir, & non pour être ſervi.* Ils ne croyoient donc pas que le clergé & les évêques mêmes duſſent être diſtingués du peuple par leurs commodités temporelles, mais par leur application à l'inſtruire, le corriger, le ſoulager dans tous ſes beſoins ſpirituels & temporels. Il ne s'agit pas, diſoit Platon, de faire dans notre république une certaine eſpèce de gens heureux, mais de faire la république toute entière la plus heureuſe qu'il eſt poſſible, aux dépens même de quelques particuliers. A plus forte raiſon, dans une république ſpirituelle comme l'égliſe, il eſt juſte que ceux qui gouvernent & qui ſervent le public, oublient leurs intérêts temporels pour procurer le ſalut des autres par leurs travaux & leurs ſouffrances.

Hiſt. l. XIX. *n.* 25. *Epiph. hær.* 80. *n.* 4. *&c.*

Matth. XX. 27. 28.

4. *Rep. init.*

Mais, dira-t-on, S. Paul n'a-t-il pas dit que *les prêtres qui gouvernent bien, ſont dignes d'un double honneur*, & ne convient-on pas que cet honneur eſt la rétribution temporelle ? Il eſt vrai ; mais il a dit auſſi : *Ayant le vivre & le vêtement, ſoyons-*

1. *Tim.* V. 17.

en contens. Les saints évêques des premiers siècles ne refusoient
Ibid. VI. 8. pas sans doute aux bons ouvriers les commodités nécessaires ; mais ils savoient que la nature se flatte toujours, & ne garde pas aisément la médiocrité. Ils craignoient de mettre les évêques tellement à leur aise, qu'ils ne fussent plus évêques. Un laboureur est très-utile dans l'état, & sa profession mériteroit d'être en honneur. Sous ce prétexte, donnez-lui, disoit Pla-
Rep. 4. ton, une charrue d'ivoire, un habit de pourpre, de la vaisselle d'or, une table abondante & délicate ; il ne voudra plus s'exposer au soleil & à la pluie, marcher dans la boue, piquer des bœufs ; en un mot, il ne voudra plus labourer, sinon quelquefois en beau temps pour se divertir. Il en sera de même d'un berger, si vous l'habillez comme dans les pastorales de théâtre. En quelque profession que ce soit, l'artisan trop riche & trop à son aise ne veut plus faire son métier : il s'abandonne au plaisir & à la paresse, & ruine son art par les moyens qui lui avoient été donnés pour l'exercer plus commodément.

V. Gouvernement de l'Eglise.

Les évêques que vous avez vus dans cette histoire ne prenoient pas le change, & ne préféroient pas l'accessoire au principal. Entièrement occupés de leurs fonctions, ils ne songeoient pas comment ils étoient vêtus ou logés. Ils ne donnoient pas même grande application au temporel de leur église : ils en laissoient le soin à des diacres & des économes ; mais ils ne se déchargeoient sur personne du spirituel. Leur occupation étoit la prière, l'instruction, la correction. Ils entroient dans tout le détail possible, & c'est par cette raison que les diocèses étoient si petits, afin qu'un seul homme y put suffire & connoître par lui-même tout son troupeau. Pour faire tout par autrui & de loin, il n'auroit fallu qu'un évêque dans toute l'église. Il est vrai qu'ils avoient des prêtres pour les soulager, même dans le spirituel, pour présider aux prières & célébrer le saint sacrifice, en cas d'absence ou de maladie de l'évêque ; pour baptiser ou donner la pénitence, en cas de nécessité. Quelquefois même l'évêque leur confioit le ministère de la parole : car régulièrement il n'y avoit que l'évêque qui prêchoit. Les prêtres étoient son conseil & le sénat de l'église, élevés à ce rang pour leur science ecclésiastique, leur sagesse, leur expérience.

Tout se faisoit dans l'église par conseil, parce qu'on ne cherchoit qu'à y faire régner la raison, la règle, la volonté de Dieu. Les évêques avoient toujours devant les yeux le précepte de S. Pierre & de J. C. même, de ne pas imiter la domination des rois de la terre, qui tend toujours au despotique. N'étant point présomptueux, ils ne croyoient pas connoître seuls la vérité ; ils se défioient de leurs lumières, & n'étoient pas jaloux de celles des autres. Ils cédoient volontiers à celui qui donnoit un meilleur avis. Les assemblées ont cet avantage, qu'il y a d'ordinaire quelqu'un qui montre le bon parti, & y ramène

les autres ; on ſe reſpecte mutuellement, & on a honte de paroître injuſte en public : ceux dont la vertu eſt plus foible, ſont ſoutenus par les autres. Il n'eſt pas aiſé de corrompre toute une compagnie ; mais il eſt facile de gagner un ſeul homme, ou celui qui le gouverne : & s'il ſe détermine ſeul, il ſuit la pente de ſes paſſions, qui n'a point de contrepoids. D'ailleurs les réſolutions communes ſont toujours mieux exécutées : chacun croit en être l'auteur & ne faire que ſa volonté. Il eſt vrai qu'il eſt bien plus court de commander & de contraindre, & que pour perſuader il faut de l'induſtrie & de la patience : mais les hommes ſages, humbles & charitables vont toujours au plus ſûr & au plus doux, & ne plaignent point leur peine, pour le bien de la choſe dont il s'agit ; ils n'en viennent à la force qu'à la dernière extrémité.

Ce ſont les raiſons que j'ai pu comprendre du gouvernement eccléſiaſtique. En chaque égliſe l'évêque ne faiſoit rien d'important ſans le conſeil des prêtres, des diacres & des principaux de ſon clergé. Souvent même il conſultoit tout le peuple, quand il avoit intérêt à l'affaire, comme aux ordinations. Vous en avez vu des exemples dans S. Cyprien, & la formule de l'ordination le marque encore. Vous avez vu avec quelle ſimplicité & quelle confiance paternelle S. Auguſtin rendoit compte à ſon peuple de ſa conduite & de celle de ſon clergé.

Hiſt. l. VI. *n.* 42. *n.* 50. *Pontific. Rom.*

Hiſt. l. XIV. *n.* 40.

Pour les affaires plus générales, les évêques de la province s'aſſembloient, & tenoient des conciles. C'étoit le tribunal ordinaire, ou régulièrement toutes les affaires devoient être terminées : c'eſt pourquoi il ſe tenoit deux fois l'an. Les évêques des grands ſiéges & les papes mêmes en uſoient ainſi ; & quoique les anciennes décrétales ne portent que leur nom, c'étoient des réſultats de leurs conciles. Ces fréquentes aſſemblées faiſoient deux grands biens : elles conſervoient l'union & l'amitié entre les évêques, & l'uniformité de la diſcipline. Les évêques agiſſoient entr'eux en frères, avec peu de cérémonies & beaucoup de charité. Et ſi vous voyez qu'ils ſe donnoient le titre de très-ſaints, très-vénérables, ou d'autres ſemblables, attribuez-les à l'uſage qui s'étoit introduit dans la chute de l'empire romain, de donner à toutes ſortes de perſonnes, des titres proportionnés à leur condition. Mais ces formules de paroles n'empêchent pas de reconnoître dans leurs lettres une ſincérité & une cordialité charmante, pour peu qu'on ait de goût pour la ſentir. Ce que j'ai rapporté des lettres de Saint Cyprien, de Saint Baſile, de Saint Auguſtin, a bien pu vous en convaincre. Ce commerce de lettres ſuppléoit ou défaut des conciles, dans les intervalles, ou à l'égard des évêques d'une autre province. Les intervalles étoient quelquefois longs du temps des perſécutions ; parce que les évêques & les prêtres, comme les plus recherchés, étoient obligés à ſe diſperſer & ſe cacher. Et cette interrup-

V. Hiſt. l. IV. *n.* 44. 45.

Hist l. x. n. 21. Eus. vit. Const. c. 25.

tion des conciles étoit un des effets de la persécution, le plus sensible aux évêques ; parce qu'ils étoient persuadés que la discipline ne pouvoit se maintenir sans conciles. Voyez les plaintes d'Eusèbe, sur la persécution de Licinius.

VI. Clercs inférieurs.

Revenons au gouvernement d'une église particulière. Au-dessous de l'évêque & des prêtres, il y avoit un grand nombre d'officiers effectifs, occupés des fonctions de leurs ordres : diacres, acolytes, lecteurs & portiers. Il semble que du commencement, les diacres étoient jugés du moins aussi nécessaires que les prêtres. Quand les apôtres établirent les sept premiers diacres à Jérusalem, il ne paroît point qu'ils eussent ordonné des prêtres : au contraire, ils se réservent à eux seuls les fonctions depuis communiquées aux prêtres : la prière, & le ministère de la parole. S. Paul, donnant ses ordres à Tite & à Timothée pour le règlement des nouvelles églises, ne parle que d'évêques & de diacres. En effet, avant que les églises fussent nombreuses, un homme d'un grand zèle & d'un grand travail, pouvoit suffire pour le spirituel : mais il avoit besoin d'être soulagé dans les œuvres extérieures, pour recevoir les aumônes des fidelles, & les distribuer aux pauvres, pour maintenir l'ordre & la bienséance des assemblées, pour faire divers messages. Dans la suite les diacres mêmes eurent besoin d'être soulagés, & de-là vinrent les ordres inférieurs, dont vous avez déjà vu l'usage pendant six cents ans, & vous le verrez encore long-temps.

Act. VI. 2.

Chacun demeuroit en son ordre, autant que l'évêque le jugeoit à propos, & plusieurs y passoient leur vie. On ne trouvoit pas étrange de voir dans l'église un homme toujours portier ou lecteur : comme on ne s'étonne point aujourd'hui de voir dans les tribunaux séculiers, un huissier ou un greffier qui ne devient jamais juge. Les talens naturels sont différens, & les grâces diversement distribuées. Tel est propre à l'action, qui n'est pas propre à l'étude : tel a du zèle & de la prudence, qui n'a pas le don de la parole. La fidélité, l'assiduité & la force du corps, suffit pour un portier ou un sacristain ; la charité & la discrétion suffit pour un diacre, & ne suffit pas pour un prêtre, sans la science. Au contraire, un prêtre savant, pieux, éloquent, peut n'avoir pas la force & l'industrie nécessaire dans les affaires. Les évêques ne faisoient pas les ordinations pour gratifier les particuliers, mais afin que l'église fût servie : ainsi il ne faut pas s'étonner s'ils laissoient chacun à la place qui lui convenoit le mieux. S'ils les avançoient à un ordre supérieur, c'étoit à mesure qu'ils en devenoient capables. Un jeune-homme n'étoit que lecteur : mais après avoir fait des progrès dans la science & la piété, il devenoit prêtre. Un diacre avoit commencé par être acolyte ou portier.

Ce n'étoit pas le particulier qui se présentoit pour demander l'ordination, comme il eut demandé le baptême ou la pénitence.

C'étoit le peuple qui demandoit l'ordination de celui dont il connoiſſoit le mérite, ou l'Evêque qui le choiſiſſoit du conſentement du peuple. Le particulier étoit ſouvent ordonné malgré lui : vous en avez vu pluſieurs exemples, S. Auguſtin, Paulinien frère de S. Jérôme, S. Paulin de Nole, & tant d'autres. Il en étoit comme des évêques. On choiſiſſoit les Chrétiens les plus parfaits : par conſéquent les plus humbles & les plus déſintéreſſés, qui ne ſongeoient qu'à ſe cacher, à ſe préſerver des tentations, à goûter en ſilence la beauté des vérités éternelles, à s'unir à Dieu par la prière. Il falloit leur faire violence, pour les tirer de ce repos, & les obliger à rentrer dans l'action extérieure & le commerce des hommes, en remédiant à leurs misères. L'amour de la vérité, dit S. Auguſtin, ne cherche qu'un ſaint loiſir : mais la néceſſité de la charité ſe charge d'affaires juſtes.

Hiſt. l. XIX. *n.* 38. *n.* 48. *n.* 57.

XIX. *Civit. c.* 19.

L'utilité de ce grand nombre d'officiers & de leurs ordres différens, paroiſſoit dans les aſſemblées de religion, & principalement au ſaint ſacrifice : car on le célébroit, pour l'ordinaire, avec toute la ſolennité poſſible. Vous avez vu quelques occaſions, où on faiſoit l'oblation en particulier & avec moins de cérémonies. S. Cyprien parle de celles qui ſe faiſoient dans les priſons des martyrs, & veut qu'il n'y ait qu'un prêtre & un diacre : montrant combien le miniſtère du diacre étoit jugé néceſſaire. Vous avez vu S. Ambroiſe célébrer à Rome, dans une maiſon particulière ; & ſaint Grégoire de Nazianze le père, même dans ſa chambre. Voilà des meſſes particulières bien anciennes : mais il faut convenir, que ces occaſions n'étoient pas fréquentes, & que la meſſe ordinaire étoit ſolennelle ; c'eſt-à-dire que tous les prêtres ou les évêques, qui ſe trouvoient au même lieu, s'aſſembloient en une égliſe avec tout le reſte du clergé & du peuple, & concouroient tous à une même action, de la manière que j'ai décrite.

VII. Solennité des Offices. *V. Hiſt. l.* VI. *n.* 35.

Hiſt. liv. XVIII. *n.* 19. *l.* XVII. *n.* 16.

Mœurs Chr. n. 39. 40. *&c. hiſt. l.* XXXVI. *n.* 15. *&c.*

On croyoit ne pouvoir jamais aſſez honorer le ſervice divin, l'adminiſtration des Sacremens, & particulièrement l'Euchariſtie où J. C. ſe rend lui-même préſent. De-là venoit la magnificence des égliſes, dont je vous ai donné quelques deſcriptions : la multitude des vaſes d'or & d'argent : l'abondance du luminaire & des parfums : le grand nombre d'officiers, portiers, manſionaires, ſacriſtains, tréſoriers, pour garder les vaſes ſacrés & les égliſes mêmes, les orner & les tenir propres. Tout cela n'étoit point difficile, même dans les villes médiocres, quand il n'y avoit qu'un ſeul ſervice, & que tout ſe raſſembloit en un même lieu. Rien n'étoit plus propre à donner au peuple & aux hommes les plus groſſiers, une haute idée de nos myſtères. Les payens mêmes convenoient que ce ſacrifice, qu'on leur cachoit avec tant de ſoin, étoit quelque choſe de grand, puiſqu'on le préparoit avec un ſi grand appareil. D'ailleurs, l'unité de prières & de ſacrifices, marquoit mieux l'unité de Dieu & la communion des

Hiſt. l. X. *n.* 3. XI. 45. 54. XII. 10.

Saints. Que ſi l'on eſt en peine comment tout le peuple pouvoit aſſiſter à un ſeul office, il faut s'en rapporter à une expérience de pluſieurs ſiècles ; car on ne dira pas que le nombre des Chrétiens ne fût grand, au moins dès le quatrième. Il eſt vrai que l'on célébroit pluſieurs meſſes de ſuite dans la même égliſe, quand il étoit beſoin, comme le témoigne S. Leon.

Epiſt. 11. *ad Dioſc. al.* 18.

Après l'euchariſtie, rien n'étoit plus ſolennel que l'adminiſtration du baptême, réſervé à deux jours de l'année, précédé de longues préparations, accompagné de tant de prières & de cérémonies, dont nous gardons encore la formule ; conféré dans un baptiſtère magnifique, avec des vaſes précieux. Tout cela ne contribuoit pas peu à faire concevoir l'importance de cette action, & à rendre le ſacrement vénérable à ceux qui le recevoient, aux fidelles qui en étoient ſpectateurs, & aux infidelles qui en entendoient parler.

VIII. Pénitence.

Il en étoit de même à proportion de la pénitence. Je vous ai rapporté non-ſeulement les canons pénitentiaux, mais pluſieurs exemples de la manière dont ils étoient mis en pratique. Vous en avez été ſans doute étonnés, particulièrement de ce que les plus anciens canons ſont toujours les plus rigoureux, & que du temps même des perſécutions, ce n'étoit point par l'indulgence, mais par la ſévérité des peines, que l'on prétendoit retenir les foibles. Cependant, dès-là que les canons les plus anciens ſont les plus ſévères, il faut conclure que cette ſévérité venoit de la tradition des apôtres, c'eſt-à-dire de Jeſus-Chriſt ; & par conſéquent, que c'eſt notre faute ſi elle nous paroît exceſſive.

Mœurs Chr. n. 25. *Hiſt. l.* v. *n.* 46. *liv.* 1x. *n.* 14. 21. *liv.* xv11. *n.* 14. 15. 16. *l.* x1x. *n.* 52.

Mais, dites-vous, tenir des gens en pénitence pour un ſeul péché, des quinze & vingt ans, & quelquefois toute leur vie : les tenir des années entières hors la porte de l'égliſe, expoſés au mépris de tout le monde ; puis d'autres années dans l'égliſe, mais proſternés : les obliger à porter des cilices, des cendres ſur la tête, à ſe laiſſer croître la barbe & les cheveux, à jeûner au pain & à l'eau, à demeurer enfermés, & renoncer au commerce de la vie : n'étoit-ce pas de quoi déſeſpérer les pécheurs, & rendre la religion odieuſe ? J'en dirois autant, à ne conſulter que les idées ordinaires. Mais je ſuis retenu, premièrement par les faits que je vous ai rapportés. Je ne les ai pas inventés ; ils ne me ſeroient pas même tombés dans l'eſprit : ils ſont conſtans, vous pouvez les vérifier vous-mêmes. Sur quoi je raiſonne ainſi : nous n'avons pas fait notre religion ; nous l'avons reçue de nos pères, telle qu'ils l'avoient reçue des leurs, juſques à remonter aux apôtres. Donc il faut plier notre raiſon, pour nous ſoumettre à l'autorité des premiers temps, non-ſeulement pour les dogmes, mais pour les pratiques.

Enſuite examinant les raiſons que les anciens nous ont données de cette conduite ſur la pénitence, je les trouve très-ſolides.

Le

le péché, diſent-ils, eſt la maladie de l'ame : or les maladies ne ſe guériſſent pas en un moment. Il faut du temps, pour éloigner les occaſions, & diſſiper les images criminelles, pour apaiſer les paſſions, faire concevoir l'énormité du péché, ſonder à fond tous les replis d'une conſcience, déraciner les mauvaiſes habitudes, en acquérir de contraires, former des réſolutions ſolides, & s'aſſurer ſoi-même de la ſincérité de ſa converſion. Car ſouvent un homme ſe trompe, ſans le vouloir, par une ferveur ſenſible, mais paſſagère. D'ailleurs, la longueur de la pénitence étoit propre à imprimer fortement l'horreur du péché & la crainte de la rechute. Celui qui, pour un ſeul adultère ſe voyoit exclus des ſacremens pendant quinze ans, avoit le loiſir de connoître le crime qu'il avoit commis, & de penſer combien il ſeroit plus horrible d'être à jamais privé de la vue de Dieu. Celui qui étoit tenté de commettre un pareil péché, y penſoit à deux fois, pour peu qu'il eût de religion, quand il prévoyoit qu'un plaiſir d'un moment auroit infailliblement, dès cette vie, de ſi terribles ſuites : ou de faire pendant quinze ans une rude pénitence, ou d'apoſtaſier, & retourner au paganiſme. Car un an de ſouffrances préſentes, frappe plus l'imagination, qu'une éternité après la mort. L'éclat des pénitences faiſoit ſon effet, non-ſeulement ſur les pénitens, mais ſur les ſpectateurs : l'exemple d'un ſeul empêchoit pluſieurs péchés, & le reſpect humain venoit au ſecours de la foi. On recouvre peu à peu, dit ſaint Auguſtin, ce que l'on a perdu tout à la fois. Car ſi l'homme revenoit promptement à ſon premier bonheur, il regarderoit comme un jeu la chute mortelle du péché.

Aug. ſerm. 278. n. 13. al. 34. de diverſ. c. 3.

Que ſi nous en jugeons par les effets, nous verrons encore combien cette rigueur étoit ſalutaire. Jamais les péchés n'ont été plus rares parmi les Chrétiens ; & à proportion que la diſcipline s'eſt relâchée, les mœurs ſe ſont corrompues. Jamais il ne s'eſt converti plus d'infidelles, que quand l'examen des catéchumènes étoit le plus rigoureux, & les pénitences des baptiſés les plus ſévères. Les œuvres de Dieu ne ſe mènent pas par une politique humaine. Nous le voyons en petit dans les communautés religieuſes. Celles qui ont relâché leur obſervance, diminuent de jour en jour : quoique le prétexte du relâchement ſoit d'attirer plus de ſujets, en s'accommodant à la foibleſſe humaine. Les maiſons les plus régulières & les plus auſtères, ſont celles où on s'empreſſe le plus de trouver place.

Auſſi faudroit-il être bien téméraire, pour accuſer de dureté ou d'indiſcrétion, je ne dis pas les Apôtres inſpirés de Dieu, mais ſaint Cyprien, ſaint Grégoire Thaumaturge, ſaint Baſile, & les autres qui nous ont laiſſé ces règles de pénitence. A ne regarder que les diſpoſitions naturelles, nous ne connoiſſons point d'hommes plus ſages, plus doux, plus

polis : la grâce venant par-deſſus, ne les avoit pas gâtés. Ils ſe propoſoient toujours pour modèle, celui qui eſt venu ſauver les ames, & non pas les perdre ; qui eſt doux & humble de cœur. Les peuples qu'ils avoient à gouverner, n'étoient pas non plus des nations dures & ſauvages ; c'étoient des Grecs & des Romains, dont les mœurs, dans la décadence de l'empire, n'étoient que trop amollies par le luxe & la fauſſe politeſſe.

D'où venoit donc cette rigueur des pénitences ? De l'ardente charité de ces ſaints paſteurs, accompagnée de prudence & de fermeté. Ils vouloient ſérieuſement la converſion des pécheurs, & n'épargnoient rien pour y parvenir. Un Médecin flatteur, intéreſſé ou pareſſeux, ſe contente de donner des remèdes palliatifs, qui apaiſent la douleur dans le moment, ſans fatiguer le malade. Il ne ſe met pas en peine s'il retombe fréquemment, & s'il mène une vie languiſſante & mépriſable, pourvu qu'il ſoit bien payé, ſans ſe donner beaucoup de peine, & qu'il contente les malades dans le moment qu'il les voit. Un vrai médecin aime mieux n'en traiter qu'un petit nombre, & les guérir. Il examine tous les accidens de la maladie, en approfondit les cauſes & les effets ; & ne craint point de preſcrire au malade le régime le plus exact & les remèdes les plus douloureux, quand il les juge propres pour tarir la ſource du mal. Il abandonne le malade indocile, qui ne veut pas ſe ſoumettre à ce qui eſt néceſſaire pour guérir.

Mœurs Chr. n. 24. 25.

Ainſi nos ſaints évêques n'accordoient la pénitence, qu'à ceux qui la demandoient, & qui témoignoient vouloir ſincèrement ſe convertir. On n'y forçoit perſonne : mais ceux qui ne s'y ſoumettoient pas, étant convaincus de quelque péché ſcandaleux, étoient exclus de la communion des fidelles. Quant à ceux qui embraſſoient la pénitence, les paſteurs les conduiſoient ſuivant les règles qu'ils avoient reçues de leurs pères, & qu'ils appliquoient avec un grand ſoin & une grande diſcrétion, ſelon les beſoins de chacun ; excitant la tiédeur des uns, retenant le zèle indiſcret des autres : les faiſant avancer ou reculer, ſelon leur progrès effectif ; enfin prenant toutes les précautions poſſibles pour s'aſſurer de leur converſion, & les préſerver des rechutes. Que tout homme véritablement Chrétien juge en ſa conſcience, ſi cette conduite étoit cruelle ou charitable. Auſſi ne s'en plaignoit-on point, & vous n'avez vu juſqu'ici aucune plainte dans les conciles, ſinon qu'en quelques égliſes la pénitence commençoit à ſe relâcher : ce que l'on regarde toujours comme un abus. Vous verrez dans la ſuite, qu'il s'eſt toujours augmenté, d'un côté, par la dureté & l'indocilité des peuples barbares, & de l'autre, par l'ignorance & la foibleſſe des paſteurs.

Au reſte, l'eſprit de l'égliſe étoit tellement l'eſprit de dou-

IX. Douceur de l'Egliſe.

ceur & de charité, qu'elle empêchoit, autant qu'il étoit poſſible, la mort des criminels, & même de ſes plus cruels ennemis. Vous avez vu comme on ſauva la vie aux meurtriers des martyrs d'Anaune, & quels efforts fit ſaint Auguſtin, pour garantir de la rigueur des loîs les Donatiſtes, qui avoient exercé tant de cruautés contre les catholiques. Vous avez vu combien l'égliſe déteſta le zèle indiſcret de ces évêques, qui avoient pourſuivi la mort de l'héréſiarque Priſcillien. En général l'égliſe ſauvoit la vie à tous les criminels, autant qu'il étoit poſſible, pour procurer leur converſion, & les amener au baptême ou à la pénitence. S. Auguſtin rend raiſon de cette conduite dans la lettre à Macédonius, où l'on voit que l'égliſe déſiroit qu'il n'y eût en cette vie que des peines médécinales, pour détruire non l'homme, mais le péché, & préſerver le pécheur du ſupplice éternel qui eſt ſans remède. Cette conduite rendoit l'égliſe aimable même aux païens.

Hiſt. l. xx. *n.* 52. *Liv.* xxii. *n.* 47. *Liv.* xxiii. *n.* 29. 30. 59. *Liv.* xxii. *n.* 52. *Epiſt.* 153. *al.* 54.

Les ſaints évêques, qui uſoient envers les particuliers de la ſévérité qui a été marquée, n'employoient aucune peine contre la multitude, ou contre les particuliers aſſez puiſſans pour former un parti. C'eſt qu'ils ne vouloient employer les cenſures, que quand elles pouvoient avoir leur effet pour la correction des pécheurs; non quand il étoit vraiſemblable qu'elles ſeroient mépriſées, qu'elles aigriroient le mal, & porteroient les pécheurs à la révolte & au ſchiſme. Vous l'avez pu apprendre de ſaint Auguſtin, particulièrement quand il combat les Donatiſtes. Et à une autre occaſion il dit qu'avec la multitude il faut uſer d'inſtructions, plutôt que de commandemens; d'avertiſſemens, plutôt que de menaces: & employer la ſévérité contre les péchés des particuliers. Nous avons vu que, ni l'empereur Conſtantius, ni l'empereur Valens, quoique perſécuteurs des Catholiques, n'ont jamais été excommuniés, ni exclus de l'égliſe: au contraire, ſaint Baſile a reçu l'offrande de Valens. Il eſt vrai que ſaint Ambroiſe a refuſé l'entrée de l'égliſe à Théodoſe; mais connoiſſant ſa docilité & ſa religion, il voyoit combien cette peine lui ſeroit ſalutaire, & ſon exemple utile à toute l'égliſe.

V. inſtit. au droit eccléſ. p. 3. *c.* 20. 21.

Hiſt. l. xxi. *n.* 46. iii. *cont. Parm. c.* 14. 15. *Ep.* 12. *al.* 64.

Hiſt. l. xvi. *n.* 48. *Liv.* xix. *n.* 21.

Ces ſaints évêques évitoient d'irriter inutilement les princes & les magiſtrats; mais ils ne les flattoient point, & ne croyoient pas que la religion eût beſoin d'être appuyée par la puiſſance temporelle. Je ne vous citerai pas là-deſſus Lucifer de Cagliari; vous diriez peut-être, que c'étoit un homme exceſſif: mais je vous renverrai à ce que diſoit ſaint Hilaire, contre la lâcheté des évêques de ſon temps. C'étoit les hérétiques & les ſchiſmatiques, qui ſentant leur foibleſſe & n'agiſſant que par paſſion, s'appuyoient du bras de la chair, & uſoient de toute ſorte d'indulgence, pour retenir leurs ſectateurs, comme leur reproche Tertullien.

Hiſt. l. xiv. *n.* 28. *l.* xvi. *n.* 3. *Hilar. cont. Aux. Præſcript. c.* 41.

X. Diſcipline en général.

Ce peu que j'ai relevé de l'ancienne diſcipline, eſt pour vous ouvrir le chemin, & vous inviter à conſidérer attenti-

vement tout le reste. J'espère que vous y verrez par-tout l'esprit de Dieu, & que vous conviendrez que dès-lors il ne manquoit rien au bon gouvernement de l'église. Non sans doute, les apôtres, en la fondant, n'ont pas omis de lui donner des règles de pratique, autant pour la conduite de tout le corps, que pour les mœurs des particuliers: & ces règles n'étoient ni imparfaites, ni impraticables; mais telles précisément qu'il falloit pour amener les hommes à la perfection de l'évangile, les uns plus, les autres moins, selon les diverses mesures de grâce. Ces règles n'étoient pas imparfaites, puisque la religion chrétienne étant l'ouvrage de Dieu, a eu d'abord toute sa perfection. Ce n'est pas comme les inventions humaines, qui ont leurs commencemens, leur progrès, leur décadence: Dieu n'acquiert ni connoissance, ni puissance par le temps. *Je vous ai fait connoître*, dit le Sauveur, *tout ce que j'ai appris de mon Père.* Et parlant du Saint-Esprit: *Il vous enseignera toute vérité.* Et pour montrer qu'il ne s'agit pas seulement des dogmes, il dit encore: *Allez, instruisez toutes les nations, leur enseignant d'observer tout ce que je vous ai ordonné.* Tout est donc également établi d'abord; tout ce qui étoit utile aux hommes pour la pratique, aussi-bien que pour la créance.

Joan. xv. 15. xvi. 13. 15. *Matt.* xxviii. 20.

Il est vrai que la discipline n'a pas été sitôt écrite, excepté le peu qui en est marqué dans le nouveau testament. C'étoit une des règles de la discipline de ne la pas écrire, & de la garder par une tradition secrète entre les évêques & les prêtres; principalement ce qui regardoit l'administration des sacremens. Et c'est pour mieux conserver ce secret, que les évêques ne confioient qu'à des clercs leurs lettres ecclésiastiques. Aussi quand les anciens parlent d'observer les canons, il ne faut pas nous imaginer qu'ils ne parlent que de ceux qui étoient écrits: ils parlent de tout ce qui se pratiquoit par une tradition constante. Car on doit croire, suivant la maxime de S. Augustin, que ce que l'Eglise a observé de tout temps & en tous lieux, est de la tradition apostolique. En effet, de quelle autre source seroient venues ces pratiques universelles, comme la vénération des reliques, la prière pour les morts, l'observation du carême? Comment tant de nations si éloignées en seroient-elles convenues, si elles ne les avoient reçues des apôtres, instruits par le même maître? Aussi voyons-nous que les plus anciens conciles ne parlent point de régler de nouveau, ce qui ne l'est pas encore; mais seulement de conserver les anciennes règles. Ils ne se plaignent jamais de l'imperfection de la discipline, mais de ce qu'elle n'est pas observée.

Hist. liv. xxiii. *n.* 32. *Innoc. I. ep.* 1. *ad Decen.* c 3. *Cypr. ep.* 29. *Hist. liv.* vi. *p.* 44.

Aug. ep. 54. *ad Jan. al.* 118. *Hist. liv.* xx. *p.* 44.

Oui, direz-vous, elle étoit parfaite; mais elle l'étoit trop: l'humanité n'a pu porter long-temps une si haute perfection; il a fallu se réduire à une discipline, moins belle en spéculation, mais plus proportionnée à notre foiblesse. Je

réponds premièrement en hiſtorien, par les faits. Je vous ai fait voir cette diſcipline, déjà pratiquée pendant pluſieurs ſiècles, & vous la verrez durer encore pluſieurs autres. Ce qui ſe pratique pendant un ſi long-temps, en tant de divers pays, doit aſſurément paſſer pour pratiquable. Vous verrez dans la ſuite de l'hiſtoire, comment cette diſcipline a changé; ſi c'eſt de propos délibéré, par bon conſeil, après avoir bien peſé toutes les raiſons de part & d'autre, par des lois nouvelles, des abrogations expreſſes, ou par un uſage inſenſible, par ignorance, par négligence, par foibleſſe, par une corruption générale, à laquelle les ſupérieurs mêmes ont cru devoir céder pour un temps. En attendant, je vous prie de peſer les conſéquences de votre diſtinction, entre ce qui eſt beau dans la ſpéculation, & ce qui eſt poſſible dans la pratique. Le faux n'eſt jamais beau : or, les règles de morale ſont fauſſes ſi elles ne ſont pas pratiquables. Car toute la morale eſt de pratique, puiſque ce n'eſt que la ſcience de ce que nous devons faire. Donc, on ne peut faire une plus grande injure à un Légiſlateur, que de traiter ſes lois de belles, mais impratiquables; puiſque c'eſt l'accuſer d'ignorance, d'imprudence, de vanité. Non, mon cher lecteur, les commandemens de J. C. ne ſont pas impoſſibles; ils ne ſont pas même peſans, comme dit ſon Apôtre bien-aimé. Et en promettant d'aſſiſter ſon Egliſe juſqu'à la fin des ſiècles, il nous a promis les grâces néceſſaires, pour nous élever au-deſſus de notre foibleſſe. 1. *Joan.* v. 3.

Après la diſcipline, conſidérons auſſi la doctrine des anciens, & pour le fonds, & pour la manière d'enſeigner. La doctrine, dans le fonds, eſt la même que nous croyons & que nous enſeignons encore : vous l'avez pu voir par les extraits des Pères que j'ai rapportés, & vous le verrez encore mieux dans les ſources. Ils ont premièrement établi la monarchie, c'eſt-à-dire, l'unité de principe; tant contre les Païens, accoutumés à imaginer pluſieurs dieux, que contre certains hérétiques, qui, embarraſſés à trouver la cauſe du mal, mettoient deux principes indépendans, l'un bon, l'autre mauvais, comme les Marcionites & les Manichéens. X'. Doctrine. Trinité.

La Trinité eſt prouvée contre les Sabelliens, les Ariens & les Macédoniens. Non que l'on explique ce myſtère, incompréhenſible à notre foible raiſon : mais on montre la néceſſité de le croire. Il eſt certain que J. C. a été toujours adoré par les Chrétiens, comme étant leur Dieu. On le voit par les apologies & les actes des Martyrs, par les témoignages des Païens mêmes : la lettre de Pline à Trajan, les objections de Celſe & de Julien l'apoſtat. Il eſt certain d'ailleurs, que les Chrétiens n'ont jamais adoré qu'un ſeul Dieu : donc Jeſus-Chriſt eſt le même Dieu que le Père créateur de l'univers. Mais il eſt encore certain, que Jeſus-Chriſt eſt le Fils de Dieu, & que le même ne *Hiſt. liv.* III. *n.* 3. VII. *n.* 19. XV. *n.* 45.

peut être Père & Fils à l'égard de ſoi-même : c'eſt ce que Tertullien montre ſi bien contre Praxeas. Les diſcours de Jeſus-Chriſt ſeroient abſurdes & inſenſés, lorſqu'il dit qu'il procède du Père, & que le Père l'a envoyé, que le Père & lui ne ſont qu'un. Ce ſeroit dire : je procède de moi ; je me ſuis envoyé moi-même ; moi & moi nous ſommes un. Il ne peut y avoir de ſens à ces paroles, qu'en diſant que Jeſus-Chriſt eſt une autre perſonne que le Père, quoiqu'il ſoit le même Dieu. Son autorité ſuffit pour nous faire croire qu'il eſt ainſi, quoique nous ne comprenions pas comment il eſt.

Le Fils étant Dieu, doit être parfaitement égal & parfaitement ſemblable au Père : c'eſt ce qui a été prouvé contre les Ariens. Autrement il y auroit deux Dieux, un grand & un petit ; & ce petit ne ſeroit en effet qu'une créature : il ne ſeroit donc pas permis de l'adorer. Joint que l'idée de créature, quelque parfaite qu'on la ſuppoſe, ne remplit point celle que l'écriture nous donne du Fils de Dieu. Contre les Macédoniens qui admettoient la divinité du Fils, & rejetoient celle du Saint-Eſprit, on a montré que le Saint-Eſprit procède du Père, & eſt envoyé par le Père auſſi-bien que le Fils ; mais qu'il eſt autre que le Fils, puiſqu'il n'eſt dit nulle part, qu'il ſoit Fils ni engendré. Il eſt nommé également en la forme du baptême. *Allez, baptiſez au nom du Père, & du Fils, & du Saint-Eſprit :* donc c'eſt une troiſième perſonne, mais le même Dieu.

Liv. XIV. *n.* 31. *Athan. ad Serap.*

Voilà comment les Pères ont prouvé le myſtère de la Trinité. Non par des raiſonnemens philoſophiques, mais par l'autorité de l'écriture & de la tradition. Non ſur des principes de métaphyſique, d'où l'on conclut que la choſe doive être ainſi : mais ſur les paroles expreſſes de Jeſus-Chriſt, & ſur la pratique conſtante de l'adorer avec le Père, & de glorifier le Saint-Eſprit avec l'un & l'autre. Il eſt vrai toutefois qu'ils ont beaucoup raiſonné ſur ce myſtère : mais ſeulement, autant qu'ils y ont été forcés par les hérétiques, qui employoient toute la ſubtilité du raiſonnement humain pour le renverſer. De-là vient que les Pères ſe ſont expliqués diverſement, ſelon les différentes objections qu'ils vouloient réſoudre. Il falloit parler autrement aux Païens, autrement aux hérétiques, & diverſement à chaque hérétique en particulier ; & c'eſt cette diverſité d'expreſſions, ſelon les temps & les occaſions, qui a donné ſujet à quelques modernes d'abandonner trop légérement, ſur cette matière de la Trinité, les Pères plus anciens que le concile de Nicée. Mais je penſe avoir rapporté dans mes dix prémiers livres, de quoi juſtifier ſuffiſamment ces anciens.

XII. Incarnation. Grèce.

La Trinité bien prouvée, emporte la preuve de l'Incarnation contre Ebion, Paul de Samoſate & les autres, qui ne reconnoiſſent en J. C. qu'un pur homme. Car il

n'étoit pas ſi difficile de prouver qu'il eût eu une véritable chair, contre les Docites & les Manichéens, qui diſoient qu'il n'avoit été homme qu'en apparence. Pour ceux qui le reconnoiſſoient homme, étant certain, par la doctrine de la Trinité qu'il eſt Dieu, il n'y avoit qu'à montrer que pour être Dieu, il n'en étoit pas moins homme; & c'eſt ce que les Pères ont prouvé contre Apollinaire, qui vouloit que le Verbe lui tint lieu d'ame raiſonnable. En combattant cette héréſie, Neſtorius & ſes auteurs avoient donné dans l'excès oppoſé, diviſant le Dieu d'avec l'homme, & ſoutenant que le Fils de Marie n'étoit que le temple de la divinité, & un pur homme : ce qui revenoit à l'erreur de Paul de Samoſate. On a donc montré contre Neſtorius, que le même eſt Dieu & homme, & que J. C. eſt une ſeule perſonne en deux natures, ſans qu'elles ſoient confuſes, comme prétendoit Eutychès. Voilà les deux myſtères, ſans la foi deſquels on ne peut être Chrétien; puiſque tout Chrétien fait profeſſion d'adorer J. C. & qu'il n'eſt permis d'adorer ni une créature, ni un autre Dieu que le ſeul Tout puiſſant. C'eſt donc une calomnie trop groſſière, quand les Mahométans, les Juifs & les Sociniens nous accuſent de propoſer dans nos catéchiſmes des ſubtilités de Théologie, & d'en embarraſſer les ſimples. Il faut renoncer à l'adoration de Jeſus-Chriſt & par conſéquent au nom de Chrétien; ou ſavoir qui eſt Jeſus-Chriſt & à quel titre on l'adore.

La doctrine de la grâce eſt une conſéquence de celle de l'Incarnation. Le Fils de Dieu s'eſt fait homme pour notre ſalut : mais s'il ne l'a procuré que par ſa doctrine & par ſon exemple, il n'a rien fait que n'eut pu faire un pur homme, tel que Moïſe & les prophètes. Or Jeſus-Chriſt a fait plus : il nous a mérité, par ſon ſang, la rémiſſion de nos péchés; il nous a envoyé le Saint-Eſprit, pour nous éclairer & nous donner ſon amour, qui nous fait accomplir ſes commandemens, en ſurmontant la réſiſtance de notre nature corrompue. C'eſt ce que Saint Paul a ſi bien enſeigné, & Saint Auguſtin ſi bien ſoutenu contre les Pélagiens, qui donnoient tout aux forces naturelles du libre arbitre : enſorte que ſelon eux, ils n'étoient redevables qu'à eux-mêmes de leur ſalut, ils ne devoient rien à J. C. & s'étoient rendus meilleurs que Dieu ne les avoit faits. Pour combattre cette erreur, S. Auguſtin a ſouvent employé les pratiques de l'Egliſe. La prière, qui en général ſeroit inutile, ſi ce qui nous importe le plus, qui eſt de nous rendre bons, dépendoit de nous. La forme des prières, qui a toujours été de demander à Dieu par J. C. de nous délivrer des tentations, de nous faire accomplir ce qu'il nous commande, de nous donner la foi & la bonne volonté. L'uſage de baptiſer les petits enfans pour la ré-

miſſion des péchés, preuve évidente de la créance du péché originel. Tous les Pères en ont uſé de même, à l'égard de tous les myſtères, & ont employé les pratiques immémoriales de l'égliſe, comme des preuves ſenſibles de ſa créance. Il ont prouvé la Trinité par la forme du baptême, où les trois perſonnes divines ſont invoquées également; & ils ont inſiſté ſur les trois immerſions qui ſe pratiquoient alors, comme une preuve de la diſtinction des perſonnes. Ils ont tiré de l'euchariſtie une preuve de l'incarnation, puiſqu'il ne ſerviroit de rien de recevoir la chair d'un pur homme, & qu'il ne ſeroit pas permis de l'adorer. Ce qui montre une providence particulière de Dieu ſur ſon égliſe, d'avoir attaché à des pratiques & des cérémonies ſenſibles, la créance des myſtères les plus relevés; afin que les fidelles, même les plus ſimples & les plus groſſiers ne puſſent les ignorer ni les oublier. Car il n'y a perſonne qui ne ſache comment il a vu toute ſa vie prier dans l'égliſe, adminiſtrer le baptême & les autres ſacremens.

Liv. xxv *n.* 22. xxvii. *n.* 1. *Cyrill. anath.* 11. *Homil. de cand.*

La doctrine des ſacremens, en général, a été ſolidement établie par les diſputes contre les Donatiſtes; où il a été montré, que la vertu des ſacremens ne dépend point du mérite ou de l'indignité du miniſtre; & que qui que ce ſoit qui baptiſe à l'extérieur, c'eſt toujours Jeſus-Chriſt qui baptiſe intérieurement. La créance de l'égliſe ſur chacun des autres ſacremens, & ſur l'euchariſtie en particulier, eſt auſſi prouvée dans ces premiers ſiècles par des autorités inconteſtables: de S. Juſtin, de S. Irenée, d'Origene, de S. Cyprien, de S. Ambroiſe, de S. Cyrille de Jéruſalem, de S. Gaudence, de Saint Cyrille d'Alexandrie. Enfin, les mêmes diſputes contre les Donatiſtes ont donné occaſion d'établir invinciblement l'article de l'Egliſe. On a prouvé contr'eux, qu'elle eſt catholique ou univerſelle, c'eſt-à-dire, répandue dans tous les lieux & dans tous les temps, non pas renfermée dans certains pays, & réduite à une petite ſociété ſéparée du reſte depuis un temps, mais perpétuelle & infaillible, ſuivant la promeſſe de Jeſus-Chriſt. Qu'elle eſt ſainte & ſans tache; mais de telle ſorte, que les méchans ne ſont pas exclus de ſa ſociété extérieure; que le bon grain croît pêle-mêle avec l'ivroie, juſques à la moiſſon, c'eſt-à-dire la fin des ſiècles. Qu'elle eſt apoſtolique, c'eſt-à-dire qu'elle ſe connoît par la ſucceſſion des évêques, principalement dans les ſiéges fondés immédiatement par les apôtres, & par l'union avec la chaire de S. Pierre, centre de l'unité catholique.

Liv. xx. *n.* 47. *Liv.* iii. *n.* 4. iv. *n.* 26. vi. *n.* 15. vii. *n.* 15. xviii. *n.* 54. 55. xx. *n.* 14. xxvii. *n.* 1. *Liv.* xx. *n.* 46. 47.

XIII. Méthode d'étudier.

Voilà le fonds de la doctrine: voyons maintenant la manière de l'apprendre & de l'enſeigner. Je ne vois point, dans ces premiers ſiècles, d'autres écoles publiques pour les clercs, que pour le commun des Chrétiens; c'eſt-à-dire les

égliſes où les évêques expliquoient aſſidument l'écriture ſainte : & en quelques grandes villes une école établie principalement pour les catéchumènes, où un prêtre leur expliquoit la religion qu'ils vouloient embraſſer, comme à Alexandrie S. Clément & Origène. Il eſt vrai que les évêques avoient d'ordinaire auprès d'eux de jeunes clercs, qu'ils inſtruiſoient avec un ſoin particulier comme leurs enfans ; & c'eſt ainſi que ſe ſont formés pluſieurs grands docteurs de l'égliſe : ſaint Athanaſe près de l'évêque ſaint Alexandre, ſaint Jean-Chryſoſtôme près de ſaint Melece, ſaint Cyrille près de ſon oncle Théophile. De-là vient qu'il ſortit tant de ſaints évêques de l'école de S. Auguſtin, & de celle de S. Fulgence.

Il n'étoit point néceſſaire, pour être prêtre ou évêque, de ſavoir les ſciences profanes, c'eſt-à-dire, la grammaire, la rhétorique, la dialectique, & le reſte de la philoſophie ; la géométrie, & les autres parties des mathématiques. Les Chrétiens nommoient tout cela les études du dehors ; parce que c'étoit les Païens qui les avoient cultivées, & qu'elles étoient étrangères à la religion. Car il étoit bien certain que les apôtres & leurs premiers diſciples ne s'y étoient pas appliqués. S. Auguſtin n'en eſtimoit pas moins un évêque de ſes voiſins, dont il parle, pour ne ſavoir ni grammaire ni dialectique : & nous voyons que l'on élevoit quelquefois à l'épiſcopat de bons pères de famille, des marchands, des artiſans, qui vraiſemblablement n'avoient point fait ces ſortes d'études. La connoiſſance des langues étoit encore moins néceſſaire, les païens mêmes ne les étudioient guère, que pour la néceſſité du commerce ; ſi ce n'eſt que les Romains, qui vouloient être ſavans, apprenoient le Grec. On faiſoit par-tout les lectures & les prières publiques dans la langue la plus commune du pays : ainſi la plupart des évêques & des clercs n'en ſavoient point d'autre ; c'eſt-à-dire le Latin dans tout l'Occident, le Grec dans la plus grande partie de l'Orient, le Syriaque dans la haute Syrie : enſorte que, dans des conciles où des évêques de différentes nations ſe trouvoient raſſemblés, ils parloient par interprètes. On trouve même quelquefois des diacres qui ne ſavoient pas lire : car c'eſt ce qu'on appeloit alors, n'avoir point de lettres.

Hiſt. liv. xx. *n.* 23. *ep.* 34. *ad. Euſ.*

Hiſt. l. xxi. *n.* 13.

Quelle ſcience donc demandoit-on à un prêtre, ou un évêque ? d'avoir lu & relu l'écriture ſainte, juſques à la ſavoir par cœur, s'il étoit poſſible ; de l'avoir bien méditée, pour y trouver les preuves de tous les articles de foi, & toutes les grandes règles des mœurs & de la diſcipline : d'avoir appris, ſoit de vive voix, ſoit par la lecture, comment les anciens l'avoient expliquée : de ſavoir les canons, c'eſt-à-dire les règles de diſcipline écrites ou non écrites, de les avoir vu pratiquer, & en avoir ſoigneuſement obſervé l'uſage. On

ſe contentoit de ces connoiſſances, pourvu qu'elles fuſſent jointes à une grande prudence pour le gouvernement, & à une grande piété. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait toujours eu des évêques & des prêtres très-inſtruits des ſciences profanes: mais c'étoit pour l'ordinaire ceux qui s'y étoient appliqués avant leur converſion, comme S. Baſile & S. Auguſtin. Ils ſavoient bien enſuite les employer pour la défenſe de la vérité, & répondre à ceux qui en vouloient blâmer l'uſage, comme S. Auguſtin au grammairien Creſconius.

Hiſt. l. XXII.

XIV. Méthode d'enſeigner.

Quant à la manière d'enſeigner, ils ſe conduiſoient différemment avec les infidelles, les enfans de l'égliſe, & les hérétiques. Les premières inſtructions pour les infidelles, tendoient à corriger leurs mœurs. Car les pères croyoient inutile de parler de religion à des hommes encore pleins de leurs paſſions & de leurs faux préjugés. Ils ſe contentoient de prier pour eux, leur donner bon exemple, les attirer par la patience, la douceur, les bienfaits temporels, juſqu'à ce qu'ils viſſent en eux un déſir ſincère de connoître la vérité & d'embraſſer la vertu. Quand ils trouvoient des eſprits curieux & élevés, ils employoient les ſciences humaines pour les préparer à la vraie philoſophie. Voyez comment Origene inſtruiſit ſaint Grégoire Thaumaturge.

Hiſt. l. V. *n.* 42. 43.

A l'égard des fidelles, on les entretenoit dans la doctrine de l'égliſe, les précautionnant & les fortifiant contre les héréſies, & leur donnant des règles pour la conduite & la correction des mœurs. C'eſt la matière de tous les ſermons des Pères, la morale & les héréſies du temps. Sans cette clef, ſouvent on ne les entend pas, ou du moins on ne les peut goûter. Et c'eſt encore une utilité conſidérable de l'hiſtoire eccléſiaſtique. Car quand on ſait les héréſies qui régnoient en chaque temps & en chaque pays, on voit pourquoi les Pères revenoient toujours à certains points de doctrine. C'eſt ce qui les obligeoit ſouvent à quitter le ſens littéral de l'écriture, pour ſuivre le ſens figuré, moral ou allégorique. Car ils ne choiſiſſoient pas les lectures, l'ordre en étoit établi ſelon le cours de l'année, tel à peu près qu'il l'eſt encore. Mais ils ſavoient y rapporter tout ce qu'ils jugeoient le plus utile pour l'inſtruction de leur troupeau.

En diſputant avec les hérétiques, ils ſe tenoient au ſens littéral; ou s'ils ſuivoient un ſens figuré, c'étoit celui dont les adverſaires convenoient. C'eſt ce qui rend ces livres de controverſe ſi utiles, pour voir le vrai ſens de l'écriture, & le dogme précis de l'égliſe. Car quiconque portoit le nom de Chrétien, faiſoit profeſſion de ne ſe fonder que ſur l'écriture; les hérétiques en tiroient leurs objections, & les catholiques leurs réponſes. Vous l'avez pu voir dans toute cette hiſtoire; & dans les extraits de doctrine que j'y ai inſérés, je me ſuis principalement attaché à rapporter les paſſages allégués de part & d'autre. Au reſte, les Pères étoient fort retenus ſur

les queſtions de religion. Ils ſe contentoient de réſoudre celles qui leur étoient propoſées, ſans en propoſer de nouvelles: ils réprimoient avec ſoin la curioſité des eſprits légers & remuans, & ne permettoient pas à tout le monde de diſputer ſur cette matière. Voyez ce qu'en dit S. Grégoire de Nazianze, *Hiſt. l.* XVII. & les diſpoſitions qu'il demande en ceux qui doivent parler *n.* 52. *Or.* 33. de théologie.

XV. Science des Pères.

Quiconque aura lu avec quelque attention, je ne dis pas les ouvrages mêmes des Pères, mais le peu que j'en ai rapporté dans cette hiſtoire; ne pourra douter, à mon avis, ni de leur ſcience, ni de leur éloquence. Quand on prendroit le nom de ſcience improprement, comme fait le vulgaire, en nommant ſavans ceux qui par une grande lecture ont acquis la connoiſſance d'un grand nombre de faits: les anciens ne manquoient pas de cette eſpèce de ſcience, ou plutôt d'érudition. Combien en voyons-nous dans S. Clément Alexandrin, dans Origene, Euſebe de Céſarée, S. Jérôme? Combien de faits hiſtoriques, combien de poëtes, d'hiſtoriens, de philoſophes nous ſeroient inconnus ſans eux? Ils étoient nourris dès l'enfance dans l'étude de tous ces auteurs, & la teinture en eſt répandue dans tous leurs écrits; enſorte que, pour les bien entendre, il faut être verſé dans l'antiquité profane.

Il eſt vrai qu'ils étudioient peu les langues étrangères: les Grecs ſe bornoient à leur langue naturelle, les Latins au Grec; & l'on a remarqué comme des prodiges, les travaux d'Origene & de S. Jérôme pour apprendre la langue Hébraïque. Mais il faut conſidérer quels étoient les docteurs de l'égliſe, des paſteurs très-occupés à inſtruire, à corriger, à juger des différens, à aſſiſter des pauvres. Voyez comme S. Auguſtin gémit ſous le poids de ſes occupations. En cet *Hiſt. l.* XXII. accablement, s'il avoit quelque peu de relâche, il l'employoit *48.* plutôt à la prière ou à la méditation de l'écriture, qu'à étudier des langues, ou conférer des exemplaires pour reſtituer un paſſage obſcur. Ces travaux convenoient mieux à un ſolitaire comme S. Jérôme. Outre que les ſaints n'étudioient, ni pour ſatisfaire leur curioſité naturelle, ni pour s'attirer l'admiration qu'excite dans les ignorans la connoiſſance des choſes rares. Ils étoient bien au-deſſus de ces puérilités. Voyez entr'autres la lettre de S. Auguſtin à Dioſcore.

Que ſi nous cherchons ce qui mérite proprement le nom de ſcience, où en trouverons-nous plus que chez les Pères? Je dis de cette vraie philoſophie, qui ſe ſervant d'une exacte dialectique, remonte par la métaphyſique juſqu'aux premiers principes, & à la connoiſſance du vrai bon & du vrai beau; pour en tirer par des conſéquences ſûres les règles des mœurs, & rendre les hommes fermes dans la vertu, & heureux, autant qu'ils en ſont capables. Qu'y a-t-il en ce genre de comparable à S. Auguſtin? Quel eſprit plus élevé, plus pénétrant, plus ſuivi, plus modéré? Quelqu'un a-t-il poſé des prin-

cipes plus clairs, ou tiré plus de conséquences, & mieux suivies? Quelqu'un a-t-il des pensées plus sublimes, ou des réflexions plus subtiles? Qui ne l'admire pas, ne lui ôte rien; mais il se fait tort à lui-même, en montrant qu'il n'a pas l'idée de la véritable science. Entre les Grecs, vous verrez cette même philosophie subtile, sublime & solide dans les livres de S. Basile contre Eunomius, dans quelques lettres où il réfute les sophismes d'Aëtius : dans les discours de saint Grégoire de Nazianze sur la théologie : dans les traités de S. Athanase, contre les Païens & les Ariens. Ceux qui ont un peu considéré la différence des climats, ne s'étonneront pas qu'il se trouvât de si grands esprits en Afrique, en Grèce, en Egypte & en Syrie.

Pour la méthode, les anciens ne la découvroient pas sans besoin, & la diversifioient suivant les sujets. Car ils n'écrivoient que dans l'occasion, pour répondre à quelqu'un qui demandoit instruction, ou réfuter quelque hérétique. Ainsi ils ne suivoient pas d'ordinaire la méthode géométrique, qui ne s'attache qu'à l'ordre des vérités en elles-mêmes : mais la méthode dialectique, qui s'accommode aux dispositions de celui à qui on parle, & qui est le fonds de la véritable éloquence. Car elle travaille à ôter les obstacles que les passions ou les préjugés ont mis dans l'esprit de l'auditeur : puis ayant nettoyé le lieu, elle y place la vérité, profitant de ce qu'il connoît & dont il convient, pour l'amener à ce qu'on veut lui persuader. C'est cette méthode, dont Platon nous a donné de si parfaits modèles.

XVI. Eloquence des Pères. *Voy. Mœurs Chr. n. 40. Hist. l. 1. n. 46.*

Après cela, il ne faut pas s'imaginer que les Pères en soient moins éloquens, pour ne pas parler le Grec & le Latin aussi purement que les anciens orateurs. S. Paul parlant un Grec demi-barbare, ne laisse pas de prouver, de convaincre, d'émouvoir, d'être terrible, aimable, tendre, véhément. Il faut bien distinguer l'éloquence de l'élocution, qui n'en est que l'écorce. Quelque langue que l'on parle, & quelque mal qu'on la parle, on sera éloquent, si l'on sait choisir les meilleures raisons, & les bien arranger; si l'on emploie des images vives & des figures convenables. Le discours ne sera pas moins persuasif, mais seulement moins agréable. Il ne faut pas comparer les Pères, si l'on veut leur faire justice, à Démosthene & à Ciceron, qui ont vécu tant de siècles auparavant. Il faut les comparer à ceux qui ont excellé de leur temps : S. Ambroise à Symmaque, S. Basile à Libanius. Quelle différence vous y trouverez! que S. Basile est solide & naturel! que Libanius est vain, affecté, puéril!

Il est vrai que S. Chrysostôme n'est pas si serré que Démosthene, & il montre plus son art : mais dans le fonds, sa conduite n'est pas moindre. Il sait juger quand il faut parler, ou se taire; de quoi il faut parler, & quels mou-

vemens il faut apaiſer ou exciter. Voyez comme il agit dans l'affaire des ſtatues. Il demeure d'abord ſept jours en ſilence pendant le premier mouvement de la ſédition, & interrompt la ſuite de ſes homélies, à l'arrivée des Commiſſaires de l'Empereur. Quand il commence à parler, il ne fait que compâtir à la douleur de ce peuple affligé, & attend quelques jours pour reprendre l'explication ordinaire de l'écriture. Voilà en quoi conſiſte le grand art de l'orateur, & non pas à faire une tranſition délicate, ou une proſopopée. Ainſi, quand S. Auguſtin voulut abolir les agapes dont on abuſoit, il fit pendant deux jours de ſuite pluſieurs ſermons, & crut n'avoir rien fait, tant qu'il n'eut que des applaudiſſemens : il commença à bien eſpérer quand il vit couler des larmes, & ne ceſſa point qu'il n'eut obtenu ce qu'il déſiroit. Ainſi S. Ambroiſe, perſécuté par Juſtine, conſole ſon peuple, l'encourage, le retient dans le devoir. Il ſait proportionner ſon diſcours au ſujet, au temps, à la diſpoſition de l'auditeur.

Hiſt. l. XIX. *n.* 2.

Hiſt. l. XX *n.* 11. *ep.* 29.

Hiſt. l. XXIII. *n.* 43. 44. *&c.*

Les anciens ont défini l'orateur, un homme de bien qui ſait parler. En effet, la confiance fait la moitié de la perſuaſion : celui qui paſſe pour méchant & artificieux, n'eſt pas écouté ; on ſe défie de celui qu'on ne connoît pas : pour écouter volontiers, il faut croire celui qui parle, également inſtruit & bien intentionné. Après cela, que ne devoient point perſuader des évêques d'une vertu ſi éprouvée, d'une capacité ſi connue, d'une telle autorité ? Ils n'avoient qu'à ouvrir la bouche, qu'à ſe montrer. Et qui pouvoit leur réſiſter, quand à cette autorité ils joignoient une application continuelle aux beſoins de leur troupeau, & une induſtrie ſingulière pour gagner les cœurs ?

XVII. Qu'il faut étudier l'antiquité.

Nous devons donc à Dieu des actions de grâces infinies, de nous avoir conſervé ce précieux tréſor ; ces écrits des Pères, où nous trouvons le fonds de la doctrine, la manière de l'enſeigner, les règles & les exemples de la diſcipline & des mœurs. N'eſt-ce pas un miracle de la Providence, que tant d'écrits ſoient venus juſques à nous, au travers de treize ou quatorze ſiècles, après tant d'inondations de peuples barbares, tant de pillages & d'incendies ; malgré la fureur des infidelles, la malice des hérétiques, l'ignorance & la corruption des cinq ou ſix derniers ſiècles ? N'eſt-ce pas cette Providence, qui, depuis près de trois cents ans, a excité tant de perſonnages pieux ou curieux à rechercher tous les reſtes de cette ſainte antiquité, & à étudier les langues mortes ? Qui a fait trouver aux Grecs opprimés par les Turcs, des aſiles favorables en Italie & en France ? & qui en même temps a fait inventer l'Imprimerie, pour conſerver à jamais tant de livres ſauvés du naufrage ?

Ne doutons pas que Dieu ne nous demande un compte

exact de ce talent, particulièrement à nous autres eccléſiaſtiques. L'étude de cette ſainte antiquité doit être l'occupation de notre loiſir, ou des intervalles de notre travail. Je ſais ce qui en détourne ordinairement: on la croit infinie, & on n'eſt pas aſſez perſuadé qu'elle ſoit utile. On croit donc gagner du temps, en liſant quelque auteur moderne, qui ait recueilli en abrégé, ſur la lecture des anciens, ce qui eſt le plus d'uſage ſelon nos mœurs. Mais ne vous y trompez pas, aucun de ces modernes ne vous fera connoître l'antiquité comme elle eſt; chacun, même ſans y penſer, y ajoute du ſien, & y mêle les préjugés de ſon pays & de ſon temps, ſans compter que pluſieurs des modernes les plus eſtimés, n'ont pas eux-mêmes aſſez connu l'antiquité. De plus, leurs ouvrages ſont remplis de grand nombre de diviſions & de queſtions ſcolaſtiques, qui ne nous apprennent point le fonds des choſes. Et quant à ce que l'on dit, qu'il ſe faut conformer à l'uſage préſent, cela eſt vrai, pour les pratiques expoſées aux yeux du public, comme les cérémonies du ſervice divin, & les formalités judiciaires: mais chaque particulier peut & doit s'efforcer de mieux vivre que le commun; autrement il faudroit marcher dans le torrent de la corruption générale. Il en eſt de même des études; & ſans réformer le public, chacun peut ſuivre la méthode qui lui paroît la meilleure.

Mais ſi nous voulons ſonder le fonds de notre cœur, nous craignons l'antiquité, parce qu'elle nous propoſe une perfection que nous ne voulons pas imiter. Nous diſons qu'elle n'eſt pas pratiquable, parce que ſi elle l'étoit, nous aurions tort d'en être ſi éloignés; nous détournons les yeux des maximes & des exemples des ſaints, parce que c'eſt un reproche continuel à notre lâcheté. Mais qu'y gagnerons-nous? ces vérités & ces exemples ne ſeront pas moins, ſoit que nous y penſions, ou non; & il ne nous ſervira de rien de les ignorer, puiſqu'étant ſi bien avertis, notre ignorance ne peut être qu'affectée. Au contraire, ſi nous avons le courage de regarder cette ſainte antiquité, & de la préſenter aux autres de tous les côtés, & de toutes les manières poſſibles: il faut eſpérer qu'à la fin nous aurons honte d'en demeurer ſi éloignés, & qu'avec le ſecours de la grâce, nous ferons quelque effort, afin de nous en rapprocher. L'expérience du paſſé doit nous encourager. Combien la diſcipline de l'égliſe s'eſt-elle relevée depuis un ſiècle, par les règlemens du concile de Trente, les travaux de ſaint Charles, l'inſtitution des ſéminaires, tant de réformes dans les ordres religieux? D'où ſont venus tous ces biens, ſinon de l'étude de l'antiquité? & que ne pouvons-nous point eſpérer, ſi nous ſuivons ces grands exemples?

Mais afin que cette étude ne ſoit pas infinie, & par conſéquent inutile, il y faut du choix & de l'ordre. Il faut

conſulter ceux qui ont le mieux lu l'antiquité eccléſiaſtique, pour en prendre ce qui nous convient, ſuivant la portée de notre eſprit & la néceſſité de nos emplois. Il faut que cette étude ſoit ſérieuſe & chrétienne. Gardons-nous de la curioſité & de la vanité de vouloir montrer que nous avons beaucoup lu, que nous avons découvert le ſens d'un paſſage, ou déterré quelque antiquité. Ne cherchons dans les Pères, ni les penſées brillantes, ni les paroles pompeuſes, ni ces beaux paſſages, dont il y a quelque temps, on ornoit les harangues & les plaidoyers. Cherchons-y le vrai ſens de l'écriture, les preuves ſolides des dogmes, les règles ſûres de la diſcipline & des mœurs. Cherchons-y la méthode de convertir les infidelles, & de combattre les hérétiques; l'art de conduire les ames, les voies intérieures, le vraie piété. Et tout cela non pour en diſcourir, mais pour le réduire en pratique.

Etudions ſur-tout leur prudence & leur diſcrétion: pour nous accommoder à l'état préſent des choſes, & ne pas rendre odieuſes leurs ſaintes maximes, en les pouſſant trop loin, ou les appliquant mal-à-propos. Evitons l'impatience & l'empreſſement. Pour bien rétablir l'antiquité, il faudroit la ramener toute entière; une partie ſans l'autre n'aura point de proportion avec le reſte, & ſera déplacée. Attachons-nous d'abord au plus eſſentiel; à nous réformer nous-mêmes, par une grande application à la prière, au règlement de notre intérieur & de nos mœurs. Enſuite faiſons part aux autres des vérités que Dieu nous aura fait connoître, ſans contention, ſans aigreur, ſans reproches. Pratiquons les premiers ce que nous croyons le meilleur, & qui dépend de nous. Revenons à la prière, & attendons avec patience qu'il plaiſe à Dieu d'avancer ſon œuvre. Ce ſont les meilleurs moyens de rendre utile la connoiſſance de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

TROISIÈME DISCOURS

ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

LES beaux jours de l'égliſe ſont paſſés: mais Dieu n'a pas rejeté ſon peuple, ni oublié ſes promeſſes. Regardons avec crainte les tentations dont il a permis que ſon égliſe fût attaquée pendant les cinq ſiècles qui ont ſuivi les ſix premiers; & conſidérons, avec actions de grâces, les moyens qu'il a employés pour la ſoutenir. Ce ſont des objets dignes de notre attention.

I. Inondation des Barbares.

Rome idolâtre, ſouillée de tant de crimes & enivrée du ſang de tant de martyrs, devoit être punie, & la vengeance divine devoit éclater ſur elle, à la face de toutes les nations. Saint Jean l'ayant appris de Jeſus-Chriſt même, avoit dépeint dans ſon Apocalypſe, par des images affreuſes, la chute de cette nouvelle Babylone. L'exécution ſuivit en ſon temps; Rome ceſſa d'être la capitale de l'empire, depuis que Conſtantin en eut transféré le ſiége à Byzance : & depuis que l'empire fut partagé, les empereurs d'Occident réſidèrent à Ravenne, à Milan, & par-tout ailleurs qu'à Rome. Ainſi elle perdit peu à peu ſon éclat, ſes richeſſes, ſon peuple. Nous avons vu la triſte peinture qu'en faiſoit S. Grégoire. Cependant elle fut priſe & pillée pluſieurs fois par les barbares, qui ravagèrent & mirent en pièces tout l'empire d'Occident. Or, je compte cette inondation des barbares pour la première tentation extérieure de l'égliſe, depuis les perſécutions des empereurs païens.

Mœurs des Chr. c. 56.
Apoc. XVII. XVIII.
Hiſt. liv. XXV. n. 40.
Hom. 18, in Ezech.

Car ces barbares, dans les commencemens de leurs courſes, rempliſſoient tout de ſang & de carnage; brûloient les villes entières, maſſacroient les habitans, ou les emmenoient eſclaves, jetoient par-tout la terreur & la déſolation. Les perſécutions les plus cruelles ſous l'empire Romain, n'étoient ni continuelles, ni univerſelles, & il reſtoit un peuple de païens, de même langue & de même nation que les Chrétiens. Ils les écoutoient ſouvent, & ſe convertiſſoient de jour en jour. Mais où il ne reſte plus d'hommes, il n'y a plus d'Egliſes. Et comment convertir des brutaux toujours armés, toujours courans au pillage, & dont on n'entend pas la langue ?

De plus, ces barbares qui ruinèrent l'empire Romain, étoient ou païens ou hérétiques: enſorte que même après les premières fureurs, quand ils furent aſſez apprivoiſés avec les Romains pour s'entendre l'un l'autre & ſe parler de ſang froid; les Romains leur étoient toujours odieux par la diverſité de religion. Vous avez vu la cruelle perſécution des Vandales en Afrique.

Hiſt. l. XXX. n. 9. 16. &c.

Ces barbares, il eſt vrai, ſe convertirent, les uns plutôt, les autres plus tard; & dans leur converſion, Dieu ne fit pas moins éclater ſa miſéricorde, que dans la punition des Romains il avoit ſignalé ſa juſtice. Mais les barbares, en devenant Chrétiens, ne quittèrent pas entièrement leurs anciennes mœurs : ils demeurèrent la plupart légers, changeans, emportés, agiſſans plus par paſſion que par raiſon. Vous avez vu quels Chrétiens c'étoient que Clovis & ſes enfans. Ces peuples continuoient dans leurs mépris pour les lettres & pour les arts, ne s'occupant que de la chaſſe & de la guerre. De-là vint l'ignorance, même chez les Romains leurs ſujets. Car les mœurs de la nation dominante prévalent toujours; & les études languiſſent, ſi l'honneur & l'intérêt ne les ſoutiennent.

Mœurs, Chr. c. 57.

Nous

II. Chute des Etudes.

Nous voyons la décadence des études dans les Gaules dès la fin du ſixième ſiècle, c'eſt-à-dire environ cent ans après l'établiſſement des Francs. Nous en avons un exemple ſenſible dans Grégoire de Tours. Il reconnoît lui-même qu'il avoit peu étudié la grammaire & les lettres humaines; & quand il ne l'avoueroit pas, on le verroit aſſez. Mais le moindre défaut de ſes écrits eſt le ſtyle; on n'y trouve ni choix de matières, ni arrangement. C'eſt confuſément l'hiſtoire eccléſiaſtique & la temporelle : ce ſont la plupart de petits faits de nulle importance, & il en relève ſouvent des circonſtances baſſes & indignes d'une hiſtoire ſérieuſe. Il paroît crédule juſqu'à l'excès ſur les miracles.

J'attribue ces défauts à la mauvaiſe éducation, plutôt qu'au naturel, autrement il faudroit dire que, pendant pluſieurs ſiècles, il ne ſeroit preſque pas né d'homme qui eût un ſens droit & un jugement exact. Mais les meilleurs eſprits ſuivent aiſément les préjugés de l'enfance & les opinions vulgaires, quand ils ne ſont pas exercés à raiſonner, & ne ſe propoſent pas de bons modèles. Les études ne tombèrent donc pas entièrement avec l'empire Romain, la religion les conſerva; mais il n'y eut plus que les eccléſiaſtiques qui étudièrent, & leurs études furent groſſières & imparfaites. Je parle des ſciences humaines; car pour les dogmes de la religion, ils ſuivoient l'autorité certaine de l'écriture & de la tradition des Pères. Le pape Agathon le témoigne dans la lettre dont il chargea ſes légats pour le ſixième concile. Nous ne les envoyons pas, dit-il, par la confiance que nous avons en leur ſavoir. Car comment pourroit-on trouver la ſcience parfaite des écritures, chez des gens qui vivent au milieu des nations barbares, & gagnent à grande peine leur ſubſiſtance chaque jour par leur travail corporel? Seulement nous gardons avec ſimplicité de cœur la foi que nos pères nous ont laiſſée.

Hiſt. liv. xl. n. 7.

Tome 6. conc. p. 681.

Dans les ſiècles ſuivans, les hommes les plus éclairés, comme Bede, Alcuin, Hincmar, Gerbert, ſe ſentoient du malheur des temps : voulant embraſſer toutes les ſciences, ils n'en approfondiſſoient aucune, & ne ſavoient rien exactement. Ce qui leur manquoit le plus, étoit la critique pour diſtinguer les pièces fauſſes des véritables. Car il y avoit dès lors quantité d'écrits fabriqués ſous des noms illuſtres, non-ſeulement par des hérétiques, mais par des catholiques, & même à bonne intention. J'ai marqué que Vigile de Thaſpe avoue lui-même avoir emprunté le nom de ſaint Athanaſe, pour ſe faire écouter des Vandales Ariens. Ainſi quand on n'avoit pas les actes d'un martyr pour lire au jour de ſa fête, on en compoſoit, les plus vraiſemblables ou les plus merveilleux que l'on pouvoit, & par-là l'on croyoit entretenir la piété des peuples. Ces fauſſes légendes furent principalement fabriquées à l'occaſion des tranſlations des reliques, ſi fréquentes dans le neuvième ſiècle.

Hiſt. liv. xxx. n. 8.

On faiſoit auſſi des titres, ſoit à la place des véritables que l'on avoit perdus, ſoit abſolument ſuppoſés : comme la fameuſe donation de Conſtantin, dont on ne doutoit pas en France au neuvième ſiècle. Mais de toutes ces pièces fauſſes, les plus pernicieuſes furent les décrétales attribuées aux papes des quatre premiers ſiècles, qui ont fait une plaie irréparable à la diſcipline de l'Egliſe, par les maximes nouvelles qu'elles ont introduites touchant les jugemens des évêques & l'autorité du pape. Hincmar, tout grand canoniſte qu'il étoit, ne put jamais démêler cette fauſſeté : il ſavoit bien que ces décrétales étoient inconnues aux ſiècles précédens, & c'eſt lui qui nous apprend quand elles commencèrent à paroître ; mais il ne ſavoit pas aſſez de critique pour y voir les preuves de ſuppoſition, toutes ſenſibles qu'elles ſont, & lui-même allégue ces décrétales quand elles lui ſont favorables.

Hiſt. liv. II. *n.* 14.

Hiſt. l. XLIV. *n.* 22.

Un autre effet de l'ignorance, eſt de rendre les hommes crédules & ſuperſtitieux, faute d'avoir des principes certains de créance & une connoiſſance exacte des devoirs de la religion. Dieu eſt tout-puiſſant, & les Saints ont un grand crédit auprès de lui, ce ſont des vérités qu'aucun catholique ne conteſte : donc je dois croire tous les miracles qui ont été attribués à l'interceſſion des Saints ; la conſéquence n'eſt pas bonne. Il faut en examiner les preuves : & d'autant plus exactement, que ces faits ſont plus incroyables & plus importans. Car aſſurer un faux miracle, ce n'eſt rien moins, ſelon S. Paul, que porter faux témoignage contre Dieu, comme remarque très-judicieuſement Saint Pierre Damien. Ainſi, loin que la piété engage à les croire légérement, elle oblige à en examiner les preuves à la rigueur. Il en eſt de même des révélations, des apparitions d'eſprits, des opérations du démon, ſoit par le miniſtère des ſorciers ou autrement : en un mot, de tous les faits ſurnaturels. Quiconque a du bon ſens & de la religion, doit être très-réſervé à les croire.

1. *Cor.* IV. 15.

Pet. Dam. vitæ S. Dom. Loric. n. 1.

C'eſt par cette raiſon que j'ai rapporté très-peu de ce nombre infini de miracles, que racontent les auteurs de ces ſiècles moins éclairés. Il m'a paru que chez eux le goût du merveilleux l'emportoit ſur celui du vrai ; & je ne voudrois pas répondre qu'en quelques-uns il n'y eût des motifs d'intérêt, ſoit d'attirer des offrandes par l'opinion des guériſons miraculeuſes, ſoit de conſerver les biens des égliſes par la crainte des punitions divines. Car c'eſt à quoi tendent la plupart des hiſtoires rapportées dans les recueils de miracles de S. Martin, de S. Benoît & des autres Saints les plus fameux. Comme ſi ceux qui ſont Saints pour avoir mépriſé les richeſſes ſur la terre, étoient devenus intéreſſés dans le ciel, & employoient leur crédit auprès de Dieu pour ſe venger de ceux qui pilloient les tréſors de leurs égliſes.

Je vois bien le principal motif qui engageoit à relever avec tant de ſoin ces prétendus miracles. On vouloit retenir, au moins par la crainte des peines temporelles, ceux qui étoient peu touchés des éternelles : mais on ne s'apercevoit pas que c'étoit introduire une erreur dangereuſe, en raiſonnant ſur ce faux principe, que Dieu punit ordinairement les méchans en cette vie. C'étoit ramener les Chrétiens à l'état de l'ancien teſtament, où les promeſſes & les menaces étoient temporelles. C'étoit expoſer au mépris l'autorité de la religion, dont on prétendoit appuyer ces menaces, puiſqu'elles étoient ſouvent démenties par l'expérience, & que l'on voyoit tous les jours les uſurpateurs des biens de l'égliſe demeurer impunis, & vivre dans une ſanté & une proſpérité parfaite.

III. Menaces & promeſſes temporelles.

Auſſi n'étoit-ce pas la doctrine de l'antiquité éclairée, & Saint Auguſtin a prouvé ſolidement le contraire. Il a plu, dit-il, à la divine Providence de préparer à l'avenir des biens pour les juſtes, dont les injuſtes ne jouiront point, & pour les impies des maux dont les bons ne ſeront point tourmentés. Mais quant à ces biens & ces maux temporels, il a voulu qu'ils fuſſent communs aux uns & aux autres, afin que l'on ne déſire pas trop ardemment des biens que l'on voit auſſi entre les mains des méchans, & que l'on ne faſſe rien de honteux pour éviter des maux que les bons mêmes ſouffrent le plus ſouvent. Et encore : ſi tout péché étoit maintenant puni d'une peine manifeſte, on croiroit que rien ne ſeroit réſervé au dernier jugement; & ſi Dieu ne puniſſoit maintenant aucun péché évidemment, on croiroit qu'il n'y auroit point de providence. De même pour les biens de cette vie, ſi Dieu ne les donnoit à quelques-uns de ceux qui les demandent, il ſembleroit que ces biens ne dépendroient pas de lui : & s'il les donnoit à tous ceux qui les demandent, nous croirions ne le devoir ſervir que pour ces récompenſes; & au lieu d'être pieux, nous ſerions avares.

1. *Civit. c. 8.*

Il montre enſuite que les plus gens de bien ne laiſſent pas de commettre des péchés pour leſquels ils méritent des peines temporelles ; & qu'il y a une autre raiſon pour les faire ſouffrir en cette vie, comme Job, afin qu'ils connoiſſent le fond de leur cœur, & qu'ils apprennent par expérience s'ils aiment Dieu avec une piété ſincère & déſintéreſſée. Il enſeigne auſſi que Dieu récompenſe en cette vie les vertus purement humaines, comme celles des anciens Romains, parce qu'il ne leur réſerve point d'autre récompenſe. Enfin il ajoute : Nous apprenons maintenant à ſouffrir patiemment les maux que ſouffrent même les bons, & à ne pas beaucoup eſtimer les biens que les méchans mêmes obtiennent. Ainſi Dieu nous donne une inſtruction ſalutaire, en nous cachant ſa juſtice : car nous ne ſavons par quel juge-

c. 9.

v. Civ. c. 13.

xx. liv. c. 2.

ment de Dieu cet homme de bien eſt pauvre, & ce méchant riche : pourquoi l'innocent eſt condamné, & le criminel abſous. Que ſi cette abſurdité, pour ainſi dire, avoit toujours lieu en cette vie, on y pourroit trouver quelque raiſon de juſtice : mais il arrive ſouvent du mal aux méchans & du bien aux bons : ce qui rend les jugemens de Dieu plus impénétrables.

Il ſemble qu'on eût oublié cette doctrine, quand les évêques, & les papes mêmes, employoient ſi hardiment les promeſſes temporelles pour engager les princes à les protéger ; comme entr'autres le pape Etienne II, dans la lettre écrite aux François au nom de ſaint Pierre. Ces promeſſes & ces menaces peuvent impoſer quelque temps à des ignorans : mais quand ils voient qu'elles ſont ſans effet, comme il arrive le plus ſouvent, elles ne ſont propres qu'à les ſcandaliſer & à ébranler leur foi : les faiſant douter de la ſolidité des promeſſes & des menaces qui regardent l'autre vie. Cependant on a continué juſques dans les derniers ſiècles à ſuivre cette vieille prévention ; & je ne puis aſſez m'étonner qu'un homme auſſi éclairé que le cardinal Baronius, relève avec tant de ſoin les mauvais ſuccès arrivés aux ennemis de l'égliſe, particulièrement du S. Siége, comme autant de punitions divines, & les avantages des princes pieux, comme des preuves qu'ils ſoutenoient la bonne cauſe. Toutefois la vérité de l'hiſtoire l'oblige ſouvent à recourir à la profondeur des jugemens de Dieu pour ſauver les diſgraces arrivées aux plus zélés Catholiques ; & il ne s'aperçoit pas qu'une preuve qui n'eſt pas toujours concluante, ne l'eſt jamais.

Step. ep. 5. Hiſt. liv. XLIII. n. 17.

IV. Reliques. *Mœurs Chr. c. 22.*

Je reviens aux effets de l'ignorance & de la crédulité mal réglée. Il faut y compter la facilité à recevoir des reliques, dont l'examen demande à proportion du jugement & de la précaution, comme celui des miracles. Il eſt certain, en général, que les reliques des Saints méritent d'être honorées ; & vous en avez vu la pratique dès les premiers ſiècles de l'égliſe dans les actes des martyrs les plus authentiques, & dans les écrits des Pères. Souvenez-vous entr'autres de ce que dit S. Auguſtin des reliques de S. Etienne, & des miracles qui s'y faiſoient. Mais il témoigne que dès ſon temps on débitoit de fauſſes reliques ; & il n'eſt pas toujours aiſé de les diſtinguer des vraies. On ne s'y ſeroit jamais trompé, ſi on avoit toujours gardé la ſage précaution de ne point toucher aux ſépulcres des Saints, & de laiſſer leurs corps entiers bien avant dans la terre, comme ſont encore à Rome ceux des Saints Apôtres : & vous avez vu avec quelle fermeté S. Grégoire refuſa à l'Impératrice même, le chef de S. Paul. On ſe contentoit alors d'envoyer pour reliques, ou des linges qui avoient touché les ſépulcres des Saints, ou des tapis qui les avoient couverts, ou qui avoient couvert leurs autels.

III. epiſt. 30.

Ce fut en Orient que l'on commença à transférer & à diviſer les reliques, & ce fut l'occaſion des impoſtures. Car pour aſſurer des reliques, il eût fallu les ſuivre exactement depuis leur origine, & connoître toutes les mains par leſquelles elles avoient paſſé : ce qui n'étoit pas ſi difficile dans les commencemens. Mais après pluſieurs ſiècles, il fut bien plus aiſé d'impoſer, non-ſeulement au peuple, mais aux évêques devenus moins éclairés & moins attentifs ; & depuis que l'on eut établi la règle de ne point conſacrer d'égliſes ni d'autels ſans reliques, la néceſſité d'en avoir fut une grande tentation de ne les pas examiner de ſi près. L'intérêt d'attirer des offrandes & des pélérinages, qui enrichiſſoient les villes, fut encore dans la ſuite une tentation plus groſſière.

Je ne prétends pas, par ces réflexions générales, rendre ſuſpecte aucune relique en particulier : je ſais qu'il y en a pluſieurs de très-certaines : ſavoir, celles des ſaints patrons de chaque ville, qui y ſont morts, & qui ont toujours été honorés depuis : comme à Paris S. Denis, S. Marcel, ſainte Genevieve. Car encore qu'elles ayent été transférées du temps des Normands, on ne les a jamais perdues de vue. Pour les autres, j'en laiſſe l'examen à la prudence de chaque évêque, & je dis ſeulement, que cet examen doit être plus rigoureux à l'égard de celles qui après avoir été cachées pendant pluſieurs ſiècles, n'ont paru que dans des temps d'ignorance, ou que l'on prétend avoir été apportées de fort loin, ſans que l'on ſache ni comment elles en ſont venues, ni comment elles avoient été conſervées. Je crois toutefois que Dieu, qui connoît le fond des cœurs, ne laiſſe pas d'avoir agréable la dévotion des peuples, qui, n'ayant intention que de l'honorer en ſes Saints, révèrent de bonne foi les reliques expoſées depuis pluſieurs ſiècles à la vénération publique.

Il faut donc diſtinguer ce qui eſt de la foi catholique, ſavoir l'utilité de l'interceſſion des Saints, & de la vénération de leurs reliques, d'avec les abus que l'ignorance & les paſſions humaines y ont joints, non-ſeulement en ſe trompant dans le fait, & honorant comme reliques ce qui ne l'étoit pas ; mais s'appuyant trop ſur les vraies reliques, & les regardant comme des moyens infaillibles d'attirer ſur les particuliers & ſur les villes entières toutes ſortes de bénédictions temporelles & ſpirituelles. Quand nous aurions les Saints même vivans & converſans avec nous, leur préſence ne nous ſeroit pas plus avantageuſe que celle de Jeſus-Chriſt. Or il dit expreſſément dans l'évangile : vous direz au père de famille : nous avons bu & mangé avec vous, & vous avez enſeigné dans nos places. Et il vous dira : Je ne ſais qui vous êtes. L'utilité des reliques eſt donc de nous faire ſouvenir des Saints, & nous exciter à l'imitation de leurs

Luc XIII. 26.

vertus : autrement, la préſence des reliques ni des lieux ſaints ne nous ſauvera pas, non plus que les Juifs, à qui le prophète reprochoit qu'ils ſe confioient en des paroles de menſonge, en diſant : le temple du Seigneur, le temple du Seigneur ! ſans corriger leurs mœurs.

Jerem. VII. 4.

V. Pélérinages. *Mœurs Chr. n. 44.*

Les pélérinages furent une ſuite de la vénération des lieux ſaints & des reliques, principalement avant l'uſage de les transférer. Ils étoient plus faciles ſous l'empire Romain, par le commerce continuel des provinces ; mais ils ne laiſſèrent pas d'être très-fréquens ſous la domination des barbares, depuis que les nouveaux royaumes eurent pris leur conſiſtance. Je crois même que les mœurs de ces peuples y contribuèrent : car ne s'occupant que de la chaſſe & de la guerre, ils étoient dans un continuel mouvement ; ainſi les pélérinages devinrent une dévotion univerſelle des peuples & des rois, du clergé, des évêques & des moines. J'oſe dire que c'étoit préférer un petit acceſſoire à l'eſſentiel de la religion, quand un évêque quittoit ſon diocèſe pendant des années entières, pour aller, de l'extrémité de la France ou de l'Angleterre, à Rome, ou même à Jéruſalem : quand des abbés ou des moines ſortoient de leurs retraites, quand des femmes ou même des religieuſes s'expoſoient à tous les périls de ces grands voyages. Vous avez vu, par les plaintes de ſaint Boniface, les accidens déplorables qui en arrivoient. Il y avoit ſans doute plus à perdre qu'à gagner, & je regarde ces pélérinages indiſcrets, comme une des ſources du relâchement de la diſcipline ; auſſi s'en plaignoit-on dès le commencement du neuvième ſiècle. Mais ce fut principalement la pénitence qui en ſouffrit. Auparavant on enfermoit les pénitens dans les diaconies, ou d'autres lieux près de l'égliſe, pour y vivre recueillis & éloignés des occaſions de rechute. Vous l'avez vu dans le ſacramentaire attribué à ſaint Gelaſe, & dans une lettre du pape Grégoire III. Mais depuis le huitième ſiècle on introduiſit tout le contraire pour pénitence, en ordonnant aux grands pécheurs de ſe bannir de leurs pays, & paſſer quelque temps à mener une vie errante à l'exemple de Caïn. On vit bientôt l'abus de cette pénitence vagabonde ; & dès le temps de Charlemagne, on défendit de ſouffrir d'avantage ces hommes affreux, qui ſous ce prétexte, couroient par le monde nus, & chargés de fers. Mais l'uſage continua d'impoſer pour pénitence quelque pélérinage fameux ; & ce fut le fondement des croiſades.

Bonif. epiſt. 105 Hiſt. liv. XLII. n. 35. Conc. Cabil. 813. c. 40. Hiſt. liv. XLVI. n. 5. V. Morin. pœnit. V. c. 15 Hiſt. liv. XXX. n. 42. Greg. ep. 2. ad Leon. Hiſt. l XLII. n. 9. Morin. l. VII. c 15. Cap. Aquiſg. an. 789. cap. 77. Sup. l. XLIV. n. 46.

VI. Superſtitions. *Hiſt. l. XXX. n. 1. Greg. v. hiſt c. 14. Hiſt. l. XXXIV. n. 31. hiſt. l.*

L'abus dans la vénération des reliques dégénéra en ſuperſtition ; mais l'ignorance du moyen âge en attira de plus manifeſtes : comme cette divination nommée le ſort des Saints, dont Grégoire de Tours rapporte tant d'exemples, & avec un ſérieux à perſuader qu'il y croyoit : comme ces épreuves, nommées le jugement de Dieu, ſoit par l'eau, ſoit par

le feu ; ſoit par le combat ſingulier, qu'Agobard condamnoit ſi fortement, mais qu'Hincmar ſoutenoit, & qui furent en uſage ſi long-temps : comme l'aſtrologie à laquelle on voit qu'ils croyoient, principalement aux effets des éclipſes & des comètes. Ces ſuperſtitions dans le fond étoient des reſtes du paganiſme, comme d'autres plus manifeſtement criminelles, condamnées dans les conciles du même temps. En général, le plus mauvais effet des mauvaiſes études eſt de croire ſavoir ce que l'on ne ſait point. C'eſt pis que la pure ignorance, puiſque c'eſt y ajouter l'erreur, & ſouvent la préſomption. XLVI. *n.* 48. *liv.* I, *L.* 22.

VII. Etat de l'Orient.

Je n'ai parlé juſqu'ici que de l'Occident : mais l'égliſe orientale eut auſſi ſes tentations. L'empire Grec ne fut pas entièrement détruit, mais il fut réduit à des bornes bien étroites ; d'un côté par les conquêtes des Arabes Muſulmans, de l'autre par celles de divers Scythes, entr'autres des Bulgares & des Ruſſes. Ces deux derniers peuples ſe firent chrétiens, & leur domination produiſit à peu près les mêmes effets que celles des autres barbares ſeptentrionaux : mais les Muſulmans prétendoient convertir les autres, & prenoient pour prétexte de leurs conquêtes, le zèle d'établir leur religion par toute la terre. Ils ſouffroient à la vérité les chrétiens : mais ils employoient pour les pervertir tous les moyens poſſibles, excepté la perſécution ouverte, en cela même plus dangereux que les païens. D'ailleurs leur religion a quelque choſe de ſpécieux. Ils ne prêchent que l'unité de Dieu, & l'horreur de l'idolâtrie ; & ils ont imité pluſieurs pratiques du chriſtianiſme, la prière à certaines heures réglées, le jeûne d'un mois, les pélérinages. Enfin, leur indulgence pour la pluralité des femmes & des concubines, attire les hommes ſenſuels. Ils employèrent entre autres un artifice extrêmement pernicieux au chriſtianiſme. La Syrie étoit pleine de Neſtoriens, l'Egypte d'Eutyquiens, les uns & les autres ennemis des patriarches de Conſtantinople & des empereurs, qu'ils regardoient comme leurs perſécuteurs. Les Muſulmans profitèrent de cette diviſion, protégeant les hérétiques, & abaiſſant les catholiques qui leur étoient ſuſpects, par leur attachement à l'empereur de Conſtantinople, d'où leur vint le nom de Melquites, c'eſt-à-dire en Arabe, royaux ou impériaux. C'eſt par-là que ces héréſies ſi anciennes ſubſiſtent encore ; & que les chrétiens d'Orient ont des évêques & des patriarches de ces différentes ſectes, Melquites, Neſtoriens, Jacobites, qui ſont les Eutyquiens.

Par ces divers moyens les Muſulmans, ſans exterminer abſolument le Chriſtianiſme, diminuèrent extrêmement le nombre des vrais chrétiens, & les réduiſirent à une grande ignorance, par la ſervitude que leur ôtoit le courage & les commodités d'étudier. Le changement de langue y contribuoit. L'Arabe étant la langue des maîtres, devint celle de

tout l'Orient, comme elle l'est encore : le Grec ne fut conservé que par la religion, & chez les Melquites seulement ; car les Nestoriens faisoient leur service en Syriaque, & les Jacobites en Cophte ou ancien Egyptien. Ainsi comme tous les livres ecclésiastiques ou profanes étoient en Grec, il fallut les traduire, ou apprendre cette langue, ce qui rendit les études bien plus difficiles. De-là vient qu'incontinent après la conquête des Musulmans, nous perdons de vue ces anciennes églises d'Egypte, de Palestine, de Syrie, autrefois si florissantes ; & que faute d'écrivains, je n'ai pu vous en marquer la suite comme dans les siècles précédens. L'histoire d'Eutyquius, patriarche d'Alexandrie, est une preuve de ce que j'avance. Il l'a écrite en Arabe, quoiqu'il fût Melquite : & on y voit tant de fables & si peu d'exactitude, même dans les faits de son temps, qu'elle marque assez l'imperfection des études de ces pauvres Chrétiens. Elles s'affoiblirent notablement même chez les Grecs, soit par le commerce avec les barbares leurs voisins, soit par la domination des empereurs ignorans & brutaux, comme les peuples dont ils étoient sortis, Leon Isaurien, son fils Coptonyme, Leon l'Arménien. L'héréſie des Iconoclastes, que ces princes soutinrent avec tant de fureur, venoit dans le fond d'une ignorance grossière, qui leur faisoit prendre pour idolâtrie le culte des saintes images, & céder aux reproches des Juifs & des Musulmans. Ils ne considéroient pas que ce culte étoit reçu dans l'église par une tradition immémoriale, & que l'église ne peut errer, qui est la grande preuve des Pères du septième concile.

Hist. l. XLII. *n.* 2. XLVI. *n.* 1. *Hist.* XLIV. *n.* 36.

Mais les actes de ce même concile sont une preuve de la décadence des études, par le grand nombre d'histoires douteuses, pour ne pas dire fabuleuses, & d'écrits suspects qui y sont cités, & qui montrent que les Grecs n'étoient pas meilleurs critiques que les Latins : ce qui toutefois ne fait rien pour le fond de la question, puisqu'ils rapportent assez de preuves authentiques du culte des images, & fondent leur décision sur l'infaillibilité de l'église. Un autre exemple illustre de la mauvaise critique des Grecs, est la facilité avec laquelle ils reçurent les écrits attribués à S. Denis l'Aréopagite. On les rejetoit du temps de Justinien, & cent ans après on ne les contestoit point aux Monothélites, qui faisoient un si grand fond sur l'opération théandrique mentionnée dans cet auteur.

Hist. l. XXII. *dum.* 32. *liv.* XXXVIII. *n.* 59.

La persécution des Iconoclastes avoit presque éteint les études dans l'empire Grec ; mais elles se réveillèrent sous Basile Macédonien, par les soins du savant Photius, & continuèrent sous Leon le philosophe & ses successeurs. Toutefois les écrivains de ce temps-là sont bien au-dessous de ceux de l'ancienne Grèce. Leur langage est assez pur, mais leur style est façonné & affecté : ce ne sont que lieux

communs, vaines déclamations, oſtentation de leur ſavoir, réflexions inutiles. Le plus illuſtre exemple de ce mauvais ſtyle & le plus de mon ſujet, eſt celui de Métaphraſte, qui nous a gâté tant de vies de Saints, prétendant les rendre plus agréables, ſuivant le témoignage de Pſellus ſon admirateur. *Hiſt. l. LV. n. 31.*

On voit chez les Grecs, pour le moins autant que chez les Latins, l'amour des fables & la ſuperſtition, l'un & l'autre enfans de l'ignorance. Pour les fables, je me contenterai de citer l'image miraculeuſe d'Edeſſe, dont l'empereur Conſtantin Porphyrogenete a fait une ſi longue hiſtoire, que j'ai rapportée exprès. Pour les ſuperſtitions, l'hiſtoire Bizantine en fournit des exemples à chaque page. Il n'y a point d'empereur qui monte ſur le trône ou qui en deſcende, ſans préſages ou prédictions. Il y a toujours quelque caloyer dans une île, fameux par l'auſtérité de ſa vie, qui promet l'empire à un grand capitaine, & le nouvel empereur le fait évêque d'un grand ſiége. Mais ces prétendus prophètes étoient ſouvent des impoſteurs. Je reviens maintenant à l'Occident. *Hiſt. l. LV. n. 30.*

VIII. Clercs chaſſeurs & guerriers.

Un autre effet de la domination des barbares, c'eſt que les évêques & les clercs devinrent chaſſeurs & guerriers comme les laïques, ce qui toutefois n'arriva pas ſitôt; car dans les commencemens, les barbares, quoique chrétiens, n'étoient pas admis dans le clergé. Outre l'ignorance, leur férocité & leur légéreté naturelle empêchoit de leur confier l'adminiſtration des ſacremens & la conduite des ames. Ce ne fut guère qu'au ſeptième ſiècle qu'ils entrèrent indifféremment dans les ordres, autant que je puis juger par le nom des évêques & des clercs, qui juſques là ſont preſque tous Romains. Auſſi ne voyons-nous que depuis ce temps des défenſes aux clercs de porter les armes, de chaſſer, & de nourrir des chiens & des oiſeaux pour le plaiſir. Or l'exercice violent de la chaſſe, l'attirail & la dépenſe qui en ſont les ſuites, ne s'accordent pas avec la modeſtie cléricale, avec l'étude, la prière, le ſoin des pauvres, l'inſtruction des peuples, une vie réglée & mortifiée. *Conc. Epaon. c. 4. Cabilon. 2. c. 9.*

L'exercice des armes en eſt encore plus éloigné; cependant il devint en quelque façon néceſſaire aux évêques, à cauſe des biens eccléſiaſtiques: car ce fut en ce temps-là que s'établit le droit des fiefs. Sous les deux premières races de nos rois, & bien avant dans la troiſième, la guerre ne ſe faiſoit point par des troupes enrôlées & ſoudoyées: mais par ceux à qui les princes & les ſeigneurs avoient donné des terres à la charge du ſervice. Chacun ſavoit ce qu'il devoit fournir d'hommes, de chevaux & d'armes, & il devoit les mener lorſqu'il étoit commandé. Or comme les égliſes poſſédoient dès-lors de grandes terres, les évêques ſe trouvèrent engagés à ſervir l'état comme les autres ſeigneurs. Je dis les évêques, car tous les biens eccléſiaſtiques

de chaque diocèse étoient encore administrés en commun sous leur autorité ; on n'en avoit distrait que les biens des monastères : ces portions attribuées à chaque clerc, que nous appellons alors bénéfices, n'étoient pas encore distinguées ; & ce que l'on appeloit alors bénéfices, étoient ou des fiefs donnés à des laïques, ou l'usufruit de quelque fonds de l'église accordé à un clerc pour récompense ou autrement, à la charge de revenir après sa mort à la masse commune.

Liv. XXX. *n.* 54. XXXI. *n.* 1. XXXII. *n.* 59.

Les évêques avoient leurs vassaux obligés à servir à leur ordre pour les fiefs qu'ils tenoient d'eux ; & quand l'évêque lui-même étoit mandé par le roi, il devoit marcher à la tête de ses troupes. Charlemagne trouvant ce droit établi, voulut bien s'en relâcher à la prière de son peuple ; & il dispensa les évêques de servir en personne, pourvu qu'ils envoyassent leurs vassaux. Mais ce règlement fut mal observé, & nous voyons après comme devant, les évêques armés, combattans, pris & tués à la guerre.

Hist. l. XLV. *n.* XXVI.

IX. Seigneuries temporelles des églises.

Indépendamment de la guerre, les seigneuries temporelles devinrent aux évêques une grande source de distraction. Les seigneurs avoient beaucoup de part aux affaires d'état, qui se traitoient ou dans les assemblées générales, ou dans les conseils particuliers des princes ; & les évêques, comme lettrés, y étoient plus utiles que les autres seigneurs. Il falloit donc être presque toujours en voyage : car ni la cour du prince, ni les assemblées ou parlemens, n'avoient point de lieu fixe. Charlemagne, par exemple, étoit tantôt deçà, tantôt de-là le Rhin ; tantôt en Italie, tantôt en Saxe : aujourd'hui à Rome, dans trois mois à Aix-la-Chapelle. Il menoit toujours avec lui grand nombre d'évêques, suivis de leurs vassaux & de leurs domestiques. Quelle perte de temps ! Quelle distraction ! Quand trouvoient-ils du loisir pour visiter leurs diocèses, pour prêcher, pour étudier ? les parlemens ou assemblées générales étoient aussi des conciles ; mais ce n'étoit plus ces conciles établis si sagement par les canons en chaque province, entre les évêques voisins : c'étoit des conciles nationaux de tout l'empire François, où l'on voyoit ensemble l'archevêque de Cologne avec ceux de Tours, de Narbonne & de Milan, les évêques d'Italie, de Saxe & d'Aquitaine. Les règlemens en étoient plus uniformes ; mais le peu de résidence des évêques nuisoit à l'exécution.

Ces assemblées étoient essentiellement parlemens & conciles par occasion, pour profiter de la rencontre de tant d'évêques ensemble. Le principal objet étoit donc le temporel, les affaires d'état : & les évêques ne pouvoient se dispenser d'y prendre part, étant convoqués pour cet effet comme les autres seigneurs. De-là vient ce mélange du temporel & du spirituel, si pernicieux à la religion. J'ai rapporté en leur

mps les maximes des anciens ſur la diſtinction des deux
uiſſances eccléſiaſtique & ſéculière ; entr'autres la lettre de
ynesius, & le fameux paſſage du pape Gélaſe, tant de fois
levé dans la ſuite. Vous avez vu que ces ſaints docteurs *Hiſt. l.* XXII. *n.* 45. *l.* XXX. *n.* 31.
oient perſuadés, qu'encore que les deux puiſſances euſſent
é jointes quelquefois avant la venue de Jeſus-Chriſt, Dieu
nnoiſſant la foibleſſe humaine, les a depuis entièrement
parées ; & que comme les princes ſouverains, bien qu'é-
blis par l'ordre de Dieu, n'ont aucune part au ſacerdoce
: la loi nouvelle, ainſi les évêques n'ont reçu de Jeſus-
hriſt aucun pouvoir ſur les choſes temporelles : enſorte
'ils ſont entièrement ſoumis aux princes à cet égard, com-
e pour le ſpirituel les princes ſont entièrement ſoumis
x évêques. Voilà les maximes de la ſainte antiquité, que
us voyons en leur entier au huitième ſiècle dans la ſeconde
tre du pape Grégoire III à Leon Iſaurien. Le pape Nico-
I les alléguoit encore au ſiècle ſuivant, écrivant à l'empe- *Hiſt. l.* XLII. *n.* 9.
ur de Conſtantinople. Avant Jeſus-Chriſt, dit-il, il y *Nic. ep.* 8. *to.* 8. *conc. pag.*
oit des rois qui étoient auſſi prêtres, comme Melchiſedech. 324. *B. hiſt. l.* 1. *n.* 41.
diable l'a imité en la perſonne des empereurs payens qui
oient ſouverains Pontifes. Mais après la venue de celui
i eſt véritablement roi & pontife, l'empereur ne s'eſt
is attribué les droits de pontife, ni le pontife les droits
l'empereur. Jeſus-Chriſt a ſéparé les deux puiſſances : en-
te que les empereurs chrétiens euſſent beſoin des pon-
s pour la vie éternelle, & que les pontifes ſe ſerviſſent
s lois des empereurs pour la vie & les affaires temporelles.
ıſi parloit le pape Nicolas, que perſonne n'accuſe d'avoir
gligé les droits de ſon ſiége.

X. Confuſion des deux puiſſances.

Mais depuis que les évêques ſe virent ſeigneurs & admis
part du gouvernement des états, ils crurent avoir, com-
: évêques, ce qu'ils n'avoient que comme ſeigneurs ; ils
ètendirent juger les rois, non-ſeulement dans le tribunal de
pénitence, mais dans les conciles ; & les rois, peu inſ-
its de leurs droits, n'en diſconvenoient pas, comme je l'ai
porté, entr'autres, de Charles le Chauve & de Louis
Outremer. La cérémonie du ſacre, introduite depuis le
ieu du huitième ſiècle, ſervit encore de prétexte : les
èques, en impoſant la couronne, ſembloient donner le
aume de la part de Dieu.

Dès auparavant je trouve un attentat notable ſur la digni- *Hiſt. l.* XLIX. *n.* 46. LII. *n.* 12. LV. *n.* 36.
oyale, que je compte pour le premier. C'eſt la dépoſi-
n de Vamba, roi des Viſigoths en Eſpagne, au douzième
ıcile de Tolède, l'an 681, ſous prétexte qu'on l'avoit mis
pénitence & revêtu de l'habit monaſtique : quoiqu'à ſon *Liv.* XI. *n.* 29.
u, parce qu'une maladie lui avoit fait perdre connoiſſan-
Le ſecond exemple célèbre eſt la pénitence de Louis le
bonnaire, après laquelle les évêques qui la lui impo- *Liv.* XLVII. *n.* 40.
ent, prétendoient qu'il ne lui étoit plus permis de re-

prendre la dignité royale. Saint Ambroiſe ne tira pas de telles conſéquences de la pénitence de Théodoſe. Dira-t-on que ce grand Saint manquât de courage pour faire valoir l'autorité de l'égliſe ? ou qu'il fût moins éclairé que les évêques Goths du ſeptième ſiècle, & les François du neuvième ?

Liv. XXIV. *n.* 51. 52. *Aug. ep.* 220. Le comte Boniface, gouverneur d'Afrique, pouſſé à bout par les ennemis qu'il avoit à la cour, prit les armes pour ſa ſureté, & conſulta ſaint Auguſtin ſon ami. Ce ſaint docteur lui donne des avis ſalutaires pour le règlement de ſes mœurs & le bon uſage de ſa puiſſance, mais quant à la guerre qu'il avoit entrepriſe, il lui déclare nettement, qu'il n'a point de conſeil à lui donner, & qu'il ne veut point toucher cette matière. C'eſt qu'il ſavoit parfaitement les bornes de ſes devoirs, & ne vouloit pas faire un pas au-delà. Nos évêques bien plus hardis ſe déclarèrent contre Louis le Débonnaire, pour ſes enfans, & les animèrent à cette guerre civile qui ruina l'empire François. Les prétextes ſpécieux ne leur manquoient pas : Louis étoit un prince foible, gouverné par ſa ſeconde femme ; tout l'empire étoit en déſordre : mais il falloit prévoir les conſéquences, & ne pas prétendre mettre en pénitence un ſouverain comme un ſimple moine.

Les papes croyant avec raiſon avoir autant & même plus d'autorité que les évêques, entreprirent bientôt de régler les différens entre les ſouverains, non par voie de médiation & d'interceſſion ſeulement, mais par autorité : ce qui en effet étoit diſpoſer des couronnes. C'eſt ainſi qu'Adrien II défendit à Charles le Chauve de s'emparer du royaume de Lothaire ſon neveu, & trouva fort mauvais qu'il n'eût pas laiſſé de s'en mettre en poſſeſſion. Mais vous avez vu avec quelle rigueur Hincmar répondit aux reproches de ce pape, lorſqu'il lui diſoit ſous le nom des ſeigneurs François, que la conquête des royaumes de ce monde ſe fait par la guerre & par les victoires, & non par les excommunications du pape & des évêques. Et enſuite : priez le pape de conſidérer qu'il ne peut être tout enſemble roi & évêque : que ſes prédéceſſeurs ont réglé l'égliſe & non pas l'état. Et encore : il ne convient point à un évêque d'excommunier, pour ôter ou donner à quelqu'un un royaume temporel ; & le pape ne nous perſuadera pas que nous ne puiſſions arriver au royaume du ciel, qu'en recevant le roi qu'il nous voudra donner ſur la terre.

Hiſt. liv. LI. *n.* 34. LII. *n.* 1. LII. *n.* 8. *Hincm. opuſc.* 41.

Voilà juſqu'où ſont allés les inconvéniens de cette alliance de l'épiſcopat avec la ſeigneurie temporelle. On a cru dans ces temps moins éclairés, qu'être évêque & ſeigneur, valoit mieux qu'être évêque ſimplement ; mais on n'a pas conſidéré que le ſeigneur nuit à l'évêque, comme nous ne le voyons que trop encore à préſent en Allemagne & en Polo-

gne. C'eſt en ces rencontres qu'a lieu la ſage Maxime d'Héſiode, que la moitié vaut mieux que le tout. Mais à quoi bon citer Héſiode, quand nous avons l'autorité de Jeſus-Chriſt même, qui nous enſeigne que la vertu toute ſeule vaut mieux, que la vertu avec les richeſſes ?

Dans cette confuſion des deux puiſſances, les ſéculiers empiétèrent auſſi de leur côté. Souvent les ſeigneurs, ſans la participation des évêques, mettoient des prêtres dans les égliſes qui dépendoient de leurs terres; & les rois, dès la première race, prétendoient diſpoſer des évêchés, quoiqu'en même temps dans les conciles tenus avec leur permiſſion, on recommandât la liberté des élections, dont la forme s'obſervoit toujours. Le docte Florus, diacre de l'égliſe de Lyon, remarque fort bien que, ſous l'empire Romain, ni les empereurs, ni les magiſtrats, ne ſe mêloient ordinairement de l'élection des évêques, non plus que de l'ordination des prêtres: c'eſt que les évêques n'avoient point de puiſſance temporelle, comme ils n'en ont jamais eu dans l'empire Grec. Mais dans les royaumes formés du débris de l'empire d'Occident, les évêques étoient ſi puiſſans, qu'il étoit de l'intérêt des rois de s'en aſſurer: c'eſt pourquoi dans les élections les plus canoniques, le conſentement du prince étoit néceſſaire. Il ne faut pas en cette matière prétendre établir le droit ſur les faits ſouvent abuſifs, mais ſur les canons, les lois & les actes authentiques. Ce que j'ai dit des évêques, doit s'entendre auſſi des abbés à proportion. Quoiqu'ils fuſſent titulaires, & par conſéquent moines, ils ſe trouvèrent ſeigneurs, à cauſe des terres que poſſédoient les monaſtères: ils eurent des vaſſaux & des troupes qu'ils menoient à la guerre: ils étoient ſouvent à la cour, & étoient appelés aux conſeils des rois & aux parlemens. On peut juger, dans cette vie ſi diſſipée, combien il étoit difficile à ces abbés d'obſerver leur règle; & non-ſeulement à eux, mais aux moines dont ils menoient toujours quelques-uns à leur ſuite: combien leur abſence cauſoit du relâchement aux monaſtères, & leur retour de diſtraction. Ces abbés ſeigneurs, ayant beſoin d'être riches pour fournir à tant de voyages & d'autres dépenſes, ſe ſervoient de leur crédit pour ſe faire donner pluſieurs abbayes, & les gardoient ſans ſcrupule.

Hiſt. l. xxxii. n. 44. n. 69. Conc. Clarom. an. 535. c. 1. Conc. Aurel. iii. c. 3. poſt Agob. to. 2. p. 254. Hiſt. l. xlvi. n. 47.

L'abus alla plus loin: on donna des monaſtères à des évêques & à des clercs, quoique, n'étant point moines, ils fuſſent incapables d'être abbés; car les commendes n'ont été introduites que dans les derniers ſiècles. Enfin les rois donnèrent des abbayes à de purs laïques, ou les prirent pour eux-mêmes, & cet abus dura publiquement depuis le huitième ſiècle juſqu'au dixième. Des ſeigneurs, ſans autre formalité que la conceſſion du prince, alloient ſe loger dans les monaſtères avec leurs femmes & leurs enfans, leurs vaſſaux & leurs domeſtiques, leurs chevaux & leurs chiens:

conſumant la plus grande partie du revenu, & laiſſant le reſte à quelque peu de moines qu'ils y ſouffroient pour la forme, & qui ſe relâchoient de plus en plus.

Hiſt. liv. XIX. *n.* 16. Le même abus régnoit en Orient; mais l'origine en avoit été plus canonique. Les Iconoclaſtes, ennemis déclarés de la profeſſion monaſtique, avoient ruiné la plupart des monaſtères. Pour les rétablir, les empereurs & les patriarches de Conſtantinople chargèrent des évêques ou des laïques puiſſans d'en prendre ſoin, de conſerver les revenus, retirer les biens aliénés, réparer les bâtimens, raſſembler les moines. On appela ces adminiſtrateurs chariſticaires; mais de protecteurs charitables, ils devinrent bientôt des maîtres intéreſſés, qui traitoient les moines en eſclaves, s'attribuant preſque tous les revenus, & tranſportant même à d'autres le droit qu'ils avoient ſur les monaſtères.

XI. Richeſſes des égliſes.

Voilà l'effet de la richeſſe des égliſes. C'eſt dans tous les temps une tentation continuelle pour l'ambition des clercs & l'avarice des laïques: principalement quand le clergé ne s'attire pas par ſa conduite l'amour & le reſpect du peuple, quand il paroît lui être à charge, & ne lui pas rendre de ſervice proportionné aux revenus dont il jouit. Il eſt néceſſaire qu'il y ait des fonds deſtinés aux dépenſes communes de la religion Chrétienne, comme de toute ſociété, à la ſubſiſtance des clercs occupés à la ſervir, à la conſtruction & l'entretien des bâtimens, à la fourniture des ornemens, & ſur-tout au ſoulagement des pauvres. Dès les premiers ſiècles, ſous les empereurs payens, l'égliſe poſſédoit des immeubles, outre les contributions volontaires, qui avoient été ſon premier fonds. Mais il eût été à ſouhaiter, que les évêques euſſent toujours compté ces biens pour un embarras, comme S. Chryſoſtôme, & euſſent été auſſi réſervés que S. Auguſtin à en acquérir de nouveaux.

Chryſ. hom. 85. *in Matth.* *Auguſt. ſerm.* 351. 356. *Poſſid. Vita* 6, 24.

Hiſt. l. XXII. *n.* 25. XXIV. *n.* 39, 40. *Capit.* 2. *ann.* 811. *Conc. Cabil. an.* 813. *c.* 6. *Hiſt. l.* XLV. *n.* 51. XLVI. *n* 5. *Bol.* 5. *Jun.* *to.* 19.

Nos évêques du neuvième ſiècle n'étoient pas ſi déſintéreſſés, comme nous voyons par les plaintes que l'on faiſoit du temps de Charlemagne, qu'ils perſuadoient aux perſonnes ſimples de renoncer au monde, afin que l'égliſe profitât de leurs biens au préjudice des héritiers légitimes. Sans même employer de mauvais moyens, je vois des évêques reconnus pour Saints, trop occupés, ce me ſemble, d'augmenter leur temporel. La vie de S. Meinverc de Paderborn, ſous l'empereur S. Henri, eſt principalement remplie du dénombrement des terres qu'il acquit à ſon égliſe.

Le tréſor des égliſes, je veux dire l'argenterie, les reliquaires & les autres meubles précieux, étoient les appâts qui attiroient les infidelles à les piller, comme les Normands en France, & les Sarraſins en Italie: les terres & les ſeigneuries excitoient la cupidité des mauvais Chrétiens, ſoit pour les envahir à force ouverte depuis la chute de l'autorité royale, ſoit pour les uſurper, ſous prétexte de ſervir l'égliſe. De-

là vint la brigue & la ſimonie, pour tenir lieu de vocation aux dignités eccléſiaſtiques. Mais c'eſt auſſi ce qui doit nous raſſurer contre les ſcandales que nous voyons pendant le dixième ſiècle, principalement à Rome. Le Fils de Dieu promettant d'aſſiſter ſon égliſe juſqu'à la fin du monde, n'a point promis d'en défendre l'entrée aux méchans : au contraire, il a prédit qu'elle en ſeroit toujours mêlée juſqu'à la dernière ſéparation. Il n'a pas promis la ſainteté à tous les miniſtres & à tous les paſteurs de ſon égliſe, non pas même à leur chef : il a ſeulement promis des pouvoirs ſurnaturels à tous ceux qui entreroient dans le miniſtère ſacré, ſuivant les formes qu'il a preſcrites. Ainſi, comme de tout temps il s'eſt trouvé des méchans, qui ſans la converſion du cœur & les autres diſpoſitions néceſſaires, ont reçu le baptême & l'euchariſtie, il s'en eſt trouvé qui ont reçu ſans vocation l'impoſition des mains, & n'en ont pas moins été prêtres ou évêques, bien qu'ils l'ayent été pour leur perte, & ſouvent pour celle de leur troupeau. En un mot, Dieu ne s'eſt point engagé à arrêter par des miracles les ſacriléges, non plus que les autres crimes. Il ne faut donc point faire difficulté de reconnoître pour papes légitimes ni Sergius III, ni Jean X, & les autres, dont la vie ſcandaleuſe a déshonoré le ſaint ſiége, pourvu qu'ils ayent été ordonnés dans les formes par des évêques ; mais il faut convenir qu'il eût été plus avantageux à l'égliſe d'être toujours pauvre, que d'être expoſée à de tels ſcandales.

Hiſt. lib. LIV. *n.* 42. 49.

XII. Corruption des mœurs.

Ils furent auſſi en partie cauſés par l'ignorance, depuis qu'elle eut jeté de trop profondes racines. Après la chute des études, les bonnes mœurs & les pratiques de vertu ſubſiſtèrent encore quelque-temps, par la force de l'exemple, & de l'éducation. On vivoit ainſi à Rome ſous le pape Agathon, vers la fin du ſeptième ſiècle ; mais l'ignorance croiſſant toujours, on ſe relâcha de ces ſaintes pratiques, dont on ne connoiſſoit plus les raiſons, & la corruption vint au point où vous l'avez vue vers la fin du neuvième ſiècle, après Nicolas I & Adrien II : enſorte que, pour relever l'égliſe Romaine, il fallut vers le milieu de l'onzième ſiècle y appeler des Allemands mieux inſtruits, comme Grégoire V & Leon IX. L'ignorance n'eſt bonne à rien, & je ne ſais où ſe trouve cette prétendue ſimplicité qui conſerve la vertu. Ce que je ſais, c'eſt que dans les ſiècles les plus ténébreux & chez les nations les plus groſſières, on voyoit régner les vices les plus abominables. J'en ai donné quelques preuves à cette occaſion ; mais je n'ai oſé les rapporter toutes, & je n'oſe même les marquer plus préciſément. C'eſt que la concupiſcence eſt en tous les hommes, & ne manque point de produire ſes funeſtes effets, ſi elle n'eſt retenue par la raiſon aidée de la grâce.

Il y a un genre de crime, dont je ne trouve en ces ſiècles

Hiſt. l. XLIX. *n.* 17.

des exemples que dans l'Orient ; c'eſt l'impiété & le mépris manifeſte de la religion. Vous avez vu ſans doute avec horreur les jeux ſacriléges du jeune empereur Michel, fils de Théodora, qui ſe promenoit par les rues de Conſtantinople avec les compagnons de ſes débauches, revêtus des habits ſacrés, contrefaiſant les proceſſions & les autres cérémonies de l'égliſe, même le redoutable ſacrifice. Photius, alors patriarche, le voyoit & le ſouffroit, comme il lui fut reproché au huitième concile : ce qui montre qu'il étoit encore plus impie que l'empereur. Car ce prince étoit un jeune fou, ſouvent ivre, & toujours emporté par ſes paſſions ; mais Photius agiſſoit de ſang froid, & par de profondes réflexions : c'étoit le plus grand eſprit & le plus ſavant homme de ſon ſiècle : c'étoit un parfait hypocrite, agiſſant en ſcélérat & parlant en ſaint. Il paroît l'auteur d'une autre eſpèce d'impiété : c'eſt d'avoir pouſſé la flatterie, juſqu'à canoniſer des princes qui n'avoient rien fait pour le mériter : leur bâtir des égliſes, leur conſacrer des fêtes, comme il fit à Conſtantin, fils aîné de l'empereur Baſile Macédonien, pour le conſoler de ſa mort, imitant en ce point les auteurs de l'idolâtrie. Conſtantin Monomaque en voulut faire autant à Zoé, à qui il devoit l'empire.

Liv. LI. *n.* 43.

Hiſt. l. LIII. *num.* 3. *Sap.* XIV.

15 *hiſt. l.* LX. *n.* 13.

XIII. L'incontinence du clergé.

Les trois vices qui ravagèrent le plus l'égliſe d'Occident dans ces malheureux temps, furent l'incontinence des clercs, les pillages & les violences des laïques, & la ſimonie des uns & des autres : tous effets de l'ignorance. Les clercs avoient oublié la dignité de leur profeſſion, & les puiſſantes raiſons de cette diſcipline de la continence. Ils ne ſavoient pas que dès l'origine du chriſtianiſme, cette vertu angélique en a fait la gloire, & qu'on la montroit aux païens comme une des preuves des plus ſenſibles de ſon excellence. L'égliſe ayant donc toujours un grand nombre de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui ſe conſacroient à Dieu par la continence parfaite, rien n'étoit plus raiſonnable que de choiſir ſes principaux miniſtres dans cette partie la plus pure du troupeau. L'égliſe en étoit mieux ſervie par des hommes, qui, dégagés des ſoins d'une famille, n'étoient point partagés, & ne penſoient, comme dit S. Paul, qu'à plaire à Dieu ; s'appliquant entièrement à la prière, à l'étude, à l'inſtruction, aux œuvres de charité. Auſſi, avez-vous vu que cette ſainte diſcipline du célibat des clercs ſupérieurs, s'eſt toujours obſervée dans l'égliſe, quoiqu'avec plus ou moins d'exactitude, ſelon les temps & les lieux.

Juſt Apol. p. 61. B.

Apol. Athan. p. 36. C.

Aug. ver. rel. c. 3 *n.* 5.

Hiſt. l. III. *n.* 38, 47.

1 *Cor.* VII. 32. 33.

Mais nos clercs ignorans, du neuvième & du dixième ſiècle, regardoient cette loi comme un joug intolérable. Leurs fonctions étoient preſque réduites à chanter des pſeaumes qu'ils n'entendoient pas, & pratiquer des cérémonies extérieures ; vivant au reſte comme le peuple, ils ſe perſuadèrent aiſément qu'ils devoient auſſi avoir des femmes ;

&

& la multitude des mauvais exemples leur firent regarder le célibat comme impoſſible, & par conſéquent la loi qui l'impoſoit, comme une tyrannie inſupportable. Les Grecs furent les premiers, qui, dès la fin du ſeptième ſiècle, ſecouèrent ce joug ſalutaire, par le canon du concile de Trulle, où ils permirent aux prêtres de garder leurs femmes, comme ils font encore; & ils prirent pour prétexte un canon de Carthage mal entendu, & les ſcandales déjà trop fréquens chez les Latins. Mais le premier exemple formel en Occident, eſt celui de ce curé du diocèſe de Châlons, qui voulut ſe marier publiquement, & contre lequel les gens de bien s'élevèrent, comme on feroit aujourd'hui, tant on avoit d'horreur d'un mariage ſi nouveau.

Hiſt. liv. XL. *n.* 49.

Hiſt. liv. LIV. *n.* 20.

XIV. Hoſtilités univerſelles.

Les pillages & les violences étoient un reſte de la barbarie des peuples du Nord. J'en ai marqué l'origine dans le foible gouvernement de Louis le Débonnaire, & le progrès ſous ſes ſucceſſeurs; & certainement il eſt étrange que des Chrétiens ignoraſſent à un tel point les premiers élémens de la religion & de la politique, qu'ils ſe cruſſent permis de ſe faire juſtice eux-mêmes, & de prendre les armes contre leurs compatriotes comme contre des étrangers. Le fondement de la ſociété civile eſt de renoncer à la force, pour ſe ſoumettre à des lois & à des juges qui les faſſent exécuter; & l'eſſence du chriſtianiſme eſt la charité, qui oblige non-ſeulement à ne faire aucun mal au prochain, mais à lui faire tout le bien poſſible. Qu'étoit-ce donc que des Chrétiens toujours prêts à ſe venger de leurs frères par les meurtres & les incendies, & ne cherchant la juſtice qu'à la pointe de leur épée?

Hiſt. liv. LIX. *n.* 38.

Vous avez vu les plaintes & les remontrances inutiles que l'on faiſoit contre ces déſordres dans les aſſemblées des évêques & des ſeigneurs. Autre preuve de l'ignorance: car il falloit être bien ſimple pour s'imaginer que les exhortations par écrit, & des paſſages de l'écriture & des Pères, feroient tomber les armes des mains à des gens accoutumés au ſang & au pillage. Le remède eût été d'établir des lois tout de nouveau, telles qu'en avoient eu les Grecs, les Romains, & les autres nations policées: mais où trouver alors des légiſlateurs aſſez ſages pour dreſſer de telles lois, & aſſez éloquens pour en perſuader l'exécution?

Cependant la diſcipline de l'égliſe dépériſſoit, & les mœurs ſe corrompoient de plus en plus. Les nobles, cantonnés chacun dans ſon château, ne venoient plus aux égliſes publiques recevoir les inſtructions des évêques. Ils aſſiſtoient aux offices des monaſtres voiſins, ou ſe contentoient des meſſes de leurs chapelains, & des curés de leurs ſerfs; encore prétendoient-ils les établir & les deſtituer comme il leur plaiſoit, & ſouvent ils s'attribuoient les dixmes & les autres revenus des égliſes. Les évêques ne pouvoient ni corriger ces prêtres,

protégés par les ſeigneurs, beaucoup moins les ſeigneurs eux-mêmes, ni viſiter leurs diocèſes, ni s'aſſembler pour tenir des conciles ; & quelquefois ils étoient réduits à prendre les armes, pour défendre contre les ſeigneurs les terres de leurs égliſes.

XV. Simonie.

Je regarde encore la ſimonie comme un effet de l'ignorance. Un homme éclairé, & perſuadé de la religion Chrétienne, ne s'aviſera jamais d'en faire un moyen de s'enrichir. Il comprendra qu'elle eſt d'un ordre plus élevé, & nous propoſe d'autres biens. Simon lui-même n'offroit de l'argent à S. Pierre, que parce qu'il n'entendoit rien à cette céleſte doctrine ; & ne demandoit qu'à pouvoir communiquer aux autres le don des miracles pour ſe faire admirer & amaſſer des tréſors. Plus les hommes ſont groſſiers & ignorans, plus ils ſont touchés des biens temporels & capables d'y tout rapporter. Les biens ſpirituels & inviſibles leur paroiſſent de belles chimères ; ils s'en moquent, & ne comptent pour les biens ſolides, que ce qu'ils tiennent entre leurs mains. Auſſi ne vois-je point de temps où la ſimonie ait régné dans l'égliſe ſi ouvertement que dans le dixième & l'onzième ſiècle. Les princes, qui depuis long-temps s'étoient rendus maîtres des élections, vendoient au plus offrant les évêchés & les abbayes ; & les évêques ſe récompenſoient en détail de ce qu'ils avoient une fois donné : ordonnant des prêtres pour de l'argent, & ſe faiſant payer les conſécrations d'égliſe & les autres fonctions. Voyez le diſcours du pape Silveſtre II aux évêques. A des gens peu touchés des vérités de la foi, il ſemble que c'eſt faire de rien quelque choſe, que d'amaſſer des richeſſes en prononçant des paroles & faiſant des cérémonies : ils ſe croient plus fins que ceux qui le ſont gratuitement.

Act. VIII. 18. *&c.*

Hiſt. liv. XVIII. *n.* 11. *Mabill. an. t.* 2. *p.* 130.

Or la ſimonie a été dans tous les temps la ruine de la diſcipline & de la morale chrétienne, dont le premier pas eſt le mépris des richeſſes, & le renoncement, du moins d'affection, aux biens mêmes que l'on poſsède. Car qui enſeignera cette morale ſi ſublime, quand ceux qui devroient l'enſeigner l'ignorent eux-mêmes, quand le ſel de la terre eſt corrompu ? Qui ne cherche au contraire à s'enrichir, quand il voit que ni la ſcience ni la vertu n'élèvent perſonne aux premières places, & qu'il n'y a que l'argent & la faveur ? Ainſi, par un malheureux cercle, l'ignorance & la corruption du cœur produit la ſimonie, & la ſimonie augmente l'ignorance & le mépris de la vertu.

XVI. Pénitences.

Ce fut auſſi principalement ces trois déſordres, la ſimonie, les violences des ſeigneurs, & l'incontinence des clercs, que les Saints de l'onzième ſiècle combattirent avec plus de zèle : mais l'ignorance de l'ancienne diſcipline, fit que l'on ſe méprit dans l'application des remèdes. Ils étoient de deux ſortes : les pénitences, & les cenſures contre ceux qui ne ſe ſoumettoient pas à la pénitence. Les pénitences canoniques

Alex. II. *epiſt.* 29. 30. *&c.* *Pet. Dam. opuſc.* VII. *c.* 10. 11.

étoient encore en vigueur à la fin de l'onzième ſiècle, j'en ai rapporté des exemples; loin de ſe plaindre qu'elles fuſſent exceſſives, on ſe plaignoit de certains nouveaux canons ſans autorité, qui les avoient notablement diminuées. Mais on s'étoit imaginé, je ne ſais ſur quel fondement, que chaque péché de même eſpèce méritoit ſa pénitence: que ſi un homicide, par exemple, devoit être expié par une pénitence de dix ans, il falloit cent ans pour dix homicides; ce qui rendoit les pénitences impoſſibles & les canons ridicules. Auſſi n'étoit-ce pas ainſi que l'entendoient les anciens. Je crois bien que le nombre des péchés de même eſpèce ajoutoit à la rigueur de la pénitence, qui étoit toujours ſoumiſe à la diſcrétion des évêques: mais enfin elle ſe meſuroit à proportion de la vie des hommes, & on n'obligeoit à faire pénitence juſqu'à la mort, que pour certains crimes les plus énormes.

Depuis que l'on eut rendu les pénitences impoſſibles, à force de les multiplier, il fallut venir à des compenſations & des eſtimations, telles qu'on les voit dans le décret de Burchard, & dans les écrits de Pierre Damien. C'étoit des pſeaumes, des génuflexions, des coups de diſcipline, des aumônes, des pélérinages: toutes actions que l'on peut faire ſans ſe convertir. Ainſi celui qui en récitant des pſeaumes ou ſe flagellant rachetoit en peu de jours pluſieurs années de pénitence, n'en retiroit pas le fruit qu'elle eût produit: ſavoir, d'exciter & de fortifier les ſentimens de componction par de longues & fréquentes réflexions, & de détruire les mauvaiſes habitudes, en demeurant long-temps éloigné des occaſions, & pratiquant long-temps les vertus contraires. C'eſt ce que ne faiſoient pas des génuflexions ou des prières vocales. Les pénitences acquittées par autrui le faiſoient beaucoup moins; & les diſciplines qu'un ſaint moine ſe donnoit pour un pécheur, n'étoient pas pour ce pécheur des pénitences médecinales. Car le péché n'eſt pas comme une dette pécuniaire, que tout autre peut payer à la décharge du débiteur, & en quelque monnoie que ce ſoit: c'eſt une maladie qu'il faut guérir en la perſonne du malade. Auſſi un concile national d'Angleterre tenu l'an 747, condamnoit ces pénitences acquittées par autrui, & en apportoit cette raiſon remarquable: que par ce moyen les riches ſe ſauveroient plus aiſément que les pauvres, contre la parole expreſſe de l'évangile.

Hiſt. liv. LVIII. *n.* 52. *Burch. liv.* 6. *c.* 12. 14. *Petr. Dam. Vita SS Rod. &c. Dom. c.* 10.

to. 6. conc. pag. 1565. *Hiſt. liv.* XXXVIII. *n.* 14.

Un autre abus furent les pénitences forcées. J'en trouve en Eſpagne dès le ſeptième ſiècle. Enſuite les évêques voyant pluſieurs pécheurs qui ne venoient point ſe ſoumettre à la pénitence, s'en plaignirent dans les parlemens, & prièrent les princes de les y contraindre par leur puiſſance temporelle. C'étoit bien ignorer la nature de la pénitence, qui conſiſte dans le repentir & dans la converſion du cœur: c'étoit met-

Conc. Toleti 6. *Hiſt. l.* LIV. *n.* 23, 24. *Conc. Tribur. an* 895. *c.* 2. *Hiſt. liv.* LI. *n.* 8. *Nic.* I. *ep.* 66.

tre le pécheur, qui, pour prévenir la juſtice divine, ſe punit volontairement lui-même, au rang du criminel, que la juſtice humaine punit malgré lui. Je compte entre les pénitences forcées, les défenſes que les évêques faiſoient à des coupables non pénitens, de manger de la chair, de porter du linge, de monter à cheval, & d'autres ſemblables. Si les coupables les obſervoient, j'admire leur docilité : s'ils ne les obſervoient pas, j'admire la ſimplicité des évêques.

XVII. Cenſures.

L'autre remède contre les déſordres du dixième ſiècle, furent les excommunications & les autres cenſures eccléſiaſtiques. Le remède étoit bon en ſoi ; mais à force de le pouſſer, on le rendit inutile. Les cenſures ne ſont des peines que pour ceux qui les craignent ; car que ſerviroit de défendre à un Juif ou à un Mahométan l'entrée de l'égliſe ou l'uſage des ſacremens ? Donc quand un Chrétien eſt aſſez méchant pour mépriſer les cenſures, ou aſſez fort pour les violer impunément, elles ne ſont que l'irriter ſans le corriger ; parce qu'elles ne ſont fondées que ſur la foi & ſur le reſpect de la puiſſance de l'égliſe. Il n'en eſt pas de même des peines temporelles : tout homme craint naturellement la perte de ſes biens, de ſa liberté, de ſa vie.

C'eſt ſur ces principes que les anciens avoient ſi ſagement réglé l'uſage des peines ſpirituelles. La diſcipline ne fut jamais plus ſévère que du temps des perſécutions. Comme tous ceux qui ſe faiſoient Chrétiens, le faiſoient de bonne foi & après de longues épreuves, ils étoient dociles & ſoumis à leurs ſupérieurs. Si quelqu'un ne vouloit pas obéir, il avoit toute liberté de ſe retirer & de retourner au paganiſme, ſans être retenu par aucun reſpect humain, & l'égliſe en étoit délivrée. Mais en ces temps-là même, on évitoit, tant qu'il étoit poſſible, d'en venir à cette extrémité ; & l'égliſe ſouffroit dans ſon ſein juſqu'à de mauvais paſteurs, plutôt que de s'expoſer au péril de rompre l'unité.

Cypr. ſerm. de lapſ.

Aug. III. cont. Parm. c. 2. n. 8.

Depuis que les Chrétiens furent devenus le plus grand nombre, l'Egliſe fut encore plus réſervée à uſer de ſon autorité, & S. Auguſtin nous apprend, non comme une diſcipline nouvelle, mais comme l'ancienne tradition, qu'elle toléroit les péchés de la multitude, & n'employoit les peines que contre les particuliers ; lorſqu'un méchant ſe trouvant ſeul au milieu d'un grand nombre de bons, il étoit vraiſemblable qu'il ſe ſoumettroit, ou que tous s'élèveroient contre lui. Mais, ajoute-t-il, quand le méchant eſt aſſez fort pour entraîner la multitude, ou quand c'eſt la multitude qui eſt coupable, il ne reſte que de gémir devant Dieu, & d'exhorter en général, profitant des occaſions où le peuple eſt mieux diſpoſé à s'humilier, comme dans les calamités publiques.

Ibid. n. 13, 14. &c.

Hiſt. l. XII. n. 4. 24.

Suivant ces ſages maximes, le pape Jules prit la défenſe de S. Athanaſe perſécuté, & écrivit en ſa faveur ; & le pape Innocent en uſa de même à l'égard de S. Chryſoſtôme :

Liv. XXI. n. 47. 50.

mais ils ſe gardèrent bien de prononcer ni dépoſition, ni excommunication contre les évêques qui avoient condamné injuſtement ces grands Saints, ſachant bien qu'ils n'euſſent pas été obéis, & que c'eût été commettre inutilement leur autorité. On étoit encore bien plus éloigné d'excommunier les empereurs, fuſſent-ils hérétiques & perſécuteurs de l'égliſe, comme Conſtantius & Valens : au contraire, S. Baſile reçut à l'autel l'offrande de ce dernier. C'eſt qu'on voyoit clairement qu'une autre conduite n'eût fait que les irriter davantage. Il eſt vrai que S. Ambroiſe défendit à Théodoſe l'entrée de l'égliſe, parce qu'il connoiſſoit les pieuſes diſpoſitions de ce prince, & ſavoit qu'il l'ameneroit par cette rigueur à une pénitence ſalutaire. *Liv. XVI. n.* 48.

Mais je ne comprends pas ce que prétendoit obtenir le pape Nicolas I, par les lettres dures qu'il écrivoit à l'empereur Michel, protecteur de Photius ; & ſur-tout par la menace de faire brûler publiquement à Rome la lettre de ce prince. Ne ſavoit-il pas que c'étoit un jeune extravagant & un impie, comme je viens de le remarquer ? A quoi bon uſer de cenſures contre Photius, dont il connoiſſoit l'audace & la puiſſance ? Dès-lors donc, c'eſt-à-dire vers le milieu du neuvième ſiècle, on avoit oublié la diſcrétion de la ſage antiquité. Il ſembloit qu'il ne fût queſtion que de parler & d'écrire, ſans en prévoir les conſéquences : les formules ordinaires d'excommunications étant uſées comme trop fréquentes, on en ajouta de nouvelles, pour les rendre plus terribles : on employa les noms de Coré, Dathan & Abiron, & de Judas, avec toutes les malédictions du pſeaume cent-huitième, accompagnées de l'extinction des chandelles & du ſon des cloches. Je m'imagine voir un foible vieillard, qui ſe ſentant mépriſé de ſes enfans, & ne pouvant plus ſortir de ſon lit, pour les châtier comme auparavant, leur jette ce qu'il rencontre ſous ſa main pour ſatisfaire ſa colère impuiſſante ; & forçant le ton de ſa voix, les charge de toutes les imprécations dont il ſe peut aviſer. On s'éloigna de plus en plus de l'ancienne modération pendant le dixième & l'onzième ſiècle. Les évêques ne conſidéroient point l'effet des cenſures, mais ſeulement leur pouvoir & la rigueur du droit, comme s'ils euſſent été forcés par une néceſſité fatale à prononcer les peines canoniques contre tous ceux qui les auroient méritées. Ils ne voyoient pas que ces foudres ſpirituels portent à faux contre ceux qui ne veulent pas en avoir peur : que loin de les corriger, on ne fait que les endurcir, & leur donner occaſion de commettre de nouveaux crimes. Que les cenſures, au lieu d'être utiles à l'égliſe, lui deviennent pernicieuſes, attirant le plus grand de tous les maux, qui eſt le ſchiſme, & la déſarmant à force de prodiguer ſes armes. Enfin, que vouloir retrancher de l'égliſe tous les pécheurs, c'eſt faire comme un prince inſenſé, qui trouvant

Nic. I. ep. 8, 9. *Hiſt. liv. I. n.* 41. 52.

la plupart de ſes ſujets coupables, les feroit paſſer au fil de l'épée, au haſard de dépeupler ſon état. Vous ne verrez que trop, dans la ſuite de l'hiſtoire, les effets de cette conduite.

Les papes, il faut l'avouer, ſuivirent les préjugés de leur temps, & pouſsèrent encore plus loin que les autres l'uſage des cenſures, à cauſe de l'autorité de leur ſiége, très-grande en elle-même, & étendue au-delà des anciennes bornes par les fauſſes décrétales. Les plus grands papes, & les plus zélés pour rétablir la diſcipline de l'égliſe & l'honneur du ſaint ſiége après les déſordres du dixième ſiècle, s'éloignèrent le plus de l'ancienne modération qu'ils ne connoiſſoient plus, ou qu'ils ne croyoient pas convenable à leur temps; & enfin Grégoire VII pouſſa la rigueur des cenſures au-delà de ce qu'on avoit vu juſqu'alors. Ce pape né avec un grand courage, & élevé dans la diſcipline monaſtique la plus régulière, avoit un zèle ardent de purger l'égliſe des vices dont il la voyoit infectée, particulièrement de la ſimonie & de l'incontinence du clergé; mais dans un ſiècle ſi peu éclairé, il n'avoit pas toutes les lumières néceſſaires pour régler ſon zèle; & prenant quelquefois de fauſſes lueurs pour des vérités ſolides, il en tiroit ſans héſiter les plus dangereuſes conſéquences. Son grand principe étoit, qu'un ſupérieur eſt obligé à punir tous les crimes qui viennent à ſa connoiſſance, ſous peine de s'en rendre complice; & il répète ſans ceſſe dans ſes lettres cette parole du prophète: maudit ſoit celui qui n'enſanglante point ſon épée! c'eſt-à-dire qui n'exécute pas l'ordre de Dieu pour punir ſes ennemis. Sur ce fondement, ſitôt qu'un évêque lui étoit déféré comme coupable de ſimonie, ou de quelqu'autre crime, il le citoit à Rome; & s'il manquoit d'y comparoître, pour la première fois il le ſuſpendoit de ſes fonctions, pour la ſeconde il l'excommunioit; ſi l'évêque perſiſtoit dans ſa contumace, le pape le dépoſoit, défendoit à ſon clergé & à ſon peuple de lui obéir, ſous peine d'excommunication, leur ordonnoit d'elire un autre évêque; & s'ils y manquoient, il leur en donnoit un lui-même: c'eſt ainſi qu'il procéda contre Guibert, archevêque de Ravenne, qui lui rendit bien la pareille en ſe faiſant élire pape par le parti du roi Henri. Je ſuis effrayé quand je vois dans les lettres de Grégoire VII les cenſures pleuvoir, pour ainſi dire, de tous côtés, tant d'évêques dépoſés par-tout, en Lombardie, en Allemagne, en France.

Ser. XLVIII. 10.

XVIII. Dépoſition des rois.

Le plus grand mal, c'eſt qu'il voulut ſoutenir les peines ſpirituelles par les temporelles, qui n'étoient pas de ſa compétence. D'autres l'avoient déjà tenté: j'ai marqué que les évêques imploroient le ſecours du bras ſéculier, pour forcer les pécheurs à pénitence; & que les papes avoient commencé plus de deux cents ans auparavant à vouloir régler par autorité les droits des couronnes. Grégoire VII ſuivit ces

nouvelles maximes, & les pouſſa encore plus loin : prétendant ouvertement, que comme pape, il étoit en droit de dépoſer les ſouverains rebelles à l'égliſe. Il fonda cette prétention principalement ſur l'excommunication. On doit éviter les excommuniés, n'avoir aucun commerce avec eux, ne pas leur parler, ne pas même leur dire bon jour, ſuivant l'Apôtre. Donc un prince excommunié doit être abandonné de tout le monde ; il n'eſt plus permis de lui obéir, de recevoir ſes ordres, de l'approcher : il eſt exclus de toute ſociété avec les Chrétiens. Il eſt vrai que Grégoire VII n'a jamais fait aucune déciſion ſur ce point, Dieu ne l'a pas permis. Il n'a pas prononcé formellement dans aucun concile, ni par aucune décrétale, que le pape a droit de dépoſer les rois ; mais il l'a ſuppoſé pour conſtant, comme d'autres maximes auſſi peu fondées, qu'il croyoit certaines. Il a commencé par les faits & par l'exécution.

2. *Jo.* 1.

Et il faut avouer qu'on étoit alors tellement prévenu de ces maximes, que les défenſeurs du roi Henri ſe retranchoient à dire qu'un ſouverain ne pouvoit être excommunié. Mais il étoit facile à Grégoire VII de montrer, que la puiſſance de lier & de délier a été donnée aux Apôtres généralement, ſans exception de perſonnes, & comprend les princes comme les autres. Le mal eſt qu'il ajoutoit des propoſitions exceſſives : que l'égliſe ayant droit de juger des choſes ſpirituelles, elle avoit droit, à plus forte raiſon, de juger des temporelles : que le moindre exorciſte eſt au-deſſus des empereurs, puiſqu'il commande aux démons : que la royauté eſt l'ouvrage du démon, fondé ſur l'orgueil humain, au lieu que le ſacerdoce eſt l'ouvrage de Dieu. Enfin que le moindre Chrétien vertueux eſt plus véritablement roi qu'un roi criminel, parce que ce prince n'eſt plus un roi, mais un tyran ; maxime que Nicolas I avoit avancée avant Grégoire VII, & qui ſemble avoir été tirée du livre apocryphe des conſtitutions apoſtoliques, où elle ſe trouve expreſſément. On peut lui donner un bon ſens, la prenant pour une expreſſion hyperbolique, comme quand on dit qu'un méchant homme n'eſt pas un homme ; mais de telles hyperboles ne doivent pas être réduites en pratique. C'eſt toutefois ſur ces fondemens que Grégoire VII prétendoit en général, que ſuivant le bon ordre, c'étoit l'égliſe qui devoit diſtribuer les couronnes & juger les ſouverains ; & en particulier il prétendoit que tous les princes Chrétiens étoient vaſſaux de l'égliſe Romaine, lui devoient prêter ſerment de fidélité, & payer tribut. J'ai rapporté les preuves de ſes prétentions ſur l'empire, & ſur la plupart des royaumes de l'Europe.

Greg. IX. *epiſt.* 2. *liv.* LXII. *n.* 36.

Hiſt. liv. L. *n.* 34.

Nic. I. *ep. ad Adveni. t.* 8. *conc. pag.* 487. *E Conſt. apoſt. l.* VIII. *c.* 2.

Hiſt. liv. LXIII. *n.* 11.

Voyons maintenant les conſéquences de ces principes. Il ſe trouve un prince indigne & chargé de crimes, comme Henri IV, roi d'Allemagne, car je ne prétends point le juſti-

fier. Il eſt cité à Rome pour rendre compte de ſa conduite ; il ne comparoît point. Après pluſieurs citations le pape l'excommunie : il mépriſe la cenſure. Le pape le déclare déchu de la royauté, abſout ſes ſujets du ſerment de fidélité, leur défend de lui obéir ; leur permet, ou même leur ordonne d'élire un autre roi. Qu'en arrivera-t-il ? des ſéditions & des guerres civiles dans l'état, des ſchiſmes dans l'égliſe. Ce roi dépoſé ne ſera pas ſi miſérable, qu'il ne lui reſte un parti, des troupes, des places : il fera la guerre à ſon compétiteur, comme Henri fit à Rodolphe. Chaque roi aura des évêques de ſon côté, & ceux du parti oppoſé au pape, ne manqueront pas de prétextes pour l'accuſer d'être indigne de ſa place. Ils le dépoſeront bien ou mal, & feront un antipape comme Guibert, que le roi ſon protecteur mettra en poſſeſſion à main armée.

Allons plus loin. Un roi dépoſé n'eſt plus un roi : donc s'il continue à ſe porter pour roi, c'eſt un tyran, c'eſt-à-dire un ennemi public, à qui tout homme doit courir ſus. Qu'il ſe trouve un fanatique, qui, ayant lu dans Plutarque la vie de Timoleon ou de Brutus, ſe perſuade que rien n'eſt plus glorieux que de délivrer ſa patrie ; ou qui prenant de travers les exemples de l'écriture, ſe croie ſuſcité, comme Aod ou comme Judith, pour affranchir le peuple de Dieu. Voilà la vie de ce prétendu tyran, expoſée au caprice de ce viſionnaire, qui croira faire une action héroïque & gagner la couronne du martyre. Il n'y en a par malheur que trop d'exemple dans l'hiſtoire des derniers ſiècles, & Dieu a permis ces ſuites affreuſes des opinions outrées ſur l'excommunication, pour en déſabuſer au moins par l'expérience.

Revenons donc aux maximes de la ſage antiquité. Un ſouverain peut être excommunié comme un particulier, je le veux ; mais la prudence ne permet preſque jamais d'uſer de ce droit. Suppoſé le cas très-rare, ce ſeroit à l'évêque auſſi-bien qu'au pape ; & les effets n'en ſeroient que ſpirituels, c'eſt-à-dire qu'il ne ſeroit plus permis au prince excommunié de participer aux ſacremens, d'entrer dans l'égliſe, de prier avec les fidelles : ni aux fidelles d'exercer avec lui aucun acte de religion ; mais ſes ſujets ne ſeroient pas moins obligés de lui obéir, en tout ce qui ne ſeroit point contraire à la loi de Dieu. On n'a jamais prétendu, au moins dans les ſiècles de l'égliſe les plus éclairés, qu'un particulier excommunié perdit la propriété de ſes biens ou de ſes eſclaves, ou la puiſſance paternelle ſur ſes enfans. Jeſus-Chriſt, en établiſſant ſon évangile, n'a rien fait par force, mais tout par perſuaſion, ſuivant la remarque de ſaint Auguſtin. Il a dit que ſon royaume n'étoit pas de ce monde, & n'a pas voulu ſe donner ſeulement l'autorité d'arbitre entre deux frères. Il a ordonné de rendre à Céſar ce qui étoit à Céſar, quoique ce Céſar fût Tibere, non-ſeulement

De vera relig. 16. 31.
J. XVIII. 36.
Luc. XII. 14.

païen, mais le plus méchant de tous les hommes. En un mot, il eſt venu réformer le monde en convertiſſant les cœurs, ſans rien changer dans l'ordre extérieur des choſes humaines. Ses Apôtres & leurs ſucceſſeurs ont ſuivi le même plan, & ont toujours prêché aux particuliers d'obéir aux magiſtrats & aux princes, & aux eſclaves d'être ſoumis à leurs maîtres, bons ou mauvais, Chrétiens ou Infidelles. Ce n'eſt qu'après plus de mille ans, vous l'avez vu, qu'on s'eſt aviſé de former un nouveau ſyſtème, & d'ériger le chef de l'égliſe en monarque ſouverain, ſupérieur à tous lès ſouverains, même quant au temporel : car s'il a le pouvoir de les établir & de les dépoſer, en quelque cas & avec quelque formalité que ce ſoit, par puiſſance directe ou indirecte : s'il a, dis-je, ce pouvoir, il faut le dire ſans détour, il eſt ſeul véritablement ſouverain ; & pendant mille ans l'égliſe a ignoré ou négligé ſes droits.

1. Petr. II. 13. 18. *Rom.* XIII. 1. 2. *&c.*

Grégoire VII ſe laiſſa encore entraîner à la prévention déjà reçue, que Dieu devoit faire éclater ſa juſtice en cette vie. De-là vient que dans ſes lettres il promet à ceux qui ſeront fidelles à S. Pierre la proſpérité temporelle, en attendant la vie éternelle ; & menace les rebelles de la perte de l'une & de l'autre. Juſques-là, que dans la ſeconde ſentence d'excommunication contre le roi Henri, adreſſant la parole à S. Pierre, il le prie d'ôter à ce prince la force des armes & la victoire, afin, ajoute-t-il, de faire voir à tout le monde que vous avez tout pouvoir au ciel & ſur la terre. Il croyoit ſans doute que Dieu, qui connoiſſoit la bonté de ſa cauſe & la droiture de ſes intentions, exauceroit ſa prière ; mais Dieu ne fait pas des miracles au gré des hommes, & il ſemble qu'il voulut confondre la témérité de cette prophétie. Car quelques mois après il ſe donna une ſanglante bataille, où le roi Rodolphe fut tué, quoique le pape lui eût promis la victoire ; & le roi Henri, tout maudit qu'il étoit, demeura victorieux. Ainſi la maxime que Grégoire ſuppoſoit, ſe tournoit contre lui-même ; & à juger par les événemens, on avoit lieu de croire que ſa conduite n'étoit pas agréable à Dieu. Loin de corriger le roi Henri, il ne fait que lui donner occaſion de commettre de nouveaux crimes : il excite des guerres cruelles qui mettent en feu l'Allemagne & l'Italie : il attire un ſchime dans l'égliſe, on l'aſſiège lui-même dans Rome, il eſt obligé d'en ſortir, & d'aller enfin mourir en exil à Salerne.

Hiſt. liv. LXIII. *n.* 1.

v. Sigeb. Chr. 1080.

Ne pouvoit-on pas lui dire : ſi vous diſpoſez des proſpérités temporelles, que ne les prenez-vous pour vous-même ? Si vous n'en diſpoſez pas, pourquoi les promettez-vous aux autres ? Choiſiſſez entre le perſonnage d'apôtre ou de conquérant : le premier n'a de grandeur & de puiſſance qu'intérieure & ſpirituelle, au-dehors ce n'eſt que foibleſſe & que ſouffrance : le ſecond a beſoin de tout ce qui frappe

les ſens, des royaumes, des armées, des tréſors pour les entretenir. Vous ne pouvez allier deux états ſi oppoſés, ni vous faire honneur des ſouffrances que vous attirent des entrepriſes mal concertées. Juſqu'ici j'ai principalement conſidéré le relâchement de l'ancienne diſcipline, & les autres tentations dont Dieu a permis que ſon égliſe fût attaquée depuis le ſixième ſiècle juſqu'au douzième. Voyons maintenant les moyens par leſquels il l'a conſervée, pour accomplir ſa promeſſe d'être toujours avec elle, & de ne jamais permettre qu'elle ſuccombât aux puiſſances de l'enfer.

XIX. Succeſſions d'évêques.

Premièrement, la ſucceſſion des évêques a continué ſans interruption dans la plupart des égliſes depuis leur première fondation. Nous avons la ſuite des évêques de chaque ſiége dans les recueils intitulés la Gaule Chrétienne, l'Italie ſacrée, & les autres ſemblables: pluſieurs égliſes ont leurs hiſtoires particulières, & quant aux autres, on trouve de temps en temps les noms de leurs évêques dans les conciles, dans les hiſtoires générales, ou dans d'autres actes authentiques. C'eſt la preuve de la tradition. Car dans tous ces lieux où nous voyons un évêque, il eſt certain qu'il y avoit une égliſe, un clergé, l'exercice de la religion, une école Chrétienne; & on eſt en droit de ſuppoſer qu'on y enſeignoit la même doctrine que dans les autres égliſes Catholiques, tant que l'on trouve cette égliſe particulière en communion avec elles. L'indignité des paſteurs n'a point interrompu cette tradition. Qu'un évêque ait été ſimoniaque, avare, débauché, ignorant; pourvu qu'il n'ait été ni hérétique ni ſchiſmatique, la foi & les règles de la diſcipline n'auront pas laiſſé de ſe conſerver dans le corps de ſon égliſe: quoique ſon mauvais exemple ait pu nuire à quelques particuliers.

C'eſt ce qui eſt arrivé principalement à Rome. Dieu a permis que pendant le dixième ſiècle ce premier ſiége fût rempli de ſujets indignes, par l'infamie de leur naiſſance, ou par leurs vices perſonnels: mais il n'a pas permis qu'il s'y ſoit gliſſé aucune erreur contre la ſaine doctrine, ni que l'indignité des perſonnes nuisît à l'autorité du ſiége. Ces temps d'ailleurs ſi malheureux n'ont point eu de ſchiſme; & ces papes ſi mépriſables en eux-mêmes ont été reconnus pour chefs de toute l'égliſe, en Orient comme en Occident, & dans les provinces du Nord les plus reculées. Les archevêques leur demandoient le pallium, & on s'adreſſoit à eux comme à leurs prédéceſſeurs pour les tranſlations d'évêques, les érections de nouvelles égliſes, les conceſſions des priviléges. Sous ces indignes papes, Rome ne laiſſoit pas d'être le centre de l'unité Catholique.

XX. Conciles.

Pendant les cinq ſiècles que nous repaſſons, on a continué de tenir des conciles, & même trois généraux, le ſixième, le ſeptième & le huitième. Il eſt vrai que les

conciles provinciaux n'ont plus été ſi fréquens que dans les ſix premiers ſiècles, principalement en Occident, où la conſtitution de l'état temporel n'y étoit pas favorable, tant par les incurſions des barbares, que par les guerres civiles ou particulières entre les ſeigneurs. Mais on ſe ſouvenoit toujours qu'on les devoit tenir, & on rappeloit ſouvent l'ordonnance du concile de Nicée, de les tenir deux fois l'an. Les papes en montroient l'exemple & en tenoient ordinairement un en carême, & l'autre au mois de Novembre, comme nous voyons ſous Leon IX, Alexandre II & Grégoire VII, & ce dernier, tout jaloux qu'il étoit de ſon autorité, ne faiſoit rien ſans concile.

J'ai marqué les inconvéniens des conciles nationaux, ſoit d'Eſpagne ſous les rois Goths, ſoit de France ſous la ſeconde race de nos rois: mais c'étoit toujours des conciles. Les évêques s'y trouvoient enſemble, ils s'entretenoient de leurs devoirs, ils s'inſtruiſoient: on y examinoit les affaires eccléſiaſtiques, on y jugeoit les évêques mêmes. L'écriture & les canons étoient les règles de ces jugemens, & on les liſoit avant que d'opiner ſur chaque article. Vous en avez vu une infinité d'exemples.

XXI. Ecoles & ſucceſſions des docteurs.

Quoique les ſavans fuſſent rares, & les études imparfaites, elles avoient cet avantage que l'objet en étoit bon: on étudioit les dogmes de la religion dans l'écriture & dans les pères, & la diſcipline dans les canons. Il y avoit peu de curioſité & d'invention, mais une haute eſtime des anciens: on ſe bornoit à les étudier, les copier, les compiler, les abréger. C'eſt ce que l'on voit dans les écrits de Bede, de Raban & des autres théologiens du moyen âge: ce ne ſont que des recueils des pères, des ſix premiers ſiècles; & c'étoit le moyen le plus ſûr pour conſerver la tradition.

La manière d'enſeigner étoit encore la même des premiers temps. Les écoles étoient dans les égliſes cathédrales ou dans les monaſtères: c'étoit l'évêque même qui enſeignoit, ou ſous ſes ordres quelque clerc ou quelque moine diſtingué par ſa doctrine; & les diſciples, en apprenant la ſcience eccléſiaſtique, ſe formoient en même-temps ſous les yeux de l'évêque aux bonnes mœurs & aux fonctions de leur miniſtère. Les principales écoles étoient d'ordinaire dans les métropoles; mais il ſe trouvoit ſouvent de plus habiles maîtres dans les égliſes particulières, & alors il étoit permis de les ſuivre. Or j'eſtime important pour la preuve de la tradition, de marquer comment les études ont paſſé ſucceſſivement d'un pays à l'autre, & quelles ont été en chaque temps les écoles les plus célèbres en Occident. Juſqu'au temps de ſaint Grégoire, je n'en vois point de plus illuſtre que celle de Rome; mais elle tomba dès le même ſiècle, comme nous avons vu par l'aveu ſincère du pape Agathon. Cependant le moine ſaint Auguſtin & les autres que ſaint Grégoire avoit envoyés

planter la foi en Angleterre, y formèrent une école, qui conſerva les études, tandis qu'elles s'affoibliſſoient dans le reſte de l'Europe ; en Italie, par les ravages des Lombards ; en Eſpagne, par l'invaſion des Sarraſins ; en France, par les guerres civiles. De cette école d'Angleterre ſortit ſaint Boniface l'apôtre d'Allemagne, fondateur de l'école de Mayence & de l'abbaye de Fulde, qui étoit le ſéminaire de cette égliſe. L'Angleterre donna enſuite à la France le ſavant Alcuin, qui, dans ſon école de Tours, forma ces illuſtres diſciples dont j'ai marqué dans l'hiſtoire les noms, les écrits & les ſucceſſeurs. De-là vint l'école du palais de Charlemagne, très-célèbre encore ſous Charles le Chauve, celles de S. Germain de Paris, de S. Germain d'Auxerre, de Corbie, celle de Reims ſous Hincmar & ſes ſucceſſeurs, celle de Lyon dans le même temps. Les Normands déſolèrent enſuite toutes les provinces maritimes de France, & les études ſe conſervèrent dans les égliſes & les monaſtères les plus reculés vers la Meuſe, le Rhin, le Danube & au-delà : dans la Saxe & le fond de l'Allemagne, où les études fleurirent ſous le règne des Ottons. En France, l'école de Reims ſe ſoutenoit, comme on voit par Frodoard & Gerbert, & j'eſpère en montrer un jour la ſuite juſqu'au commencement de l'univerſité de Paris.

Hiſt. l. XLV. *n.* 18.

Hiſt. l. XII. *n.* 44.

XXII. Monaſtères.

La plupart des écoles étoient dans les monaſtères ; & les cathédrales mêmes étoient ſervies par des moines en certains pays, comme en Angleterre & en Allemagne. Les chanoines dont l'inſtitution commença au milieu du huitième ſiècle par la règle de ſaint Chrodegang, menoient preſque la vie monaſtique, & leurs maiſons s'appeloient auſſi monaſtères. Or je compte les monaſtères entre les principaux moyens dont la providence s'eſt ſervie pour conſerver la religion dans les temps les plus miſérables. C'étoit des aſiles pour la doctrine & la piété, tandis que l'ignorance, le vice, la barbarie inondoient le reſte du monde. On y ſuivoit l'ancienne tradition, ſoit pour la célébration des divins offices, ſoit pour la pratique des vertus chrétiennes, dont les jeunes voyoient les exemples vivans dans les anciens. On y gardoit des livres de pluſieurs ſiècles, & on en écrivoit de nouveaux exemplaires, c'étoit une des occupations des moines ; & il ne nous reſteroit guère de livres ſans les bibliothèques des monaſtères.

Hiſt. l. XLIII. *n.* 37.

Le lecteur ſenſé ne peut être trop ſur ſes gardes contre les préventions des Proteſtans & des Catholiques libertins, au ſujet de la profeſſion monaſtique. Il ſemble chez ces ſortes de gens, que le nom de moine ſoit un titre pour mépriſer ceux qui le portent, & un reproche ſuffiſant contre leur bonnes qualités. Ainſi chez les anciens Païens le nom de Chrétien décrioit toutes les vertus. C'eſt un honnête-homme, diſoit-on, c'eſt dommage qu'il eſt Chrétien. On ſe fait

Tertull. apol. c. 3.

une idée générale d'un moine comme d'un homme ignorant, crédule, ſuperſtitieux, intéreſſé, hypocrite ; & ſur cette fauſſe idée on juge hardiment des plus grands hommes, on dédaigne de lire leurs vies & leurs écrits, on interprète malignement leurs plus belles actions. Saint Grégoire étoit un grand pape, mais c'étoit un moine : les premiers qu'il envoya prêcher la foi aux Anglois, étoient des hommes apoſtoliques, c'eſt dommage qu'ils fuſſent moines. Vous, qui avez vu dans cette hiſtoire leur conduite & leur doctrine, jugez par vous-même de l'opinion que vous en devez avoir ; ſouvenez-vous de ce que j'ai rapporté de ſaint Antoine & des autres moines d'Egypte : ſouvenez-vous que S. Baſile & S. Jean Chryſoſtôme ont loué & pratiqué la vie monaſtique, & voyez ſi c'étoit des eſprits foibles.

Je ſais que dans tous les temps il y a eu de mauvais moines, comme de mauvais Chrétiens : c'eſt le défaut de l'humanité, & non de la profeſſion : auſſi de temps en temps Dieu a ſuſcité de grands hommes pour relever l'état monaſtique, comme dans le neuvième ſiècle ſaint Benoit d'Aniane, & dans le dixième les premiers abbés de Clugni. C'eſt de cette ſainte congrégation que ſont ſorties les plus grandes lumières de l'égliſe, pendant deux cents ans : c'étoit là que fleuriſſoient la piété & les études. Que ſi elles n'étoient pas telles que cinq cents ans auparavant, ſi ces bons moines ne parloient pas latin comme ſaint Cyprien & ſaint Jérôme, s'ils ne raiſonnoient pas auſſi juſte que ſaint Auguſtin, ce n'eſt pas parce qu'ils étoient moines, c'eſt parce qu'ils vivoient au dixième ſiècle. Mais trouvez d'autres hommes plus habiles du même temps. J'avoue toutefois que les moines les plus parfaits de ces derniers temps, l'étoient moins que les premiers moines d'Egypte & de Paleſtine ; & j'en trouve deux cauſes, la richeſſe & les études. Les premiers n'étoient pas ſeulement pauvres en particulier, mais en commun : ils habitoient, non pas des forêts que l'on peut défricher, mais des déſerts de ſables arides, où ils bâtiſſoient eux-mêmes de pauvres cabanes, & vivoient du travail de leurs mains, c'eſt-à-dire des nates & des paniers qu'ils portoient vendre aux prochaines habitations. Voyez ce que j'en ai dit en ſon lieu, ſur le rapport de Caſſien & des autres. Ainſi ils avoient trouvé le ſecret d'éviter les inconvéniens des richeſſes & de la mendicité, de ne dépendre de perſonne, & ne demander rien à perſonne.

Hiſt. l. XLV. *n.* 37.

Hiſt. l. XX. *n.* 8.

Nos moines de Clugni étoient pauvres en particulier, mais riches en commun : ils avoient comme tous les moines, depuis pluſieurs ſiècles, non-ſeulement des terres & des beſtiaux, mais des vaſſaux & des ſerfs. Le prétexte du bien de la communauté, eſt une des plus ſubtiles illuſions de l'amour propre. Si ſaint Odon & ſaint Mayeul euſſent refuſé une partie des grands biens qu'on leur offroit, l'égliſe

en eût été plus édifiée, & leurs ſucceſſeurs euſſent gardé plus long-temps la régularité. Saint Nil de Calabre eſt, de tous ceux de ce temps-là, celui qui me ſemble avoir mieux compris l'importance de la pauvreté monaſtique. En effet les grands revenus engagent à de grands ſoins, & attirent des différents avec les voiſins, qui obligent à ſolliciter des juges & à chercher la protection des puiſſances, ſouvent juſqu'à uſer de complaiſance & de flatterie. Les ſupérieurs & les procureurs qui travaillent ſous leurs ordres, ſont plus chargés d'affaires que de ſimples pères de famille : on doit faire part à la communauté des affaires au moins les plus importantes : ainſi pluſieurs retombent dans les embarras du ſiècle auxquels ils avoient renoncé, ſur-tout les ſupérieurs, qui devroient être les plus intérieurs & les plus ſpirituels de tous.

Hiſt. liv. XVII. n. 51.

D'ailleurs les grandes richeſſes attirent la tentation des grandes dépenſes. Il faut bâtir une égliſe magnifique, l'orner & la meubler richement, Dieu en ſera plus honoré : il faut bâtir les lieux réguliers, donner aux moines toutes les commodités pour l'exactitude de l'obſervance, & ces bâtimens doivent être ſpacieux & ſolides pour une communauté nombreuſe & perpétuelle. Cependant l'humilité en ſouffre : il eſt naturel que tout cet extérieur groſſiſſe l'idée que chaque moine ſe forme de ſoi-même ; & un jeune-homme qui ſe voit tout d'un coup ſuperbement logé, qui ſait qu'il a part à un revenu immenſe, & qui voit au-deſſous de lui pluſieurs autres hommes, eſt bien tenté de ſe croire plus grand que quand il étoit dans le monde ſimple particulier, & peut-être de baſſe naiſſance. Quand je me repréſente l'abbé Didier, occupé pendant cinq ans à bâtir ſomptueuſement l'égliſe du Mont-Caſſin, faiſant venir, pour l'orner, des colonnes & des marbres de Rome, & des ouvriers de Conſtantinople ; & que d'un autre côté je me repréſente ſaint Pacôme ſous ſes cabanes de roſeaux, tout occupé de prier & de former l'intérieur de ſes moines, il me ſemble que ce dernier alloit plus droit au but, & que Dieu étoit plus honoré chez lui.

Chr. Caſſ. lib. III. c. 28. 29.

Les études firent encore une grande différence entre ces anciens moines & les modernes. Les anciens n'étudioient uniquement que la morale chrétienne, par la méditation continuelle de l'écriture & la pratique de toutes les vertus. Du reſte, c'étoit de ſimples laïques, dont pluſieurs ne ſavoient pas lire. Nos moines d'Occident étoient clercs pour la plupart dès le ſeptième ſiècle, & par conſéquent lettrés ; & l'ignorance des laïques obligeoit les clercs à embraſſer toutes ſortes d'études. Les premiers abbés de Clugni furent des plus ſavans hommes de leur temps ; & leur ſavoir les faiſoit rechercher par les évêques & les papes, & même par les princes : tout le monde les conſultoit, & ils ne pouvoient

ſe diſpenſer de prendre part aux plus grandes affaires de l'égliſe & de l'état. L'ordre en profitoit, les biens augmentoient, les monaſtères ſe multiplioient: mais la régularité en ſouffroit, & des abbés ſi occupés au-dehors ne pouvoient avoir la même application pour le dedans, que ſaint Antoine & ſaint Pacôme, qui n'avoient point d'autres affaires, & ne quittoient jamais leurs ſolitudes.

D'ailleurs l'étude nuiſoit au travail des mains pour lequel on ne trouvoit plus de temps; principalement depuis que les moines eurent ajouté au grand office ceux de la Vierge & des morts, & un grand nombre de pſeaumes au-delà. Or le travail eſt plus propre que l'étude à conſerver l'humilité, & quand on retranche la plus grande partie des ſept heures de travail ordonnées par la règle de ſaint Benoît, ce n'eſt plus proprement la pratiquer; c'eſt peut-être une bonne obſervance, mais non pas la même.

Conſuet. Clun. lib. 1. c. 2. 3. 30. Reg. c. 48. Hiſt. l. XXXII. n. 15.

XXIII. *Cérémonies.*

Ce fut auſſi dans les monaſtères que l'on conſerva le plus fidellement les cérémonies de la religion, qui ſont un des principaux moyens dont Dieu s'eſt ſervi pour la perpétuer dans tous les temps; parce que ce ſont des preuves ſenſibles de la créance, comme il eſt marqué expreſſément dans l'écriture. La célébration des fêtes de Noël & de Pâque avertiront toujours les hommes les plus groſſiers, que Jeſus-Chriſt eſt né pour notre ſalut, qu'il eſt mort & reſſuſcité. Tant que l'on baptiſera au nom du Père & du Fils & du Saint-Eſprit, on profeſſera la foi de la Trinité: tant que l'on célébrera la meſſe, on déclarera que l'on croit le myſtère de l'Euchariſtie. Les formules des prières ſont autant de profeſſions de foi ſur la matière de la grâce, comme ſaint Auguſtin l'a ſi bien montré. La pſalmodie & les lectures dont l'office de l'égliſe eſt compoſé, engagent néceſſairement à conſerver les ſaintes écritures, & à apprendre la langue dans laquelle on les lit publiquement, depuis qu'elle a ceſſé d'être vulgaire. Auſſi eſt-il bien certain que c'eſt la religion qui a conſervé la connoiſſance des langues mortes. On le voit par l'Afrique, où le latin eſt abſolument inconnu, quoique du temps de ſaint Auguſtin on l'y parlât comme dans l'Italie. C'eſt donc par un effet de la providence, que le reſpect de la religion a fait conſerver les langues antiques: autrement, nous aurions perdu les originaux de l'écriture ſainte & de tous les anciens auteurs, & nous ne pourrions plus connoître ſi les verſions ſont fidelles.

Deuter. VI. 20.

Les cérémonies ſervent encore à empêcher les nouveautés, contre leſquelles elles ſont des proteſtations publiques, qui du moins arrêtent la preſcription, & nous avertiſſent des ſaintes pratiques de l'antiquité. Ainſi l'office de la Septuagéſime nous montre comment nous devrions nous préparer au carême; la cérémonie des cendres nous repréſente l'impoſition de la pénitence; l'office entier du carême nous inſtruit

du ſoin avec lequel on diſpoſoit les catéchumènes au baptême & les pénitens à l'abſolution. Les vêpres que l'on avance nous font ſouvenir que l'on a avancé le repas, & que l'on devroit jeûner juſqu'au ſoir; enfin l'office du ſamedi-ſaint porte encore les marques d'un office deſtiné à occuper ſaintement la nuit de la réſurrection. Si on avoit aboli ces formules, nous ignorerions la ferveur des anciens Chrétiens, capable de nous cauſer une ſalutaire confuſion. Et qui ſait ſi, dans un temps plus heureux, l'égliſe ne rétablira point ces ſaintes pratiques?

Les premiers auteurs qui ont écrit ſur les cérémonies de la religion, ont vécu dans les ſiècles que je parcours: mais ils en parlent tous comme les reconnoiſſant pour très-anciennes; & ſi de leur temps il s'en étoit introduit quelque nouvelle, ils n'auroient pas manqué de l'obſerver. Ils donnent aux cérémonies des ſignifications myſtiques, dont chacun peut juger comme il lui plaît: mais du moins ils nous aſſurent les faits, & nous ne pouvons douter que l'on pratiquât de leur temps ce dont ils prétendent nous rendre raiſon. C'eſt, à mon avis, le plus grand uſage de ces auteurs: au reſte vous avez vu dans les ſix premiers ſiècles des preuves de nos cérémonies, au moins des plus eſſentielles.

XXIV. Propagation de la foi. *Hiſt. l.* xxxvi. *n.* 1. *n.* 40.

Enfin ces ſiècles moyens ont eu leurs apôtres, qui ont fondé de nouvelles égliſes chez les infidelles aux dépens de leur ſang; & ces apôtres ont été des moines. Je compte pour les premiers ſaint Auguſtin d'Angleterre & ſes compagnons envoyés par ſaint Grégoire, qui, bien qu'ils n'ayent pas ſouffert le martyre, en ont eu le mérite, par le courage avec lequel ils s'y ſont expoſés au milieu d'une nation encore barbare. Rien n'eſt plus édifiant que l'hiſtoire de cette égliſe naiſſante, que Bede nous a conſervée, & où l'on voit des vertus & des miracles dignes des premiers ſiècles. Auſſi peut-on dire que chaque temps a eu ſa primitive égliſe. Celle d'Angleterre fut la ſource féconde de celle du Nord; les Anglois Saxons, devenus Chrétiens, eurent compaſſion de leurs frères les anciens Saxons, demeurés en Germanie, & encore idolâtres; & ils entreprirent avec un grand zèle de porter en ce vaſte pays la lumière de l'évangile. De-là vint la miſſion de ſaint Villebrod en Friſe, & celle de ſaint Boniface en Allemagne.

Il eſt étonnant que pendant ſept cents ans, tant de ſaints évêques de Cologne, de Trèves, de Mayence & des autres villes des Gaules, voiſines de la Germanie, n'ayent point entrepris de convertir les peuples d'au-delà du Rhin. Ils y voyoient ſans doute des difficultés inſurmontables, ſoit par la différence de la langue, ſoit par la férocité de ces peuples trop éloignés de la douceur du Chriſtianiſme, comme j'ai tâché de le montrer ailleurs. Mais ſans vouloir pénétrer les deſſeins de Dieu, il eſt certain qu'il ne lui a

Mœurs Chr. n. 57.

plu

plu de ſe faire connoître à ces nations Germaniques que vers le milieu du huitième ſiècle ; & qu'en cela même il leur a fait bien plus de grâce qu'aux Indiens & aux autres, qu'il a laiſſées juſqu'ici dans les ténèbres de l'idolâtrie. Or je trouve des circonſtances remarquables dans la fondation de ces égliſes. Premièrement, ceux qui entreprenoient d'y travailler, prenoient toujours la miſſion du pape ; au lieu que dans les premiers temps, chaque évêque ſe croyoit en droit de prêcher aux infidelles de ſon voiſinage. Mais il faut croire que la miſſion du pape étoit alors néceſſaire pour lever divers obſtacles ; comme en effet je vois que ſaint Boniface eut à combattre des prêtres acephales & déréglés, répandus dans l'Allemagne, qui ne reconnoiſſoient l'autorité d'aucun évêque. Je trouve auſſi que ce ſaint martyr ne négligea pas la protection temporelle de Charles Martel & de Pepin, pour empêcher que cette égliſe naiſſante ne fut étouffée dès le berceau. Je vois dans la ſuite que les miſſions ſemblables continuèrent d'être appuyées par les princes ; comme celle de Saxe par Charlemagne, celle de ſaint Anſcaire en Danemarck & en Suède par Louis le Débonnaire & par les rois du pays ; & ainſi des autres à proportion. Ce ſecours étoit ſans doute néceſſaire chez de telles nations ; mais les converſions des premiers ſiècles, faites par pure perſuaſion, étoient plus ſolides. Comme on ne concevoit pas qu'une égliſe pût ſubſiſter ſans évêque, le pape en donnoit toujours la dignité à celui qu'il faiſoit chef d'une telle miſſion, ſoit qu'il le ſacrât lui-même, ſoit qu'il lui permît de ſe faire ſacrer par d'autres ; mais il le faiſoit évêque d'une telle nation en général, comme des Saxons ou des Sclaves, laiſſant à ſon choix de fixer ſon ſiége au lieu qu'il jugeroit le plus commode ; car on n'avoit pas encore inventé la formalité des titres *in partibus*. Le pape donnoit à ce premier évêque le pallium avec le titre & les pouvoirs de métropolitain, afin que quand le nombre des fidelles ſeroit augmenté, il put ſacrer des évêques pour être ſes ſuffragans, qui lui donnaſſent des ſucceſſeurs ſans recourir à Rome : vous en avez vu pluſieurs exemples dans cette hiſtoire.

Hiſt. l. XLI. *n.* 46, 47, 48.

Hiſt. liv. XLVII. *n.* 7. 31.

Liv. XXXVI. *n.* 37. *Liv.* LXI. *n.* 36. XLII. *n.* 52. LVI. *n.* 2, 17.

Pour affermir ces nouvelles égliſes, on y fonda dès le commencement des monaſtères, comme Fulde près de Mayence, Corbie en Saxe, Magdebourg qui devint métropole. C'étoit les ſéminaires où on élevoit des enfans du pays, pour les inſtruire de la religion & des lettres, les former à la vertu, & les rendre capables des fonctions eccléſiaſtiques. Ainſi en peu de temps ces égliſes furent en état de ſe ſoutenir elles-mêmes, ſans avoir beſoin de ſecours étrangers. Les moines furent utiles à l'Allemagne, même pour le temporel : par le travail de leurs mains, ils commencèrent à défricher les vaſtes forêts qui couvroient tout le pays ; & par leur induſtrie & leur ſage économie, les terres ont été

cultivées, les ſerfs qui les habitoient ſe ſont multipliés, les monaſtères ont produit de groſſes villes, & leurs dépendances ſont devenues des provinces.

Lambert. Schaff. an. 1073. *Hiſt. liv.* LXI. *n.* 57. LXII. *n.* 37.

Il eſt vrai que ce ſoin du temporel n'a pas été avantageux au ſpirituel dans ces égliſes naiſſantes : on s'eſt trop preſſé de les enrichir, particulièrement par l'exaction des dixmes. Vous avez vu la révolte de Turinge pour ce ſujet contre l'archevêque de Mayence, celle de Pologne, celle de Danemarck qui fut cauſe du martyre du roi ſaint Canut. On devoit, ce ſemble, avoir plus d'égard à la foibleſſe de ces nouveaux Chrétiens, & craindre de leur rendre la religion odieuſe. Je m'étonne encore qu'on n'ait pas eu la condeſcendance de leur permettre l'uſage de leur langue vulgaire dans les prières & dans les lectures publiques, comme on faiſoit dans les premiers ſiècles. Car vous avez vu que l'on ſe ſervoit, dans les offices de l'égliſe, de la langue la plus uſitée dans chaque pays, c'eſt-à-dire du latin dans tout l'Occident, du grec dans tout l'Orient, excepté les provinces les plus reculées, comme la Thébaïde où l'on parloit Egyptien, la haute Syrie où l'on parloit Syriaque ; enſorte que les évêques mêmes n'entendoient point le Grec, comme on voit au concile de Calcédoine dans les procédures faites contre Ibas, & dans les réponſes de l'abbé Barſumas, qui ne parloit que Syriaque. Voyez auſſi les ſouſcriptions du concile tenu à Conſtantinople ſous Mennas. Les Arméniens ſont en poſſeſſion de tout temps de faire l'office divin en leur langue. Si les nations étoient mêlées, il y avoit dans l'égliſe des interprètes pour expliquer les lectures. Saint Procope martyr, au rapport d'Euſebe, faiſoit cette fonction à Scythopolis en Paleſtine. Dans le même pays, ſur la fin du cinquième ſiècle, ſaint Sabas & ſaint Theodoſe avoient en leurs monaſtères pluſieurs égliſes, où les moines de diverſes nations faiſoient l'office chacun en leur langue.

v. *Maurs Chrét. c.* 39.

Act. 10. *p.* 637, 668. *Hiſt. liv.* XXVII. *n.* 21, 22, 40. XXVIII. *n.* 18. *To.* 5. *conc. p.* 91. *Euſ. de Mart. c.* 6. *Hiſt. l.* XXX. *n.* 24, 25. *De Div. Off. c.* 7. *Hiſt. l.* XLVIII. *n.* 42.

Hiſt. liv. XVII. *n.* 36.

Quant aux nations Germaniques, Valafrid Strabon, qui écrivoit au milieu du neuvième ſiècle, témoigne que les Goths dès le commencement de leur converſion avoient traduit en langue Tudeſque les livres ſacrés, & que de ſon temps il s'en trouvoit des exemplaires. Ce devoit être la verſion d'Ulfila, dont on a encore les évangiles. Valafrid ajoute, que chez les Scythes de Thomi on célébroit les divins offices en la même langue. Depuis que les Goths, les Francs & les autres peuples Germaniques ſe furent répandus dans les provinces Romaines, ils ſe trouvèrent en ſi petit nombre, en comparaiſon des habitans, qu'il ne parut pas néceſſaire de changer pour eux le langage de l'égliſe ; mais quand on porta la foi dans les pays où leur langue étoit dominante, ou plutôt unique, il ſemble qu'on devoit leur accorder tout ce qui pouvoit ſervir à les inſtruire & à les affermir dans la religion.

Toutefois je ne puis penſer que ſaint Auguſtin d'Angleterre & ſaint Boniface de Mayence ayent manqué de prudence ou de charité. Ils voyoient les choſes de près, & craignoient peut-être que ces peuples ne demeuraſſent trop ſéparés du reſte des Chrétiens, ſi la langue latine ne les uniſſoit avec eux, principalement avec Rome, centre de l'unité eccléſiaſtique. Peut-être craignoient-ils la difficulté de traduire, non-ſeulement l'écriture, où il eſt ſi dangereux de ſe méprendre, mais les autres livres néceſſaires pour l'inſtruction des fidelles. Nous voyons bien dès le ſeptième ſiècle en Angleterre, & dès le huitième en Allemagne, des verſions de l'évangile; mais c'étoit plutôt pour la conſolation des particuliers, que pour l'uſage public de l'égliſe. Je trouve encore qu'aux conciles de Tours & de Rheims tenus l'an 813, on ordonne que chaque évêque aura, pour l'inſtruction de ſon troupeau, des homélies traduites en langue Romaine ruſtique & en langue Tudeſque, afin que tout le monde les puiſſe entendre. La langue Sclavone a été plus favoriſée. Saint Cyrille & ſaint Methodius, apôtres des Sclaves, leur donnèrent en leur langue l'écriture-ſainte & la liturgie. Il eſt vrai que le pape Jean VIII le trouva mauvais, mais étant mieux informé il l'approuva; & quoique Grégoire VII l'eût encore défendu, l'uſage en eſt reſté en quelques lieux. Au reſte, je ne ſuis point touché de la raiſon qu'allèguent pluſieurs modernes, de conſerver le reſpect pour la religion. Ce reſpect aveugle ne convient qu'aux fauſſes religions, fondées ſur des fables & des ſuperſtitions frivoles: la vraie religion ſera toujours d'autant plus reſpectée, qu'elle ſera mieux connue. Au contraire, depuis que le peuple s'eſt accoutumé à ne point entendre ce qui ſe dit dans l'égliſe, il a perdu le déſir de s'en inſtruire; & ſon ignorance a été juſqu'à ne pas penſer qu'il eût beſoin d'inſtruction. Pour les gens d'eſprit ignorans, ils ſont tentés d'avoir mauvaiſe opinion de ce qu'on leur cache avec tant de ſoin.

Conc. Rem. an. 15. Tur. c. 17. to. 7. conc.

Hiſt. l. XLVI. *n.* 6.

Hiſt. l. XLIII. *n.* 6, 26.

XXV. Apologie de ces cinq ſiècles.

De tout ce diſcours, il réſulte, ce me ſemble, que les ſiècles que l'on compte ordinairement pour les plus obſcurs & les plus malheureux, ne l'ont pas été autant qu'on le croit, & n'ont été dépourvus ni de ſcience ni de vertu. Mais c'eſt qu'il faut chercher la religion où elle étoit en chaque temps, & ne pas s'effrayer de voir le vice & l'ignorance même dans les plus grands ſiéges.

Dans le ſeptième & le huitième ſiècle la religion s'affoiblit en France & en Italie, mais elle ſe fortifie en Angleterre: dans le neuvième, elle refleurit en France: dans le dixième, en Allemagne. Tandis qu'elle fait de ſi grandes pertes ſous la domination des Muſulmans en Orient, en Afrique, en Eſpagne, elle fait en récompenſe de nouvelles conquêtes en Saxe, en Danemarck, en Suède, en Hongrie, en Pologne.

On y voit renouveler les merveilles des premiers ſiècles : ces peuples ont leurs docteurs & leurs martyrs ; & les égliſes affligées d'Eſpagne & d'Orient ont auſſi les leurs. Il ne reſte qu'à admirer la conduite de la providence, qui ſait faire tout ſervir à ſes deſſeins, & tirer des plus grands maux les plus grands biens. Malgré les incurſions redoublées des barbares, le renverſement des empires, l'agitation de toute la terre ; l'égliſe, fondée ſolidement ſur la pierre, a ſubſiſté toujours ferme & toujours viſible, comme la cité bâtie ſur une montagne : la ſuite de ſes paſteurs n'a point été interrompue : elle a toujours eu des docteurs, des vierges, des pauvres volontaires, & des ſaints d'une vertu éclatante.

Je ſais ce qui a décrié les ſiècles dont je parle en ce diſcours, c'eſt la prévention des humaniſtes du quinzième ſiècle, un Laurens Valle, un Platine, un Ange Politien. Ces prétendus ſavans ayant plus de littérature que de religion & de bon ſens, ne s'arrêtoient qu'à l'écorce, & ne pouvoient rien goûter que les écrivains de l'ancienne Rome & de l'ancienne Grèce. Ainſi ils avoient un ſouverain mépris pour les écrits du moyen âge, & comptoient que l'on avoit tout perdu en perdant la pure latinité & la politeſſe des anciens. Ce préjugé paſſa aux Proteſtans, qui regardoient le renouvellement des études comme la ſource de leur réformation. Ils prétendirent que la ruine & la déſolation de l'égliſe étoit l'effet de l'ignorance, que le règne de l'antechriſt & le myſtère d'iniquité s'étoit mis en train à la faveur des ténèbres. Je n'ai rien diſſimulé dans ce diſcours de l'état de ces ſiècles obſcurs, ni des cauſes & des effets de cette ignorance ; mais y avez-vous rien vu qui donnât atteinte à l'eſſentiel de la religion ? A-t-on jamais ceſſé de lire & d'étudier l'écriture-ſainte & les anciens docteurs ? de croire & d'enſeigner la Trinité, l'Incarnation, la néceſſité de la grâce, l'immortalité de l'ame & la vie future ? A-t-on jamais ceſſé d'offrir le ſacrifice de l'Euchariſtie, & d'adminiſtrer tous les ſacremens ? A-t-on enſeigné impunément une morale contraire à celle de l'évangile ? On ne peut tirer à conſéquence les déréglemens des particuliers, & les abus toujours condamnés comme abus.

Hiſt. de Bèze.

Qu'importe, après tout, que l'on parle & que l'on écrive mal, pourvu que l'on croie bien & que l'on vive bien ? Dieu ne regarde que le cœur ; la groſſiéreté du langage & la ruſticité des mœurs n'eſt rien à ſon égard. Il n'y a en Jeſus-Chriſt ni Grec, ni Barbare, ni Scythe, ni libre, ni eſclave. Voyez comment ceux qui ont trouvé grâce devant Dieu, ſont loués dans l'écriture. Noé fut un homme juſte : Job étoit un homme ſimple & droit : Moïſe étoit le plus doux de tous les hommes, il y avoit bien de quoi louer ſon eſprit. Au contraire les railleurs ſont blâmés & déteſtés en cent endroits de l'écriture, quoique d'ordinaire ce ſoit ceux qui cul-

Coloſſ. III. 11. *Gen.* IV. 8. 9. *Job.* I. *Num.* XII. 3.

tivent le plus l'élégance du langage & la politeſſe des mœurs. En effet, qui n'aimera mieux avoir affaire à un homme d'une vertu ſolide ſous un extérieur groſſier, qu'à l'homme le plus agréable, mais ſur lequel il ne peut compter? On pardonne aux enfans de ſe laiſſer éblouir par ce qui brille au-dehors; un homme ſenſé aime la vertu ſous quelque apparence qu'il la découvre. Juſqu'ici donc, vous avez vu comment Jeſus-Chriſt a accompli ſa promeſſe, en conſervant ſon égliſe, malgré la foibleſſe de la nature humaine & les efforts de l'enfer.

QUATRIEME DISCOURS

ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

I. Changemens dans la Diſcipline.

CEux qui ont lu avec quelque attention ce que j'ai donné de cette hiſtoire, ont remarqué ſans doute une grande différence entre la diſcipline des dix premiers ſiècles & celle des trois ſuivans. Elle étoit véritablement très-affoiblie dès le dixième ſiècle : mais ce n'étoit guères que par ignorance, & par des tranſgreſſions de fait, que l'on condamnoit auſſitôt qu'on ouvroit les yeux pour les reconnoître. On convenoit toujours qu'il falloit ſuivre les canons & l'ancienne tradition. Ce n'eſt que depuis le douzième ſiècle, que l'on a bâti ſur de nouveaux fondemens, & ſuivi des maximes inconnues à l'antiquité. Encore croyoit-on la ſuivre, lorſqu'on s'en éloignoit : le mal eſt venu d'une erreur de fait, & d'avoir pris pour ancien ce qui ne l'étoit pas. Car en général on a toujours enſeigné dans l'égliſe qu'il falloit s'en tenir à la tradition des premiers ſiècles, pour la diſcipline auſſi bien que pour la doctrine. J'ai parlé des fauſſes décrétales attribuées aux papes des trois premiers ſiècles, qui ſe trouvent dans le recueil d'Iſidore le Marchand, & qui parurent ſur la fin du huitième ſiècle ; & j'ai marqué les preuves qui en démontrent la fauſſeté. Voilà la ſource du mal : l'ignorance de l'hiſtoire & de la critique a fait recevoir ces décrétales, & prendre les nouvelles maximes qu'elles contiennent, pour la doctrine de la plus pure antiquité. Bernald, prêtre de Conſtance, écrivant ſur la fin de l'onzième ſiècle, dit ſur la foi de ces décrétales : que ſuivant la diſcipline des Apôtres & de leurs ſucceſſeurs, les évêques ne doivent jamais être accuſés, ou très-difficilement : reconnoiſſant toutefois que cette diſcipline ne s'accorde pas avec le concile de Nicée. Et avouant que ce concile a défendu les tranſlations d'évêques, il lui oppoſe les papes Evariſte, Galliſte, & Anteros, plus anciens, qui les ont permiſes.

Hiſt. l. XLIV. *n.* 22.

Hiſt. liv. LXIII. *n.* 53. *Can.* 15. *Nic.*

Après que l'égliſe Romaine eut gémi cent cinquante ans ſous pluſieurs indignes papes qui profanèrent le ſaint ſiége, Dieu jetant un regard favorable ſur cette première égliſe, lui donna Léon IX, que ſa vertu a fait mettre au nombre des ſaints ; & qui fut ſuivi, dans le reſte de l'onzième ſiècle & dans tout le ſuivant, de pluſieurs autres papes vertueux & zélés pour le rétabliſſement de la diſcipline, comme Grégoire VII, Urbain II, Paſcal II, Eugène III, Alexandre III. Mais les meilleures intentions deſtituées de lumière font faire de grandes fautes, & plus on court vîte dans un chemin ténébreux, plus les chutes ſont fréquentes & dangereuſes. Ces grands papes, trouvant l'autorité des fauſſes décrétales tellement établie, que perſonne ne penſoit plus à la conteſter, ſe crurent obligés en conſcience à ſoutenir les maximes qu'ils y liſoient, perſuadés que c'étoit la plus pure diſcipline des temps apoſtoliques & de l'âge d'or du chriſtianiſme. Mais ils ne s'aperçurent pas qu'elles contiennent pluſieurs maximes contraires à celles de la véritable antiquité.

II. Conciles.

Il eſt dit dans les fauſſes décrétales, qu'il n'eſt pas permis de tenir de concile ſans l'ordre ou du moins la permiſſion du pape. Vous qui avez lu cette hiſtoire, y avez-vous rien vu de ſemblable, je ne dis pas dans les trois premiers ſiècles, mais juſqu'au neuvième ? Je ſais que l'autorité du pape a toujours été néceſſaire pour les conciles généraux ; & c'eſt ainſi que ſe doit entendre ce que dit l'hiſtorien Socrate, qu'il y a un canon qui défend aux égliſes de faire aucune règle ſans le conſentement de l'évêque de Rome ; & Sozomene dit que le ſoin de toutes les égliſes lui appartient, à cauſe de la dignité de ſon ſiége. Mais quant aux conciles provinciaux & ordinaires, les correcteurs Romains du décret de Gratien ont reconnu que l'autorité du pape n'y eſt pas néceſſaire. En effet y a-t-il la moindre trace de permiſſion ou du conſentement du pape dans tous ces conciles, dont Tertullien, S. Cyprien & Euſebe font mention : ſoit au ſujet de la pâque, de la réconciliation des pénitens, ou du baptême des hérétiques ? Fut-il mention du pape dans ces trois grands conciles d'Alexandrie, qui furent tenus ſur l'affaire d'Arius avant le concile de Nicée ? En fut-il mention au concile de Conſtantinople, convoqué par l'empereur Théodoſe en 381 ? Et toutefois le pape ſaint Damaſe & tout l'Occident conſentit à ſes déciſions : enſorte qu'il eſt compté pour le ſecond concile œcuménique. Et je ne parle point de tant de conciles nationaux tenus en France, principalement ſous les rois de la ſeconde race, & en Eſpagne ſous les rois Goths. Quand le concile de Nicée ordonnoit de tenir deux conciles par an en chaque province, ſuppoſoit-il qu'on enverroit à Rome en demander la

Diſt. 17. *Ep. Marc. ad Max.*

Epiſt. Julii ad Orient. c. 2. *To.* 2. *conc. p.* 415.

Soc. l. II. *c.* 8. 15. *& ibid. Valeſ.*

Sozom. l. III. *c.* 8.

Hiſt. l. XII. *n.* 10. *n.* 21.

Hiſt. l. IV. *n.* 43. V. 45. VII. *n.* 7. 27.

Liv. XVIII. *n.* 1.

Conc. Nicæan. n. 5.

permiſſion ? Et comment auroit-on pu y envoyer ſi fréquemment, des extrémités de l'Aſie ou de l'Afrique ? La tenue des conciles provinciaux étoit comptée entre les pratiques ordinaires de la religion, à proportion comme la célébration du ſaint ſacrifice tous les dimanches ; il n'y avoit que la violence des perſécutions qui en interrompit le cours : ſitôt que les évêques ſe trouvoient en liberté, ils y revenoient, comme au moyen le plus efficace d'entretenir la diſcipline. Cependant en conſéquence de cette nouvelle maxime, il ne s'eſt preſque plus tenu de conciles depuis le douzième ſiècle, où n'ayent préſidé des légats du pape ; & on s'eſt inſenſiblement déſaccoutumé de tenir des conciles.

III. Jugement des évêques. *Epiſt. Eleuther. c. 2, 3. q. 6. Quamvis Victor, ep. 1. c. 3. Jul. ep. 2. c. 1. Hiſt. liv. VII. n. 4. Euſebe 7. c. 30. to. 1. conc. p. 896.*

Il eſt dit dans les fauſſes décrétales, que les évêques ne peuvent être jugés définitivement que par le pape ſeul ; & cette maxime y eſt ſouvent répétée. Toutefois vous avez vu cent exemples du contraire ; & pour m'arrêter à un des plus illuſtres, Paul de Samoſate, évêque d'Antioche, le premier ſiége de ſaint Pierre, & la troiſième ville de l'empire Romain, fut jugé & dépoſé par les évêques d'Orient & des provinces voiſines, ſans la participation du pape, à qui ils ſe contentèrent d'en donner avis après la choſe faite, comme il ſe voit par leur lettre ſynodale ; & le pape ne s'en plaignit point. Rien n'eſt plus fréquent dans les neuf premiers ſiècles, que les accuſations & les dépoſitions d'évêques : mais leurs procès ſe faiſoient dans les conciles provinciaux, qui étoient le tribunal ordinaire pour toutes les cauſes eccléſiaſtiques. Il faut ignorer abſolument l'hiſtoire de l'égliſe, pour s'imaginer qu'en aucun temps ni en aucun pays, on n'ait jamais pu juger un évêque, ſans l'envoyer à Rome ou faire venir une commiſſion du pape.

Sans même ſavoir les faits, il ne faut qu'un peu de bon ſens pour voir que la choſe étoit impoſſible. Dès le quatrième ſiècle il y avoit un nombre prodigieux d'égliſes en Grèce, en Aſie, en Syrie, en Egypte & en Afrique, ſans parler du reſte de l'Occident, & la plupart des évêques étoient pauvres & hors d'état de faire de grands voyages : auſſi les empereurs les défrayoient pour les conciles généraux. Comment auroit-on pu les faire venir à Rome, & non-ſeulement eux, mais leurs accuſateurs & les témoins, encore plus pauvres pour la plupart ? C'eſt toutefois ce qu'a dû ſuppoſer l'auteur des fauſſes décrétales ; & l'abſurdité de ſa ſuppoſition a paru évidemment, quand les papes ont voulu la réduire en pratique. Grégoire VII, par exemple, perſuadé de bonne foi que lui ſeul étoit le Juge compétent de tous les évêques, les faiſoit venir tous les jours du fond de l'Allemagne, de la France ou de l'Angleterre. Il falloit quitter leurs égliſes

pendant des années entières, pour aller à Rome à grands frais, ſe défendre contre des accuſateurs qui ſouvent ne s'y trouvoient pas : on obtenoit délais ſur délais ; le pape donnoit des commiſſions pour informer ſur les lieux, & après pluſieurs voyages & de longues procédures, il donnoit ſon jugement définitif, contre lequel on revenoit ſous un autre pontificat. Souvent auſſi l'évêque cité à Rome n'obéiſſoit pas, ſoit par l'impoſſibilité de faire le voyage, par maladie, pauvreté ou autre empêchement, ſoit parce qu'il ſe ſentoit coupable : il mépriſoit les cenſures prononcées contre lui, & ſi le pape vouloit lui donner un ſucceſſeur, il s'en défendoit à main armée. Vous en avez vu des exemples ; & voilà les inconvéniens de vouloir réduire en pratique ce qui n'a jamais été pratiqué ni pratiquable.

Il eſt vrai qu'en des occaſions rares d'une oppreſſion manifeſte & d'une injuſtice criante, les évêques condamnés par leurs conciles, pouvoient avoir recours au pape, comme ſupérieur de tous les évêques & conſervateur des canons : & c'eſt la diſpoſition du concile de Sardique. Mais il veut que le pape, ſoit qu'il envoie un légat ou non, faſſe juger la cauſe ſur les lieux, parce qu'il eſt facile d'impoſer à un juge éloigné. C'eſt ce que relève ſaint Cyprien en parlant de Baſilide, évêque d'Eſpagne, qui ayant été dépoſé dans ſa province, avoit obtenu du pape ſaint Etienne, en lui déguiſant la vérité, des lettres pour ſe faire rétablir, auxquelles le concile d'Afrique n'eut point d'égard. Et quelques années auparavant, le même ſaint Cyprien écrivant au pape ſaint Corneille, touchant le ſchiſmatique Fortunat, dit ces paroles remarquables : il eſt établi entre nous, que chaque coupable ſoit examiné au lieu où le crime a été commis. Il ne faut donc pas que ceux qui nous ſont ſoumis courent çà & là, & mettent la déſunion entre les évêques : qu'ils plaident leur cauſe au lieu où ils peuvent avoir des accuſateurs & des témoins. C'eſt ainſi que ſaint Cyprien parle au pape même, à qui Fortunat avoit porté ſes plaintes. Après tout, ce recours au pape, permis par le concile de Sardique, regardoit principalement les affaires extraordinaires, & les évêques des plus grands ſiéges, comme ſaint Athanaſe, ſaint Jean Chryſoſtôme, ſaint Flavien de Conſtantinople, qui n'avoient point d'autre ſupérieur à qui s'adreſſer.

Conc. c. 3. 4. 5.

Epiſt. 67. Hiſt. l. VII. n. 23.

Cypr. ep. 39. Hiſt. l. VII n. 8.

IV. Tranſlations, érections, &c.

Ce ſont encore les fauſſes décrétales qui ont attribué au pape ſeul le droit de transférer les évêques d'un ſiége à l'autre. Toutefois le concile de Sardique & les autres qui ont défendu ſi ſévèrement les tranſlations, n'ont fait aucune exception en faveur du pape ; & quand, dans des cas très-rares, on a fait quelque tranſlation pour l'utilité évidente de l'égliſe, elle s'eſt faite par l'autorité

Epiſt. 2. Exat. 79. 1. ſicut vir. Caliſt. ep. 1. to. 5. conc. p. 931.

du métropolitain & du concile de la province. Nous en avons un exemple illuſtre en la perſonne d'Euphrone de Colonie, que ſaint Baſile transféra au ſiége de Nicopolis. Loin que le pape autoriſât les tranſlations, l'égliſe Romaine a été la plus fidelle à obſerver les canons qui les défendoient : nous ne trouvons pendant neuf cents ans aucun évêque transféré au ſiége de Rome : Formoſe fut le premier ; & ce fut un des prétextes de le déterrer après ſa mort. Mais depuis que l'on a ſuivi les fauſſes décrétales, les tranſlations ont été fréquentes en Occident où elles étoient inconnues ; & les papes ne les ont condamnées que lorſqu'elles étoient faites ſans leur autorité, comme nous voyons dans les lettres d'Innocent III.

Conc. Sar. can. 1, 2. Baſil. epiſt. 193.

Hiſt. liv. XVII. n. 33.

Hiſt. liv. LIV. n. 12. 27. Inn. Geſta, n. 43. ep. lib. 1. 50, 51. &c.

Il en eſt de même de l'érection des nouveaux évêchés : ſuivant les fauſſes décrétales, elle appartient au pape ſeul : ſuivant l'ancienne diſcipline, c'étoit au concile de la province, & il y en a un canon exprès dans les conciles d'Afrique. Et certainement, à ne conſidérer que le progrès de la religion & l'utilité des fidelles, il étoit bien plus raiſonnable de s'en rapporter aux évêques du pays, pour juger des villes qui avoient beſoin de nouveaux évêques, & pour choiſir les ſujets propres, que d'en renvoyer le jugement au pape ſi éloigné, & ſi peu à portée de s'en bien inſtruire. On a beau nommer des commiſſaires, & faire des informations de la commodité & incommodité, ces procédures ne valent jamais l'inſpection oculaire & la connoiſſance qu'on prend par ſoi-même. Auſſi quand ſaint Auguſtin fit ériger le nouveau ſiége de Fuſſale, il n'envoya point à Rome, il ne s'adreſſa qu'au primat de Numidie ; & ſi le pape en entendit parler, ce ne fut qu'à l'occaſion des fautes perſonnelles de l'évêque Antoine : mais il ne ſe plaignit point que l'érection de cet évêché eût été faite ſans ſa participation. Saint Remi n'eut point non plus recours au pape pour ériger l'évêché de Laon ; mais il le fit, dit Hincmar, de l'autorité du concile d'Afrique, c'eſt-à-dire, du canon que j'ai cité. C'eſt que les décrétales, qui donnent ce droit au pape, n'étoient pas encore fabriquées.

Epiſt. 1. Clem. to. 1. conc. p. 9. Cod. Eccl. Afr. can. 98.

Aug. ep. 209. al. 261.

Hiſt. liv. XXIV. n. 34. Hiſt. l. XXX. n. 46.

Hincmar. Opuſc. 33. c. 16.

Quant à l'union ou à l'extinction des évêchés, je ne vois autre fondement de les attribuer au pape ſeul, que quelques autorités de ſaint Grégoire rapportées par Gratien. Mais il ne prenoit pas garde que ſaint Grégoire n'en uſoit ainſi, que dans la partie méridionale d'Italie, dont Rome étoit la métropole ; ou dans la Sicile & les autres îles, qui dépendoient particulièrement du ſaint ſiége.

16. q. 1. c. 48, 49. Hiſt. l. XXXV. n. 17. 19.

Dans les premiers ſiècles les métropoles étoient rares à proportion du nombre des évêchés, afin que les conciles fuſſent nombreux : car la principale fonction des métropolitains étoit d'y préſider. Mais depuis que les papes ont

été en possession de faire les érections, ils ont créé principalement en Italie un grand nombre de métropoles sans nécessité, seulement pour honorer certaines villes. Le concile de Nicée, qui sans doute avoit droit d'attribuer aux églises de nouvelles prérogatives, dit simplement que l'on conservera leurs privilèges suivant l'ancienne coutume. Ce qui montre que la distinction des métropoles & des églises patriarchales étoit déjà confirmée par une longue possession. Les papes depuis l'onzième siècle n'ont pas seulement fait des métropolitains, mais encore des patriarches & des primats : le tout sur le fondement des fausses décrétales, savoir de la première lettre attribuée à saint Clément, de la seconde & de la troisième du pape Anaclet : où il est dit que les Apôtres & leurs successeurs établirent des patriarches & des primats dans les villes, où, suivant le gouvernement temporel, étoient les principaux magistrats, & où les païens avoient des archiflamines : nom barbare qui ne se trouve que dans ces décrétales. Or vous avez vu que, dans les premiers siècles, on ne connoissoit pas même le titre d'archevêque ; on disoit l'évêque de Rome ou d'Alexandrie, comme de la moindre ville ; & dans leurs lettres ils se traitoient de frères avec une égalité parfaite, comme on voit par les inscriptions des lettres de saint Cyprien. A mesure que la charité s'est refroidie, les titres & les cérémonies ont augmenté. L'évêque d'Alexandrie fut le premier, comme l'on croit, qui prit le nom d'archevêque : l'évêque d'Antioche prit celui de patriarche, & le nom de primat fut particulier à l'Afrique. Mais l'auteur des fausses décrétales n'en savoit pas tant, & il ne fait aucune mention du titre d'Exarque si fameux en Asie.

Can. 6.

Clem. ep. 1. dist. 80. c. 1. Anacl. ep. 2. c. 4. Ep. 3. c. 3. dist. 99. c. 1.

Cang. gloss. Arch.

Ce ne fut néanmoins que sur la foi de cet auteur, que Grégoire VII établit ou plutôt confirma la primatie de Lyon, puisqu'il rapporte dans sa bulle les paroles de la décrétale d'Anaclet. C'est sur ce même fondement que d'autres papes ont prétendu ériger tant d'autres primaties en France, en Espagne & ailleurs, les supposant anciennes par erreur de fait, comme je l'ai montré de chacune en particulier. Ces érections étant contraires à l'ancienne possession, ont produit de grandes contestations. Vous avez vu avec quelle vigueur les évêques de France rejetèrent la primatie que Jean VIII avoit donnée à Ansgise, archevêque de Sens ; vous avez vu comme ils ont résisté depuis à la primatie de Lyon, qu'une longue possession a enfin établie : & comme les évêques d'Espagne se sont opposés à celles de Tolède & de Brague qui n'ont jamais été bien autorisées. Aussi ne faut-il pas s'imaginer, qu'une bulle donnée sans connoissance de cause, comme celle de Calixte II pour la primatie de Vienne,

Hist. l. LXII. n. 61.

Hist. l. LII. n. 33.

Liv. LXIV. n. 30.

ſuffiſe pour changer tout d'un coup l'ancien état des égliſes, malgré les parties intéreſſées.

V. Appellations.

Une des plus grandes plaies que les fauſſes décrétales ayent faites à la diſcipline de l'égliſe, c'eſt d'avoir étendu à l'infini les appellations au pape. Il paroît que le fauſſaire avoit cet article fort à cœur, par le ſoin qu'il a pris de répandre par tout ſon ouvrage, la maxime que non-ſeulement tout évêque, mais tout prêtre, & en général toute perſonne qui ſe voit vexée, peut en toute occaſion appeler directement au pape. Il a fait parler ſur ce ſujet juſqu'à neuf papes, Anaclet, les deux Sixtes, premier & ſecond, Fabien, Corneille, Victor, Zephyrin, Marcel & Jules. Mais S. Cyprien, qui vivoit du temps de S. Fabien & de S. Corneille, ne s'eſt pas ſeulement oppoſé aux appellations, il a encore montré les raiſons ſolides de n'y pas déférer; & du temps de S. Auguſtin, l'Egliſe d'Afrique ne les recevoit pas encore, comme il paroît par la lettre du concile tenu en 426, au pape Céleſtin. Enfin juſqu'au neuvième ſiècle on voit peu d'exemple de ces appellations en vertu du concile de Sardique, ſi ce n'eſt, comme j'ai dit, de la part des évêques des grands ſiéges, qui n'avoient point d'autres ſupérieurs que le pape.

Annacl. ep. 1. *c. q.* 9. *c.* 3. 8.
Sixt. I. *ep.* 2.
Sixt. II. *ep.* 1, 2. F. *ep.* 3. *C. ep.* 3. *V. ep.* 1.
Zephyr. ep. 2. *Marc. ep.* 2. *diſt.* 17. *c.* 1.
Jul. ep. 2. *cont. Or. c.* 2. 3. 4.
Cypr. epiſt. 59. *p.* 136. *to.* 2. *Conc. p.* 274.

Mais depuis que les fauſſes décrétales furent connues, on ne vit plus qu'appellations par toute l'égliſe latine. Hincmar, mieux inſtruit que les autres de l'ancienne diſcipline, s'oppoſa vigoureuſement à cette nouveauté: ſoutenant que ce remède ne devoit être accordé tout au plus qu'aux évêques, mais non aux prêtres. Vous avez vu enſuite les plaintes d'Ives de Chartres & de S. Bernard contre ces abus, qui de leur temps étoient déjà montés au comble. Ils montrèrent que cette liberté d'appeler au pape, en toutes matières & en tout état de cauſe, énervoit entièrement la diſcipline: que les mauvais prêtres & les autres pécheurs indociles avoient par-là un moyen ſûr pour éluder la correction, ou du moins pour la différer: que le pape étoit ſouvent mal informé, & obligé à rétracter les jugemens qu'il avoit donnés par ſurpriſe; enfin que les évêques, rebutés de la longueur des procédures, de la dépenſe & de la fatigue des voyages & de tant d'autres difficultés, perdoit courage, & ſouffroient les déſordres qu'ils ne pouvoient empêcher. Les papes ſe trouvèrent eux-mêmes incommodés de cette liberté d'appeler en toute occaſion, qui retardoit ſouvent l'exécution de leurs ordres, & de-là vient la clauſe, *nonobſtant l'appel*, qui paſſa en ſtyle dans leurs bulles.

Hincmar. Op. 47. *tom.* 2. *p.* 768.
Ivo. ep. 180. 210.
Bern. conſid. III. *c.* 2.
Hiſt. liv. LXVI. *n.* 33. LXIX. *n.* 58.

Si S. Bernard s'élevoit avec tant de vigueur contre cet abus, en ſuppoſant la néceſſité des appellations, que n'eût-il point dit, s'il eût ſu que l'uſage en étoit nouveau &

Hiſt. liv. LII. *n.* 36.

fondé ſur des pièces fauſſes ? Combien auroit-il parlé plus fortement contre la multitude d'affaires dont le pape étoit accablé ? Il ſavoit que, ſelon les maximes de l'évangile, un évêque & un ſucceſſeur des Apôtres devoit être dégagé des affaires temporelles, pour vaquer à la prière & à l'inſtruction des peuples : mais l'autorité de la coutume le retenoit, & faute de connoître aſſez l'antiquité, & de ſavoir comment les papes étoient tombés dans cet embarras d'affaires, il n'oſoit trancher le mot & conſeiller à Eugene de revenir à la ſimplicité des premiers ſiècles.

Cependant la deſcription que ce ſaint docteur nous a laiſſée de la cour de Rome, nous fait voir combien ce nouveau droit des fauſſes décrétales avoit nui au ſaint ſiége, ſous prétexte d'étendre ſon autorité. Car ſaint Bernard nous repréſente le conſiſtoire des cardinaux comme un parlement ou un tribunal ſouverain, occupé à juger des procès depuis le matin juſques au ſoir ; & le pape qui y préſidoit, tellement accablé d'affaires, qu'à peine avoit-il un moment pour reſpirer : la cour de Rome pleine d'Avocats, de ſolliciteurs, de plaideurs paſſionnés, artificieux, intéreſſés, ne cherchant qu'à ſe ſurprendre l'un l'autre & s'enrichir aux dépens d'autrui. Nous en prenons la même idée par l'hiſtoire des papes du douzième & du treizième ſiècle, & par leurs lettres, particuliérement celles d'Innocent III, où nous voyons un ſi prodigieux détail des affaires de toute la chrétienté. Ces lettres ſeules étoient une terrible occupation ; car encore que le pape ne les compoſât pas lui-même, il falloit au moins qu'il s'en fit rendre compte, & qu'il prit connoiſſance des affaires les plus importantes. Et comment un pape ſi occupé pouvoit-il trouver du temps pour la prière, pour l'étude des ſaintes écritures, pour la prédication & les autres devoirs eſſentiels de l'épiſcopat ? Je ne parle point encore des ſoins que lui donnoit ſon état, comme prince temporel : j'y viendrai enſuite.

VI. Extenſion de l'autorité du pape.

Je vois bien qu'en étendant à l'infini l'autorité du pape, on croyoit lui procurer un grand avantage, & faire mieux valoir ſa primauté. Il falloit donc ignorer abſolument l'hiſtoire de l'égliſe ou ſuppoſer que les plus grands papes, comme S. Léon & S. Grégoire, avoient négligé leurs droits & laiſſé avilir leur dignité. Car il eſt bien certain dans le fait, qu'ils n'ont jamais exercé cette autorité marquée dans les décrétales d'Iſidore. Mais approfondiſſons un peu. Ces ſaints papes n'avoient-ils point de bonnes raiſons pour en uſer ainſi ? N'avoient-ils point de penſées plus hautes & une connoiſſance plus parfaite de la religion, que Grégoire VII & Innocent III ? Les hommes vulgaires ne cherchent que leur intérêt particulier : les philoſophes, qui portent plus loin leurs penſées, voient par

la ſeule raiſon naturelle qu'en toute ſociété l'intérêt de chaque particulier, même de celui qui gouverne, doit céder à l'intérêt de la ſociété entière. Or il n'eſt pas permis de penſer que Jeſus-Chriſt ait établi ſon égliſe ſur des maximes moins pures que celles des philoſophes païens : auſſi n'a-t-il propoſé à ceux qui gouvernoient fidellement ſon troupeau aucun avantage en cette vie, mais ſeulement la récompenſe éternelle proportionnée à leur charité.

Avouons donc de bonne foi, que les papes des cinq ou ſix premiers ſiècles avoient raiſon de conſidérer l'utilité de l'égliſe univerſelle, préférablement à ce qui pouvoit paroître avantageux à leur perſonne ou leur ſiége. Avouons encore que l'utilité de l'égliſe, demandoit que toutes les affaires fuſſent jugées ſur les lieux, par ceux qui le pouvoient avec plus de connoiſſance & de facilité ; que les évêques, ſur-tout leur chef, fuſſent détournés, le moins qu'il étoit poſſible, de leurs fonctions ſpirituelles & eſſentielles ; & que chacun d'eux demeurât fixe dans l'égliſe où Dieu l'avoit mis, appliqué continuellement à inſtruire & à ſanctifier ſon peuple. Peut-on comparer à des biens ſi ſolides le triſte avantage de rendre le pape terrible par toute la terre ; & de faire venir à Rome de tous côtés, les évêques & les clercs, ſoit par la crainte des cenſures, ſoit par l'eſpérance des grâces?

Je ſais que cette foule de prélats & d'autres étrangers que divers intérêts attiroient à Rome, y apportoit de grandes richeſſes, & que ſon peuple s'engraiſſoit aux dépens de tous les autres : mais j'ai honte de faire mention d'un tel avantage lorſqu'il s'agit de la religion. Le pape étoit donc établi à Rome pour l'enrichir ou pour la ſanctifier ; & ſaint Grégoire ne faiſoit-il pas mieux le devoir de père commun, lorſqu'il répandoit ſi abondamment par ſes aumônes dans toutes les provinces les revenus immenſes de l'égliſe Romaine ? Or ces papes qui enrichiſſoient Rome, ne la ſanctifioient pas ; il ſemble même qu'ils déſeſpéroient de le pouvoir faire, ſuivant l'affreuſe peinture que nous a faite ſaint Bernard du peuple Romain de ſon temps. C'étoit pourtant le premier devoir d'un pape, comme leur évêque, de travailler à leur converſion ; & il y étoit plus obligé, qu'à juger tant de procès entre des étrangers.

Hiſt. l. xxxv. *n.* 19.

4. Conſid. c. 2. &c.

Le décret de Gratien acheva d'affermir & d'étendre l'autorité des fauſſes décrétales que l'on y trouve ſemées par-tout ; car pendant plus de trois ſiècles, on ne connoiſſoit point d'autres canons que ceux de ce recueil, on n'en ſuivoit point d'autres dans les écoles & dans les tribunaux. Gratien avoit même enchéri ſur ces décrétales, pour étendre l'autorité du pape, ſoutenant qu'il n'étoit point ſoumis aux canons : ce qu'il dit de ſon chef & ſans en ap-

Hiſt. l. LXX. *n.* 28.

15. q. 1. c. 16.

porter aucune preuve d'autorité. Ainsi se forma dans l'église latine une idée confuse que la puissance du pape étoit sans bornes ; ce principe une fois posé, on en a tiré plusieurs conséquences au-delà des articles exprimés formellement dans les fausses décrétales, & les nouveaux théologiens n'ont pas assez distingué ces opinions d'avec l'essentiel de la foi catholique, touchant la primauté du pape & les règles de l'ancienne discipline.

VII. Immunité des clercs.

Outre ce qui regarde le pape, Gratien a mis dans son décret de nouvelles maximes, touchant l'immunité des clercs, qu'il soutient ne pouvoir être jugés par les laïques en aucun cas : & pour le prouver, il rapporte plusieurs articles des fausses décrétales, & la prétendue loi de Théodose adoptée par Charlemagne pour étendre excessivement la juridiction des évêques. Il y joint un article tronqué d'une nouvelle de Justinien, qui dans son entier dit tout le contraire. Cependant cette constitution ainsi altérée fut le principal fondement de saint Thomas de Cantorberi, pour résister au roi d'Angleterre avec cette fermeté, qui lui attira la persécution, & enfin le martyre. La maxime étoit fausse dans le fond ; mais elle passoit pour vraie chez les plus habiles canonistes.

Hist. liv. XLVI. *n.* 8. *Capitul.* 6. *n.* 366. *al.* 281. II. 9. 1. *c.* 45. §. 2. *Nov.* 83. *c.* 1. II. 41. *c.* 35. 3. *Hist. liv.* LXXI. *n.* 6.

Ces exemples montrent bien sensiblement l'importance de la critique, que les scolastiques spéculatifs & paresseux méprisent comme un amusement puéril & une vaine curiosité. Apprendre diverses langues jusqu'à les savoir exactement, peser chaque mot pour en connoître la signification propre & même l'étymologie ; observer la différence des styles en chaque langue selon les temps & les lieux ; chercher les histoires de chaque nation, & ne s'arrêter qu'aux originales ; les lire avec reflexion, principalement sur les mœurs ; y joindre l'étude de la géographie & de la chronologie : voilà les fondemens de la critique. Je conviens que c'est un long & pénible travail ; mais il est nécessaire pour s'assurer de la vérité des faits : on ne la trouvera jamais par le seul raisonnement, & cependant de ces faits dépend souvent la conduite de la vie. Vous venez de voir en quels inconvéniens on est tombé pour avoir cru à des pièces fausses. On s'est accoutumé de plus à recevoir sans choix toutes sortes de narrations, faute de principes pour les distinguer ; & delà sont venues tant de légendes fabuleuses, tant de faux miracles, tant de visions & de relations frivoles, comme nous voyons entre autres dans les dialogues du moine Cesaire.

Hist. liv. LXV. *n.* 14. *Decr. Inn. n.* 63. *c. solita.* 6. *de majorit.* &c.

Les maximes rapportées par Gratien touchant l'immunité des clercs, sont le fondement de la réponse que le pape Innocent III fit à l'empereur de Constantinople au commencement de son pontificat, & dont est tirée une décrétale célèbre. En cette lettre le pape donne des ex-

plications forcées au paſſage de ſaint Pierre, allégué par l'empereur pour montrer que tous les Chrétiens ſans exception doivent être ſoumis à la puiſſance temporelle. L'Apôtre, dit-il, parloit ainſi pour exciter les fidelles à l'humilité : le roi eſt ſouverain, mais ſeulement de ceux qui reçoivent de lui les choſes temporelles, c'eſt-à-dire, des laïques : comme ſi l'égliſe n'avoit pas auſſi reçu ſon temporel de la puiſſance ſéculière. Le pape continue : que le prince n'a pas reçu la puiſſance du glaive ſur tous les méchans, mais ſeulement ſur ceux qui, uſant du glaive, ſont ſoumis à ſa juridiction. Par où il entend encore les ſeuls laïques, pour procurer aux clercs criminels l'exemption des peines temporelles, c'eſt-à-dire l'impunité. Il ajoute que perſonne ne doit juger le ſerviteur d'autrui : ſuppoſant que les clercs ne ſont pas ſerviteurs du prince. Enfin il rapporte l'allégorie des deux grands luminaires que Dieu a placés dans le ciel, pour ſignifier, dit-il, les deux grandes dignités, la pontificale & la royale ; comme ſi dans une diſpute ſérieuſe il étoit permis d'avancer pour principe une allégorie arbitraire, que l'on n'a qu'à nier pour la réfuter. C'eſt ainſi que l'on éludoit les autorités de l'écriture les plus formelles, pour ſoutenir les préjugés tirés des fauſſes décrétales. 1. *Pet.* II, 13.

VIII. Moins de changemens en Orient.

Or le pape Innocent III ne pouvoit s'adreſſer plus mal qu'à un empereur Grec pour débiter ces maximes inconnues à l'antiquité. Les princes Latins, ignorans pour la plupart juſques à ne ſavoir pas lire, croyoient ſur ces matières tout ce que leur diſoient les clercs dont ils prenoient conſeil ; & ces clercs avoient tous étudié aux mêmes écoles & puiſé dans la même ſource, qui étoit le décret de Gratien. Chez les Grecs tous les honnêtes-gens étudioient, les laïques comme les clercs ; & ils s'inſtruiſoient dans les livres originaux, l'écriture, les pères, les anciens canons ; mais ils ne connoiſſoient point les fauſſes décrétales fabriquées en Occident & écrites en Latin : auſſi avoient-ils conſervé l'ancienne diſcipline ſur tous les points que j'ai marqués. Vous avez vu que tous leurs évêques & les patriarches mêmes étoient jugés & ſouvent dépoſés dans les conciles : qu'on ne demandoit point au pape la permiſſion de les aſſembler, & qu'on n'appeloit point à lui de leurs jugemens. On ne s'adreſſoit point à lui pour les tranſlations d'évêques, ni les érections d'évêchés : on ſuivoit les canons compris dans l'ancien code de l'égliſe Grecque. Je ne dis pas que cette égliſe fût exempte d'abus ; j'en ai marqué pluſieurs en diverſes occaſions, & je ſais que les patriarches de Conſtantinople s'étoient attribué une autorité exceſſive par la faveur des empereurs, qui avoient même beaucoup empiété ſur la puiſſance eccléſiaſtique ; mais enfin on gardoit toujours à l'extérieur les

anciennes formalités, on connoiſſoit & on reſpectoit les canons.

Vous direz peut-être : il ne faut pas s'étonner que les Grecs ne s'adreſſaſſent pas au pape, ſoit pour les appellations, ſoit pour tout le reſte, puiſque dès le temps de Photius, ils ne le reconnoiſſoient plus pour chef de l'égliſe. Mais s'y adreſſoient-ils auparavant ? Et dans les temps où ils étoient le plus unis avec l'égliſe Romaine, obſervoient-ils rien de ce que j'appelle nouvelle diſcipline ? Ils n'avoient garde de le faire, puiſque les Latins mêmes ne le faiſoient pas ; & que cette diſcipline étoit encore inconnue à toute l'égliſe. Au reſte, ne vous y trompez pas, le ſchiſme des Grecs n'eſt pas ſi ancien qu'on le croit communément : je le montrerai dans un autre diſcours ; mais en attendant, je vous avertis qu'il n'a guère été formé avant la priſe de Conſtantinople par les Latins. D'ailleurs je ne vois point que, dans les diſputes que nous avons eues avec les Grecs, depuis le temps de Leon IX & de Michel Cerularius, nous leur ayons reproché qu'ils tenoient des conciles ſans la permiſſion du pape, & le reſte des articles dont il s'agit ; & je ne vois point non plus que Grégoire VII & ſes ſucceſſeurs ayent cité à Rome des évêques Grecs, & les ayent traités comme ils traitoient les Latins : ils ſavoient bien qu'ils n'auroient pas obéi.

IX. Puiſſance temporelle de l'égliſe.

Leon IX & les papes qui entreprirent de réparer les ruines du dixième ſiècle, & de remettre l'égliſe Romaine dans ſon luſtre, voulurent auſſi rétablir ſa puiſſance temporelle, qu'ils fondoient premièrement ſur la donation de Conſtantin, puis ſur celles de Pepin, de Charlemagne, de Louis le Débonnaire & d'Otton. Tout le monde ſait aujourd'hui ce que c'eſt que la donation de Conſtantin ; & ſa fauſſeté eſt plus univerſellement reconnue que celle des décrétales d'Iſidore. Mais du temps de ces papes, la vérité de cette pièce n'étoit pas révoquée en doute, ſaint Bernard la ſuppoſoit, quand il diſoit au pape Eugene qu'il n'étoit pas ſeulement ſucceſſeur de ſaint Pierre, mais de Conſtantin ; elle étoit connue & reçue dès le neuvième ſiècle, & à peine a-t-on commencé à s'en déſabuſer vers le milieu du quinzième. Les Grecs mêmes la recevoient, comme il paroît dans Théodore Balſamon, qui la rapporte toute entière, & prétend y fonder les prérogatives du ſiége de Conſtantinople.

4. conſid. c. 3. Hiſt. l. LI. n. 14. Liv. LXXIV. n. 50. part. 16. p. 385.

Hiſt. liv. LXXIV. n. 2.

Godefroi de Viterbe, dans ſon abrégé d'hiſtoire dédiée au pape Urbain III, parlant de la donation de Conſtantin, dit que pluſieurs eſtimoient que l'égliſe avoit été plus ſainte pendant les trois premiers ſiècles, mais que depuis elle étoit plus heureuſe. Qui que ce ſoit qui ait avancé cette belle ſentence, il avoit des ſentimens bien bas & bien au-deſſous non-ſeulement de l'évangile, mais de la philoſophie

philoſophie humaine. Quiconque penſe tant ſoit peu au-deſſus du vulgaire, voit aiſément que le vrai bonheur de cette vie eſt dans la vertu, & non pas dans les richeſſes ; mais à qui croit l'évangile, il n'eſt pas permis d'en douter. Jeſus-Chriſt s'en eſt expliqué aſſez clairement par ſon exemple & par ſes diſcours ; puiſqu'étant maître de toutes les richeſſes & de toutes les grandeurs humaines, il les a ſouverainement mépriſées, & n'a laiſſé pour tout partage en ce monde à ſes diſciples, que la pauvreté & les ſouffrances. Or j'en reviens toujours à cette queſtion : ſi l'on a découvert dans l'onzième ſiècle une ſageſſe inconnue auparavant : & ſi Leon IX & Grégoire VII étoient plus éclairés que S. Leon & S. Grégoire.

Ces grands papes n'avoient pas encore aſſez bien fouillé dans leurs archives pour y trouver la donation de Conſtantin ; ils n'étoient ni princes ſouverains ni ſeigneurs temporels, & toutefois ils ne ſe plaignoient pas que rien manquât à leur pouvoir, & n'avoient pas du temps de reſte après leurs occupations ſpirituelles. Ils étoient perſuadés de la diſtinction des deux puiſſances que le pape Gelaſe a ſi bien exprimées, quand il a dit que les empereurs mêmes ſont ſoumis aux évêques dans l'ordre de la religion ; & que dans l'ordre politique, les évêques, même celui du premier ſiége, obéiſſent aux lois des empereurs.

Ce n'eſt pas qu'il ne ſoit permis aux eccléſiaſtiques, comme aux laïques, de poſſéder toutes ſortes de biens temporels. Vous avez vu que dès les premiers temps, même ſous les empereurs païens, les égliſes avoient des immeubles ; & que les évêques avoient en propriété toutes ſortes de biens, même des eſclaves. D'où il s'enſuit qu'ils ont pu auſſi poſſéder des ſeigneuries : depuis que, par la foibleſſe des ſouverains & par la mauvaiſe politique, les juſtices ſont devenues patrimoniales, & la puiſſance publique laiſſée en propriété à des particuliers. Car ſous l'empire Romain on ne connoiſſoit rien de ſemblable, & perſonne n'étoit ſeigneur que le ſouverain ; mais depuis que les ſeigneuries ont été attachées à certaines terres, en donnant ces terres à l'égliſe on leur a donné les ſeigneuries, & les évêques ſont devenus comtes, ducs & princes, comme ils ſont encore en Allemagne. Ainſi ce qui eſt le plus éloigné de l'inſtitution, les moines que leur humilité avoit mis au-deſſous de tous les hommes, ſe ſont trouvés avoir des ſujets & des vaſſaux, & leurs abbés ont acquis le rang de ſeigneurs & de princes. Tous ces droits ſont légitimes : il n'eſt non plus permis de les conteſter à l'égliſe, qu'aux laïques ; & pour revenir à l'égliſe Romaine, il ſeroit très-injuſte de lui diſputer la ſouveraineté de Rome & d'une grande partie de l'Italie dont elle eſt en poſſeſſion depuis tant de ſiècles, puiſque

Gelaſ. ep. 8. ad Anaſt. Hiſt. liv. xxx. n. 31.

la plupart des souverains n'ont pas de meilleur titre que la longue possession.

On eut donc raison de condamner Arnaud de Bresse, qui révoltoit les Romains contre le pape, soutenant en général qu'il n'étoit permis au clergé de posséder ni seigneuries, ni terres, ni biens immeubles, & qu'il ne devoit subsister que d'aumônes & d'offrandes volontaires. J'avoue toutefois que j'aurois souhaité trouver dans les auteurs du temps d'Arnaud, les raisons par lesquelles on réfutoit ses erreurs : car les deux lettres de saint Bernard aux Romains sur ce sujet ne sont que des déclamations pathétiques, où il n'entre point en preuve, & suppose le droit du pape incontestable ; aussi ne révoquoit-il pas en doute la donation de Constantin, comme nous venons de voir. Cette pièce reçue pour vraie établissoit le fait & le droit particulier du pape ; & pour le droit du clergé en général, il étoit certain, comme je viens de montrer.

Ep. 243, 244.

X. Inconvéniens de la puissance temporelle.

Mais il falloit se souvenir de cette maxime si sage de l'Apôtre, que ce qui est permis n'est pas toujours expédient ; & considérer, comme les anciens, que l'étendue de l'esprit humain est trop bornée pour suffire à exercer en même-temps la puissance spirituelle & la temporelle. Il falloit du moins respecter la conduite des anciens, & penser, que si la donation de Constantin étoit vraie, saint Leon & saint Grégoire l'auroient connue, & auroient eu de bonnes raisons pour ne s'en pas prévaloir, comme il est certain qu'ils ne l'ont pas fait. L'expérience de plus de six cents ans a fait voir combien leur conduite étoit sage. Des évêques purement évêques donnent peu de prise à la puissance séculière, au lieu qu'elle a continuellement à démêler avec des évêques seigneurs. Ce n'étoit déjà que trop, au gré des saints évêques, d'avoir des biens temporels à gouverner : nous voyons comme saint Chrysostôme s'en plaignoit ; & saint Ambroise se déchargea sur son frère Satyre, du soin même de son patrimoine.

1. *Cor.* VI. 12.

Synes. epist. 57. *p.* 298. *ep.* 121.

Hist. lib. XII. *n.* 45.

Quand l'église a établi la règle de n'admettre aux ordres sacrés que ceux qui auroient embrassé la continence, elle n'a pas seulement regardé la pureté convenable pour s'approcher continuellement des saints mystères ; elle a voulu encore que ses principaux ministres fussent dégagés des soins que le mariage attire nécessairement, & qui font dire à saint Paul que l'homme marié est partagé entre Dieu & le monde. Or qu'est-ce que le soin d'une famille particulière, en comparaison du soin de tout un état ? Qu'est-ce que la conduite d'une femme avec cinq ou six enfans & autant de domestiques, à proportion du gouvernement de cent mille sujets ?

Homil. 85. *in Matth.*

Nous ſommes naturellement plus frappés des objets ſenſibles, que des choſes ſpirituelles. Un prince eſt occupé à réprimer des crimes, à prévenir de ſéditions & des conſpirations contre ſa perſonne & ſon état. Il travaille à le conſerver & le défendre contre les ennemis du dehors, & à profiter des occaſions de l'agrandir. Pour cet effet il faut lever & entretenir des troupes, fortifier & munir des places, amaſſer des tréſors pour fournir à tant de dépenſe. Il faut avoir correſpondance avec les princes voiſins, négocier, faire des traités de commerce & d'alliance. Ces occupations paroiſſent, à un politique, ſérieuſes & grandes : les fonctions eccléſiaſtiques en comparaiſon lui ſemblent petites, & preſque des amuſemens d'enfans. Chanter dans une égliſe, marcher en proceſſion, pratiquer des cérémonies, faire un catéchiſme, lui paroiſſent des occupations vulgaires dont le premier venu ſeroit capable. L'important ſelon lui & le ſolide, eſt de maintenir ſa puiſſance & d'affoiblir ſes ennemis. Il regarde la ptière, la lecture & la méditation de l'écriture-ſainte, comme des occupations plus convenables à un moine qu'à un homme d'état ; & il ne trouve jamais de temps à y donner. Vous avez vu comme ſaint Bernard craignoit pour le pape Eugène, que l'accablement des affaires ne l'empêchât de faire les réflexions néceſſaires ſur ſes devoirs & ſur lui-même, & qu'il ne tombât enfin dans l'endurciſſement. 1. *Cor. VII.* 33. 1. *Conſid.* & 2.

Peut-être croirez-vous qu'un évêque, prince, ſe réſervera les fonctions ſpirituelles, & ſe déchargera ſur quelque laïque du gouvernement de ſon état. Il s'en gardera bien, de peur que ce laïque ne devienne le véritable prince. Il abandonnera plutôt à d'autres le ſpirituel : car il ne craint rien d'un prêtre, d'un grand vicaire, d'un évêque ſuffragant. Il leur laiſſera volontiers l'étude de la théologie & des canons, la prédication, le ſoin des ames, dont il ſe fera tout au plus rendre un compte général : mais il ſera informé en détail de ſes troupes, de ſes places & de ſes finances. Il en chargera ſous lui d'autres eccléſiaſtiques, à qui il ſe fiera plus qu'à des laïques : mais qui ne ſeront eccléſiaſtiques que pour la forme, & gens d'affaires en effet. Si vous en doutez, voyez comment ſont gouvernés les diocèſes & les états de ces prélats ſi puiſſans d'Allemagne & de Pologne. Vous verrez par cette expérience que les anciens étoient bien ſages, & que l'alliance de la puiſſance temporelle à la ſpirituelle, n'étoit avantageuſe ni à la religion ni à l'état.

Pour la religion, il eſt évident qu'elle étoit mieux ſoutenue par des évêques purement évêques, & uniquement occupés du ſpirituel, comme ſaint Ambroiſe & ſaint Auguſtin. Ils préſidoient ordinairement aux aſſemblées des

fidelles, offroient le ſaint ſacrifice & l'accompagnoient d'inſtruction ; ils étoient les prédicateurs & les théologiens de leurs égliſes. La parole de Dieu avoit tout un autre poids dans leur bouche, ſoutenue par l'autorité de leur place & de leurs vertus, que dans la bouche de ſimples prêtres, ſouvent étrangers ou mercenaires. La théologie étoit traitée plus ſérieuſement & plus noblement par ces paſteurs ſi occupés, que par des docteurs oiſifs qui ne cherchoient qu'à ſubtiliſer & à renchérir les uns ſur les autres par de nouvelles queſtions. Les pères n'écrivoient de théologie, qu'à meſure qu'il s'élevoit des erreurs qu'on étoit obligé de combattre. Ils entroient autant qu'il étoit poſſible dans le détail de l'inſtruction des catéchumènes, de la converſion des pécheurs, & de la conduite des pénitens. Ils étoient les arbitres charitables & les médiateurs de la paix entre toutes les perſonnes diviſées : c'eſt à eux que demandoient conſeil ceux qui vouloient avancer dans la piété, nous le voyons dans leurs lettres.

Il eſt vrai qu'il n'y avoit que des biens ſpirituels à attendre de ces ſaints évêques ; ils ne faiſoient la fortune de perſonne, & c'étoit encore un grand avantage pour la religion. Ce n'eſt pas ſans grande raiſon que Jeſus-Chriſt, la ſageſſe même, a voulu naître pauvre & deſtitué de tous les biens qui attirent la cupidité des hommes : il falloit que ſes diſciples ne fuſſent attachés à lui, que par la force de la vérité & l'amour de la vertu. Il a voulu que ſes diſciples lui fuſſent ſemblables, & qu'il n'y eût autre attrait pour le ſuivre, que le déſir de devenir meilleur & l'eſpérance des biens éternels. Quiconque croit que les biens temporels, quels qu'ils ſoient, richeſſes, honneurs, puiſſance, faveurs des grands, ſont des moyens propres à établir l'évangile ; il ſe trompe, je le dis hardiment, & n'a pas l'eſprit de l'évangile. La raiſon en eſt évidente. Si en prêchant la religion vous avez des richeſſes ou des honneurs à diſtribuer, vous ne pouvez diſcerner par quel motif on vous écoute, ſi c'eſt pour devenir plus riche ou meilleur ; vous courrez haſard de ne faire que des hypocrites : ou plutôt il eſt preſque ſûr que vous n'en ferez point d'autres, puiſque la plupart des hommes ne ſont touchés que de l'intérêt temporel. Et ne dites point qu'il eſt bon de joindre l'un & l'autre, & d'attirer par toutes ſortes de moyens des hommes dont on connoît la foibleſſe. Jeſus-Chriſt la connoiſſoit mieux que nous, & n'a jamais employé de tels moyens. C'eſt donc une illuſion de l'amour propre : c'eſt que les miniſtres de l'évangile ſont bien aiſes de jouir en attendant de ces richeſſes & de ces honneurs, dont ils prétendent ſe ſervir pour gagner des ames.

Revenons aux évêques, & concluons que ce n'eſt qu'igno-

rance & groſſiéreté qui leur a fait croire, que les ſeigneuries unies à leurs ſiéges étoient utiles pour ſoutenir la religion. Je ne vois que l'égliſe Romaine, où l'on peut trouver une raiſon ſingulière d'unir les deux puiſſances. Tant que l'empire Romain a ſubſiſté, il renfermoit dans ſa vaſte étendue preſque toute la chrétienté : mais depuis que l'Europe eſt diviſée entre pluſieurs princes indépendans les uns des autres, ſi le pape eût été ſujet de l'un d'eux, il eût été à craindre que les autres n'euſſent eu peine à le reconnoître pour père commun, & que les ſchiſmes n'euſſent été fréquens. On peut donc croire que c'eſt par un effet particulier de la providence, que le pape s'eſt trouvé indépendant & maitre d'un état aſſez puiſſant pour n'être pas aiſément opprimé par les autres ſouverains : afin qu'il fût plus libre dans l'exercice de ſa puiſſance ſpirituelle, & qu'il pût contenir plus facilement tous les autres évêques dans leur devoir. C'étoit la penſée d'un grand évêque de notre temps.

Mais en général, ſi l'union des deux puiſſances étoit utile à la religion, ce devroit être pour établir & maintenir les bonnes mœurs qui ſont le fruit de la doctrine Chrétienne. Car Jeſus-Chriſt n'eſt pas venu ſeulement nous enſeigner des vérités ſpéculatives : il eſt venu, comme dit ſaint Paul, ſe purifier un peuple qui lui fût agréable & appliqué aux bonnes œuvres. Si c'eſt le but de la vraie politique, & le premier devoir des princes Chrétiens ; à plus forte raiſon c'eſt celui des eccléſiaſtiques, dont la profeſſion eſt de ſanctifier les autres. C'eſt à ceux qui ont voyagé chez les princes eccléſiaſtiques, à nous dire ce qui en eſt : ſi l'on y voit moins de vices ſcandaleux : ſi l'on y commet moins de crimes : s'il y a plus de ſureté ſur les chemins & de fidélité dans le commerce : en un mot, ſi leurs ſujets ſe diſtinguent par la pureté de leurs mœurs, de ceux des princes ſéculiers. *Tit.* II. 14.

Je n'ai pas même ouï dire que les états des eccléſiaſtiques ſoient plus heureux que les autres pour le temporel. Au contraire, comme ce n'eſt pas la profeſſion de ces princes d'être guerriers, leurs peuples ſont plus expoſés aux inſultes des ennemis du dehors. Ces états n'étant point héréditaires, les parens & les miniſtres du prince ne ſongent qu'à profiter du préſent, ſouvent aux dépens du peuple : ſans étendre leurs ſoins à l'utilité publique pour multiplier les habitans, cultiver les terres, favoriſer l'induſtrie, faciliter le commerce, faire fleurir les arts, attirer dans l'état l'abondance & les commodités de la vie. Ces grandes vues conviennent mieux à des républiques ou à des princes qui conſidèrent leur poſtérité.

Nous n'avons point vu chez les Grecs d'évêques ſeigneurs ; parce que, malgré l'affoibliſſement de leur em-

pire, ils ont toujours conservé la tradition des lois Romaines & les maximes de la bonne antiquité, suivant lesquelles toute la puissance publique résidoit dans le souverain, & n'étoit communiquée aux particuliers que par les magistratures & les charges, mais ne leur étoit jamais abandonnée en propriété. Aussi les Grecs étoient-ils fort scandalisés de voir nos évêques posséder des seigneuries ; & pour les défendre, lever des troupes, les conduire en personne & porter les armes. Un d'eux disoit que le pape n'étoit pas un évêque, mais un empereur. Ce que je dis des évêques Grecs, se doit entendre aussi des Syriens & des autres Orientaux, avant qu'ils fussent sous la domination des Musulmans : car depuis ils ont été plutôt esclaves que seigneurs.

Chr. Cass. IV. *c.* 116.

XI. Légats.

La puissance spirituelle du pape s'étant tellement étendue par les conséquences tirées des fausses décrétales, il fut obligé de commettre à d'autres ses pouvoirs : car il étoit impossible qu'il allât par-tout, ni qu'il fit venir à lui tout le monde. De-là vinrent les légations si fréquentes depuis l'onzième siècle. Or les légats étoient de deux sortes, des évêques ou des abbés du pays, ou des cardinaux envoyés de Rome. Les légats pris sur les lieux étoient encore différens : les uns établis par commission particulière du pape, les autres par la prérogative de leur siége ; & ceux-ci se disoient légats nés, comme les archevêques de Mayence & de Cantorberi. Les légats venus de Rome se nommoient légats *à latere*, pour marquer que le pape les avoit envoyés d'auprès de sa personne ; & cette expression étoit tirée du concile de Sardique.

Les légats nés ne souffroient pas volontiers que le pape en commît d'autres au préjudice de leurs priviléges : mais le pape avoit plus de confiance en ceux qu'il avoit choisis, qu'en des prélats qu'il connoissoit peu, ou qui ne lui convenoient pas. Or entre ceux qu'il choisissoit, les plus favorables étoient ceux qu'il prenoit sur les lieux : parce qu'ils étoient plus capables de juger & d'ordonner avec connoissance de cause, que des étrangers venus de loin. Aussi avez-vous vu avec quelle instance Ives de Chartres prioit les papes de ne point envoyer de ces légats étrangers. On n'en recevoit point en Angleterre, non plus qu'en France, qu'il n'eût été demandé par le roi. Les évêques souffroient avec peine de se voir présider par des évêques étrangers ; encore moins par un prêtre ou un diacre, cardinal, sous prétexte qu'il étoit légat : car jusques-là tous les évêques avoient rang avant les cardinaux, qui ne l'étoient pas.

Ivo. ep. 109.

Hist. liv. LXVII. *n.* 11. *Rog. Hovel. p.* 476. *Hist. l.* LXII. *n.* 11.

Mais ce qui rendoit les légats *à latere* plus odieux, c'étoit le faste, le luxe, l'avarice. Ils ne voyageoient ni à leurs dépens, ni à ceux du pape, mais du pays où ils étoient en-

voyés ; & marchoient à grand train, c'eſt-à-dire avec une ſuite au moins de vingt-cinq chevaux, car c'eſt à quoi le troiſième concile de Latran les avoit réduits. Par-tout où ils paſſoient ils ſe faiſoient défrayer magnifiquement par les évêques & les abbés : juſques-là que les monaſtères étoient quelquefois réduits à vendre les vaſes ſacrés de leurs égliſes pour fournir à de telles dépenſes. Vous en avez vu des plaintes. Ce n'eſt pas tout, il falloit encore leur faire des préſens : ils en recevoient des princes à qui ils étoient adreſſés, & ſouvent des parties auxquelles ils rendoient juſtice, du moins les expéditions n'étoient pas gratuites. Enfin les légations étoient des mines d'or pour les cardinaux, & ils en revenoient d'ordinaire chargés de richeſſes. Vous avez vu ce qu'en dit S. Bernard, & avec quelle admiration il parle d'un légat déſintéreſſé.

Can. 4.

IV. *Conſid. c. 4. 5.*

Le fruit le plus ordinaire de la légation étoit un concile, que le légat convoquoit au lieu & au temps qu'il jugeoit à propos. Il y préſidoit & y décidoit les affaires qui ſe préſentoient, & y publioit quelques règlemens de diſcipline, avec l'approbation des évêques, qui le plus ſouvent ne faiſoient qu'applaudir : car il ne paroit pas qu'il y eût grande délibération. Ainſi s'abolirent inſenſiblement les conciles provinciaux, que chaque métropolitain devoit tenir tous les ans ſuivant les canons : la dignité des archevêques, offuſquée par celle des légats, dégénéra en titres & cérémonies, comme d'avoir un pallium & faire porter une croix devant eux : mais ils n'eurent plus d'autorité ſur leurs ſuffragans, & on ne vit plus que des conciles de légats. Or, pour le dire en paſſant, je ne doute point que les fréquentes légations n'ayent été la ſource du rang diſtingué qu'ont tenu depuis les cardinaux de l'égliſe Romaine : car chaque égliſe avoit les ſiens, c'eſt-à-dire des prêtres & des diacres attachés à certains titres. Mais comme on voyoit dans ces conciles les cardinaux légats au-deſſus, non-ſeulement des évêques, mais des archevêques, des primats, des patriarches : on s'accoutuma à joindre au titre de cardinal l'idée d'une dignité qui ne cédoit qu'à celle du pape. L'habit de cérémonie des cardinaux confirme cette penſée : la chape & le chapeau étoient l'habit de voyage, qui convenoit aux légats : le rouge étoit la couleur du pape, & c'étoient pour le mieux repréſenter que les légats la portoient, ſelon la remarque d'un hiſtorien Grec.

Georg. Acropol. n. 17.

Voilà cependant un des plus grands changemens qu'ait ſouffert la diſcipline de l'égliſe, la ceſſation des conciles provinciaux, & la diminution de l'autorité des métropolitains. Ce bel ordre, ſi ſagement établi dès la naiſſance de l'égliſe, & ſi utilement pratiqué pendant huit ou dix ſiècles, devoit-il donc être renverſé ſans délibération, ſans examen, ſans

connoissance de cause ? Mais quelle raison en auroit-on pu alléguer ? Des légats étrangers qui ne savoient ni les mœurs ni la langue du pays, & qui ne séjournoient qu'en passant, étoient-ils plus propres que les pasteurs ordinaires à y juger les différents & y rétablir la discipline ? Et quand ils avoient publié de beaux règlemens dans un concile, pouvoient-ils s'assurer qu'ils seroient observés après leur départ, si les évêques n'y tenoient la main ? Concluons que sur cet article, comme sur les autres, l'ancienne discipline n'a pas été changée pour en établir une meilleure. Aussi ne voyons-nous pas que, pendant ces fréquentes légations, la religion ait été plus florissante.

Les évêques & les métropolitains ignoroient tellement leurs droits, qu'ils recherchoient avec empressement les pouvoirs des légats : ne considérant pas l'avantage d'une autorité moindre, mais propre & indépendante, sur une plus étendue, mais empruntée & précaire. Il sembloit qu'ils ne pussent plus rien par eux-mêmes, si l'autorité du pape ne les soutenoit ; & le pape leur accordoit volontiers ces grâces dont ils auroient pu se passer, & qui étendoient toujours son pouvoir. Il en est de même à proportion de l'usage si fréquent alors, de faire confirmer par le pape les conventions faites entre les églises, & les donations à leur profit : comme si ces actes eussent été moins valides sans la confirmation. On prend droit par les grâces demandées sans nécessité, & on s'en fait des titres pour les rendre nécessaires.

XII. Subventions pécuniaires.

Les papes furent souvent obligés de quitter Rome depuis l'onzième siècle : soit par les révoltes des Romains, qui ne pouvoient s'accoutumer à les reconnoître pour seigneurs, soit par les schismes des antipapes. Ils résidoient dans les villes voisines, comme à Orviette, à Viterbe, à Anagni ; & toute leur cour les y suivoit ; ce qu'il est nécessaire d'observer, pour ne pas confondre la ville & la cour de Rome. Or je ne vois point qu'avant ce temps on parlât de cour, pour signifier la suite du pape ou d'un autre évêque : ce nom eût paru trop profane. Quelquefois les papes ne pouvoient pas même demeurer en Italie ; & alors ils se réfugioient en France, comme firent Innocent II & Alexandre III : car jamais les papes persécutés n'ont trouvé d'asile plus assuré. Et comme en cette espèce d'exil ils ne jouissoient pas de leurs revenus, ils étoient obligés à subsister par la libéralité des rois, ou par les contributions volontaires du clergé. Nous le voyons entre autres par le sermon d'Arnould de Lisieux, à l'ouverture du concile de Tours en 1163. Ainsi commencèrent les subsides d'argent, que les papes demandèrent souvent ensuite aux princes ou aux églises, soit pour soutenir leurs guerres, soit pour d'autres causes ; & qui ayant commencé pas des secours charita-

Hist. l. LXX. *n.* 63.

bles, dégénérèrent en exactions forcées. Quelle différence de cette conduite à celle de ſaint Grégoire, qui répandoit tant d'aumônes dans les provinces; du pape ſaint Denis, qui aſſiſtoit juſques en Cappadoce les égliſes affligées; & pour remonter plus haut, du pape ſaint Soter, à qui ſaint Denis de Corinthe rend un ſi glorieux témoignage des libéralités qu'il exerçoit envers les égliſes de Grèce! On avoit bien oublié la noble indépendance de la pauvreté chrétienne, & cette maxime du Sauveur, qu'on eſt plus heureux de donner que de recevoir.

Baſil. Ep. 220. *Euſeb.* IV. *hiſt. c.* 23. *Hiſt. liv.* III. *n.* 58.

Act. XX. 35.

XIII. Qu'il faut dire la vérité toute entière.

Il eſt triſte, je le ſens bien, de relever ces faits peu édifians; & je crains que ceux qui ont plus de piété que de lumière, n'en prennent occaſion de ſcandale. Ils diront peut-être que dans l'hiſtoire il falloit diſſimuler ces faits, ou qu'après les avoir rapportés, il ne falloit pas les relever dans un diſcours. Mais le fondement de l'hiſtoire eſt la vérité; & ce n'eſt pas la rapporter fidellement, que d'en ſupprimer une partie: un portrait flatté n'eſt point reſſemblant. Tels ſont d'ordinaire les panégyriques, où l'on fait paroître un homme louable en ne relevant que ſes bonnes qualités. Artifice groſſier qui révolte les gens ſenſés, & leur fait faire plus d'attention ſur les défauts qu'on leur cache avec tant de ſoin: c'eſt une eſpèce de menſonge, que de ne dire ainſi la vérité qu'à demi. Perſonne n'eſt obligé d'écrire l'hiſtoire; mais quiconque l'entreprend, s'engage à dire la vérité toute entière. M. de Sponde, évêque de Pamiers, après avoir donné de grandes louanges à l'hiſtorien Guichardin, ajoute: que ſi quelquefois il cenſure vivement les princes ou les autres dont il parle, c'eſt la faute des coupables & non de l'hiſtorien. Il ſeroit lui-même plus repréhenſible, s'il diſſimuloit les mauvaiſes actions, qui peuvent rendre les autres plus ſages, & les détourner d'en commettre de pareilles, du moins par la honte, ſuivant cette parole de l'évangile: rien n'eſt ſi caché, qui ne ſoit un jour découvert.

Annal. eccl. an. 1534. *n.* 18.

Math. X. 26.

C'eſt l'exemple que nous donnent les hiſtoriens ſacrés. Moyſe ne diſſimule ni les crimes de ſon peuple, ni ſes propres fautes: David a voulu que ſon péché fût écrit avec toutes ſes circonſtances; & dans le nouveau teſtament, tous les évangéliſtes ont eu ſoin de repréſenter la chute de ſaint Pierre. La ſincérité eſt le fond de la vraie religion; elle n'a beſoin ni de politique humaine, ni d'aucun artifice. Comme Dieu permet les maux qu'il pourroit empêcher, parce qu'il ſait en tirer du bien pour les élus: nous devons croire qu'il fera tourner à notre profit la connoiſſance des déſordres qu'il a ſoufferts dans ſon égliſe. Si ces déſordres avoient tellement ceſſé qu'il n'en reſtât plus de veſtiges, peut-être pourroit-on les laiſſer enſevelis dans un éternel oubli; mais nous n'en voyons que trop les ſuites

funeſtes. Les héréſies qui déchirent l'égliſe depuis deux cents ans, l'ignorance & la ſuperſtition qui règnent en quelques pays Catholiques, la corruption de la morale par de nouvelles maximes, en ſont des effets trop ſenſibles. Et n'eſt-il pas utile de connoître d'où ſont venus de ſi grands maux ?

Quand même nous voudrions abolir la mémoire de ces anciens déſordres, il nous ſeroit impoſſible, à moins que de ſupprimer tous les livres & les autres monumens qui nous reſtent des ſix ou ſept derniers ſiècles. Et qui pourroit exécuter un tel deſſein ? Si les Catholiques s'y accordoient, les hérétiques en conviendroient-ils? Ne ſeroient-ils pas au contraire d'autant plus attentifs à conſerver ces pièces, qu'elles nous ſeroient plus odieuſes? Puis donc qu'il eſt impoſſible que ces faits tombent dans l'oubli, ne vaut-il pas mieux qu'ils ſoient rapportés fidellement, ſincèrement & ſimplement ſans aucune qualification par des écrivains catholiques, que d'être abandonnés à la paſſion des Proteſtans qui les exagèrent, les altèrent & les enveniment ? N'eſt-il pas utile de montrer aux bonnes ames le milieu raiſonnable, entre les emportemens & les excès de quelques auteurs modernes. Le pape n'eſt pas l'antechriſt, à Dieu ne plaiſe ; mais il n'eſt pas impeccable, ni monarque abſolu dans l'égliſe pour le temporel & pour le ſpirituel. Les vœux monaſtiques ne ſont pas ſortis de la boutique de Satan ; mais les moines ſe ſont relâchés de temps en temps, & ont ſouvent abuſé de leurs richeſſes & de leurs priviléges. L'égliſe a le pouvoir de donner des indulgences ; mais les pénitences canoniques étoient plus ſalutaires. Les théologiens ſcolaſtiques ne ſont pas des ſophiſtes mépriſables, ils ont conſervé la tradition de la ſaine doctrine : mais il ne faut pas les admirer aveuglément, ni les préférer aux pères de l'égliſe. Peut-être, car qui ſait les deſſeins de Dieu, & qui eſt entré dans ſon conſeil ? Peut-être a-t-il permis ces déſordres dans ſon égliſe, pour apprendre aux hommes par leur propre expérience à ſuivre à la lettre ſes préceptes, & à ne pas vouloir maintenir ſa religion par les maximes d'une politique mondaine. Vous croyez que la richeſſe jointe à la vertu vous rendra plus heureux ; vous verrez la difficulté de conſerver la vertu avec la richeſſe. Vous croyez que le ſacerdoce aura plus d'autorité, étant ſoutenu par la puiſſance temporelle ; & vous perdrez la vraie autorité qui conſiſte dans l'eſtime & la confiance. Vous croyez vous rendre terribles & vous faire obéir ponctuellement en prodiguant les cenſures, & par-là vous les rendez mépriſables & inutiles. Inſtruiſez-vous au moins par les faits ; & profitez des fautes de vos pères.

Deux ſortes de perſonnes trouvent mauvais que l'on rapporte des faits déſavantageux à l'égliſe. Les premiers ſont des politiques profanes, qui ne connoiſſant point la vraie

religion, la confondent avec les fauſſes, & la regardent comme une invention humaine pour contenir le vulgaire dans ſon devoir, & craignent tout ce qui pourroit en diminuer le reſpect dans l'eſprit du peuple, c'eſt-à-dire, ſelon eux, le déſabuſer. Je ne diſpute point contre ces politiques, il faudroit commencer par les inſtruire & les convertir. Mais je crois devoir ſatisfaire, s'il eſt poſſible, les gens de bien ſcrupuleux, qui, par un zèle peu éclairé, tombent dans le même inconvénient de trembler, lorſqu'il n'*y* a pas ſujet de craindre. Que craignez-vous, leur dirois-je? Eſt-ce de connoître la vérité? Vous aimez donc à demeurer dans l'erreur, ou du moins dans l'ignorance? Et pouvez-vous y demeurer en ſureté, vous qui devez inſtruire les autres? car je parle aux eccléſiaſtiques, à qui il convient principalement de ſavoir l'hiſtoire de la religion. Peut-on encore, dans la lumière de notre ſiècle, ſoutenir la donation de Conſtantin & les décrétales d'Iſidore? Et ſi ces pièces ſont inſoutenables, peut-on en approuver les conſéquences?

Reconnoiſſons donc de bonne foi que Grégoire VII & Innocent III, trompés par ces pièces & par les mauvais raiſonnemens des théologiens de leur temps, ont pouſſé trop loin leur autorité, & l'ont rendue odieuſe à force de l'étendre; & ne prétendons pas ſoutenir des excès dont nous voyons les cauſes & les funeſtes effets. Car enfin, quoi qu'on puiſſe dire, il eſt évident que les premiers ſiècles nous fourniſſent un plus grand nombre de ſaints papes que les derniers; & que les mœurs & la diſcipline de l'égliſe Romaine étoient bien plus pures. Or il n'eſt pas croyable que les papes n'ayent commencé à connoître leurs droits & à exercer leur puiſſance dans toute ſon étendue, que depuis que leur vie a été moins édifiante, & leur troupeau particulier moins bien réglé. Cette réflexion fournit un préjugé fâcheux contre les nouvelles maximes.

XIV. Rigueur contre les héré-tiques.

De tous les changemens de diſcipline, je n'en vois point qui ait plus décrié l'égliſe, que la rigueur exercée contre les hérétiques & les autres excommuniés. Vous avez vu comme Severe Sulpice blâme les deux évêques Idace & Ithace de s'être adreſſés aux juges ſéculiers pour faire chaſſer les Priſcillianiſtes, & traite de honteuſes les pourſuites qu'ils firent contre eux auprès de l'empereur Gratien. On fut bien plus indigné, quand on les vit ſuivre les coupables à Trèves en qualité d'accuſateurs. Saint Martin preſſoit Ithace de ſe déſiſter, & prioit l'empereur Maxime d'épargner le ſang des hérétiques; mais quand ils eurent été exécutés à mort, ſaint Ambroiſe & ſaint Martin ne communiquèrent plus avec Ithace, ni avec les évêques qui demeuroient dans ſa communion, quoiqu'ils fuſſent protégés par l'empereur; & l'évêque Théognoſte rendit publiquement une ſentence

Hiſt. l. XVII. *n.* 58. *Sulp. hiſt. l.* 2.

Liv. XVIII. *n.* 29, 30. *n.* 39.

contre eux. Enfin saint Martin se reprocha toute sa vie d'avoir communiqué en passant avec ces Ithaciens pour sauver la vie à des innocens. Tant il paroissoit horrible que des évêques eussent trempé dans la mort de ces hérétiques, quoique leur secte fût une branche de l'héréſie détestable des Manichéens.

Ep. 100. *al.* 127. *Hist. l.* XXII. *n.* 18.

Les Donatistes & particulièrement leurs Circoncellions exerçoient contre les Catholiques des cruautés inouies; & toutefois voici comme saint Augustin écrit à Donat, proconsul d'Afrique, son ami, chargé d'exécuter contre eux les lois impériales : quand vous jugez les causes de l'église, quelques atroces que soient les injures qu'elle a souffertes, nous vous prions d'oublier que vous avez le pouvoir d'ôter la vie; & ne mépriſez pas cette prière que nous vous faisons pour ceux dont nous demandons à Dieu la correction. Outre que nous ne devons jamais nous écarter de notre résolution, de vaincre le mal par le bien : considérez qu'il n'y a que les ecclésiastiques qui prennent soin de porter devant vous les causes de l'église. De sorte que, si vous puniſſez de mort les coupables, vous nous ôterez la liberté de nous plaindre; & ils se déchaîneront plus hardiment contre nous, nous voyant réduits à la nécessité de nous laisser ôter la vie, plutôt que de la leur faire perdre par vos jugemens. Il finit sa lettre par ces paroles remarquables : quelque grand que soit le mal qu'on veut faire quitter & le bien qu'on veut faire embrasser, c'est un travail plus onéreux qu'utile, d'y contraindre, au lieu d'instruire.

Ep. 133. *al.* 159. *hist. lib.* XXII. *n.* 47.

Saint Augustin écrivit de même quelques années après au comte Marcellin en faveur des Donatistes, qui avoient tué un prêtre d'Hippone & mutilé un autre. Il le conjure de ne les pas traiter comme ils avoient traité les Catholiques, & ajoute : nous pourrions dissimuler leur mort, puisque nous ne les avons ni accusés, ni amenés devant vous : mais nous serions fâchés que les souffrances des serviteurs de Dieu fussent vengées par la loi du talion. Il en

Ep. 134. *al.* 160.

écrivit aussi au proconsul Apringius, à qui il dit qu'on fera lire dans l'église les actes du procès de ces hérétiques, pour ramener ceux qu'ils ont séduits. Voulez-vous, ajoute-t-il, que nous n'osions les faire lire jusqu'au bout, s'ils contiennent

Ep. 139. *al.* 158.

l'exécution sanglante de ces malheureux? Dans une autre lettre à Marcellin il dit que les souffrances des serviteurs de Dieu seroient déshonorées par le sang de leurs ennemis, & cite l'exemple des martyrs d'Anaune.

C'étoit trois ecclésiastiques qui furent tués par les barbares du Trentin auxquels ils prêchoient l'évangile. Les meurtriers furent pris; mais on demanda leur grâce à l'empereur, qui l'accorda facilement. Dix ou douze ans auparavant, Marcel évêque d'Apamée en Syrie, ayant été brûlé

Hist. liv. XX. *n.* 22.

vif par des Païens dont il avoit abattu le temple, ses en-

ſans vouloient venger ſa mort ; mais le concile de la province s'y oppoſa, jugeant qu'il n'étoit pas juſte de pourſuivre la punition d'une mort, dont il falloit plutôt rendre grâces à Dieu. Entre pluſieurs autres exemples ſemblables, je m'arrête à celui-ci, parce que rien ne ſait mieux voir quel étoit ſur ce point l'eſprit de l'égliſe, que la déciſion d'un concile entier. *Liv.* XVIII. *n.* 39. *Soz.* VII. *c.* 15.

Mais cette ſainte diſcipline étoit oubliée dès le huitième ſiècle. La mort de ſaint Boniface de Mayence fut vengée par les Chrétiens du pays, & pluſieurs Payens tués à cette occaſion. Saint Venceſlas, duc de Bohême, ayant été tué en haine de la religion par ſon frère Boleſlas : Otton I, roi d'Allemagne, fit la guerre à celui-ci pour la mort du martyr. Boleſlas le cruel roi de Pologne, ayant tué S. Staniſlas, évêque de Cracovie, fut privé de la dignité royale par le pape Grégoire VII, ſuivant les hiſtoriens Polonois. Sitôt que ſaint Thomas de Cantorberi eut été tué, le roi de France & l'archevêque de Sens ſon beau-frère, envoyèrent au pape demander juſtice de la mort du ſaint prélat, qu'ils traitoient toutefois de martyr, & le pape ne ſe laiſſa fléchir qu'à de preſſantes ſollicitations, pour ne pas excommunier le roi d'Angleterre, & mettre le royaume en interdit ; ce qui, ſuivant les maximes du temps, tendoit à le détrôner. Auſſi ce prince en eut une telle alarme, qu'il ſe retira en Irlande, juſqu'à ce qu'il fut aſſuré de ſon abſolution. Le pape Innocent III décerna les plus grandes peines contre le comte de Toulouſe, que l'on croyoit auteur du meurtre du bienheureux Pierre de Caſtelnau. Il ordonna de le dénoncer excommunié ; il déclara tous ceux qui lui avoient fait ſerment diſpenſés de l'obſerver, & permit à tout catholique de pourſuivre ſa perſonne & s'emparer de ſes terres. Enfin rien n'eſt plus éloigné de l'ancienne douceur eccléſiaſtique, que la conduite de Henri, archevêque de Cologne, pour venger la mort de ſaint Engelbert ſon prédéceſſeur. Sitôt qu'il eſt élu archevêque, il fait ſerment de pourſuivre cette vengeance toute ſa vie. Il fait porter avec lui le corps à la diète, & le préſente au roi & aux ſeigneurs : il fait mettre au ban de l'empire le comte Frideric, auteur du meurtre : il promet mille marcs d'argent à quiconque le lui livrera, il le paye double ; & l'ayant pris, le fait mourir cruellement par la main du bourreau, quoiqu'il témoignât tout le repentir poſſible. *Hiſt. l.* XLIII. *n.* 21. *Liv.* LV. *n.* 21. *Liv.* LXII. *n.* 62 *Liv.* XXXII. *n.* 34, 37. *Liv.* LXXVI. *n.* 38. *Lib.* LXXIX. *n.* 11, 12, 20. *Vita S. Engelb. Sur.* 7. *Nov.*

A l'égard des hérétiques, ceux qui furent découverts à Orléans & convaincus en préſence du roi Robert, furent brûlés auſſitôt ; & ſi les évêques ne pourſuivirent pas leur mort, du moins il ne paroît pas qu'ils s'y oppoſaſſent. Mais les Bogomiles Manichéens, comme ceux-ci, que l'empereur Alexis Comnene découvrit à Conſtantinople, furent condamnés au feu par le clergé & le patriarche même. Ce fut la *Liv.* LVIII. *n.* 53. *Liv.* LXVI. *n.* 10.

Liv. IX. *C. Th. de hær. liv.* 12. *Hiſt. l.* XVIII. *n.* 9. *Liv.* XXXI. *n.* 59. *Can.* 27. *Hiſt. l.* LXXIII. *n.* 22.

peine ordinaire de ces hérétiques nommés Cathares, Patarins, Albigeois, & de pluſieurs autres noms ſuivant les pays, mais tous Manichéens. Ils avoient été condamnés à mort dès le quatrième ſiècle par l'empereur Juſtin, & leurs abominations le méritoient bien : mais ce n'étoit pas aux eccléſiaſtiques à en pourſuivre l'exécution. Auſſi voyons-nous que le concile de Latran, ſous Alexandre III, reconnoît que l'égliſe rejette les exécutions ſanglantes, quoiqu'elle ſouffre d'être aidée par les lois des princes Chrétiens pour réprimer les hérétiques : la maxime a toujours été conſtante.

Ap. Rain. 1204. *n.* 65. *Hiſt. l.* LXXVI. *n.* 47. *Hiſt. Albig.* 6, 16. *c.* 37.

Mais dans la pratique on ne l'a pas toujours ſuivie. Quand le pape Innocent III écrivoit au roi Philippe Auguſte d'employer ſes armes contre les Albigeois, & quand il faiſoit prêcher en France la croiſade contre eux, étoit-ce rejeter les exécutions ſanglantes ? Je parlerai des croiſades en général dans un autre diſcours ; je ne parle ici que de la pourſuite des hérétiques, & j'avoue que je ne puis accorder la conduite des eccléſiaſtiques du treizième ſiècle avec celle des ſaints du quatrième. Quand je vois les évêques & les abbés de Cîteaux à la tête de ces armées qui faiſoient un ſi grand carnage des hérétiques, comme à la priſe de Beziers : quand je vois l'abbé de Cîteaux déſirer la mort des hérétiques de Minerbe, quoiqu'il n'osât les y condamner ouvertement, parce qu'il étoit moine & prêtre : & les croiſés brûler ces malheureux avec grande joie, comme dit le moine de Vaux-Sernai en pluſieurs endroits de ſon hiſtoire ; en tout cela je ne reconnois plus l'eſprit de l'égliſe.

Aug. in Jo. tract. 6. *in fine ad Vincent. ep.* 93. *al.* 48. *ad. Bonif. ep.* 1, 85. *al.* 50. *Hiſt. l.* XXIII. *n.* 39.

Si l'on n'épargnoit pas la vie des hérétiques, il ne faut pas s'étonner qu'on leur ôtât leurs biens. Auſſi avez-vous vu que Grégoire VII offroit à Suenon, roi de Danemarck, une province très-riche occupée par des hérétiques pour être le partage d'un de ſes fils ; comme ſi l'héréſie étoit un titre légitime de conquête. Depuis les canoniſtes ont établi en maxime que les hérétiques n'ont droit de rien poſſéder, ſe fondant ſur quelques paſſages de ſaint Auguſtin rapportés par Gratien. Mais ils ont étendu à tous les hérétiques & à tous leurs biens, ce que ſaint Auguſtin ne dit que des Donatiſtes, des amendes pécuniaires décernées contre eux, & des biens d'égliſe qu'on les avoit obligés à rendre. Laiſſez les réflexions de Gratien, les ſommaires & les gloſes modernes, & liſez les textes originaux : vous verrez qu'ils ne reſpirent que douceur & charité, & qu'il ne s'agit que de reſtitutions juſtes & de peines médecinales pour la converſion des hérétiques.

Hiſt. l. XVII. *n.* 50, 62.

Quand ſaint Grégoire de Nazianze fut appelé à Conſtantinople, quoiqu'il pût ſe prévaloir de toute la puiſſance de l'empereur Théodoſe, il ne s'appuya que ſur la patience

chrétienne ; il ne ſollicita point les magiſtrats pour faire exécuter, contre les hérétiques, les lois qu'ils mépriſoient. Loin de faire confiſquer leurs biens, il ne voulut pas faire la moindre démarche pour les obliger à la reſtitution des revenus immenſes de ſon égliſe, qu'ils payoient depuis quarante ans. Il pardonna généreuſement à un aſſaſſin venu juſques dans ſa chambre pour le tuer. Il ſouffrit d'être pourſuivi à coups de pierre juſques dans l'égliſe ; & répondit à un ami qui en étoit indigné : il eſt bon de faire punir les coupables pour la correction des autres ; mais il eſt meilleur & plus divin de ſouffrir. Ces nobles ſentimens étoient oubliés au douzième ſiècle, ou Pierre de Celles, écrivant à S. Thomas de Cantorberi, diſoit que la patience ſeule étoit le partage de la primitive égliſe perſécutée par les ennemis du dehors : mais à préſent, ajoute-t-il, qu'elle eſt venue en âge mûr, elle doit corriger ſes enfans. Comme ſi l'égliſe n'avoit pas été dans ſa force ſous le grand Théodoſe, ou n'avoit ſouffert que par foibleſſe les perſécutions des païens & des hérétiques.

Ep. 81.

Lib. 1. epiſt. 10.

Je finis ces triſtes réflexions par le changement introduit dans les pénitences. On tourna les pénitences publiques en ſupplices & en peines temporelles. J'appelle ſupplices ces ſpectacles affreux que l'on donnoit au public ; faiſant paroître le pénitent nu juſques à la ceinture, avec une corde au cou & des verges à la main, dont il ſe faiſoit fuſtiger par le clergé : comme on fit entre autres à Raimond le vieux, comte de Toulouſe. Je ne doute point que ce ne ſoit l'origine des amendes honorables, reçues, depuis pluſieurs ſiècles, dans les tribunaux ſéculiers, mais inconnues à toute l'antiquité ; & c'eſt auſſi la ſource de ces confréries de pénitens établies en quelques provinces : pénitens ſeulement de nom, pour la plupart. Ces pénitences étoient plus ſpécieuſes que ſérieuſes ; ce n'étoit pas des preuves de la converſion ſincère du pécheur, ce n'étoit ſouvent que des effets de la crainte de perdre ſes biens temporels. Le comte de Toulouſe craignoit la croiſade que le pape faiſoit prêcher contre lui ; & pour remonter plus haut, quand l'empereur Henri IV demanda ſi humblement au pape Grégoire VII l'abſolution des cenſures, juſques à demeurer trois jours à ſa porte nus pieds, & jeûnant juſques au ſoir : c'eſt qu'il craignoit de perdre ſa couronne, s'il demeuroit excommunié pendant l'année entière. Auſſi l'un & l'autre de ces princes ne fut pas meilleur après l'abſolution, que devant. Ces pénitences forcées n'étoient pas durables : la honte que l'on y joignoit, loin de produire une confuſion ſalutaire, ne faiſoit qu'aigrir le pécheur, & lui faire chercher la vengeance de l'affront qu'il avoit reçu. Car, comme dit ſaint Chryſoſtôme, celui qui eſt inſulté en devient plus audacieux ; il perd le reſpect, & mépriſe celui qui l'inſulte.

XV.

Changemens dans la pénitence.

V. l. LXIII, *n.* 12. LXXV, *n.* 56.

Hiſt. liv. LXXVI. *n.* 47. *hiſt. Albig. c.* 12.

Hiſt. l. LXIV *n.* 37, 39, 40.

Hom. 2. *in Tit.* 1, 7.

Pour rendre les pénitences plus sensibles, on y joignoit des amendes pécuniaires, que l'on exigeoit avant que de donner l'absolution, & pourvu qu'elles fussent payées, on passoit facilement le reste de la pénitence. Vous avez vu comme saint Hugues de Lincolne réprima cet abus. Ainsi les pénitences & les absolutions devinrent des affaires temporelles à l'égard des particuliers aussi-bien que des princes. Il ne fut plus question de s'assurer, par de longues épreuves, de la conversion du cœur, qui étoit le but des pénitences canoniques : mais de prendre des suretés pour la restitution des biens usurpés & des dommages causés, ou pour le payement de l'amende ; & comme le pénitent, principalement si c'étoit un prince, étoit pressé de faire cesser les effets de l'excommunication ou de l'interdit : il commençoit par se faire absoudre, en promettant par serment de satisfaire à l'église dans un certain terme, sous peine d'être excommunié de nouveau. L'exécution manquoit souvent, & alors c'étoit à recommencer : car le pécheur non converti ne se mettoit pas en peine de satisfaire, quand il avoit obtenu par l'absolution ce qu'il désiroit, qui étoit de rentrer dans ses droits, ou d'être délivré de la crainte de le perdre ; vous en avez déjà vu des exemples, & vous en verrez beaucoup plus dans la suite. En même-temps s'introduisit l'usage de donner l'absolution, même dans la pénitence secrète, aussitôt après la confession & la satisfaction imposée & acceptée : au lieu que dans l'antiquité on ne la donnoit qu'à la fin, ou du moins après qu'une grande partie de la pénitence étoit accomplie. Ce changement fut fondé sur les raisonnemens des docteurs scolastiques : que l'on ne devoit pas refuser l'absolution extérieure à celui que l'on devoit croire l'avoir déjà reçue de Dieu intérieurement en vertu de la contrition qu'il paroissoit avoir dans le cœur, & qu'étant en état de grâce, il feroit plus utilement les œuvres satisfactoires. Mais il falloit considérer, qu'un homme est bien plus excité à agir par l'espérance d'obtenir ce qu'il désire, que par la reconnoissance de l'avoir reçue, ou par la fidélité à la promesse qu'il a faite pour l'obtenir. Le malade observe mieux le régime qui lui est prescrit pour recouvrer la santé, que pour la conserver quand il croit être guéri. On voit peu de créanciers qui vouluſſent donner quittance par avance, sur la promesse que feroit le débiteur, même avec serment, de payer à certain terme.

Hist. l. LXXIV. *n.* 46. LXXVI. *n.* 44.

Morin. pœnit. lib. X. *c.* 24. *n.* 8. *&c.*

Ibid. c. 25. *n.* 7, 8. *&c.*

D'ailleurs les pénitences, c'est-à-dire, les œuvres satisfactoires, s'éloignoient de plus en plus de la sévérité des anciens canons, que l'on ne proposoit plus aux confesseurs, que comme des exemples pour les diriger, & non des règles pour les obliger : supposant faussement que la nature étoit affoiblie, & que les corps n'avoient pas la même force pour supporter les jeûnes & les autres austérités.

Quelque

Quelques docteurs alloient juſqu'à dire que c'étoit judaïſer, que s'attacher à la lettre des anciens canons. On étendit à tous les prêtres le droit qu'avoient toujours eu les évêques de mitiger les pénitences, ſoit en adouciſſant les œuvres pénales, ſoit en abrégeant le temps : enfin on établit la maxime générale que les pénitences étoient arbitraires. Et comme dès-lors le nombre des confeſſeurs, tant ſéculiers que réguliers, étoit très-grand, il ne faut pas s'étonner ſi cette eſtimation n'a pas été toujours aſſez prudente, & ſi les pénitences ſont devenues légères, même pour les grands péchés. *Guill. Pariſ. de pœnit. c. 17. to. 1. p. 592. G.*

XVI. Indulgences.

Il eſt vrai que la multitude des indulgences & la facilité de les gagner étoient un grand obſtacle au zèle des confeſſeurs les plus éclairés. Il étoit difficile de perſuader des jeûnes & des diſciplines à un pécheur qui pouvoit les racheter par une légère aumône, ou la viſite d'une égliſe. Car les évêques du douzième & du treizième ſiècle accordoient des indulgences à toutes ſortes d'œuvres pies, comme le bâtiment d'une égliſe, l'entretien d'un hôpital, enfin de tout ouvrage public, un pont, une chauſſée, le pavé d'un grand chemin. Ces indulgences à la vérité n'étoient que d'une partie de la pénitence ; mais ſi l'on en joignoit pluſieurs, on pouvoit la racheter toute entière. Ce ſont ces indulgences que le quatrième concile de Latran appelle indiſcrètes & ſuperflues, qui rendent mépriſables les clefs de l'égliſe, & énervent la ſatisfaction de la pénitence. Pour en prévenir l'abus, il ordonne que, pour la dédicace d'une égliſe, l'indulgence ne ſoit pas de plus qu'une année, quand même il s'y trouveroit pluſieurs évêques, car chacun prétendoit donner la ſienne. *Can. 62.* *Hiſt. liv. LXXVII. n. 54.*

Guillaume, évêque de Paris, dans le même ſiècle, nous explique les motifs de ces indulgences. Celui qui a le pouvoir d'impoſer des ſatisfactions pénales, peut auſſi les augmenter ou les diminuer, ſelon qu'il trouve expédient pour l'honneur de Dieu, le ſalut des ames, l'utilité publique ou particulière. Or il eſt manifeſte qu'il revient plus d'honneur à Dieu & d'utilité aux ames, de la conſtruction d'une égliſe, où il ſoit continuellement ſervi par des prières & des ſacrifices, que par les plus grands tourmens des œuvres pénales : il eſt donc du devoir de l'évêque de les convertir en ces plus grands biens. Et enſuite : il eſt vraiſemblable que les ſaints, qui ont tant de crédit auprès de Dieu, obtiennent de lui de très-amples indulgences pour ceux qui les honorent, en faiſant du bien aux égliſes où on révère leur mémoire. Quant aux indulgences qui s'accordent pour la conſtruction ou la réparation des ponts ou des chemins, c'eſt que ces ouvrages ſervent aux pélerins & aux autres qui voyagent pour des cauſes pieuſes, ſans compter l'utilité commune de tous les fidelles. *De ſacram. ord. c. 13. to. 1. p. 551.*

Ces raiſons, ſi elles étoient ſolides, auroient dû tou-

cher les ſaints évêques des premiers ſiècles qui avoient établis les pénitences canoniques, mais ils portoient leurs vues plus loin. Ils comprenoient que Dieu eſt infiniment plus honoré par la pureté des mœurs & la vertu des Chrétiens, que par la conſtruction & l'ornement des égliſes matérielles, le chant, les cérémonies & tout le culte extérieur, qui n'eſt que l'écorce de la religion, dont l'ame & l'eſſentiel eſt la vertu. Or comme les Chrétiens, pour la plupart ne ſont pas aſſez heureux pour conſerver l'innocence baptiſmale, ces ſages paſteurs, inſtruits par les Apôtres, avoient étudié tous les moyens poſſibles de relever les pécheurs & de les préſerver des rechutes; & n'avoient point trouvé de meilleurs remèdes, que de les engager à ſe punir volontairement eux-mêmes en leurs propres perſonnes, par des jeûnes, des veilles, la retraite, le ſilence, le retranchement de tous les plaiſirs : d'affermir leurs bonnes réſolutions par la prière & la méditation des vérités éternelles : enfin, de continuer ces exercices pendant longtemps, pour s'aſſurer de la ſolidité des converſions. On a beau argumenter & ſubtiliſer : ces pratiques tendoient plus directement au ſalut des ames, & par conſéquent à la gloire de Dieu, que des aumônes pour le bâtiment & la décoration d'une égliſe. Un pécheur véritablement pénitent, touché de l'horreur de ſon péché & de la peine éternelle qu'il a méritée, trouve trop légères les peines temporelles. Celui qui s'eſtime heureux d'en être quitte à bon marché, n'eſt pas converti : il cherche ſeulement à apaiſer ſes remords & à ſauver les apparences. Enfin croyons-en l'expérience : jamais les Chrétiens n'ont été plus ſaints, que lorſque les pénitences canoniques ont été le plus en vigueur : jamais ils n'ont été plus corrompus, que depuis qu'elles ſont abolies.

Prenons un exemple ſenſible : que diriez-vous d'un prince qui, par une fauſſe clémence, offriroit à tous les criminels des moyens faciles pour éviter le ſupplice, des amendes modiques, de légères taxes pour contribuer aux dépenſes de ſes bâtimens ou à l'entretien de ſes troupes : une viſite à ſon palais, quelques paroles de ſatisfaction; enfin pour l'abolition de toutes ſortes de crimes, quelques années de ſervice dans ſes armées? A votre avis, l'état de ce prince ſeroit-il bien gouverné? Y verroit-on régner l'innocence des mœurs, la bonne foi dans le commerce, la ſureté des chemins, la tranquillité publique? N'y verroit-on pas au contraire un débordement général de tous les vices, une licence effrénée, & toutes les plus funeſtes ſuites de l'impunité? L'application eſt facile.

Il en faut donc revenir à la maxime de ſaint Paul, que tout ce qui eſt permis n'eſt pas toujours expédient. Car ce prince qui feroit grâce à tous les coupables, uſeroit ſans

doute de ſon droit, puiſque je le ſuppoſe ſouverain : mais il en uſeroit indiſcrétement. Il en eſt de même des indulgences. Aucun Catholique ne doute que l'égliſe n'en puiſſe accorder : qu'elle ne le doive en certain cas ; qu'elle ne l'ait toujours fait : mais c'eſt à ſes miniſtres à diſpenſer ſagement ces grâces, & n'en pas faire une profuſion inutile ou même pernicieuſe. Au reſte, je réſerve à un autre diſcours à parler plus amplement de l'indulgence de la croiſade.

Je conclus celui-ci, en vous faiſant remarquer ce que je penſe avoir prouvé, que les changemens arrivés dans la diſcipline de l'égliſe depuis cinq ou ſix cents ans, n'ont point été introduits par l'autorité des évêques & des conciles, pour corriger les pratiques anciennes : mais par négligence, par ignorance, par erreur, fondée ſur des pièces fauſſes, comme les décrétales d'Iſidore, & par les mauvais raiſonnemens des docteurs ſcolaſtiques. Dieu veuille que nous profitions de la grâce qu'il nous a faite de naître dans un ſiècle plus éclairé ; & que ſi nous ne pouvons ramener l'ancienne diſcipline, nous ſachions au moins l'eſtimer, la révérer & la regretter.

CINQUIEME DISCOURS

ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

UN des moyens dont Dieu s'eſt ſervi pendant les derniers temps pour conſerver la ſaine doctrine dans ſon égliſe, a été l'inſtitution des Univerſités, qui ne prirent ce nom qu'au commencement du treizième ſiècle, quoique quelques-unes fuſſent déjà preſque formées ſous le ſimple nom d'écoles. J'ai marqué dans le troiſième diſcours, la ſucceſſion des écoles latines juſqu'à la fin du dixième ſiècle : celle de Reims étoit alors la plus fameuſe ; elle continua de l'être pendant tout le ſiècle ſuivant, & ſaint Bruno en fut le principal ornement. On y peut rapporter Roſcelin de Compiegne, & les deux illuſtres frères Anſelme & Raoul de Laon, puiſqu'ils enſeignoient dans la province de Reims.

I. Ecole de Paris & de Boulogne.

3. Diſcours n. 21.

L'école de Paris étoit célèbre dès la fin du dixième ſiècle, comme on voit dans la vie de ſaint Abbon de Fleuri qui y vint étudier ; & peut-être le ſéjour de nos rois, qui en firent alors leur capitale, ne contribua pas peu à y attirer de bons maîtres. La réputation de cette école augmenta conſidérablement au commencement du douzième ſiècle ſous Guillaume de Champeaux, & ſous ſes diſciples, qui enſeignèrent à Saint Victor. En même-temps Pierre Abailard vint à Paris, & y enſeigna avec un grand éclat les humanités & la philoſophie d'Ariſtote : Alberic de Reims y enſei-

Hiſt. liv. LVII. *n.* 31. *Liv.* LXVI. *n.* 25.

Lib. LXVI. *n.* 22.

Liv. LXX. *c.* 34. gnoit aussi, & fut le plus fameux dialecticien, quoiqu'attaché à la secte des Nominaux dont Roscelin fut l'auteur. Mais la grande lumière de l'école de Paris, fut l'évêque Pierre Lombard, si connu par son livre des Sentences, qu'il composa vers le milieu du douzième siècle. On le regarda comme le corps de théologie le plus parfait, & on le choisit pour être enseigné publiquement par préférence à tant d'autres recueils semblables composés vers le même temps, par Hildebert archevêque de Tours, par le cardinal Robert Pullus, l'abbé Rupert, & Hugues de Saint-Victor.

Ibid. n. 28. Ainsi entre plusieurs compilations des canons la plus universellement approuvée fut celle du moine Gratien, composée dans le même temps à Boulogne, en Italie, & son ouvrage semble avoir rendu plus fameuse cette école, qui l'étoit déjà par l'étude des lois Romaines, renouvelée vingt ans auparavant. Car il paroît qu'on alloit de loin les étudier *Liv.* LXX. *n.* 18. en Lombardie, par l'exemple entre autres d'Arnould, évêque de Lisieux. Et en 1220, le pape Honorius témoignoit dans une bulle, que l'étude des bonnes lettres avoit rendu la ville de Boulogne célèbre par tout le monde. Remarquez encore *Spicil. tom.* 2. *p.* 336. que le maître des sentences étoit sorti de Novarre, & qu'avant lui Lanfranc, archevêque de Cantorbéri, étoit venu de *Liv.* LXXVIII. *n.* 34. Pavie : ce qui nous découvre en Lombardie une suite de théologie comme de jurisprudence. Aussi les deux plus anciennes universités que je connoisse, sont celles de Paris & de Boulogne ; & on les nomma universités d'études, pour montrer qu'elles les renfermoient toutes, & qu'en une même ville on enseignoit tous les arts libéraux & toutes les sciences qu'il falloit auparavant aller apprendre en divers lieux.

II. Utilité des Universités. Cette institution fut très-utile à l'église. Les docteurs, assurés de trouver dans une certaine ville de l'occupation avec la récompense de leurs travaux, venoient volontiers s'y établir : & les étudians, assurés aussi d'y trouver de bons maîtres avec toutes les commodités de la vie, s'y rendoient en foule de toutes parts, même des pays éloignés ; ainsi on venoit à Paris d'Angleterre, d'Allemagne & de tout le Nord, d'Italie & d'Espagne. L'émulation faisoit étudier à l'envi les maîtres & les disciples ; & le plus grand bien, c'est que la doctrine se conservoit mieux dans sa pureté : puisqu'entre plusieurs docteurs, enseignant à la vue les uns des autres, la moindre nouveauté étoit bientôt relevée. On conservoit aussi plus facilement l'uniformité, soit pour le fond de la doctrine, soit pour la manière d'enseigner. Tant d'écoliers de divers pays y répandoient ce qu'ils avoient puisé dans les mêmes sources ; & devenus maîtres à leur tour, enseignoient chacun chez eux ce qu'ils avoient appris à Paris.

La police des universités étoit un bon moyen pour affer-

mir la tradition de la ſaine doctrine. Il ne dépendoit plus comme auparavant de chaque particulier d'enſeigner quand il s'en croyoit capable : il falloit être reçu maître-ès-arts ou docteur dans les facultés ſupérieures ; & ces titres ne s'accordoient que par degrés, après des examens rigoureux & de longues épreuves, pour répondre au public de la capacité des maîtres. Tout le corps en étoit garant, & avoit droit de corriger celui d'entr'eux qui s'écartoit de ſon devoir. Suivant le règlement donné en 1215 par le cardinal légat, Robert de Courçon, pour enſeigner les arts à Paris, il falloit être âgé de vingt-un an, & les avoir étudiés au moins ſix ans ; pour enſeigner la théologie, il falloit l'avoir étudiée huit ans, & en avoir trente-cinq. *Hiſt. liv.* LXXVI. *n.* 39.

Les frères Prêcheurs ayant été agrégés à l'univerſité de Paris dès le commencement de leur inſtitut, obſervoient l'ordre ſuivant pour la promotion de leurs docteurs en théologie. Celui qui étoit nommé bachelier par le général de l'ordre ou par le chapitre, commençoit par expliquer le maître des ſentences dans l'école de quelque docteur, ce qu'il faiſoit pendant une année : à la fin de laquelle le prieur du couvent, avec les docteurs qui profeſſoient actuellement, préſentoit ce bachelier au chancelier de l'égliſe de Paris, & ils aſſuroient avec ſerment qu'ils le jugeoient digne d'obtenir la licence, c'eſt-à-dire, la permiſſion d'enſeigner comme docteur. Après quelques examens publics, & quelques autres formalités, le bachelier étoit reçu docteur, & continuoit la ſeconde année d'expliquer le livre des ſentences dans ſon école, car chaque docteur avoit la ſienne. La troiſième année le nouveau docteur tenoit encore ſon école ; mais il avoit ſous lui un bachelier qui expliquoit les ſentences, & qu'il préſentoit à la fin de l'année pour la licence, comme on l'avoit préſenté lui-même. Tout le cours du doctorat s'achevoit en ces trois années, ſans préjudice des actes qu'il falloit ſoutenir de temps en temps : ce qu'il y avoit de bon, eſt que perſonne n'étoit reçu docteur qu'après avoir enſeigné publiquement. Au reſte les leçons ne ſe faiſoient pas en dictant des écrits ; mais le profeſſeur, après s'être préparé, les prononçoit de ſuite comme des ſermons, & les écoliers en écrivoient ce qu'ils pouvoient. Or il eſt à croire que les frères Prêcheurs ſuivirent l'ordre qu'ils avoient trouvé établi dans l'univerſité. *Echard. ſum. S. Tho. vind. p.* 130.

III. Colléges.

L'inſtitution des colléges, qui commencèrent vers le milieu du treizième ſiècle, fut un bon moyen pour maintenir la police de l'univerſité, & contenir dans le devoir les écoliers qui y étoient renfermés. Les religieux furent les premiers qui fondèrent de ces maiſons pour loger enſemble leurs confrères étudians, & les ſéparer du commerce des ſéculiers. Ainſi, outre les frères Prêcheurs & les frères Mineurs dont les premières maiſons à Paris ſont les colléges de tout l'ordre, on y fonda pour les moines ceux des Bernardins, *Paſq. Richer.*

Hist. liv. LXXXIII. *n.* 47. de Clugny & de Marmoutier. Celui de Sorbonne fut un des premiers destiné à des clercs séculiers ; & ensuite la plupart des évêques en fondèrent pour les pauvres étudians de leur diocèse. Par-là ils s'acquittoient en quelque manière de l'obligation d'instruire & de former leur clergé, qui est un de leurs principaux devoirs, vu qu'ils ne pouvoient espérer de leur donner chez eux d'aussi bons maitres que dans les écoles publiques.

Or, la discipline des colléges tendoit non-seulement à l'instruction des écoliers qu'on y entretenoit & que nous appelons boursiers, mais à régler leurs mœurs & les former à la vie cléricale. Ils vivoient en commun, célébroient l'office divin, avoient leurs heures réglées d'étude & de divertissement, & plusieurs pédagogues ou régens veilloient sur eux pour les conduire & les contenir dans leur devoir : c'étoit comme de petits séminaires. Enfin cette institution, & tout le reste de la police des universités fut si généralement approuvée, que tous les pays du rit latin suivirent l'exemple de la France & de l'Italie ; & depuis le treizième siècle ont vit paroître de jour en jour de nouvelles universités.

IV. Cours d'études.

Voyons maintenant quelles étoient ces études que l'on embrassoit avec tant d'ardeur, & si on les avoit perfectionnées en augmentant le nombre des étudians & des maîtres. C'étoit sans doute l'intention, mais le malheur du temps ne le permit pas. Le goût des bonnes études étoit perdu, & on n'étoit pas encore revenu des erreurs des savans du neuvième siècle, qui voulant embrasser toutes les études, n'étudioient rien exactement. On supposoit toujours que, pour être admis aux leçons de théologie, il falloit avoir appris les arts libéraux, c'est-à-dire, au moins la grammaire, la rhétorique, la logique & les autres parties de la philosophie ; & de-là nous est venu ce cours réglé d'études qui subsiste encore. Le plan étoit beau si l'exécution eût été possible : mais la vie de l'homme est trop courte pour approfondir chacun de ces arts comme on prétendoit faire, & s'appliquer ensuite aux sciences supérieures. Supposé même que quelque heureux génie pût y réussir, il ne faudroit pas le proposer à tout le monde : & d'ailleurs la vraie science ecclésiastique n'a pas besoin de tous ces préliminaires. L'antiquité ne les demandoit pas aux évêques même ; & S. Augustin en nomme un de son voisinage qui n'avoit point étudié les lettres humaines, & qu'il estimoit toutefois si bon théologien, qu'il lui renvoie le donatiste Proculeïen pour être confondu. C'est que ce bon évêque ne laissoit pas de s'être suffisamment instruit par la méditation continuelle de l'écriture sainte & la lecture des auteurs ecclésiastiques, qui avoient écrit en latin, sa langue naturelle. Les études superficielles font

Hist. liv. XLV. *n.* 19.

3. *Disc. n.* 2.

Hist. liv. XX. *n.* 13.

Aug. epist. 23. *al.* 168.

croire qu'on ſait ce qu'on ne ſait pas, qui eſt un degré au-deſſous de l'ignorance.

V. Grammaire.

La grammaire, ſelon l'idée des Grecs & des Romains de qui nous l'avons reçue, & ſelon le bon ſens, devoit être l'étude de notre langue maternelle, pour la parler & l'écrire correctement : mais ce n'eſt pas ainſi qu'on étudioit la grammaire dans nos écoles. On ne l'appliquoit point aux langues vulgaires ; on les mépriſoit encore, comme indignes d'être écrites & employées dans les diſcours ſérieux ; & l'on s'opiniâtroit à tout écrire en latin, quoique depuis pluſieurs ſiècles on ne le parlât plus en aucun pays du monde. On commença toutefois vers le milieu du douzième ſiècle à écrire en Roman, c'eſt-à-dire en François du temps : mais ce n'étoit guère que des chanſons traitant d'armes ou d'amours, comme on parloit alors, pour le divertiſſement de la nobleſſe ; & de-là eſt venu le nom de Romans aux fables amoureuſes. Le premier ouvrage ſérieux que je connoiſſe en cette langue, eſt l'hiſtoire des ducs de Normandie, écrite en l'an 1160 par un Clerc de Caen, nommé maître Vace. Environ cinquante ans après, Geoffroi de Villehardouin écrivoit en proſe l'hiſtoire de la conquête de CP. & depuis on s'enhardit peu-à-peu à écrire en langue vulgaire, non-ſeulement en France, mais en Italie & en Eſpagne.

Toutefois je ne vois point qu'on y ait appliqué dans ces premiers temps l'étude de la grammaire : il ſemble que l'on craignoit de la profaner. J'en juge par l'hiſtoire de Villehardouin, où je vois les mêmes mots écrits ſi diverſement, qu'il eſt clair que l'ortographe n'étoit pas encore fixée, & peut-être la prononciation. Je n'y trouve ni diſtinction du pluriel & du ſingulier, ni de conſtruction uniforme : en un mot, aucune régularité. De-là vient qu'ils défiguroient ſi fort les noms étrangers, & que nous trouvons Toldres Liaſcres dans Villehardouin pour Théodore Laſcaris : dans le Florentin Maleſpini, Palioloco pour Paléologue, & Chirigoro pour Grégoire : enfin dans d'autres plus modernes, Cécile pour Sicile. Il eſt encore important de ſavoir qu'en ces temps-là les laïques, même les plus grands ſeigneurs, n'avoient pour la plupart aucune teinture des lettres, juſqu'à ne ſavoir ni lire ni écrire. Enſorte que, s'ils vouloient faire une lettre, ils appeloient un clerc, c'eſt-à-dire, un eccléſiaſtique, auquel ils diſoient leur intention, & qui l'écrivoit en latin, comme il jugeoit à propos : puis quand on avoit reçu la réponſe, il falloit de même la faire expliquer. De-là vient qu'entre les lettres de Pierre de Blois, vous en voyez pluſieurs au nom des princes & des princeſſes, qu'il ne fait pas toujours parler de la manière qui leur étoit la plus convenable.

On n'étudioit donc la grammaire que pour le latin ; ou plutôt on apprenoit l'un & l'autre enſemble, comme nous faiſons encore. Mais au lieu qu'on nous montre à préſent le latin le plus pur qu'il eſt poſſible, on ſe contentoit alors de ce latin groſſier dont nous voyons des reſtes dans les écoles de philoſophie & de théologie. Ce langage du treizième ſiècle & des deux autres ſuivans eſt rempli de mots latins détournés de leur vrai ſens ou formés ſur les langues vulgaires, & mêlé de mots barbares tirés des langues Germaniques, comme *gueurra* & *treuga* : en ſorte que ceux qui ne ſavent que le bon latin, n'entendent point celui-ci, s'ils n'en font une étude particulière; car on ne s'aviſe pas d'abord d'entendre par *miles* un chevalier, & par *bellum* une bataille. Par la raiſon contraire les ſavans de ce temps-là n'entendoient qu'à demi les auteurs de la pure latinité, & non-ſeulement les profanes, dont ils auroient peut-être pu ſe paſſer, mais les pères de l'égliſe, ſaint Cyprien, ſaint Hilaire, ſaint Jérôme, ſaint Auguſtin : enſorte que ſouvent, en les liſant, ils ne prenoient pas leur penſée. Et comme on ne lit pas volontiers ce qu'on n'entend pas, on négligea inſenſiblement la lecture des anciens, pour s'attacher aux modernes plus intelligibles ; & on vint enfin à mépriſer l'étude de l'antiquité, comme une curioſité inutile. On réduiſit donc la grammaire aux déclinaiſons, aux conjugaiſons & aux règles les plus communes de la ſyntaxe; ſuivant au reſte la phraſe des langues vulgaires, dont on empruntoit tous les jours de nouveaux mots, leur donnant ſeulement la terminaiſon latine. Il eſt vrai que ce bas latin avoit ſon utilité : c'étoit une langue commune à tous les gens de lettres chez toutes les nations du rit latin, comme elle l'eſt encore particulièrement dans le Nord.

Ceux qui étudioient ſi mal le latin dont ils ſe ſervoient continuellement pour parler & pour écrire, n'avoient garde d'étudier le grec ou l'hébreu ; & toutefois les Latins mêlés avec les Grecs depuis la priſe de CP. avoient néceſſairement commerce avec eux, & les Juifs étoient répandus en France comme dans le reſte de l'Europe : mais les commodités d'apprendre ne ſuffiſent pas ſans la curioſité. Car depuis les croiſades, les Francs avoient la même facilité d'apprendre l'Arabe, le Syriaque, & les autres langues orientales. Et toutefois parmi ce clergé latin, répandu dans l'orient pendant deux cents ans, je ne vois preſque perſonne qui ſe ſoit appliqué à l'étude de ces langues, ſi néceſſaires pour connoître la religion, les lois & l'hiſtoire des Muſulmans ; & ne pas donner dans des erreurs groſſières, en diſant, comme ont fait quelques-uns, qu'ils adoroient Mahomet & en avoient des idoles.

L'ignorance du grec réduiſoit aux traductions pour lire les pères Grecs ; & elles ſont toujours défectueuſes : auſſi les vois-je peu cités dans les temps dont je parle, ſi ce n'eſt ſaint Jean Damaſcène & le prétendu ſaint Denis. Je trouve toutefois quelques exemples de Latins ſavans en grec, & verſés dans la lecture des pères Grecs : comme ces quatre religieux mendians envoyés par le pape Grégoire IX pour converſer avec les Grecs, dont ils combattoient ſi bien les erreurs au concile de Nymphée en 1234. Ce qui m'étonne, eſt qu'ils n'ayent point formé de diſciples, que d'autres à leur exemple ne ſe ſoient pas appliqués à cette étude ſi utile, & que dès-lors on n'ait pas établi dans nos écoles des profeſſeurs pour la langue grecque & l'explication des auteurs Grecs.

Hiſt. liv. LXX. *n.* 29.

Liv. LXXX. *n.* 20, 29.

Je trouve encore quelque peu de Chrétiens qui ſavoient l'hébreu, comme les deux qui furent employés à Paris à la traduction des extraits du Talmud en 1248, & Robert d'Arondel en Angleterre. Mais je ne vois point qu'on profitât de cette étude pour l'intelligence du ſens littéral de l'écriture, qui en eſt le meilleur uſage, & pour la connoiſſance des traductions des Juifs, qui revient à la même fin. Au contraire on vouloit abolir la mémoire de ces traductions, comme il paroît par la condamnation du Talmud ; & on ne voyoit pas que c'étoit irriter les Juifs ſans aucune utilité. Car que prétendoient faire nos docteurs en brûlant ces livres ? Les abolir entièrement ? Et ne voyoient-ils pas qu'ils ſe conſervoient entre les mains des Juifs répandus en Eſpagne & en Orient hors la domination des Chrétiens, qui, avec un peu de temps & de dépenſe, les communiqueroient aux autres ? C'eſt ce qui eſt arrivé, & le Talmud s'eſt ſi bien conſervé, qu'il a été imprimé tout entier & pluſieurs fois. Les Chrétiens curieux en ont profité : & laiſſant à part les impiétés, les fables & les impertinences des Rabbins, ils en ont tiré des connoiſſances très-utiles, tant pour entendre l'écriture, que pour combattre les Juifs par leurs propres armes.

Liv. LXXXIII. *n.* 5.

VI. Rhétorique & poëtique.

Après la grammaire, on étudioit dans nos univerſités la rhétorique, mais d'une manière qui ſervoit plutôt à gâter le ſtyle qu'à l'enrichir. Leur rhétorique conſiſtoit à ne parler que par métaphores ou autres figures étudiées, évitant avec ſoin de s'expliquer ſimplement & naturellement : ce qui rend les écrits très-difficiles à entendre. Voyez les lettres du pape Innocent III & de ſes ſucceſſeurs ou de Pierre de Blois, & ſur-tout celles de Pierre des Vignes, admirées en ſon temps comme des modèles d'éloquence, *pulchra dictamina* : d'où vient que Maleſpine, dans ſon hiſtoire de Florence, l'appelle bon dictateur. Ce qu'ils affectoient ſur-tout, c'étoit d'employer les phraſes de l'écriture, non pour autoriſer les penſées &

Ricord. Maleſp. 131.

ſervir de preuves, qui eſt l'uſage légitime des citations ; mais pour exprimer les choſes les plus communes. Ainſi dans une hiſtoire, au lieu de dire ſimplement un tel mourut, ils diſent : il fut joint à ſes pères, ou, il entra dans la voie de toute chair. Or ces phraſes gâtent encore leur latin, étant traduit mot à mot de l'hébreu ; & il eſt à craindre que, pour les ajuſter au ſujet, l'auteur n'ait quelquefois forcé ſa penſée, & dit un peu plus ou un peu moins qu'il ne vouloit.

Un autre fruit de leur mauvaiſe rhétorique, ſont les lieux communs dont leurs écrits ſont remplis. Comme ces ennuyeuſes préfaces par où commencent les bulles, les conſtitutions & les priviléges des princes, & ces fades moralités qui ſe trouvent à chaque page dans les ſermons & les écrits de piété, qui, demeurant dans les thèſes générales dont tout le monde convient ſans en faire l'application au détail, ne ſont d'aucune utilité. C'eſt ce qui nous doit conſoler de tant d'écrits de ce genre du treizième & du quatorzième ſiècle qui n'ont pas encore vu le jour : on n'en a que trop imprimé.

Quant à la poëtique, on l'étudioit ſi mal, que je ne daigne preſque en faire mention. On ſe contentoit d'apprendre la meſure des vers latins, & la quantité des ſyllabes, quoiqu'imparfaitement, & on croyoit faire un poëme en racontant de ſuite une hiſtoire d'un ſtyle auſſi plat & d'un latin auſſi barbare que l'on auroit fait en proſe : excepté que la contrainte des vers faiſoit chercher des expreſſions forcées & ajouter des chevilles. Voyez la vie de la comteſſe Mathilde, écrite par Domniſon. Il eſt vrai que Gunther dans ſon Ligurinus & Guillaume le Breton dans ſa Philippide, s'élèvent un peu davantage & tournent mieux leurs penſées ; mais ce n'eſt guère que par des phraſes empruntées toutes entières des anciens. Nous ne laiſſons pas d'avoir obligation à ces mauvais poëtes de nous avoir conſervé la tradition des ſyllabes longues ou brèves, & de la conſtruction des vers latins. Au reſte, on ne voit aucun agrément dans les ouvrages ſérieux de ce temps-là ; & les auteurs n'avoient aucun goût pour l'imitation de la belle nature, qui eſt l'ame de la poëſie.

VII. Hiſtoire.

Mais ils en avoient beaucoup pour les fictions & les fables, en cela ſemblables aux enfans qui ſont plus touchés du merveilleux que du vrai. De-là vient qu'ils étudioient ſi mal l'hiſtoire, même de leurs pays. Ils recevoient tout ce qu'ils trouvoient écrit, ſans critique, ſans diſcernement, ſans examiner l'âge & l'autorité des écrivains ; tout leur étoit bon. Ainſi la fable de Francus, fils d'Hector, & des Francs venus des Troyens, a été embraſſée par tous nos hiſtoriens, juſques vers la fin du ſei-

zième ſiècle : ainſi on a fait remonter l'hiſtoire d'Eſpagne juſques à Japhet, celle de la Grande-Bretagne juſqu'à Brutus, celle d'Ecoſſe à Fergus, & pluſieurs autres de même. Chaque hiſtorien entreprenoit une hiſtoire générale depuis la création du monde juſqu'à ſon temps, & y entaſſoit ſans choix tout ce qu'il trouvoit dans les livres qu'il avoit en main. Tels étoient encore Vincent de Beauvais & ſaint Antonin de Florence, dont les hiſtoires ſont utiles pour leur temps, où elles ſont originales ; quant aux temps précédens, elles ne ſervent guère qu'à nous apprendre les fables qu'on en racontoit ſérieuſement. Encore ces hiſtoires univerſelles ne regardent guères que l'Europe ; & on y perd de vue l'Orient, depuis le commencement du huitième ſiècle, où finit la chronique d'Anaſthaſe le bibliothécaire.

La géographie n'étoit pas mieux cultivée que l'hiſtoire avec laquelle elle a tant de liaiſon. On ne l'étudioit que dans les livres des anciens, comme ſi le monde n'eût point changé depuis le temps de Pline & de Ptolomée ; & on vouloit trouver en Paleſtine & dans tout l'Orient les lieux nommés dans les ſaintes écritures. On y cherchoit encore une Babylone ruinée depuis tant de ſiècles, on donnoit ce nom tantôt à Bagdad, tantôt au Grand Caire, villes nouvelles l'une & l'autre. La ſeule convenance du ſon faiſoit dire ſans raiſon Aleph pour Alep, Caïphas pour Hiffa, & Coroſain pour la Coroſane. On ne s'aviſoit point de conſulter les habitans du pays pour ſavoir les vrais noms des lieux & leur véritable ſituation ; & cela dans des pays où l'on faiſoit la guerre, pour laquelle on a beſoin non-ſeulement de la géographie, mais de la topographie la plus exacte. Auſſi avez-vous vu combien de fois les armées des Croiſés périrent pour s'être engagées ſur la foi des mauvais guides dans des montagnes, des déſerts, ou d'autres pays impraticables.

VIII. Logique.

On dira que les humanités étoient négligées à cauſe de la rareté des livres, & que les eſprits étoient tournés aux ſciences de pur raiſonnement. Voyons donc comment on étudioit la philoſophie, & commençons par la logique. Ce n'étoit plus, comme elle étoit dans ſon inſtitution, l'art de raiſonner juſte & de chercher la vérité par les voies les plus ſûres : c'étoit un exercice de diſputer & de ſubtiliſer à l'infini. Le but de ceux qui l'enſeignoient, étoit moins d'inſtruire leurs diſciples, que de ſe faire admirer d'eux, & d'embarraſſer leurs adverſaires par des queſtions captieuſes, à peu près comme ces anciens ſophiſtes dont Platon ſe joue ſi agréablement. Jean de Sarisbéry, qui vivoit au douzième ſiècle, ſe plaint que quelques-uns paſſoient leur vie à étudier la logique, & la faiſoient entrer toute entière dans le traité des univerſaux, qui n'en devoit être qu'un

Eutyd. Protag.

Metalog. 1. 11. *c.* 7. *C. l.* 111. 1. 2.

petit préliminaire : d'autres confondoient les cathégories ; traitant dès l'entrée, à l'occaſion de la ſubſtance, toutes les queſtions qui regardent les neufs autres. Ils chicanoient ſans fin ſur les mots, & ſur la valeur des négations multipliées ; ils ne parloient qu'en termes de l'art, & ne croyoient pas avoir bien fait un argument, s'ils ne l'avoient nommé argument. Ils vouloient traiter toutes les queſtions imaginables, & toujours renchérir ſur ceux qui les avoient précédés. Tel eſt le témoignage de cet Auteur.

Liv. 5. c. 3. & 1. c. 8. 18.

Il eſt appuyé par les exemples des anciens docteurs dont les écrits ſont dans toutes les bibliothèques, quoique peu de gens les liſent. Prenez le premier volume d'Albert le grand, tout gros qu'il eſt, vous verrez qu'il ne contient que la logique : d'où, ſans examiner davantage, vous pouvez conclure que l'auteur y a bien mêlé des matières étrangères, puiſqu'Ariſtote, qui a pouſſé juſqu'aux dernières préciſions ce qui eſt véritablement de cet art, n'en a fait qu'un petit volume. Je vais plus loin. Cette logique ſi étendue prouve qu'Albert lui-même n'étoit pas bon logicien, & qu'il ne raiſonnoit pas juſte, car il devoit conſidérer que la logique n'eſt que l'introduction à la philoſophie, & l'inſtrument des ſciences ; & que la vie de l'homme eſt courte, principalement étant réduite au temps utile pour étudier. Or, que diriez-vous d'un curieux, qui ayant trois heures pour viſiter un magnifique palais, en paſſeroit une dans le veſtibule : ou d'un ouvrier, qui, ayant une ſeule journée pour travailler, en employeroit le tiers à préparer & orner ſes inſtrumens ?

Il me ſemble qu'Albert devoit encore ſe dire à lui-même : convient-il à un religieux, à un prêtre, de paſſer ſa vie à étudier Ariſtote & ſes commentateurs Arabes ? De quoi ſert à un théologien cette étude ſi étendue de la phyſique générale & particulière : du cours des aſtres & de leurs influences, de la ſtructure de l'univers, des météores, des minéraux, des pierres & de leurs vertus ? N'eſt-ce pas autant de temps que je dérobe à l'étude de l'écriture ſainte, de l'hiſtoire de l'égliſe, & des canons ? Et après tant d'occupations, combien me reſtera-t-il de loiſir pour la prière & pour la prédication, qui eſt l'eſſentiel de mon inſtitut ? Les fidelles qui me font ſubſiſter de leurs aumônes, ne ſuppoſent-ils pas que je ſuis occupé à des études très-utiles, qui ne me laiſſent pas de temps pour travailler de mes mains ? J'en dirois autant à Alexandre de Halès, à Scot & aux autres, & il me ſemble, que pour des gens qui faiſoient profeſſion de tendre à la perfection chrétienne, c'étoit mal raiſonner que de donner tant de temps à des études étrangères à la religion, quand elles euſſent été bonnes & ſolides en elles-mêmes.

Mais il s'en falloit beaucoup qu'elles le fuſſent. La phy-

ſique générale n'étoit preſque qu'un langage dont on étoit convenu, pour exprimer en termes ſcientifiques ce que tout le monde ſait ; & la phyſique particulière rouloit pour la plupart ſur des fables & de fauſſes ſuppoſitions. Car on ne conſultoit point l'expérience, ni la nature en elle-même : on ne la cherchoit que dans les livres d'Ariſtote & des autres anciens. En quoi l'on voit encore le mauvais raiſonnement de ces docteurs : car pour étudier ainſi, il falloit mettre pour principe qu'Ariſtote étoit infaillible, & qu'il n'y avoit rien que de vrai dans ſes écrits, & par où s'en étoient-ils aſſurés? Etoit-ce par l'évidence de la choſe, ou par un ſérieux examen ? C'étoit le défaut général de toutes leurs études de ſe borner à un certain livre, au-delà duquel on ne cherchoit rien en chaque matière. Toute la théologie devoit être dans le maître des ſentences, tout le droit canonique dans Gratien, toute l'intelligence de l'écriture dans la gloſe ordinaire : il n'étoit queſtion que de bien ſavoir ces livres, & en appliquer la doctrine aux ſujets particuliers. On ne s'aviſoit point de chercher où Gratien avoit pris toutes ces pièces qui compoſent ſon recueil, & quelle autorité elles avoient par elles-mêmes : ce que c'étoit que ces décrétales des premiers papes, qu'il rapporte ſi fréquemment : ſi ce qu'il cite ſous le nom de ſaint Jérôme ou de ſaint Auguſtin, eſt effectivement d'eux ; ce qui précède & ce qui ſuit ces paſſages dans les ouvrages d'où ils ſont tirés. Ces diſcuſſions paroiſſoient inutiles ou impoſſibles ; & c'eſt en quoi je dis que le raiſonnement de nos docteurs étoit court & leur logique défectueuſe : car pour raiſonner ſolidement, il faut toujours approfondir ſans ſe rebuter, juſqu'à ce que l'on trouve un principe évident par la lumière naturelle, ou fondé ſur une autorité infaillible.

Ce ſeroit le moyen de faire des démonſtrations & parvenir à la véritable ſcience : mais c'eſt ce qu'on n'entreprenoit guère, ſelon le témoignage de Jean de Sarisbéry. Il relève extrêmement l'uſage des Topiques d'Ariſtote & la ſcience des vérités probables, prétendant qu'il y en a peu de certaines & néceſſaires qui nous ſoient connues : auſſi avoue-t-il que la géométrie étoit peu étudiée en Europe. Voilà, ſi je ne me trompe, d'où vient que dans nos anciens docteurs nous trouvons ſi peu de démonſtrations, & tant d'opinions & de doutes. Le maître des ſentences tout le premier eſt plein de ces expreſſions : il ſemble : il eſt vraiſemblable : on peut dire ; & toutefois il devoit être plus déciſif qu'un autre, puiſqu'il avoit entrepris de concilier les ſentimens des pères, oppoſés en apparence. Je conviens que l'on peut quelquefois propoſer modeſtement les vérités les mieux établies, comme faiſoit Socrate : cet adouciſſement dans les paroles ne fait que fortifier la démonſtration. Je conviens encore qu'il eſt de la bonne foi de ne pas affirmer

Metal. III. *c.* 6. *&c.* 11, *c.* 13.

IV. *c.* 6.

ce qu'on ne ſait point : mais je ſoutiens qu'on n'inſtruit pas des écoliers en leur propoſant des doutes, & formant en eux des opinions qui ne les rendent point ſavans. Ne vaudroit-il pas mieux ne point traiter les queſtions qu'on ne peut réſoudre ; & ſi un écolier les propoſe, lui apprendre à borner ſa curioſité indiſcrète ; & à dire, quand il le faut : je n'en ſais rien ? On doit ſe taire ſur les matières où l'on ne trouve point de principe pour raiſonner. On ne doit point non plus propoſer d'objections qui ne ſoient ſolides & ſérieuſes. On ne peut en faire de telles contre les principes, ou les vérités démontrées : en propoſer ſur toutes les queſtions, c'eſt faire imaginer qu'elles ſont toutes problématiques. Pour bien faire, il ne faudroit mettre en queſtion, que ce qui peut effectivement être révoqué en doute par un homme de bon ſens.

Car celui qui ne ſait que douter ne ſait rien, & n'eſt rien moins qu'un philoſophe. Les opinions ſont le partage des hommes vulgaires : & c'eſt ce qui les rend incertains & légers dans leur croyance & dans leur conduite, ſe laiſſant éblouir par la moindre lueur de vérité ; ou bien ils demeurent opiniâtres dans une erreur, faute de ſentir la force des raiſons contraires. La vraie philoſophie nous apprend à faire attention aux principes évidens, en tirer des conſéquences légitimes, & demeurer inébranlables dans ce que nous avons une fois reconnu vrai. L'étude qui accoutume à douter, eſt pire que la ſimple ignorance : puiſqu'elle fait croire, ou que l'on ſait quelque choſe, quoiqu'on ne ſache rien, ou que l'on ne peut rien ſavoir, qui eſt le Pyrrhoniſme, c'eſt-à-dire, la pire diſpoſition de toutes, puiſqu'elle éloigne même de chercher la vérité.

IX. Morale.

Le plus mauvais effet de la méthode topique, & du déſeſpoir de trouver des vérités certaines, eſt d'avoir introduit & autoriſé dans la morale les opinions probables. Auſſi cette partie de la philoſophie n'a-t-elle pas été mieux traitée dans nos écoles, que les autres. Nos docteurs, accoutumés à tout conteſter & à relever toutes les vraiſemblances, n'ont pas manqué d'en trouver dans la matière des mœurs ; & l'intérêt de flatter leurs paſſions ou celles des autres, les a ſouvent écartés du droit chemin. C'eſt la ſource du relâchement, ſi ſenſible dans les caſuiſtes plus nouveaux, mais dont je trouve le commencement dès le treizième ſiècle. Ces docteurs ſe contentoient d'un certain calcul de proportion, dont le réſultat ne s'accordoit pas toujours avec le bon ſens ou avec l'évangile : mais ils concilioient tout par la ſubtilité de leurs diſtinctions. Je trouve un grand rapport entre ces ſubtilités ſcolaſtiques, & celles des Rabbins du même temps. Les principes de morale ne ſont pas auſſi évidens que ceux de géométrie, & le jugement y eſt ſouvent altéré par les paſſions : au lieu que perſonne ne s'intéreſſe à courber une

ligne droite, ou à diminuer un angle obtus. Mais la morale ne laiſſe pas d'avoir ſes principes certains, autant à proportion que la géométrie, & ce ſeroit une erreur pernicieuſe de la croire uniquement fondée ſur des lois d'inſtitution humaine & arbitraires. La raiſon dit à tous les hommes qui veulent l'écouter, qu'ils ne ſe ſont pas faits eux-mêmes, ni ce monde qui les environne, & qu'il y a un être ſouverain à qui ils doivent ce qu'ils ſont. Elle leur dit, qu'étant tous égaux naturellement, ils doivent s'aimer, ſe déſirer & ſe procurer réciproquement tout le bien qu'ils peuvent, ſe dire la vérité, tenir leurs promeſſes & obſerver leurs conventions. Ces grands principes ont été affermis par la révélation dans la loi & dans l'évangile; & l'on en déduira, en raiſonnant juſte, tout le détail de la morale.

Cette étude doit donc conſiſter à mettre en évidence ces principes, & en tirer les conſéquences utiles : non pas à examiner des queſtions préliminaires, ſi la morale eſt pratique ou ſpéculative, ou à des diſputes générales ſur la fin & les moyens, les actes & les habitudes, le libre & le volontaire. Il faut venir, le plutôt qu'il eſt poſſible, au particulier & aux préceptes de pratique, ſans s'arrêter trop aux diviſions & aux définitions des vertus ou des vices, qui ſervent plus à orner l'eſprit & à remplir la mémoire, qu'à toucher le cœur & changer la volonté : qui font paroître ſavant, ſans rendre meilleur. C'eſt toutefois l'unique but de la morale. Parlez bien ou mal, parlez ou ne parlez point : ſi vous perſuadez à quelqu'un de bien vivre, vous êtes un bon maître de morale; au contraire, quand vous en parleriez comme un ange, ſi vos diſciples n'en ſont pas plus vertueux, vous n'êtes qu'un ſophiſte & un diſcoureur. Auſſi ne vois-je point dans le treizième ſiècle de plus excellens maîtres de morale, que ſaint François, ſaint Dominique & leurs premiers diſciples : comme le B. Jourdain & le B. Gilles d'Aſſiſe, dont les ſentences valent bien les plus beaux apophtegmes des philoſophes.

C'eſt que ces ſaints perſonnages ne cherchoient point la morale dans Ariſtote ni dans ſes commentaires, mais immédiatement dans l'évangile qu'ils méditoient ſans ceſſe pour le réduire en pratique; & leur principale étude étoit l'oraiſon. Et en vérité il eſt étonnant que des Chrétiens, ayant entre les mains l'écriture-ſainte, ayent cru avoir beſoin d'Ariſtote pour apprendre la morale. Je conviens qu'il a bien connu les mœurs des hommes, qu'il en parle de bon ſens & fait des réflexions judicieuſes; mais ſa morale eſt trop humaine, comme la qualifie ſaint Grégoire de Nazianze : il ſe contente de raiſonner ſuivant les maximes ordinaires : & de-là vient, par exemple, qu'il fait une vertu de l'Eutrapélie, que ſaint Paul compte entre les vices. Auſſi les pères

Or. 35. *p.* 535. *Eph. c.* 4. *Euſ. præpar. lib.* 15. *Hiſt. l.* x. *n.* 4.

avoient mépriſé ce philoſophe, quoiqu'ils l'entendiſſent parfaitement, ſur-tout les Grecs, qui, outre la langue qui leur étoit commune, avoient encore la tradition de ſes écoles. Au contraire nos docteurs du douzième & du treizième ſiècles, qui en faiſoient leur oracle & le nommoient le philoſophe par excellence, ne le liſoient qu'en latin, & ſouvent dans une verſion faite ſur l'Arabe : ils ne connoiſſoient ni les mœurs de l'ancienne Grèce, ni les faits dont Ariſtote parle quelquefois par occaſion ; & de-là viennent tant de bévues d'Albert le grand dans ſes commentaires ſur les livres de la politique.

Si quelque philoſophe méritoit l'attention des Chrétiens, c'étoit bien plutôt Platon, dont la morale eſt plus noble & plus pure, parce que, ſans s'arrêter aux préjugés vulgaires, il remonte juſqu'aux premiers principes & cherche toujours le plus parfait. Auſſi approche-t-il plus qu'aucun autre des maximes de l'évangile : & c'eſt pourquoi les pères des premiers ſiècles en ont fait grand uſage, non pour y apprendre la morale, dont ils étoient mieux inſtruits par la tradition de l'égliſe ; mais pour convertir les Païens, chez leſquels l'autorité de ce philoſophe étoit d'un grand poids. Quant à nos vieux docteurs, comme ils ne citent aucun paſſage de Platon ni aucun de ſes ouvrages en particulier, je crois qu'ils ne le connoiſſent que par Ariſtote & par les autres anciens qui en parlent.

V. Aug. VIII. *Civit. c.* 4. 5. 7. 8. *Hiſt. l.* XXIII. *n.* 9.

X. Mœurs des étudians.

Jugeons maintenant de la morale de nos écoles par les effets, je veux dire, par les mœurs des maîtres & des diſciples. Je trouve dans les maîtres beaucoup de vanité, d'oſtentation & d'attachement à leurs ſentimens. Car de quelles ſources pouvoient venir tant de queſtions inutiles, de vaines ſubtilités & de diſtinctions frivoles ? Saint Auguſtin ne ſouffroit pas ces défauts à ſes écoliers. Dans un de ſes premiers ouvrages, rapportant une diſpute entre deux jeunes hommes qu'il inſtruiſoit, Trigetius & Licentius, il fait ainſi parler le premier : Eſt-il permis de revenir à ce que l'on a accordé légérement ? Saint Auguſtin répond : cela n'eſt pas permis entre ceux qui diſputent, non pour trouver la vérité, mais pour montrer leur eſprit par une oſtentation puérile. Pour moi, non-ſeulement je le permets, mais je l'ordonne. Et Licentius ajoute : je crois qu'on n'a pas fait peu de progrès dans la philoſophie, quand on préfère le plaiſir de trouver la vérité à celui de l'emporter ; c'eſt pourquoi je me ſoumets dans la diſpute volontiers à cet ordre.

1. cont. Acad. 3. *n.* 8.

En une autre occaſion, Trigetius ayant avancé une propoſition dont il avoit honte, ne vouloit pas qu'on l'écrivit, car en ces ſavantes converſations, ſaint Auguſtin faiſoit écrire tout ce qu'on diſoit de part & d'autre. Licentius ſe mit à rire de la confuſion où il voyoit ſon compagnon ;

1. de Ord. c. 10. *n.* 29.

&

& ſaint Auguſtin leur dit : eſt-ce donc ainſi qu'il faut faire ? Ne ſentez-vous point le poids de nos péchés & les ténèbres de notre ignorance ? C'étoit dans l'intervalle de ſa converſion & de ſon baptême. Si vous voyiez, du moins avec des yeux auſſi foibles que les miens, combien ce ris eſt inſenſé, vous le changeriez bientôt en larmes. N'augmentez pas, je vous prie, ma misère ; j'ai bien aſſez de mes maux, dont je demande à Dieu la guériſon tous les jours, quoique je voie bien que je ſuis indigne de l'obtenir ſitôt. Si vous avez quelqu'amitié pour moi, ſi vous comprenez combien je vous aime, & avec quelle ardeur je vous déſire le même bien qu'à moi-même, accordez-moi cette grâce. Si c'eſt de bon cœur que vous m'appellez votre maître, payez-moi mon ſalaire : ſoyez vertueux. Ses larmes l'empêchèrent d'en dire davantage. Ce n'étoit toutefois ni à des docteurs qu'il parloit ainſi, ni à des clercs : c'étoit à de jeunes écoliers, qui n'étoient pas même encore baptiſés. Voyez ſa lettre à Dioſcore, où il montre ſi ſolidement combien un Chrétien doit peu ſe mettre en peine d'être eſtimé ſavant, ou de ſavoir en effet les opinions des anciens philoſophes. *Aug. ep.* 118. *al.* 56.

Voyez les diſpoſitions que demande ſaint Grégoire de Nazianze pour parler de theologie : je ne dis pas pour l'enſeigner, ou pour l'étudier dans les formes, mais ſimplement pour en parler. Vous pouvez voir la méthode que ſuivoit Origène pour amener à la religion chrétienne les gens de lettres, & les rendre capables de l'étudier ſolidement. Enfin le pédagogue de ſaint Clément Alexandrin montre avec quel ſoin on diſpoſoit tous les Chrétiens en général à la doctrine de l'évangile, & que l'on mettoit toujours pour fondement la converſion des mœurs. *Orat.* 27. *init.* 33. *p.* 530. *Hiſt. l.* XVII. *n.* 52. *Greg. Thaum. in Orig p.* 62. *Hiſt. l. v. n.* 56 IV. *c.* 37. *Hiſt. l.* LXXV. *n.* 26. LXXVI *n.* 38. LXXVIII. *n.* 39. LXXIX. *n.* 47.

Oſerai-je, après cela, vous faire conſidérer les mœurs de nos étudians, telles que je les ai repréſentées dans l'hiſtoire, ſur le témoignage des auteurs du temps ? Vous avez vu qu'ils étoient tous les jours aux mains & entre eux & avec les bourgeois : que leurs premiers priviléges étoient pour interdire aux juges ſéculiers la connoiſſance de leurs crimes : que le pape fut obligé d'accorder à l'abbé de Saint Victor, la faculté de les abſoudre de l'excommunication prononcée par les canons, contre ceux qui frappent les clercs : que leurs querelles commençoient ordinairement au cabaret à l'occaſion du vin & de la débauche, & s'étendoient juſqu'aux meurtres & aux dernières violences. Enfin vous voyez l'affreuſe peinture qu'en fait Jacques de Vitri, témoin oculaire. Cependant tous ces étudians étoient clercs, & deſtinés à ſervir ou à gouverner les égliſes. *Hiſt. Eccl. c.* 7. *Hiſt. Eccl. liv.* LXXXVI. *n.* 60.

Je vois bien que la conſtitution des univerſités contribuoit à ces déſordres : car encore qu'elle eût ſes avantages, comme j'ai marqué d'abord, elle avoit auſſi ſes inconvé-

niens. Il étoit difficile de contenir par une exacte discipline cette multitude de jeunes gens dans l'âge le plus bouillant ; car ce n'étoit pas des enfans qui étudioient. Ils étoient rassemblés de divers pays, & déjà divisés par la diversité des nations, des langues, des inclinations : loin de leurs parens, de leurs évêques & de leurs seigneurs. Ils n'avoient pas même le respect pour des maîtres étrangers, à qui ils payoient un salaire, & qui souvent étoient de basse naissance. Enfin les maîtres mêmes étoient divisés, & par la diversité de leurs opinions, & par la jalousie de ceux qui étoient moins suivis, contre ceux qui l'étoient plus ; & ces divisions passoient aux disciples. Vous en avez vu un exemple bien sensible dans la fameuse querelle entre les religieux mendians & les docteurs séculiers, à la tête desquels étoit Guillaume de Saint-Amour. Combien de chicanes & de mauvaise foi dans le procédé de ces docteurs ! Combien de calomnies contre leurs adversaires ! Mais les religieux de leur côté n'auroient-ils point mieux fait de se contenter d'être doctes, sans être si jaloux du titre de docteur, & de se moins prévaloir de leur crédit à la cour de Rome & à celle de France ?

Hist. liv. LXXXIV. n. 15.

Un autre inconvénient des universités, est que les maîtres & les écoliers n'étoient occupés que de leurs études : ils étoient tous clercs, & plusieurs bénéficiers, mais hors de leurs églises, sans fonctions & sans exercice de leur ordre. Ainsi ils n'apprenoient pas tout ce qui dépend de la pratique : la manière d'instruire, l'administration des sacremens, la conduite des ames, comme ils auroient pu l'apprendre chez eux en voyant travailler les évêques & les prêtres, & servant sous leurs ordres. Les docteurs des universités étoient purement docteurs, uniquement appliqués à la théorie, ce qui leur donnoit tant de loisir d'écrire & de traiter si au long des questions inutiles, & tant d'occasions d'émulation & de querelles, en voulant raffiner les uns sur les autres. Dans les premiers siècles, les docteurs étoient des évêques accablés d'occupations plus sérieuses. Voyez la lettre de saint Augustin à Dioscore, que j'ai déjà citée.

XI. Théologie positive.

Passons aux études supérieures, & commençons par la théologie. On enseignoit toujours la même doctrine quant au fonds ; car Jesus-Christ n'a jamais cessé d'assister son église, suivant sa promesse : mais il se mêloit de l'imperfection dans la manière de l'enseigner. On convenoit que le fondement de la théologie est l'écriture, entendue suivant la tradition de l'église : mais on s'attachoit plus au sens spirituel qu'au littéral, soit par le mauvais goût du temps, qui faisoit mépriser tout ce qui étoit simple & naturel ; soit par la difficulté d'entendre la lettre de l'écriture, faute de savoir les langues originales, je veux dire le grec & l'hébreu, &

de connoître l'hiſtoire & les mœurs de cette antiquité ſi reculée. C'étoit plutôt fait de donner des ſens myſtérieux à ce que l'on n'entendoit pas ; & cette manière d'expliquer l'écriture étoit plus au goût de nos docteurs accoutumés à ſubtiliſer ſur tout.

Je ſais que les ſens figurés ont été de tout temps reçus dans l'égliſe : nous les voyons dans les pères des premiers ſiècles, comme S. Juſtin & S. Clément Alexandrin. Nous en voyons dans l'écriture même, comme l'allégorie des deux alliances ſignifiées par les deux femmes d'Abraham : mais puiſque nous ſavons que l'épitre de ſaint Paul aux Ga- *Gal.* IV. 24.
lates n'eſt pas moins écrite par inſpiration divine que le livre de la Genèſe, nous ſommes également aſſurés de l'hiſtoire & de ſon application ; & cette application eſt le ſens littéral du paſſage de ſaint Paul. Il n'en eſt pas de même des ſens figurés que nous liſons dans Origène, dans ſaint Ambroiſe, dans ſaint Auguſtin : nous pouvons les regarder comme les penſées particulières de ces docteurs, à moins que nous ne les trouvions autoriſés par une tradition plus ancienne ; & nous ne devons ſuivre ces explications qu'en tant qu'elles contiennent des vérités conformes à celles que nous trouvons ailleurs dans l'écriture, priſe en ſon ſens littéral. Car c'eſt à ce ſens qu'il en faut toujours revenir pour fonder un dogme, c'eſt le ſeul qui puiſſe ſervir de preuve dans la diſpute.

De tous les pères Latins, je n'en vois point qui ait tant donné dans les ſens figurés, que S. Grégoire, qui toutefois a toujours été compté avec juſtice entre les principaux docteurs de l'égliſe, particulièrement en Angleterre dont il étoit comme l'Apôtre. Or l'Angleterre a fourni des docteurs à l'Allemagne & à la France pendant le huitième & le neuvième ſiècles. D'où il peut être arrivé que le goût des allégories ait paſſé dans nos écoles avec le reſpect pour S. Grégoire & la lecture aſſidue de ſes ouvrages. Mais ce n'eſt pas ce qu'ils contiennent de plus utile, & on trouvera bien plus à profiter dans ſes lettres, où l'on voit ſi bien la diſcipline & les véritables règles du gouvernement eccléſiaſtique.

L'eſtime des ſens figurés a fait rechercher avec empreſſement la ſignification des noms propres & leur étymologie, pour y trouver des myſtères : mais cette recherche ne pouvoit être heureuſe ſans la connoiſſance du génie des langues, & du rapport des lettres & des prononciations ; outre que la ſignification des noms peut bien faire connoître pourquoi ils ont été donnés, mais non pas donner lieu à en tirer des conſéquences. Or la liberté d'expliquer ainſi l'écriture a été pouſſée à un tel excès, qu'elle l'a enfin rendu mépriſable aux gens d'eſprit mal inſtruits de la religion : ils l'ont regardée comme un livre inintelligi-

Lle, qui ne ſignifioit rien par lui-même & qui étoit le jouet des interprètes. Les autres plus religieux n'ont oſé la lire, déſeſpérant de l'entendre ſans le ſecours de tant de commentaires dont on la chargeoit tous les jours, & qu'ils croyoient néceſſaires pour en pénétrer les myſtères. Ainſi le reſpect & le mépris ont produit le même effet de renoncer à l'étude de l'écriture-ſainte.

XII
Abus des Allégories.

L'uſage le plus pernicieux des allégories, eſt d'en avoir fait des principes pour en tirer des conſéquences contraires au vrai ſens de l'écriture, & établir de nouveaux dogmes : telle eſt la fameuſe allégorie des deux glaives. J. C. près de ſa paſſion dit à ſes diſciples qu'il faut qu'ils ayent des épées, pour accomplir la prophétie qui portoit qu'il ſeroit mis au nombre des méchans. Ils diſent : Voici deux épées. Il répond : c'eſt aſſez. Le ſens littéral eſt évident. Mais il a plu aux amateurs d'allégories de dire que ces deux glaives, tous deux également matériels, ſignifient les deux puiſſances par leſquelles le monde eſt gouverné, la ſpirituelle & la temporelle. Que JESUS-CHRIST a dit : c'eſt aſſez, & non pas : c'eſt trop ; pour montrer qu'elles ſuffiſent, mais que l'une & l'autre eſt néceſſaire. Que ces deux puiſſances appartiennent à l'égliſe, parce que les deux glaives ſe trouvent entre les mains des Apôtres : mais que l'égliſe ne doit exercer par elle-même que la puiſſance ſpirituelle, & la temporelle par la main du prince auquel elle en accorde l'exercice. C'eſt pourquoi JESUS-CHRIST dit à ſaint Pierre : mets ton glaive dans le fourreau. Comme s'il diſoit : il eſt à toi, mais tu ne dois pas t'en ſervir de ta propre main ; c'eſt au prince à l'employer par ton ordre & ſous ta direction.

Luc. XXII. 34.

Jo. XVIII. 11.

Gen. I. 16.

Je demande à tout homme ſenſé, ſi une telle application eſt autre choſe qu'un jeu d'eſprit, & ſi elle peut fonder un raiſonnement ſérieux. J'en dis autant de l'allégorie des deux luminaires, que l'on a auſſi appliquée aux deux puiſſances, en diſant que le grand luminaire eſt le ſacerdoce, qui, comme le ſoleil, éclaire par ſa propre lumière ; & l'empire eſt le moindre luminaire, qui, comme la lune, n'a qu'une lumière & une vertu empruntée. Si quelqu'un veut appuyer ſur ces applications de l'écriture, & en tirer des conſéquences, on en eſt quitte pour les nier ſimplement & lui dire que ces paſſages ſont purement hiſtoriques ; qu'il n'y faut chercher aucun myſtère ; que les deux luminaires ſont le ſoleil & la lune, & rien plus, & les deux glaives deux épées bien tranchantes, comme celle de S. Pierre. Jamais on ne trouvera rien au-delà.

Jo. XVIII. 26. *Luc.* XXII. 25.

Cependant ces deux allégories ſi frivoles ſont les grands argumens de tous ceux qui, depuis Grégoire VII, ont attribué à l'égliſe l'autorité ſur les ſouverains, même pour le temporel, contre les textes formels de l'écriture & la

tradition conſtante. Car JESUS-CHRIST dit nettement ſans figure & ſans parabole : mon royaume n'eſt point de ce monde. Et ailleurs, parlant à ſes diſciples : les rois des nations exercent leur domination ſur elles ; mais il n'en ſera pas ainſi de vous. Il n'y a ni tour d'eſprit, ni raiſonnement qui puiſſe éluder des autorités ſi préciſes ; d'autant plus que, pendant ſept ou huit ſiècles au moins, on les a priſes à la lettre, ſans y chercher aucune interprétation myſtérieuſe. Vous avez vu comme tous les anciens, entr'autres le pape ſaint Gelaſe, diſtinguent nettement les deux puiſſances ; &, ce qui eſt plus fort, vous avez vu que dans la pratique ils ſuivoient cette doctrine, & que les évêques & les papes mêmes étoient parfaitement ſoumis, quant au temporel, aux rois & aux empereurs, même païens ou héréſiques.

Gelaſ. ep. 8. *Hiſt. liv.* XXX. *n.* 31.

Hiſt. liv. LXVII. *n.* 26.

Le premier auteur où je trouve l'allégorie des deux glaives, eſt Geoffroi de Vendôme, au commencement du douzième ſiècle. Jean de Sarisbéry l'a pouſſée juſqu'à dire que le prince ayant reçu le glaive de la main de l'égliſe, elle a droit de le lui ôter ; & comme d'ailleurs ils enſeignent qu'il eſt non-ſeulement permis, mais louable de tuer les tyrans, on voit aiſément juſqu'où vont les conſéquences de ſa doctrine. La plupart des docteurs du même ſiècle ont inſiſté ſur l'allégorie des deux glaives : & ce qui eſt plus ſurprenant, les princes mêmes & ceux qui les défendoient contre les papes, ne la rejetoient pas : ils ſe contentoient d'en reſtreindre les conſéquences. C'étoit l'effet de l'ignorance craſſe des laïques, qui les rendoit eſclaves des clercs pour tout ce qui regardoit les lettres & la doctrine. Or ces clercs avoient tous étudié aux mêmes écoles, & puiſé la même doctrine dans les mêmes livres. Auſſi avez-vous vu que les défenſeurs de l'empereur Henri IV contre le pape Grégoire VII, ſe retranchoient à dire qu'il ne pouvoit être excommunié : convenant que s'il l'eût été, il devoit perdre l'empire. Frideric II ſe ſoumettoit au jugement du concile univerſel, & convenoit, que s'il étoit convaincu des crimes qu'on lui imputoit, particulièrement d'héréſie, il méritoit d'être dépoſé. Le conſeil de ſaint Louis n'en ſavoit pas davantage, & abandonnoit Frideric au cas qu'il fût coupable : & voilà juſqu'où vont les effets des mauvaiſes études.

Geof. opuſc. 4. *Policrat. lib.* V. *c.* 3. *Hiſt. liv.* LXX. *n.* 35.

Hiſt. liv. LXIII. *n.* 10.

Liv. LXXXI. *n.* 21. LXXXII. *n.* 34.

Car un mauvais principe étant une fois poſé, attire une infinité de mauvaiſes conſéquences quand on le veut réduire en pratique ; comme cette maxime de la puiſſance de l'égliſe ſur le temporel. Depuis qu'elle a été reçue, vous avez vu changer la face de l'égliſe. Les évêques ne ſe ſont plus occupés de la prière & de la converſion des pécheurs, mais de négocier entre les princes des traités de paix ou d'alliance, de les exciter à la guerre contre

les ennemis de l'égliſe, ou même les y contraindre par les cenſures eccléſiaſtiques & ſouvent par les armes. Et comme l'argent eſt le nerf de la guerre, il a fallu, pour ſubvenir à ces pieuſes entrepriſes, faire des impoſitions ſur le clergé & ſur le peuple, ſoit en donnant des indulgences, ſoit en menaçant de cenſures. Ainſi, joignant ces affaires générales à celles que donnoient à chaque prélat ſes ſeigneuries, ils ſe ſont trouvés accablés d'affaires ſé-
2. Tim. 12. 4. culières contre la défenſe de l'Apôtre, & ont cru ſervir plus utilement l'égliſe, que s'ils rempliſſoient leurs devoirs eſſentiels.

XIII. Tradition. Revenons à l'étude de la théologie. Outre l'écriture, elle s'appuye ſur la tradition : mais pour fonder un article de foi, la tradition doit être perpétuelle & univerſelle, reçue de tout temps, & atteſtée par le conſentement de toutes les égliſes, lorſque la queſtion a été examinée & approfondie. Tels ſont les dogmes contenus dans les ſymboles & les autres déciſions des conciles généraux, ou dans les écrits authentiques, de la plupart des docteurs depuis la naiſſance de l'égliſe. Il faut donc rejeter toutes les prétendues traditions fondées ſur des pièces fauſſes, ou ſur des opinions particulières ou nouvelles : & on appelle nouveau en cette matière, tout ce dont on connoît le
Præſcrip. c. 6. Hiſt. liv. v. n. 3. commencement depuis les Apôtres. Car, comme dit Tertullien, il ne nous eſt pas permis d'inventer, ni même de rien chercher après l'évangile. On ne peut donc appuyer aucun raiſonnement théologique ſur des pièces fauſſes comme les décrétales d'Iſidore : on ne peut en appuyer ſur l'opinion particulière d'aucun docteur, quelque vénérable qu'il ſoit d'ailleurs comme celle des Millenaires avan-
Hiſt. l. III. n. 15. l. VII. n. 5. cée par quelques anciens. Enfin il ſuffit qu'on ſache le commencement d'une opinion, pour être aſſuré qu'elle ne ſera jamais déclarée être de foi, quoi qu'en puiſſent dire ceux qui s'échauffent le plus à la ſoutenir : puiſqu'il eſt de foi que l'égliſe ne croira jamais que ce qu'elle a toujours cru, quoiqu'elle puiſſe l'expliquer plus clairement quand elle le juge néceſſaire. On a beau raiſonner pour montrer que la choſe a dû être ainſi, & que ce que l'on avance eſt plus digne de la ſageſſe ou de la bonté de Dieu : il faut prouver qu'il l'a voulu, & qu'il nous l'a révélé ; il faut prouver, non pas que l'égliſe a dû le croire, mais qu'elle l'a cru en effet.

La tradition commence par l'inſtruction de vive voix ; mais pour la perpétuer, le ſecours de l'écriture eſt très-
Hiſt. liv. IV. n. 17. utile. Auſſi Dieu a-t-il pourvu ſur ce point à ſon égliſe. La longue vie de S. Jean l'évangéliſte, & de S. Polycarpe ſon diſciple, firent paſſer la tradition juſqu'à ſaint Ire-
I. Strom. p. 274. Hiſt. liv. IV. n. 36. née, qui la conſervoit ſi ſoigneuſement dans ſa mémoire, & qui vivoit à la fin du ſecond ſiècle. Il nous en a beau-

coup laiſſé dans ſes écrits, auſſi-bien que S. Clément Alexandrin, inſtruit comme lui par ceux qui avoient vû les Apôtres; & c'eſt ce qui rend ſi précieux les écrits de ces pères & des autres des deux premiers ſiècles. La même providence nous a donné d'âge en âge d'autres ſaints docteurs, fidelles dépoſitaires de la tradition, qu'ils ont eu ſoin de tranſmettre à leurs ſucceſſeurs; & de-là nous viennent tant d'écrits des pères des ſix premiers ſiècles. Mais ces tréſors ſont inutiles à ceux qui ne les connoiſſent pas, ou qui les négligent.

Or c'étoit le malheur des docteurs du treizième & du quatorzième ſiècles, de ne connoître que peu d'ouvrages des pères, principalement des plus anciens, & de manquer des ſecours néceſſaires pour les bien entendre. Ce n'eſt pas que les livres fuſſent perdus; ils exiſtoient, puiſque nous les avons encore: mais les exemplaires en étoient rares & cachés dans les bibliothèques des anciens monaſtères, où on en faiſoit peu d'uſage. C'eſt où le roi ſaint Louis les fit chercher pour les tranſcrire & les multiplier au grand avantage des études; & de-là vint le grand ouvrage de Vincent de Beauvais, où nous voyons les extraits de tant d'anciens auteurs, mêmes profanes. Dès le ſiècle précédent nous en voyons un grand nombre de cités par les écrits de Jean de Sarisbéry; mais c'étoit la curioſité de quelques particuliers. Le commun des étudians & même des docteurs ſe bornoit à peu de livres, & principalement à ceux des auteurs modernes, qu'ils entendoient mieux que les anciens.

Hiſt. liv. xxxiv. n. 4. 5.

Il faut ſe ſouvenir que ceux qui étudioient le plus alors, étoient les religieux mendians. Or la rigoureuſe pauvreté dont ils faiſoient profeſſion, ne leur permettoit guère d'acheter des livres qui étoient très-chers; & leur vie active & toujours ambulante ne leur donnoit pas le temps de les tranſcrire eux-mêmes, comme faiſoient les moines rentés & ſédentaires, qui, pendant pluſieurs ſiècles, en firent leur principale occupation. De-là vint ſans doute que les nouveaux théologiens donnèrent ſi fort dans le raiſonnement, les queſtions curieuſes & les ſubtilités, qui ne demandent que de l'eſprit, ſans lecture & ſans examen des faits.

Mais ils ne conſidéroient pas que cette manière d'étuer altéroit inſenſiblement la tradition de la diſcipline. Par exemple, voulant raiſonner ſur les ſacremens ſans la connoiſſance exacte des faits, ils ont ſuppoſé qu'on les avoit toujours adminiſtrés comme on faiſoit de leurs temps, & ont pris quelquefois pour eſſentielles, des cérémonies acceſſoires; comme l'onction & la tradition du calice à la prêtriſe, au lieu qu'en ce ſacrement l'eſſentiel eſt l'impoſition des mains. C'eſt par le même principe qu'on a voulu aſſujettir les Grecs à paſſer par les quatre ordres mineurs, avant que d'arri-

ver au ſoudiaconat ; & que l'on a cru néceſſaire d'avoir des ornemens, & des autels portatifs, même dans les plus grands voyages & les miſſions les plus éloignées. Ce n'eſt que l'ignorance de l'antiquité qui a fait regarder ces règles comme inviolables, tandis qu'on en négligeoit de plus importantes.

XIV. Réputation des ſcolaſtiques.

Je ne laiſſe pas d'admirer que dans des temps ſi malheureux & avec ſi peu de ſecours, les docteurs nous ayent ſi fidellement conſervé le dépôt de la tradition, quant à la doctrine. Je leur donne volontiers la louange qu'ils méritent ; & remontant plus haut, je bénis, autant que j'en ſuis capable, celui qui, ſuivant ſa promeſſe, n'a jamais ceſſé de ſoutenir ſon Egliſe. Je demande ſeulement qu'on ſe contente de mettre ces docteurs en leur rang, ſans les élever au-deſſus ; qu'on ne prétende pas qu'ils ont atteint la perfection, & qu'ils nous doivent ſervir de modèle : enfin qu'on ne les préfère pas aux pères des premiers ſiècles.

Les titres magnifiques que l'on a donnés à quelques-uns de ces docteurs, ont impoſé aux ſiècles ſuivans : on a dit Albert le Grand, comme s'il étoit autant diſtingué entre les théologiens, qu'Alexandre entre les guerriers. On a nommé Scot le docteur ſubtil. On a donné à d'autres les épithètes d'Irréfragable, d'Illuminé, de Réſolu, de Solennel, d'Univerſel. Mais, ſans nous laiſſer éblouir par ces grands titres, voyons s'ils ne montrent point le mauvais goût de ceux qui les ont donnés, plutôt que le mérite de ceux qui les portent ; jugeons-en par leurs ouvrages, nous les avons entre les mains : pour moi j'avoue que je ne vois rien de grand dans ceux d'Albert, que la groſſeur & le nombre des volumes.

Hiſt. de la poeſie.

Souvenons-nous que ces théologiens vivoient dans un temps dont tous les autres monumens ne nous paroiſſent point eſtimables, du moins par rapport à la bonne antiquité ; du temps de ces vieux romans dont nous voyons des extraits dans Fauchet : du temps de Joinville & de Villehardouin, dont les hiſtoires, quoiqu'utiles & plaiſantes par leur naïveté, nous paroiſſent ſi groſſières : du temps de ces bâtimens gothiques, ſi chargés de petits ornemens, & ſi peu agréables en effet qu'aucun architecte ne voudroit les imiter. Or c'eſt une obſervation véritable, qu'il règne en chaque ſiècle un certain goût qui ſe répand ſur toute ſortes d'ouvrages. Tout ce qui nous reſte de l'ancienne Grèce, eſt ſolide, agréable & d'un goût exquis : les reſtes de leurs bâtimens, les ſtatues, les médailles, ſont du même caractère en leur genre, que les écrits d'Homère, de Sophocle, de Demoſthène & de Platon. Par-tout règne le bon ſens & l'imitation de la plus belle nature. On ne voit rien de ſemblable dans tout ce qui nous reſte depuis la chute de l'empire Romain juſqu'au milieu du quinzième ſiècle, où

les ſciences & les beaux-arts ont commencé à ſe relever, & où ſe ſont diſſipées les ténèbres que les peuples du Nord avoient répandues dans toute l'Europe.

Par-là ſe détruit un préjugé aſſez ordinaire, que les ſciences vont toujours ſe perfectionnant, qu'il eſt facile d'ajouter aux inventions des autres, que des hommes plus médiocres qu'eux le peuvent faire; & qu'un nain monté ſur les épaules d'un géant, voit plus loin que le géant même. J'accorde ces propoſitions générales, mais je nie qu'on puiſſe les appliquer à notre ſujet. Pour ajouter à la doctrine ou à la méthode des anciens, il eût fallu la connoître parfaitement, & c'eſt ce qui manquoit à nos docteurs, comme je viens de montrer : ainſi le nain demeurant à terre, ſa vue étoit très-bornée. D'ailleurs les ſciences & les arts qui ſe perfectionnent de jour en jour, ſont des inventions humaines : mais la vraie religion, eſt l'ouvrage de Dieu, qui lui a donné d'abord ſa perfection toute entière. Les Apôtres & leurs diſciples ont ſu toute la doctrine du ſalut, & la meilleure manière de l'enſeigner.

XV.
Méthode des ſcolaſtiques.

Mais n'eſt-il pas vrai que les ſcolaſtiques ont trouvé une méthode plus commode & plus exacte pour enſeigner la théologie, & leur ſtyle n'eſt-il pas plus ſolide & plus précis que celui de la plupart des anciens ? Je l'ai ſouvent ouï dire, mais je ne puis en convenir; & on ne me perſuadera jamais que, juſqu'au douzième ſiècle, la méthode ait manqué dans les écoles chrétiennes. Je crois l'avoir montré dans le ſecond de ces diſcours, où je vous prie de vouloir bien recourir. Il eſt vrai que la plupart des anciens n'ont pas entrepris de faire un corps entier de théologie, comme ont fait Hugues de S. Victor, Hildebert de Tours, Robert Pullus, & tant d'autres à leur exemple. Mais ils n'ont pas laiſſé de nous donner dans quelques-uns de leurs ouvrages le plan entier de la religion, comme ſaint Auguſtin, qui, dans ſon Enchiridion, montre tout ce que l'on doit croire; la manière de l'enſeigner dans le livre de la doctrine chrétienne. Nous voyons encore l'abrégé de la doctrine dans les expoſitions du ſymbole & les catéchèſes : & l'abrégé de la morale dans quelques autres traités, comme dans le pédagogue de ſaint Clément Alexandrin.

n. 14. 15.

Que manque-t-il donc aux anciens ? Eſt-ce de n'avoir pas donné chacun leur cours entier de théologie, recommençant toujours à diviſer & à définir les mêmes matières & à traiter les mêmes queſtions ? J'avoue que les modernes l'ont fait, mais je ne conviens pas que la religion en ait été mieux enſeignée. L'effet le plus ſenſible de cette méthode, eſt d'avoir rempli le monde d'une infinité de volumes, partie imprimés, partie encore manuſcrits, qui demeurent en

repos dans les grandes bibliothèques, parce qu'ils n'attirent les lecteurs ni par l'utilité ni par l'agrément : car qui lit aujourd'hui Alexandre de Halès, ou Albert le Grand ? On a peine à comprendre comment ces auteurs, dont pluſieurs n'ont pas atteint un grand âge, ont trouvé le temps de tant écrire ; & il eſt à craindre qu'ils n'en priſſent pas aſſez pour méditer.

S'ils vouloient, comme il eſt vraiſemblable, ſuivre la méthode des géomètres, il falloit commencer par des principes autant inconteſtables que ſont leurs définitions & leurs axiômes : c'eſt-à-dire, dans la matière théologique, par des paſſages formels de l'écriture, ou des propoſitions de lumière naturelle. Or je viens de vous faire obſerver que nos ſcolaſtiques prennent ſouvent l'écriture dans des ſens figurés & détournés ; & poſent pour principes des axiômes d'une mauvaiſe philoſophie, ou des autorités de quelques auteurs profanes. Les conſéquences tirées de tels principes ne ſont point concluantes : on les peut nier ſans bleſſer la foi, ni la droite raiſon : & de tels argumens n'ont que l'apparence du raiſonnement. Mais nous ne voyons encore que trop de gens qui s'en contentent, qui n'étudient que par mémoire, & croient raiſonner quand ils répétent les argumens qu'ils ont appris par cœur, ſans les avoir examinés au poids du bon ſens. De-là vient qu'ils rejettent les meilleures raiſons quand elles leur ſont nouvelles, & ne penſent que comme ils ont accoutumé de penſer.

XVI. Style des ſcolaſtiques.

Si les ſcolaſtiques ont imité la méthode des géomètres, ils ont encore mieux copié leur ſtyle ſec & uniforme. Mais ils n'ont pas conſidéré que, dans l'étude de la géométrie, l'imagination eſt ſoutenue par des figures : au lieu qu'elle n'a point d'appui dans les matières philoſophiques, ſur-tout en morale, ſi ce n'eſt par des exemples & des peintures vives des paſſions, des vices, ou des vertus. Ce ſtyle ſec a encore un autre défaut : c'eſt de ne point montrer les mœurs de celui qui enſeigne ; un ſcélérat peut parler ainſi de morale. Au reſte je ne puis ſouffrir qu'on veuille faire un mérite aux ſcolaſtiques de ce ſtyle, comme s'il étoit plus ſolide & plus court. J'avoue que le ſtyle dogmatique doit être ſimple, & qu'on n'y doit chercher que la clarté & la préciſion ſans aucun autre ornement : mais cette ſimplicité ne laiſſe pas d'avoir ſa nobleſſe & ſa grâce ; le bas, le plat & le peſant ne ſont jamais bons à rien. La ſimplicité du ſtyle dogmatique n'empêche pas de parler purement la langue qu'on y emploie : au contraire, mieux on la parle, mieux on ſe fait entendre ; & rien n'eſt moins propre à enſeigner, que l'affectation d'un langage ſingulier, qui ajoute à l'étude principale une étude préliminaire du langage. Je ſais que chaque ſcience & chaque art a ſes termes propres, inconnus au commun des hommes : mais ils ne doivent être employés que

pour les choſes qui n'ont point de nom dans la langue populaire, parce que le peuple ne les connoît pas, on n'y fait pas d'attention. C'eſt une marque de la groſſiéreté de nos pères, d'avoir fait du blaſon une ſcience myſtérieuſe, qui ne conſiſte preſque qu'à donner des noms extraordinaires aux choſes les plus communes, & s'être fait un mérite de dire gueules & ſinople, au lieu de rouge & de vert. J'en dis de même du jargon de la chaſſe & des autres ſemblables, qui, ſans éclairer l'eſprit, ne font que charger la mémoire.

Or les ſcolaſtiques ont donné dans ce défaut, en ſe faiſant un langage particulier diſtingué de toutes les langues vulgaires & du vrai latin, quoiqu'il en tire ſon origine. Ce qui toutefois n'étoit point néceſſaire, puiſque chacun peut philoſopher en parlant bien ſa langue. Les écrits d'Ariſtote ſont en bon grec, les ouvrages philoſophiques de Ciceron en bon latin; & dans le dernier ſiècle Deſcartes a expliqué ſa doctrine en bon françois, & d'un ſtyle net & précis, qui peut ſervir de modèle pour le dogmatique. Ce n'eſt donc point la néceſſité de la matière qui a introduit ce langage dans nos écoles, c'eſt le mauvais goût du treizième ſiècle & des ſuivans.

Une autre erreur eſt de croire qu'un ſtyle ſec, contraint & par-tout uniforme, ſoit plus court & plus clair que le diſcours ordinaire & naturel, où l'on ſe donne la liberté de varier les phraſes, & d'employer quelques figures. Ce ſtyle gêné, & jeté en moule pour ainſi dire, eſt plus long, outre qu'il eſt plus ennuyeux. On y répète à chaque page les mêmes formules; par exemple: ſur cette matière on fait ſix queſtions: A la première on procède ainſi: puis trois objections: puis: Je réponds qu'il faut dire. Enſuite viennent les réponſes aux objections. Vous diriez que l'auteur eſt forcé par une néceſſité inévitable à s'exprimer toujours de même. On répète à chaque ligne les termes de l'art, propoſition, aſſertion, preuve, majeure, mineure, concluſion & le reſte. Or ces répétitions alongent beaucoup le diſcours. Je vois bien d'où elles ſont venues: nos ancêtres étoient fort groſſiers, il y a cinq ou ſix cents ans; les étudians de ces temps-là n'auroient ſu diſtinguer l'objection de la preuve, ſi on ne leur eut, pour ainſi dire, montré au doigt: il falloit tout nommer par ſon nom. Voici l'objection, voici la réponſe, l'inſtance, le corollaire. Les argumens en forme alongent encore notablement le diſcours, & impatientent celui qui voit d'abord la concluſion: il eſt ſoulagé par un enthymême, ou par une ſimple propoſition qui fait ſous-entendre tout le reſte. Il faudroit réſerver le ſyllogiſme entier pour des occaſions rares de développer un ſophiſme pernicieux, ou rendre ſenſible une vérité abſtraite.

Cependant ceux qui ſont accoutumés au ſtyle de l'école

ne reconnoiſſent point les raiſonnemens, s'ils ne ſont revêtus de la forme ſyllogiſtique. Les pères de l'égliſe leur paroiſſent des rhétoriciens, pour ne pas dire des diſcoureurs, parce qu'ils s'expliquent naturellement comme on fait en converſation, parce qu'ils uſent quelquefois d'interrogations, d'exclamations & des autres figures ordinaires; & les ſcolaſtiques ne voient pas que les figures & les tours ingénieux épargnent beaucoup de paroles, & que ſouvent, par un mot bien placé, on prévient ou on détourne une objection qui les occuperoit long-temps.

Mais ne doit-on compter pour rien d'éviter l'ennui & le dégoût inſéparable d'un ſtyle ſec, décharné & toujours ſur un même ton ? Eſt-il eſſentiel aux études ſérieuſes d'être pénibles & déſagréables ? Et n'a-t-on pas remarqué il y a long-temps, que celui qui en inſtruiſant ſait joindre l'agréable à l'utile, atteint au point de la perfection ? C'eſt cette dureté du ſtyle ſcolaſtique qui rebute tant de jeunes gens & leur rend l'étude odieuſe pour toute leur vie, après qu'ils ont paſſé quelques années dans les colléges & les ſéminaires à écouter ce langage, & à diſputer ſur des queſtions abſtraites, dont ils ne voient point l'utilité. L'inſtruction eſt la nourriture des eſprits: imitons, en la donnant, l'ordre de la nature, ou plutôt de la ſageſſe divine, dans la diſtribution de la nourriture corporelle. Elle y a joint un plaiſir qui en eſt le véhicule, & qui par une agréable néceſſité nous engage à nous conſerver & nous fortifier. Imitons ſaint Baſile & ſaint Auguſtin, qui à la ſolidité & la ſubtilité des penſées, joignent les tours délicats & les expreſſions gracieuſes: qui ne nous propoſent point de queſtions frivoles & puériles, mais les objections effectives des hérétiques de leur temps, qui ne nous repaiſſent point de doutes & d'opinions, mais de vérités certaines; qui joignent l'onction à la doctrine, même dans les matières les plus arbitraires. Voilà les guides qu'un théologien ſe doit propoſer.

XVII. Canoniſtes.

Les canoniſtes du treizième ſiècle ſuivirent la même méthode & le même ſtyle que les théologiens: mais ils ne conſervèrent pas ſi bien la tradition pour le fonds de la doctrine, étant perſuadés, comme il eſt vrai, que la diſcipline n'eſt pas auſſi invariable que la foi. J'ai montré dans le diſcours précédent les ſources de ce changement: l'autorité des fauſſes décrétales & de tout le décret de Gratien: l'opinion que le pape n'étoit point ſoumis aux canons & que ſon pouvoir étoit ſans bornes. Dès-lors on s'éloigna de plus en plus des maximes de l'antiquité; on ne ſe mit pas même en peine de les connoître: la Juriſprudence canonique devint arbitraire & par conſéquent incertaine, par la multitude exceſſive de nouvelles conſtitutions dérogeant les unes aux autres, enfin par les diſpenſes des lois qu'on n'oſoit

abroger. Les docteurs qui expliquoient dans les écoles le décret de Gratien & les décrétales de Grégoire IX, y firent des gloſes qui ſont devenues fameuſes, quoique l'utilité n'en ſoit pas grande, ſi ce n'eſt par les renvois : car ils indiquent aſſez bien les chapitres & les paſſages qui ont rapport les uns aux autres. Mais ces gloſſateurs n'expliquent point les mots difficiles des anciens canons : ils ne les entendoient pas eux-mêmes, & ils ne rapportent guère les cauſes ou les occaſions hiſtoriques des conſtitutions. Ce qu'ils appellent en poſer le cas, ne conſiſte qu'à mettre en marge les propres paroles du texte. Quelquefois, pour montrer leur érudition, s'ils donnent des étymologies, mais ſouvent ridicules : comme celle de *Diabolus* au commencement des décrétales. Leur principale application eſt de tirer des inductions & des conſéquences des paroles du texte, pour les appliquer à quelqu'autre ſujet, ordinairement pour y fonder quelque chicane.

Gloſ. in c. 1. Deſum. Tr.

Car c'étoit l'eſprit qui régnoit alors : voyez les plaintes que fait S. Bernard des avocats qui plaidoient en cour de Rome, & par là jugez des autres tribunaux : voyez les canons du grand concile de Latran, encore plus ceux du premier concile de Lyon, & vous verrez juſqu'à quel excès étoit dès-lors montée la ſubtilité des plaideurs, pour éluder toutes les lois & les faire ſervir de prétexte à l'injuſtice : car c'eſt ce que j'appelle eſprit de chicane. Or les avocats & les praticiens, en qui dominoit cet eſprit, étoient des clercs : ils étoient alors les ſeuls qui étudiaſſent la juriſprudence civile ou canonique, comme la médecine & les autres ſciences ; il étoit bien défendu aux moines d'en faire profeſſion publique, mais non pas aux clercs ſéculiers. Si la vanité ſeule & l'ambition de ſe diſtinguer fourniſſoit aux philoſophes & aux théologiens tant de mauvaiſes ſubtilités pour diſputer ſans fin & ne ſe confeſſer jamais vaincus, combien l'avidité du gain y excitoit-elle plus puiſſamment les avocats, & qu'étoit-ce qu'un tel clergé ? L'eſprit de l'évangile n'eſt que ſincérité, candeur, charité, déſintéreſſement : des clercs ſi dépourvus de ces vertus étoient bien éloignés de les enſeigner aux autres.

1. *Conſid.* c. 9. 10. *Hiſt. liv.* LXIX. n. 45.

Les évêques & les autres ſupérieurs les mieux intentionnés, étant inſtruits aux mêmes écoles, n'en ſavoient pas aſſez pour remédier à ces maux : nous le voyons par leurs conſtitutions, qui ne tendent la plupart qu'à régler le détail de la procédure & pourvoir à des inconvéniens particuliers, ſans aller à la ſource du mal. Il falloit reprendre l'édifice par les fondemens, en formant un nouveau clergé, choiſi comme autrefois, entre les plus parfaits du peuple, examiné par de longues épreuves, & élevé au ſacré myſtère par la ſeule conſidération du mérite. Voyez ce que j'en ai dit au ſecond diſcours. Sans ces ſages précautions, les meil-

leures lois sont méprisées, & par conséquent inutiles. Mais pour former un tel clergé, il eût fallu que les évêques eussent renoncé à leurs intérêts particuliers : qu'ils n'eussent pas désiré d'avancer leurs parens dans les dignités ecclésiastiques, & qu'ils eussent eu la force de résister aux princes qui vouloient en pourvoir leurs enfans, à la décharge des familles. Il eût fallu du moins connoître l'ancienne discipline; mais on n'étudioit plus les livres où l'on eût pu l'apprendre.

XVIII. Plan de meilleures études.

Etudions-les donc à présent, nous qui les avons entre les mains : remontons aux constitutions apostoliques, aux canons de Nicée & des autres premiers conciles : aux épîtres canoniques de S. Grégoire Thaumathurge & de saint Basile, aux lettres de S. Cyprien & des autres pères. J'ai marqué dans l'histoire celles que j'ai cru les plus propres à nous instruire de l'ancienne discipline. Et comme nous ne pouvons nous transporter hors de notre siècle, ni changer l'usage selon lequel nous vivons ; étudions aussi les constitutions modernes & les livres des canonistes : mais contentons-nous de les suivre autant qu'il est besoin, pour nous conformer à l'état présent des affaires ; sans les admirer, & nous boucher les yeux pour ne pas voir leurs défauts, leur grossiéreté, leur ignorance de l'antiquité, leurs mauvaises subtilités, la bassesse de leurs sentimens. Souvenons-nous toujours de la noblesse & de la pureté des anciens canons, qui ne tendoient qu'à conserver les bonnes mœurs & à fortifier la pratique de l'évangile.

On pourroit de même, à proportion, rétablir l'étude de la théologie, & l'ouvrage est déjà bien avancé. Les universités ont eu le malheur de commencer dans un temps où le goût des bonnes études étoit perdu : mais on l'a trouvé peu-à-peu depuis plus de deux cents ans, comme vous verrez dans la suite de l'histoire ; & elles en ont profité. On a étudié curieusement les langues savantes, on a cultivé & perfectionné les langues vulgaires. On s'est appliqué à l'histoire, à la critique, à la recherche des livres originaux en chaque genre ; on en a fait des éditions correctes. Il ne reste qu'à profiter du bonheur de notre siècle, & mettre en œuvre la matière si bien préparée.

Or j'estime que le meilleur moyen est de garder dans
Rom. XII. 3. l'étude la sobriété que S. Paul nous recommande dans les sentimens, n'étudiant que ce que nous pouvons savoir, & commençant toujours par le plus important. Lisons assidûment l'écriture sainte, nous arrêtant au sens littéral le plus simple & le plus droit, soit pour les dogmes, soit pour les mœurs. Retranchons toutes les questions préliminaires de la théologie en général, & de chaque traité en particulier ; entrons d'abord en matière : voyons quels textes de l'écriture nous obligent à croire la Trinité, l'Incarnation & les

autres myſtères : & comment l'autorité de l'égliſe a fixé le langage néceſſaire pour exprimer ce que nous en croyons. Contentons-nous de ſavoir ce que Dieu a fait, ſoit que nous le connoiſſions par notre expérience ou par ſa révélation, ſans entrer dans les queſtions ſi dangereuſes du poſſible ou du convenable.

Quant à la morale, il faut s'en tenir aux grands principes ſi clairement propoſés dans l'écriture, la charité, la ſincérité, l'humilité, le déſintéreſſement, la mortification des ſens, & ſur-tout ſe bien garder de croire que le chemin du ciel ſe ſoit applani avec le temps, & que le relâchement des derniers ſiècles ait preſcrit contre l'évangile. J. C. eſt venu au monde, non pour établir un culte extérieur, & inſtituer de nouvelles cérémonies, mais pour faire adorer ſon Père en eſprit & en vérité, pour ſe purifier un peuple agréable à Dieu & appliqué aux bonnes œuvres. Toute morale qui ne tend pas à former un tel peuple, n'eſt pas la ſienne.

Jo. IV. 23. *Tit.* II. 14.

SIXIEME DISCOURS

ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

I. Origine des Croiſades.

LEs Croiſades ſont une partie conſidérable de l'hiſtoire de l'égliſe pendant le douzième & le treizième ſiècle, & ſont une des principales ſources du changement de la diſcipline : vous en avez vu la fin : conſidérons auſſi leur commencement & leur progrès. L'origine des Croiſades furent les pélerinages à la terre-ſainte, devenus fréquens depuis le règne de Conſtantin, après que la croix fut trouvée & les lieux ſaints rétablis. On y venoit de toute la chrétienté bornée preſque à l'empire Romain, dont la grande étendue rendoit le voyage facile, même de Gaule, d'Eſpagne, & des autres provinces les plus reculées, & cette liberté continua pendant trois cents ans, nonobſtant la chute de l'empire d'Occident ; parce que les royaumes qui le formèrent de ſes débris, demeurèrent chrétiens, & peuplés de Romains, quoiqu'aſſujettis à des barbares. Le grand changement n'arriva qu'au ſeptième ſiècle, par la conquête des Arabes Muſulmans, ſéparés de nous par la religion, la langue & les mœurs. Toutefois comme ils laiſſoient aux Chrétiens, leurs ſujets, le libre exercice de la religion, ils permettoient les pélerinages, & faiſoient eux-mêmes celui de Jéruſalem, qu'ils nomment la maiſon ſainte, & l'ont en ſingulière vénération.

Hiſt. liv. XX. *n.* 32. 3. *Diſc. c. n.* 5.

Les Chrétiens d'Occident continuèrent donc ſous la do-

mination des Muſulmans à viſiter les ſaints lieux de la Paleſtine, quoiqu'avec plus de difficulté qu'auparavant, & il nous reſte quelques relations de leurs voyages ; comme celle d'Arculfe, évêque François, écrite par Adamnan, abbé Irlandois, ſur la fin du ſeptième ſiècle. Ces pélerins voyant la ſervitude ſous laquelle gémiſſoient les Chrétiens d'Orient, en faiſoient ſans doute à leur retour de triſtes peintures, relevant l'indignité de voir les lieux ſaints au pouvoir des ennemis du nom Chrétien ; & toutefois pluſieurs ſiècles ſe paſsèrent avant que l'on fit aucune entrepriſe pour les délivrer.

Hiſt. liv. XLI. *n.* 10. *act. SS. Bened. t.* 4. *p.* 502.

Il eſt vrai que les empereurs Grecs étoient preſque toujours en guerre avec les Muſulmans : mais c'étoit pour la défenſe générale de leurs frontières, plutôt que pour la conquête particulière de Jéruſalem. Les Goths, les François, les Lombards & les autres peuples qui dominoient en Occident, furent long-temps occupés des guerres qu'ils avoient entre eux & contre les Grecs. Enſuite ils ſe trouvèrent engagés à ſe défendre contre les Muſulmans, qui, peu de temps après leur commencement, conquirent l'Eſpagne, ſe répandirent bien avant en France, & s'établirent en Sicile, d'où ils faiſoient des deſcentes en Italie, & juſques aux portes de Rome. On s'eſtimoit bienheureux de les repouſſer, loin d'aller au-delà des mers porter la guerre chez eux. Charlemagne, ſi puiſſant, ſi grand guerrier, ſi zélé pour la religion, n'employa ſes armes contre les Sarraſins que ſur la frontière d'Eſpagne ; & il ſongeoit ſi peu à les attaquer en Orient, qu'il entretint toujours alliance & amitié avec le caliſe Aaron, qui lui envoya la clef du ſaint ſépulcre, en ſigne de la liberté du pélerinage. Le voyage de Charlemagne à la terre-ſainte eſt une fable inventée depuis les Croiſades.

Ce ne fut qu'à la fin de l'onzième ſiècle que les Chrétiens d'Occident s'unirent pour former une entrepriſe commune contre les ennemis de la religion ; & le pape Grégoire VII, homme courageux & capable de vaſtes deſſeins, en fut le premier auteur. Il étoit ſenſiblement touché des triſtes relations qu'il recevoit de l'état des Chrétiens Orientaux opprimés par les infidelles, & en particulier par les Turcs Seljouquides, qui venoient de s'établir en Aſie : il avoit excité les princes d'Occident à s'armer contre eux, & il étoit déjà ſûr de cinquante mille hommes, à la tête deſquels il prétendoit marcher, comme il le témoigne dans une lettre à l'empereur Henri. Mais des affaires plus prochaines & plus preſſantes empêchèrent Grégoire d'exécuter ce projet, qui le fut vingt ans après par Urbain II. Il y avoit eu des préludes à ces entrepriſes : les pélerins marchoient à la terre-ſainte en grandes troupes, & bien armés. Un exemple illuſtre ſont les ſept mille Allemands qui

Hiſt. l. LXII. *n.* 14. *Greg. l.* II. *ep.* 31.

qui firent le voyage en 1064, & qui ſe défendirent ſi vaillamment contre les voleurs Arabes : une telle caravane étoit une petite armée, & les Croiſés ne furent que des pélerins aſſemblés. *Hiſt. l.* LXI. *n.* 12.

Outre les principaux motifs d'ouvrir le chemin aux pélerinages, & de ſecourir les Chrétiens d'Orient, je ne doute pas que Grégoire & Urbain n'euſſent en vue de mettre pour toujours l'Italie à couvert des inſultes des Sarraſins, & de les affoiblir en Eſpagne, où leur puiſſance en effet a toujours diminué depuis les Croiſades. Enfin, le pape Urbain fait entrevoir dans un de ſes ſermons un autre motif important ; c'eſt d'éteindre les guerres particulières qui régnoient en Occident depuis plus de deux cents ans, & qui tenoient les ſeigneurs continuellement armés les uns contre les autres. La Croiſade fut plus utile pour cet effet que n'avoit été la trève de Dieu, établie par pluſieurs conciles vers l'an 1040, pour ſuſpendre, pendant certains jours de la ſemaine, les actes d'hoſtilité. La Croiſade tourna, contre les infidelles, les forces que les Chrétiens employoient à ſe détruire eux-mêmes : elle affoiblit la nobleſſe, l'engageant à des dépenſes immenſes ; & les ſouverains cependant prirent le deſſus, & rétablirent peu à peu leur autorité. *To.* X. *conc. p.* 515. *D. Hiſt. l.* LIX. *n.* 28. 42.

Je ne vois point que l'on ait mis alors en queſtion, ſi cette guerre étoit juſte : tous les Chrétiens d'Orient & d'Occident le ſuppoſoient également. Toutefois la différence de religion n'eſt pas une cauſe ſuffiſante de guerre : & S. Thomas écrivant dans le troiſième ſiècle, lorſque les Croiſades étoient encore fréquentes, dit qu'on ne doit pas contraindre les infidelles à embraſſer la foi ; mais ſeulement que les fidelles doivent, quand ils le peuvent, employer la force pour les empêcher de nuire à la religion, ſoit par leurs perſuaſions, ſoit par leurs perſécutions ouvertes. Et c'eſt pour cela, continue-t-il, que les Chrétiens font ſouvent la guerre aux infidelles, non pour les contraindre à croire, mais pour les contraindre à ne pas mettre d'obſtacle à la foi. Sur ce fondement, les princes Chrétiens ont cru de tout temps être en droit de protéger les Chrétiens étrangers opprimés par leurs ſouverains. Ainſi Théodoſe le jeune refuſa de rendre au roi de Perſe les Chrétiens Perſans réfugiés chez les Romains, & lui déclara la guerre pour faire ceſſer la perſécution. De ce genre, fut la première Croiſade : l'empereur de Conſtantinople imploroit le ſecours des Latins contre la puiſſance formidable des Turcs Seljouquides ; & les Chrétiens d'Orient le demandoient encore plus inſtamment par les lettres lamentables du patriarche de Jéruſalem, que Pierre l'ermite apporta au pape Urbain. *2. 2. q.* 10. *et* 28. *Socr.* VII. *hiſt. c.* 18. *Hiſt. liv.* XXIV. *n.* 29. *liv.* LXIV. *n.* 31.

Il faut auſſi convenir de bonne foi que l'averſion des

Chrétiens pour les Muſulmans, eut grande part au deſſein de la Croiſade. On les regardoit comme une nation maudite, comme des ennemis déclarés de la vraie religion, faiſant profeſſion d'établir la leur en tous lieux par la force des armes. Leurs propres ſujets ne pouvoient s'accoutumer à leur obéir. Saint Jean Damaſcène, vivant dans la capitale de leur empire un ſiècle après leur conquête, adreſſe la parole à l'empereur Leon Iſaurien, comme à ſon ſouverain légitime. Cinquante ans après, les patriarches d'Orient, dans leurs lettres au ſeptième concile général, reconnoiſſent de même les empereurs Grecs pour leurs maîtres, & traitent les princes Muſulmans de tyrans exécrables. Enfin les Chrétiens d'Eſpagne n'étoient pas encore apprivoiſés avec eux au milieu du neuvième ſiècle, comme on voit dans S. Euloge de Cordoue. J'avoue que je ne reconnois plus ici le premier eſprit du chriſtianiſme, ni cette ſoumiſſion parfaite aux empereurs païens pendant trois cents ans de perſécution. Mais les faits ne ſont que trop certains ; & les princes Chrétiens ne traitoient pas les Muſulmans pris en guerre, comme de ſimples ennemis : témoins ceux que l'empereur Baſile Macédonien fit écorcher & ceux que firent mourir les papes Leon IV, Jean VII & Benoît VIII.

Hiſt. liv. XLII. n. 19. Damaſc. de Imag. or. 2. n. 12. tom. 7. conc pag. 170. 175.

Hiſt. liv. XLIV. n. 33. Eulog. memor.

Vita Baſil. n. 91. Anaſt. p. 14. Ditm. p. 96.

II. Indulgence plénière.

La Croiſade ne fut pas réſolue par le pape Urbain ſeul, mais par le concile de Clermont, compoſé de plus de deux cents évêques aſſemblés de tout l'Occident ; & on y fut ſi perſuadé de la volonté de Dieu pour former cette entrepriſe, que l'on en fit le cri de guerre. Pour venir à l'exécution, & mettre les peuples en mouvement, le grand reſſort fut l'indulgence plénière, & ce fut alors qu'elle commença. De tout temps l'égliſe avoit laiſſé à la diſcrétion des évêques de remettre quelque partie de la pénitence canonique, ſuivant la ferveur du pénitent & les autres circonſtances ; mais on n'avoit point vu juſques alors, qu'en faveur d'une ſeule œuvre, le pécheur fût déchargé de toutes les peines temporelles dont il pouvoit être redevable à la juſtice de Dieu. Il ne falloit pas moins qu'un concile nombreux, préſidé par le pape en perſonne, pour autoriſer un tel changement dans l'uſage de la pénitence ; & on crut ſans doute en avoir de bonnes raiſons. Depuis plus de deux ſiècles, les évêques avoient beaucoup de peine à ſoumettre les pécheurs aux pénitences canoniques : on les avoit même rendues impraticables en les multipliant ſelon le nombre des péchés, d'où étoit venue l'invention de les commuer, pour en racheter des années entières en peu de jours. Or, entre les commutations de pénitence, on employoit depuis long-temps les pélerinages de Rome, de Compoſtelle, ou de Jéruſalem ; & la Croiſade ajoutoit les périls de la guerre. On crut donc que cette pénitence valoit bien les jeûnes, les prières

3. Diſc. n. 16. Hiſt. liv. LX. n. 52.

& les aumônes que chaque pénitent pouvoit faire en particulier, & qu'elle ſeroit plus utile à l'égliſe, ſans être moins agréable à Dieu.

L'indulgence tenoit lieu de ſolde aux Croiſés, & je ne vois pas dans les premiers voyages de levées de deniers pour l'entretien de ces troupes. La première fut la décime Saladine, à l'occaſion de la troiſième Croiſade ; mais comme l'indulgence ne donnoit pas la nourriture corporelle, on ſuppoſoit que les Croiſés ſubſiſteroient à leurs dépens, ou aux frais des riches qui voudroient bien les entretenir ; & cette dépenſe très-conſidérable, dans un ſi long voyage, devoit être comptée pour une grande partie de la pénitence. L'indulgence ne laiſſa pas d'être acceptée avec joie, même à ces conditions.

Les nobles qui ſe ſentoient la plupart chargés de crimes, entre autres de pillages ſur les égliſes & les pauvres, s'eſtimèrent heureux d'avoir pour toute pénitence leur exercice ordinaire, qui étoit de faire la guerre, avec eſpérance, s'ils y étoient tués, de la gloire du martyre. Auparavant une partie de la pénitence étoit de ne point porter les armes & de ne point monter à cheval : ici l'un & l'autre étoit non-ſeulement permis, mais commandé, enſorte que les Croiſés changeoient ſeulement d'objet ſans rien changer à leur manière de vie. La nobleſſe entraînoit le petit peuple dont la plupart étoient des ſerfs attachés aux terres, & entièrement dépendans de leurs ſeigneurs ; & pluſieurs ſans doute aimoient mieux les ſuivre dans ce voyage, que de demeurer chez eux occupés à l'agriculture & aux métiers. Ainſi ſe formèrent ces armées immenſes que vous voyez dans l'hiſtoire : il ſembloit qu'il n'y eût qu'à marcher vers la terre-ſainte pour aſſurer ſon ſalut. *Hiſt. l.* LXIV *n.* 11. 45. 46.

Les eccléſiaſtiques ſe croiſèrent comme les autres : mais ce devoit être par un motif différent, pour inſtruire les Croiſés, les conſoler & leur adminiſtrer les ſacremens, non pour racheter eux-mêmes leurs pénitences : car, ſuivant les vraies règles, les pénitences canoniques n'étoient pas établies pour les clercs : quand ils avoient failli, on ſe contentoit, ſuivant le canon des Apôtres, de les dépoſer & les réduire à l'état des laïques, ſans y ajouter d'autre peine, pour ne les pas punir deux fois. Peut-être néanmoins qu'on n'y regardoit pas de ſi près dans l'onzième ſiècle, & que les eccléſiaſtiques, dont il n'y avoit que trop de coupables, cherchoient auſſi-bien que les laïques à expier leurs péchés par la croiſade. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'ils ſe croyoient permis de porter les armes, & de s'en ſervir en cette guerre & en toutes les autres, contre les infidelles. Vous avez vu les évêques de Hongrie, armés contre les Tartares, lorſqu'ils déſolèrent ce royaume en 1241. Les prélats du cinquième ſiècle n'en uſoient pas ainſi : le pape Saint *Can.* 2. *Hiſt. l.* LXXXI. *n.* 48.

Hiſt l. XXVIII. *n.* 39. XXVII. *n.* 49. *Martyr.* 14. *Dec.* 21. *Aug.* Leon & S. Loup, évêque de Troyes, n'arrêtèrent Attila que par leurs prières & leurs raiſons; & ceux qui ne pouvoient arrêter ces barbares par la douceur, ſe laiſſoient maſſacrer, comme S. Nicaiſe de Reims, & Saint Privat de Givaudan; & l'égliſe approuvoit tellement leur conduite, qu'elle les compte entre les martyrs.

Les moines mêmes & leurs abbés ſe croiſèrent, quoique cette dévotion les éloignât plus que les autres de leur vocation, qui étoit la ſolitude & la retraite. J'ai rapporté en ſon lieu la réponſe de S. Grégoire de Nyſſe à un Solitaire de Cappadoce, qui l'avoit conſulté ſur le voyage de Jéruſalem, & vous avez vu qu'il l'en détourne abſolument, quoiqu'il ne s'agit que d'un ſimple pélerinage. Vous avez vu les reproches que fit S. Bernard à Arnold, abbé de Morimond, de s'être croiſé; & la fermeté avec laquelle il refuſa lui-même de prendre la conduite de la ſeconde Croiſade; & toutefois à celle qui ſe fit du temps d'Innocent III, nous voyons des abbés du même ordre de Cîteaux. Leurs devoirs eſſentiels en ſouffroient : leur monaſtère n'en étoit pas mieux gouverné, & à leur retour, ni eux, ni les moines de leur ſuite n'y rapportoient pas un eſprit de plus grande régularité. J'en dis de même à proportion des évêques & de leur clergé.

Greg. de Eunt. Hier. Hiſt. l. XVII. 49. *S. Bern. ep.* 7. *ep.* 256. *Hiſt. l.* LXIX. *n.* 14. *Villehard.*

III. Fautes dans l'exécution de la croiſade.

Les armées s'étant aſſemblées & miſes en marche à la première Croiſade, l'exécution ne répondit pas aux intentions du pape Urbain & du Concile de Clermont. Il y avoit alors peu de diſcipline dans la plupart de nos armées, & moins encore dans celles des Croiſés, compoſées de volontaires de diverſes nations, & conduites par des chefs indépendans les uns des autres, ſans qu'aucun eût le commandement général : ſi ce n'étoit le légat du pape, peu capable de contenir de telles troupes. Auſſi les Croiſés n'attendirent-ils pas, pour exercer les actes d'hoſtilités, qu'ils fuſſent ſur les terres des infidelles : ils pilloient & brûloient par-tout ſur leur paſſage, chez les Hongrois, les Bulgares, les Grecs, quoique tous Chrétiens; & faiſoient main-baſſe ſur quiconque vouloit réprimer leurs violences. Il en périſſoit pluſieurs en ces occaſions, & leur nombre étoit notablement diminué, quand ils arrivèrent en Aſie. L'empereur Alexis, qui régnoit alors, avoit eu de grands différens avec Robert Guichard, duc de Pouille, & à ſon déſavantage; de ſorte que voyant Boëmond, fils de Robert, au milieu de la Grèce, à la tête d'une armée formidable, il ſe crut perdu, ne doutant point que ce prétendu pélerin ne viſât à ſa couronne : ainſi il ne faut pas s'étonner s'il nuiſit aux Croiſés de tout ſon pouvoir, & ſi, au défaut de la force, il employa contre eux l'artifice, ſuivant le génie de ſa nation.

Les Croiſés étoient mal inſtruits de l'état des pays qu'ils

alloient attaquer; nous le voyons par les relations de leurs exploits, où le nom des lieux, des peuples, des princes, ſont étrangement défigurés. Il ne paroît point qu'ils euſſent de routes certaines : ils étoient réduits à prendre des guides ſur les lieux, c'eſt-à-dire, ſe mettre à la merci de leurs ennemis, qui ſouvent les égaroient exprès & les faiſoient périr ſans combat, comme il arriva à la ſeconde Croiſade. Ils s'affoiblirent encore dès le premier voyage, en partageant leurs troupes pour conſerver diverſes conquêtes, Nicée, Antioche, Edeſſe; au lieu de tout réſerver pour celle de Jéruſalem, qui étoit le but de l'entrepriſe. Mais les différens chefs avoient leurs vues particulières; & le plus habile de tous étoit le Normand Boëmond, qui ſe fit donner Antioche : plus ſoigneux, autant qu'on peut en juger, d'établir ſa fortune, que de ſervir la religion. *Hiſt. l.* LXIX. *n.* 28.

Ils arrivèrent enfin à Jéruſalem, l'aſſiégèrent & la prirent par un ſuccès qui tient du miracle; car il n'étoit pas naturel, qu'à travers tant d'obſtacles, une entrepriſe ſi mal conduite eût une ſi heureuſe fin. Peut-être Dieu l'accorda-t-il à quelques bons chevaliers, qui marchoient droit en cette entrepriſe par eſprit de religion; comme Godefroi de Bouillon, dont les hiſtoires du temps louent autant la piété & la ſimplicité que la valeur : mais les Chrétiens gâtèrent cette victoire par la manière dont ils en uſerent, paſſant tous les Muſulmans au fil de l'épée, & rempliſſant Jéruſalem de ſang & de carnage. Eſpéroient-ils donc les exterminer, & abolir cette religion, avec ce grand empire qui s'étendoit depuis l'Eſpagne juſques aux Indes? Et quelle idée donnoient-ils aux infidelles, de la religion Chrétienne? N'auroit-il pas été plus conforme à l'eſprit de l'évangile de les traiter avec douceur & humanité, ſe bornant à aſſurer la conquête & la liberté du pélerinage aux ſaints lieux? Par une telle conduite on auroit rendu aimable la domination des nouveaux venus, & on auroit procuré la converſion de quelques infidelles. Saladin, quand il reprit Jéruſalem, en uſa d'une manière plus digne des Chrétiens, & ſut bien leur reprocher la barbarie de leurs pères. *Hiſt. l.* LXXIV. *n.* 66. *Hiſt. l.* LXXIV. *n.* 11.

Mais encore, quel fut le fruit de cette entrepriſe, qui avoit ébranlé & épuiſé toute l'Europe? Le nouveau royaume de Jéruſalem déféré au bon Godefroi, par le refus des plus grands ſeigneurs de la Croiſade, qui ayant accompli leur vœu, ſe preſſèrent de retourner chacun chez eux. Or, on ne trouvera guère d'exemple dans l'hiſtoire d'un plus petit royaume, ſoit pour l'étendue du pays, ſoit pour la durée : car il ne dura que quatre-vingts ans, & ne comprenoit que Jéruſalem & quelques villages d'alentour, & encore étoient-ils habités de Muſulmans ou de quelques Chrétiens du pays, peu affectionnés aux Francs. Ainſi le nouveau roi ne pouvoit compter pour ſujets, que le peu qui lui reſtoit de Croiſés,

c'est-à-dire, trois cents chevaux, & deux mille hommes d'infanterie : voilà à quoi se réduisit cette conquête, tant vantée par les historiens & par les poëtes ; & il est étonnant qu'on ait persévéré deux cents ans dans le dessein de la conserver ou la rétablir.

IV. Motifs de ces entreprises.

Mais c'est que les papes, & ceux qui par leur ordre prêchoient la Croisade, ne cessoient de la représenter à la noblesse & aux peuples comme l'affaire de Dieu & le meilleur moyen pour assurer leur salut. Il faut, disoit-on, venger la honte de Jesus-Christ, retirer d'entre les mains des infidelles cette terre, qui est son héritage, acquis au prix de son sang, & qu'il a promis à son peuple : il a donné sa vie pour vous, n'est-il pas juste que vous donniez la vôtre pour lui? Pouvez-vous demeurer en repos dans vos maisons, tandis que ses ennemis blasphèment son saint nom, profanent son temple & les lieux qu'il a honorés de sa présence, par le culte abominable de Mahomet, & insultent aux fidelles qui n'ont pas le courage de les en chasser? Que répondrez-vous à Dieu au jour du jugement, quand il vous reprochera d'avoir préféré à sa gloire vos plaisirs & votre commodité particulière ; & d'avoir mépriſé un moyen si facile d'expier vos péchés, & de gagner la couronne du martyre? Voilà ce que les papes dans leurs lettres, & les prédicateurs dans leurs sermons représentoient avec les expressions les plus pathétiques.

Aujourd'hui que les esprits ne sont plus échauffés sur cette matière, & que nous la considérons de sang froid, nous ne trouvons dans ces discours ni solidité, ni justesse de raisonnement. On vouloit venger la honte de J. C. Mais ce qui tient à injure, & qui le déshonore véritablement, c'est la vie corrompue des mauvais Chrétiens, comme étoient la plupart des Croisés, beaucoup plus que la profanation des créatures insensibles, des bâtimens consacrés à son nom, & des lieux qui nous rappellent la mémoire de ce qu'il a souffert pour nous. Quelque respect qui soit dû à ces saints lieux, sa religion n'y est pas attachée, il nous l'a déclaré lui-même, en disant que le temps étoit venu où Dieu ne seroit plus adoré ni à Jérusalem ni à Samarie, mais par-tout en esprit & en vérité. C'est pour désabuser les Juifs de cet attachement à un certain lieu & à un temple matériel, qu'il a voulu que Jérusalem fût détruite, & n'a jamais permis que le temple fût rebâti.

Joan. IV. 21.

C'est une équivoque d'appeler la Palestine l'héritage du Seigneur, & la terre promise à son peuple : ces expressions ne convenoient qu'à l'ancien testament dans le sens propre & littéral, & ne peuvent être appliquées au nouveau que dans le sens figuré. L'héritage que Jesus-Christ s'est acquis par son sang, est son église rassemblée de toutes les nations ; & la terre qu'il lui a promise, est la patrie céleste. Nous

devons être prêts à donner notre vie pour lui : mais c'eſt en ſouffrant toutes ſortes de perſécutions, de tourmens & la mort même, plutôt que de le renoncer & de perdre ſa grâce. Il ne nous a point commandé d'expoſer notre vie en attaquant les infidelles les armes à la main, & s'il eſt permis d'appeler martyrs ceux qui ſont tués en combattant contre les infidelles, c'eſt dans une guerre purement de religion. Il s'étoit paſſé plus de cinq cents ans depuis que les Muſulmans avoient conquis la Paleſtine, juſqu'à la première Croiſade : & je ne vois pas que la religion Chrétienne en général en eût ſouffert un grand déchet, ni qu'elle ait été plus floriſſante depuis. Enfin les reproches que l'on faiſoit aux princes qui n'alloient pas à la Croiſade, tomboient auſſi ſur leurs prédéceſſeurs, & ſur les autres princes les plus zélés pour la religion.

La ſeconde Croiſade, conduite par le roi Louis le jeune, avec Conrad roi d'Allemagne, fut ſans aucun ſuccès ; & ſaint Bernard qui l'avoit prêchée, fut réduit à ſe juſtifier contre les reproches qu'elle lui avoit attirés. L'armée du roi Conrad périt ſans combat en Natolie par la trahiſon des Grecs : mais peut-on aſſez admirer la ſimplicité de ce prince, de ſe fier à l'empereur Manuel, après l'expérience de la première Croiſade, où ſon ayeul Alexis avoit eſſayé de faire avorter l'entrepriſe ? Il n'y avoit pas cinquante ans de l'une à l'autre, & les mêmes ſujets de défiance ſubſiſtoient, les Grecs croyoient toujours que les Latins en vouloient à leur empire ; & ce qui arriva cinquante ans après à la quatrième Croiſade, ne juſtifia que trop leurs ſoupçons.

Hiſt. l. LXIX. *n.* 28. 29. 46. *Conſid.* 45. *Hiſt. l.* LXV. *n.* 45.

V. Inconvéniens de la priſe de CP. *Villeh. n.* 17.

Je parle de celle où les François, entraînés par les Vénitiens, allèrent d'abord attaquer Zara en Dalmatie, puis CP. pour rétablir le jeune empereur Alexis, & la prirent enfin ſur les Grecs ſous prétexte de punir Muzoufle de ſa déloyauté contre ce jeune prince : car c'eſt le motif que leur propoſèrent les évêques qui les conduiſoient, que ceux qui faiſoient de tels meurtres, n'avoient aucun droit de poſſéder des états ; & les princes Croiſés étoient ſi peu éclairés, qu'ils ne voyoient pas les dangereuſes conſéquences que l'on pouvoit tirer contre eux-mêmes de cette fauſſe maxime. Le pape Innocent III fit d'abord tous ſes efforts pour détourner les Croiſés de cette entrepriſe ; il leur repréſenta qu'ils avoient pris les armes contre les infidelles, & non contre les Chrétiens ; & que ce n'étoit pas à eux de venger les injures faites à l'empereur Iſaac, ni à ſon fils Alexis. Aux remontrances il joignit les cenſures, & les Croiſés furent excommuniés pour ce ſujet.

Hiſt. l. LXXV. *n.* 51. *Geſt. Inn. n.* 89.

Mais enfin il fut ébloui par le ſuccès, & voyant les Latins maîtres de Conſtantinople, comme par miracle, il crut que Dieu s'étoit déclaré pour eux. Deux raiſons ſpécieuſes lui impoſèrent : la facilité de ſecourir la terre-ſainte, & l'eſpé-

Hiſt. l. LXXV. *n.* 13. *Geſt. Inn. n.* 94.

rance de réunir les Grecs à l'égliſe Romaine. On diſoit d'un côté : ce ſont les Grecs qui juſques ici ont le plus nui au bon ſuccès des Croiſades, par leurs perfidies & leurs trahiſons : quand nous ſerons maîtres de leur empire, le chemin de la terre-ſainte ſera facile & aſſuré, & nous irons à ſon ſecours de proche en proche. D'ailleurs on diſoit : ce ſont des ſchiſmatiques obſtinés, des enfans de l'égliſe révoltés contre elle depuis pluſieurs ſiècles, qui méritent d'être châtiés. Si la crainte de nos armes les ramène à leur devoir, à la bonne heure : ſinon, il faut les exterminer, & repeupler le pays de Catholiques. Mais on ſe trompa dans l'un & dans l'autre de ces raiſonnemens : la conquête de Conſtantinople attira la perte de la terre-ſainte, & rendit le ſchiſme des Grecs irréconciliable; c'eſt ce qu'il faut expliquer.

Premièrement, la conſervation de Conſtantinople devint un nouvel objet de Croiſade, & partagea les forces des pélerins, déjà trop petites pour ſoutenir la guerre en Syrie, ſur-tout depuis la perte de Jéruſalem. Cependant les Croiſés alloient plus volontiers en Romanie, attirés par la proximité & la bonté du pays : ils y couroient en foule & on y vit bientôt de nouveaux états contre l'empire, un royaume de Theſſalonique, une principauté d'Achaie. On y trouva auſſi de nouveaux ennemis à combattre outre les Grecs, des Bulgares, des Valaques, des Comains, des Hongrois. Ainſi les Latins établis en Romanie avoient aſſez à faire chez eux, ſans ſonger à la terre-ſainte. Ils crioient continuellement au ſecours, & attiroient tout ce qu'ils pouvoient des Croiſés. Mais malgré tous leurs efforts, la conquête de Conſtantinople fut encore plus fragile que celle de Jéruſalem : les Latins ne la gardèrent pas ſoixante ans; & pour comble de malheur, cette conquête & les guerres qu'elle attira, ébranlèrent tellement l'empire Grec, qu'elles donnèrent occaſion aux Turcs de le renverſer entièrement deux cents ans après. Quant au ſchiſme des Grecs, cette conquête, loin de l'éteindre, acheva de le rendre irréconciliable, comme je crois pouvoir le montrer ailleurs.

VI. Croiſades multipliées.

L'indulgence de la Croiſade ayant été étendue à la conſervation de l'empire de Romanie contre les Grecs ſchiſmatiques, fut bientôt appliquée à toutes les guerres qui paroiſſoient importantes à la religion. Les papes donnèrent la même indulgence aux Eſpagnols qui combattoient contre les Mores, & aux étrangers qui venoient à leur ſecours, & en effet, c'étoit toujours délivrer les Chrétiens de la domination des infidelles, & diminuer la puiſſance de ces derniers. De-là vinrent les grandes conquêtes de Jacques roi d'Aragon, & de ſaint Ferdinand roi de Caſtille, tellement continuées par leurs ſucceſſeurs, qu'ils ont enfin chaſſé les Maures de toute l'Eſpagne. En même-temps on prêchoit la croiſade en Allemagne contre les païens de Pruſſe, de

Livonie ; & des pays voiſins : tant pour les empêcher d'inquiéter les nouveaux Chrétiens, que pour les engager à ſe convertir eux-mêmes. Un autre objet de la Croiſade étoient les hérétiques, comme les Albigeois en France, les Stadingues en Allemagne, & les autres : enfin on la prêchoit contre les princes excommuniés & rebelles à l'égliſe, comme l'empereur Frideric II & ſon fils Mainfroi. Et parce que les papes traitoient d'ennemis de l'Egliſe tous ceux avec leſquels ils avoient quelque différent, même pour des intérêts temporels, ils publioient auſſi contre eux la Croiſade, qui étoit leur dernière reſſource contre les puiſſances qui leur réſiſtoient. *Hiſt. l.* LXXX. *n.* 43.

Or ces Croiſades en ſi grand nombre ſe nuiſoient l'une à l'autre : les Croiſés diviſés en tant de corps différens, ne pouvoient faire de grands exploits ; & ce fut la principale cauſe de la perte de la terre-ſainte. Les Eſpagnols ou les Allemands aimoient mieux gagner l'indulgence ſans ſortir de chez eux, les papes avoient plus à cœur la conſervation de leur état temporel en Italie, que celle du royaume de Jéruſalem ; & la deſtruction de Frideric & de Mainfroi, que celle des Sultans d'Egypte & de Syrie. Ainſi les ſecours qu'attendoient les Chrétiens d'Orient, étoient détournés ou retardés, & la multitude des Croiſades fit avorter l'entrepriſe qui en avoit été l'unique objet. Les Croiſades ſi multipliées tournèrent à mépris ; on ne s'empreſſoit plus à écouter ceux qui les prêchoient, & pour leur attirer des auditeurs, il fallut promettre, à quiconque aſſiſteroit à leurs ſermons, des indulgences de quelques jours ou de quelques années.

L'extenſion de l'indulgence plénière nuiſit encore à la Croiſade. D'abord on ne l'accordoit qu'à ceux qui prenoient les armes, & marchoient en perſonne à la terre-ſainte ; enſuite on ne crût pas en devoir priver ceux qui, ne pouvant faire eux-mêmes le ſervice, contribuoient au ſuccès de l'entrepriſe : les vieillards, les infirmes, les femmes, qui donnoient de leurs biens pour la ſubſiſtance des Croiſés. On l'étendit à tous ceux qui contribuoient aux frais de la guerre ſainte à proportion de la ſomme qu'ils donnoient, ſoit de leur vivant, ſoit par teſtament : les Croiſés qui ne pouvoient accomplir leur vœu pour quelque obſtacle ſurvenu depuis, en étoient diſpenſés moyennant une pareille aumône, & quelquefois ſans grande cauſe. Toutes ces contributions montoient à de groſſes ſommes, dont le recouvrement ſe faiſoit par des commiſſaires du pape, ſoit des Templiers, ſoit des frères Mendians ou d'autres, que l'on accuſoit quelquefois de ne s'en pas acquitter fidellement.

VII. Décimes & autres impoſitions.

Mais ces contributions volontaires étoient caſuelles, & l'expérience fit voir qu'il falloit des fonds certains pour

faire subsister les Croisés, qui la plupart n'étoient pas en état de servir à leurs dépens. Il fallut donc venir à des impositions & des taxes; & comme le sujet de cette guerre étoit la défense de la religion, on crut devoir en prendre les frais sur les biens consacrés à Dieu, c'est-à-dire, sur les revenus ecclésiastiques. La première imposition de ce genre fut la dîme Saladine à l'occasion de la perte de Jérusalem. Les hommes sensés en prévinrent les conséquences: & vous avez vu avec quelle force Pierre de Blois s'élève contre cette nouveauté, si préjudiciable à la liberté du clergé & à l'immunité des biens ecclésiastiques. En effet, cet exemple de la troisième Croisade fut suivi dans toutes les autres, non-seulement pour la terre-sainte, mais pour quelque sujet que ce fût: & les papes, prétendant avoir droit de disposer de tous les biens ecclésiastiques, demandoient au clergé, tantôt le vingtième, tantôt le dixième, ou même le cinquième de leurs revenus, soit pour les Croisades, soit pour les affaires particulières de l'église Romaine, & faisoient quelquefois part de ces levées aux rois qui entroient dans leurs intérêts. Vous avez vu les plaintes du clergé de France & celui d'Angleterre sur ce sujet.

Hist. liv. LXXIV. *n.* 15. *Pet. ep.* 112.

VIII. Surcroît d'affaires aux Papes.

Ces levées n'étoient qu'une petite partie des affaires temporelles que les Croisades attiroient au pape, qui en étoit toujours le premier moteur: car ces guerres, pour être entreprises par motif de religion, n'étoient pas, dans l'exécution, différentes des autres guerres. Il falloit toujours lever des troupes, pourvoir à leur subsistance, leur donner des chefs, les faire partir; régler leur route & leur embarquement, depuis qu'on leur eut pris la voie de la mer; fortifier des places, y mettre des munitions, & faire tout le reste des préparatifs nécessaires. C'étoit le pape qui régloit les entreprises, qui disposoit des conquêtes, qui ratifioit les traités de paix ou de trêve; & comme il ne pouvoit pas se mettre en personne à la tête des Croisés; il y avoit toujours en chaque armée un légat, cardinal pour l'ordinaire, muni de pouvoirs très-amples, & avec autorité sur tous les chefs: c'étoit comme un généralissime. Mais le pape lui donnant cette autorité, ne lui donnoit pas la capacité de commander une armée, & souvent il trouvoit les chefs militaires d'un avis différent du sien, touchant les projets d'une campagne & leur exécution: ce qui produisoit entre eux des divisions, comme celle du légat Pelage avec le roi de Jérusalem.

Hist. liv. LXXVII. *c.* 15.

Il arrivoit souvent qu'un prince, après s'être croisé, & avoir fait serment de partir à un certain jour, différoit son voyage: soit qu'il se repentit de son vœu sur la légéreté, soit qu'il lui survint chez lui des affaires plus pressées, comme une révolte de ses sujets, ou l'invasion d'un prince voisin. Alors il falloit avoir recours au pape, pour obtenir

diſpenſe du ſerment & prorogation du terme ; & ſi le pape ne goûtoit pas les raiſons du prince croiſé, il ne lui épargnoit pas les cenſures eccléſiaſtiques. Telle fut la ſource du fameux différent entre le pape Grégoire IX & l'empereur Frideric II, qui attira la ruine de ce prince & de ſa maiſon, plongea l'Allemagne dans une anarchie de trente ans, & mit l'Italie dans une diviſion dont elle ne s'eſt point relevée. Telle fut auſſi la cauſe de la querelle entre Boniface VIII & Philippe le Bel, qui fut pouſſée à de ſi grandes extrémités, & dont la fin fut ſi funeſte à ce pape.

Hiſt. liv. LXXXIII. *n.* 21. LXXIX. *n.* 36.

Le prince croiſé diſoit en ces occaſions : je ſuis prêt d'accomplir mon vœu ; mais je veux auparavant pourvoir à la ſureté de mon royaume, ſoumettre mes ſujets rebelles, ou déſarmer un tel prince, mon voiſin, qui ſe prévaudroit de mon abſence. Le pape répondoit : la Croiſade eſt l'affaire commune de la religion, à laquelle doivent céder tous les intérêts particuliers. Remettez vos différents entre mes mains, comme juge, ou comme arbitre : je vous rendrai bonne juſtice ; vous êtes, en qualité de Croiſé, ſous la protection ſpéciale de l'égliſe Romaine : quiconque vous attaque pendant votre abſence, ſera déclaré ſon ennemi.

Les nouveaux ſeigneurs établis en Orient, comme le roi de Jéruſalem, le prince d'Antioche, le comte de Tripoli, donnoient aux papes d'autant plus d'affaires, que leur conduite à l'égard des infidelles, & leurs démêlés entre eux, regardoient directement la conſervation de la terre-ſainte. Ajoutez-y les affaires des évêques Latins, établis en ce pays depuis la conquête, & vous verrez que la croiſade ſeule & ſes ſuites fourniſſoient aux papes plus d'occupations que n'en ont les plus grands potentats. Or ils prenoient tellement à cœur les affaires de la terre-ſainte, que pluſieurs ſont morts de chagrin de leurs mauvais ſuccès.

IX. Clergé Latin d'Orient. *Hiſt. l.* LXIV. *n.* 58. 67.

Le clergé Latin d'Orient mérite une attention particulière. Vous avez vu qu'auſſitôt après la conquête d'Antioche, de Jéruſalem & des autres villes, on y établit des patriarches & des évêques Latins, & on en uſa de même après la conquête de Conſtantinople. Je vois bien que la diverſité de la langue & du rite obligeoit les Latins à avoir leur clergé particulier : mais je ne ſais s'il étoit à propos de ſe tant preſſer, & de tant multiplier les évêques pour les Latins, qui étoient en ſi petit nombre. Le patriarche de Jéruſalem, par exemple, n'auroit-il pas aiſément gouverné l'égliſe de Bethléem, qui n'en eſt qu'à deux lieues ? Les Croiſés étoient venus au ſecours des anciens chrétiens du pays, Syriens, Arméniens, ou autres, qui avoient tous leurs évêques établis par une longue ſucceſſion. Cependant je vois dans nos hiſtoires peu de mention de ces pauvres chrétiens & de leurs évêques, ſinon à l'occaſion de leurs plaintes contre les Latins, ainſi ſous prétexte de les délivrer

des Muſulmans ; on leur impoſoit une nouvelle ſervitude.

Le premier ſoin de ces évêques Latins fut de bien fonder le temporel de leurs égliſes & de leur acquérir des ſeigneuries, des villes & des fortereſſes, à l'exemple de ce qu'ils voyoient deçà la mer ; & ils n'étoient pas moins curieux de les conſerver. Auſſi à peine furent-ils établis, qu'ils eurent de grands démêlés avec les ſeigneurs, comme le patriarche de Jéruſalem avec le roi pour le domaine de la ville : ils n'en avoient pas moins pour la juridiction ſpirituelle, ſoit entre eux, ſoit avec les chevaliers des ordres militaires, trop jaloux de leurs priviléges. Pour vider tous ces différents, il falloit recourir à Rome, où les patriarches mêmes étoient ſouvent obligés d'aller en perſonne : quelle diſtraction pour ces prélats, & quel ſurcroît d'affaires pour les papes ! mais quel ſcandale pour les anciens chrétiens d'Orient, pour les infidelles !

Hiſt. l. LXIV. *n.* 67.

Selon l'eſprit de l'évangile, ce clergé Latin auroit dû s'appliquer principalement à l'inſtruction & la correction des Croiſés, pour former comme un Chriſtianiſme nouveau, le plus approchant qu'il eût été poſſible de la pureté des premiers ſiècles, & capable d'attirer par le bon exemple les infidelles dont ils étoient environnés. Enſuite ce clergé auroit pu travailler à la réunion des hérétiques & des ſchiſmatiques, & à la converſion des infidelles mêmes : c'étoit le moyen de rendre utile la Croiſade. Mais notre clergé Latin n'en ſavoit pas aſſez pour avoir des vues ſi pures & ſi élevées ; il étoit tel en Paleſtine que deçà la mer ; ou même plus ignorant & plus corrompu : témoins les deux patriarches Raoul d'Antioche, & Arnoul de Jéruſalem, ſurnommé Male couronne.

Hiſt. l. LXVI. *n.* 17. *liv.* LXVIII. *n.* 53.

Après la perte de Jéruſalem, le patriarche auſſi-bien que le roi ſe retira dans la ville d'Acre où il réſida juſqu'à la perte entière de la terre-ſainte ; & quoique ſon patriarchat ne fut plus que titulaire, il y avoit raiſon de le garder tant que l'on eſpéra de regagner Jéruſalem. Il en eſt de même du patriarche d'Antioche, de celui de CP. & des autres évêques Latins de Grèce & d'Orient. Mais depuis que les Croiſades ont ceſſé, & qu'il n'y a plus d'eſpérance raiſonnable de rétablir ces prélats dans leurs égliſes, il ſemble qu'on auroit dû ceſſer de leur donner des ſucceſſeurs, & de perpétuer ces vains titres. D'autant plus que cet uſage éloigne de plus en plus les Grecs & les autres ſchiſmatiques de ſe réunir à l'égliſe, voyant la Cour de Rome pleine de ces évêques *in partibus*, dans des emplois peu convenables à leur dignité.

X. Ordres militaires.

Après le clergé conſidérons les ordres militaires, nouvelle eſpèce de religieux inconnue à l'antiquité. Juſques au douzième ſiècle on s'étoit contenté de croire la profeſſion des armes permiſe aux chrétiens ? & compatible avec le ſalut : mais on ne s'étoit pas encore aviſé d'en faire un état de

perfection, & d'y joindre les trois vœux eſſentiels à la vie religieuſe. En effet, l'obſervation de ces vœux demande de grandes précautions contre les tentations ordinaires de la vie ; la ſolitude, ou du moins la retraite, pour éloigner les occaſions de péché : le recueillement, la méditation des vérités éternelles, & la prière fréquente pour arriver à la tranquillité de l'ame & à la pureté de cœur. Or il ſemble bien difficile d'allier ces pratiques avec la vie militaire, toute d'action & de mouvement, où l'on eſt continuellement expoſé aux tentations les plus dangereuſes, ou du moins aux paſſions les plus violentes.

C'eſt pour cela que les guerriers auroient plus de beſoin que les autres hommes de cultiver leur eſprit par la lecture, la converſation & les ſages réflexions. Comme je les ſuppoſe naturellement hardis & courageux, le bon uſage de leur raiſon leur eſt plus néceſſaire qu'aux autres, pour bien employer leur courage & le contenir dans de juſtes bornes. La valeur ſeule ne fait que des brutaux ; la raiſon ſeule ne fait pas des braves : elles ont beſoin l'une de l'autre. Or nos anciens chevaliers étoient ſans aucune étude, & ne ſavoient pas lire pour la plupart : d'où vient que la prière commune des Templiers ne conſiſtoit qu'à aſſiſter à l'office chanté par leurs clercs. Je doute que d'ailleurs ils fuſſent aſſez en garde contre les tentations inſéparables de l'exercice des armes ; & que dans les combats mêmes ils conſervaſſent aſſez de ſang-froid, pour ne ſe laiſſer emporter à aucun mouvement de colère ou de haine, à aucun déſir de vengeance, aucun ſentiment qui ne fut conforme à l'humanité & à la juſtice. Selon l'ancienne diſcipline de l'égliſe, on conſeilloit quelque eſpèce de pénitence à ceux qui avoient tué, même dans les guerres les plus juſtes ; & nous voyons un reſte de cette diſcipline après la bataille de Fontenai en 840.

V. Plat. Rep. l. 2. p. 375. edit. Serr.

Reg. to. X. conc. p. 923. Hiſt. liv. LXVIII. *n.* 55.

S. Baſil. 1. ad Amph. c. 13. *Hiſt. l.* XVII. *n.* 4. XLVIII. *n.* 9.

Je veux croire que les Templiers, & les autres chevaliers des ordres militaires, ont donné de grands exemples de vertu dans leur première ferveur : mais il faut convenir qu'elle ſe ralentit bientôt, & qu'on voit de grandes plaintes contre eux dès le douzième ſiècle peu après leur inſtitution. Ils abuſoient de leurs priviléges, les étendant à l'infini, mépriſant les évêques dont ils étoient exempts ; & n'obéiſſant au pape même, qu'autant qu'il leur plaiſoit. Ils ne gardoient point les traités avec les infidelles, & quelquefois ils s'entendoient avec eux pour trahir les Chrétiens : pluſieurs menoient une vie corrompue & ſcandaleuſe. Enfin, les crimes des Templiers vinrent à un tel excès, qu'on fut obligé de les abolir au concile général de Vienne avant les deux cents ans accomplis depuis leur inſtitution ; & les faits dont ils furent accuſés ſont ſi atroces, qu'on ne peut les lire ſans horreur, & qu'on a peine à les croire, quoique prouvés par des procédures authentiques.

Hiſt. liv. LXXIII. *n.* 11. LXXXIII. *n.* 18.

Quant aux ordres militaires qui ſubſiſtent, je reſpecte l'autorité de l'égliſe qui les a approuvés, & la vertu de pluſieurs particuliers de chaque corps: nous avons vu, de notre temps, des chevaliers de Malte pratiquer une haute perfection. Mais je laiſſe à la conſcience de chacun à examiner s'il vit en vrai religieux, & s'il obſerve fidellement ſa règle. Je prie ſur-tout ceux qui embraſſent ce genre de vie, & les parens qui y engagent leurs enfans, de le faire avec grande connoiſſance de cauſe, ſans ſe laiſſer entraîner à l'exemple des autres. De conſidérer attentivement devant Dieu, quelles ſont les obligations de cet état, ſuivant l'intention de l'égliſe, non ſuivant le relâchement qu'elle tolère; & ſur-tout quels ſont les motifs de l'engagement: ſi c'eſt d'aſſurer ſon ſalut éternel, & de tendre à la perfection chrétienne, ou de participer aux biens temporels de l'ordre, & d'obtenir des Commanderies: car c'eſt un étrange renverſement, de faire vœu de pauvreté, comme un moyen d'acquérir un jour des richeſſes.

XI. Chute de la pénitence.

De toutes les ſuites des croiſades, la plus importante à la religion, a été la ceſſation des pénitences canoniques. Je dis la ceſſation, & non pas l'abrogation: car elles n'ont jamais été abolies expreſſément par conſtitution d'aucun pape ni d'aucun concile; jamais, que je ſache, on n'a délibéré ſur ce point; jamais on n'a dit: nous avons examiné ſoigneuſement les raiſons de cette ancienne diſcipline, & les effets qu'elle a produits tant qu'elle a été pratiquée: nous en avons trouvé les inconvéniens plus grands que l'utilité, & tout bien conſidéré, nous avons jugé plus à propos de laiſſer déſormais les pénitences à la diſcrétion des confeſſeurs. Je n'ai rien vu de ſemblable dans toute la ſuite de l'hiſtoire. Les pénitences canoniques ſont tombées inſenſiblement, par la foibleſſe des évêques & la dureté des pécheurs, par négligence, par ignorance; mais elles ont reçu le coup mortel, pour ainſi dire, par l'indulgence de la croiſade.

Hiſt. lib. LXIX. *n.* 14.

Je ſais que ce n'étoit pas l'intention du pape Urbain & du concile de Clermont. Ils croyoient au contraire faire deux biens à la fois: délivrer les lieux ſaints, & faciliter la pénitence à une infinité de pécheurs, qui ne l'auroient jamais faite autrement. C'eſt ce que dit expreſſément S. Bernard; c'eſt ce que dit le pape Innocent III: & ils relevent pathétiquement la bonté de Dieu, qui dans leur temps a donné aux hommes cette occaſion de ſe convertir, & ce nouveau moyen de ſatisfaire à ſa juſtice. Mais il eſt à craindre qu'on n'eût pas aſſez conſidéré les ſolides raiſons des anciens canons qui avoient réglé le temps & les exercices de la pénitence. Les ſaints qui les avoient établis, n'avoient pas ſeulement en vue de punir les pécheurs: ils cherchoient principalement à s'aſſurer de leur

Ep. 365. *al.* 322.

Innoc. III. l. XVI. *ep.* 28.

V. 2. *Diſc. n.* 8.

converſion, & vouloient encore les précautionner contre les rechutes. On commençoit donc par les ſéparer du reſte des fidelles, & on les tenoit enfermés pendant tout le temps de leur pénitence, excepté lorſqu'ils devoient aſſiſter dans l'égliſe aux prières communes & aux inſtructions. Ainſi on éloignoit les occaſions du péché, & le recueillement de cette retraite donnoit aux pénitens le loiſir & la commodité de faire de ſérieuſes réflexions ſur l'énormité du péché, la rigueur de la juſtice de Dieu, les peines éternelles, & les autres vérités terribles, que les prêtres qui prenoient ſoin d'eux, ne manquoient pas de leur repréſenter, pour exciter en eux l'eſprit de componction. Enſuite on les conſoloit, on les encourageoit, & on les affermiſſoit peu à peu dans la réſolution de renoncer pour toujours au péché, & mener une vie nouvelle.

Ce ne fut que dans le huitième ſiècle que l'on introduiſit les pélerinages, pour tenir lieu de ſatisfaction; & ils commencèrent à ruiner la pénitence par les diſtractions & les occaſions de rechutes. Encore ces pélerinages particuliers étoient-ils bien moins dangereux que les croiſades. Un pénitent marchant ſeul, ou avec un autre pénitent, pouvoit obſerver une certaine règle, jeûner, ou du moins vivre ſobrement, avoir des heures de recueillement & de ſilence, chanter des pſeaumes, s'occuper de bonnes penſées, avoir des converſations édifiantes: mais toutes ces pratiques de piété ne convenoient plus à des troupes aſſemblées en corps d'armée. Au contraire, les Croiſés, du moins quelques-uns, cherchoient à ſe divertir, & menoient des chiens & des oiſeaux, pour chaſſer en chemin faiſant: comme il paroît par la défenſe qui en fut faite à la ſeconde croiſade.

Morin. liv. VII. c. 15.

Hiſt. liv. LXIX. n. 11. Eug. III. ep. 1. t. X. conc. p. 1047.

C'étoit, pour ainſi dire, des pêcheurs tout cruds, qui ſans converſion de cœur, & ſans préparation précédente, ſinon peut-être une confeſſion telle quelle, alloient pour l'expiation de leurs péchés s'expoſer aux occaſions les plus dangereuſes d'en commettre de nouveaux: des hommes choiſis entre ceux de la vertu la plus éprouvée auroient eu peine à ſe conſerver en de tels voyages. Il eſt vrai que quelques-uns s'y préparoient ſérieuſement à la mort, en payant leurs dettes, reſtituant le bien mal acquis, & ſatisfaiſant à tous ceux à qui ils avoient fait quelque tort: mais il faut avouer auſſi que la croiſade ſervoit de prétexte aux gens obérés pour ne point payer leurs dettes, aux malfaicteurs pour éviter la punition de leurs crimes, aux moines indociles pour quitter leurs cloîtres, aux femmes perdues pour continuer plus librement leurs déſordres: car il s'en trouvoit à la ſuite de ces armées, & quelques-unes déguiſées en hommes. Vous avez vu que, dans l'armée même de S. Louis, dans ſon quartier & près de ſes tentes, on trouvoit des

Jovin. p. 22.

Jovin. p. 23.

lieux de débauche ; & qu'il fut obligé d'en faire une punition exemplaire. Un poëte du temps décrivit l'hiſtoire du châtelain de Couci qui partit pour la croiſade, paſſionnément amoureux de la femme d'un gentilhomme ſon voiſin, c'eſt-à-dire emportant l'adultère dans le cœur ; & mourant dans le voyage, chargea un de ſes amis de faire embaumer ſon cœur, & de le porter à ſa dame, comme il fit. N'étoit-ce pas là de dignes fruits de pénitence ?

Fauchet Poëte François, liv. 2. c. 17.

Les Croiſés qui s'établirent en Orient après la conquête, loin de ſe convertir, s'y corrompirent de plus en plus. La chaleur du climat, & l'exemple des naturels du pays les amollit, & les excita à ne ſe refuſer aucun plaiſir, principalement dans les quartiers les plus fertiles, comme la vallée de Damas ſi délicieuſe : leurs enfans dégénérèrent encore, & formèrent une nouvelle nation nommée les Poulains, qui n'eſt fameuſe que par ſes vices. Et voilà l'honneur qui revint à Jeſus-Chriſt de ces entrepriſes formées à ſi grands frais.

Jac. Vitr. hiſt. Or. lib. 1. cap. 72. Cang. gloſſ. Pulſani.

Enfin Jéruſalem & la terre-ſainte ſont retombées au pouvoir des infidelles, & les croiſades ont ceſſé depuis quatre cents ans : mais les pénitences canoniques ne ſont point revenues. Tant que les croiſades durèrent, elles tinrent lieu de pénitence ; non-ſeulement à ceux qui ſe croiſoient volontairement, mais à tous les grands pécheurs, à qui les évêques ne donnoient l'abſolution qu'à la charge de faire en perſonne le ſervice de la terre-ſainte pendant un certain temps, ou d'y entretenir un nombre d'hommes armés. Il ſembloit donc qu'après la fin des croiſades on dût revenir aux anciennes pénitences ; mais l'uſage en étoit interrompu depuis deux cents ans au moins, & les pénitences étoient devenues arbitraires. Les évêques n'entroient plus guères dans le détail de l'adminiſtration des ſacremens : les frères Mendians en étoient les miniſtres les plus ordinaires, & ces miſſionnaires paſſagers ne pouvoient ſuivre pendant un long-temps la conduite d'un pénitent, pour examiner le progrès & la ſolidité de ſa converſion, comme faiſoient autrefois les propres paſteurs : ces religieux étoient obligés d'expédier promptement les pécheurs pour paſſer à d'autres.

Morin. x. pœnit. c. 25, 26.

D'ailleurs on traitoit la morale dans les écoles comme le reſte de la théologie, par raiſonnement plus que par autorité, & problématiquement, mettant tout en queſtion, juſques aux vérités les plus claires : d'où ſont venues avec le temps tant de déciſions des caſuiſtes, éloignées non-ſeulement de la pureté de l'évangile, mais de la droite raiſon. Car où ne va-t-on point en ces matières, quand on ſe donne toute liberté de raiſonner ? Or les caſuiſtes ſe ſont plus appliqués à faire connoître les péchés, qu'à en montrer les remèdes. Ils ſe ſont principalement occupés à décider

cider ce qui eſt péché mortel, & à diſtinguer à quelle vertu eſt contraire chaque péché ; ſi c'eſt la juſtice, la prudence, ou la tempérance. Ils ſe ſont étudiés à mettre, pour ainſi dire, les péchés au rabais ; & à juſtifier pluſieurs actions, que les anciens, moins ſubtils, mais plus ſincères, jugeoient criminelles.

L'ancienne diſcipline, à force d'être négligée & hors d'uſage, eſt tombée dans l'oubli : enſorte qu'on n'oſe plus parler de la rétablir. Saint Charles étoit néanmoins bon catholique, & dans ſes inſtructions pour les confeſſeurs il a mis un extrait des anciens canons, pour les guider dans l'impoſition des pénitences, & faire qu'autant qu'il ſe peut elles ſoient proportionnées aux péchés. Enfin le concile de Trente a ordonné de mettre en pénitence publique pour les péchés ſcandaleux ; permettant ſeulement aux évêques d'en diſpenſer, quand ils jugeront à propos.

Seſſ. XXIV. *Ref. c.* 8.

XII. Croiſades du Nord.

J'ai marqué en paſſant qu'un des objets des croiſades fut la converſion des païens de Livonie, de Pruſſe, & des autres pays du Nord : ce qui mérite des réflexions particulières. Ces converſions commencèrent par le zèle de quelques moines de Cîteaux, & furent continuées par des frères Prêcheurs ; & juſques-là rien n'étoit plus conforme à l'eſprit de l'évangile. Mais comme ces peuples étoient très-farouches, ceux qui demeuroient païens, & qui étoient le plus grand nombre, inſultoient ſouvent les nouveaux Chrétiens, qui ſe défendoient à main armée, uſant du droit naturel de repouſſer la force par la force ; & imploroient le ſecours des Allemands, des Polonois, & des autres anciens Chrétiens du voiſinage. Tout cela étoit encore dans les bornes de la juſtice, ſuivant la doctrine de ſaint Thomas que j'ai déjà rapportée. Cette cauſe de guerre parut ſi légitime, que pour la mieux ſoutenir, on inſtitua les ordres militaires des chevaliers de Chriſt, & des frères de l'Epée, réunis depuis aux chevaliers Teutoniques : les papes étendirent la croiſade à cette guerre de religion, & y attribuèrent la même indulgence qu'au ſecours de la terre-ſainte.

Hiſt. liv. LXXIV. *n.* 6. LXXVI. *n.* 19.

2. 2. *q.* 10. *a.* 8. *in cor.* *Sup. n.* 1. *Hiſt. l.* LXXVI. *n.* 30.

Mais ces croiſés ne demeurèrent pas long-temps ſur la ſimple défenſive, ils attaquoient ſouvent les infidèles ; & quand ils avoient l'avantage, la première condition de la paix étoit qu'ils recevroient des prêtres pour les inſtruire, ſe feroient baptiſer, & bâtiroient des égliſes : après quoi, s'ils rompoient la paix, comme il arrivoit ſouvent, on les traitoit de rebelles & d'apoſtats, & comme tels on croyoit être en droit de les contraindre par la force à tenir ce qu'ils avoient une fois promis : en quoi on ſuivoit encore la doctrine de ſaint Thomas. Telle étoit en ces grandes provinces la propagation de la foi ; & il faut avouer qu'elle n'étoit pas nouvelle : dès le temps de Charlemagne il étoit entré

Ibid. *Hiſt. l.* XLIV. *n.* 45.

de la contrainte dans la conversion des Saxons ; & pendant leurs révoltes si fréquentes, le moyen le plus ordinaire d'obtenir le pardon, étoit de recevoir le baptême.

Ibid. Toutefois saint Thomas établit fort bien après toute l'antiquité, qu'on ne doit pas contraindre les infidelles à embrasser la foi, & qu'encore qu'on les eût vaincus en guerre, & faits prisonniers, on doit les laisser libres sur ce point. Or je cite volontiers ici ce saint docteur, parce que nous n'avons point de meilleur témoin de la doctrine de son temps. Il dit donc, suivant saint Augustin qu'il cite, que personne ne peut croire sans le vouloir, & qu'on ne contraint point la volonté : d'où il s'ensuit que la profession extérieure du christianisme ne sert de rien, sans la persuasion intérieure. Car Jesus-Christ a dit : allez, instruisez & baptisez ; & : qui croira & sera baptisé, sera sauvé. Et saint Paul : on croit de cœur pour être justifié, & on confesse de bouche pour être sauvé. Il n'est donc permis de baptiser des adultes, qu'après les avoir suffisamment instruits, & s'être assuré, autant qu'on le peut humainement, de leur conviction quant à la doctrine, & de leur conversion quant aux mœurs ; & de-là venoit cette sainte discipline de l'antiquité, de préparer au baptême par tant d'instructions & de si longues épreuves.

Mat. XXVIII. 19. *Marc.* XVI. 16. *Rom.* X. 10.

Or comment pouvoit-on instruire ou éprouver des Livoniens, des Prussiens, des Curlandois, qui le lendemain d'une bataille perdue venoient en foule demander le baptême, pour éviter la mort ou l'esclavage ? Aussi dès qu'ils pouvoient secouer le joug des vainqueurs, ils retournoient à leur vie ordinaire, & à leurs anciennes superstitions : ils chassoient ou tuoient les prêtres, & abattoient les églises. Vous en avez vu plusieurs exemples. De tels hommes sont peu touchés des promesses & des sermens, dont ils ne comprennent ni la force ni les conséquences : c'est l'objet présent qui les frappe. Peut-être est-ce la cause de la facilité avec laquelle ces peuples se sont laissés entraîner dans les dernières hérésies : la religion n'avoit jamais eu chez eux de fondemens assez solides. Je joins à cet exemple un plus récent, celui des Morisques d'Espagne.

XIII. Avantages temporels des croisés.

Pour revenir aux croisades de ces pays du Nord, je crains que l'intérêt temporel n'y eût autant ou plus de part, que le zèle de la religion. Car les papes donnèrent aux chevaliers Teutoniques le domaine & la souveraineté de toutes les terres qu'ils pourroient conquérir sur les infidelles. Je n'examine point ici quel droit y avoit le pape, ni quel besoin avoient les chevaliers qu'il autorisât leurs conquêtes : j'observe seulement le fait ; & je dis qu'il est à craindre que ces chevaliers ne cherchassent plus l'accroissement de leur domination, que la propagation de la foi. Je crois bien que les religieux qui prêchoient la croisade,

Hist. l. LXXX. *n.* 2.

& inſtruiſoient les Néophytes, avoient une intention droite & un zèle ſincère : mais je vois de grandes plaintes contre les chevaliers, de ce qu'ils réduiſoient les nouveaux chrétiens à une eſpèce de ſervitude, & par-là détournoient les autres d'embraſſer la foi : enſorte que leurs armes nuiſoient à la religion, pour laquelle ils les avoient priſes. Voyez entre autres le règlement du légat Jacques Pantaleon en 1249. Enfin, de ces conquêtes ſur les Païens, ſont venus les duchés de Pruſſe & de Curlande.

Hiſt. l. LXXXI; *n.* 2.

Hiſt. liv. LXXXIII. *n.* 51.

Les croiſades de la terre-ſainte dégénérèrent auſſi avec le temps en affaires temporelles, dont la religion n'étoit plus que le prétexte. Outre les conquêtes des royaumes & des principautés, ces entrepriſes produiſirent des effets moins brillans, mais plus ſolides : l'accroiſſement de la navigation & du commerce, qui enrichit Veniſe, Gènes, & les autres villes maritimes d'Italie. L'expérience des premières croiſades fit voir les inconvéniens de faire par terre une marche de cinq ou ſix cents lieues pour aller gagner Conſtantinople & la Natolie. On prit le chemin de la mer beaucoup plus court, & les croiſés, ſelon les pays d'où ils venoient, s'embarquèrent en Provence, en Catalogne, en Italie ou en Sicile. Il fallut dans tous les ports multiplier les bâtimens & les équipages, pour paſſer tant d'hommes & de chevaux avec les munitions de guerre & de bouche. Ainſi la navigation de la mer Méditerranée, dont les Grecs & les Arabes étoient en poſſeſſion depuis pluſieurs années, tomba entre les mains des Francs, & les conquêtes des croiſés leur aſſurèrent la liberté du commerce, pour les marchandiſes de Grèce, de Syrie & d'Egypte, & par conſéquent pour celles des Indes, qui ne venoient point encore en Europe par d'autres routes. Par-là s'enrichirent & s'accrurent les puiſſantes républiques de Veniſe, de Gènes, de Piſe, de Florence : car outre les ports de mer, le commerce s'étendit aux villes où floriſſoient les arts & les manufactures.

Or je ne doute point qu'un ſi puiſſant intérêt n'ait ſervi à la continuation des croiſades, & je crois en avoir une preuve dans le traité du Vénitien Sanuto, intitulé : les ſecrets des fidelles de la Croix : où il fait tant d'efforts pour perſuader au pape Jean XXII de procurer le recouvrement de la terre-ſainte ; car on n'en déſeſpéroit pas encore, quoiqu'en effet il n'y ait plus eu de croiſades. Les intérêts particuliers étoient encore conſidérables, à cauſe des grands priviléges des croiſés. Ils étoient ſous la protection de l'égliſe, à couvert des pourſuites de leurs créanciers qui ne pouvoient rien leur demander juſques à leur retour ; ils étoient déchargés des uſures. C'étoit comme des hommes ſacrés ; il y avoit excommunication de plein droit contre quiconque les attaquoit en leurs perſonnes ou en leurs

Geſta Dei per Franc.

Hiſt. l. LXXVII; *n.* 17.

biens ; & comme quelques-uns en abusoient pour retenir le bien d'autrui, chercher l'impunité de leurs crimes, ou en commettre de nouveaux, on fut obligé d'y pourvoir en plusieurs conciles.

Hist. l. LXXX. n. 4. n. 59.

La dernière croisade qui eut son exécution, fut celle où mourut saint Louis, & dont vous avez vu le peu de succès : mais on ne renonça pas pour cela à ces entreprises, même depuis la perte de la terre-sainte, arrivée vingt ans après. On continua pendant tout le reste du treizième siècle, & bien avant dans le quatorzième, à prêcher la croisade pour le recouvrement de la terre-sainte, & à lever des décimes pour ce sujet, ou sous ce prétexte, qui s'employoient à d'autres guerres, suivant la destination des papes, & le crédit des princes. Depuis plus d'un siècle on en est désabusé, & il n'est plus guère mention de guerre contre les infidelles, que dans les souhaits de quelques auteurs plus zélés qu'éclairés, & dans les prédictions des poëtes, quand ils veulent flatter les princes. Les gens sensés, instruits par l'expérience du passé, & par les raisons que j'ai touchées en ce discours, voient bien qu'en ces entreprises il y avoit plus à perdre qu'à gagner & pour le temporel & pour le spirituel.

XIV. Qu'il vaut mieux convertir les infidelles.

Je m'arrête à cette dernière considération qui est de mon sujet, & je dis que les Chrétiens doivent s'appliquer à la conversion & non pas à la destruction des infidelles. Quand Jesus-Christ a dit qu'il étoit venu apporter la guerre sur la terre, il est clair, & par la suite de son discours, & par la conduite de ses disciples, qu'il n'a voulu parler que du soulèvement qu'exciteroit sa céleste doctrine, où toute la violence seroit de la part de ses ennemis, & où les fidelles ne feroient pas plus de résistance que des brebis attaquées par des loups. La vraie religion doit se conserver & s'étendre par les mêmes moyens qui l'ont établie, la prédication accompagnée de discrétion & de prudence, la pratique de toutes les vertus, & sur-tout d'une patience sans bornes. Quand il plaira à Dieu d'y joindre le don des miracles ; le progrès sera plus prompt. Machiavel, disant que les prophètes désarmés n'ont jamais réussi, montre également son impiété & son ignorance : puisque Jesus-Christ, le plus désarmé de tous, est celui dont les conquêtes ont été les plus rapides & les plus solides. Je dis les conquêtes telles qu'il les prétendoit faire, en gagnant les cœurs, changeant intérieurement les hommes, & les faisant bons de mauvais qu'ils étoient : ce que n'a jamais fait aucun autre conquérant.

Matt. x. 34. Luc. XII. 51. Matt. x. 16. Luc. x. 3.

Mach. Princip. c. 6.

La guerre ne produit que des effets extérieurs, obligeant les vaincus à se soumettre à la volonté du vainqueur, lui payer tribut & exécuter ses ordres. En matière de religion, ce qui est au pouvoir du souverain, c'est d'empê-

cher l'exercice public de celle qu'il déſapprouve, & faire pratiquer au-dehors les cérémonies de la ſienne : c'eſt-à-dire punir ceux qui ne ſe conforment pas ſur ce point à ſes volontés. Car s'ils mépriſent les peines temporelles, il ne lui reſte rien au-delà : il n'a aucun pouvoir direct ſur les volontés.

Il faut encore ſe déſabuſer d'une opinion qui n'eſt que trop établie depuis pluſieurs ſiècles : que la religion ſoit perdue dans un pays, quand elle a ceſſé d'y être dominante & ſoutenue par la puiſſance temporelle, comme le chriſtianiſme en Grèce & en Natolie, comme la religion catholique dans les pays du Nord. C'eſt ſans doute pour nous prémunir contre cette erreur, que Dieu a voulu former le chriſtianiſme ſous la domination des païens, & l'y fortifier pendant trois ſiècles entiers au milieu de l'oppreſſion & de la perſécution la plus cruelle. Preuve invincible que ſa religion n'a pas beſoin de l'appui des hommes, que lui ſeul la ſoutient, & que l'oppoſition des puiſſances de la terre ne fait qu'affermir & purifier ſon égliſe. Voyez ce que dit ſur ce ſujet ſaint Hilaire contre Auxence. *Hiſt. l.* XVI. *n.* 2.

XV. Qu'on pourroit convertir les Muſulmans.

Je reviens donc à dire qu'il ne faut pas chercher à diminuer les fauſſes religions, ou étendre la véritable par les armes & la violence ; ce n'eſt pas les infidelles qu'il faut détruire, mais l'infidélité, en conſervant les hommes, & les déſabuſant de leurs erreurs : en un mot, l'unique moyen eſt de perſuader & de convertir. Je ſais que l'on eſt ordinairement prévenu de l'impoſſibilité de convertir les Muſulmans, & que c'eſt ce qui engage les plus zélés miſſionnaires de paſſer au-delà pour prêcher l'évangile aux Indes & à la Chine : mais je crains que les fondemens de prévention ne ſoient pas aſſez ſolides. Jeſus-Chriſt, ordonnant à ſes diſciples d'aller inſtruire toutes les nations, n'en a excepté aucune ; & les anciennes prophéties, qui marquent ſi ſouvent & ſi clairement la converſion de tous les peuples, n'y font aucune diſtinction. Seroit-il donc poſſible que tant ne nations différentes, réunies ſous la religion de Mahomet ; occupant une ſi grande partie du monde connu, fuſſent ſeules exclues de ces magnifiques promeſſes ?

Ce ne ſont point des barbares errans & diſperſés, comme les anciens Schytes, ou comme à préſent les ſauvages de l'Amérique : ce ſont des hommes vivant en ſociété ſous certaines lois, occupés de l'agriculture, des arts, du trafic, & ayant l'uſage des lettres. Ce ne ſont ni des athées, ni des idolâtres ; au contraire, leur religion, toute fauſſe qu'elle eſt, a pluſieurs principes communs avec la véritable, qui ſemblent des diſpoſitions à les y amener. Ils croient un ſeul Dieu tout-puiſſant, créateur de tout, également juſte & miſéricordieux : ils ont une horreur extrême de

la multiplicité des dieux & de l'idolâtrie. Ils croient l'immortalité de l'ame, le jugement final, le paradis & l'enfer : les anges bons & mauvais, & même les anges gardiens. Ils connoiſſent le déluge univerſel ; ils honorent le patriarche Abraham, comme leur père & le premier auteur de leur religion : ils tiennent Moyſe & Jeſus-Chriſt pour de grands prophètes envoyés de Dieu ; la loi & l'évangile pour des livres divins. Quant aux pratiques de religion, ils font une prière réglée cinq fois le jour à certaines heures. Ils ſêtent un des jours de la ſemaine, ils jeûnent un mois chaque année ; ils s'aſſemblent pour prier & écouter les inſtructions de leurs docteurs : ils recommandent fort l'aumône, ils prient pour les morts, ils font des pélerinages.

Mais, dit-on, ils défendent ſous des peines très-rigoureuſes de parler aux Muſulmans pour leur faire changer de religion, & ils feroient mourir ſans miſéricorde quiconque en auroit converti un ſeul. Et ſous Decius & Diocletien y alloit-il moins que de la vie, non-ſeulement de convertir des Païens, mais ſimplement d'être Chrétien ? Si les Apôtres & leurs premiers diſciples avoient été retenus par de telles défenſes & par la crainte de la mort, on n'auroit point prêché l'évangile. Encore les Muſulmans ſouffrent-ils chez eux des Chrétiens, comme ils ont fait de tout temps, juſques à leur laiſſer le libre exercice de leur religion, moyennant un certain tribut. C'eſt cela même, direz-vous, qui empêche de leur prêcher l'évangile ; car ils extermineroient ces pauvres Chrétiens, ſi on entreprenoit de convertir des Muſulmans. C'eſt l'objection la plus ſpécieuſe que j'aye ouï faire ſur ce ſujet ; mais je doute qu'elle ſoit ſolide, & que les princes Muſulmans, quand ce viendroit à l'exécution, fuſſent aſſez mauvais politiques pour ſe priver aiſément d'une grande partie de leurs ſujets. L'objection ſeroit forte, ſi le nombre de ces Chrétiens n'étoit très-grand ; & il l'eſt en effet, ſur-tout dans les pays derniers conquis, comme la Grèce, où il y en a beaucoup plus que de Muſulmans.

Or, quand je propoſe de travailler à la converſion de ces derniers, j'entends qu'on s'y prenne avec une extrême diſcrétion, comme dans la naiſſance de l'égliſe. Il ne s'agit pas ſeulement de mépriſer la mort & ſe l'attirer ſans fruit, comme ces frères Mineurs qui ſe firent tuer à Maroc & à Ceuta. Saint Cyprien ne les auroit pas reconnus pour Martyrs. Peſons bien ces paroles de notre divin maître : je vous envoie comme des brebis au milieu des loups : ſoyez donc prudens comme des ſerpens, & ſimples comme des colombes. N'allez pas effaroucher ces loups, pour en être dévorés avant que d'avoir pu les apprivoiſer. Conduiſez-vous avec une extrême prudence avec les infidelles ; gardez-vous de les irriter ſans néceſſité, & ne leur parlez

Hiſt. liv. XXXVIII. n. 25. n. 44.

Matt. X. 16. Act. XIX. 37.

de ma doctrine, que quand vous les verrez diſpoſés à l'écouter. Mais prenez-garde auſſi que votre prudence ne dégénère en fineſſe & en artifice : qu'elle ſoit toujours accompagnée de ſimplicité & de droiture, qui eſt l'ame de ma religion.

Je voudrois donc que ceux qui entreprendroient de prêcher la foi aux Muſulmans, fuſſent premièrement bien inſtruits des langues qui ont cours chez eux. L'Arabe qui eſt la langue de leur religion, le Turc & le Perſan ſelon les pays ; qu'ils euſſent bien lu leurs livres, & ſuſſent bien leur doctrine, leurs hiſtoires & leurs fables : en un mot, qu'ils euſſent les mêmes ſecours pour cette controverſe que les pères de l'égliſe avoient pour celle des anciens Païens. Qu'ils commençaſſent à s'inſinuer dans leurs eſprits, par les vérités dont ils conviennent avec nous : l'unité de Dieu, ſa puiſſance, ſa ſageſſe, ſa bonté & ſes autres attributs : les principes de morale qui nous ſont communs, comme la juſtice, l'amour du prochain. Il faudroit bien ſe garder de leur parler trop tôt des myſtères de la Trinité & de l'Incarnation, contre leſquels ils ſont prévenus : il faudroit auparavant bien établir l'autorité de l'évangile, en détruiſant l'opinion dont ils ſont imbus, que ce livre qu'ils reconnoiſſent pour divin, a été falſifié par les Chrétiens. Pour les déſabuſer ſur ce point, on pourroit employer utilement le témoignage des Neſtoriens & des Jacobites qui vivent parmi eux, ſéparés de nous deux cents ans avant Mahomet, & qui gardent l'évangile & les autres livres ſaints, entièrement conformes aux nôtres.

Ce qu'il faudroit ſur-tout éviter, ſeroit de dire des injures à Mahomet, & d'en parler avec mépris. Les Apôtres mêmes ne diſoient point d'injures aux faux dieux, comme il eſt marqué expreſſément de la Diane d'Ephèſe. Mais après avoir bien établi la miſſion de Jeſus-Chriſt, on pourroit montrer doucement que Mahomet n'a donné aucune preuve de la ſienne, & que ſa religion s'eſt établie par des moyens tous humains. Peut-être auſſi ſeroit-il bon de relever les vices des premiers califes, chefs de la religion, & comme les Apôtres des Muſulmans ; de leur montrer par leurs propres hiſtoires quels étoient Othman, Omar, Moavia & les autres : leurs débauches, leurs cruautés, leurs perfidies, & ſur-tout la cruelle guerre qu'ils firent à la famille d'Ali.

Ce chemin, dircz-vous, ſeroit bien long, & quand même on trouveroit des auditeurs dociles, il faudroit bien du temps pour traiter avec eux cette controverſe. J'en conviens, & je voudrois que ſur cet article on imitât encore la ſage antiquité, & la diſcipline des premiers ſiècles de l'égliſe, où l'on faiſoit durer ſi long-temps l'inſtruction des catéchumènes, tant ſur la doctrine, que ſur les mœurs;

& on éprouvoit ſi ſoigneuſement leur converſion avant que de les baptiſer. Après tout, c'eſt à ceux qui ſont ſur les lieux, employés dans les miſſions du Levant, à juger de ce qui eſt pratiquable en ces matières : mais pour peu d'infidelles qu'ils puſſent gagner à Dieu, j'eſtime que ces converſions lui ſeroient plus agréables, & plus utiles à ſon égliſe, que la mort de tant de milliers dont le ſang fut répandu dans les croiſades.

SEPTIEME DISCOURS

ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

I. Juridiction eſſentielle à l'égliſe.

LEs différents entre les eccléſiaſtiques & les laïques touchant la juridiction, ont été ſi fréquens depuis le douzième ſiècle, que j'ai cru les devoir examiner dans un diſcours particulier. Pour en juger ſainement, il faut commencer par bien connoître la juridiction propre & eſſentielle à l'égliſe, & la diſtinguer ſoigneuſement des acceſſoires qu'elle a reçus de temps en temps, ſoit par les conceſſions des princes, ſoit par des coutumes introduites inſenſiblement. Il faut auſſi convenir de bonne foi que dans les derniers ſiècles la puiſſance eccléſiaſtique & ſéculière ont ſouvent entrepris l'une ſur l'autre.

La juridiction eſſentielle à l'égliſe eſt celle que Jeſus-Chriſt a donnée à ſes Apôtres, en leur diſant après ſa réſurrection : toute puiſſance m'a été donnée au ciel & en la terre. Allez donc, inſtruiſez toutes les nations & les baptiſez ; leur enſeignant d'obſerver tout ce que je vous ai ordonné. Vous voyez à quoi il réduit l'exercice de cette toute-puiſſance qu'il a reçue de ſon Père, à l'inſtruction, & l'adminiſtration des ſacremens : la doctrine comprend les myſtères & les règles des mœurs, les ſacremens ſont tous déſignés par le baptême. Dans ce même intervalle entre la réſurrection & l'aſcenſion, il dit à ſes Apôtres : comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie auſſi ; puis il ſouffla ſur eux & leur dit : recevez le ſaint-Eſprit ; ceux dont vous remettrez les péchés, ils leur ſont remis ; & ceux dont vous les retiendrez, ils leur ſont retenus ; leur donnant ainſi le pouvoir de lier & de délier, qu'il leur avoit déjà promis pendant ſa vie mortelle. Je ne parle ici que des pouvoirs ordinaires & perpétuels, néceſſaires pour conſerver l'égliſe juſqu'à la fin des ſiècles : c'eſt pourquoi je ne dis rien des dons ſurnaturels,

Matt. XXVIII. 18.

Jo. XX. 21.

Matt. XVIII. 18.

langues, prophéties, guériſons & autres miracles, ſi fréquens pendant les trois premiers ſiècles.

Or ces pouvoirs que Jeſus-Chriſt a conférés à ſon égliſe, ne regardent que les biens ſpirituels, la grâce, la ſanctification des ames, la vie éternelle. Lui-même étant ſur la terre n'en a pas exercé d'autres. Il n'a voulu prendre aucune part au gouvernement des choſes temporelles : juſqu'à refuſer d'être arbitre entre deux frères pour le partage d'une ſucceſſion ; diſant, qui m'a établi pour vous juger ? Il eſt vrai qu'il eſt roi ; mais ſon royaume, comme il a dit lui-même, n'eſt pas de ce monde, il eſt d'un ordre plus élevé. Il ne veut régner que ſur les cœurs, par la crainte filiale de ſes ſujets, le reſpect & l'amour qu'ils lui portent. Il ne veut que les rendre meilleurs, il n'exige d'eux autre tribut que des louanges, des actions de grâces, l'adoration en eſprit & en vérité. Tel eſt le royaume de Jeſus-Chriſt.

Luc. XII. 14.

Jo. XVIII. 36.

Pour l'établir, il n'a employé que ces moyens convenables à la nobleſſe de ſa fin. Il n'a rien fait par force, dit ſaint Auguſtin, mais tout par perſuaſion, & pour perſuader, il n'a pas employé, comme les philoſophes, de longs raiſonnemens, dont peu d'hommes ſont ſuſceptibles ; mais des miracles, qui ſont à la portée de tout le monde, propres à attirer l'attention & à fonder l'autorité. Il a communiqué à ſes diſciples ce pouvoir de faire des miracles, & d'en communiquer le pouvoir à d'autres autant de temps qu'il a jugé convenable pour établir ſuffiſamment l'autorité de ſon égliſe.

De vera religione.

Cette autorité eſt le fondement de la juridiction eccléſiaſtique, qui conſiſte à conſerver la ſaine doctrine & les bonnes mœurs. La doctrine ſe conſerve en établiſſant des docteurs pour la perpétuer dans tous les ſiècles, & en réprimant ceux qui la voudroient altérer. Or l'égliſe a toujours exercé ce droit, enſeignant la doctrine qu'elle a reçue de Jeſus-Chriſt, & ordonnant des évêques qui en ſont les principaux docteurs : & qui pour leur aider ont ordonné, outre les prêtres, des diacres & d'autres miniſtres inférieurs : tout cela malgré l'oppoſition des infidelles, & pendant les plus cruelles perſécutions. Saint Paul dans ſes chaînes ne laiſſoit pas d'enſeigner ; & la parole de Dieu, comme il dit lui-même, n'étoit pas enchaînée. Il ſavoit auſſi réprimer & châtier les faux docteurs, comme Hymenée & Alexandre qu'il livra à Satan à cauſe de leurs blaſphèmes ; l'Apôtre ſaint Jean dépoſa le prêtre qui avoit fabriqué l'hiſtoire des voyages de ſaint Paul & de ſainte Thecle.

1. Tim. I. 20.

Hier. ſcript. in Luc.

Comme, dans le gouvernement temporel, le premier acte de juridiction eſt l'inſtitution des magiſtrats, des juges & des miniſtres de juſtice ; ainſi l'ordination des évêques

& des clercs est le premier acte & le plus important du gouvernement ecclésiastique. Aussi avez-vous vu dans toute cette histoire, avec quelle attention & quelle circonspection on ordonnoit les évêques pendant les neuf ou dix premiers siècles : j'en ai marqué le détail au second discours, où j'ai relevé cette parole de saint Cyprien, qu'un évêque ordonné canoniquement est établi par le jugement de Dieu. L'évêque une fois établi ordonnoit les prêtres & les autres clercs, mais avec le consentement de son clergé & de son peuple ; & toujours pour un titre certain, c'est-à-dire pour servir dans une certaine église : d'où est venu la collation des bénéfices, depuis le partage des revenus écclésiastiques.

Cypr. epist. 67. ad Hisp.

L'autre partie de la juridiction, qui tend à la conservation des bonnes mœurs, s'exerce principalement par l'administration de la pénitence : où le prêtre prend connoissance des péchés comme juge, pour savoir s'il les doit remettre ou les retenir, lier ou délier le pécheur. Voyez encore ce que j'en ai dit au second discours, où j'ai montré que l'église n'imposoit que des peines médecinales, & à ceux qui les acceptoient volontairement : se contentant de prier pour les indociles & les endurcis, qu'elle se trouvoit quelquefois obligée à retrancher de son corps, de peur qu'ils n'infectassent les autres. J'ai marqué dans le troisième discours deux abus très-nuisibles à la pénitence, la multiplication excessive des peines canoniques, & les pénitences forcées. Or je vous renvoie à ces discours sur l'histoire, pour éviter les redites.

n. 8.

n. 16.

Une autre partie de la juridiction ecclésiastique, qu'il falloit peut-être placer la première, c'est le droit de faire des lois & des règlemens, droit essentiel à toute société. Ainsi les Apôtres, en fondant les églises, leur donnèrent des règles de discipline, qui furent long-temps conservées par la simple tradition, & ensuite écrites sous le nom de canons des Apôtres & de constitutions apostoliques. Les conciles qui se tenoient fréquemment, faisoient aussi de temps en temps quelques règlemens ; & c'est ce que nous appelons les canons, du mot grec qui signifie règle.

II. Arbitrage des évêques.

Comme un des devoirs des évêques étoit de conserver l'union & la charité entre les fidelles, ils avoient grand soin d'apaiser les querelles, & de terminer ou prévenir les différents : du moins ils exhortoient ceux qui leur étoient soumis, à les régler entre eux à l'amiable, sans plaider devant les juges ordinaires qui étoient païens. Saint Paul en fait un grand reproche aux Corinthiens ; & dit, que les plus mépriſables d'entr'eux ne sont que trop bons pour juger leurs affaires temporelles, tant ils doivent faire peu de cas de ces sortes d'affaires ; & prendre garde de ne pas scandaliser les Païens, en plaidant pour de petits inté-

1. Cor. VI. 4.

rêts comme les autres hommes. Vous avez déjà tort, continue l'Apôtre, d'avoir des procès : que ne ſouffrez-vous plutôt l'injuſtice & la fraude ? & là-deſſus il leur fait une puiſſante exhortation touchant le déſintéreſſement & l'éloignement de l'avarice. Ainſi quand Jeſus-Chriſt refuſa d'être arbitre entre les deux frères, il en prit occaſion d'inſtruire le peuple ſur le mépris des biens temporels. v. 7.

Or quoique, ſelon ſaint Paul, les moindres des laïques puſſent être pris pour arbitres de leurs frères, c'étoit toutefois l'évêque qu'ils choiſiſſoient ordinairement, comme leur père commun ; & l'on voit la forme de ces jugemens charitables dans le livre de conſtitutions apoſtoliques, écrit avant la fin des perſécutions. L'évêque étoit aſſis au milieu des prêtres, comme un magiſtrat aſſiſté de ſes conſeillers : les diacres étoient debout, comme ſervant d'appariteurs, ou miniſtres de juſtice : les parties ſe préſentoient en perſonne, & s'expliquoient par leur bouche. L'affaire étoit examinée ſimplement & de bonne foi, ſans formalités rigoureuſes, & décidée ſuivant la loi de Dieu, c'eſt-à-dire les ſaintes écritures. Le juge avoit égard à la qualité des parties, principalement à leurs mœurs, pour ne donner lieu ni à la calomnie ni à la chicane ; & non content de juger l'affaire au fonds en déclarant ce qui étoit juſte, il s'efforçoit d'en perſuader les parties, les faire acquieſcer à ſon jugement, les réconcilier parfaitement, & les guérir de toute aigreur & de toute animoſité. C'eſt pourquoi l'audience de l'évêque ſe tenoit le lundi, afin que les parties euſſent le reſte de la ſemaine pour calmer les paſſions ; & que, le dimanche ſuivant, ils puſſent dans leurs prières lever à Dieu des mains pures, comme dit l'Apôtre. *Lib. II. c. 47.* 1. *Tim.* II. 8.

III. Conciles.

Les affaires plus importantes, comme les plaintes contre les évêques mêmes, ſe jugeoient dans les conciles provinciaux qui ſe tenoient régulièrement deux fois l'an, à moins que la perſécution ouverte ne l'empêchât ; & au-deſſus de ces conciles, il n'y avoit point de tribunal ordinaire. Saint Cyprien, parlant des Chrétiens qui étoient tombés dans la perſécution, dit : qu'ils attendent la paix publique de l'égliſe, afin que, dans une aſſemblée de pluſieurs évêques, nous puiſſions tout régler d'un commun avis. Le concile de Nicée, tenu au commencement de la liberté de l'égliſe, ordonne deux conciles par an : ce qui ſemble montrer que c'étoit déjà la coutume de les tenir fréquemment. *ep.* 19. *Can.* 5.

Telle eſt donc la juridiction eſſentielle à l'égliſe, comme elle l'a reçue de Jeſus-Chriſt ; ſe ſoutenant par elle-même, ſans aucun ſecours de la puiſſance ſéculière ; & ſe contenant dans ſes bornes, ſans rien entreprendre ſur le temporel. Elle ſe conſerva dans cette pureté pendant les

trois premiers siècles sous les empereurs païens ; & jamais l'église ne fut plus forte ni plus heureuse, c'est-à-dire plus florissante en toutes sortes de vertus, qui est l'unique bien que Jesus-Christ lui a promis en cette vie. Les fondemens de cette juridiction étoient l'autorité des pasteurs & la foi des peuples. Les pasteurs s'attiroient du respect par leur doctrine & leurs vertus : les peuples ne connoissoient point de plus grand mal en cette vie, que d'être retranchés de l'église & privés de la communion des saints. S'ils n'en étoient pas touchés, rien ne les empêchoit de retourner au paganisme : mais tant qu'ils demeuroient chrétiens, rien ne leur étoit plus précieux que la grâce de Dieu & l'espérance des biens éternels.

Ce fut par cette autorité purement spirituelle, que l'église combattit & réprima tant d'héréſies, qui s'élevèrent dans les premiers siècles : les Nicolaïtes, les Gnostiques de diverses sortes, les Ebionites, les Valentiniens, les Encratites, les Marcionites. On n'employa contre eux que l'instruction, les conférences charitables ; & une fermeté invincible à n'avoir aucun commerce avec les incorrigibles, suivant le précepte de saint Paul.

Tit. III. 10. Or, encore que l'église n'eût pas besoin de la puissance temporelle pour l'exercice de sa juridiction : toutefois elle n'en refusoit pas le secours, même de la part des Païens. On le voit dans l'affaire de Paul de Samosate, qui, après avoir été dépose du siége d'Antioche, ne laissoit pas d'y demeurer sous la protection de la reine Zenobie ; jusqu'à ce que l'empereur Aurelien, à la prière des Chrétiens, le fit chasser de la maison épiscopale.

Hist. l. VIII. *n.* 48.

IV. Protection des princes. *Liv.* XI. *n.* 24. *Liv.* XXVI. *n.* 34.

Cette protection devint ordinaire sous les empereurs chrétiens, & ils prêtoient à l'église leur puissance coactive pour l'exécution de ses jugemens. Ainsi après qu'Arius eut été condamné au concile de Nicée, l'empereur Constantin l'envoya en exil, & condamna ses écrits au feu, défendant à toute personne de les cacher sous peine de la vie ; & Nestorius fut traité de même par l'empereur Théodose. C'est le second état de la juridiction ecclésiastique, où elle commença à être appuyée par la séculière.

Ce fut particulièrement pour autoriser les arbitrages des évêques dont l'utilité étoit reconnue de tout le monde. L'Empereur Honorius étant à Milan en 398, déclara que ceux qui consentiroient de plaider devant l'évêque, n'en seroient point empêchés : mais qu'il les jugeroit comme arbitre volontaire, en matière civile seulement. Et par une autre loi de l'an 408, il ordonne que la sentence arbitrale de l'évêque sera exécutée sans appel, comme celles du préfet du prétoire ; & que l'exécution s'en fera par les officiers des juges ; preuve que les évêques n'en avoient point de semblables.

Hist. liv. XX. *n.* 35.

L. 7. *Cod. de episc. aud. l.* 8. *cod.*

On ne contraignoit perſonne de procéder devant l'évêque, même contre les clercs. C'eſt ce que porte une loi de l'empereur Marcien, datée de 456, où il dit : que ſi celui qui pourſuit un clerc de CP. ne veut pas ſubir le jugement de l'archevêque, il ne pourra pourſuivre ailleurs que devant le préfet du prétoire. En général, les clercs comme les laïques étoient ſoumis à la juridiction des juges ſéculiers : ſeulement il étoit défendu de les tirer du ſervice de leur égliſe, en les pourſuivant dans une autre province ; il falloit s'adreſſer aux juges des lieux de leur réſidence, ſuivant la maxime générale, que le demandeur ſuit la juridiction du défendeur. C'eſt ce que porte une loi de l'empereur Leon, & c'eſt à quoi ſe réduiſoit le privilége clérical. Dès le milieu du cinquième ſiècle, on ſe plaignoit que les évêques vouloient étendre leur juridiction. C'eſt pourquoi l'empereur Valentinien III. étant à Rome, fit une loi datée du quinzième d'Avril 452, qui déclare : que l'évêque n'a pouvoir de juger, même les clercs, que de leur conſentement, & en vertu d'un compromis. Parce qu'il eſt certain que les évêques & les prêtres n'ont point de tribunal établi par les lois, & ne peuvent connoître que les cauſes de religion, ſuivant les conſtitutions d'Arcade & d'Honorius. Les clercs ſont obligés de répondre devant les juges, ſoit pour le civil, ſoit pour le criminel ; ſeulement les évêques & les prêtres auront le privilége de ſe défendre par procureur en matière criminelle.

L. 25. de epiſc. &c. l. 29 §. 4. de epiſt.

Liv. 33. de epiſc. l. 29. §. 1. ep. aud.

Cod Theod. p. 566. Nov. Valent. tit. 22

Hiſt. liv. XXVIII. n. 39.

L'empereur Juſtinien recueillit & confirma dans ſon code la plupart de ces lois ; & y en ajouta de ſemblables, une entre autres où il dit : Mennas, patriarche de Conſtantinople, nous a prié de donner aux clercs ce privilége ; que ſi quelqu'un a contre eux une affaire pécuniaire, il s'adreſſe d'abord à l'évêque dont ce clerc dépend, ſans le traduire aux tribunaux ſéculiers, ſi ce n'eſt que la cauſe ſoit trop difficile pour être décidée par l'évêque : enſorte toutefois que le clerc ne ſoit point détourné de ſon miniſtère. Que ſi le clerc eſt pourſuivi pour crime, il faut diſtinguer le crime civil & le crime eccléſiaſtique. On appelle ici crime civil, celui qui eſt commis contre les lois civiles, & ne regarde que le temporel, comme on nomme civils tous les juges ſéculiers. Ce qu'il eſt néceſſaire d'obſerver ; parce que, ſelon notre uſage, le civil eſt toujours oppoſé au criminel. Si donc, dit la loi, le crime eſt civil, le clerc accuſé ſera pourſuivi ici à Conſtantinople devant le juge compétent, & dans les provinces devant le gouverneur, à condition que le procès ſera terminé dans deux mois ; & que ſi l'accuſé eſt trouvé coupable, le juge le fera dégrader par l'évêque, avant de le punir ſelon les lois. Mais ſi le crime eſt eccléſiaſtique,

Nov. 83.

l'évêque en ugera ſans que les juges civils s'en mêlent : car nous ne voulons point qu'ils prennent aucune connoiſſance de ces ſortes d'affaires, qui doivent être examinées eccléſiaſtiquement, & les peines impoſées ſelon les canons, que nos lois ne dédaignent pas de ſuivre. Cette conſtitution eſt de l'an 535.

Nov. 123. *c.* 21. *Hiſt. liv.* XXXIII. *n.* 6.

Dans une autre de l'an 541, Juſtinien dit : ſi quelqu'un a quelque action contre un clerc, qu'il s'adreſſe d'abord à l'évêque ; & ſi les deux parties acquieſcent à ſon jugement, nous voulons que le juge du lieu le faſſe exécuter. Si quelqu'une des parties réclame dans dix jours, le juge des lieux examinera la cauſe ; & s'il confirme le jugement, on ne pourra plus en appeler. Mais ſi la ſentence du juge eſt contraire à celle de l'évêque, alors l'appel aura lieu & ſera jugé ſelon les lois. En matière criminelle, ſi un clerc eſt accuſé devant ſon évêque & qu'il le trouve coupable, il doit le dégrader ; après quoi le juge compétent s'en ſaiſira, & lui fera ſon procès ſelon les lois. Que ſi l'accuſateur s'adreſſe d'abord au ſiége ſéculier & prouve le crime, il repréſentera les actes du procès à l'évêque du lieu, qui dégradera le coupable, s'il le trouve convaincu, & le juge le punira ſelon les lois. Mais ſi l'évêque ne trouve pas la procédure régulière, il pourra différer la dégradation, enſorte néanmoins que l'accuſé demeure ſous bonne garde ; & l'affaire nous ſera renvoyée par l'evêque & par le juge, pour en ordonner avec connoiſſance de cauſe. En matière civile, ſi l'évêque diffère le jugement, le demandeur aura la liberté de s'adreſſer au juge ſéculier : mais ſi l'affaire eſt eccléſiaſtique, le juge ſéculier n'en prendra aucune connoiſſance. La ſuite du diſcours fera voir l'importance de cette conſtitution.

Lib. 12. *Cod. de epi. aud.*

Les empereurs Chrétiens donnèrent auſſi aux évêques inſpection ſur la police des mœurs & l'honnêteté publique. Si les pères ou les maîtres vouloient proſtituer leurs filles ou leurs eſclaves, elles pouvoient implorer la protection de l'évêque pour conſerver leur innocence. Il pouvoit auſſi empêcher, comme le magiſtrat, qu'on n'engageât une femme libre ou eſclave à monter ſur le théâtre malgré elle. Il devoit, conjointement avec le magiſtrat, conſerver la liberté aux enfans expoſés. L'évêque intervenoit encore à la création, & la preſtation de ſerment des curateurs, ſoit pour les inſenſés, ſoit pour les mineurs. Il étoit ordonné aux évêques de viſiter les priſons une fois la ſemaine ; ſavoir, le mercredi ou le vendredi. S'informer du ſujet de la détention des priſonniers eſclaves ou libres, pour dettes ou pour crimes : avertir les magiſtrats d'en faire leur devoir, & en cas de négligence en donner avis à l'empereur. Enfin, les évêques avoient inſpection ſur l'adminiſtration & l'emploi des revenus & des deniers communs

l. 14. *eod.*

l. 24. *eod. l.* 3. *de inf. expoſ.*

l. 27, 28, 30. *de ep. aud. l.* 22. *eod.* 4.

des villes, & la conſtruction ou réparation des ouvrages publics. Tel fut le ſecond état de la juridiction eccléſiaſtique, pendant lequel les empereurs devenus chrétiens, ſoutenoient de leur autorité celle des évêques, & leur donnoient quelque inſpection ſur les affaires temporelles, par l'eſtime & la confiance qu'ils avoient en eux; & les évêques de leur côté inſpiroient au peuple la ſoumiſſion & l'obéiſſance aux ſouverains, par principe de conſcience, comme faiſant partie de la religion. Ainſi les deux puiſſances, la ſpirituelle & la temporelle, s'aidoient & s'appuyoient mutuellement.

V. Conciles nationaux.

La chute de l'empire d'Occident, & la domination des barbares commença, ſi je ne me trompe, à altérer cette union. Les Romains n'avoient que du mépris & de l'averſion pour ces nouveaux maîtres, qui, outre leur groſſièreté & leur férocité naturelle, étoient tous païens ou hérétiques. Au contraire le reſpect & la confiance des peuples augmenta pour les évêques, qui étoient tous Romains, & ſouvent des plus nobles & des plus riches. Mais avec le temps les barbares devenus chrétiens, entrèrent dans le clergé & y portèrent leurs mœurs: enſorte que l'on vit des clercs, & des évêques mêmes, chaſſeurs & guerriers. Ils devinrent auſſi ſeigneurs, & comme tels, obligés de ſe trouver aux aſſemblées dans leſquelles ſe régloient les affaires de l'état, & qui étoient en même-temps parlemens & conciles nationaux.

Or je regarde ces aſſemblées comme la principale ſource de l'extenſion de la juridiction eccléſiaſtique hors de ſes bornes, & des entrepriſes ſur la temporelle. Nous en voyons un terrible exemple dès la fin du ſeptième ſiècle, au douzième concile de Tolède, qui déclara le roi Vamba déchu de la couronne, & ſes ſujets déchargés de leur ſerment. Cette opinion, que les évêques pouvoient dépoſer les rois, fit un tel progrès pendant les deux ſiècles ſuivans, que les rois eux-mêmes en convenoient, comme il paroît par la requête de Charles-le-Chauve, préſentée au concile de Savonieres en 859, contre Venilon, archevêque de Sens.

Hiſt. liv. XLI. *n.* 29.

Hiſt. l. XLIX. *n.* 46.

VI. Droit nouveau.

Les fauſſes décrétales d'Iſidore, qui parurent vers la fin du huitième ſiècle, apportèrent un grand changement à la juridiction ſur trois articles: les conciles, les jugemens des évêques, & les appellations. Les conciles devinrent beaucoup plus rares, depuis que l'on crut que l'on ne pouvoit en tenir ſans la permiſſion du pape; & dans le même temps il ſurvint un obſtacle encore plus grand à la tenue des conciles, ſavoir, les guerres civiles & les hoſtilités univerſelles, depuis le règne de Louis le Débonnaire & le milieu du neuvième ſiècle. Ces déſordres rompoient le commerce d'une ville à l'autre, & par con-

Liv. XXIV. *n.* 22.

4 *Diſc. n.* 2. *Hiſt. liv.* LIX. *n* 28. 3. *Diſc. n.* 14.

séquent rendoient impossibles les assemblées des évêques : vous avez vu les plaintes qu'en faisoit Yves de Chartres. Or, la cessation ou l'interruption des conciles provinciaux étoit une grande plaie à la juridiction ecclésiastique.

Liv. LXV. *n.* 8. *ep.* 84.

La difficulté de juger les éveques en étoit une autre, introduite aussi par les fausses décrétales, en réservant au pape seul leur jugement, & ajoutant des nouvelles règles sur les qualités des accusateurs & des témoins. Or, cette difficulté de corriger ou déposer les mauvais évêques, a causé l'impunité de leurs crimes & la chute de la discipline. Enfin les appellations au pape sans moyen & en tout état de cause, achevèrent d'anéantir la juridiction ordinaire. Voyez ce qu'en disoit Hincmar, & ensuite Ives de Chartres, & saint Bernard.

4. *Disc. n.* 3. *n.* 5. *n.* 6.

Le décret de Gratien affermit & augmenta les changemens introduits dans la juridiction, étant reçu pour unique règle dans les tribunaux ecclésiastiques ; ce qui a duré près de 400. ans. Car les constitutions des papes, postérieures à cette compilation, roulent sur les maximes qu'elle contient. Or Gratien a enchéri sur les fausses décrétales en deux articles importans, l'autorité du pape, & l'immunité des clercs. Car il soutient que le pape n'est point soumis aux canons ; & que les clercs ne peuvent être jugés par les laïques en aucun cas. Le pape Nicolas I avoit déjà avancé cette maxime dans sa réponse aux Bulgares, en disant : vous ne devez point juger les prêtres ou les clercs, vous autres laïques, ni examiner leur vie : vous devez tout laisser au jugement des évêques. Pour prouver l'immunité des clercs, Gratien rapporte quatre fausses décrétales ; premièrement la prétendue lettre du pape Caïus à l'évêque Felix : puis la seconde du pape Marcellin, la première de saint Alexandre, saint Silvestre dans le concile Romain. Enfin il rapporte la fausse loi de Constantin adoptée par Charlemagne, qui, sans parler des clercs en particulier, renvoie aux évêques toutes les causes de ceux qui les auront choisis pour juges, même malgré leurs parties adverses.

25. *q.* 1. *c.* 16. *n.* 7. 1. *q.* 1. *c.* 35. 37. *c.* 70. 83. *Hist. liv.* L. *n.* 51. 11. *q. c.* 1. *c.* 3, 7, 14. *c.* 10, 23. *Hist. l.* XLVI. *n.* 8.

VII. Extension de la juridiction du pape.

Par tous ces différens moyens, la juridiction ecclésiastique se trouva fort changée dès le douzième siècle ; tant par le mélange du temporel avec le spirituel, que par l'extension de l'autorité du pape au préjudice des évêques. Car outre les appellations, souvent le pape évoquoit à lui les causes en première instance, ou les renvoyoit à ses légats ou à d'autres juges par lui délégués ; & il accordoit des citations générales ou particulières pour comparoître à son tribunal. Les exemptions & les autres priviléges ôtoient encore un grand nombre de causes aux juges ordinaires. Mais quel en étoit le fondement, sinon l'opinion vague que le pape pouvoit tout ce qu'il vouloit, &

n'étoit

n'étoit point ſoumis aux canons ? Autrement, comment pouvoit-il ſouſtraire à la juridiction des évêques, ſans leur conſentement, des égliſes particulières, ou des ordres entiers de religieux ? Vous avez vu les reproches que faiſoit ſaint Bernard aux abbés de ſon temps, de rechercher ces exemptions ; & au pape Eugene de les accorder trop facilement, contre le bien général de l'Egliſe. Il eſt vrai qu'il ne lui en conteſte pas le pouvoir, faute d'être aſſez inſtruit de l'ancienne diſcipline oubliée de ſon temps.

Hiſt. liv. LXVII. *n.* 57. *Opuſc.* 2. *c.* 35. *Liv.* LXIX. *n.* 59. *de Conſ.*

Mais elle étoit encore connue cent ans auparavant, comme il parut au concile d'Anſe, près de Lyon, tenu en 1025. L'évêque de Mâcon s'y plaignit que des moines de Clugni qui étoient dans ſon diocèſe, avoient été ordonnés ſans ſa permiſſion par l'archevêque de Vienne. Odilon, abbé de Clugni, produiſit un privilége du pape pour l'exemption de ſon monaſtère : mais le concile y oppoſa les canons du concile de Calcédoine & des autres, en conſéquence deſquels les évêques déclarèrent nul le privilége, & l'archevêque de Vienne reconnut ſa faute. Tant ces évêques étoient perſuadés, que le pape n'étoit pas au-deſſus des canons. Il eſt vrai qu'au concile de Châlon tenu trente-huit ans après, où préſidoit ſaint Pierre Damien comme légat, on confirma les priviléges de Clugni : ce qui montre que l'opinion avoit déjà changé touchant la puiſſance du pape.

Hiſt. l. LXI. *n.* 7. *tom.* 9. *Conc. p.* 1177.

La juridiction des ordinaires ſe trouvoit encore notablement reſtreinte par celle des légats, ſi fréquens depuis l'onzième ſiècle : tant les légats *à latere*, que ceux qui réſidoient ſur les lieux, & avoient la légation par le privilége de leur ſiége ou par commiſſion particulière. Tous, comme repréſentant le pape, avoient juridiction privativement à tous les évêques, de quelque dignité qu'ils fuſſent, même les patriarches, & pouvoient déléguer d'autres juges.

v. 4. *Diſc. n.* 11.

VIII. Entrepriſes ſur les laïques.

Les évêques ainſi reſſerrés cherchèrent à étendre leur juridiction aux dépens des juges laïques, par trois moyens : la qualité des perſonnes, la qualité des cauſes, & la multiplication des juges. Les perſonnes étoient les clercs, dont, comme vous venez de voir, on avoit déjà bien élargi les priviléges, en les ſouſtrayant entièrement à la juridiction ſéculière. Enſorte que Boniface VIII, dans la fameuſe décrétale *Clericis laïcos*, dit nettement : que les laïques n'ont aucune puiſſance ſur les perſonnes ni ſur les biens eccléſiaſtiques. On étendit encore ce privilége, en augmentant à l'infini le nombre des clercs. Car depuis qu'on eut mépriſé la ſage diſpoſition du concile de Calcédoine contre les ordinations ſans titre, les évêques firent autant de clercs qu'ils voulurent, ſans choix & ſans meſure :

C. 3. *de imm. in* 6. *Rain.* 1296. *n.* 25. *Hiſt. lib.* LXXIX. *n.* 43.

quelquefois par ce seul motif d'étendre leur juridiction. Plusieurs n'étoient point tonsurés, plusieurs recevoient les ordres mineurs ; & comme ils sont compatibles avec le mariage, tout étoit plein de clercs mariés, qui, sans rendre aucun service à l'église, s'occupoient du trafic & des métiers même les plus indécens : jusques-là que le concile de Vienne se crut obligé de leur défendre d'être bouchers & de tenir cabaret, & auparavant on leur avoit défendu d'être jongleurs ou bouffons de profession. Enfin on étendit le privilége clérical aux domestiques des ecclésiastiques & à leurs familiers, comme on les nomme : ce qui dure encore en Espagne. Or joignant ensemble l'exemption des clercs & leur nombre excessif, il seroit à la fin resté peu de laïques : & il n'auroit tenu qu'aux évêques de soustraire autant de sujets qu'ils auroient voulu à la puissance séculière.

Clement I. De vit. & honest. Cleric.

C. un. de vita & hon. in 6.

La protection charitable que les évêques des premiers siècles donnoient aux veuves, aux orphelins & aux autres personnes foibles, devint un prétexte de révendiquer toutes leurs causes : quoique ces personnes ne fussent ni sans bien, ni sans pouvoir, comme des reines veuves & des rois en bas âge. On étendit ce prétendu droit sur les pélerins, & par conséquent sur les croisés, dont les biens furent mis sous la protection du saint siége. Il n'y avoit pas jusqu'aux lépreux qui ne fussent du ressort de la juridiction de l'église, comme séparés du reste des hommes par son autorité. Et voilà pour les personnes.

6. Disc. n. 13. Hist. liv. LXVII. n. 17. Conc. Noug. c. 5. Hist. liv. LXXXIX.

Quant aux causes, ce fut un moyen d'étendre la juridiction ecclésiastique sur les laïques mêmes : & ils ne s'y opposoient que foiblement. On le voit par les lois du roi Alphonse de Castille, composées vers le milieu du treizième siècle, où il attribue au juge ecclésiastique des matières qu'il auroit pu révendiquer, comme l'état des personnes, le patronage, l'usure, l'adultère, le sacrilége. S. Louis en usa plus sagement ; car dans les lois qu'il donna en même temps sous le nom d'établissemens, il ne traite que des matières profanes ; enforte qu'il ne donne aux ecclésiastiques aucun sujet de plainte, sans toutefois autoriser leurs entreprises.

Or la qualité des causes leur en fournit divers prétextes : comme le serment apposé à la plupart des contrats, & la connexité avec les matières spirituelles. Ainsi, à l'occasion du sacrement de mariage, ils prenoient connoissance de la dote, du douaire & des autres conventions matrimoniales : de l'adultère, de l'état des enfans, pour juger lesquels étoient légitimes. Et comme on supposoit qu'il ne devoit point y avoir de testamens sans legs pieux, plusieurs conciles ordonnèrent que les testamens se feroient en présence du curé, & que l'évêque se feroit rendre

Conc. d'Avign. 1282. c. 10.

compte de l'exécution. Or la connoiſſance des teſtamens attiroit les ſcellés & les inventaires. *Hiſt. liv.* LXXVII. *n.* 63.

Un autre prétexte d'étendre la juridiction ſur les laïques, furent les crimes eccléſiaſtiques : c'eſt-à-dire ceux qui attaquent directement la religion, comme l'héréſie & le ſchiſme ; ou qui n'étoient point défendus par les lois civiles, comme l'uſure & le concubinage. Car les eccléſiaſtiques ont prétendu qu'il n'appartenoit qu'à eux d'en connoître : ſauf aux juges laïques de leur prêter ſecours pour la capture des coupables & l'exécution des jugemens ; & d'ajouter les peines temporelles aux ſpirituelles. Et parce que, ſuivant les nouvelles maximes, le crime d'héréſie emportoit perte de biens, droits, ſeigneuries, même à l'égard des ſouverains : on en accuſoit toujours ceux qu'on vouloit perdre, comme l'empereur Frideric II, Mainfroi & tant d'autres. Sur quoi on ne manquoit pas de prétexte. Car après avoir excommunié un prince, & mis ſon état en interdit : s'il mépriſoit les cenſures, comme il faiſoit le plus ſouvent, on l'accuſoit de ne pas croire la puiſſance des clefs, & dès-lors on le tenoit pour hérétique. On jugeoit de même de tout particulier qui ſouffroit un an l'excommunication, ſans ſe mettre en devoir de ſe faire abſoudre. *Conc. de Bourges* 1286. *c.* 30. *Hiſt. liv.* LXXXVII. *n.* 34. *Hiſt. liv.* LXXXI. *n.* 27. LXXXV. *n.* 13. 23.

IX. Multiplication des juges.

La multiplication des juges fut encore un grand moyen d'étendre la juridiction eccléſiaſtique : car en général, plus il y a de juges & d'officiers de juſtice, plus il y a de procès. Les évêques des grands diocèſes établiſſoient des officiaux en divers lieux, outre la ville épiſcopale : les archidiacres eurent auſſi les leurs, & les chapitres exempts avec juridiction & territoire. Tous ces officiaux avoient ou pouvoient avoir des vice-gérens, pour tenir leur ſiége en cas de maladie ou d'autres empêchemens ; & ce n'étoit encore que les juges ordinaires, outre leſquels il y avoit des délégués, des ſubdélégués & d'autres commiſſaires. Comment trouver un ſi grand nombre de juges capables de leurs fonctions ? ſans parler des autres miniſtres de juſtice. *Conc. Chaſt. Cont.* 1231. *ct* 2, 12. *Hiſt. liv.* LXXX. *n.* 4.

X. Avarice & chicane.

Quant à en trouver de déſintéreſſés, il n'y falloit pas penſer : il étoit évident que l'intérêt étoit le principal motif qui engageoit le clergé à cette occupation ſi peu agréable par elle-même. Si quelqu'un le faiſoit par charité comme un ſaint Ives, c'étoit un miracle. Tant que les évêques & les clercs cherchèrent principalement la gloire de Dieu & le ſalut des ames, c'eſt-à-dire, pendant les cinq ou ſix premiers ſiècles, ils ſe trouvèrent ſuffiſamment occupés de la prière, de l'inſtruction des peuples & du ſoulagement des pauvres. Ils ne ſe chargeoient d'arbitrages qu'à regret & dans la vue de réconcilier les parties. Mais depuis qu'ils voulurent dominer ſur les laïques & amaſſer des richeſſes, ils cru- *Hiſt. liv.* XCI. *n.* 31.

rent qu'un des meilleurs moyens étoit de se rendre maître de toutes leurs affaires ; & l'ignorance des laïques leur en fournit l'occasion. Car elle alloit, comme *5. Disc. n. 5.* j'ai dit ailleurs, jusques à ne savoir pas lire : ensorte que les grands seigneurs avoient des clercs pour secrétaires, & pour receveurs ou trésoriers, tenant les états & les comptes de leurs revenus. C'étoient des clercs qui étoient greffiers & notaires, avocats & procureurs ; en un mot, qui exerçoient toutes les professions où il faut savoir écrire : d'où vient qu'on nomme encore clercs les jeunes praticiens.

C'est ainsi que les ecclésiastiques s'éloignèrent insensi- *2. Tim. II.* blement de l'esprit de leur profession. Ils oublièrent le précepte de l'apôtre, que celui qui s'est enrôlé au service de Dieu, ne doit point s'embarrasser d'affaires temporelles : non-seulement ils s'en embarrassèrent, mais ils s'en accablèrent & s'y abymèrent. Loin de s'apercevoir de leur égarement, ils en faisoient gloire : ils étoient plus jaloux de cette juridiction outrée, que des véritables droits de l'église ; & crioient qu'on vouloit la réduire en servitude, dès qu'on s'efforçoit de mettre des bornes à leurs entreprises. C'est la matière la plus ordinaire des conciles du treizième & du quatorzième siècles. On y voit aussi jusqu'à quel excès on avoit poussé le chicane, par les abus qui y sont condamnés ; entr'autres, d'empêcher les parties de s'accommoder, pour ne pas manquer de pratique : au lieu que, dans les premiers siècles, les évêques ne travailloient qu'à empêcher les fidelles de plaider. Il sembloit que la juridiction fût tournée en trafic, que la religion autorisât l'intérêt le plus sordide, & que Jesus-Christ fût venu enseigner aux hommes de nouveaux moyens de gagner & de s'enrichir ; lui qui a tant recommandé l'amour de la pauvreté, par ses discours & par son exemple.

v. 5. Disc. n. 17. Conc. de Lond. 1238. Hist. l. LXXXI. n. 8. 12.

Outre les prétextes particuliers d'étendre la juridiction ecclésiastique, on en trouva un général, qui fut à raison du péché. L'église, disoit-on, en vertu du pouvoir des clefs, a droit de prendre connoissance de tout ce qui est péché, pour savoir si elle doit le remettre ou le retenir, lier ou délier le pécheur. Or en toute contestation pour quelque intérêt temporel, une des parties soutient une prétention injuste, & quelquefois toutes les deux ; & cette injustice est un péché : donc elle est de la compétence du tribunal ecclésiastique. Par ce principe l'évêque étoit juge de tous les procès de son diocèse, & le pape de toutes les guerres entre les souverains : c'est-à-dire, qu'à proprement parler, il étoit seul souverain dans le monde. Mais il est aisé de démêler ce sophisme. L'église est juge de tout pé-

ché, dans le for intérieur, quand le pécheur s'en accuſe ; ou même à l'extérieur, quand le crime eſt public & ſcandaleux ; mais ſon jugement ſe termine, ou à l'impoſition d'une pénitence ſalutaire, ou au retranchement de la ſociété des fidelles, ſans aucune conſéquence pour le temporel.

XI. Peines temporelles.

Or c'étoient les effets temporels qu'avoient principalement en vue les eccléſiaſtiques, en étendant à l'infini leur juridiction. Les juges & les miniſtres de juſtice cherchoient à gagner par les frais des procédures, & les amendes, ſans leſquelles pour l'ordinaire on ne donnoit point l'abſolution des cenſures ; & comme ces peines ſpirituelles étoient peu redoutées par elles-mêmes, on y en ajoutoit le plus ſouvent de temporelles. De-là vint cette menace qui paſſa en ſtyle dans les bulles des papes : autrement nous pourſuivrons ſpirituellement & temporellement ; & cette remontrance des évêques de France à ſaint Louis, qu'il laiſſoit perdre la religion, s'il ne faiſoit ſaiſir les biens de ceux qui mépriſoient les excommunications. Le ſaint roi refuſa de le faire ſans connoiſſance de cauſe ; mais pluſieurs conciles de ces temps-là ordonnent aux juges ſéculiers, ſous peine d'excommunication de ſaiſir les biens de ceux qui ſeroient demeurés un an excommuniés. Que ſi les juges eux-mêmes mépriſoient la cenſure, je ne vois pas ce que l'égliſe pouvoit leur faire.

Hiſt. liv. LXXIV. *n.* 46. *l.* LXXXVIII. *n.* 34. *V.* 36 *Diſc. n.* 16. 17. *Hiſt. liv.* LXXV. *n.* 20. 21. 43. *Join. p.* 13. *Conc. Bord.* 1263. *c.* 3.

Du même principe vinrent ces clauſes ajoutées aux cenſures en certains conciles & en pluſieurs bulles : confiſcation des fiefs relevans de l'égliſe : incapacité aux enfans des coupables de poſſéder des bénéfices, & à eux-mêmes d'exercer aucune charge publique : nullité des actes qu'ils feroient en qualité d'officiers, note d'infamie, confiſcation de biens, défenſe de rien vendre aux excommuniés ni acheter d'eux ; & d'autres clauſes ſemblables qu'on voit en quelques bulles contre les Vénitiens, les Florentins ou d'autres républiques. Il étoit facile d'écrire de telles ſentences & les publier en cour de Rome : la difficulté de les exécuter, & l'inexécution rendoit mépriſable l'autorité dont elles étoient émanées.

Hiſt. liv. XCI. *n.* 33.

XII. Haine des laïques contre le clergé.

Les entrepriſes des eccléſiaſtiques ſur la juridiction ſéculière, excitèrent les juges laïques à entreprendre de leur côté, comme nous voyons par les plaintes ſi fréquentes dans les conciles du treizième & du quatorzième ſiècles. L'animoſité s'y mit de telle ſorte, que c'étoit comme une guerre ouverte ; & c'eſt ce qui faiſoit dire à Boniface VIII au commencement de la bulle *Clericis laïcos*, que les laïques ont une ancienne inimitié contre le clergé. Cette antiquité toutefois n'alloit tout au plus qu'à deux cents ans, & vers le temps d'Arnaud de Breſſe ; mais en remontant juſqu'aux cinq ou ſix premiers ſiècles de l'é-

Hiſt. liv. LXXIX. *n.* 43. *l.* LXVIII. *n.* 55.

gliſe, on auroit trouvé une union édifiante entre le clergé
Jo. XIII. 35. & le peuple. Il eſt vrai que Jeſus-Chriſt dit, qu'il eſt venu exciter une guerre ſur la terre ; mais c'eſt entre ſes diſciples & les infidelles, & non pas à l'égard de ſes diſciples entr'eux : & en cette guerre toute la violence eſt
Matth. X. 34. de la part des infidelles ; les Chrétiens ne ſont que ſouffrir ſans réſiſter. Telle devoit être la conduite des eccléſiaſtiques ; c'étoit à eux à faire toutes les avances pour rétablir cette union que Jeſus-Chriſt avoit tant recommandée, & donnée pour marque de ceux qui ſeroient véritablement ſes diſciples : c'étoit aux évêques à s'attirer le reſpect & l'affection des peuples par la ſainteté de leur vie : leur zèle pour le ſalut de leurs ouailles, le ſoin de les inſtruire & de leur procurer toutes ſortes de biens ſpirituels & temporels, leur douceur, leur patience, & toutes les autres vertus.

Mais ils prenoient un chemin tout oppoſé. Ce n'étoit que fierté, hauteur, plaintes amères ; reproches piquans, menaces, procédures judiciaires, excommunications & autres cenſures : tous moyens, non d'éteindre le feu, mais de l'allumer davantage. Ainſi les laïques irrités de plus en plus, en venoient aux voies de fait & aux violences ouvertes. Ils arrêtoient les porteurs des lettres, ou des ordres des évêques, qu'ils leur arrachoient & les déchiroient. Ils prenoient les clercs, les chargeoient de coups, les empriſonnoient, les rançonnoient, & quelquefois les mettoient à mort ; & à tout cela point d'autre remède que des cenſures tant de fois mépriſées. Voilà les funeſtes effets de cette diviſion, cauſée principalement par l'extenſion exceſſive de la juridiction eccléſiaſtique.

XIII. Inquiſition.

Outre les cauſes que j'ai marquées de l'indignation des laïques contre le clergé, il en étoit ſurvenu une nouvelle depuis environ cent ans, ſavoir le tribunal de l'inquiſition. On voit combien il étoit odieux, par la difficulté de l'établir, même en Italie, & dans l'état eccléſiaſtique ; & par les inquiſiteurs mis à mort, comme Saint Pierre de Vérone compté entre les martyrs, le B. Pierre de Caſtelnau, & tant d'autres. Or, l'inquiſition n'étoit pas ſeulement odieuſe aux hérétiques, qu'elle recherchoit & pourſuivoit, mais aux catholiques mêmes : aux évêques & aux magiſtrats dont elle diminuoit la juridiction, & aux particuliers auxquels elle ſe rendoit terrible par la rigueur de ſa procédure. Vous en avez vu des plaintes fréquentes, & grand nombre de conſtitutions des papes pour modérer cette rigueur. Enfin quelques pays, après avoir reçu d'abord l'inquiſition, l'ont rejetée, comme la France ; & pluſieurs ne l'ont jamais reçue, ſans que la religion chrétienne y ſoit moins bien enſeignée ou pratiquée, que dans les pays où l'inquiſition eſt la plus autoriſée. Ceux

Inſtit. de eccl. part. 3. *c.* 9. *Marty.* 29. *Avr. hiſt. liv.* LXXV. *n.* 36.

qui ont vu ces différens pays, peuvent en rendre témoignage.

La fin pour laquelle on a inſtitué l'inquiſition, eſt de purger ou préſerver d'hérétiques les lieux où elle eſt établie : mais on a employé, pour parvenir à cette fin, des moyens qui naturellement produiſent l'hypocriſie & l'ignorance. La crainte d'être dénoncé, empriſonné & puni ſur un ſimple ſoupçon, dont le fondement ſera quelque parole indiſcrète, empêche de parler de ce qui regarde la religion, de propoſer ces doutes, ſi l'on en a, de faire des queſtions, & de chercher à s'inſtruire. Le plus court & le plus sûr eſt de ſe taire, ou de parler & d'agir comme les autres, ſoit qu'on penſe de même ou non. Un pécheur d'habitude, qui ne veut pas quitter ſa concubine, ne laiſſe pas de faire ſes pâques, pour n'être pas déféré à l'inquiſition au bout de l'année comme ſuſpect d'héréſie. Les pays d'inquiſition ſont les plus fertiles en caſuiſtes relâchés.

La lecture eſt un des meilleurs moyens de s'inſtruire ; mais elle eſt difficile en ces pays-là. On n'y trouve l'écriture ſainte qu'en Latin, non en langue vulgaire ; & c'eſt ſe rendre ſuſpect de Judaïſme, que de l'avoir en Hébreu. Pluſieurs bonnes éditions des Pères & des autres auteurs eccléſiaſtiques y ſont défendues, parce qu'elles ſont faites par des hérétiques ou des auteurs ſuſpects. Du moins il eſt ordonné d'en retrancher une préface, un avertiſſement, un commentaire, une note : d'effacer à telle & telle page, une ligne, ou un mot, comme il eſt ſpécifié fort au long dans l'index de l'inquiſition d'Eſpagne. Sans ces corrections, il eſt défendu, ſous de rigoureuſes peines, de lire le livre, ou de l'expoſer en vente. Les libraires aiment mieux ne s'en point charger : ainſi quantité de bons livres n'entrent point dans les pays d'inquiſition.

Ind. lib. pro. hib. Mad. 1667. fol.

J'admire ſur ce point, comme ſur tout le reſte, la ſageſſe des anciens. Nous avons un décret du pape Gelaſe, publié dans un concile de Rome l'an 494, où ſont ſpécifiés les livres que l'égliſe Romaine reçoit & ceux qu'elle rejette ; mais je n'y vois point de cenſures ou d'autres peines prononcées contre ceux qui liront les livres apocryphes ou condamnés : ce qui me fait croire que l'égliſe ſe contentoit de les indiquer, ſachant que c'étoit aſſez pour les conſciences timorées, & qu'une défenſe rigoureuſe ne feroit qu'exciter la curioſité des libertins & des indociles. Saint Paul exhortant les fidelles à tout éprouver & retenir ce qui eſt bon, ſemble leur accorder une ſainte liberté d'en faire le diſcernement. En général, les paſteurs dans les premiers temps avoient ſoin de bien inſtruire les Chrétiens, chacun ſelon ſa portée, ſans prétendre les gou-

Hiſt. lib. xxx. n. 35. tom 4. conc. p. 1260.

1. Theſſ. v. 21.

verner par la ſoumiſſion aveugle, qui eſt l'effet & la cauſe de l'ignorance.

XIV. Plaintes de Pierre de Cugnières. *Hiſt. lib.* XCIV. *n.* 3. 4.

Les plaintes réciproques des eccléſiaſtiques & des laïques, furent le ſujet de la fameuſe diſpute entre Pierre de Cugnières & Pierre Bertrandi, devant le roi Philippe de Valois. Mais on peut dire que la cauſe de l'égliſe y fut mal attaquée & mal défendue, parce que de part & d'autre on n'en ſavoit pas aſſez, & on raiſonnoit ſur de faux principes, faute de connoître les véritables. Pour traiter ſolidement ces queſtions, il eût fallu remonter plus haut que le décret de Gratien; & revenir à la pureté des anciens canons, & à la diſcipline des cinq ou ſix premiers ſiècles. Mais elle étoit tellement inconnue alors, qu'on ne s'aviſoit pas même de la chercher; & ceux qui vouloient reſtreindre l'autorité du pape, ſe jetoient dans le raiſonnement, comme Marſile de Padoue, qui, par les principes de la politique d'Ariſtote, prétendoit montrer que l'empereur avoit droit de borner la juridiction des évêques & du pape même. Vous avez vu en quelles erreurs ces raiſonnemens le conduiſirent.

Hiſt. Liv. XCIII. *n.* 19. *Gold. Mon. to.* 2. *p.* 155. *Duboulai*, 4. *p.* 219.

Il faut toutefois obſerver qu'entre les erreurs de Marſile, on comptoit une propoſition très-véritable, & la faculté de théologie de Paris donna dans cette mépriſe: la propoſition qu'elle condamna, eſt que le pape, ou toute l'égliſe enſemble, ne peut punir de peine coactive aucun homme, quelque méchant qu'il ſoit, ſi l'empereur ne lui en donne le pouvoir. Toutefois la puiſſance que l'égliſe a reçue de Jeſus-Chriſt, eſt purement ſpirituelle, & toujours la même; je penſe l'avoir montré: le reſte vient de la conceſſion des princes, & ſe trouve différent ſelon les temps & les lieux.

Deux prélats répondirent à Pierre de Cugnières, ſavoir: Pierre Roger, élu archevêque de Sens, & Pierre Bertrandi, évêque d'Autun. Ils s'arrêtèrent long-temps à prouver que la juridiction temporelle n'eſt pas incompatible avec la ſpirituelle; & que les eccléſiaſtiques ſont capables de l'une & de l'autre. Mais ce n'étoit pas la queſtion: il s'agiſſoit de ſavoir s'ils l'avoient effectivement, & à quel titre. Si c'étoit par l'inſtitution de Jeſus-Chriſt, ou par la conceſſion des princes; & ſi les princes ne pouvoient pas révoquer ces conceſſions, quand le clergé en abuſoit manifeſtement.

Pour établir le pouvoir des prêtres ſur les choſes temporelles, l'Archevêque emploie les exemples de l'ancien teſtament. Melchiſédech, prêtre & roi, Moyſe & Aaron, Samuel, Eſdras, les rois de la famille des Maccabées. Mais ces exemples prouvent tout au plus que les deux puiſſances peuvent être unies par accident en une même

perſonne ; ce qui n'étoit pas conteſté. Pour aller plus loin, il auroit fallu prouver deux propoſitions : l'une, que les prêtres de l'ancienne loi euſſent eu pouvoir ſur le temporel comme prêtres : l'autre, que Jeſus-Chriſt eût établi ſon égliſe ſur le même plan que le gouvernement temporel des Iſraëlites. Or, on ne prouvera jamais ni l'un ni l'autre ; & il eſt évident par toutes les écritures du nouveau teſtament, & par toute la tradition des dix premiers ſiècles, que le Royaume de Jeſus-Chriſt eſt purement ſpirituel, & qu'il n'eſt venu établir ſur la terre que le culte du vrai Dieu & les bonnes mœurs : ſans rien changer au gouvernement politique des différens peuples, ni aux lois & aux coutumes qui ne regardent que les intérêts de la vie préſente.

L'archevêque prétend enſuite montrer que Saint Pierre, comme vicaire de Jeſus-Chriſt, a exercé la puiſſance de vie & de mort, en puniſſant Ananias & Saphira. La réponſe eſt facile. Qu'un évêque par la ſeule parole faſſe tomber mort un coupable, nous conviendrons qu'il tient de Dieu ce pouvoir : mais de tirer à conſéquence ces miracles pour établir une juridiction ordinaire, c'eſt ſe moquer viſiblement des auditeurs. *p.* 1068. *Act. v.* 5.

L'archevêque employe ce paſſage de Saint Paul : ne ſavez-vous pas que les ſaints jugeront de ce monde ? Comme ſi, par les ſaints, l'apôtre n'entendoit que le clergé : au lieu qu'il entend tous les fidelles, & n'exclut que les payens, comme il eſt clair par la ſuite du diſcours. C'eſt par la même erreur que le prélat reſtreint au clergé ces paroles de ſaint Pierre : vous êtes la race choiſie, le ſacerdoce royal, la nation ſainte ; qui s'adreſſent manifeſtement à tous les fidelles. Il ne diſſimule pas le motif d'intérêt qui engageoit les prélats à ſoutenir cette cauſe, en diſant : ſi les prélats perdoient ce droit, le roi & le royaume perdroient un de leurs plus grands avantages, qui eſt la ſplendeur des prélats : ils deviendroient plus pauvres & plus miſérables que tous les autres, puiſque une grande partie de leurs revenus conſiſtent dans les émolumens de la juſtice. Ce n'étoit pas par ce motif, que ſaint Auguſtin, & les autres évêques des premiers ſiècles, ſe donnoient tant de peines pour terminer les différens des fidelles ; auſſi ne mettoient-ils pas la gloire de l'épiſcopat dans les richeſſes & la pompe extérieure. L'archevêque conclut que les droits une fois acquis à l'égliſe appartiennent à Dieu, comme les autres biens qu'elle poſſède, & ne peuvent plus lui être ôtés ſans ſacrilége. 1. *Cor.* VI. 2. 1. *Pet.* II. 9. *p.* 1072. *c.*

La diſpute de Pierre de Cugnières contre les prélats ne produiſit rien, & augmenta plutôt l'animoſité des deux parties, qu'elle ne la diminua : enſorte que les entrepriſes continuèrent de part & d'autre. Or je borne ici mes réflexions

ſur cette matière, juſqu'à ce que la ſuite de l'hiſtoire m'en fourniſſe de nouvelles ſur les moyens que les laïques ont employés, particulièrement en France, pour reſtreindre la juridiction eccléſiaſtique, & la reſſerrer dans les bornes étroites où nous la voyons aujourd'hui.

XV. Juridiction de l'égliſe Grecque.

Je ne vois point de pareilles conteſtations dans l'égliſe Grecque, & j'en trouve deux raiſons : l'une, que les évêques n'y ont jamais eu ni ſeigneuries ni offices, qui leur donnaſſent part à la puiſſance publique & au gouvernement temporel : l'autre, que l'égliſe Grecque ne connoiſſoit point le droit nouveau qu'avoit reçu l'égliſe Latine, c'eſt-à-dire, les fauſſes décrétales & les maximes établies en conſéquence, comme j'ai marqué dans un autre diſcours. Les Grecs connoiſſoient encore moins le décret de Gratien, les décrétales de Grégoire IX, & les autres compilations plus nouvelles que leur ſchiſme : tout leur droit eccléſiaſtique conſiſtoit au code des canons de l'égliſe univerſelle, & autres pièces compriſes dans le recueil publié à Paris en 1661 ſous le titre de Bibliothèque de l'ancien droit canonique. Leurs évêques ne jugeoient que des matières ſpirituelles, & n'impoſoient que des peines de même nature, c'eſt-à-dire des pénitences ou des cenſures eccléſiaſtiques.

4. Diſc. n. 8.

Il n'en étoit pas de même en Syrie, en Egypte, & aux autres pays de la domination des Muſulmans. Les Chrétiens leurs ſujets avoient conſervé, non-ſeulement l'exercice de leur religion, mais encore l'obſervation des lois Romaines, auxquelles ils étoient accoutumés depuis pluſieurs ſiècles ; & leurs évêques, comme en étant mieux inſtruits que les autres, terminoient ſuivant ces lois les différens des particuliers, non-ſeulement en matière ſpirituelle, mais en matière profane : du moins autant que le permettoient les infidelles leurs maîtres.

HUITIEME DISCOURS

ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

RELIGIEUX.

I. Origine des religieux. Moines d'Egypte.

AYANT parlé dans tout le cours de cette hiſtoire de l'origine & du progrès de la vie religieuſe, ſelon que les occaſions s'en ſont préſentées, j'ai cru devoir raſſembler en un diſcours mes réflexions ſur ce grand ſujet, &

je l'ai placé au quatorzième ſiècle, où cette ſainte inſtitution étoit en ſa plus grande décadence.

Quiconque connoît l'eſprit de l'évangile, ne peut douter que la profeſſion religieuſe ne ſoit d'inſtitution divine, puiſqu'elle conſiſte eſſentiellement à pratiquer deux conſeils de Jeſus-Chriſt, en renonçant au mariage & aux biens temporels, & embraſſant la continence parfaite & la pauvreté. C'eſt ce que nous voyons exécuté par ſaint Antoine, ſaint Pacôme & les autres moines d'Egypte reconnus par l'antiquité pour les plus parfaits de tous; & qui par conſéquent doivent ſervir de modèles dans tous les ſiècles à ceux qui voudront ramener la perfection religieuſe. *Matth.* XIX. 11. 21.

Outre les vies particulières d'un grand nombre de ces Saints, nous avons dans les œuvres de Caſſien, ſur-tout dans ſes inſtitutions, une deſcription exacte de leur manière de vie, que j'ai rapportée dans l'hiſtoire, & qui renferme quatre principaux articles: la ſolitude, le travail, le jeûne & la prière. Leur ſolitude, d'où leur vint le nom de Moines, ne conſiſtoit pas ſeulement à ſe ſéparer des autres hommes, & renoncer à leur ſociété; mais à s'éloigner des lieux fréquentés, & habiter des déſerts. Or ces déſerts n'étoient pas, comme pluſieurs s'imaginent, des vaſtes forêts, ou d'autres terres abandonnées que l'on pût défricher & cultiver; c'étoit des lieux non-ſeulement inhabités, mais inhabitables; des plaines immenſes de ſables arides, des montagnes ſtériles, de rochers & des pierres. Ils s'arrêtoient aux endroits où ils trouvoient de l'eau, & y bâtiſſoient leurs cellules de roſeaux, ou d'autres matières légères; & pour y arriver il falloit ſouvent faire pluſieurs journées de chemin dans le déſert. Là, perſonne ne diſputoit le terrein; il ne falloit demander à perſonne la permiſſion de s'y établir; & ce ne fut que long-temps après, lorſque les moines ſe furent approchés juſques dans les villes, que le concile de Calcédoine défendit de bâtir aucun monaſtère ſans le conſentement de l'évêque. *Hiſt. l.* XX. *n.* 3. 4. *&c.* *Hiſt. liv.* XXVII. *n.* 22. *to. conc. p.* 609.

Le travail des mains étoit regardé comme eſſentiel à la vie monaſtique; & ce fut principalement l'averſion du travail qui fit condamner les hérétiques Maſſaliens. Les vrais Chrétiens conſidéroient que, dès l'état d'innocence, Dieu avoit mis l'homme dans le paradis terreſtre pour y travailler; & qu'après ſon péché, il lui donna pour pénitence de cultiver la terre, & gagner ſon pain à la ſueur de ſon viſage: que les plus grands Saints de l'ancien teſtament avoient été pâtres & laboureurs: enfin que Jeſus-Chriſt même avoit paſſé la moitié de ſa vie mortelle à un métier ſérieux & pénible. Car on ne voit pas que, depuis l'âge de douze ans juſqu'à celui de trente, il ait fait autre *Hiſt. liv.* XIX. *n.* 25. *Gen.* II. 15. III. 19. *Marc.* VI. 3.

choſe que de travailler avec ſaint Joſeph : d'où vient qu'on le nommoit non-ſeulement fils de charpentier, mais charpentier lui-même. Ainſi il nous a montré, par ſon exemple, que la vocation générale de tout le genre humain eſt de travailler en ſilence, à moins que Dieu ne nous appelle à quelque fonction publique pour le ſervice du prochain.

Le travail de ces premiers moines tendoit principalement à deux fins, d'éviter l'oiſiveté & l'ennui inſéparables de la ſolitude, & de gagner de quoi vivre ſans être à charge à perſonne. Car ils prenoient à la lettre cette parole de ſaint Paul : ſi quelqu'un ne veut point travailler, qu'il ne mange point non plus. Ils n'y cherchoient ni gloſe ni explication. Mais ils choiſiſſoient des travaux faciles & compatibles avec la tranquillité d'eſprit, comme de faire des nattes & des corbeilles, qui étoient les ouvrages des moines Egyptiens. Les Syriens, ſelon ſaint Ephrem, faiſoient auſſi de la corde, du papier, ou de la toile. Quelques-uns même ne dédaignoient pas de tourner la meule, comme les plus mépriſables eſclaves. Ceux qui avoient quelques pièces de terre, les cultivoient eux-mêmes : mais ils aimoient mieux les métiers que les biens en fonds, qui demandent des ſoins pour les faire valoir, & attirent des querelles & des procès.

2. Theſſ. III. 10.

Hiſt. liv. XVII. *n.* 3. *Ephr, paræn.* 47.

Je reviens aux Egyptiens, les plus parfaits de tous, & les mieux connus par les relations de Caſſien. Ils jeûnoient toute l'année, hors les dimanches & le temps paſcal ; & ſoit qu'ils jeûnaſſent ou non, toute leur nourriture étoit du pain & de l'eau, à quoi ils s'étoient fixés après de longues expériences. Ils avoient auſſi réglé la quantité de pain à une livre Romaine par jour, c'eſt-à-dire douze onces, qu'ils mangeoient en deux petits repas, l'un à none, l'autre au ſoir. La différence des jours qui n'étoient pas jeûnes, n'étoit que d'avancer le premier repas juſqu'à midi, ſans rien ajouter à leur pain ; mais ils vouloient que l'on prît chaque jour de la nourriture.

Hiſt. l. XX. *n.* 8. *Caſſ. coll.* XXI. *c.* 23. *Inſt. liv. &c.*

C'étoit-là toute leur auſtérité : ils ne portoient ni cilices, ni chaînes, ou carcans de fer, comme faiſoient quelques moines Syriens ; car pour les diſciplines ou flagellations, il n'en étoit pas encore fait mention. L'auſtérité des Egyptiens conſiſtoit dans la perſévérance conſtante en une vie parfaitement uniforme ; ce qui eſt plus dur à la nature, que l'alternative des pénitences les plus rudes, avec quelque relâchement ; à proportion comme à la guerre le ſoldat ſouffre toutes ſortes de fatigues, dans l'eſpérance d'un jour de repos & de plaiſir.

La prière des moines Egyptiens étoit réglée avec la même ſageſſe. Ils ne s'aſſembloient pour prier en commun que deux fois en vingt-quatre heures, le ſoir & la

nuit ; à chaque fois ils récitoient douze pſeaumes, inſérant une oraiſon après chacun ; & ajoutant à la fin deux leçons de l'Ecriture. Douze frères tour-à-tour chantoient chacun un pſeaume, étant debout au milieu de l'aſſemblée, & tous les autres écoutoient aſſis, gardant un profond ſilence, ſans ſe fatiguer la poitrine ni le reſte du corps, ce que ne permettoit pas leur jeûne, ni leur travail continuels : pour appeler à la prière une corne de bœuf leur tenoit lieu de cloche, & ſuffiſoit dans le ſilence de leurs vaſtes ſolitudes ; & les étoiles, que l'on voit toujours en Egypte, leur ſervoient d'horloge : le tout conformément à leur pauvreté. Le reſte du jour ils prioient dans leurs cellules en travaillant ; ayant reconnu que rien n'eſt plus propre à fixer les penſées & empêcher les diſtractions, que d'être toujours occupés : c'eſt ainſi qu'ils tendoient à la pureté de cœur, dont la récompenſe ſera de voir Dieu. Leur dévotion étoit de même goût, ſi je l'oſe dire, que les pyramides & les autres ouvrages des anciens Egyptiens, c'eſt-à-dire, grande, ſimple & ſolide. Tels étoient ces moines ſi eſtimés des plus grands Saints : de ſaint Baſile, qui entreprit de ſi longs voyages pour les connoître par lui-même, & qui dit, que vivans comme dans une chair étrangère, ils montroient par les effets ce que c'eſt que d'être voyageurs ici-bas, & citoyens du ciel. Vous avez vu combien ſaint Jean Chryſoſtôme les mettoit au-deſſus des philoſophes païens ; & comme il prit leur défenſe contre ceux qui blâmoient leur inſtitut, par les trois livres qu'il compoſa ſur ce ſujet. S. Auguſtin fait leur éloge en divers endroits de ſes ouvrages, particulièrement dans le traité des mœurs de l'égliſe catholique, où il défie les Manichéens de lui conteſter les merveilles qu'il en dit.

Liv. II. *c.* 14.

Matth. v. 8.

Hiſt. lib. XIV. *n.* 1. *ep.* 79.

Hiſt. liv. XIX. *n.* 4. *n.* 8. *n.* 17. *De mor. eccleſ. c.* 31.

La vie monaſtique s'étendit bientôt par toute la chrétienté ; & le nombre des moines étoit ſi grand, que dans l'Egypte ſeule où ils étoient ſi parfaits, on en comptoit dès la fin du quatrième ſiècle plus de ſoixante-ſeize mille, ſans ceux dont nous n'avons pas le dénombrement.

II. Règle de S. Benoît. Chanoines.

La Règle de ſaint Benoît, écrite vers l'an 530, nous fait voir diſtinctement l'état de la vie monaſtique en occident ; & il eſt remarquable que ce grand ſaint ne la donne pas comme un modèle de perfection, mais ſeulement comme un petit commencement, bien éloigné de la perfection des ſiècles précédens. Ce qui montre combien la ferveur s'eſt rallentie depuis, quand on a regardé cette règle comme trop ſévère, & combien ceux qui y ont apporté tant de mitigations, étoient éloignés de l'eſprit de leur vocation.

Hiſt. liv. XXXII. *n.* 14.

Reg. S. B. prolog. &c. ult.

Saint Benoît croyoit avoir uſé d'une grande condeſcendance, en accordant aux moines un peu de vin, &

Dial. deux mets outre le pain, sans les obliger à jeûner toute l'année ; & saint Grégoire pape, qui vivoit dans le même siècle, & qui pratiquoit cette règle, en loue particulièrement la discrétion : mais la nature corrompue trouve toujours de mauvaises raisons pour se flatter, & autoriser le relâchement. Nous les examinerons ensuite : j'ajoute seulement ici, qu'il vaut mieux demeurer dans l'état d'une vie commune, que de tendre à la perfection par une voie imparfaite.

Cependant s'étoient formées en plusieurs églises des communautés de clercs, qui menoient une vie approchante de celle des moines, autant que leurs fonctions le pouvoient permettre. Saint Eusebe de Verceil est le premier évêque que l'on trouve avoir fait vivre ainsi son clergé ; & saint Augustin suivit son exemple, comme on voit par ses deux sermons de la vie commune. On nomma ces clercs chanoines ; & vers le milieu du septième siècle, saint Chrodegang, évêque de Metz, leur donna une règle, qui fut depuis reçue par tous les chanoines, comme celle de saint Benoît par tous les moines. Ainsi voilà deux sortes de religieux, les uns clercs, les autres laïques, car les moines l'étoient pour la plupart. L'objet de leur institut étoit de travailler à leur salut particulier, soit en conservant l'innocence, soit en réparant les désordres de leur vie passée par une pénitence sérieuse : les clercs vivant en commun, imitoient la vie monastique, pour se précautionner contre les tentations de la vie active, & de la fréquentation avec les séculiers.

Hist. liv. XIII. *n.* 14. *Hist. liv.* XXIV. *n.* 40. *Hist. liv.* XLIII. *n.* 37.

Au commencement du neuvième siècle, & près de trois cents ans après saint Benoît, les moines se trouvèrent très-éloignés de l'observance exacte de la règle ; parce que les monastères répandus par tout l'Occident, étant indépendans les uns des autres, reçurent insensiblement divers usages sur ce qui n'est point écrit dans la règle ; comme la couleur & la figure de l'habit, & la qualité de la nourriture ; & ces divers usages furent des prétextes de relâchement. Pour y remédier, fut fait le règlement d'Aix-la-Chapelle en 817, au commencement du règne de Louis le Débonnaire : par les soins de S. Benoît, abbé d'Aniane, avec le conseil de plusieurs autres abbés de tout l'empire François. On y recommande le travail des mains, dont l'abbé même n'étoit pas exempt : & il paroît qu'il y avoit encore peu de prêtres entre les moines. L'année précédente 816, plusieurs évêques assemblés au même lieu, donnèrent aux chanoines une règle, qui est comme une extension de celle de Saint Chrodegang : elle fut envoyée par tout l'empire, & observée pendant plusieurs siècles.

to. 7. conc. p. 1505. *Hist. lib.* XLVI. *n.* 28. *Ibid. n.* 22.

Mais dans le reste de celui-ci & le commencement du

dixième, les ravages des Normands, & les hoſtilités univerſelles entre les Chrétiens, ruinèrent pluſieurs égliſes & la plupart des monaſtères, comme on voit par les plaintes du concile de Troſle, tenu en 909. L'obſervance monaſtique étoit preſque éteinte en occident, quand Dieu ſuſcita de ſaints perſonnages, dont le zèle ardent lui donna comme un nouveau commencement. Dès l'année ſuivante 910, Guillaume, duc d'Aquitaine, fonda le monaſtère de Clugni, & en donna la conduite à l'abbé Bernon, qui avec le ſecours du moine Hugues, tiré de ſaint Martin d'Autun, recueillit la tradition de l'obſervance la plus pure de la règle de ſaint Benoît, qui s'étoit conſervée en quelques monaſtères.

III. Ordre de Clugni. *Hiſt. liv.* LIV. 42. *tom.* 9. *conc. p.* 329. *Ib. p.* 565. *Hiſt. liv.* LIV. *n.* 43.

Saint Odon, ſucceſſeur de Bernon, perfectionna l'établiſſement de Clugni, & y joignit pluſieurs autres monaſtères dont il avoit la conduite, y faiſant garder le même ordre, c'eſt-à-dire, la même obſervance : d'où vint enſuite le nom d'ordre, appliqué aux différentes communautés, pratiquant la même règle, comme l'ordre de ſaint Benoît, de ſaint Auguſtin, de ſaint François, & les autres. Celui de Clugni fut très-célèbre, par la vertu & la doctrine de ſes premiers abbés, ſaint Maïeul, ſaint Odilon & ſaint Hugues : mais au bout de deux cents ans il tomba dans une grande obſcurité ; & je n'y vois plus d'homme diſtingué, depuis Pierre le vénérable.

Hiſt. liv. LV. *n.* 24.

Or je trouve deux cauſes de cette chute, les richeſſes ; & la multiplication des prières vocales. Le mérite ſingulier des premiers abbés de Clugni, leur attira l'eſtime & l'affection des princes, des rois & des empereurs, qui les comblèrent de bienfaits : dès le temps de ſaint Odon le nombre en fut ſi grand, qu'il en reſte juſqu'à cent quatre-vingt-huit chartres. Il eſt à craindre que ces ſaints n'euſſent pas aſſez réfléchi ſur les inconvéniens de la richeſſe, ſi bien marqués dans l'évangile, & connus même des philoſophes païens. Les riches ſont naturellement orgueilleux, perſuadés qu'ils n'ont beſoin de perſonne, & qu'ils ne manqueront jamais de rien. C'eſt pourquoi ſaint Paul recommande à Timothée d'exhorter les riches à ne point s'élever dans leurs penſées, & ne pas mettre leur eſpérance dans les richeſſes incertaines. Les grands biens attirent de grands ſoins pour les conſerver ; & ces ſoins ne s'accordent guère avec la tranquillité de la contemplation, qui doit être l'unique but de la vie monaſtique : ainſi dans une communauté riche, le ſupérieur au moins, & ceux qui le ſoulagent dans le maniement des affaires, quand ils ont véritablement l'eſprit de leur état, trouvent qu'ils ne ſont preſque plus moines. Ajoutez que ſouvent l'amour-propre ſe déguiſe ſous le nom ſpécieux du bien de la communauté ; & qu'un procureur ou un cellerier ſuivra ſon inclination natu-

Hiſt. liv. LV. *n.* 24.

1. *Tim.* VI. 17.

relle pour amaſſer ou pour épargner, ſous prétexte qu'il ne lui revient aucun avantage particulier.

La richeſſe commune eſt dangereuſe, même pour les particuliers. Dans une abbaye de vingt moines, jouiſſans de trente mille livres de rente, chacun eſt plus fier de ſavoir qu'il a part à ce grand revenu; & il eſt tenté de mépriſer les communautés pauvres, & les religieux mendians de profeſſion. Il veut profiter de la richeſſe de la maiſon, ou pour ſa commodité particulière, & être auſſi-bien nourri, vêtu & logé que ſon obſervance le permet, & quelquefois au-delà. C'eſt ce qui étoit arrivé à Clugni, comme on voit dans l'apologie de ſaint Bernard. Les moines faiſoient la meilleure chère qu'ils pouvoient en maigre, & s'habilloient des étoffes du plus grand prix : les abbés marchoient à grand train, ſuivis de quantité de chevaux, & faiſant porter de grands équipages : les égliſes étoient bâties magnifiquement, & richement ornées, & les lieux réguliers à proportion.

Hiſt. liv. LXVII. *n.* 49. *Opuſc.* 5.

L'autre cauſe du relâchement fut la multiplication des prières : je dis de la pſalmodie & des autres prières vocales ; car ils en avoient beaucoup ajouté à celles que preſcrit la règle de ſaint Benoît, comme on voit dans les coutumes de Clugni, écrites par ſaint Ulric, qui vivoit encore vers la fin du onzième ſiècle. Ils avoient entr'autres ajouté l'office des morts dont ils étoient les auteurs, & ils le chantoient toute l'année. Cette longue pſalmodie leur ôtoit le temps du travail des mains ; & Pierre le Vénérable en convient, répondant aux objections de ſaint Bernard. La règle, dit-il, l'ordonne ſeulement pour éviter l'oiſiveté, que nous évitons en rempliſſant notre temps par de ſaints exercices, la prière, la lecture, la pſalmodie. Comme ſi ſaint Benoît n'avoit pas aſſez donné de temps à ces ſaints exercices, & n'avoit pas eu de bonnes raiſons pour donner plus de ſept heures entières de travail.

Hiſt. liv. LXIII. *n.* 60.

Spicil. to. 4. *p.* 21.

Hiſt. liv. LXVII. *n.* 50.

Peut-être que Pierre le Vénérable & ceux qui penſoient comme lui, étoient trompés par leur préjugé de leur temps, & regardoient le travail corporel comme une occupation baſſe & ſervile. L'antiquité n'en jugeoit pas ainſi, comme j'ai fait ailleurs ; & ſans parler des Iſraëlites & des autres Orientaux, les Grecs & les Romains s'en faiſoient honneur : mais les nations Germaniques & les Barbares du Nord, accoutumés à ne s'occuper que de la chaſſe & de la guerre, ont toujours mépriſé l'agriculture & les arts, comme on voit encore aux mœurs de notre nobleſſe.

M. Iſr. n. 6.

IV. Ordre de Cîteaux.

Deux cents ans après la fondation de Clugni, Dieu ſuſcita d'autres grands-hommes, qui ramenèrent l'eſprit de la règle de ſaint Benoît, je veux dire les fondateurs de

de Citeaux, particulièrement ſaint Bernard, que je regarde comme la merveille de ſon ſiècle. Dieu ſembloit avoir pris plaiſir à raſſembler en lui tous les avantages de la nature & de la grâce : la nobleſſe, la vertu des parens, la beauté du corps, les perfections de l'eſprit ; vivacité, pénétration, diſcernement fin, jugement ſolide. Un cœur généreux, des ſentimens élevés, un courage ferme, une volonté droite & conſtante : ajoutez à ces talens naturels une bonne éducation, les meilleures études que l'on pût faire de ſon temps, ſoit pour les ſciences humaines, ſoit pour la religion : une méditation continuelle de l'écriture-ſainte, une grande lecture des pères ; une éloquence vive & forte, un ſtyle véritablement trop orné, mais conforme au goût de ſon ſiècle. Ajoutez les effets de la grâce. Une humilité profonde, une charité ſans bornes, un zèle ardent : enfin le don des miracles. *Hiſt. l.* LXIV. *n.* 64. LXVI. *n.* 21.

Il faut toutefois avouer que ſon zèle ne fut pas aſſez réglé par la diſcrétion, en ce qui regardoit ſa ſanté, qu'il ruina de bonne heure par des auſtérités exceſſives ; & vous avez vu le ſoin que fut obligé d'en prendre ſon illuſtre ami Guillaume de Champeaux. J'eſtime plus les Egyptiens & les autres anciens moines, qui ſavoient ſi bien accorder l'auſtérité avec la ſanté, qu'ils vivoient ſouvent près de cent ans. *Hiſt. l.* LXI. *n.* 14. *n.* 43.

V. Frères lais.

S. Bernard étoit fort affectionné au travail des mains, rétabli ſérieuſement dans l'obſervance de Citeaux : mais on y introduiſit une nouveauté, qui dans la ſuite contribua au relâchement, je veux dire la diſtinction des moines du chœur, & des frères lais. La règle n'en fait aucune mention, & juſqu'à l'onzième ſiècle les moines ſe rendoient eux-mêmes toutes ſortes de ſervices, & s'occupoient tous des mêmes travaux.

Saint Jean Gualbert fut le premier qui inſtitua des frères lais en ſon monaſtère de Vallombreuſe, fondé vers l'an 1040. La raiſon de cette inſtitution fut apparemment l'ignorance des laïques, qui la plupart ne ſavoient pas lire, même les nobles : de ſorte que le latin n'étant plus la langue vulgaire comme du temps de ſaint Benoit, ils ne pouvoient apprendre les pſeaumes par cœur, ni profiter des lectures qui ſe font à l'office divin : au lieu que les moines étoient dès-lors clercs pour la plupart, ou deſtinés à le devenir. Mais il ſemble que ceux qui introduiſirent cette diſtinction, ne conſidéroient pas que l'on peut arriver à la plus haute perfection ſans aucune connoiſſance des lettres. La plupart des anciens moines d'Egypte ne ſavoient pas lire, & ſaint Antoine tout le premier ; & ſaint Arſene s'étant retiré chez eux, dit : je ſais les ſciences des Grecs & des Romains ; mais je n'ai pas encore appris *Hiſt. liv.* LXI. *n.* 4 LXII. *n.* 58. *Mabil. præf.* 1. *Sæc. n.* 9. *Annal.*

l'alphabet de ce vieillard que vous trouvez ſi groſſier. On occupoit donc ces frères lais aux travaux corporels, du ménage de la campagne & des affaires du dehors; pour prières on leur preſcrivoit un certain nombre de *Pater*, à chacune des heures canoniales; & afin qu'ils s'en puſſent acquitter, ils portoient des grains enfilés, d'où ſont venus les chapelets. Ces frères étoient vêtus un peu différemment des moines, & portoient la barbe longue comme les autres laïques. Les Chartreux eurent de ces frères dès le commencement auſſi bien que les moines de Grandmont & ceux de Cîteaux; & tous les ordres religieux venus depuis, ont ſuivi leur exemple. Enfin il a paſſé même aux religieuſes, & on diſtingue chez elles les filles du chœur & les ſœurs converſes, quoique la même raiſon n'y ſoit pas: puiſqu'ordinairement elles ne ſavent pas plus de latin les unes que les autres.

Or cette diſtinction entre les religieux a été une grande ſource de relâchement: les moines du chœur voyant les frères lais au-deſſous d'eux, les ont regardés comme des ignorans & des hommes groſſiers deſtinés à les ſervir, & ſe ſont regardés eux-mêmes comme des ſeigneurs: car c'eſt ce que ſignifie le titre Dom, abrégé de *Dominus* ou *Domnus*, qui, en Italie & en Eſpagne, eſt encore un titre de nobleſſe; & je ne crois pas qu'on le trouve attribué aux ſimples moines avant l'onzième ſiècle, au moins la règle de ſaint Benoît ne le donne qu'à l'abbé ſeul. C'eſt donc principalement depuis ce temps qu'ils ont cru le travail des mains indigne d'eux, ſe trouvant ſuffiſamment occupés de la prière & de l'étude.

Reg. c. 62.

D'un autre côté les frères convers ont été une ſource de diviſion dans les monaſtères, qui étant compoſés de deux corps ſi différens, n'ont plus été parfaitement unis. Les frères manquant d'étude, & ſouvent d'éducation, ont quelquefois voulu dominer, comme étant plus néceſſaires pour le temporel que le ſpirituel ſuppoſe: car il faut vivre avant que de prier & d'étudier. Vous avez vu ce qui arriva dans l'ordre de Grandmont ſous le pape Innocent III, & comment il fut obligé de réprimer l'inſolence des frères, qui vouloient régler même le ſpirituel; & l'ordre ne s'eſt jamais bien remis de cette diviſion. Ce ſont apparemment de tels exemples qui ont obligé tous les religieux en général à tenir les frères convers fort bas & fort ſoumis; ce qui eſt difficile, ſans s'élever au-deſſus d'eux; l'uniformité de la règle de ſaint Benoît étoit plus ſûre.

Hiſt. liv. txxxv. n. 28.

VI. Etudes des moines.

Les moines ayant abandonné le travail des mains, crurent que l'étude étoit une occupation plus digne d'eux, & l'ignorance des ſéculiers, même des clercs, les y enga-

geoit par une eſpèce de néceſſité. Or ils ne ſe bornèrent pas à l'étude qui leur étoit la plus convenable, l'écriture-ſainte & les pères, en un mot la théologie : en quoi ils auroient imité ſaint Jérôme, & quelques autres anciens moines ; mais depuis le huitième & le neuvième ſiècles, ils embraſsèrent toutes ſortes d'études, comme on voit entre autres par Alcuin. Ils joignirent à la théologie l'étude des canons, qui fait partie de la ſcience eccléſiaſtique, mais plus convenable aux évêques & aux prêtres deſtinés à gouverner les peuples. Les moines ne laiſsèrent pas de s'y appliquer fortement, comme on voit par le fameux Gratien, auteur du décret ; & cette étude attira celle du droit civil, principalement depuis la découverte du Digeſte, & des autres livres de Juſtinien.

Les moines donnèrent encore dans une autre étude plus éloignée de leur profeſſion, ſavoir la médecine. Rigord, moine de ſaint Denis, étoit phyſicien, c'eſt-à-dire médecin du roi Louis le Gros, dont il a écrit l'hiſtoire ; & ſaint Bernard parle d'un moine de ſon ordre, qui s'étoit rendu fameux dans cet art. Je veux croire que les moines avoient commencé à s'y appliquer par charité pour les malades : mais comme il falloit ſortir pour les viſiter, c'étoit toujours une ſource de diſſipation. On peut dire le même de la juriſprudence, qui attiroit aux moines des conſultations.

Mais s'ils avoient commencé ces études par charité, ils les continuèrent par intérêt, ſoit pour conſerver les biens de la communauté ou leur propre ſanté, ſoit pour gagner de l'argent comme auroient fait des ſéculiers. C'eſt ce que nous apprend le concile de Reims, tenu par le pape Innocent II en 1131, qui défend aux moines & aux chanoines réguliers d'étudier les lois civiles ou la médecine, & ajoute : c'eſt l'avarice qui les engage à ſe faire avocats, & à plaider des cauſes juſtes ou injuſtes ſans diſtinction : c'eſt l'avarice qui les engage à mépriſer le ſoin des ames, pour entreprendre la guériſon des corps, & arrêter leurs yeux ſur des objets dont la pudeur défend même de parler. Ces défenſes furent réitérées au concile de Latran, tenu par le même pape en 1139, & encore au concile de Tours, tenu par Alexandre III en 1163. On ne défend qu'aux religieux les profeſſions de médecin & d'avocat, & non aux clercs ſéculiers, parce que les laïques en étoient incapables, n'étant point lettrés.

Can. 6. *Hiſt. l.* LXVIII. *n.* 9. *Can.* 7. *Hiſt. l.* LXVIII. *n.* 54. *Can.* 8. *Hiſt. l.* LXX. *n.* 63.

Au commencement du ſiècle ſuivant, on permettoit encore aux religieux d'exercer la fonction d'avocat pour des réguliers, comme on voit au concile de Paris, tenu par le légat Robert de Corçon en 1212 ; & ce même concile marque un grand relâchement dans les communautés religieuſes de l'un & de l'autre ſexe. On en voit encore plus

Hiſt. l. LXXIII. *n.* 54.

au grand concile de Latran, tenu trois ans après : qui, pour y remédier, ordonne la tenue des chapitres généraux tous les trois ans. Mais ce remède a eu peu d'effet ; & depuis ce temps les moines & les chanoines réguliers ont continué de se relâcher de plus en plus, jusqu'aux dernières réformes. D'ailleurs les chapitres généraux ont leurs inconvéniens, & la dissipation inséparable des voyages est plus grande : & plus ils sont grands, plus est la dépense, qui oblige à faire des impositions sur les monastères, sources de plaintes & de murmures. Et quel est le fruit de ces chapitres ? De nouveaux règlemens, & des députations de visiteurs pour les faire exécuter, c'est-à-dire multiplication de voyages & de dépenses : & le tout sans grande utilité, comme a fait voir l'expérience de quatre siècles. Aussi saint Benoît n'a-t-il rien ordonné de semblable, quoiqu'il ait eu en même-temps la conduite de plusieurs monastères ; chacun étoit gouverné par son abbé, & chaque abbé avoit pour inspecteur son évêque, qui étant sur le lieu, étoit plus propre que tout autre à lui faire observer la règle.

VII. Multiplications d'ordres religieux.

Can. 13. *Ne nimia extra* 9. *extra de relig. dom. Reg. fus. n.* 36.

Le même concile de Latran en 1215, défendit d'inventer de nouvelles religions, c'est-à-dire de nouveaux ordres ou congrégations : de peur, dit le canon, que leur trop grande diversité n'apporte de la confusion dans l'église. Mais quiconque voudra entrer en religion, embrassera une de celles qui sont approuvées. Cette défense étoit très-sage, & conforme à l'esprit de la plus pure antiquité. S. Basile, dans ses règles, demande s'il est à propos d'avoir en un même lieu deux communautés religieuses ; & il répond que non. Il ne s'agissoit pas de deux ordres différens, mais seulement de deux maisons du même institut ; & S. Basile rend deux raisons de sa réponse négative : la première, qu'il est difficile de trouver un bon supérieur, & encore plus d'en trouver deux : la seconde, que la multiplication des monastères est une source de division. D'abord ce ne sera qu'une émulation louable à qui pratiquera mieux la règle ; ensuite l'émulation se tournera en jalousie, en mépris, en aversion : on cherchera à se décrier & se nuire l'un à l'autre : telle est la corruption de la nature. Les Païens mêmes ont pris pour fondement de la politique, que la république fût unie autant qu'il seroit possible, & qu'on éloignât d'entre les citoyens toute semence de division. Combien doit-on plus travailler à en préserver l'église de J. C. fondée sur l'union des cœurs & la charité parfaite ? C'est un seul corps dont il est le chef ; & dont les membres doivent avoir une entière correspondance, & compatir en tout les uns aux autres.

Plat. Repub. lib. 5. *p.* 418. *Gr.*

Or les divers ordres religieux sont autant de corps, & comme autant de petites églises dans l'église universelle. Il est moralement impossible qu'un ordre estime autant un autre institut que le sien, & que l'amour-propre ne pousse pas

chaque religieux à préférer l'inſtitut qu'il a choiſi, à ſouhaiter à ſa communauté plus de richeſſes & de réputation qu'à toute autre, & ſe dédommager ainſi de ce que la nature ſouffre à ne poſſéder rien en propre. Je laiſſe à chaque religieux à s'examiner de bonne foi ſur ce ſujet. S'il n'y avoit qu'une ſimple émulation de vertu, verroit-on des procès ſur la préſéance & les honneurs, & des diſputes ſi vives, pour ſavoir de quel ordre étoit tel Saint, ou l'auteur d'un tel livre de piété?

Le concile de Latran avoit donc très-ſagement défendu d'inſtituer de nouvelles religions; mais ſon décret a été ſi mal obſervé, qu'il s'en eſt beaucoup plus établi depuis, que dans tous les ſiècles précédens. On s'en plaignit dès le concile de Lyon, tenu ſoixante ans après: on y réitéra la défenſe, & on ſupprima quelques nouveaux ordres; mais la multiplication n'a pas laiſſé de continuer & d'augmenter toujours depuis. *Hiſt. l.* LXXXV. *n.* 48.

VIII. Religieux mendians.

Si les inventeurs des nouveaux ordres n'étoient pas des ſaints canoniſés pour la plupart, on pourroit les ſoupçonner de s'être laiſſés ſéduire à l'amour-propre, & d'avoir voulu ſe diſtinguer & rafiner au-deſſus des autres. Mais ſans préjudice de leur ſainteté, on peut ſe défier de leurs lumières, & craindre qu'ils n'ayent pas ſu tout ce qu'il eût été à propos qu'ils ſuſſent. S. François croyoit que ſa règle n'étoit que l'évangile tout pur, s'attachant particulièrement à ces paroles: ne poſſédez ni or, ni argent, ni ſac pour voyager, ni chauſſure, & le reſte; & comme le pape Innocent III faiſoit difficulté d'approuver cet inſtitut ſi nouveau, le cardinal de ſaint Paul, évêque de Sabine, lui dit: ſi vous rejetez la demande de ce pauvre homme, prenez garde que vous ne rejetiez l'évangile. Mais ce bon cardinal, ni le ſaint lui-même, n'avoient pas aſſez conſidéré la ſuite du texte. Jeſus-Chriſt envoyant prêcher ſes douze Apôtres, leur dit d'abord: guériſſez les malades, reſſuſcitez les morts, purifiez les lépreux, chaſſez les démons, donnez *gratis* ce que vous avez reçu *gratis*. Puis il ajoute: ne poſſédez ni or, ni argent, ni le reſte. Il eſt clair qu'il ne veut que les éloigner de l'avarice, & du déſir de mettre à profit le don des miracles, à quoi Judas n'auroit pas manqué; & que n'auroit-on point donné pour la réſurrection d'un mort? Le Sauveur ajoute: l'ouvrier gagne bien ſa nourriture. Comme s'il diſoit: ne craignez pas que rien vous manque, ni que ceux à qui vous rendrez la ſanté ou la vie, vous laiſſent mourir de faim. Voilà le vrai ſens de ce paſſage de l'évangile. *Matth.* x. 9. *Hiſt. l.* LXXVI. *n.* 54.

Mais il ne s'enſuivoit pas que l'on fût obligé à nourrir de bonnes gens, qui ſans faire de miracles, ni donner des marques de miſſion extraordinaire, alloient par le monde prêcher la pénitence, d'autant plus que les peuples pouvoient dire: nous ſommes aſſez chargés de la ſubſiſtance

de nos paſteurs ordinaires, à qui nous payons les dixmes & les autres redevances. Il faut donc attribuer aux vertus perſonnelles de ſaint François & de ſes premiers diſciples, la bénédiction que Dieu donna à leurs travaux : ce fut la récompenſe de leur zèle ardent pour le ſalut des ames, de leur déſintéreſſement parfait, de leur profonde humilité, de leur patience invincible. Ils vinrent à propos dans un ſiècle très-corrompu pour ramener l'idée de la charité & de la ſimplicité chrétienne, & pour ſuppléer au défaut des paſteurs ordinaires, la plupart ignorans & négligens, & pluſieurs corrompus & ſcandaleux.

Il eût été, ce ſemble, plus utile à l'égliſe que les évêques & les papes ſe fuſſent appliqués ſérieuſement à réformer le clergé ſéculier, & le rétablir ſur le pied des quatre premiers ſiècles, ſans appeler au ſecours ces troupes étrangères ; enſorte qu'il n'y eût que deux genres de perſonnes conſacrées à Dieu, des clercs deſtinés à l'inſtruction & à la conduite des fidelles & parfaitement ſoumis aux évêques ; & des moines entièrement ſéparés du monde, & appliqués uniquement à prier & travailler en ſilence. Au treizième ſiècle l'idée de cette perfection étoit oubliée ; & l'on étoit touché des déſordres que l'on avoit devant les yeux : l'avarice du clergé, ſon luxe, ſa vie molle & voluptueuſe, qui avoit auſſi gagné les monaſtères rentés.

On crut donc qu'il falloit chercher le remède dans l'extrémité oppoſée ; & renoncer à la poſſeſſion des biens temporels, non-ſeulement en particulier, ſuivant la règle de S. Benoît, ſi ſévère ſur ce point ; mais en commun, enſorte que le monaſtère n'eût aucun revenu fixe. C'étoit l'état des moines d'Egypte ; car quel revenu auroient-ils pu tirer des ſables arides qu'ils habitoient ? Or ceux à qui le revenu manque, n'ont que deux moyens de ſubſiſter, le travail ou la mendicité. Il étoit impoſſible aux moines de mendier dans des déſerts où ils vivoient ſeuls : il falloit donc néceſſairement travailler, & c'étoit le parti qu'ils avoient pris. §. 33.

Mais les frères mineurs & les autres nouveaux religieux du treizième ſiècle, choiſirent la mendicité. Ils n'étoient pas moines, mais deſtinés à converſer dans le monde, pour travailler à la converſion des pécheurs : ainſi ils ne manquoient pas de perſonnes de qui ils puſſent eſpérer des aumônes ; & d'ailleurs leur vie errante, & la néceſſité de préparer ce qu'ils devoient dire au peuple, ne leur paroiſſoient pas compatibles avec le travail des mains. Enfin, la mendicité leur ſembloit plus humiliante, comme étant le dernier état de la ſociété humaine, au-deſſous des ouvriers, des gagne-deniers & des porte-faix. D'autant plus que juſques-là elle avoit été mépriſée & rejetée par les plus ſaints religieux. Le vénérable Guigues, dans les conſtitutions des Chartreux, traite d'odieuſe la néceſſité de quêter ; & le

concile de Paris en 1212, veut que l'on donne aux religieux qui voyagent, de quoi ſubſiſter, pour ne les pas réduire à mendier à la honte de leur ordre. *c.* 70. *Hiſt. liv.* LXVII. *n.* 58.

Il eſt vrai que ſaint François avoit ordonné le travail à ſes diſciples, ne leur permettant de mendier que comme la dernière reſſource. Je veux travailler, dit-il, dans ſon teſtament, & je veux fermement que tous les autres frères s'appliquent à quelque travail honnête; & que ceux qui ne ſavent pas travailler, l'apprennent: que ſi on ne nous paye pas, ayons recours à la table de Notre-Seigneur, demandant l'aumône de porte en porte. Il conclut ſon teſtament par une défenſe expreſſe de demander au pape aucun privilége, ni de donner aucune explication à ſa règle. Mais l'eſprit de chicane & de diſpute qui régnoit alors, ne permettoit pas cette ſimplicité. *c.* 11. *Hiſt. liv.* LXXVIII. *n.* 6. *Opuſc. p.* *Hiſt. liv.* LXXIX. *n.* 126.

Il n'y avoit pas quatre ans que le ſaint homme étoit mort, quand les frères Mineurs, aſſemblés au chapitre de 1230, obtinrent du pape Grégoire IX, une bulle qui déclare qu'ils ne ſont point obligés à l'obſervation de ſon teſtament, & qui explique la règle en pluſieurs articles. Ainſi le travail des mains, ſi recommandé dans l'écriture, & ſi eſtimé par les anciens moines, eſt devenu odieux; & la mendicité, odieuſe auparavant, eſt devenue honorable. *n.* 63.

J'avoue que le mérite perſonnel des frères Mendians y a bien contribué. Ayant pris pour objet de leur inſtitut la converſion des pécheurs, & en général l'inſtruction des fidelles, ils regardèrent l'étude comme un devoir capital, & y réuſſirent mieux que la plupart des étudians de leur temps, parce qu'ils agiſſoient par des intentions plus pures, ne cherchant que la gloire de Dieu & le ſalut du prochain: au lieu que les autres clercs ou moines étudioient ſouvent pour parvenir aux bénéfices & aux dignités eccléſiaſtiques. C'eſt ainſi que les frères Prêcheurs & les frères Mineurs, dès l'enfance de leurs ordres, ſe rendirent ſi conſidérables dans les Univerſités naiſſantes de Paris & de Boulogne, où l'on regarda comme des lumières de leur ſiècle, Albert-le-Grand, Alexandre de Alès, & enſuite ſaint Thomas & ſaint Bonaventure. Je n'examine point ici quelles étoient ces études dans le fond, je l'ai fait ailleurs; il ſuffit que ces ſaints religieux y réuſſiſſoient mieux que les autres. *5. Diſc. n.* 8.

Leurs vertus en même temps les faiſoient aimer & reſpecter de tout le monde: la modeſtie, l'amour de la pauvreté & de l'abjection, le zèle de la propagation de la foi, qui les faiſoit aller chez les infidelles chercher le martyre. De-là vient qu'ils furent ſitôt chéris & favoriſés par les papes, qui leur donnèrent tant de priviléges, par les princes & les rois: juſques-là que ſaint Louis diſoit, que s'il pouvoit ſe partager en deux, il donneroit aux frères Prêcheurs la moitié de ſa perſonne, & l'autre aux frères *Hiſt. lib.* LXXXVI. *n.* 6; *G. de bello loco. c.* 12.

Mineurs. Dès les commencemens on fit plusieurs évêques de l'un & de l'autre de ces ordres, & on en vit bientôt de cardinaux.

Hist. liv. LXXVIII. *n.* 54. *Hist. eccl. c.* 27. *Hist. liv.* LXXVI. *n.* 28. LXXVIII. *n.* 5. *n.* 34.

Les frères Prêcheurs au commencement n'étoient pas tant un nouvel ordre, qu'une nouvelle congrégation de chanoines réguliers. Aussi Jacques de Vitri, auteur du temps, les appelle chanoines de Boulogne. Saint Dominique, avant que de quitter l'Espagne, & penser à la fondation de son ordre, étoit chanoine régulier dans la cathédrale d'Osma, & la première approbation de son institut, le qualifie prieur de saint Romain à Toulouse, & confirme à cette église la possession de tous ses biens. Ce ne fut qu'au premier chapitre général tenu en 1220, que lui & ses confrères embrassèrent la pauvreté entière, renonçant aux fonds de terres & aux revenus assurés, à l'exemple des frères Mineurs: ce qui les réduisit à être mendians comme eux. Mais ils pratiquèrent la pauvreté plus simplement & plus noblement; & je ne vois point chez eux de ces disputes frivoles sur la propriété & le simple usage de fait, qui divisèrent si cruellement les frères Mineurs, & produisirent enfin l'héréſie des Fraticelles.

IX. Pauvreté évangélique. *Combef. auct. bibl. PP. p.* 163.

Ce seroit ici le lieu de traiter à fond la matière de la pauvreté évangélique, & nous ne pourrions en cette recherche suivre de meilleur guide que saint Clément Alexandrin, instruit par les disciples des Apôtres. Il a fait un traité sur cette question: quel est le riche qui sera sauvé? où il raisonne ainsi. La richesse est de soi indifférente, comme la force & la beauté du corps; ce sont des instrumens dont on peut user bien ou mal, & des espèces de biens. Les biens temporels, dont l'abondance fait la richesse, sont la matière nécessaire de plusieurs bonnes œuvres commandées par Jesus-Christ; s'il ordonnoit à tous les fidelles de les quitter, il se contrediroit; & en effet il ne l'ordonna pas à Zachée, il trouva bon qu'il en gardât la moitié. Au contraire l'extrême pauvreté est un mal en soi, plutôt qu'un bien: c'est un obstacle à la vertu, & une source de plusieurs tentations violentes, d'injustice, de corruption, d'imprudence, de lâcheté, de découragement, de désespoir; c'est pourquoi l'écriture dit: ne me donnez ni les richesses ni la pauvreté.

Luc. XIX, 8. *Prov.* XXX, 9.

Il ne faut donc pas prendre grossièrement le précepte de vendre tous ses biens, non plus que celui de haïr son père. Comme Jesus-Christ pourroit-il nous ordonner de le haïr positivement, lui qui nous commande d'aimer même nos ennemis? Il veut seulement nous faire entendre par cette expression si forte, que nous ne devons pas préférer à Dieu les personnes qui nous sont les plus chères; mais les abandonner, s'il est besoin, pour nous attacher à lui. Ainsi en nous ordonnant de renoncer aux richesses, il nous oblige seulement à combattre les passions qu'elles excitent natu-

rellement, l'orgueil, le mépris des pauvres, l'amour des plaiſirs ſenſuels, le déſir de s'enrichir à l'infini; & les autres ſemblables. Un riche uſant bien de ſes richeſſes, & toujours prêt à les perdre, comme Job, ſans murmurer, eſt un véritable pauvre d'eſprit. Telles ſont les maximes de ce grand docteur du ſecond ſiècle de l'égliſe, bien au-deſſus des ſophiſmes de la ſcolaſtique moderne.

X. Relâchement des religieux mendians.

Laiſſons les raiſonnemens, & nous en tenons à l'expérience. Trente ans après la mort de ſaint François, on remarquoit déjà un relâchement conſidérable dans les ordres mendians. Je ne rapporterai pas les plaintes de Matthieu Paris, ni de Pierre des Vignes au nom du clergé ſéculier, c'étoit les parties intéreſſées. Je me contenterai du témoignage de ſaint Bonaventure, qui ne peut être ſuſpect. C'eſt dans la lettre qu'il écrivit en 1257, étant général de l'ordre, à tous les provinciaux & les cuſtodes. Il ſe plaint de la multitude des affaires pour leſquelles ils demandoient de l'argent, de l'oiſiveté de quelques frères, de leur vie vagabonde, l'importunité à demander, les grands bâtimens, l'avidité des ſépultures & des teſtamens; chacun de ces articles mérite quelques réflexions.

Hiſt. liv. LXXXII. *n.* 7. *Hiſt. liv.* LXXXIX. *n.* 43. *Opuſc. tom.* 2. *p.* 352.

Les frères mendians, ſous prétexte de charité, ſe mêloient de toutes ſortes d'affaires publiques & particulières. Ils entroient dans le ſecret des familles, & ſe chargeoient de l'exécution des teſtamens. Ils acceptoient des députations pour négocier la paix entre les villes & les princes: les papes ſur-tout leur donnoient volontiers des commiſſions, comme à des gens ſans conſéquence, qui leur étoient entièrement dévoués, & qui voyageoient à peu de frais. Ils les employoient quelquefois à des levées de deniers. L'affaire qui les détournoit le plus, étoit l'inquiſition. Car quoiqu'elle ait pour but la conſervation de la foi, l'exercice en eſt ſemblable à celui des juſtices criminelles, informations, captures de criminels, priſons, tortures, condamnations, confiſcations, peines infamantes ou pécuniaires, & ſouvent corporelles par le miniſtère du bras ſéculier. Il devoit paroître étrange, au moins dans les commencemens, de voir des religieux, faiſant profeſſion de l'humilité la plus profonde, & de la pauvreté la plus exacte, tout d'un coup transformés en magiſtrats, ayant des appariteurs & des familiers armés, c'eſt-à-dire des gardes, & des tréſors à leur diſpoſition, ſe rendant terribles à tout le monde.

Hiſt. lib. LXXXII. *n.* 45.

Le mépris du travail des mains a attiré l'oiſiveté chez les mendians, comme chez les autres religieux. Il n'eſt pas aiſé de connoître ſi le temps deſtiné à l'oraiſon mentale, ou à l'étude, eſt fidellement employé; on peut à genoux, & en poſture du plus grand recueillement, penſer à tout ce que l'on veut. Un religieux enfermé dans ſa cellule, peut, ſous prétexte d'étude, faire des lectures, je ne dirai pas

mauvaiſes, mais inutiles & de ſimple curioſité ; enfin il peut bâiller & s'endormir. Il n'en eſt pas de même du travail, il eſt ſenſible, & l'ouvrage qui reſte en fait foi. De plus, les eſprits propres à l'étude ne ſont pas communs; la plupart des hommes s'exercent peu à raiſonner, & à penſer de ſuite, & ſont peu curieux, ſi ce n'eſt de nouvelles & de petits faits particuliers, matière des jugemens téméraires & des médiſances. Les anciens ſavoient étudier & mieux que les modernes, leurs écrits en ſont foi ; & toutefois ſaint Baſile & ſaint Grégoire de Nazianze, dans leur retraite, ne dédaignoient pas les travaux les plus bas. On peut tirer vanité d'avoir fait un bon livre ; mais on n'en tira jamais d'avoir fait des nattes ou des corbeilles : on peut toute la journée s'appliquer à ces ouvrages ; il ne faut ni belle humeur, ni tête repoſée.

Hiſt. l. XIV. *n.* 2.

Le troiſième défaut que ſaint Bonaventure reproche à ſes frères, eſt la vie vagabonde de pluſieurs, qui, pour donner, dit-il, du ſoulagement à leurs corps, ſont à charge à leurs hôtes, & ſcandaliſent au lieu d'édifier. C'eſt l'inconvénient des voyages trop fréquens, qui donnent occaſion d'excéder dans la nourriture & le ſommeil, ſous prétexte de ſe remettre de la fatigue, & dérangent l'uniformité de la vie régulière. Le quatrième défaut eſt l'importunité à demander, qui fait craindre, dit ſaint Bonaventure, la rencontre de nos frères comme celle des voleurs. En effet, cette importunité eſt une eſpèce de violence à laquelle peu de gens ſavent réſiſter, ſur-tout à l'égard de ceux dont l'habit & la profeſſion ont attiré du reſpect ; & d'ailleurs c'eſt une ſuite naturelle de la mendicité. Car enfin il faut vivre : d'abord la faim & les autres beſoins preſſans font vaincre la pudeur d'une éducation honnête ; & ayant une fois franchi cette barrière, on ſe fait un mérite & un honneur d'avoir plus d'induſtrie qu'un autre à attirer des aumônes.

La grandeur & la curioſité des bâtimens, continue le ſaint docteur, trouble notre paix, & incommode nos amis, & nous expoſe aux mauvais jugemens des hommes. Les bâtimens troublent la paix des religieux, par les ſoins & les mouvemens que les ſupérieurs & ceux qui agiſſent ſous leurs ordres ſont obligés de ſe donner, pour examiner les deſſeins, les plans, & veiller à l'exécution ; mais ſur-tout pour fournir à la dépenſe, n'ayant aucun fonds aſſuré ; & c'eſt ce qui incommode les amis. Mais tant que l'ouvrage dure, la paix de toute la communauté eſt troublée par l'embarras des matériaux & des ouvriers. Quant aux mauvais jugemens des hommes au ſujet de ces bâtimens, Pierre des Vignes les exprime aſſez, en diſant : ces frères qui, dans la naiſſance de leur religion, ſembloient fouler aux pieds la gloire du monde, reprennent le faſte qu'ils ont

1. *epiſt.* 37. *Hiſt. liv.* LXXXII. *n.* 7.

mépriſé : n'ayant rien ils poſſèdent tout, & ſont plus riches que les riches mêmes. Enfin ſaint Bonaventure reproche à ſes frères l'avidité des ſépultures & des teſtamens, qui attire, dit-il, l'indignation du clergé, & particulièrement des curés. C'eſt auſſi de quoi ſe plaignoit Matthieu Paris, en diſant : ils ſont ſoigneux d'aſſiſter à la mort des grands & des riches, au préjudice des paſteurs ordinaires, ils ſont avides de gain, & extorquent des teſtamens ſecrets ; ils ne recommandent que leur ordre, & le préfèrent à tous les autres. *p.* 541.

XI. Schiſme entre les frères Mineurs.

Mais après ſaint Bonaventure le relâchement fit de grands progrès chez les frères Mineurs, par le malheureux ſchiſme qui diviſa tout l'Ordre, entre les frères ſpirituels & ceux de l'obſervance commune. Le bon pape ſaint Celeſtin, dont le zèle étoit plus grand que la prudence, autoriſa cette diviſion, en établiſſant la congrégation des pauvres ermites ſous la conduite du frère Liberat. Ce qui pouſſa la diviſion au dernier excès, fut la fameuſe diſpute ſur la propriété des choſes qui ſe conſument par l'uſage, comme le pain & le reſte de la nourriture. Saint Bonaventure lui-même ſoutint que les frères Mineurs renonçoient à cette propriété, & qu'elle paſſoit au pape & à l'Égliſe Romaine ; ce qui fut accepté par le pape Nicolas III. Mais Jean XXII rejeta cette propriété imaginaire, & déclara que le ſimple uſage de fait, auquel les prétendus ſpirituels vouloient ſe réduire, ſeroit un uſage injuſte, étant dépouillé de tout droit.

Hiſt. liv. LXXXIX, 3. *n.* 31.

Hiſt. liv. LXXXVI *n.* 2.

Hiſt. liv. LXXXVII. *n.* 33.

Hiſt. liv. XCIII. *n.* 14.

Il déclara que l'obéiſſance eſt la principale vertu des religieux & préférable à la pauvreté ; car ces frères indociles ſoutenoient qu'on ne doit point obéir aux ſupérieurs quand ce qu'ils commandent eſt contraire à la perfection. C'étoit l'effet des diſputes ſcolaſtiques auxquelles ces frères s'exerçoient continuellement : on y traitoit tous les jours de nouvelles queſtions, & on y employoit toutes les ſubtilités & les chicanes poſſibles. On demandoit, par exemple, ſi la règle oblige ſous peine de péché mortel, ou ſeulement de péché véniel ? Si elle oblige aux conſeils de l'évangile, comme aux préceptes ? Si ce qu'elle preſcrit en forme d'admonition, d'exhortation ou d'inſtruction, oblige autant que ce qu'elle exprime en termes impératifs ? On s'accoutuma par-là à rafiner ſur le décalogue & ſur l'évangile.

Hiſt. liv. XCII. *n.* 34.

Cap. Exyc. de verb. ſign. in 6.

Clem. Exivi: eod.

Les effets de ces diſputes frivoles ne furent que trop ſérieux ; le pape Jean XXII ayant oſé condamner ces frères indociles, ils le déclarèrent hérétique de leur propre autorité, & appelèrent de ſes conſtitutions au futur concile. Enfin la révolte alla ſi loin, que ces frères Mineurs, ſoutenus par l'empereur Louis de Bavière, firent dépoſer Jean XXII, & mettre à ſa place l'antipape Pierre de Corbière un d'entre eux, qui, pour ſoutenir ſa dignité, fut réduit à prendre de toutes mains ; & c'eſt à quoi ſe termina l'humilité

Hiſt. liv. XCIII. *n.* 53.

Hiſt. liv. XCIII. *n.* 46. 47.

de ces frères, & leur zèle pour la pauvreté & la perfection évangélique.

Au reſte, ſi la mendicité des religieux n'a été autoriſée dans l'égliſe que depuis le treizième ſiècle, ce n'eſt pas que l'invention en fut nouvelle. De tout temps on a vu des mendians, même ſous prétexte de philoſophie ou de religion. Les philoſophes Cyniques mendioient, & on trouva une fois Diogène demandant à une ſtatue, pour s'exercer, diſoit-il, à être refuſé. C'eſt à l'occaſion des hérétiques Maſſaliens, que ſaint Epiphane marque les inconvéniens de la mendicité, inſiſtant ſur les lâches complaiſances auxquelles elle engage pour les riches, même pour ceux dont les biens ſont mal acquis, viſites actives & paſſives, flatteries, converſation de nouvelles, ou d'autres matières mondaines, & la pire de toutes les complaiſances, qui eſt la facilité des abſolutions, & l'affoibliſſement de la théologie morale. Durandi, évêque de Mende, dans ſes avis pour le concile de Vienne, marque une grande eſtime pour les religieux mendians : mais, ajoute-t-il, on devroit pourvoir à leur pauvreté, enſorte qu'ils euſſent en commun des revenus ſuffiſans, ou qu'ils ſubſiſtaſſent du travail de leurs mains, comme les Apôtres.

Diog. Laert. Har. 80. *n.* 4. *f.* 6.

Hiſt. liv. XIX. *n.* 25.

Hiſt. liv. XCI. *n.* 32.

XII. Relâchement général des religieux.

Les moines & les autres anciens religieux tombèrent dans un grand mépris, depuis l'introduction des mendians. Ils n'étoient plus vénérables comme autrefois par leur amour pour leur retraite, leur frugalité, leur déſintéreſſement : la plupart s'abandonnoient à l'oiſiveté & à la molleſſe ; les études mêmes qu'ils prétendoient avoir ſubſtituées au travail des mains, étoient chez eux fort languiſſantes ; en un mot, ils ne paroiſſoient pas être d'une grande utilité à l'égliſe. On voyoit au contraire les frères mendians remplir les chaires des écoles, & des égliſes, & par leurs travaux infatiguables, ſuppléer à la négligence & à la capacité des prélats & des autres paſteurs. Ce mépris excita les anciens moines à relever chez eux les études, comme nous avons vu dans la fondation du collége des Bernardins à Paris ; & le pape Benoît XII, dans ſa bulle pour la reforme des moines noirs, s'étend beaucoup ſur les études.

Hiſt. liv. LXXXII. *n.* 47.

Hiſt liv. XCIV. *n.* 48.

Mais comme on n'imaginoit pas alors qu'on pût bien étudier ailleurs que dans les Univerſités, on y envoyoit les moines, ce qui fut une nouvelle ſource de relâchement : par la diſſipation des voyages, la fréquentation inévitable des étudians ſéculiers, peu réglés dans leurs mœurs pour la plupart ; la vanité du doctorat & des autres grades, & les diſtinctions qu'ils donnent dans les monaſtères. Or les moines en général, non-ſeulement de la grande règle, mais encore de Clugni & de Cîteaux, étoient déjà tombés dans un grand relâchement. On le voit par le concile de Cognac tenu en 1238, où il eſt marqué que les moines & les chanoines

Hiſt. liv. LXXXI. *n.* 12.

réguliers recevoient en argent leur nourriture & leur veſtiaire : enſorte que les places monacales étoient comme de petits bénéfices. Les moines ſortoient ſans permiſſion, mangeoient en ville chez les ſéculiers, & s'y cachoient. Ils avoient leur pécule en propre, empruntoient de l'argent en leur nom, & ſe rendoient cautions pour d'autres. Ils mangeoient de la viande, portoient du linge, & couchoient dans des cellules ou chambres particulières.

C'eſt ici le lieu, ce me ſemble, d'examiner les cauſes ou plutôt les prétextes du relâchement des religieux, dont un des plus communs & des plus ſpécieux eſt l'affoibliſſement de la nature. Les corps, dit-on, ne ſont plus tels qu'ils étoient il y a mille ans ou plus, du temps de ſaint Antoine & de ſaint Benoît : les hommes ne vivent plus ſi long-temps, & n'ont plus la même force. C'eſt un très-ancien préjugé, & qui ſe trouve dans Homère & dans Virgile : mais ce n'eſt qu'un préjugé, non-ſeulement ſans preuve, mais détruit par des faits conſtans. Du temps de Moyſe, il y a plus de trois mille ans, la vie humaine étoit bornée à cent ou ſix vingts ans ; & toutefois, dans un pſeaume qui porte ſon nom, elle eſt réduite à ſoixante & dix ou quatre-vingts ans. Parcourez toutes les hiſtoires, vous n'y trouverez preſque perſonne qui ait plus vécu depuis trois mille ans, ſi ce n'eſt les anciens moines ; & pour nous réduire à la France, depuis treize cents ans que dure la monarchie, aucun de nos rois n'a tant vécu que le dernier mort. *Pſ. 89. 10.* *Louis XIV.*

Il faut donc renoncer à ce préjugé populaire, qui a produit tant de relâchement, non-ſeulement chez les religieux, mais dans toute l'égliſe. De cette erreur eſt venue la liberté que l'on s'eſt donnée d'avancer de quatre ou cinq heures l'unique repas du carême, & d'y en ajouter un ſecond. Dès le douzième ſiècle, Pierre-le-Vénérable voulant excuſer le relâchement de l'obſervance de Clugni, diſoit que la nature humaine eſt affoiblie depuis le temps de ſaint Benoît ; & toutefois ſaint Bernard dans le même temps témoigne que tous les fidelles jeûnoient encore le carême juſqu'au ſoir. Cependant ſur ce faux préjugé, on a avancé le repas de vêpres à none, comme il étoit du temps de ſaint Thomas d'Aquin ; & de none à midi, comme il eſt encore, ſans qu'aucune communauté religieuſe, pour auſtère qu'elle ſoit, ait gardé l'ancien uſage. *Hiſt. liv. LXXII. n. 50.* *S. Th. 2. 2. q. 147. art. 1.*

La cauſe la plus générale du relâchement des religieux, eſt la légéreté de l'eſprit humain, & la rareté d'hommes fermes & conſtans, qui perſévèrent long-temps dans une même réſolution. C'eſt la raiſon des vœux introduits ſi ſagement pour fixer l'inquiétude naturelle, qui ſont l'eſſentiel de la profeſſion religieuſe. Or afin que ces vœux ne fuſſent pas téméraires, on avoit ordonné avec la même ſageſſe de rigoureuſes épreuves. Loin d'attirer les ſéculiers à la vie religieuſe, com-

S. Th. 2. 2. q. 189. art. 7. Cass. IV. Inst. c. 3. Reg. c. 58.

me on a cru non-seulement permis, mais méritoire dans les derniers temps, les anciens employoient tous les moyens capables de rebuter ceux dont la vocation n'étoit pas solide ; & saint Benoît l'ordonne expressément. C'est qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait des religieux dans l'église ; mais s'il y en a, ils doivent tendre à la perfection, il ne leur est plus permis d'être des Chrétiens médiocres. Le bienheureux Guigues, Chartreux, avoit raison de dire : s'il est vrai que la voie qui mène à la vie est étroite, & que peu de gens la trouvent, l'institut religieux qui admet le moins de sujets est le meilleur & le plus sublime, & celui qui en admet le plus, est le moins estimable.

c. 80. n. 12. Hist. liv. LXVII. n. 58.

Un moine relâché est donc un homme qui se contredit continuellement. Il a promis à Dieu de vivre dans la retraite & le silence, & il cherche les compagnies & les conversations : il demande des nouvelles, & en débite lui-même. Il a promis de garder une exacte pauvreté, & se réduire au nécessaire ; toutefois il est bien-aise d'avoir en son particulier quelque livre, quelque petit meuble, quelque peu d'argent, une chambre plus propre & plus commode qu'une autre. Il assiste à l'office ; mais il aime les occasions de s'en dispenser, & l'expédie promptement, comme s'il avoit à faire ensuite quelque chose de plus important. Et je ne parle point des relâchemens plus sensibles : des religieux qui semblent avoir honte de leur habit & de leur profession, & se déguisent pour approcher autant qu'ils peuvent de l'extérieur des séculiers : qui font les agréables & les bons compagnons dans les repas & les voyages, & se font rechercher pour les parties de plaisir.

D'autres plus sérieux prétendent se distinguer par des talens singuliers : l'un sait des secrets inconnus à toute la faculté de médecine ; l'autre excelle dans les mathématiques, l'architecture ou quelqu'autre art, qui le fait rechercher ; l'autre enfin entend la conduite des affaires, soit publiques, soit particulières ; il est capable de gouverner, non-seulement des familles, mais des états, ou du moins il le croit être. Tous ces gens-là, ce me semble, sont du nombre de ceux qui regardent derrière, après avoir mis la main à la charrue. Car pourquoi quitter le monde, & y rentrer ensuite par tant de portes ? Un vrai moine ne cherche qu'à oublier le monde, & en être entièrement oublié, & tout autre religieux à proportion.

Je compte entre les causes du relâchement, les récréations introduites dans les derniers temps : car la règle de S. Benoît n'en dit pas un mot, ni aucune autre ancienne règle que je sache. Cet usage semble fondé sur l'opinion de quelques théologiens modernes, qui ont cru que la conversation libre & gaie étoit un soulagement nécessaire après l'application d'esprit, comme le repos après le travail du corps ;

S. Th. Introd. S. Fr. 8.

& ils ont nommé vertu d'Eutrapelie le bon uſage de ce relâchement d'eſprit. Mais ils n'ont pas vu que cette prétendue vertu, tirée d'Ariſtote, eſt comptée par ſaint Paul entre les vices, ſous le même nom d'Eutrapelie ; & ce qui les a trompés, eſt que n'entendant pas le Grec, ils n'ont vu dans la verſion latine de ſaint Paul, que le mot de *ſcurrilité*, qu'ils n'ont pas manqué de ranger entre les vices : ainſi le même mot de ſaint Paul ſignifie un vice en Latin, & une vertu en Grec. Voilà, ſi je ne me trompe, la ſource des récréations. *S. Th.*

Au fond, il n'eſt pas vrai que la converſation ſoit néceſſaire pour nous remettre de l'application d'eſprit. Le mouvement du corps y eſt plus propre, comme une promenade ou un travail modéré, parce que ce mouvement détourne aux parties éloignées, les eſprits animaux raſſemblés & agités dans le cerveau. La converſation au contraire entretient & ſouvent augmente cette agitation des eſprits : ſans compter les tentations où elle expoſe, les railleries piquantes, les médiſances, les jugemens téméraires ſur les affaires de l'égliſe ou de l'état : car les nouvelles publiques ſont ſouvent la matière des récréations. Je m'en rapporte à l'expérience, & je prie les perſonnes religieuſes de ſonger quelle eſt la matière la plus ordinaire de leurs confeſſions ſi fréquentes.

Je crains encore que les auſtérités corporelles, ſi uſitées dans les derniers ſiècles, n'ayent été des occaſions de relâchement. Car ce ne ſont pas des ſignes infaillibles de vertu : on peut ſans humilité & ſans charité marcher nus pieds, porter la haire, ou ſe donner la diſcipline. L'amour-propre qui empoiſonne tout, peut perſuader à un eſprit foible, qu'il eſt un ſaint dès qu'il pratique ces dévotions extérieures ; & pour ſe dédommager de ce qu'il ſouffre par-là, peut-être ſera-t-il tenté de prendre d'ailleurs quelque ſoulagement ou quelque plaiſir permis. Enfin quelques-uns s'imaginent pouvoir faire une eſpèce de compenſation, comme cet Italien, qui diſoit : que veux-tu mon frère ? Un peu de bien, un peu de mal ; le bon Dieu nous fera miſéricorde. L'écriture ne parle pas ainſi : détourne-toi du mal, & fais le bien ; nous apprenant à quitter le péché avant que de faire de bonnes œuvres, ſi nous voulons qu'elles ſoient utiles. Enfin j'eſtime plus la vie parfaitement uniforme des anciens moines d'Egypte, que celle d'un religieux déchauſſé, qui après s'être donné la diſcipline, prend place avec joie à un grand repas, & cherche à y briller par ſa belle humeur. *Pſ.* 33.

XIII. Exemptions.

Les exemptions furent ſans doute une des principales cauſes du relâchement des religieux, comme ſaint Bernard avoit bien remarqué. Vous avez vu ce qu'il en dit, principalement en deux endroits de ſes écrits : la lettre à Henri archevêque de Sens, touchant les devoirs des évêques, & le livre de la conſidération au pape Eugène : dans l'un il ſe *Opuſc.* 2. *c.* 35. *Hiſt. liv.* LXVII. *n.* 58. III. *c.* 4.

Hist. liv. plaint des moines & des abbés qui obtenoient des exemp-
LXIX. *n.* 57. tions ; dans l'autre, des papes qui les accordoient. Il va même jusqu'à révoquer en doute le pouvoir du pape à cet égard ; dont en effet je ne vois guère d'autre fondement, que l'idée confuse qu'ont donné les fausses décrétales que le pape pouvoit tout. Or les inconvéniens des exemptions sont sensibles. C'est n'avoir point de supérieur, que de l'avoir si éloigné & si occupé d'affaires plus importantes : c'est une occasion de mépriser les évêques & le clergé qui leur est soumis : c'est une source de division dans l'église, en formant
Hist. liv. une hiérarchie particulière. Voyez la dispute qui s'émut sur
XCI. *n.* 53. ce sujet, du temps du concile de Vienne, entre Gilles de Rome, archevêque de Bourges, qui attaquoit les exemptions des moines, & l'abbé de Chailli qui les soutenoit.

Mais cet abbé combattoit fortement celles des Mendians, les plus odieuses au clergé séculier, en ce que ces frères exerçoient, en vertu de leurs priviléges, la plupart des fonctions ecclésiastiques, dont alors les moines ne se mêloient guère ; aussi les frères Mendians furent-ils ceux qui poussèrent au plus grand excès les prétentions de l'autorité du pape.
Hist. liv. Voyez les extraits que j'ai rapportés d'Augustin Triomfe &
XCIII. *n.* 43. d'Alvar Pelage, l'un Augustin, l'autre Franciscain. A force
XCIV. *n.* 25. de vouloir relever la puissance du pape, ils la rendent odieuse, l'élevant au-dessus de toutes les puissances temporelles, non-seulement quant à l'excellence & à la dignité, mais quant au pouvoir effectif d'ériger, transférer ou supprimer les empires & les royaumes ; d'établir, corriger ou déposer les souverains : ensorte que, selon leur système, il n'y a dans le monde qu'un seul souverain, qui exerce la puissance spirituelle par lui-même, & par les clercs auxquels il en commet quelque partie, & la temporelle par les laïques, sur lesquels il veut bien s'en décharger. Ce n'est pas-là le système de l'évangile, ni la tradition des premiers siècles.

La nouvelle hiérarchie des religieux exempts a eu de fâcheuses suites, & dans leurs corps, & au-dehors dans toute l'église. Au-dedans ils ont été fort occupés de leur gouvernement, de la tenue des chapitres généraux ou provinciaux, de l'élection des supérieurs & des autres officiers. Les religieux sont devenus politiques : plus attentifs aux affaires de l'ordre ou de la congrégation, qu'à leur perfection particulière, ou au salut du prochain, s'ils sont appelés à travailler. Je ne parle pas seulement des brigues pour parvenir aux charges, y élever ou en exclure les autres, mais encore des mouvemens que l'on se donne pour passer d'un couvent à l'autre ; suivre un supérieur dont on est ami, ou en éviter un désagréable : le tout aux dépens de la retraite, du silence & de la tranquillité d'esprit, qui est l'essentiel de la vie religieuse. Les plus exposés à ces tentations sont les frères Mendians,

dians, & les autres qui changent ſouvent de ſupérieurs & n'ont point de réſidence fixe : rien n'étoit plus ſage que la ſtabilité des anciens. Ceux qui aiment le mouvement & l'action, n'ont qu'à demeurer dans le monde.

L'humilité déchet par les diſtinctions entre les frères. Un général d'ordre ſe regarde comme un prélat & un ſeigneur, & quelques-uns en prennent le titre & l'équipage. Un provincial s'imagine preſque commander à tout le peuple de ſa province ; & en certains ordres, après ſon temps fini, il garde le titre d'exprovincial. Pendant l'intervalle des élections, les eſprits ſont agités pour les chapitres prochains ; on forme des cabales & des ligues pour ſoi ou pour d'autres ; quelquefois par un vrai zèle pour le bien de l'ordre & la régularité de l'obſervance ; ſouvent par amour-propre, ou par inquiétude naturelle, déguiſée ſous le nom de zèle ; & l'occaſion de cette inquiétude, eſt l'oiſiveté.

Depuis que le travail des mains a été mépriſé & oublié, les religieux rentés ſe ſont abandonnés la plupart à la pareſſe & à la crapule, ſur-tout dans les pays froids. Les mendians, principalement dans les pays où les eſprits ſont plus vifs & plus remuans, ont donné dans les études curieuſes, dans les ſubtilités & les rafinemens de la ſcolaſtique : ou dans les intrigues & les fineſſes de la politique monacale dont je parle. On entre en religion pour faire fortune, en Italie, par exemple, un frère Prêcheur étudie dans l'eſpérance de devenir à Rome théologien d'un cardinal, conſulteur dans quelque congrégation, inquiſiteur, évêque, nonce, & enfin cardinal ; ou s'il ſe borne dans ſon ordre, il ſe propoſera d'y monter par degrés aux premières dignités : c'eſt ce qu'on appelle avoir du courage & de l'induſtrie.

Le relâchement étant devenu général, a produit les mitigations, ou par ſimple tolérance, ou par des conſtitutions expreſſes, accordées à la dureté de cœur & à l'importunité des religieux ; & la plupart fondées ſur l'affoibliſſement prétendu de la nature : prétexte que je penſe avoir ſuffiſamment réfuté ; & montré que ce ne ſont pas les corps qui ſont affoiblis, mais les courages. On a cru que des religieux imparfaits valoient mieux que le commun des ſéculiers ; & ceux qui ont embraſſé une règle ſur le pied de la mitigation, ſe contentent ordinairement de ne pas tomber plus bas. Ce n'eſt pas là l'eſprit de l'évangile. Jeſus-Chriſt dit à tous ſes diſciples, c'eſt-à-dire à tous les Chrétiens : ſoyez parfaits, comme votre Père céleſte eſt parfait. Et encore : efforcez-vous d'entrer par la petite porte, il n'y entrera pas qui voudra. *Matth. v. 48.*

Je dis donc, que tout Chrétien étant obligé de tendre à la perfection, ſelon ſon état, il vaut mieux demeurer dans le monde, faiſant toujours quelque pas vers la perfection, que ſe repoſer à l'abri d'un monaſtère & d'un habit religieux, comme ſi on avoit aſſuré ſon ſalut en *Luc. XIII. 24.*

faiſant les vœux. Je n'eſtime guère plus ces religieux tièdes & indifférens pour la perfection, que les morts revêtus d'un habit de religion, ſuivant la dévotion d'Eſpagne. C'eſt une eſpèce d'hypocriſie de profeſſer une règle que l'on n'obſerve qu'imparfaitement : c'eſt chercher l'honneur d'une vie au-deſſus du commun, ſans en vouloir ſouffrir la peine qui en fait le mérite. A force de relever la perfection de leur état, les religieux ont négligé de travailler à la perfection effective : ils ſemblent avoir cru s'en revêtir avec leur habit. Cette idée leur a fait mépriſer tous ceux qui ne ſont pas de leur état, les prêtres mêmes & les évêques, dont il leur a paru que l'on pourroit ſe paſſer, s'il ne falloit recevoir d'eux la cérémonie de l'ordination.

XIV. Affoibliſſement de la morale chrétienne.

Le relâchement des religieux a ſans doute beaucoup nui à tous les Chrétiens. Les ſéculiers ont dit : ſi ceux qui doivent être les modèles de la perfection, ſe permettent telle & telle choſe, nous pouvons bien nous en permettre davantage : s'ils ne jugent que telle & telle action ſoient des péchés, nous ne devons pas être plus ſcrupuleux. Je penſe auſſi que l'affoibliſſement de la théologie morale, introduit depuis quatre ou cinq cents ans, eſt venu de la même ſource. Les caſuiſtes qui ont écrit dans ces derniers ſiècles, étoient la plupart religieux, & religieux mendians, qui ſe trouvoient preſque ſeuls en poſſeſſion des études & de l'adminiſtration de la pénitence. Or la mendicité eſt un grand obſtacle à la ſévérité & à la fermeté envers ceux dont on tire la ſubſiſtance.

De plus, ces caſuiſtes ne connoiſſoient de l'ancienne diſcipline ſur la pénitence, que le peu qui s'en trouve dans le décret de Gratien ; car ils ne remontoient pas plus haut, comme on voit par leurs citations. Ils ne connoiſſoient ni les anciens canons pénitentiaux, ni les divers degrés de pénitence, ni les ſolides raiſons qui les avoient fait établir. Ainſi, ſans en avoir le deſſein, ils ont introduit deux moyens de laiſſer régner le péché, l'un en excuſant la plupart des péchés, l'autre en facilitant les abſolutions. C'eſt ôter le péché, du moins dans l'opinion des hommes, que de leur enſeigner que ce qu'ils croyoient péché ne l'eſt pas ; c'eſt ce qu'ont prétendu faire des docteurs modernes, par leurs diſtinctions & leurs ſubtilités ſcolaſtiques, ſur-tout par la doctrine de la probabilité.

A l'égard des péchés qu'on ne peut excuſer, le remède eſt l'abſolution facile, ſans jamais la refuſer, ni même la différer, quelques fréquentes que ſoient les rechutes. Ainſi le pécheur a ſon compte, & fait ce qu'il veut ; tantôt on lui dit qu'il péche à la vérité, mais que le remède eſt facile, & qu'il peut pécher tous les jours en ſe confeſſant tous les jours. Or cette facilité ſemble néceſſaire dans les pays d'inquiſition ; où le pécheur d'habitude qui ne veut pas

ſe corriger, n'oſe toutefois manquer au devoir paſcal, de peur d'être dénoncé excommunié, & au bout de l'an déclaré ſuſpect d'héréſie, & comme tel pourſuivi en juſtice; auſſi eſt-ce dans ces pays-là qu'ont vécu les caſuiſtes les plus relâchés.

Cette facilité d'abſolutions anéantit en quelque façon le péché, puiſqu'elle en ôte l'horreur & le fait regarder comme un mal ordinaire & inévitable. Craindroit-on la fièvre, ſi pour en guérir il ne falloit qu'avaler un verre d'eau. Craindroit-on de voler ou de tuer, ſi l'on en étoit quitte pour laver ſes mains? La confeſſion eſt preſque auſſi facile, quand il ne s'agit que de dire un mot à l'oreille d'un prêtre, ſans craindre ni délai d'abſolution, ni ſatisfaction pénible, ni néceſſité de quitter l'occaſion. Mais inſenſiblement je m'éloigne de mon ſujet.

XV. *Dévotions nouvelles.*

J'ajouterai toutefois que les nouvelles dévotions introduites par quelques religieux, ont concouru au même effet de diminuer l'horreur du péché, & faire négliger la correction des mœurs. On peut porter un ſcapulaire, dire tous les jours le chapelet ou quelque oraiſon fameuſe, ſans pardonner à ſon ennemi, reſtituer le bien mal acquis, ou quitter ſa concubine: voilà les dévotions qu'aime le peuple, celles qui n'engagent point à être meilleur. Et en pratiquant ces petites dévotions, on ne laiſſe pas de s'eſtimer plus que ceux qui ne les pratiquent point, ſe flatter qu'elles nous attirent une bonne mort; car on ne voudroit pas ſe convertir pendant qu'on a de la jeuneſſe ou de la ſanté, il en coûteroit trop. De-là vient encore la dévotion extérieure au S. Sacrement. On aime bien mieux l'adorer expoſé, ou le ſuivre en proceſſion, que ſe diſpoſer à communier dignement.

Depuis que le travail des mains a ceſſé chez les religieux, ils ont extrêmement relevé l'oraiſon mentale, qui eſt en effet l'ame de la religion chrétienne, puiſque c'eſt l'exercice actuel de l'adoration en eſprit & en vérité, preſcrite par Jeſus-Chriſt même. Mais il eſt facile d'en abuſer. C'eſt en quoi conſiſtoit principalement l'héréſie des Maſſaliens, condamnée dès le quatrième ſiècle; & ce que les Catholiques leur reprochoient le plus, étoit le mépris du travail & la mendicité. Les Fraticelles des derniers temps leur reſſembloient fort, & chez les Catholiques mêmes l'oraiſon mentale a ſervi de prétexte à pluſieurs abus. Quand un moine Egyptien faiſoit, en priant toujours, des nattes ou des paniers, on voyoit bien qu'il ne perdoit pas ſon temps; mais il n'y a que Dieu qui ſache à quoi l'emploie celui qui, pendant une heure ou deux, demeure à genoux & les bras croiſés.

Jo. IV. 23.

Hiſt. liv. XIX. *n.* 25.

Or cette dévotion oiſive, & par conſéquent équivoque, a été la plus ordinaire depuis environ cinq cents ans, particulièrement chez les femmes, naturellement plus pareſſeuſes &

d'une imagination plus vive. De-là vient que les vies des saintes de ces derniers siècles, sainte Brigide, sainte Catherine de Sienne, la bienheureuse Angele de Foligni, ne contiennent guère que leurs pensées & leurs discours, sans aucun fait remarquable : ces saintes employoient sans doute bien du temps à rendre compte de leur intérieur aux prêtres qui les dirigeoient ; & ces directeurs, prévenus en faveur de leurs pénitentes dont ils connoissoient la vertu, prenoient aisément leurs pensées pour des révélations, & ce qui leur arrivoit d'extraordinaire, pour des miracles.

Ces directeurs étant nourris de la méthode & des subtilités de la scolastique qui régnoit alors, ne manquèrent pas de l'appliquer à l'oraison mentale, dont ils firent un art long & difficile, prétendant distinguer exactement les divers états d'oraison, & les degrés du progrès dans la perfection chrétienne. Et comme c'étoit la mode depuis long temps de tourner toute l'écriture à des sens figurés, faute d'en entendre la lettre, ces docteurs y trouvèrent tout ce qu'ils voulurent ; & ainsi se forma la théologie mystique que nous voyons dans les écrits de Rusbroc, de Taulere & des auteurs semblables. A force de subtiliser, ils employoient souvent des expressions outrées, & avançoient des paradoxes auxquels il étoit difficile de donner un bon sens : tels que ceux du Jacobin Ecard, condamnés par le pape Jean XXII.

Hist. l. CXIII. *n.* 59.

Ces excès poussés plus loin, avoient produit au commencement du même siècle, les erreurs des Beguards & des Beguines, condamnées au concile de Vienne ; & l'on peut dire que dans tous les temps le démon s'est servi du même artifice, de plonger les hommes dans les vices les plus grossiers & les plus honteux, sous prétexte de la plus haute perfection : tel fut dès le second siècle Carpocras & ses faux Gnostiques ; & tel a été de notre temps Molinos & ses Quiétistes. Un autre effet de la spiritualité outrée est le fanatisme, tel que celui de Grégoire Palamas, & des moines Grecs du mont Athos, dans notre quatorzième siècle : on n'y voit point de sensualité, mais un orgueil & une opiniâtreté invincibles.

Liv. XCI. *n.* 58.

Liv. III. *n.* 20.

Liv. XCV. *n.* 9.

Revenons donc à l'adoration en esprit & en vérité, c'est-à-dire à une oraison simple & solide, telle que nous la voyons dans les premiers temps de l'église, qui ait pour sujet & pour fondement des vérités de foi & des paroles de l'écriture : non des opinions d'école, des histoires fabuleuses, ou des représentations imaginaires, comme celles de saint Bonaventure. Une oraison enfin, qui consiste plus dans les affections que dans les pensées, comme dit saint Augustin, & qui tende directement à nous rendre meilleurs.

Hist. liv. LXXXVI. *n.* 3. *Epist. ad Prob.*

Disons un mot aussi de la prière publique, qui depuis plusieurs siècles est devenue la principale occupation des religieux ; demandons à Dieu que ce soit une véritable prière,

& que le chant & les cérémonies extérieures ſoient ſoutenus & animés par l'eſprit d'une ſincère piété; que nous puiſſions dire avec S. Paul : je chanterai de l'eſprit & de l'entendement : c'eſt-à-dire que l'action naturelle de l'ame ſoit accompagnée du mouvement de la grâce ; autrement, le chant n'eſt plus qu'un exercice de poitrine, & un ſon ſemblable à celui des orgues, & des autres inſtrumens inanimés ; ce n'eſt plus une prière. Pour la rendre ſérieuſe, il faudroit faire plus d'attention à la lettre qu'à la note : étudier ſoigneuſement le ſens littéral des pſeaumes & des autres parties de l'office ; afin d'entendre au moins ce que l'on dit. *1. Cor. xiv. 15.*

Nous devons, autant qu'il eſt poſſible, ne laiſſer aux hérétiques aucun prétexte d'imaginer que la dévotion ſoit une invention nouvelle des moines introduite par intérêt, ou par d'autres motifs humains. Pour cet effet il faut remonter juſqu'aux premiers ſiècles de l'égliſe ; & conſidérer la vie que ſaint Clément Alexandrin propoſe à tous les Chrétiens dans ſon Pédagogue, & la peinture qu'il fait dans ſes ſtromates du Chrétien parfait, qu'il nomme Gnoſtique, tout cela avant qu'il y eût des moines. C'eſt là où l'on voit que la vraie dévotion n'eſt pas un rafinement des derniers temps, mais la pratique de ce qu'ont enſeigné les Apôtres, & ce que la tradition la plus pure a tranſmis aux ſiècles ſuivans. C'eſt là où l'on voit une dévotion grande, noble, ſolide, & infiniment éloignée des petiteſſes qui dégénèrent en ſuperſtition : une dévotion enfin qui n'eſt à l'uſage que de ceux qui veulent ſérieuſement devenir meilleurs. *Hiſt. lib. 17. n. 37. 41.*

Je finis ici mes réflexions ſur l'état des religieux ; & comme je vois bien qu'il eſt triſte de les laiſſer dans le relâchement qui régnoit au commencement du quinzième ſiècle, j'avertis le lecteur que dans les trois ſiècles ſuivans il s'eſt formé de ſaintes réformes, qui ont relevé la plupart des ordres de leur décadence, comme nous voyons avec édification.

Fin du huitième Diſcours ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

TABLE
DES SOMMAIRES
Des huit premiers Diſcours ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

PREMIER DISCOURS.

I. *Matière de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique*, Page 1
II. *Deſſein de l'Auteur*, 4
III. *Choix des faits*, ibid.
IV. *Qualité du ſtyle*, 7
V. *Règles de Critique*, 8
VI. *Méthode pour écrire l'Hiſtoire*, 12
VII. *Extraits de Doctrine*, 14
VIII. *Règles de Chronologie*; 15
IX. *Pourquoi ſi peu d'Ecrits des premiers ſiècles*, 17
X. *Utilité de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Doctrine*, 19
XI. *Diſcipline*, ibid.
XII. *Mœurs* 20

SECOND DISCOURS.

I. *Etabliſſement divin du Chriſtianiſme*, Page 22
II. *Martyrs*, ibid.
III. *Mœurs des Moines, &c.* 24
IV. *Evêques & Clercs*, 25
V. *Gouvernement de l'Egliſe*, 28
VI. *Clercs inférieurs*, 30
VII. *Solennité des Offices*, 31
VIII. *Pénitence*, 32
IX. *Douceur de l'Egliſe*, 35
X. *Diſcipline en général*, ibid.
XI. *Doctrine. Trinité*, 37
XII. *Incarnation. Grâce*, 38
XIII. *Méthode d'étudier*, 40
XIV. *Méthode d'enſeigner*, 42
XV. *Science des Pères*, 43
XVI. *Eloquence des Pères*, 44
XVII. *Qu'il faut étudier l'antiquité*, 45

TROISIEME DISCOURS.

I. *Inondation des Barbares*, 48
II. *Chute des Etudes*, 49
III. *Menaces & promeſſes temporelles*, 51
IV. *Reliques*, 52

V. *Pélerinages*, 54
VI. *Superſtitions*, ibid.
VII. *Etat de l'Orient*, 55
VIII. *Clercs chaſſeurs & guerriers*, 57
IX. *Seigneuries temporelles des Egliſes*, 58
X. *Confuſion des deux puiſſances*, 59
XI. *Richeſſes des Egliſes*, 62
XII. *Corruption des mœurs*, 63
XIII. *Incontinence du Clergé*, 64
XIV. *Hoſtilités univerſelles*, 65
XV. *Simonie*, 66
XVI. *Pénitence*, ibid.
XVII. *Cenſures*, 68
XVIII. *Dépoſition des Rois*, 70
XIX. *Succeſſion d'Evêques*, 74
XX. *Conciles*, ibid.
XXI. *Ecoles & ſucceſſions de Docteurs*, 75
XXII. *Monaſtères*, 76
XXIII. *Cérémonies*, 79
XXIV. *Propagation de la foi*, 80
XXV. *Apologie de ces cinq ſiècles*, 83

QUATRIEME DISCOURS.

I. *CHangemens dans la Diſcipline*, 85
II. *Conciles*, 86
III. *Jugement des Evêques*, 87
IV. *Tranſlations, Erections, &c.* 88
V. *Appellations*, 91
VI. *Extenſion de l'autorité du Pape*, 92
VII. *Immunité des Clercs*, 94
VIII. *Moins de changement en Orient*, 95
IX. *Puiſſance temporelle de l'Egliſe*, 96
X. *Inconvéniens de cette puiſſance*, 98
XI. *Légats*, 102
XII. *Subventions pécuniaires*, 104
XIII. *Qu'il faut dire la vérité toute entière*, 105
XIV. *Rigueur contre les héretiques*, 107
XV. *Changemens dans la pénitence*, 111
XVI. *Indulgences*, 113

CINQUIEME DISCOURS.

I. *EColes de Paris & de Boulogne.* 115
II. *Utilité des Univerſités*, 116
III. *Colléges*, 117
IV. *Cours d'Etudes*, 118
V. *Grammaire*, 119
VI. *Rhétorique & poëtique*, 121
VII. *Hiſtoire*, 122
VIII. *Logique*, 123
IX. *Morale*, 126
X. *Mœurs des Etudians*, 128
XI. *Théologie poſitive*, 130
XII. *Abus des Allégories*, 132
XIII. *Tradition*, 134
XIV. *Réputation des Scolaſtiques*, 136
XV. *Leur méthode*, 137
XVI. *Leur ſtyle*, 138
XVII. *Canoniſtes*, 140
XVIII. *Plan de meilleures Etudes*, 142

SIXIEME DISCOURS.

I. ORigine des Croiſades, Page 143
II. Indulgence plénière, 146
III. Fautes dans l'exécution de la Croiſade, 148
IV. Motifs de ces entrepriſes, 150
V. Inconvéniens de la priſe de Conſtantinople, 151
VI. Croiſades multipliées, 152
VII. Décimes & autres impoſitions, 153
VIII. Surcroît d'affaires aux papes, 154
IX. Clergé Latin d'Orient, 155
X. Ordres Militaires, 156
XI. Chute de la pénitence, 158
XII. Croiſades du Nord, 161
XIII. Avantages temporels des Croiſés, 162
XIV. Qu'il vaut mieux convertir les Infidelles, 164
XV. Qu'on pourroit convertir les Muſulmans, 165

SEPTIEME DISCOURS.

I. JUridiction eſſentielle à l'Egliſe, 168
II. Arbitrages des Evêques, 170
III. Conciles, 171
IV. Protection des princes, 172
V. Conciles Nationaux, 175
VI. Droit nouveau, ibid.
VII. Extenſion de la juridiction du Pape, 176
VIII. Entrepriſes ſur les Juges laïques, 177
IX. Multiplication des Juges, 179
X. Avarice & chicane, ibid.
XI. Peines temporelles, 181
XII. Haines des laïques contre le clergé, ibid.
XIII. Inquiſition, 182
XIV. Plaintes de Pierre de Cugnières, 184
XV. Juridiction de l'Egliſe Grecque, 186

HUITIEME DISCOURS.

I. ORigine des Religieux. Moines d'Egypte, 186
II. Règle de S. Benoît. Chanoines, 189
III. Ordre de Clugni, 191
IV. Ordre de Cîteaux, 192
V. Frères Lais, 193
VI. Etudes des Moines, 194
VII. Multiplication d'Ordres Religieux, 196
VIII. Religieux mendians, 197
IX. Pauvreté évangélique, 200
X. Relâchement des Religieux mendians, 201
XI. Schiſme entre les Frères Mineurs, 203
XII. Relâchement général des Religieux, 204
XIII. Exemptions, 207
XIV. Affoibliſſement de la morale chrétienne, 210
XV. Dévotions nouvelles, 211

SUPPLÉMENT

SUPPLÉMENT
A LA COLLECTION
DES
OPUSCULES
DE M. L'ABBÉ FLEURY,

CONTENANT une nouvelle Édition de ſon Traité du Choix & de la Méthode des Etudes, revue, corrigée & augmentée de plus d'un tiers, d'après un Manuſcrit de l'Auteur, nouvellement recouvré, ſuivi d'un Mémoire pour les études des Miſſions Orientales, &c. &c.

TOME QUATRIEME.

PREMIERE PARTIE.

A NISMES,

Chez PIERRE BEAUME, Imprimeur-Libraire.

Et ſe trouve à Paris,

Chez GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur du Roi, & du Clergé de France, rue Saint-Jacques.

M. DCC. LXXXIV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

AVIS AU RELIEUR.

Pour les Exemplaires qui ne ſont pas encore reliés, le Relieur aura ſoin de placer ce Supplément au commencement du Tome quatrième, c'eſt-à-dire, qu'il doit former le commencement de ce même Tome quatrième, première Partie, & à la ſuite de ce Supplément, mettez la page Hollandoiſe, portant COLLECTION DES OPUSCULES DE M. L'ABBÉ FLEURY, pour ſervir de ſuite à *ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique*, vient après le Frontiſpice, l'Avertiſſement, Hiſtoire du Droit François, &c. &c. Supprimez l'ancien Frontiſpice, l'Avertiſſement, & la Permiſſion ſimple, où la réclame ſe trouve fauſſe, cet Avertiſſement & cette Permiſſion, ſe trouvant répétés ici d'une manière plus complète.

Nota. *On trouvera à la fin de ce Supplément, le Proſpectus de la Collection des Œuvres choiſies de Boſſuet, en huit volumes in-8°. celui de la Sainte Bible, avec l'Explication du Sens Littéral & du Sens Spirituel, tirée des Saints Pères & des Auteurs Eccléſiaſtiques, en vingt-cinq volumes in-8°. & celui de l'Explication de la même Bible, ſéparée du Texte, de la Traduction & des Notes, en dix-ſept volumes in-8°.*

COLLECTION COMPLETTE
DES ŒUVRES
DE M. L'ABBÉ FLEURY.

PROPOSÉE PAR SOUSCRIPTION,

En trente Volumes in-octavo, actuellement imprimés, à 4 liv. le Volume en feuilles, 4 liv. 5 ſ. brochés en carton, & 5 liv. reliés.

LA juſte eſtime que le célèbre CLAUDE FLEURY s'eſt acquiſe par ſon excellente *Hiſtoire Eccléſiaſtique*, a fait déſirer la *Collection des autres Ouvrages* de ce ſavant Auteur, pour en former une édition complète & uniforme, avantage qu'on n'avoit pas eu juſqu'ici.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, en vingt-cinq volumes in-octavo.

Les Éditions multipliées de cette Hiſtoire, depuis l'année 1691, dans laquelle le premier Volume commença de paroître, prouvent aſſez l'eſtime que le Public a toujours eue pour cet Ouvrage, malgré l'inconvénient qui ſe trouvoit également dans les deux formats ſous leſquels ces Éditions, juſqu'à préſent, avoient été faites. L'Édition *in-quarto* étoit d'un caractère trop gros, qui multiplioit trop les volumes, & en mettoit le prix au-deſſus de la portée d'un nombre de Lecteurs : ils ne pouvoient s'en dédommager que par l'Édition *in-douze*, qui, réduite au même nombre de Volumes, étoit d'un caractère trop petit, & formoit des Volumes ſi gros, qu'on avoit même été obligé de rendre le vingt-unième diviſible en deux parties.

On a évité ces deux inconvéniens dans la nouvelle Édition qu'on offre au Public en format *in-octavo*, dont le caractère plus gros que celui des Éditions *in-douze*, & plus petit que celui des Éditions *in-quarto*, a facilité le moyen de réunir un Volume & demi de l'Édition *in-quarto* de Paris dans un ſeul de celle *in-octavo*.

Nous donnons donc en 24 *volumes in*-8°. d'environ ſept à huit cents pages d'impreſſion, (*ſur même caractère que celui du préſent Proſpectus*) les 36 vol. in-4°. de la dernière édition de Paris, *ligne à ligne & mot à mot*.

Nous avons mis à la fin de chaque volume une Table alphabétique des Matières, telle qu'elle eſt dans l'Edition de Paris, & adaptée à la nôtre.

Nous donnons enſuite la Table générale, en forme de Dictionnaire, contenant l'abrégé des 24 volumes de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, qui en fait le *vingt-cinquième* volume, pareillement adaptée à notre Edition.

Collection des Opuſcules, en 5 vol. in-8°. avec le Portrait de l'Auteur.

CE Recueil, dont M. L. E. Rondet, Interprète des Langues Saintes, a été l'Editeur, renferme toutes les différentes productions qui ſont ſorties de la Plume de M. l'Abbé Fleury, étrangères à ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique ; & on peut dire que c'eſt la portion la plus utile de ſes Œuvres.

Quelques-uns de ces Ouvrages étoient devenus très-rares & difficiles à retrouver. Nous n'avons épargné ni ſoins ni dépenſe pour nous procurer tous ceux qui ont été imprimés ; & nous les avons réunis en cinq volumes *in-octavo*, ſous le titre collectif d'*Opuſcules* [*a*].

Nous avons choiſi ce format, comme étant aujourd'hui celui qui paroît être le plus agréable à la plupart des Lecteurs. Il contient plus de matières qu'un *in-douze* : il eſt plus commode qu'un *in-quarto*. D'ailleurs nous avons été engagés à donner cette Collection comme Suite de l'édition *in-octavo* que nous avons donnée de *l'Hiſtoire Eccléſiaſtique* du même Auteur : il convenoit qu'elle fût du même format, & elle n'en ſera pas moins utile à ceux qui ont les précédentes éditions *in-douze* ou *in-quarto* de la même Hiſtoire (*b*).

ORDRE & diſtribution des Matières contenues dans chaque Volume.

Tome I Contenant : un *Diſcours ſur la Vie & les Ouvrages de M.* l'Abbé Fleury, les *Mœurs des Iſraélites & des Chrétiens*, les *Devoirs des Maîtres & des Domeſtiques*, le *Soldat Chrétien*, & le *Catéchiſme Hiſtorique*. Nous avons placé le Portrait de l'Auteur à la tête de ce premier volume.

Tome II. Contenant : le *Traité du Choix & de la Méthode des Études*, l'*Inſtitution au Droit Eccléſiaſtique*, avec *les Notes* de M. Boucher d'Argis, le *Diſcours ſur les Libertés de l'Égliſe Gallicane, ſelon l'Édition de 1765* avec ſes *Notes*, ſuivi de *trois autres Diſcours* : ſur l'*Écriture Sainte*, ſur la *Poéſie des Hébreux* & ſur la *Prédication* ; le *Diſcours ſur la Poéſie des Hébreux* y eſt donné d'abord *ſelon l'Édition de Dom Calmet*, & enſuite *ſelon l'Édition du P. Deſmolets*.

Tome III. Contenant : la *Vie de la vénérable Mère d'Arbouze*, le *Portrait de M. le Duc de Bourgogne, depuis Dauphin*, *les Diſcours Académiques* ; différentes *Pièces Philoſophiques & Politiques* ; la *Verſion latine de ſon Catéchiſme hiſtorique*, & celle de l'*Expoſition de la Doctrine Catholique de M. Boſſuet* : l'une & l'autre ſorties de la plume de M. l'Abbé Fleury.

Tome IV. Contenant : l'*Hiſtoire du Droit François*, le *Droit Public de France*, le *Diſcours ſur les Libertés de l'Égliſe Gallicane*, ſuivant l'Édition de 1724, la *Verſion Latine*, de *deux Pièces d'Origènes*, c'eſt-à-dire de ſon *Livre de la Prière* & de ſon *Exhortation au Martyre* ; une *Lettre* de M. l'Abbé Fleury à Dom Calmet, un *Supplément au Diſcours Préliminaire*, placé à la tête du Tome premier ; & le *Traité du Choix & de la Méthode des Études*, d'après un manuſcrit de l'Auteur, plus ample de plus d'un tiers que toutes les Éditions connues, &c. &c.

Tome V. Contenant : *les Diſcours ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique* ; & la *Juſtification de ces mêmes Diſcours & de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique*, par le R. . Tranquille, de Bayeux, Capucin.

Toutes ces Pièces ont été *revues* par l'Editeur, qui a pris ſoin de *corriger les fautes d'impreſſion* qui s'étoient gliſſées dans les précédentes éditions. Il a ſuppléé les *Sommaires à quelques Pièces* qui en manquoient ; & il a mis à la tête un *Diſcours préliminaire*, où il expoſe tout ce qu'il a pu recueillir *ſur la Vie & les Ouvrages de M. l'Abbé Fleury*. Il a raſſemblé à la ſuite de ce diſcours les divers *Éloges* de cet illuſtre Auteur, prononcés dans l'Académie Françoiſe par *M. l'Abbé Régnier*, par *M. Adam* & par *M. l'Abbé de Roquette*, ou conſignés dans les Approbations de ſes Ouvrages, ſoit par *M. Boſſuet*, Évêque de Meaux, ſoit par *divers Cenſeurs Royaux*, & quelques autres *témoignages* de divers Auteurs. Ainſi la *Vie & les Éloges* de M. l'Abbé Fleury ouvrent cette Collection, & ſa *Juſtification* la termine.

(*a*) Les différens Ouvrages que nous avons réunis ici, formoient plus de trente Volumes in-12. de différens caractères & de différens formats, dont le prix s'élevoit à plus de 60 liv.

(*b*) Ceux qui ont l'Hiſtoire Eccléſiaſtique pourront ſouſcrire pour les Opuſcules ſéparément.

AVIS DE L'IMPRIMEUR.

L'Utilité publique, que tout bon citoyen doit avoir en vue, & qui a toujours fait la règle de notre conduite particulière, nous engage à *propoſer par Souſcription* les Ouvrages dont on vient de lire le Proſpectus, pour en faciliter l'acquiſition à un plus grand nombre de Lecteurs, & principalement à MM. les Curés, & à MM. leurs Vicaires, à qui ces Livres ſont néceſſaires par état.

Nous ne demandons aucune avance, & la *Collection* que nous propoſons étant actuellement imprimée, on n'a à craindre ni retard dans la livraiſon des Volumes, ni défauts ou fraude dans leur exécution; inconvéniens trop ordioaires dans les Souſcriptions, & occaſionés par une foule de circonſtances, que ceux qui les propoſent, avec toute la bonne volonté, & toute l'honnêteté poſſibles, ne peuvent ſouvent ni parer, ni même prévoir.

D'ailleurs nos Éditions étant déjà connues, les avantages de la Souſcription nous donnent lieu d'eſpérer qu'elles ſeront favorablement accueillies. Elles ſont ſur même Papier, même Caractère & même Format que les *deux premières Pages du préſent Proſpectus*; & pour ſatisfaire, autant qu'il nous eſt poſſible, le goût de MM. les Souſcripteurs, nous offrons de fournir nos Volumas en feuilles, ou brochés en carton, avec une étiquette ſur le dos pour indiquer le Tome, ou très-proprement reliés, au choix de chacun, conformément aux conditions ſuivantes.

CONDITIONS pour la Souſcription de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

	en feuil.	br. en cart.	reliés
En ſouſcrivant & recevant actuellement les Tomes I & II, on payera	8 liv.	8 liv. 10 ſ.	10 liv.
En recevant les Tomes III & IV en Juillet prochain	8 liv.	8 liv. 10 ſ.	10 liv.
En recevant les Tomes V & VI en Août prochain	8 liv.	8 liv. 10 ſ.	10 liv.
En recevant les Tomes VII & VIII en Septembr. proch.	8 liv.	8 liv. 10 ſ.	10 liv.
En recevant les Tomes IX & X en Octobre prochain . . .	8 liv.	8 liv. 10 ſ.	10 liv.
En recevant les Tomes XI & XII en Novembre prochain.	8 liv.	8 liv. 10 ſ.	10 liv.
En recevant les Tomes XIII & XIV en Décembre proch.	8 liv.	8 liv. 10 ſ.	10 liv.
En recevant les Tomes XV & XVI en Janvier 1785	8 liv.	8 liv. 10 ſ.	10 liv.
En recevant les Tomes XVII & XVIII en Février 1785..	8 liv.	8 liv. 10 ſ.	10 liv.
En recevant les Tomes XIX & XX en Mars 1785	8 liv.	8 liv. 10 ſ.	10 liv.
En recevant les Tomes XXI & XXII en Avril 1785	8 liv.	8 liv. 10 ſ.	10 liv.
En recevant les Tomes XXIII & XXIV en Mai 1785 . . .	8 liv.	8 liv. 10 ſ.	10 liv.
En recevant le Tome XXV & dernier contenant la Table générale en Juin 1785.	6 liv.	6 liv. 5 ſ.	7 liv.

Total de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, en feuil. 102 l. br. 108 l. 5 ſ. rel. 127 l.

CONDITIONS pour la Souſcription des Opuſcules.

	en feuil.	br. en cart.	reliés.
En ſouſcrivant & recevant actuellement le Tome premier on payera	4 liv.	4 liv. 5 ſ.	5 liv.
En recevant le Tome II en Juillet prochain	4 liv.	4 liv. 5 ſ.	5 liv.
En recevant le Tome III en Août prochain	4 liv.	4 liv. 5 ſ.	5 liv.
En recevant le Tome IV en Septembre prochain	4 liv.	4 liv. 5 ſ.	5 liv.
En recevant le Tome V en Novembre prochain.	4 liv.	4 liv. 5 ſ.	5 liv.

Total des Opuſcules en feuil. 20 l. br. 21 l. 5 ſ. rel. 25 l.

Nous prenons l'engagement ſolennel de livrer les trente Volumes formant cette Collection, dans l'eſpace d'une année, *à cent vingt-deux livres en feuilles, cent vingt-neuf livres dix ſous brochés en carton, & cent cinquante-deux livres reliés très-proprement*: On aura en outre la faculté de diviſer cette ſomme en dix-huit payemens; & nous nous obligeons à remplir toutes les conditions du préſent Proſpectus, ſous peine de rembourſer à MM. les Souſcripteurs le montant des Volumes qu'ils pourroient avoir reçus.

ON SOUSCRIRA:

A Nîmes, chez PIERRE BEAUME, Imprimeur-Libraire, *Propriétaire de la Collection.*

A Paris, chez G. DESPREZ, Imprimeur du Roi, & du Clergé de France, rue S. Jacques.

A chez Libraire

Et chez tous les principaux Libraires des différentes Villes du Royaume & des Pays étrangers.

Lu & approuvé, ce 11 Décembre 1783. DE SAUVIGNY.

Vu l'Approbation, permis d'imprimer, ce 13 Décembre 1783. LE NOIR.

On trouve également à Nimes, chez le même Imprimeur, les Ouvrages ſuivans, ſur même Caractère & en même Format que la Collection de Fleury.

Collection compiète des Œuvres de Meſſire Eſprit Fléchier, Evêque de Nimes, & l'un des Quarante de l'Académie Françoiſe, revue ſur les Manuſcrits de l'Auteur, augmentée de pluſieurs Pièces qui n'avoient jamais été imprimées, & accompagnée de Préfaces, d'Obſervations & de Notes ſur tous les endroits qui ont paru en avoir beſoin; *Nimes, 1782*, 10 vol. *in-octavo*, 40 livres reliés très-proprement.

Nota. *Les Œuvres de cet Illuſtre Prélat* ſont ici *réunies pour la première fois : Cette Collection eſt due aux ſoins de M. l'Abbé* Ducreux, *Chanoine de l'Egliſe d'Auxerre, & Chapelain de Monſieur, Frère du Roi. Il a mis à la tête, une* Préface générale, *ſuivie d'un* Diſcours ſur la perſonne & les Ecrits de M. Fléchier. *Il y a joint les* Eloges de ce Prélat, recueillis de divers Auteurs. *A la tête de chacun de ces dix Volumes, il a placé un* Avertiſſement *touchant les Pièces qui y ſont contenues ; & il a ajouté des Notes en divers endroits.*

Nous joignons ici l'extrait de l'Approbation qu'en a donné M. l'Abbé Rivallier, Docteur de Sorbonne & Cenſeur Royal. » On a rendu ſervice au Public, *dit-il*, en raſſemblant toutes » les différentes productions ſorties de la plume de ce grand Evêque, & capables de juſtifier la haute réputation qu'il s'eſt acquiſe » par ſon éloquence, ſes talens littéraires & » la pratique la plus exacte des vertus épiſcopales. On trouvera dans ce Recueil pluſieurs » Pièces qui n'avoient pas encore paru, & » qui ſerviront à faire connoître de plus en » plus le mérite & les qualités perſonnelles » d'un Prélat qui a tenu avec juſtice un des » premiers rangs parmi les Hommes illuſtres » du beau ſiècle de Louis XIV. & dont les » Ouvrages mériroient d'être tranſmis à la » Poſtérité, pour ſervir de Modèle aux Orateurs ſacrés ».

Du même, & ſéparément, Recueil de ſes Oraiſons Funèbres, augmentées d'une Préface Hiſtorique ſur ce genre d'Eloges; d'une Hiſtoire abrégée de la Vie & de la Mort des perſonnes illuſtres, qui ont fait le ſujet de ces mêmes Oraiſons Funèbres; & ſuivies de leurs Analyſes; auxquelles on a joint celles prononcées par M. Boſſuet, Evêque de Meaux, pareillement augmentées d'une Préface Hiſtorique & Critique, d'un Eloge Hiſtorique de M. Boſſuet, & d'une Hiſtoire abrégée de la vie & de la mort des perſonnes qui ont fait le ſujet de ces mêmes Oraiſons Funèbres, *Nimes*, 1782, 2 vol. in-8°. 8 liv. rel.

Hiſtoire de l'Ancien & du Nouveau Teſtament & des Juifs, par le R. P. Dom-Auguſtin Calmet, religieux Bénédictin, abbé de Sénones, pour ſervir d'introduction à l'hiſtoire eccléſiaſtique de M. l'Abbé Fleury, nouvelle édition (entièrement conforme à celle de Paris,) *Nimes*, 1781, 3 vol. in-8°. 15 l. rel.

Cet Ouvrage embraſſe l'Hiſtoire des Juifs, depuis le commencement du Monde, juſqu'à la ruine du Temple de Jéruſalem par les Romains. L'Auteur a voulu le faire ſervir d'Introduction à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, compoſée par M. l'Abbé Fleury. Il préſente un tableau très-intéreſſant des Evénemens qui ont précédé l'établiſſement de la Religion Chrétienne.

Mémoires Chronologiques & Dogmatiques, pour ſervir à l'Hiſtoire Eccléſiaſt. depuis 1600 juſqu'en 1716, avec des Réflexions & des Remarques critiques, *par le P. d'Avrigny*, nouvelle Edition, en 2 vol. in-8°. *Nimes*, 1781. 8 l. rel.

Cet Ouvrage forme la ſuite naturelle de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de M. l'Abbé Fleury, de même que celle de l'Hiſtoire de l'Egliſe Galliçane du P. Longueval.

Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire univerſelle de l'Europe, depuis 1600, juſqu'en 1716: avec des Réflexions & Remarques critiques; *par le P. d'Avrigny, de la Compagnie de Jeſus*, 2 vol. in-8°. *Nimes*, 1783, 9 liv. rel.

Cet Ouvrage contient un Tableau très-intéreſſant de tous les mouvemens & de toutes les révolutions auxquelles les brouilleries des Couronnes ont donné lieu en Europe dans ce période de temps. On n'y trouve ni longues Narrations, ni Deſcriptions magnifiques, ni Portraits des grands Hommes, mais un grand nombre de Faits & d'Acteurs qui ont un caractère plus ou moins remarquable, une phyſionomie plus ou moins animée.

Un ſtyle vif & preſſé, une critique ſage & éclairée, répandent ſur l'Ouvrage du P. d'Avrigny un air de vie, un embonpoint appétiſſant, qui ne donnent point le temps de reſpirer à la curioſité des Lecteurs.

Dictionnaire de l'Académie Françoiſe, nouvelle & jolie édition en caractère romain & italique, conforme à la dernière édition de Paris, ſur petit texte neuf de M. Fournier le Jeune, & ſur papier fin, ſupérieurement exécutée, 1778, 2 vol. in-4°. 36 liv. rel. en veau.

Nota. *Il faut diſtinguer cette Edition, entièrement conforme à celle de Paris*, (en deux Volumes in-folio,) *de celles de* Lyon *& d'*Avignon, *dans leſquelles on a entièrement dénaturé l'Ouvrage, en mettant en caractère romain, ce qui devoit être en caractère italique.* D'ailleurs, *cette dernière contient environ quatre-vingt-dix pages d'impreſſion de moins que la mienne, ce qui forme un objet conſidérable ſur le prix.* (Vid. l'Avis que j'ai mis à ce ſujet au premier Volume page vij.)

SUPPLÉMENT.

SUPPLÉMENT

A LA COLLECTION DES OPUSCULES

De M. l'Abbé FLEURY.

PREMIÉRE PARTIE.

TRAITÉ

Du Choix & de la Méthode des Études.

DE L'ORIGINE

ET

PROGRÉS DES ÉTUDES,

Du choix que l'on peut faire des Sciences, & de la Méthode d'enſeigner & d'étudier.

CHAPITRE PREMIER.

Deſſein de ce Traité.

IL eſt difficile de juger ſi les études ſont aujourd'hui plus eſtimées que mépriſées parmi nous : il ſemble qu'elles ſoient fort eſtimées à voir le grand nombre des Univerſités & des Colléges, les revenus & les priviléges que l'on a attribués aux Profeſſeurs & aux Ecoliers ; la multitude des jeunes gens qui fréquentent les Ecoles publiques, & celle des Précepteurs & des Maîtres qui enſeignent en particulier : il n'y a guère que les pauvres, à qui le travail de leurs enfans eſt néceſſaire, qui ne les envoient pas aux écoles ; encore pluſieurs font-ils de grands efforts pour les y entre-

tenir. Ceux dont la fortune eſt un peu commode leur font au moins commencer leurs études ; & pour les gens de qualité, il leur ſeroit honteux de n'avoir pas été au Collége avant que d'entrer à l'Académie. On voit des bibliothèques nombreuſes, non-ſeulement dans les Communautés, mais encore dans les maiſons particulières, & tous les jours il s'imprime des livres nouveaux. C'eſt un reproche ſenſible aux Eccléſiaſtiques & aux gens de Robe de les accuſer d'ignorance ; & pluſieurs ſans y être engagés par leur profeſſion, paſſent leur vie à étudier les Humanités, l'Hiſtoire, les Mathématiques, la Philoſophie ou d'autres ſciences. Il s'eſt formé de notre temps des Académies de Gens de Lettres que le Prince a honoré de ſa protection, & même de ſes bienfaits. Ne ſemble-t-il pas à voir tout cela que les études ſoient fort eſtimées en France ?

Cependant, pour ne nous pas flatter, il faut convenir que dans le grand monde, & parmi les gens polis, on ſe donne ſouvent la liberté de railler & les Ecoliers & les Maîtres.

Comme ce n'eſt pas au Collége que l'on apprend la vraie politeſſe & les manières agréables, les femmes qui ſont fort ſenſibles à cet extérieur, & les jeunes gens naturellement moqueurs, tournent volontiers en ridicule tout ce qui ſent l'école : il ſemble qu'ils veuillent ſe venger de la contrainte qu'ils y ont ſoufferte, & que les femmes veuillent autoriſer leur ignorance en mépriſant ce qu'elles n'ont pas appris.

Il en eſt de même à proportion des gens d'épée, ils ne croient pas être obligés à avoir aucune étude, & ſoit en ſe mépriſant eux-mêmes par ironie, ſoit en mépriſant ouvertement les gens de lettres, ils font aſſez entendre qu'ils ne croient pas en valoir moins pour être ignorans.

Il y a plus : les hommes les plus ſenſés, & qui ont le mieux étudié, ſe plaignent ſouvent de pluſieurs défauts qu'ils remarquent dans nos études ; ils voient qu'après que leurs enfans ont été huit ou dix ans au Collége, il leur en reſte peu de choſe qui leur ſoit véritablement utile, & qu'ils ont encore bien du chemin à faire pour ſe rendre capables de régler leurs mœurs, de conduire leurs affaires, de ſe bien acquitter de tous les devoirs de la vie, en un mot, pour devenir habiles gens & honnêtes gens.

Les défauts de ceux qui enſeignent & qui font profeſſion de ſcience, contribuent encore ſouvent à la faire mépriſer,

On y voit de la baſſeſſe, de l'attachement à de petits intérêts, de la vanité, de la jalouſie. Comme on ſe ſcandaliſe des imperfections des dévots, ainſi on eſt choqué des défauts des ſavans; & ceux qui ne ſont pas aſſez retenus dans leur jugement, ſont aiſément paſſer à la profeſſion, l'averſion qu'ils ont des perſonnes; ils mépriſent donc les lettres, parce qu'ils voient des ſavans ou des gens qui paſſent pour l'être, importuner tout le monde des plaintes de leur mauvaiſe fortune & de l'injuſtice du ſiècle, vouloir toujours enſeigner & dire ce qu'on ne leur demande pas, & être avides de louanges, incivils & capricieux; & quoique l'on trouve par-tout une infinité d'ignorans qui ſont plaintifs, grands parleurs, fantaſques & groſſiers, on ne laiſſe pas d'attribuer plutôt ces défauts aux ſavans, parce qu'on les remarque plus en des gens qui ont quelque avantage qui les diſtingue. Cependant, quoique l'on puiſſe dire, la véritable ſcience & les études ſolides qui y conduiſent, ſeront toujours eſtimées, même par les ignorans. Il n'y a perſonne qui ne faſſe cas d'un homme qui parle bien ſa langue, & qui l'écrit correctement; qui eſt bien inſtruit de ſa religion & des lois de ſon pays; qui ſait bien conduire ſes affaires & donner aux autres de bons conſeils; qui raiſonne juſte ſur toutes les choſes qu'il connoît, & ſait tellement faire valoir ſes raiſons, qu'il amène les autres à ſon ſentiment: on ne pourra s'empêcher d'avoir de l'eſtime pour un tel homme, & on paſſera juſqu'à l'admiration, s'il a de plus la connoiſſance de pluſieurs langues, enſorte qu'il puiſſe ſervir d'interprète aux Etrangers; ſi connoiſſant l'Hiſtoire de ſon pays & des pays voiſins, il ſait démêler les intérêts des Princes & l'origine de leurs prétentions; s'il connoît la Géographie, le Syſtème du monde & l'Hiſtoire naturelle; s'il ſait les Mathématiques, principalement les parties qui ſervent à l'architecture, aux fortifications & à la navigation, comme la Géométrie & les Mécaniques; s'il a une grande connoiſſance des arts utiles à la vie, ou même de ceux qui la rendent plus agréable, comme la Peinture, la Muſique & la Poëſie.

Mais quand on voit un homme qui paſſe ſa vie à étudier le Latin ou le Grec, & qui ne parle pas bien François; qui ſait l'Hiſtoire, les mœurs, les lois des anciens Romains, & qui ne ſait point comment la France eſt gouvernée, ni com-

ment on y vit aujourd'hui ; qui prétend ſavoir toutes les fineſſes du raiſonnement, & toutefois ne perſuade perſonne, tant ſes raiſonnemens ſont fondés ſur des principes inconnus & exprimés en des termes hors d'uſage, je ne m'étonne point qu'un tel homme ne ſoit point fort eſtimé, principalement s'il a d'ailleurs en ſes mœurs quelqu'un des défauts que j'ai marqué. Ce ne ſont donc pas les études qui ſont mépriſées, c'eſt le mauvais choix & la mauvaiſe méthode.

Ce qui paroît ſurprenant, eſt que ce déſordre ſemble être autoriſé dans les écoles publiques. On n'y enſeigne la Grammaire & la Rhétorique qu'en Latin ; on n'y fait lire que des Hiſtoriens & des Poëtes Latins ; ce qu'on y appelle Philoſophie, ne ſert guère à rendre ceux qui l'apprennent le mieux, ni plus forts en raiſonnemens, ni plus vertueux, ni plus ſavans dans les ſecrets de la Nature ; & ce n'eſt que depuis peu d'années que l'on enſeigne publiquement le Droit François. Ne devons-nous pas reſpecter cet ordre d'études établi depuis tant de ſiècles, & croire que s'il y en avoit un meilleur, on l'auroit trouvé depuis le temps qu'il y a des gens qui enſeignent & qui étudient. Cette autorité eſt grande, je l'avoue, mais l'expérience ſenſible que nous faiſons tous les jours du peu de fruit de ces études, eſt encore plus convaincante.

Examinons donc un peu de plus près le cours réglé de nos études, voyons s'il eſt encore tel qu'il a été établi ſur des raiſons ſolides & de longues expériences, ou s'il n'a point été altéré par la longueur du temps & par le changement des mœurs, qui a ſouvent rendu inutile ce qui avoit été très-ſagement inſtitué dans l'origine.

Encore que je prétende ne traiter que des études qui ſe font en particulier, & ne donner des avis qu'à ceux qui inſtruiſent les enfans dans les maiſons, & qui ſont libres de ſuivre la méthode qui leur paroît la meilleure, j'ai cru toutefois néceſſaire de conſidérer d'abord le cours d'études que nous trouvons établi dans les écoles publiques, afin de nous y conformer le plus qu'il ſera poſſible. Mais pour bien connoître cet ordre de nos études publiques, il eſt bon, ce me ſemble, de remonter juſques à la ſource : de voir d'où chaque partie nous eſt venue, & comment le corps entier s'eſt formé dans la ſuite de pluſieurs ſiècles.

CHAPITRE II.

Hiſtoire des études des Grecs.

LA *Grammaire*, la *Rhétorique* & la *Philoſophie* viennent des Grecs : les noms mêmes de ces études le font voir. Des Grecs elles ont paſſé aux Romains, & des Romains juſques à nous. Or les Grecs avoient grande raiſon de s'appliquer à ces trois ſortes d'études, de la manière qu'ils les prenoient. Par la *Grammaire*, ils entendoient premièrement la connoiſſance des lettres, c'eſt à-dire l'art de bien lire & de bien écrire, & par conſéquent de bien parler. Il étoit fort à propos de ſavoir lire, écrire & parler correctement en leur langue, & c'eſt où ils ſe bornoient : car ils n'en apprenoient point d'étrangères. Sous le nom de *Grammaire*, ils comprenoient encore la connoiſſance des Poëtes, des Hiſtoriens & des autres bons Auteurs, que leurs Grammairiens faiſoient profeſſion d'expliquer : & il eſt aiſé de voir combien cette étude leur étoit utile. Au commencement ils n'avoient point d'autres livres que leurs Poëtes, & ils y trouvoient toutes ſortes d'inſtructions. Toute leur religion & toute leur hiſtoire y étoient contenues ; car ils n'avoient point encore de traditions plus certaines que ces fables qui nous paroiſſent aujourd'hui ſi ridicules ; & pour la religion, les Poëtes étoient leurs Prophètes : ils les regardoient comme les amis des Dieux & comme des hommes inſpirés, & avoient pour leurs ouvrages un reſpect approchant, ſi j'oſe en faire la comparaiſon, de celui que nous avons pour les ſaintes Ecritures. De plus, ils y trouvoient des règles pour leur conduite, & des peintures naïves de la vie humaine : & ils avoient cet avantage, que ces livres ſi pleins d'inſtruction étoient parfaitement bien écrits ; enſorte qu'ils divertiſſoient le lecteur, & qu'outre le fond des choſes, il y apprenoit à bien parler ſa langue, & à exprimer noblement ſes penſées. Enfin tous leurs vers étoient faits pour être chantés, & leur plus ancienne étude étoit la muſique, afin d'avoir de quoi ſe divertir & s'occuper honnêtement dans leur loiſir, en chantant & en jouant des inſtrumens.

Ariſt. 8. Pol. c. 3.

Plat. 7. leg. p. 809.

Plat. 3. rep.

Ariſtoph. nub.

La *Rhétorique* & la *Philoſophie* vinrent plus tard, & commencèrent toutes deux à peu près en même temps : ſelon les

différentes applications des hommes d'eſprit, dont les uns s'engagèrent dans les affaires, les autres s'en retirèrent, pour ſe donner tout entiers à la recherche de la vérité. La manière dont les républiques Grecques ſe gouvernoient par aſſemblées dans les théâtres, où tout le peuple décidoit les affaires, obligea ceux qui vouloient ſe rendre puiſſans, ou par ambition ou par intérêt, de chercher avec ſoin le moyen de perſuader au peuple ce qu'ils vouloient. Outre les harangues publiques, ils s'appliquèrent auſſi à plaider devant les Juges des cauſes particulières, pour ſe faire des amis, & pour s'exercer à parler. Ainſi l'éloquence devint un moyen plus ſûr de s'avancer, que la valeur & la ſcience de la guerre; parce qu'un grand Capitaine, s'il ne parloit bien, avoit peu de pouvoir dans les délibérations; & un Orateur, ſans être brave, formoit ou rompoit les entrepriſes. Les Rhéteurs furent donc de ces gens actifs que les Grecs nommoient *Politiques*.

Les ſpéculatifs, que l'on nomma *Sophiſtes*, & puis *Philoſophes*, s'appliquèrent d'abord à connoître la nature, tant des choſes céleſtes, que de celles que l'on voit ſur la terre; c'eſt-à-dire qu'ils furent Aſtronomes & Phyſiciens. Mais Socrate s'étant aviſé de laiſſer toutes les recherches de ce qui eſt hors de nous, & de s'appliquer à ce qui peut rendre l'homme meilleur en lui-même, ſe renferma à cultiver principalement ſon ame, afin de raiſonner le plus juſte qu'il lui ſeroit poſſible, & régler ſa vie ſuivant la plus droite raiſon. Ainſi il ajouta à la Philoſophie deux autres parties, *la Logique* & *la Morale*. De ſon temps & du temps de ſes premiers diſciples, la Philoſophie, auſſi-bien que la Rhétorique étoient des occupations ſérieuſes & continuelles d'hommes mûrs & formés, & non pas des études paſſagères de jeunes gens. Les plus nobles & les plus conſidérables s'en faiſoient honneur. Pythagore étoit de race royale. Platon deſcendoit du roi Codrus par ſon père, & de Solon par ſa mère. Xénophon fut un des plus grands Capitaines de ſon ſiècle; & depuis ce temps les lettres furent tellement honorées, & devinrent ſi bien la marque des gens de qualité, que le nom d'*Idiot*, qui ne ſignifie en Grec qu'un particulier, ſe prit pour un ignorant & un homme mal élevé, comme ſont la plupart des gens du commun. Les cours des Rois d'Egypte, de Syrie & de Macédoine, ſucceſſeurs d'Alexandre, étoient

Cicer. 1. Academ. c. quæſt. c. 4.

pleines de Grammairiens, de Poëtes, & de Philoſophes. Auſſi eſt-il fort raiſonnable en quelque pays que ce ſoit, que ceux-là s'appliquent aux ſciences, qui ont le plus d'eſprit & de politeſſe; que leur fortune délivre du ſoin des néceſſités de la vie, qui ont le plus de loiſir, ou qui étant appelés aux grandes affaires, ont plus d'occaſion d'être utiles à tous les autres, & plus de beſoin d'étendre leur eſprit & leurs connoiſſances.

CHAPITRE III.

Études des Romains.

LEs Romains furent inſtruits par les Grecs & les imitèrent le plus qu'ils purent, juſques à apprendre communément leur langue, ce que nous ne voyons pas qui eût été encore pratiqué dans le monde. Ni les Hébreux, ni les Egyptiens, ni les Grecs n'apprenoient point de langue étrangère, pour être comme l'inſtrument de leurs études. Il eſt vrai que le Grec étoit une langue vivante & la langue de commerce de la mer Méditerranée & de tout l'Orient, ce qui la rendoit néceſſaire pour les voyages, pour le trafic, & pour toutes les affaires du dehors. Il étoit même facile aux Romains de l'apprendre, par la quantité de Grecs libres ou eſclaves qui étoient répandus par-tout, & par le voiſinage des colonies Grecques d'Italie. Les Romains eurent donc cette étude de plus que les Grecs; & d'abord ils y joignirent la *Grammaire*, qu'ils n'apprenoient que comme les Grecs l'avoient faite, c'eſt-à-dire par rapport à la langue Grecque. Depuis ils s'appliquèrent au Latin, qui alors ſe purifia, ſe fixa, & vint à ſa perfection. Mais quand les Romains commencèrent à étudier, les études des Grecs avoient déjà fort changé. L'autorité des Poëtes étoit fort déchue, parce que les Phyſiciens avoient détrompé le monde des fables, & décrédité parmi les gens d'eſprit leur fauſſe religion, qui n'avoit point d'autre fondement que des traditions incertaines & des impoſtures groſſières. Les Grecs avoient commencé d'écrire des hiſtoires véritables depuis les guerres des Perſes, & ils avoient acquis une grande connoiſſance de la Géographie depuis les conquêtes d'Ale-

Suet. de illuſtr. Gramm. init.

Lucret.

Plat. 2. repub. in fin. & 3.

xandre. Enfin les Philoſophes Socratiques enſeignoient une morale bien plus pure que les Poëtes. On ne laiſſoit pas de les eſtimer encore beaucoup, & de les regarder, ſinon comme des hommes divins, au moins comme de grands hommes, & comme les premiers Philoſophes. On y voyoit toujours des ſentimens fort utiles, & de fort belles images de la nature. Ils étoient toujours agréables à lire, à réciter, à chanter : les cérémonies de la religion en conſervoient l'uſage ; leur antiquité & la coutume de les vanter, ne ſervoient pas peu à les ſoutenir.

Cic. de Orat. l. 3. La *Rhétorique* même & la *Philoſophie*, qui étoient alors les études les plus ſolides, avoient bien dégénéré ſous la domination des Macédoniens. Les villes Grecques, même celles qui étoient demeurées libres, n'avoient plus de grandes affaires à mettre en délibération comme auparavant. Les Orateurs employoient ſouvent leur éloquence à flatter les Princes, ou à ſe faire admirer eux-mêmes. D'ailleurs, comme on avoit vu la grande utilité de cet art, on avoit voulu le faire apprendre aux jeunes gens : & il s'étoit formé pour l'enſeigner, un genre de maîtres, que l'on appela proprement *Rhéteurs*, qui n'ayant pas aſſez de génie pour la véritable éloquence, ſe réduiſoient à ce métier, dont ils ſubſiſtoient. Ce ſont eux qui ont formé cet art, que l'on appelle encore Rhétorique, ou du moins qui l'ont chargé de ce détail infini de petits préceptes que nous voyons dans leurs livres. Ce ſont eux qui ont introduit les déclamations ſur des ſujets inventés à plaiſir, & ſouvent peu vraiſemblables, exerçant les jeunes gens à parler ſans rien ſavoir, ſeulement pour faire paroître de l'eſprit. Ce qui a produit enfin la fauſſe éloquence des ſiècles ſuivans, & ces diſcours généraux ſi pleins de paroles & ſi vides de choſes. Ce mal s'étendit principalement en Aſie, où les Grecs étoient moins libres & plus éloignés de leur origine : & ce fut à Athènes que le bon goût de l'éloquence & des beaux arts ſe conſerva le plus long-temps.

Cic. de opt. gen. orat.

La *Philoſophie* étoit devenue un prétexte de fainéantiſe, & une guerre continuelle de diſputes inutiles. Ariſtote ne s'étoit pas contenté de ce qui étoit d'uſage dans la dialectique, il en avoit pouſſé la ſpéculation juſques à la dernière exactitude. Il s'étoit auſſi fort appliqué à la métaphyſique, & aux raiſonnemens les plus généraux. Tant de gens par-

loient de morale, que comme il y en avoit peu qui la pratiquaſſent, ils l'avoient rendue ridicule ; car pluſieurs faiſoient ſervir la profeſſion de Philoſophe à de petits intérêts, comme de faire leur cour aux Princes curieux, ou de gagner de l'argent ; & ceux qui cherchoient la ſageſſe le plus ſérieuſement, ſe décrioient fort par la multitude de leurs ſectes ; car ils ſe traitoient tous d'inſenſés les uns les autres. Les Romains voyant les Grecs en cet état, méprisèrent long-temps les études, comme des jeux d'enfans, & des amuſemens de gens oiſifs ; car pour eux ils s'appliquoient uniquement aux affaires. Chacun travailloit à augmenter ſon patrimoine par l'agriculture, le trafic, & l'épargne : & tous enſemble procuroient l'accroiſſement de l'Etat, en s'appliquant à la guerre & à la politique. *Cato de re ruſt. init.*

Or, quoiqu'ils ayent voulu faire croire qu'ils avoient tiré de leur fond cette frugalité, cette diſcipline militaire, & cette fermeté dans leur conduite qui les ont rendus ſi puiſſans, leur propre hiſtoire fait voir qu'ils avoient déjà beaucoup appris des Grecs, avant qu'il y eût en Grèce ni Orateurs ni Philoſophes de profeſſion. Le premier Tarquin étoit Corinthien d'origine, & il avoit inſtruit Servius Tullus. Pythagore vivoit du temps de ce dernier, & il eſt bien vraiſemblable que quelqu'un de ſes diſciples eut commerce avec les Romains, tant leur vie ſévère & frugale avoit de rapport avec cette philoſophie Italique. Enfin il eſt certain qu'ils apportèrent de Grèce les lois des douze Tables, que Ciceron eſtimoit plus que tous les livres des Philoſophes. Comme ils s'appliquoient fort à ces lois, & à leurs affaires domeſtiques, il ſe forma chez eux une étude qui leur fut particulière, & qui dura autant que leur empire : c'eſt *la Juriſprudence* que nous ne voyons point qu'aucune nation eût encore cultivée. Ce n'eſt pas que les Grecs ne ſe fuſſent fort appliqués à l'étude des lois ; mais c'étoit plutôt en Orateurs qu'en Juriſconſultes. Je vois qu'ils en ſavoient fort bien la diſpoſition, qu'ils en pénétroient même les raiſons, & qu'ils les appliquoient fort à propos aux affaires publiques & particulières : mais je ne vois point qu'ils ayent eu des gens qui fiſſent profeſſion de les expliquer aux autres, & de donner des conſeils, ni qu'ils ayent écrit des commentaires ſur leurs lois. Car pour les formules, il eſt certain que les Orateurs Grecs en laiſſoient le ſoin à de petites gens, qu'ils appe- *V. Euſeb. in Creſtph.* *Cic, pro Mur.*

loient *Pragmatiques* ou *Praticiens*. Il eſt vrai qu'il y avoit eu en Grèce des Légiſlateurs & des Philoſophes, qui avoient étudié les lois d'une manière bien plus noble, & plus étendue : puiſqu'il eſt bien d'un plus grand génie de faire tout un corps de lois, que de les appliquer au détail des moindres affaires ; & ils avouoient que cette ſcience ſi utile leur étoit venue d'Egypte & d'Orient, auſſi-bien que toutes les autres. Pour revenir à Rome, juſques à la fin du ſixième ſiècle de ſa fondation, on n'y enſeignoit aux enfans qu'à lire, à écrire & à calculer. Les hommes étudioient les lois & les formules ; ou médiocrement pour leur uſage particulier, ou plus curieuſement pour donner des conſeils aux autres, & acquérir de la réputation & du crédit. Ce ne fut qu'après la ſeconde guerre Punique qu'ils commencèrent à entrer dans les curioſités des Grecs, à apprendre communément leur langue, & à lire leurs ouvrages. Encore y eut-il d'abord quelques Ordonnances du Sénat contre les Rhéteurs & les Philoſophes de profeſſion, comme contre des gens qui introduiſoient des nouveautés dangereuſes.

Horat. 2. epiſt. 1.

Gell. 15. c. 11.

Suet. de illuſt. gramm. & de clar. rhetor. init.

Les Romains s'appliquèrent aux études des Grecs ſuivant leur génie, c'eſt-à-dire qu'ils y cherchèrent ce qu'il y avoit de meilleur, de plus ſolide & de plus utile pour la conduite de la vie. Le vieux Caton, Scipion & Lelius n'étoient pas des gens à ſe charger de bagatelles. Ils étudioient les Hiſtoriens & les Orateurs pour profiter des beaux exemples & des bonnes maximes des anciens Grecs ; & apprendre à parler auſſi fortement ſur les affaires de Rome, que Periclès & Démoſthène avoient parlé ſur celles d'Athènes ; ſe gardant bien d'imiter les Grecs de leur temps, ni de s'arrêter aux vetilles des Grammairiens & des Rhéteurs. Ils craignoient même, (Cicéron le dit des plus grands Orateurs de ſon temps ;) ils craignoient, dis-je, que l'on ne s'aperçut qu'ils avoient étudié les livres des Grecs, de peur que l'on ne crût qu'ils les eſtimoient trop ; & que la réputation de Savans ne rendît leurs diſcours ſuſpects d'artifice.

Cic. de orat. 2. init.

Les ſages Romains vinrent enſuite à la Philoſophie, & y prirent les principes & les raiſons de la morale & de la politique, dont ils avoient déjà beaucoup d'expérience & d'exemples domeſtiques : enfin ils ſurent auſſi prendre ce qu'il y avoit de meilleur dans les Poëtes. Delà vinrent tant de grands Orateurs dans le dernier ſiècle de la république

depuis les Gracches juſqu'à Cicéron : & ceux que l'on peut appeler les Philoſophes Romains, comme Atticus, Caton d'Utique & Brutus.

Mais l'établiſſement de la Monarchie ayant ôté à Rome la matière de la grande éloquence, & les motifs qui l'excitoient, puiſque ce n'étoit plus le peuple qui décidoit les affaires publiques, & qui donnoit les grands emplois; la Poëſie prit le deſſus, & fleurit ſous le règne d'Auguſte. Il eſt vrai qu'elle tomba bientôt après, n'ayant plus rien de ſolide qui la ſoutint, & n'étant conſidérée que comme un jeu & un exercice d'eſprit. Ainſi au bout d'environ deux cents ans les études des Romains revinrent au même état où ils les avoient trouvées chez les Grecs. Tout étoit plein de petits Grammairiens, de Rhéteurs, & de Déclamateurs fades, de Philoſophes hableurs, d'Hiſtoriens & de Poëtes qui fatiguoient le monde en récitant leurs ouvrages. Il n'y eut que la juriſprudence qui ſe conſerva toujours, parce qu'elle étoit toujours néceſſaire, & qu'elle dépendoit moins de la forme du gouvernement, que des mœurs des particuliers. Il y eut auſſi quelques véritables Philoſophes, quand on ne compteroit que l'Empereur Marc-Aurèle, & pluſieurs particuliers dont il eſt parlé dans les Epîtres de Pline. Mais ces Philoſophes paſſoient plus pour Grecs que pour Romains : la plupart même portoient l'habit Grec, en quelque pays qu'ils demeuraſſent, & de quelque nation qu'ils fuſſent.

V. Dial. de cauſ. corr. eloq.

Juven. ſat. 1.

CHAPITRE IV.

Études des Chrétiens.

CEpendant s'établiſſoit une Philoſophie bien plus ſublime, je veux dire la Religion Chrétienne, qui fit bientôt évanouir cette Philoſophie purement humaine, & décria encore plus les autres études moins ſérieuſes. La principale étude des Chrétiens, étoit la méditation de la Loi de Dieu, & de toutes les ſaintes Ecritures, ſuivant la tradition des Paſteurs, qui avoient fidellement conſervé la doctrine des Apôtres. Ils appeloient tout le reſte, *Etudes étrangères* ou *extérieures*, & les rejetoient, comme faiſant partie des mœurs des Payens. En effet, la plupart de leurs

Conſt. Apoſt. 1. c. 6.

V. Tertull. idol. cap. 10. &c.

livres étoient inutiles ou dangereux. Les Poëtes étoient les prophètes du diable, qui ne reſpiroient que l'idolâtrie & la débauche, & faiſoient des peintures agréables de toutes ſortes de paſſions & de crimes. Pluſieurs Philoſophes mépriſoient toute religion en général, & nioient qu'il pût y avoir des miracles & des prophéties; d'autres s'efforçoient d'appuyer l'idolâtrie par des allégories ſur des choſes naturelles, & par les ſecrets de la magie. De plus, leur morale étoit remplie d'erreurs, & rouloit toute ſur ce principe d'orgueil, que l'homme peut ſe rendre bon lui-même. Les Orateurs étoient pleins d'artifices, de menſonges, d'injures ou de flatteries; & les ſujets les plus ſolides de leurs diſcours étoient les affaires dont les Chrétiens ne cherchoient qu'à ſe retirer: ils auroient cru perdre le temps qui leur étoit donné pour acquérir l'éternité, s'ils l'euſſent employé à la lecture des hiſtoires étrangères, à des ſpéculations de mathématique, ou à d'autres curioſités: & toujours ils y voyoient le péril de la vanité, inſéparable des études les plus innocentes. Ainſi la plupart des Chrétiens s'appliquoient au travail des mains & aux œuvres de charité envers leurs frères. Leurs écoles étoient les Egliſes où les Evêques expliquoient aſſidument les ſaintes Ecritures. Il y avoit auſſi des Prêtres & des Diacres occupés particulièrement à l'inſtruction des catéchumènes, & aux diſputes contre les payens; & chaque Evêque prenoit un ſoin particulier de l'inſtruction de ſon clergé, principalement des jeunes clercs qui étoient continuellement attachés à ſa perſonne pour lui ſervir de lecteurs & de ſecrétaires, le ſuivre & porter ſes lettres & ſes ordres. Ils apprenoient ainſi la doctrine & la diſcipline de l'Egliſe, plutôt par une inſtruction domeſtique & un long uſage, que par des leçons réglées.

V. Aug. ep. 132. ad memoriam.

Ep. 56. ad Dioſc.

On ne peut nier toutefois qu'il n'y eût pluſieurs Chrétiens très-ſavans dans les livres des payens, & dans les ſciences profanes: mais ſi l'on veut bien l'examiner, on trouvera que la plupart avoient fait ces études avant d'être Chrétiens. Ils ſavoient les employer utilement pour la religion. Tout ce qu'ils y trouvoient de bon, ils le revendiquoient comme leur propre bien, parce que toute vérité vient de Dieu. Ils ſe ſervoient des bonnes maximes de morale, qui ſe trouvent répandues dans les Poëtes & dans les Philoſophes; & des beaux exemples de l'hiſtoire, pour préparer

Baſil. de leg. gentil. lib.

la voie à la morale Chrétienne. Au contraire, ils prenoient avantage de l'abſurdité des fables, & de l'impiété de la théologie payenne, pour la combattre par ſes propres armes : & employoient auſſi la connoiſſance de l'hiſtoire pour les controverſes contre les payens. C'étoit dans cette vue que Jules Africain avoit compoſé cette célèbre *Chronologie* dont Euſebe a pris la ſienne : c'eſt dans ce deſſein, que le même Euſebe a fait ſa *Préparation évangélique* ; & S. Clément Alexandrin, ſon *Avis aux gentils* & ſes *Stromates*. Depuis, les Ariens & les autres Hérétiques, qui ſe ſervirent de la philoſophie pour combattre la foi, obligèrent auſſi les ſaints Pères de l'employer, pour renverſer leurs ſophiſmes. Ainſi ils uſoient des livres profanes avec une grande diſcrétion, mais avec une ſainte liberté. D'où vient qu'ils regardèrent comme une nouvelle eſpèce de perſécution, la défenſe que Julien l'Apoſtat fit aux Chrétiens d'enſeigner & d'étudier les livres des Grecs, c'eſt-à-dire des payens. On voit qu'il y avoit dès-lors des Chrétiens qui faiſoient profeſſion d'enſeigner les lettres humaines, ce qui n'étoit pas permis dans les premiers temps, ſi nous en croyons Tertullien. Mais les raiſons qu'il allègue avoient ceſſé depuis la converſion des Empereurs & la liberté entière du Chriſtianiſme. Cet heureux changement fit tomber dans le mépris les Philoſophes mêmes. S. Auguſtin témoigne que de ſon temps on ne les entendoit plus diſcourir dans les gymnaſes, qui étoient leurs écoles propres ; que dans celles des Rhéteurs on racontoit encore quelles avoient été leurs opinions : mais ſans les enſeigner & ſans expliquer leurs livres, dont même les exemplaires étoient rares : que perſonne n'oſoit plus combattre la vérité ſous le nom de *Stoïcien* ou d'*Epicurien* ; & que pour être écouté, il falloit ſe couvrir du nom de *Chrétien*, ou ſe ranger ſous quelque ſecte d'hérétiques. Ce n'eſt pas que S. Auguſtin même n'eût très-bien étudié tous les Philoſophes dans ſa jeuneſſe ; & on peut dire qu'il étoit un Philoſophe parfait, puiſque jamais il n'y a eu un homme d'un eſprit plus pénétrant, d'une méditation plus profonde, d'un raiſonnement plus ſuivi. La plupart auſſi des Pères Grecs étoient grands Philoſophes. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'eſt, qu'entre les Philoſophes fameux de l'antiquité, celui dont ils ſe ſervoient le moins, étoit Ariſtote. Ils trouvoient qu'il ne parloit pas dignement de la Provi-

Greg. Naz. orat. 3. pag. 96. &c.

Tertull. de idol. cap. 10.

Ep. ad Dioſc.

dence divine, ni de la nature de l'ame; que ſa logique étoit
Greg. or. 33. trop embarraſſée, & ſa morale trop humaine : car c'eſt le jugement qu'en fait S. Grégoire de Nazianze. Quoique Platon ait auſſi ſes défauts, les Pères s'en accommodoient mieux, parce qu'ils y trouvoient plus de traces de la vérité, & de meilleurs moyens pour la perſuader. Au reſte, il eſt évident, que s'ils mépriſoient Ariſtote, ce n'étoit pas qu'ils ne puſſent le bien entendre : & mieux ſans doute que ceux qui l'ont tant élevé depuis.

Ce qui avoit le plus décrié la philoſophie profane, c'eſt que l'on voyoit par-tout de vrais Philoſophes; c'étoit les bons Chrétiens, particulièrement les Moines. Ce mépris des honneurs, de l'opinion des hommes, des richeſſes & des plaiſirs; cette patience dans la pauvreté & dans le travail, que Socrate & Zenon avoient tant recherchée, & dont ils avoient tant diſcouru : les ſolitaires la pratiquoient, & beaucoup plus excellemment, ſans diſputer & ſans diſcourir. Ils vivoient dans une tranquillité parfaite, vainqueurs de leurs paſſions, & continuellement unis à Dieu. Ils n'étoient à charge à perſonne; & ſans écrire, ſans preſque parler, ſans ſe montrer que rarement, ils inſtruiſoient tout le monde par leur exemple & par l'odeur de leurs vertus. Il ne faut donc pas s'étonner de la grande vénération qu'ils s'attirèrent, ni juger de ces anciens Moines par ceux que l'on voyoit avant les dernières réformes, dont le relâchement avoit rendu mépriſable ce nom ſi honoré des anciens. Il faut ſonger que c'étoient de vrais diſciples de S. Antoine, de S. Baſile, de S. Martin & des autres Saints, dont ils pratiquoient les règles, & dont ils imitoient les vertus. Car les monaſtères étoient de véritables écoles, où l'on apprenoit, non pas les lettres humaines, & les ſciences curieuſes, mais la morale & la perfection Chrétienne : & on l'apprenoit moins par la lecture que par l'oraiſon & la pratique effective, par les exemples vivans des frères, & par les corrections des ſupérieurs. Cette perfection des monaſtères y attiroit les hommes les plus ſages & les plus raiſonnables : & ſouvent on étoit obligé de les y aller chercher pour le ſervice & le gouvernement des Egliſes. Ceux que l'on tiroit ainſi des monaſtères gardoient ordinairement les exercices de la vie monaſtique dans l'état du ſacerdoce, & les enſeignoient à leurs diſciples; & de-là vint l'alliance de la vie

monaſtique avec la cléricature, qui fut ſi ordinaire depuis le cinquième ſiècle. Pluſieurs Evêques vivoient en commun avec leurs Prêtres, ce qui leur donnoit plus de facilité de les inſtruire dans la ſcience eccléſiaſtique : & pour les jeunes Clercs, ceux qui n'étoient pas auprès de l'Evêque, vivoient avec quelque ſaint Prêtre, qui veilloit particulièrement à leur éducation. Il y avoit encore des écoles profanes où l'on enſeignoit la grammaire, pour la néceſſité d'écrire & de parler correctement : la rhétorique, qui devenoit de jour en jour plus forcée & plus puérile : l'hiſtoire, que l'on commençoit à réduire toute en abrégé : la juriſprudence, qui demeuroit toujours, ne dépendant non plus de la religion que du reſte : & les mathématiques qui ſont les fondemens de pluſieurs arts néceſſaires à la vie.

Thomaſſ. diſc. 2. p. l. 1. c. 30. 34. 35. &c.

Les études ſouffrirent une grande diminution par la ruine de l'Empire d'Occident, & l'établiſſement des peuples du Nord : & il n'en reſta preſque plus que chez les Eccléſiaſtiques & les Moines. En effet, il n'étoit guère demeuré de Romains, hors le clergé, que des payſans & des artiſans ſerfs pour la plupart : les Francs & les autres barbares n'étudioient point, & s'ils avoient quelques uſages des lettres pour le commerce de la vie, ce n'étoit qu'en Latin ; car ils ne ſavoient point écrire en leur langue. Les études profanes comme les humanités & l'hiſtoire, furent les plus négligées. Il n'étoit pas bienſéant à des Eccléſiaſtiques de s'y occuper ; & l'on ſait avec quelle vigueur ſaint Gregoire reprit Didier Evêque de Vienne, de ce qu'il enſeignoit la grammaire. D'ailleurs ayant moins de livres & moins de commodités pour étudier, que dans les ſiècles précédens, ils s'appliquoient au plus néceſſaire, c'eſt-à-dire à ce qui regardoit immédiatement la Religion.

Mœurs des Chrétiens, num. 46.

Greg. 9. ep. 48.

CHAPITRE V.

Etudes des Francs.

CHARLEMAGNE, véritablement grand en toutes choſes, travailla de tout ſon pouvoir au rétabliſſement des études. Il attiroit de tous côtés les plus ſavans hommes par l'honneur & par les récompenſes. Il étudioit lui-même. Il

établit des écoles dans les principales villes de ſon Empire ; & même dans ſon palais, qui étoit comme une ville ambulatoire. On voit par pluſieurs articles des Capitulaires, ce que l'on y enſeignoit : car il eſt recommandé aux Evêques, que l'inſtruction de la jeuneſſe regarde par le devoir de leur charge, d'avoir ſoin que les enfans apprennent *la Grammaire*, *le Chant* & *le Calcul*, ou *l'Arithmétique*. On voit dans les Œuvres de Bede, qui vivoit ſoixante ans auparavant, en quoi l'on faiſoit conſiſter ces études & tous les arts libéraux.

La *Grammaire* étoit alors néceſſaire, parce que le Latin étoit déjà tout-à-fait corrompu, & la langue Romaine, ruſtique ; c'eſt ainſi que l'on nommoit la langue vulgaire dont eſt venu notre François ; cette langue, dis-je, n'étoit qu'un jargon informe & incertain, que l'on avoit honte d'écrire ou d'employer en quelque affaire ſérieuſe. Pour la langue Tudeſque, qui étoit celle du Prince & de tous les Francs, on commençoit à l'écrire, on l'avoit employée à quelques verſions de l'Ecriture ſainte, & Charlemagne en faiſoit lui-même une grammaire. Le *Chant* que l'on enſeignoit étoit celui de l'office eccléſiaſtique, qui fut réformé dans ce temps ſur l'uſage de Rome, & l'on y joignoit quelques règles de muſique. Le *Calcul* ou *Comput* ſervoit à trouver en quel jour on devoit célébrer la Pâque, & à régler l'année ; & comprenoit auſſi les règles d'Arithmétique les plus néceſſaires. Tout cela fait voir que ces études n'étoient que pour ceux que l'on deſtinoit à la cléricature : auſſi tous les laïques étoient ou des nobles qui ne ſe mêloient que de la guerre, ou des ſerfs occupés à l'agriculture & aux métiers. Charlemagne avoit eu ſoin de répandre par tous ſes Etats le Code des Canons, qu'il avoit reçu du pape Adrien ; la Loi Romaine, & les autres lois de tous les peuples de ſon obéiſſance, dont il avoit fait de nouvelles éditions. On avoit beaucoup d'hiſtoires antiques ; & il avoit eu la curioſité de faire écrire & recueillir les vers, qui conſervoient les belles actions des anciens Germains. Ainſi, avec l'Ecriture ſainte & les Pères de l'Egliſe, qui étoient encore fort connus, il ne manquoit rien pour l'inſtruction de ſes ſujets. Si l'on avoit continué d'étudier ſur ce plan, & ſi les laïques avoient pris plus de part aux études, les François auroient pu facilement acquérir & perfectionner les connoiſſances les plus utiles pour la religion, pour la politique, & pour la conduite

duite particulière de la vie, qui devroient, ce ſemble, être le but des études.

Mais la curioſité qui les a toujours gâtées, s'y mêloit dès-lors. Pluſieurs étudioient l'*Aſtronomie*, & pluſieurs croyoient aux prédictions des Aſtrologues. Il y en avoit qui pour bien écrire en latin, s'attachoient ſcrupuleuſement aux mots & aux phraſes des anciens Auteurs. Le plus grand mal fut que les Moines entrèrent dans ces curioſités, & commencèrent à ſe piquer de ſcience, au préjudice du travail des mains & du ſilence, qui leur avoient été juſques là ſi ſalutaires. La Cour de Louis-le-Débonnaire en étoit pleine, & il n'y avoit point d'affaires où ils n'euſſent part. Enſuite l'Etat étant tombé dans la plus grande confuſion qui fût jamais, par la chute ſubite de la maiſon de Charlemagne, les études tombèrent auſſi tout d'un coup. Du temps de Charles-le-Chauve on voit des Actes publics, même des Capitulaires, écrits d'un Latin tout-à-fait barbare, ſans règle & ſans conſtruction : & les livres étoient ſi rares, que Loup, abbé de Ferrières, envoyoit juſques à Rome pour emprunter du Pape & faire copier des ouvrages de Cicéron, qui ſont à préſent très-communs. De ſorte que quand les petites guerres particulières, & les ravages des Normands eurent ôté la liberté des voyages & rompu le commerce, les études devinrent très-difficiles : je dis aux Moines mêmes & aux Clercs ; car les autres n'y ſongeoient pas. Encore ceux-ci avoient-ils des affaires bien plus preſſantes. Il falloit ſouvent déloger en tumulte, & emporter les reliques, pour les dérober à la fureur de ces barbares, leur abandonnant les maiſons & les égliſes, ou bien il falloit que les Moines & les Clercs priſſent eux-mêmes les armes pour défendre leur vie, & empêcher la profanation des lieux ſaints. En de ſi grandes extrémités, il étoit aiſé de perdre les livres, & difficile de les étudier & d'en écrire de nouveaux. Il s'en conſerva toutefois, & il y eut toujours quelque Evêque ou quelque Moine, qui ſe diſtingua par ſa doctrine. Mais comme ils manquoient & de livres & de maîtres, ils étudioient ſans choix, & ſans autre conduite que l'exemple de ceux qui les avoient précédés, ne cherchant au reſte qu'à ſatisfaire leur curioſité ou à s'autoriſer dans les affaires. Ainſi l'on remarque de S. Abbon, Abbé de S. Benoît ſur Loire, du temps de Hugues Capet, qu'il avoit

Mœurs des Chrétiens, 48.

Vita S. Abbon.

étudié la dialectique, l'arithmétique & l'aſtronomie; qu'il ſe mit enſuite à étudier l'Ecriture ſainte & les canons, à recueillir des paſſages des Pères, & que cette étude des canons avoit pour but de ſe défendre contre les entrepriſes de l'Evêque d'Orléans.

Depuis ce temps, à meſure que l'autorité royale ſe rétabliſſoit, & que les hoſtilités diminuoient, les études ſe reveilloient auſſi : & dès le règne de Philippe I vers l'an 1060, on voit des hommes renommés pour le ſavoir en pluſieurs Egliſes de France. On y voit même dès-lors quelques écoles dans les cathédrales; on en voit dans les monaſtères, où il y avoit des écoles intérieures pour les Moines, & d'extérieures pour les Séculiers. On étudioit comme auparavant la théologie dans les Pères de l'Egliſe, les canons, la dialectique, les mathématiques. Ils continuèrent pendant le ſiècle ſuivant, avançant & ſe perfectionnant toujours, comme nous voyons par les Ecrits d'Yves de Chartres, du Maître des Sentences, de Gratien, de S. Bernard, & des autres Auteurs du même temps, dont le ſtyle & la méthode eſt ſi différente des nouveaux ſcolaſtiques.

Cependant les premiers de ces ſcolaſtiques les ſuivent de ſi près, qu'il faut que le changement ſoit arrivé du temps même de ces grands hommes, c'eſt-à-dire vers la fin du douzième ſiècle; & je n'en puis trouver d'autres cauſes, que la connoiſſance des Arabes, & l'imitation de leurs études. Ce furent les Juifs qui les imitèrent les premiers. Ils traduiſirent leurs livres en Hébreu : & comme il y avoit alors des Juifs en France & par toute la Chrétienté, on traduiſit en Latin ces livres, qu'ils avoient traduit de l'Arabe. On en reçut des Arabes même, avec qui la communication étoit facile, par le voiſinage de l'Eſpagne, dont ils tenoient encore plus de la moitié, & par les voyages des Croiſades.

CHAPITRE VI.

Etudes des Arabes.

IL faut ſe déſabuſer de cette opinion vulgaire, que tous les Mahométans ſans diſtinction ayent toujours fait profeſſion d'ignorance. Ils ont eu un nombre incroyable de gens renommés pour leur ſavoir, particulièrement des Ara-

bes & des Perſans ; & ils ont écrit de quoi remplir de grandes bibliothèques. Dès le douzième ſiècle dont je parle, il y avoit plus de quatre cents ans qu'ils étudioient avec application, & jamais les études n'ont été ſi fortes chez eux, que lorſqu'elles étoient les plus foibles chez nous, c'eſt-à-dire dans le dixième & l'onzième ſiècle. Ces Arabes, je veux dire tous ceux qui ſe nommoient *Muſulmans*, de quelque nation & en quelque pays qu'ils fuſſent, avoient deux ſortes d'études, les unes qui leur étoient propres, les autres qu'ils avoient empruntées des Grecs ſujets des Empereurs de Conſtantinople.

Leurs études particulières étoient premièrement leur religion, c'eſt-à-dire l'Alcoran : les traditions qu'ils attribuoient à Mahomet & à ſes premiers diſciples : les vies de leurs prétendus ſaints & les fables qu'ils en racontoient : les cas de conſcience ſur leurs pratiques de religion ; comme la prière, les purifications, le jeûne, le pélerinage : & leur théologie ſcolaſtique qui contient tant de queſtions ſur les attributs de Dieu, ſur la prédeſtination, le jugement, la ſucceſſion du prophète : d'où viennent entr'eux tant de ſectes qui ſe traitent mutuellement d'hérétiques. D'autres étudioient l'Alcoran & ſes commentaires, plutôt en Juriſconſultes qu'en Théologiens, pour y trouver les règles des affaires, & la déciſion des différens. Car ce livre eſt leur unique Loi, même pour le temporel. D'autres s'appliquoient encore à leur hiſtoire, qui avoit été écrite avec grand ſoin dès le commencement de leur religion & de leur empire, & qui a toujours été continuée depuis. Mais ils étoient fort ignorans des hiſtoires plus anciennes, mépriſant tous les hommes qui avoient été avant Mahomet, & appelant tout ce temps, *le temps d'ignorance*, parce que l'on avoit ignoré leur religion. Ils ſe contentoient des antiquités des Arabes, contenues dans les ouvrages de leurs anciens Poëtes, qui leur tenoient lieu d'hiſtoire pour tous ces temps-là. En quoi on ne peut déſavouer qu'ils n'ayent ſuivi le même principe que les anciens Grecs, de cultiver leurs propres traditions toutes fabuleuſes qu'elles étoient. Mais il faut reconnoître auſſi, que leur poëſie n'a jamais eu que des beautés fort ſuperficielles : comme le brillant des penſées & la hardieſſe des expreſſions. Ils ne ſe ſont point appliqués à ce genre de poëſie qui conſiſte en imitation, & qui eſt le plus propre à émou-

voir les paſſions : & ce qui les en a éloignés a peut-être été le mépris des arts, qui y ont du rapport, comme la peinture & la ſculpture, que la haine de l'idolâtrie leur faiſoit abhorrer. Leurs Poëtes étoient encore utiles pour l'étude de la langue Arabique ; c'étoit alors la langue des maîtres & de la plupart des peuples dans tout ce grand empire ; & encore aujourd'hui c'eſt la langue vulgaire de la plus grande partie, & par-tout la langue de la religion. Ils l'étudioient principalement dans l'Alcoran ; & pour l'apprendre par l'uſage vivant, les plus curieux alloient de toutes parts à la province d'Irac, & particulièrement à la ville de Baſſora, qui étoit pour eux ce qu'étoit Athènes pour les anciens Grecs. Comme il y avoit dès-lors des Princes puiſſans en Perſe, on écrivoit auſſi en leur langue, & elle a été beaucoup plus cultivée depuis. Voilà les études qui étoient propres aux Muſulmans, & qui étoient auſſi anciennes que leur religion.

Celles qu'ils avoient empruntées des Grecs, étoient plus nouvelles de deux cents ans ; car ce fut vers l'an 820 que le calife Almamon demanda à l'empereur de Conſtantinople les meilleurs livres Grecs, & les fit traduire en Arabe : on ne voit pas toutefois qu'ils ſe ſoient jamais appliqués à la langue Grecque. Il ſuffiſoit pour la leur faire mépriſer, que ce fût la langue de leurs ennemis. D'ailleurs, ils avoient en Syrie & en Egypte tant de chrétiens qui ſavoient l'Arabe & le Grec, qu'ils ne manquoient pas d'interprètes ; & ce furent ces chrétiens qui traduiſirent les livres grecs en ſyriaque & en arabe, pour eux & pour les Muſulmans. Entre les livres des Grecs il y en eut grand nombre qui ne furent pas à l'uſage des Arabes. Ils ne pouvoient connoître la beauté des Poëtes, dans une langue étrangère & d'un génie tout différent. Joint que leur religion les détournoit de les lire, ils avoient une telle horreur de l'idolâtrie, qu'ils ne ſe croyoient pas permis de prononcer ſeulement les noms des faux dieux ; & entre tant de milliers de volumes qu'ils ont écrits, à peine en trouvera-t-on quelqu'un qui les nomme : ils étoient donc bien éloignés d'étudier toutes ces fables dont nos Poëtes modernes ont été ſi curieux ; & la même ſuperſtition les pouvoit détourner de lire les hiſtoriens, outre qu'ils mépriſent, comme j'ai dit, tout ce qui eſt plus ancien que Mahomet.

Pour l'éloquence & la politique, qui ſont nées dans les républiques les plus libres, la forme du gouvernement des Muſulmans ne leur donnoit pas lieu d'en profiter : ils vivoient ſous un empire abſolument deſpotique, où il ne falloit ouvrir la bouche que pour flatter ſon prince & applaudir à toutes ſes penſées, & où l'on n'étoit pas en peine de chercher ce qui étoit le plus avantageux à l'Etat & les manières de perſuader, mais les moyens d'obéir à la volonté du maître.

Il n'y eut donc point d'autres livres des anciens qui fuſſent à leur uſage que ceux des Mathématiciens, des Médecins & des Philoſophes ; mais comme ils ne cherchoient ni politique ni éloquence, Platon ne leur convenoit pas ; joint que pour l'entendre, la connoiſſance des Poëtes de la religion & de l'hiſtoire des Grecs eſt néceſſaire. Ariſtote leur fut bien plus propre avec ſa dialectique & ſa métaphyſique ; auſſi l'étudièrent ils d'une ardeur & d'une aſſiduité incroyable. Ils s'appliquèrent encore à ſa phyſique, principalement aux huit livres qui ne contiennent que le général ; car la phyſique particulière, qui a beſoin d'obſervations & d'expériences, ne les accommodoit pas tant. Ils ne laiſſoient pas d'étudier fort la médecine, mais ils la fondoient principalement ſur des raiſonnemens généraux des quatre qualités & du tempérament des quatre humeurs, & ſur les traditions des remèdes qu'ils n'examinoient point, & qu'ils mêloient d'une infinité de ſuperſtitions ; au reſte, ils n'ont point cultivé l'anatomie qu'ils avoient reçue des Grecs fort imparfaite : il eſt vrai qu'on leur doit la chimie, & ils l'ont pouſſée fort loin, s'ils ne l'ont même inventée ; mais ils y ont mêlé tous les vices que l'on a tant de peine à en ſéparer encore à préſent, la vanité des promeſſes, l'extravagance des raiſonnemens, la ſuperſtition des opérations, & tout ce qui a produit les charlatans & les impoſteurs. De-là ils paſſoient aiſément à la magie & à toutes les ſortes de divinations, où les hommes donnent naturellement quand ils ignorent la phyſique, l'hiſtoire & la véritable religion, comme on a vu par l'exemple des anciens Grecs. Ce qui les aida fort dans ces illuſions, fut l'aſtrologie, qui étoit le but principal de leurs études de mathématiques ; en effet, on a tant cultivé cette prétendue ſcience ſous l'empire des Muſulmans, que les Princes en

faiſoient leurs délices, & régloient ſur ce fondement leurs plus grandes entrepriſes. Le caliſe Almamon calcula lui-même les tables aſtronomiques qui furent fort célèbres ; & il faut avouer qu'ils ont beaucoup ſervi pour les obſervations & pour les autres parties utiles des mathématiques, comme la géométrie & l'arithmétique. On leur doit l'algèbre & le zéro pour multiplier par dix, qui a rendu les opérations d'arithmétique ſi faciles. Pour l'aſtronomie ils avoient les mêmes avantages qui avoient excité les anciens Egyptiens & les Chaldéens à s'y appliquer, puiſqu'ils habitoient les mêmes pays, & ils avoient de plus toutes les obſervations de ces anciens, & toutes celles que les Grecs y avoient ajoutées.

Telle fut la matière de leurs études, & leurs motifs ſemblent n'avoir pas été de ſimplement chercher la vérité, de pouſſer les ſciences à leur perfection, & les rendre utiles pour la vie, mais de faire fortune ou d'acquérir de la réputation. Pluſieurs cherchoient à s'avancer auprès des Princes pour en tirer des penſions & des préſens, les uns par des poëſies pleines de flatteries, de galanteries amoureuſes, de moralités générales ou de proueſſes de leurs anciens braves ; les autres par l'aſtrologie, la magie, la chimie, & d'autres curioſités ; les autres par la médecine ; d'autres enfin par la connoiſſance des affaires pour travailler dans les Divans aux expéditions des lettres & des actes publics, & devenir Cadis ou Juges, Catebet ou Secrétaire, ou quelquefois arriver juſqu'à être Viſirs.

Les Arabes qui s'appliquoient à étudier leur religion, pour ſervir les Moſquées, & en poſſéder les revenus, car ils ont comme des bénéfices, & ceux-ci, auſſi-bien que les Grammairiens, & les Poëtes, non-ſeulement n'étoient point philoſophes, mais étoient leurs ennemis déclarés, les décrioient & les faiſoient paſſer pour des impies. En effet, il n'étoit pas difficile, pour peu que l'on raiſonnât, de ſapper par le fondement une religion qui n'eſt établie ni ſur la raiſon, ni ſur aucune marque de miſſion divine. Les philoſophes étant donc exclus des fonctions de la religion, & des autres emplois utiles, cherchoient plus la réputation : ils la tiroient ou du nom des maîtres ſous qui ils avoient étudié, ou de leurs grands voyages, ou de la ſingularité de leurs opinions. Un ſavant d'Eſpagne étoit toujours bien

plus ſavant en Perſe ou en Coraſan, & il y avoit entr'eux une émulation merveilleuſe; chacun s'efforçoit de ſe diſtinguer par quelque nouvelle ſubtilité de logique ou de métaphyſique. Ce même eſprit paſſa à toutes leurs études & à tous leurs ouvrages; ils ne s'appliquoient qu'à ce qui étoit le plus merveilleux, le plus rare, le plus difficile, aux dépens de l'agrément, de la commodité, & de l'utilité même.

Les François & les autres Chrétiens Latins n'empruntèrent des Arabes que ce que les Arabes avoient emprunté des Grecs, c'eſt-à-dire la philoſophie d'Ariſtote, la médecine & les mathématiques; mépriſant leur langue, leurs poëſies, leurs hiſtoires & leur religion, comme les Arabes avoient mépriſé celles des Grecs. Ce qui eſt de plus étonnant, c'eſt que nos ſavans ne négligèrent guère moins que les Arabes la langue grecque, ſi utile pour l'étude de la religion; car ce n'a été qu'au commencement du quatorzième ſiècle, que l'on a reconnu que les langues y pouvoient beaucoup ſervir, principalement pour travailler à la converſion des infidelles & des ſchiſmatiques; & ce fut dans cette vue que le Concile de Vienne, tenu en 1315, ordonna que l'on établiroit des profeſſeurs pour le Grec, l'Arabe & l'Hébreu; ce qui n'a eu ſon exécution que longtemps après. On n'a commencé à étudier le Grec que ſur la fin du quinzième ſiècle, l'Hébreu au commencement du ſeizième, & l'Arabe dans notre ſiècle, encore n'y a-t-il que quelque peu de curieux qui s'y ſoient appliqués, & ils n'ont guère travaillé ſur les livres d'hiſtoires qui ſeroient les plus utiles.

CHAPITRE VII.

Etudes ſcolaſtiques.

POUR revenir au douzième ſiècle, ceux qui étudioient alors n'avoient garde d'être curieux de langues étrangères, puiſqu'ils ne l'étoient pas même du Latin, dont ils ſe ſervoient pour les études & pour toutes les affaires ſérieuſes. Mais je ne puis en accuſer que le malheur de leur temps: les courſes des Normands, & les guerres particu-

lières qui duroient encore, avoient rendu les livres ſi rares & les études ſi difficiles, qu'ils travailloient à ce qui preſſoit le plus : on n'imprimoit point encore, & il n'y avoit guère que des Moines qui écriviſſent. Ils étoient fort occupés à écrire des bibles, des pſeautiers & d'autres livres ſemblables pour l'uſage des Egliſes. Ils écrivoient quelques ouvrages des Pères, ſelon qu'ils leur tomboient entre les mains ; quelque recueil de canons, quelques formules des actes les plus ordinaires dans le commerce des affaires ; car c'étoit à eux que l'on s'adreſſoit pour les faire écrire, & c'étoit d'entr'eux ou d'entre les Clercs, que les Princes tiroient leurs Notaires & leurs Chanceliers. Il ne leur reſtoit guère de temps pour tranſcrire des Hiſtoriens profanes & des Poëtes, joint à ce qu'ils avoient encore quelque tradition du mépris des anciens Chrétiens, & particulièrement des Moines, pour tous les livres des Payens. Il eſt vrai que la connoiſſance des langues & de l'hiſtoire eſt néceſſaire pour entendre bien les Pères & l'Ecriture même ; mais ils ne s'en apercevoient pas, ou bien la difficulté incroyable d'acquérir ces connoiſſances par le manque de Dictionnaires, de Gloſſaires, de Commentaires, & par la rareté des Textes mêmes, leur en faiſoit perdre l'eſpérance.

De-là vient que ceux qui voulurent ajouter quelque choſe à la ſimple lecture de l'Ecriture & des Pères, donnèrent dans le raiſonnement & la dialectique, comme Jean le ſophiſte, premier auteur des Nominaux, qui vivoit dès le temps du roi Henri premier : & ſes ſectateurs, Arnoul de Laon, & Roſcelin de Compiègne, maître d'Abailard. Cette manière de philoſopher ſur les mots & ſur les penſées, ſans examiner les choſes en elles-mêmes, étoit aſſurément commode pour ſe paſſer de la connoiſſance des faits, qui ne s'acquiert que par la lecture ; & c'étoit un moyen facile d'éblouir les laïques ignorans, par un langage ſingulier & par de vaines ſubtilités. Mais ces ſubtilités étoient dangereuſes, comme il parut par les erreurs de Berenger, d'Abailard, & de Gilbert de la Poirée. C'eſt pourquoi les plus ſages, comme S. Anſelme, Pierre de Blois, & S. Bernard, ſe tinrent fermes à ſuivre l'exemple des Pères, rejetant ces nouvelles curioſités ; & le Maître des Sentences, qui ſe donna plus de liberté, fit quelques fauſſes démarches.

Cependant les livres d'Ariſtote vinrent à être connus, comme j'ai dit ; & ſoit pour les diſputes contre les Juifs & contre les Arabes, ſoit par quelqu'autre raiſon que j'ignore, les Théologiens crurent en avoir beſoin, & l'accommodèrent à notre religion, dont ils expliquèrent & les dogmes & la morale, ſuivant les principes de ce Philoſophe. C'eſt ce qu'ont fait Albert le grand, Alexandre de Alès, S. Thomas & tant d'autres après eux. Il faut avouer que la force de l'autorité étoit grande en ce temps là, ils ſentoient l'ignorance de leur ſiècle, & avoient une grande opinion des ſiècles paſſés, quoiqu'ils n'en euſſent qu'une connoiſſance confuſe ; de ſorte que c'étoit aſſez qu'un auteur antique eût dit quelque choſe pour le croire, ou du moins pour chercher à l'expliquer. Le Maître des Sentences & Gratien, chacun ſuivant ſon deſſein, ne travaillant qu'à concilier les paſſages des Pères qui ſembloient ſe contredire, ceux qui commencèrent dans le même temps à étudier le Droit Romain avoient grand ſoin d'accorder les lois qui paroiſſent oppoſées ; ainſi S. Thomas s'appliqua non-ſeulement à concilier les autorités de l'Ecriture & des Pères, mais encore d'Ariſtote, de Cicéron, de Seneque, & de tous les anciens qu'il avoit lus. Ce ſut donc alors que commença cette eſpèce de Théologie que nous appelons Scolaſtique, & que l'on peut compter pour la troiſième ; car il y en a deux plus anciennes. La première, celle des Pères de l'Egliſe, qui étudioient l'Ecriture ſainte immédiatement, y puiſant principalement les connoiſſances néceſſaires pour inſtruire les fidelles, & pour réfuter les hérétiques : cette théologie dura juſques vers le huitième ſiècle. La ſeconde, fut celle de Bede, de Raban & des autres du même temps, qui ne pouvant rien ajouter aux lumières des Pères, ſe contentèrent de les copier, d'en faire des recueils & des extraits, & d'en tirer des Gloſes & des Commentaires ſur l'Ecriture : cette théologie dura juſques au douzième ſiècle, & c'étoit encore celle du Maître des Sentences ; les Grecs y ſont demeurés & n'en ont point connu d'autre. La troiſième fut celle des Scolaſtiques, qui traitèrent la doctrine de l'Ecriture & des Pères par la forme & les organes de la dialectique & de la métaphyſique, tirées des écrits d'Ariſtote, non pour la réfuter comme les anciens Pères, mais pour en tirer des preuves,

& mirent ſon autorité comme le principe le plus ſolide après l'Ecriture & les Pères; c'eſt ainſi que la définit le Cardinal du Perron.

Pitr. enchar. l. 3. c. 10.

Dans le même temps, ſe renouvelèrent les études de juriſprudence & de médecine; mais il étoit impoſſible alors de bien étudier la juriſprudence, puiſque l'on manquoit de lois. La loi Romaine & les lois barbares qui avoient été obſervées ſous les deux premières races de nos Rois, étoient abolies par des uſages contraires, ou par l'oubli & l'ignorance. On n'étoit pas en état de faire de nouvelles lois, puiſque l'on n'avoit pas encore rétabli les fondemens de la ſociété civile, la liberté des chemins, la ſureté du commerce & du labourage, l'union des citoyens. Les roturiers étoient ou ſerfs, ou confondus avec les ſerfs. Les nobles vivoient diſperſés & cantonnés chacun dans ſon château, toujours les armes à la main. Il n'y avoit autre droit en France, que des coutumes non écrites, très-incertaines & très-différentes par la prodigieuſe quantité des ſeigneurs qui étoient en poſſeſſion de rendre juſtice. Il eſt vrai que l'on venoit de retrouver en Italie les livres du droit de Juſtinien, & que l'on commençoit à l'enſeigner publiquement à Montpellier & à Toulouſe; mais ces lois n'étoient point des lois pour nous, puiſque les Gaules étoient affranchies du joug des Romains avant que Juſtinien fût au monde. De plus, on ne pouvoit les bien entendre, dans l'ignorance où l'on étoit des langues & de l'hiſtoire; ne s'en étant conſervé chez nous aucune tradition, par la pratique des affaires, depuis ſix cents ans qu'elles étoient écrites. On ne laiſſa pas de les étudier & de les appliquer comme l'on put aux affaires préſentes, & elles acquirent beaucoup d'autorité par ce grand nom de *Droit Romain*, & par le beſoin extrême que l'on avoit de règles dans les jugemens.

V. Hiſt. du Droit Franç.

Le droit eccléſiaſtique n'étoit pas en ſi mauvais état, la pratique des canons s'étoit conſervée, quoique la diſcipline commençât à ſe relâcher. On avoit pluſieurs recueils des anciens canons, entr'autres celui de Gratien, qui vivoit au milieu du douzième ſiècle. Il eſt vrai qu'ils étoient peu corrects, & qu'ils étoient mêlés avec quantité de paſſages des Pères, qui ne devoient point avoir force de lois, & avec ces Décrétales, attribuées aux premiers Papes, que

l'on a enfin reconnu être ſuppoſées, & qui paſſoient alors pour authentiques, quoiqu'il n'y eût guère que trois cents ans qu'elles étoient fabriquées. Cette erreur qui a duré juſqu'à notre ſiècle, fait bien voir de quelle importance il eſt, pour conſerver la tradition dans ſa pureté, qu'il y ait toujours dans l'Egliſe des perſonnes qui ſachent les langues & l'hiſtoire, & qui ſoient exercés dans la critique des auteurs. L'avantage qu'on a retiré de cette étude & de la Théologie eſt, que la tradition s'eſt toujours conſervée, & qu'il y a toujours eu quelque pratique des canons, quoiqu'elle commençât à s'affoiblir, & la diſcipline à ſe relâcher. Depuis ce temps on n'a plus conſulté de ſource, ni connu d'autre corps de droit canonique, que le décret de Gratien.

La médecine fut encore plus maltraitée que la juriſprudence. Juſques-là elle avoit été entre les mains des Juifs, hors quelques ſecrets de vieilles femmes & quelques traditions de remèdes, qui ſe conſervoient dans les familles. Les premiers livres que l'on étudia furent ceux des Arabes, entr'autres ceux de Meſué & d'Avicenne : on emprunta leur galimathias & leurs ſuperſtitions : on négligea comme eux l'anatomie, & on s'en rapporta à eux pour la connoiſſance des plantes. Comme il n'y avoit que des Clercs & des Moines qui étudiaſſent, il n'y avoit qu'eux auſſi qui fuſſent Phyſiciens, c'eſt-à-dire Médecins. Fulbert, Evêque de Chartres, & le Maître des Sentences, Evêque de Paris, étoient Médecins; Obizo, religieux de S. Victor, étoit Médecin de Louis le Gros : Rigord, Moine de S. Denis, qui a écrit la vie de Philippe Auguſte, l'étoit auſſi. Un concile de Latran tenu ſous Innocent II en 1139, marque comme un abus déjà invétéré, que des Moines & des Chanoines réguliers, pour gagner de l'argent, faiſoient profeſſion d'Avocats & de Médecins. Ce concile ne parle que des Religieux profès, & la médecine n'a pas laiſſé de demeurer entre les mains des Clercs encore trois cents ans; enſorte que l'on ne permettoit pas à des gens mariés d'être Docteurs-Régens; il eſt vrai que l'on ne vouloit pas auſſi qu'ils fuſſent Prêtres; ce ne fut qu'en 1452 que cette excluſion de gens mariés fut abolie en l'Univerſité de Paris, par la réformation du Cardinal d'Eſtouteville. Mais comme on n'a jamais permis aux Clercs de répandre le ſang, ni de tenir boutique de

marchandiſe, ce pourroit bien être la cauſe de la diſtinction des médecins d'avec les chirurgiens & les apothicaires. Cette diſtinction a long-temps entretenu les Médecins dans leur ignorance, leur ôtant les moyens de faire des expériences, & les réduiſant à la lecture & à la ſpéculation.

CHAPITRE VIII.

Univerſités & leurs quatre Facultés.

AINSI toutes les études ſe réduiſirent à quatre genres ou facultés. Il y en avoit trois principales, *la Théologie*, *le Droit*, *la Médecine*; la première comprenoit toutes *les Etudes préliminaires*, que l'on eſtimoit néceſſaires pour arriver à ces hautes études, & que l'on appeloit d'un nom général, *Les arts*. Le bon ſens vouloit aſſurément que l'on étudiât ce qui eſt de plus utile; premièrement pour l'ame, & puis pour le corps & pour les biens. Ce fut ſur ce plan que ſe formèrent les Univerſités, principalement celle de Paris, qui ne peut guère avoir commencé plus tard que vers l'an 1200. Depuis long-temps il y avoit auprès des Evêques deux ſortes d'écoles; l'une pour les jeunes Clercs, à qui l'on enſeignoit la grammaire, le chant & l'arithmétique; & leur maître étoit ou le Chantre de la Cathédrale, ou l'Ecolâtre, nommé ailleurs Capiſcol, comme qui diroit *Chef de l'école*. L'autre école étoit pour les Prêtres & les Clercs plus avancés, à qui l'Evêque même, ou quelque Prêtre commis de ſa part, expliquoit l'Ecriture ſainte & les canons. On érigea depuis le Théologal exprès pour cette fonction. Pierre Lombard, Evêque de Paris, plus connu ſous le nom de *Maître des Sentences*, avoit rendu ſon école très-célèbre pour la Théologie; & il y avoit à S. Victor des Religieux en grande réputation pour les arts libéraux. Ainſi les études de Paris devinrent illuſtres. On y enſeigna auſſi le Décret, c'eſt-à-dire la compilation de Gratien, que l'on regardoit alors comme le corps entier du droit canonique. On y enſeigna la médecine; & joignant ces quatre études principales que l'on nomma *Facultés*: on appela le compoſé, *Univerſité des études*; & enfin ſimplement *Univerſité*, pour marquer qu'en une ſeule ville on enſeignoit tout ce qu'il

étoit utile de ſavoir. Cet établiſſement parut ſi beau, que les Papes & les Rois le favorisèrent de grands priviléges. On vint étudier à Paris de toute la France, d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre; en un mot, de toutes les parties de l'Europe Latine; & les écoles particulières des Cathédrales ou des Monaſtères ceſſèrent d'être fréquentées. Un pareil deſſein demandoit à être ſoutenu, mais le malheur ne permit pas qu'il fut bien exécuté; cependant comme c'eſt la forme des études qui dure encore aujourd'hui, il eſt néceſſaire d'examiner un peu plus en détail les avantages & les défauts de ce que l'on enſeignoit en chaque Faculté en particulier.

CHAPITRE IX.

Faculté des Arts.

SOUS le nom des *Arts*, on comprenoit la Grammaire & les Humanités, les Mathématiques & la Philoſophie. Mais à proprement parler ce nom devoit comprendre ſeulement les ſept arts libéraux, dont nous voyons des traités dans Caſſiodore & dans Bede; ſavoir: la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la muſique, la géométrie & l'aſtronomie. Un Maître-ès-Arts devoit être un homme capable de les enſeigner tous. Pour la grammaire on liſoit Priſcien, Donat, ou quelqu'autre de ces anciens, qui ont écrit ſur la langue Latine, plutôt pour en faire connoître les dernières fineſſes aux Romains de leur temps, à qui elle étoit naturelle, que pour en apprendre les élémens à des étrangers.

Dans le treizième ſiècle, le Latin n'étoit plus dans l'uſage commun du peuple, en aucun lieu du monde: & en France la langue vulgaire étoit celle que nous voyons dans Ville-Hardouin, dans Joinville, & dans les Romanciers du même temps. C'étoit, ce ſemble, à cette langue qu'il falloit appliquer l'art de la grammaire, choiſir les mots les plus propres, & les phraſes les plus naturelles, fixer les inflexions, & donner des règles de conſtruction & d'orthographe. Les Italiens le firent; & dès la fin du même ſiècle, il y eut des Florentins qui s'appliquèrent à bien écrire en leur langue

vulgaire, comme Brunetto Latini, Jean Villani, & le Poëte Dante. Pour notre langue, elle ne s'eſt épurée que par le temps, & ce n'a été que plus de quatre cents ans après l'inſtitution des Univerſités, que l'on a commencé à y travailler par ordre public, dans l'Académie Françoiſe. Il eſt vrai que le Latin étoit encore très-néceſſaire pour la lecture des bons livres & pour l'exercice de la religion; & ceux qui étudioient alors étoient tous Eccléſiaſtiques. Le Latin étoit néceſſaire pour les affaires & pour les actes publics; il l'étoit pour les voyages, & on appeloit les interprètes, *Latiniers*. Il étoit donc impoſſible de ſe paſſer du Latin; mais il étoit impoſſible auſſi d'en rétablir l'ancienne pureté, par la rareté des livres, & par les autres raiſons que j'ai marquées. Il fallut ſe contenter de le parler & de l'écrire groſſièrement. On ne fit point de difficulté d'y mêler pluſieurs mots barbares, & de ſuivre la phraſe des langues vulgaires: on ſe contenta d'obſerver les cas, les nombres, les genres, les conjugaiſons, & les principales règles de la ſyntaxe. C'eſt à quoi l'on réduiſit l'étude de la grammaire, conſidérant le reſte comme une curioſité inutile, puiſqu'on ne parle que pour ſe faire entendre, & qu'un Latin plus élégant eût été plus difficilement entendu. Ainſi ſe forma ce Latin barbare que l'on a encore en Allemagne & en Pologne pour le commerce des voyages, qui a été ſi long-temps en uſage dans le Palais, dont on a peine à ſe défaire dans les écoles de théologie & de philoſophie, & qui, pour ceux qui ont étudié le Latin dans ſa pureté, eſt ſouvent plus difficile à entendre, principalement dans les auteurs du onzième & du douzième ſiècle, qui écrivant en une langue qu'ils ſavoient mal, font quelquefois entendre autre choſe que ce qu'ils ont voulu dire. De-là vint la néceſſité des Gloſes & des Commentaires, pour expliquer les livres anciens.

La poëtique ſe réduiſoit à ſavoir la meſure des vers Latins, & à la quantité des ſyllabes; car ils n'alloient pas juſques à diſtinguer les caractères des ouvrages & la différence des ſtyles. On le voit par les poëmes de Guntherus & de Guillaume le Breton, qui ne ſont que de ſimples hiſtoires, d'un ſtyle auſſi plat & d'un Latin auſſi groſſier, que celui dont on écrivoit en proſe. A la contrainte de la quantité & des céſures, ils ajoutoient celle des rimes, qui firent les vers léonins; ſouvent même négligeant la quantité, ils

ſe contentoient de faire en Latin de ſimples rimes comme en François, & c'eſt ce qu'on appela des *Proſes*. Voilà toute la poëſie des hommes ſérieux. Pour la poëſie vulgaire, qui commençoit à régner dès le douzième ſiècle, comme on voit par tant de Romans & tant de chanſons, elle devint bientôt le partage des débauchés & des libertins, tels qu'étoient pour la plupart les Troubadours Provençaux & les autres Poëtes de ce temps-là, qui couroient par les Cours des Princes. Cependant il faut avouer qu'il ſe trouvoit entr'eux des gens d'eſprit, & qui, pour le temps, avoient de la politeſſe : mais leurs ouvrages ſont pleins de ſales amours & de fictions extravagantes. Depuis ce temps, on alla toujours ſéparant de plus en plus l'agrément du diſcours d'avec le raiſonnement & les études ſolides; & c'eſt ce qui fit négliger la Rhétorique dans les écoles; car on n'y cherchoit ni à plaire, ni à émouvoir les paſſions.

On s'attacha principalement à la Philoſophie, & on crut qu'elle n'avoit beſoin d'aucun ornement de langage, ni d'aucune figure de diſcours. Ainſi à force de vouloir la rendre ſolide & méthodique, on la rendit extrêmement sèche & ennuyeuſe; ne conſidérant pas que le diſcours naturel & figuré épargne beaucoup de paroles & ſoulage fort la mémoire, par les images vives qu'il imprime dans l'eſprit. On traita de même toutes les ſciences, & c'eſt ce qu'on appelle encore ſtyle de l'école. Cependant, comme il faut que l'eſprit ſe repaiſſe de quelque choſe, & qu'il n'y a point d'étude ſans curioſité & ſans émulation, nos ſavans firent la même choſe que les Arabes, ſoit à leur imitation, ſoit par le même principe; & chargèrent leur philoſophie d'une infinité de queſtions inutiles, & de ſubtilités vaines, qui ont preſque étouffé la vraie ſcience; enſorte que c'eſt une eſpèce d'équivoque de donner à cette étude le même nom que les anciens Grecs donnoient à leur philoſophie.

La logique de Socrate, que nous voyons dans Platon & dans Xénophon, étoit l'art de chercher ſérieuſement la vérité, & il le nommoit *Dialectique*, parce que cette recherche ne ſe peut bien faire qu'en converſation particulière entre deux hommes attentifs à bien raiſonner. Cet art conſiſtoit donc à répondre juſte ſur chaque queſtion, à faire des diviſions exactes, à bien définir les mots & les choſes, & à peſer attentivement chaque conſéquence avant

de l'accorder ; ſans ſe preſſer, ſans craindre de revenir ſur ſes pas, & d'avouer ſes erreurs ; ſans vouloir qu'une propoſition fût vraie plutôt que l'autre. Ainſi dans cette logique, il entroit de la morale. Il y entroit auſſi de l'éloquence. Car comme les hommes ſont d'ordinaire paſſionnés ou prévenus de quelque erreur, il faut commencer par calmer leurs paſſions & lever leurs préjugés, avant de leur propoſer la vérité, qui ſans cette préparation ne feroit que les choquer. Or cette méthode demande une diſcrétion & une adreſſe merveilleuſe, pour s'accommoder à la variété infinie des eſprits & de leurs maladies ; & c'eſt ce que nous admirons dans Platon. C'eſt ſur ce fondement qu'Ariſtote met la dialectique en parallèle avec la rhétorique, & dit que l'une & l'autre a le même but, qui eſt de perſuader par le diſcours. La dialectique emploie des raiſons plus ſolides & plus convaincantes, parce qu'en converſation particulière, on connoît mieux la diſpoſition de celui à qui l'on parle, & l'on a le loiſir de lui faire faire tout le chemin qui eſt néceſſaire pour le conduire juſqu'à la connoiſſance de la vérité. Au lieu que la rhétorique, qui eſt l'art des diſcours publics, eſt obligée de ſe ſervir des préjugés de ſes auditeurs, & d'appuyer ſes raiſonnemens ſur les principes dont ils conviennent, parce qu'il eſt impoſſible de leur en faire changer, en parlant peu de temps, & à une grande aſſemblée ; c'eſt ce qui a fait dire à Ariſtote, que la rhétorique n'uſe que d'enthymêmes, c'eſt-à-dire de raiſonnemens, dont l'auditeur a déjà une partie dans ſon eſprit, & qu'il n'eſt pas néceſſaire de développer. Telle étoit la dialectique chez les Grecs ; l'art de trouver la vérité autant qu'il eſt poſſible naturellement.

Ariſt. rhetor. 1.

1. Rhetor. c. 2.

Nos philoſophes ſemblent n'avoir conſidéré que les vérités en elles-mêmes, & l'ordre qu'elles ont entre-elles indépendamment de nous, comme ſi ceux à qui ils devoient les faire connoître euſſent été des anges, ſans corps & ſans paſſions, ou qu'il n'eût fallu avoir aucun égard à la diſpoſition de leurs diſciples. Il eſt vrai qu'on en a toujours uſé ainſi dans les mathématiques, parce que leur objet n'émeut point en nous de paſſions. Perſonne ne s'intéreſſe à faire paſſer pour droite une ligne courbe, ni à élargir un angle aigu. Mais comme la logique eſt l'inſtrument de toutes les ſciences, & principalement de la morale, elle doit comprendre ce qui

eſt

eſt néceſſaire pour faire entrer dans les eſprits toutes ſortes de vérités, & plus celles où nos paſſions réſiſtent, que les autres. Cependant il ne paroît pas que nos Philoſophes ayent eu aſſez d'égard aux diſpoſitions de leurs diſciples. Ils ont appliqué à toutes ſortes de ſujets la méthode sèche des Géomètres : & comme les premiers avoient affaire à des diſciples fort groſſiers ; (car on ſait quelle étoit la politeſſe en France il y a 500 ans) ils prirent grand ſoin de ſéparer toutes leurs propoſitions, de mettre tous leurs argumens en forme, & de diſtinguer toujours la concluſion, les preuves & les objections : enſorte qu'il fût impoſſible, même aux plus ſtupides de s'y méprendre. Ils croyoient abréger beaucoup en retranchant tous les ornemens du diſcours, & toutes les figures de rhétorique ; mais peut-être ne conſidéroient-ils pas que ces figures qui rendent le diſcours vif & animé, ne ſont que des ſuites naturelles de l'effort que nous faiſons pour perſuader les autres. D'ailleurs, ces figures abrègent fort le diſcours : ſouvent on écarte une objection d'un ſeul mot : ſouvent on prouve mieux par un tour délicat que par un argument en forme, & toujours on évite les répétitions ennuyeuſes des termes de l'art. Que l'on en faſſe l'expérience, une page de diſcours ſcolaſtique ſe réduira au quart, ſi on le change en un diſcours ordinaire & naturel ; & toutefois ceux qui y ſont accoutumés, croient que les diſcours figurés ne contiennent que des paroles, & ne reconnoiſſent plus les raiſonnemens, s'ils ne ſont diſtingués par articles & intitulés : il faut les avertir que c'eſt une concluſion, une preuve & une objection, une inſtance, un corollaire, & c'eſt ce qui rend leurs livres inutiles à tous ceux qui ne ſont point nourris dans les ſtyles des écoles. Je ſais bien qu'il eſt quelquefois néceſſaire d'argumenter en forme, ou d'uſer des termes de l'art, & nommer la majeure ou la mineure, pour mettre en évidence une raiſon importante, ou pour démêler un ſophiſme : mais il ne s'enſuit pas qu'il faille en uſer toujours ainſi. On ne s'exprime pas ordinairement par des formules, ſous prétexte qu'elles ſont néceſſaires dans les contrats & dans les ſermens : il faut laiſſer quelque choſe à faire au diſciple, & ne lui pas faire l'injure de croire qu'il ne puiſſe reconnoître une raiſon ſi on ne la lui montre au doigt. Les ſcolaſtiques qui prenoient tant de ſoin de ſoulager leurs écoliers, les

accabloient d'un autre côté de queſtions abſtraites & difficiles, & toutefois ſuperflues.

L'étude de la philoſophie conſiſtoit principalement à étudier Ariſtote, que les Profeſſeurs liſoient & interprétoient publiquement; mais comme la plupart des Commentateurs ſe donnent carrière ſur les commencemens des ouvrages, avec le temps on traita fort au long tous les préliminaires de la logique. Des cathégories d'Ariſtote, qui ne ſont qu'une explication ſuccinéte de tous les termes ſimples qui peuvent entrer dans les propoſitions, ils en ont fait un traité fort étendu, & y ont mêlé beaucoup de métaphyſique & même de théologie. Car à l'occaſion de la relation, il y en a qui entrent bien avant dans le myſtère de la Trinité. Ils ont encore commenté fort au long l'introduction de Porphire, d'où eſt venu le fameux traité *des univerſels*. On y a ajouté les queſtions ſur le nom & l'eſſence de la logique même, ſi c'eſt un art ou une ſcience; & là-deſſus prenant la morale & la philoſophie, ils ſe ſont enfoncés dans la matière des habitudes & des opérations de l'eſprit; enfin, on s'eſt ſi fort étendu ſur ces préfaces inutiles, que pour ne pas tenir les écoliers en logique toute leur vie, l'on a été contraint de traiter ſuccinctement les règles des ſyllogiſmes, & tout le reſte qui fait le principal corps de la logique d'Ariſtote.

Le défaut de la méthode des ſcolaſtiques eſt encore bien plus ſenſible dans la morale, car de leur propre aveu c'eſt une ſcience pratique; on ne la doit pas apprendre pour en diſcourir, mais pour agir; il faut donc l'enſeigner d'une manière qui n'éclaire pas ſeulement l'eſprit, mais qui touche le cœur, & en montre la pratique effective, puiſqu'autrement la connoiſſance ſtérile de la foi ne ſert qu'à rendre l'homme plus criminel: il n'y avoit donc point d'étude où la méthode sèche des Géomètres convint moins. Cependant les ſcolaſtiques l'y ont appliquée, comme aux queſtions de métaphyſique, les plus abſtraites, & ils demandent auſſi froidement ſi le ſouverain bien conſiſte dans les richeſſes ou les plaiſirs, qu'ils demanderoient s'il faut diſtinguer la ſubſtance de l'eſſence. Or, c'eſt aller directement contre la diſpoſition où l'on doit être en enſeignant la morale: celui qui n'eſt pas homme de bien, ne peut bien l'enſeigner, & celui qui eſt homme de bien ne peut en parler ſans mouvement, parce qu'il ne lui eſt pas indifférent de perſuader

ſon diſciple : je ne dis pas que pour enſeigner la morale, on ne doive ſe ſervir que de diſcours figurés ſans raiſonnemens, comme ſont les déclamations de l'Alcoran ; mais je dis que le raiſonnement doit être précédé & ſuivi d'affections pour lever les obſtacles que la vertu rencontre en nous, la rendre aimable & nous encourager à la ſuivre : c'eſt ainſi qu'en uſoit Socrate, & c'étoit principalement aux queſtions de morale qu'il appliquoit cette excellente logique dont j'ai parlé : il la ſoutenoit par ſon exemple, & ſa vie étoit conforme à ſes maximes. Ses diſciples l'imitèrent, & ce qui s'appela depuis un Philoſophe, étoit effectivement un ſage, capable de rendre ſages ſes diſciples. Les Grecs & les Romains n'avoient rien de plus ſolide dans leurs études, car n'ayant point de religion qui leur enſeignât la morale, ils étoient obligés de la chercher, ou par leurs propres lumières, ou en ſuivant l'autorité des plus grands hommes ; enſorte que les plus jeunes gens de bien, & les mieux intentionnés, n'avoient rien de meilleur que la philoſophie pour les conduire à la vertu. Mais il eſt étrange que des Chrétiens & même des Chrétiens illuſtres par leurs vertus, ayant l'Ecriture ſainte & les Pères de l'Egliſe, poſſédant déjà divers ouvrages, d'une autorité ſi certaine, d'une doctrine ſi pure, d'un ſtyle ſi plein d'onction & de grâce ; il eſt donc bien étrange que des hommes d'un auſſi haut rang, & l'exemple de leur ſiècle, ayent cru avoir beſoin de la morale d'Ariſtote, dont le nom ſeul leur devoit être ſuſpect, & qui ſe trouve remplie de doutes & d'erreurs ; qu'ils ayent enchéri ſur la ſéchereſſe de ſa méthode, & qu'ils ayent enfin cru qu'il fut utile pour la correction des mœurs de traiter ſi les actions ſont ſpécifiées par les objets ou par les puiſſances ; ſi les habitudes de l'ame ſont des qualités ou une autre eſpèce d'accident ; ſi une même vertu peut réſider en pluſieurs puiſſances ; ſi la juſtice eſt dans le milieu comme les autres vertus, & cent autres queſtions ſemblables. On ne peut aſſez déplorer la misère de ce temps-là, quand on voit les travaux immenſes ſur cette philoſophie que les anciens avoient connue & mépriſée ; quand on voit avec quelle exactitude S. Thomas avoit étudié toutes les œuvres d'Ariſtote, pour le commenter comme il a fait, & nous en laiſſer tant de volumes. Que n'eut-il point fait ; s'il eut appliqué ſon eſprit & ſon loiſir à des objets plus dignes de lui !

V. S. Thom. 2. p. 143, &c.

On a donc fait à peu près de même dans la morale. On s'eſt étendu ſur les queſtions générales de la fin, du ſouverain bien, de la liberté ; enſorte que l'on a manqué de temps pour traiter les vertus en détail, & donner des règles particulières pour la conduite de la vie, qui ſemble toutefois être le but de la morale. C'eſt en quoi Ariſtote devoit être de grand uſage, car il a parfaitement bien connu les mœurs des hommes ; & s'il n'a pas toujours eu des vues auſſi hautes que Platon, il a raiſonné d'une manière plus conforme au commerce de la vie & à ce qui peut humainement ſe pratiquer. Mais après tout, c'eſt peu pour des Chrétiens, qui doivent avoir appris dès l'enfance une doctrine infiniment au-deſſus de celle d'Ariſtote & de celle de Platon même.

CHAPITRE X.

Phyſique ou Médecine.

DE toutes les ſciences, la Phyſique étoit la plus imparfaite, dans le temps où les Univerſités ſe formèrent. On l'emprunta toute entière des Arabes ; & au lieu de la fonder ſur l'expérience & de commencer par ſe bien aſſurer de ce que les choſes ſont en effet, on la fonda ſur l'autorité d'Ariſtote & de ſes commentateurs, & ſur des raiſonnemens généraux. Et véritablement, il n'étoit pas facile aux ſavans de ce temps-là de faire des expériences. Ils étoient tous Moines ou Clercs enfermés dans les monaſtères & dans des collèges, pauvres la plupart ou par leur profeſſion ou par leur fortune. Les arts étoient fort déchus ; on avoit perdu quantité d'inventions, & on en avoit peu trouvé ; les artiſans étoient encore ſerfs pour la plupart, & dans un grand mépris ; il étoit difficile de croire qu'il y eût rien à apprendre d'eux. Quoi qu'il en ſoit, les eſprits n'étoient point tournés à s'aſſurer des faits & à conſulter l'expérience. On s'en rapportoit à l'autorité des livres, & on tenoit pour conſtant tout ce qu'ils diſoient des effets de la nature & de leurs cauſes. Bien loin de ſe défier de ce qui étoit extraordinaire, le plus merveilleux ſembloit toujours le plus beau. De-là vint la croyance d'une infinité de fables, dont le monde eſt encore infecté, quoique l'on travaille tous les jours à l'en

détromper : tant de vertus occultes, tant de ſympathies & d'antipathies, tant de propriétés imaginaires de plantes ou d'animaux. C'eſt auſſi ce qui augmenta le crédit de la magie & de l'aſtrologie, qui n'étoit déjà que trop grand. On ſuppoſa la doctrine des influences des aſtres, comme une vérité inconteſtable ; & les gens de bien s'eſtimèrent aſſez heureux de prouver qu'elles ne pouvoient agir ſur les volontés libres, leur abandonnant le reſte de la nature, même les organes du corps humain. On crut qu'il pouvoit y avoir une magie naturelle ; & on attribua à la ſurnaturelle, c'eſt-à-dire au pouvoir des eſprits malins, tout ce dont on ne connoiſſoit pas la cauſe. Car étant certain par la religion qu'il y a de tels eſprits, & que Dieu leur permet quelquefois de tromper les hommes, rien n'eſt plus commode pour couvrir l'ignorance, que de leur attribuer ce dont on ne peut rendre raiſon. Ainſi les fictions des Poëtes de ce temps-là étoient beaucoup moins abſurdes qu'elles ne nous le paroiſſent. Il étoit vraiſemblable, même aux Savans, qu'il y eût eu ſouvent, & qu'il y eût encore en divers endroits du monde des devins ou des enchanteurs, & que la nature produiſît des dragons volans & des monſtres de diverſes ſortes. Cette croyance des fables dans l'hiſtoire naturelle, apporta quantité de pratiques ſuperſtitieuſes, particulièrement dans la médecine, où l'on aime toujours mieux faire quelque choſe d'inutile, que d'omettre ce qui peut être utile. Ce que l'on appeloit donc *étudier la Phyſique* (& l'on y comprenoit la Médecine), c'étoit lire des livres & raiſonner en l'air : comme s'il n'y eût point eu d'animaux pour faire des anatomies, ni de plantes ou de minéraux pour en éprouver les effets ; comme ſi les hommes n'euſſent point eu l'uſage des ſens pour reconnoître la vérité de ce que les autres avoient dit ; en un mot, comme ſi la nature n'eût plus été au monde pour la conſulter elle-même. Ainſi toute la Philoſophie fut réduite à une eſpèce de Métaphyſique, c'eſt-à-dire à des diſcours généraux, & à des conſidérations abſtraites ſur les opérations de l'eſprit, ſur les mœurs, & ſur les corps naturels ; conſidérations ſi ſtériles, que depuis 560 ans que l'on s'y occupe, il eſt difficile de montrer le fruit que l'on en tire. Ce fut à peu près ainſi que les arts & la médecine furent traités dans les Univerſités.

V. S. Thom. 1. 2. q. 9. art. 5. ad 2. & 3.

CHAPITRE XI.

Droit civil & canonique.

ON ſuivit la même méthode pour le droit. Comme l'ignorance du latin & de l'hiſtoire empêchoit d'entendre les textes, on s'en rapporta aux Sommaires & aux Gloſes de ceux qui paſſoient pour les mieux entendre, & qui n'ayant pas eux-mêmes le ſecours des autres livres, ne faiſoient qu'expliquer un endroit du Digeſte ou du Décret, par un autre, les conférant le plus exactement qu'ils pouvoient. Les fautes de ces maîtres trompèrent aiſément les diſciples, & quelques-uns abusèrent de leur crédulité, en mêlant à leurs Gloſes des étymologies ridicules & des fables abſurdes; ſoit qu'ils ne compriſſent pas que l'on ne peut pratiquer les lois ſi on ne les entend, ſoit qu'ils déſeſpéraſſent de les entendre mieux. Leur plus grande application fut à les réduire en pratique, à traiter des queſtions ſur les conſéquences qu'ils tiroient des textes, à donner des conſeils & des déciſions. Mais quand on voulut appliquer à nos affaires ce droit Romain ſi mal entendu & ſi éloigné de nos mœurs, & conſerver en même temps nos coutumes, qu'il étoit impoſſible de changer, les règles de la juſtice devinrent beaucoup plus incertaines que devant. Toute la juriſprudence ſe réduiſit en diſputes d'école & en opinions de docteurs, qui n'ayant pas aſſez creuſé les principes de la morale & de l'équité naturelle, cherchoient quelquefois leurs intérêts particuliers; répondant favorablement à ceux qui les conſultoient, & ſoutenant opiniâtrément leurs déciſions: ils avoient bien compris que les études doivent être utiles, mais la plupart ne connoiſſoient point d'autre utilité que de gagner de l'argent ou de la réputation. Ceux mêmes qui cherchoient la juſtice, ne ſavoient pas d'autres moyens de la procurer, que des remèdes particuliers contre l'injuſtice: ce qui leur fit inventer tant de nouvelles clauſes pour les contrats, & tant de formalités pour les jugemens. Ils ne travailloient, non plus que les médecins, qu'à guérir les maux préſens, ſans ſonger à les prévenir & en arrêter les ſources, ou plutôt ils ne le pouvoient pas. Car pour ôter les cauſes générales des procès & de l'injuſtice, il faut que la

V. gloſ. in c 1. extra de ſumma trin. verb. diabolus. Item in inſtit. de jure nat. &c. §. 4. 5. 6.

puiſſance ſouveraine s'en mêle, qu'il y ait des lois certaines & connues de tout le monde, & des officiers publics bien autoriſés. Il faut ôter aux particuliers pluſieurs moyens de s'enrichir & de ſe ruiner, & les réduire, autant qu'il eſt poſſible, à la vie la plus ſimple & la plus naturelle : comme nous voyons dans cette Loi que Dieu même donna à ſon peuple, & qui le rendit ſi heureux tant qu'il l'obſerva. Mais alors l'Europe étoit ſi diviſée, & les Princes ſi peu puiſſans ou ſi peu éclairés, que l'on ne ſongeoit pas à faire de telles lois.

CHAPITRE XII.

De la Théologie.

DE toutes les études, celle qui s'étoit conſervée la plus pure, étoit la Théologie : car, quoique l'on en diſe, les premiers Scolaſtiques étoient de grands Hommes, & la plupart de grands Saints ; ils nous ont conſervé fidellement la tradition des Dogmes Eccléſiaſtiques, ils liſoient aſſidûment l'Ecriture-Sainte, & ſuivoient, autant qu'ils pouvoient, les interprétations des Pères. Il eſt vrai qu'ils ne les connoiſſoient guère que par la gloſe ordinaire qui avoit été compoſée dans le neuvième ſiècle & par le décret de Gratien : il étoit difficile d'avoir les ouvrages entiers, & encore plus de démêler ceux que l'on attribuoit à un Père, quoiqu'ils fuſſent d'un autre, ou qui étoient tout-à-fait ſuppoſés ; il étoit difficile de les bien entendre faute de ſavoir aſſez finement le latin, & de bien connoître l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Comme ils voyoient que les Pères avoient ſouvent donné à l'Ecriture des ſens ſpirituels, ils lui en donnoient auſſi de nouveaux qu'ils trouvoient aiſément, ne manquant ni d'eſprit ni de piété ; d'ailleurs, faute de connoiſſances poſitives, ils donnoient plus au raiſonnement que ceux qui les avoient précédés, & ſuivant la mode de leur ſiècle, ils ſe chargeoient trop de ces vains fatras de Métaphyſique que les Arabes avoient mis en ſi grand crédit.

Les Théologiens qui ſuivirent dans le quatorzième & quinzième ſiècle, enchérirent ſur les défauts de ces premiers ; il ſe forma des ſectes entr'eux ſur les queſtions qui ne regardoient point la foi, & l'émulation des Chefs de parti pouſſa

les diſputes à des ſubtilités incroyables : il n'y a qu'à voir les écrits d'*Ocam*, de *Scot*, de *Durand*, de *St. Porcien* : on crut que les premiers Scolaſtiques avoient recueilli dans leurs Sommes tout ce qu'il y avoit d'utile dans la tradition des précédens ; qu'il s'en falloit repoſer ſur eux, & qu'il n'y avoit point de Théologie à chercher hors St. Thomas & St. Bonaventure : les Pères furent négligés de plus en plus, leur langage étoit trop différent du latin groſſier de nos écoles, & nos Docteurs ne les trouvoient pas aſſez Philoſophes, ni aſſez forts en raiſonnemens, parce qu'ils n'y voyoient ni paſſages d'Ariſtote, ni argumens en forme, ni concluſions, ni objections diſtinguées, ſuivant leur méthode, hors laquelle ils ne pouvoient rien goûter ni rien entendre : ils ne conſidéroient pas que les Pères avoient été très-Savans, que Saint Auguſtin étoit un Philoſophe parfait, & que jamais il n'y a eu un homme d'un eſprit plus pénétrant, d'une méditation plus profonde, d'un raiſonnement plus ſuivi ; ils ne s'apercevoient pas que c'étoit par mépris que ce ſaint Docteur & les autres plus anciens ne s'étoient pas ſervi d'Ariſtote, trouvant qu'il ne parloit pas dignement de la Providence, ni de la nature de l'ame ; que ſa Logique étoit trop embarraſſée, & ſa morale trop humaine : car c'eſt le jugement qu'en fait St. Grégoire de Nazianze. Quoique Platon ait auſſi ſes défauts, les Pères s'en accommodoient bien mieux, parce qu'ils y trouvoient bien plus de traces de la vérité & de meilleurs moyens pour la perſuader : au reſte il eſt évident que les Pères des trois ou quatre premiers ſiècles, & particulièrement les Grecs, pouvoient bien mieux entendre Ariſtote, puiſque la tradition de ſa doctrine ſubſiſtoit encore à Athènes & à Alexandrie, que les Arabes, qui s'y appliquèrent quatre ou cinq cents ans après eux, & nos Scolaſtiques qui ne le connoiſſoient que par ces mêmes Arabes. Le ſtyle naturel & figuré des Pères, étoit encore à nos Docteurs une grande difficulté ; ces diſcours ſuivis & liés leur paroiſſoient des pièces de Rhétorique, ils ne reconnoiſſoient pas la doctrine ſi elle n'étoit diviſée par queſtions & par articles. Mais le ſtyle des Apôtres & des Prophètes les confondoit encore plus. Ne pouvant démêler dans l'Ecriture la ſuite des dogmes, & le deſſein de chaque livre, ils ſe contentoient d'en apprendre des paſſages ſéparés, & la citoient plus ſur la foi d'autrui que ſur leurs propres lumières : leur

Greg. orat. 33.

principale occupation étoit de s'étudier, & de ſe copier les uns les autres, & de-là viennent tous les volumes de Théologie ſcolaſtique que l'on trouva dans les bibliothèques. Au milieu de cet embarras, la ſaine Doctrine s'eſt conſervée dans les écoles de Théologie ; & nous voyons dans tous les temps une protection ſenſible de Dieu ſur ſon Egliſe, pour l'y conſerver.

Mais quoique la doctrine fût la même que dans les ſiècles précédens, la manière d'enſeigner étoit différente. Les Pères de l'Egliſe étant la plupart des Evêques fort occupés, n'écrivoient guère que par néceſſité, pour défendre la religion par des combats ſérieux contre les hérétiques & contre les payens, & ne traitoient que les queſtions qui étoient effectivement propoſées. Une bonne partie de leurs Ouvrages ſont les Sermons qu'ils faiſoient au peuple, en expliquant l'Ecriture ſainte. Les Docteurs des Univerſités, occupés à étudier & à enſeigner, ſéparèrent même toutes les parties des études eccléſiaſtiques. Les uns s'attachèrent à l'explication de l'Ecriture qu'ils appelèrent *Théologie poſitive* : d'autres aux myſtères & aux vérités ſpéculatives, ce qui a conſervé le nom général de *Scolaſtique* : d'autres à la morale & à la déciſion des cas de conſcience. Ayant donc pour but d'enſeigner dans les écoles, ils s'appliquèrent à traiter le plus de queſtions qu'ils purent & à les ranger avec méthode. Ils crurent que pour exercer leurs diſciples, & les préparer aux diſputes ſérieuſes contre les ennemis de la foi, il falloit examiner toutes les ſubtilités que la raiſon humaine pouvoit fournir ſur ces matières, & prévenir toutes les objections des eſprits curieux & inquiets. Ils en avoient le loiſir, & en trouvoient les moyens dans la dialectique & la métaphyſique d'Ariſtote, avec les Commentaires des Arabes. Ainſi ils firent à peu près ce que l'on fait dans les ſalles d'eſcrime & dans les académies de manége, ou pour donner aux jeunes gens de la force & de l'adreſſe, on leur apprend bien des choſes qui ſont rarement d'uſage dans les vrais combats. En expliquant le Maître des Sentences dont le livre étoit regardé comme le corps de la Théologie ſcolaſtique, on formoit tous les jours de nouvelles queſtions ſur celles qu'il avoit propoſées : & depuis on en a fait de même ſur la Somme de ſaint Thomas. Mais il faut avouer que cette application à former & à réſoudre des queſtions, & en gé-

Perron. Euchar. l. 3. c. 1. 20.

néral à exercer le pur raiſonnement, a diminué pendant long-temps l'application aux études poſitives, qui conſiſtent plus en lecture & en critique : comme le ſens littéral de l'Ecriture, les ſentimens des Pères & les faits de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Il eſt vrai que ces études étoient très-difficiles par la rareté des livres, & le peu de connoiſſance des langues antiques. Il n'y avoit que les grandes bibliothèques où l'on pût trouver une Bible avec la Gloſe ordinaire complète. Un particulier étoit riche quand il avoit le Décret de Gratien, & la plupart ne connoiſſoient les Pères que par ce recueil.

CHAPITRE XIII.

Des Mœurs des Etudians.

COMME les études avoient commencé par les Egliſes cathédrales & les Monaſtères, on ſuppoſa que des Clercs duſſent étudier ; de-là vient que toute leur vie fut réglée ſur le pied de la modeſtie cléricale, & que quand on fonda des Colléges, on y bâtit des Chapelles, on y établit l'Office divin, du moins à certains jours ; le règlement des heures, les repas en commun, la lecture de table, & les autres exercices à-peu-près conformes aux communautés des Moines ou des Chanoines réguliers : de-là vient que l'on défendit ſi long-temps à des gens mariés de faire profeſſion de médecine : de-là viennent les habits de cérémonie des ſuppôts de toutes les Facultés, la robe & le bonnet que les écoliers de Philoſophie portent encore, & le nom de Clercs à ceux qui travaillent ſous des Procureurs & des Notaires : car tous les Praticiens ſont venus des Etudians en Droit, & en ont gardé le titre de Maîtres, & le nom d'Etude pour les lieux où ils travaillent. Les grands privilèges des Clercs pour être en ſureté contre les violences publiques, & même à couvert de la Juſtice ſéculière, & pour s'exempter de toutes ſortes d'impoſitions, rendirent les Etudians fort ſoigneux d'en conſerver le nom & les marques extérieures. A ces priviléges généraux, ſe joignirent les priviléges particuliers des Univerſités, & les degrés que l'on y prenoit, devinrent un chacun néceſſaires pour les Prélatures & pour toutes les char-

ges Eccléſiaſtiques & temporelles. La rétribution de ceux qui enſeignoient étoit grande, & l'honneur qui étoit attaché à ces ſortes de places n'étoit pas moindre. Tous ces avantages y attirèrent enſuite les Roturiers qui ſortoient de ſervitude par les affranchiſſemens qui étoient alors très-fréquens. Il y avoit dans toutes les plus fameuſes Univerſités, ſur-tout dans celle de Paris, un grand nombre d'étrangers qui venoient de tous les pays de l'Europe; tous ces Etudians formèrent enſemble un peuple à part, qui avoit une habitation ſéparée, ſa langue & des mœurs particulières.

On ne parloit point encore d'études pour les laïques. Les Nobles, qui pour la plupart deſcendoient des Francs & des autres peuples conquérans, gardoient les mœurs des anciens Germains dont ils tiroient leur origine; ils ne s'occupoient qu'à la guerre & à la chaſſe; ils laiſſoient à leurs ſerfs, c'eſt-à-dire aux Payſans de leurs villages & aux Bourgeois des villes, l'agriculture, les métairies & le trafic; & aux Eccléſiaſtiques, les ſciences & les lettres: la plupart ne ſavoient pas même lire, témoin l'illuſtre *Bertrand du Gueſclin*, & nous avons encore un exemple plus récent, de deux cents ans, d'un grand Connétable qui ſignoit à peine ſon nom. Ce qu'il y a de plus ſurprenant, eſt qu'encore qu'ils fiſſent grand cas de la force & de l'adreſſe du corps, comme ont toujours fait les peuples guerriers, ils ne l'apprenoient point, comme les Grecs & les Romains, qui ſavoient ſi bien former les corps & dreſſer les jeunes gens au maniement des armes: notre Nobleſſe n'avoit pour cela ni méthode, ni autres exercices publics qui puſſent les former; ce n'eſt que ſur la fin du règne de Louis le Grand qu'il y a eu des Académies en France pour le Manége, & pour les autres exercices; encore tout cet art nous eſt-il venu d'Italie. S'il y avoit des Nobles qui étudiaſſent, comme il y en avoit ſans doute, parmi ces Nobles on y diſtingue le Roi Robert & le Roi St. Louis; ces illuſtres perſonnages étudioient comme les Clercs & même avec eux. Le Roi Robert avoit étudié à l'école de Rheims ſous le Moine Gerbert, qui fut depuis Pape, connu ſous le nom du Pape Sylveſtre II. Louis le Gros fut inſtruit dans l'Abbaye St. Denis. Il y avoit toujours des Nobles qui étudioient dans les Univerſités, & ils prenoient des degrés, comme on le voit par les priviléges que leur accorde la Pragmatique; mais le nombre en étoit petit en comparaiſon des Roturiers.

Pragm. ſanct. de Con. ff. 10.

Cette ſéparation des gens de lettres d'avec les nobles, & ce mépris qu'eurent les nobles pour les études, eſt la principale cauſe de leur décadence; car les mœurs des princes & de la nobleſſe prennent toujours le deſſus.

Ce qui pouſſa ſi loin chez les Grecs les lettres & les beaux arts, furent l'application des perſonnes les plus puiſſantes & les plus conſidérables. On nomma libéraux, les arts que l'on eſtimoit dignes des honnêtes gens, pour les diſtinguer des métiers bas & ſerviles : les Peintres, les Architectes, les Muſiciens & les Poëtes arrivoient aux grandes charges de leur République auſſitôt ou plutôt que les autres Citoyens : les Orateurs les plus éloquens étoient ceux qui devenoient les plus puiſſans.

Quoique les Romains mépriſaſſent ces titres de Savans, ils eſtimoient fort les ſciences; elles furent auſſi chez eux le partage des gens de qualité, & depuis qu'ils les eurent goûtées, les premiers d'entr'eux furent les plus ſavans, comme Scipion, Lelius, Ciceron, Céſar, Marc-Aurèle, & tant d'autres, moins illuſtres à la vérité, mais recommandables par leur ſavoir.

La triſteſſe de nos études ſervit encore ſans doute à en détourner les nobles, car les grands Seigneurs & tous ceux qui ſont à leur aiſe ſe mènent fort par le plaiſir, & l'on avoit banni de nos écoles la politeſſe du langage, la poëſie & toutes les humanités. L'étude étoit devenue un travail pénible, qui ne pouvoit être rendu ſupportable que par une grande vertu, par l'ambition ou l'intérêt; car la vertu eſt toujours bien rare. Il n'y avoit guère de Gentilhomme qui fut ſenſiblement touché de l'honneur d'être Maître-ès-arts ou licencié en Droit : cependant comme les Cours ne pouvoient être ſans quelque politeſſe & quelque exercice d'eſprit, on le réduiſit à la converſation des Dames & à des chanſons amoureuſes, & de cette eſpèce d'étude eſt venu depuis ce que l'on appelle galanterie, bel eſprit & air du monde, ſi éloigné du ſtyle & de la manière des écoles : d'ailleurs cette même triſteſſe des écoles y apporta la corruption des mœurs, malgré toutes les précautions de ceux qui les avoient établies.

Il y a toujours eu plus de jeunes gens que d'autres dans les Univerſités, & la jeuneſſe ne peut vivre ſans plaiſirs; car on avoit beau les nommer Clercs, ils n'avoient pas tous vocation pour l'Egliſe, & on ne le demandoit pas; il étoit

donc impoſſible de les retenir ſous une diſcipline ſi ſévère, & n'ayant rien d'agréable dans les études mêmes, ils cherchoient à ſe divertir d'ailleurs.

On voit encore des railleries de leurs feſtins & de leurs débauches. On lit dans les hiſtoires pluſieurs ſéditions cauſées par les inſultes que les écoliers faiſoient aux bourgeois, courant la nuit, & portant des armes. Le plus grand mal fut que dans la ſuite les Maitres eux-mêmes s'en mêlèrent par politique; & que pour ſoutenir la domination du Recteur, toutes les inſolences des écoliers étoient autoriſées; ſouvent même de grands crimes demeuroient impunis, ſous prétexte de maintenir leurs priviléges. Ce fut principalement depuis la fin du 14e. ſiècle juſqu'au milieu du 15e. que les Univerſités eurent le plus de crédit; nos Rois ne faiſoient rien d'important ſans conſulter celle de Paris, & quand Charles le Sage donna la charge de Connétable à Bertrand du Gueſclin, le Recteur de l'Univerſité étoit au Conſeil. *Froiſſart.*

On ſait combien la faveur des Univerſités étoit recherchée par les Princes durant les guerres civiles, d'Orléans & de Bourgogne; combien les Papes mêmes les ménageoient pendant le grand ſchiſme d'Avignon; on ſait l'autorité qu'elles eurent au Concile de Conſtance, & au Concile de Baſle. Il ſembloit que les grandes affaires dont ces Docteurs ſe mêloient, dûſſent les rendre éloquens par la néceſſité de parler en public & de ſoutenir leurs opinions: car c'eſt ce qui avoit produit l'éloquence en Grèce: cependant nous voyons tout le contraire; ils ne ſe tiroient point de leur méthode ſcolaſtique, leurs diſcours étoient pleins de diviſions & de ſubdiviſions, d'autorités ſouvent mal appliquées, de preuves tirées de loin & de mauvais raiſonnemens: qu'on voie le diſcours que fit M. Jean Bertrand, Evêque d'Autun, contre M. Pierre de Cunieres devant le Roi Philippe de Valois, pour la défenſe de la juridiction Eccléſiaſtique, ou l'apologie du Duc Jean de Bourgogne, qui fut prononcée devant le Roi Charles VI, par M. Jean Petit, Docteur de Sorbonne; car il eſt à croire que pour des actions de cette importance, on avoit choiſi les plus habiles gens du temps. Les ſermons de Michel Menot, & d'Olivier Maillard, qui furent des Prédicateurs célèbres ſur la fin du 15e. ſiècle, ne ſont pas de meilleur goût, & n'ont pour ornement que des proverbes vulgaires, & des jeux d'eſprit puérils, propres à

faire rire la populace ; les gens ſans lettres écrivoient & parloient beaucoup mieux que les Docteurs.

Froiſſart. Nous n'avons rien de meilleur de ce ſiècle que les Mémoires de Philippe de Comines, & nous voyons de la véritable éloquence dans les Harangues que Jacques d'Arleville & Jean Lyon faiſoient au peuple de Gand.

Je ne vois point de temps où on ait plus mal étudié, que ce temps où les Docteurs avoient le plus de crédit ; les affaires publiques & particulières où ils étoient appelés leur cauſoient apparemment de la diſtraction ; il falloit faire leur cour aux Princes, dreſſer des remontrances & des mémoires pour la réformation de l'Etat, exciter ou apaiſer le peuple, & ſur-tout tenir en haleine les écoliers pour s'en ſervir au beſoin à quelque exécution vigoureuſe. Les études n'étoient donc que le prétexte qui donnoit du crédit, car comme les princes & le peuple à qui ils avoient à faire, étoient trop ignorans & crédules pour avoir aucune autorité quelconque ſur eux, il n'étoit donc pas néceſſaire d'être effectivement ſavant pour en impoſer aux grands & au peuple, il ſuffiſoit ſeulement d'en avoir le titre ; ainſi pluſieurs ſe contentoient de ſatisfaire aux formalités, & ſe ſoucioient peu d'être Doctes, pourvu qu'ils euſſent des atteſtations de leurs temps d'étude & des lettres de Maître-ès-arts ou de Docteur. On trouvoit aſſez de moyens d'éluder les règles qui avoient été ſagement établies pour diſtinguer dans le public ceux qui auroient ſuffiſamment étudié chaque ſcience, ou qui ſeroient capables de l'enſeigner ; mais on conſervoit avec ſoin les cérémonies des actes publics, & tout ce qui pouvoit frapper les yeux du peuple, comme les parchemins & les ſceaux, les robes & les fourrures ; on étoit curieux de ne pas laiſſer abolir les droits pécuniaires, les feſtins & les autres coutumes ſemblables. La plupart des Etudians & des Docteurs étoient pauvres & de baſſe naiſſance, on le voit par le ſurnom qu'ils tiroient de leurs villages, comme Robert de Sorbonne, Pierre Dailly, Jean de Gerſon, je nomme les plus illuſtres. Ceux dont la vertu n'étoit pas aſſez héroïque pour les mettre au-deſſus de l'intérêt, cherchoient à ſubſiſter ou même à s'enrichir par les penſions des grands Seigneurs, par les Offices de judicature, & par les Bénéfices ; ils ne faiſoient pas ſcrupule de les demander, ni de pourſuivre des diſpenſes pour jouir des fruits ou revenus, ſans réſider, afin d'accumuler

pluſieurs Bénéfices, & c'eſt depuis l'établiſſement des Univerſités que s'eſt établie la pratique Bénéficiale moderne, ſi contraire & ſi éloignée de l'ancienne diſcipline de l'Egliſe. Il faut avouer auſſi à la honte de l'état Eccléſiaſtique, que la chicane des procédures a paſſé des Officialités aux juridictions ſéculières, & qu'il en faut chercher la ſource dans l'avarice des Clercs, c'eſt-à-dire des Docteurs légiſtes & canoniſtes. Une autre ſuite de la baſſe naiſſance & de la mauvaiſe éducation des Etudians, c'eſt qu'ils étoient la plupart groſſiers & ruſtiques, & l'on voit encore combien la politeſſe a de la peine à s'introduire dans les écoles : or il ne faut pas croire que ces défauts ſoient de petite conſéquence pour les mœurs ; il ne ſuffit pas de garder les devoirs eſſentiels de la probité, il faut auſſi garder ceux de la ſociété qui ſont proprement l'honnête homme ; de plus la rudeſſe & l'incivilité ne ſe trouveront point dans un homme bien vertueux, puiſqu'elles viennent ou d'orgueil ou de mépris des autres, ou de pareſſe à s'inſtruire de ce que l'on leur doit & à ſe tenir proprement, ou de facilité à ſe mettre en colère ; de ſorte qu'il eſt impoſſible qu'un homme ne ſoit honnête & civil, s'il eſt humble, patient, charitable, modeſte & ſoigneux : mais afin que la vertu toute ſeule puiſſe faire ou produire cet effet, il faut qu'elle ſoit arrivée à une haute perfection, comme chez ces anciens Moines d'Egypte & d'Orient qui étoient doux & honnêtes dans les ſolitudes les plus affreuſes. Le commerce du monde eſt un chemin bien plus court pour donner de la politeſſe, & la néceſſité d'être continuellement les uns avec les autres, oblige à avoir au moins toutes les apparences des vertus, qui rendent la ſociété commode. Il ne faut donc pas s'étonner ſi nos ſavans étoient ruſtiques, puiſqu'ils vivoient ſéparés du monde, & ne cultivoient pas aſſez les véritables vertus ; de-là venoient leurs manières contraintes & affectées, & une certaine civilité méthodique, qui, ne conſiſtant qu'en des formules de complimens fades & en des cérémonies incommodes, choque bien plus qu'une ruſticité toute naturelle. Quand les Italiens ramenèrent l'uſage des Comédies, ils ne manquèrent pas d'y mettre ces nouveaux perſonnages que nous ne voyons ni dans Plaute, ni dans Térence : ils obſervèrent les défauts des ſavans de leur temps, & changeant un peu leurs portraits, ils en firent leurs Docteurs qui veulent toujours parler & toujours inſtruire.

CHAPITRE XIV.

Renouvellement des Humanités.

TELLES étoient à peu près les études en France & dans l'Europe, quand on recommença de s'appliquer aux *Humanités*, je veux dire, principalement à la grammaire & à l'hiſtoire. On peut compter ce renouvellement depuis l'an 1450, & la priſe de Conſtantinople, qui fit que tant de ſavans Grecs ſe retirèrent en Italie avec leurs livres. Car bien que Pétrarque & Bocace euſſent relevé ces ſortes d'études dès le ſiècle précédent, ils n'avoient encore guère avancé. Mais en Grèce, les études s'étoient aſſez bien conſervées. Le ſeul Commentaire d'Euſtathe ſur Homère, montre que juſques aux derniers ſiècles, il y étoit reſté une infinité de livres & des hommes d'une grande érudition. Ainſi depuis le milieu du quinzième ſiècle, on vit tout d'un coup paroître une foule de Savans, premièrement en Italie, puis en France, & dans le reſte de l'Europe à proportion, qui s'appliquèrent avec une ardeur incroyable à lire tous les livres des Anciens qu'ils purent trouver, à écrire en Latin le plus purement qu'il étoit poſſible, & à traduire les Auteurs Grecs. L'art de l'Imprimerie qui fut trouvé en même temps, leur fut d'un très-grand ſecours pour avoir aiſément des livres, & les avoir corrects. Auſſi pluſieurs s'appliquèrent enſuite à faire d'excellentes éditions de tous les bons Auteurs ſur les meilleurs manuſcrits, recherchant les plus anciens, & en comparant pluſieurs enſemble. D'autres ont fait des Dictionnaires & des Grammaires très-exactes : d'autres des Commentaires ſur les Auteurs difficiles : d'autres des Traités de tout ce qui peut ſervir à les entendre : comme leurs fables, leur religion, leur gouvernement, leur milice ; & juſques aux moindres particularités de leurs mœurs, leurs habits, leurs repas, leurs divertiſſemens. Enſorte qu'ils ont fait tous les travaux néceſſaires, pour nous faire entendre, autant qu'il eſt poſſible, après un ſi long intervalle, tout ce qui reſte de livres antiques grecs ou latins.

Mais quelques-uns ſe ſont trop arrêtés à ces études, qui ne ſont que des inſtrumens pour d'autres études plus ſérieuſes,

ſes. Car il y a eu des curieux qui ont paſſé leur vie à étudier le Latin & le Grec, & à lire tous les Auteurs ſeulement pour la langue, ou même à entendre les Auteurs & en expliquer les paſſages difficiles, ſans aller plus loin ni en faire aucun uſage. Il y en a qui ſe ſont arrêtés à la mythologie & aux autres antiquités curieuſes que j'ai marquées; qui ont recherché des inſcriptions, des médailles & tout ce qui pouvoit éclaircir les Auteurs, ſe bornant au plaiſir que donnent ces curioſités. Quelques-uns, paſſant plus avant, ont étudié ſur les Anciens les règles des beaux arts, comme l'éloquence & la poëſie, ſans toutefois les pratiquer: d'où vient que nous avons tant de Traités modernes de poëtique & de rhétorique, quoiqu'il y ait eu ſi peu de véritables Poëtes & de véritables Orateurs: & tant de Traités de politique faits par des particuliers qui n'ont jamais eu de part aux affaires. Enfin l'application à lire les livres des Anciens, a produit en pluſieurs un reſpect ſi aveugle, qu'ils ont ſuivi leurs erreurs plutôt que de ſe donner la liberté d'en juger. Ainſi l'on a cru que la nature étoit telle que Pline l'a décrite, & qu'elle ne pouvoit agir que ſuivant les principes d'Ariſtote. Le pis eſt, que pluſieurs ont trop admiré leur morale, & n'ont pas vu combien elle eſt au-deſſous de la religion qu'ils avoient apriſe dès le berceau. D'autres, quoiqu'en petit nombre, ont donné dans l'excès oppoſé, & ont affecté de contredire les Anciens & de s'éloigner de leurs principes. Mais entre ceux qui les ont admirés, le défaut le plus ordinaire a été la mauvaiſe imitation. On a cru que pour écrire comme eux, il falloit écrire en leur langue, ſans conſidérer que les Romains écrivoient en Latin & non pas en Grec; & que les Grecs écrivoient en Grec & non pas en Egyptien ou en Syriaque. On s'eſt piqué de faire de bons vers en Latin, & même on en a fait en Grec, au haſard de n'être entendu de perſonne: & ceux qui, comme Ronſard & ſes ſectateurs, ont commencé à en faire de François, après la lecture des Anciens, les ont remplis de leurs mots, de leurs phraſes poëtiques, de leurs fables, de leur religion, ſans ſe mettre en peine ſi de telles poëſies pourroient plaire à ceux qui n'auroient point étudié: il ſuffiſoit qu'elles fiſſent admirer la profonde érudition des Auteurs. On a imité de même les Orateurs: on a harangué en Latin, & on a farci des diſcours François de paſſages Latins. En un mot, on a cru que ſe ſer-

vir des Anciens, c'étoit les ſavoir par cœur, parler des choſes dont ils ont parlé, & redire leurs propres paroles : au lieu que pour les bien imiter, ſoit dans leurs poëſies, ſoit dans leurs diſcours, ſoit dans leurs hiſtoires, ſoit enfin dans leurs différens traités des ſciences, il falloit choiſir les ſujets qui nous conviennent, comme ils ſe ſont appliqués à ceux qui leur convenoient, les traiter comme eux d'une manière ſolide & agréable, & les expliquer auſſi-bien en notre langue, qu'ils les expliquoient en la leur.

Cette nouvelle eſpèce d'étude excita d'abord une manière de guerre entre les Savans. Les Humaniſtes charmés de la beauté des Auteurs antiques, & entêtés de leurs nouvelles découvertes, mépriſoient fort le commun des Docteurs qui s'expliquoient groſſièrement & ſuivoient la tradition des écoles, négligeant le ſtyle pour s'attacher aux choſes, & préférant l'utile à l'agréable. Les Docteurs de leur côté, je dis les Théologiens & les Canoniſtes, regardoient ces nouveaux Savans comme des Grammairiens & des Poëtes, qui s'amuſoient à des jeux d'enfans & à de vaines curioſités, prétendant être ſeuls en poſſeſſion des études ſérieuſes. Mais les Humaniſtes ſe faiſoient bien plus écouter, parce qu'ils écrivoient poliment, & qu'ils avoient appris par la lecture des Anciens, à railler de bonne grâce : c'eſt ainſi qu'en uſoit Eraſme, principalement dans les Lettres qu'il a écrites ſous des noms inventés de divers Docteurs pour les tourner en ridicule. Ils s'en fâchoient & en venoient ſouvent aux injures, trouvant fort mauvais qu'on leur manquât de reſpect, & que des laïques & des gens profanes ſe mêlaſſent d'écrire en latin & de parler de ſcience. L'héréſie de Luther, qui s'éleva peu de temps après, échauffa ces querelles, & les rendit plus ſérieuſes. Luther vouloit réformer les études auſſi-bien que la religion. Il ne falloit ni philoſophie ni ſciences profanes. Il falloit brûler Platon, Ariſtote, Ciceron, & tous les livres des Anciens, pour n'étudier que l'Ecriture, & donner tout le reſte du temps au travail des mains. C'eſt ainſi que, pouſſant tout à l'excès, il rendoit odieuſes les plus ſaintes maximes de l'antiquité. La réſiſtance qu'il trouva dans les Docteurs de Théologie, & les cenſures de la Faculté de Paris & des autres Univerſités, le rendirent leur ennemi irréconciliable. Il les traita avec le dernier mépris, & Melancton, ſon fidelle diſciple, employa tout ſon eſprit & toutes

V. Epiſt. obſcur. viror. Eraſm.

Ep. ad nob. Germ. an. 1520.

ſes belles lettres pour les tourner en ridicule. Mais les prétendus réformateurs ne durèrent pas long-temps dans cette première ſévérité contre les études profanes. Ils furent bientôt les plus ardens à étudier les humanités, voyant que l'éloquence & l'opinion d'une érudition ſingulière leur attiroit grand nombre de ſectateurs. Ils regardèrent ces études comme des moyens néceſſaires à la réformation de l'Egliſe, & voulurent faire paſſer le renouvellement des lettres pour le premier ſigne que Dieu eût donné de ſa volonté ſur ce point. Il ſembloit, à les entendre, que cette connoiſſance des langues & de l'hiſtoire, qu'ils acquéroient par un travail aſſidu, fût une marque aſſurée d'une miſſion extraordinaire; & ſe faiſant admirer des ignorans, ils leur perſuadoient aiſément que les Docteurs Catholiques ne ſavoient non plus la religion que les belles lettres. Mais ils n'eurent pas long-temps ce foible avantage. Les Catholiques les combattirent bientôt par leurs propres armes, & ſe ſervirent très-utilement contre-eux de la connoiſſance des langues originales & des auteurs anciens, ſuivant leurs propres éditions. On a donc recommencé à étudier les Pères Grecs & Latins, trop peu connus dans les ſiècles précédens: on a étudié l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, les Conciles, les anciens Canons; on a remonté juſques à l'origine de la Tradition, & on a puiſé la doctrine dans les ſources. Le ſens littéral de l'Ecriture a été recherché par le ſecours des langues & de la critique. Je ſais bien que pluſieurs, même des Catholiques, ont pouſſé ces recherches à de vaines curioſités; & que pluſieurs auſſi ſont demeurés trop attachés à l'ancien ſtyle des écoles: tant il eſt difficile aux hommes de ſe tenir dans une juſte médiocrité.

Hiſt. Eccleſ. de Bez. comm. eccleſ.

Le langage de la Philoſophie ſcolaſtique, qui nous eſt venue des Arabes, n'eſt digne par lui-même d'aucun reſpect particulier. Il en eſt comme de l'architecture de nos anciennes Egliſes. Cette architecture que nous nommons *Gothique*, & qui eſt effectivement Arabeſque, n'en eſt ni plus vénérable ni plus ſainte, pour avoir été appliquée à des uſages ſaints dans les temps où l'on n'en connoiſſoit pas de meilleure. Ce ſeroit une délicateſſe ridicule de ne vouloir pas entrer dans les Egliſes qui ſont bâties de la ſorte: mais ce ſeroit un auſſi vain ſcrupule de n'oſer en bâtir d'une meilleure architecture: ce ſeroit auſſi une témérité inſuppor-

table de mépriſer St. Thomas à cauſe de ſon ſtyle, & de ne vouloir pas y étudier la Théologie ; mais c'eſt encore pis de croire que la Théologie dépend de ce ſtyle ſcolaſtique, & de n'oſer lui donner une meilleure forme ſur les modèles anciens. C'eſt par haſard que ces idées ſe trouvent jointes en nous à celles de la religion ; & il faut ſavoir diſtinguer ce qui vient des mœurs & de la fantaiſie des hommes, de ce que ſont les choſes en elles-mêmes.

Si d'un côté le renouvellement des humanités a rendu nos études plus ſolides & plus agréables qu'auparavant, il les a rendues d'ailleurs plus difficiles. Car on a plutôt augmenté que changé, & l'on a voulu tout conſerver. Ainſi s'eſt formé peu à peu & par une longue tradition, ce cours d'études qui eſt en uſage dans les écoles publiques. D'abord la grammaire avec la langue latine, la poëtique, c'eſt-à-dire la ſtructure des vers latins, la rhétorique & par occaſion l'hiſtoire & la géographie, puis la philoſophie, & enſuite la théologie, le droit ou la médecine, ſuivant les différentes profeſſions.

CHAPITRE XV.

De l'état préſent des Etudes publiques.

QUOI qu'il en ſoit, depuis le temps du renouvellement des Humanités, la Théologie ſcolaſtique & la Philoſophie d'Ariſtote ont beaucoup perdu de leur crédit deçà les monts : auſſi les études ſont-elles devenues impoſſibles par la multitude des choſes que l'on y a compriſes, & que l'on promet d'enſeigner preſque en même temps ; car ſuivant l'énumération que j'ai donnée des choſes que l'on y enſeigne & le plan des écoles, il eſt comme impoſſible qu'un jeune homme puiſſe apprendre, non pas parfaitement chacune de ces ſciences, mais même paſſablement. Comment veut-on qu'un écolier, qui à 16 ou 17 ans touche au moment de finir ſes études, ſache la grammaire, avec la langue latine, que l'on ne ſe contente pas qu'il entende, il faut qu'il l'écrive, & qu'il compoſe non-ſeulement ſelon les règles & correctement, mais élégamment ? Cependant on ne lui a point appris le françois, on ſuppoſe qu'il doit le ſavoir, & qu'il y appliquera lui-même les règles de la grammaire latine pour le parler & l'écrire plus ſûrement.

On propoſe à la plupart d'apprendre le grec ; quelques-uns s'y attachent & continuent de l'apprendre ; d'autres y renoncent, mais le plus grand nombre eſt de ceux qui en apprennent aſſez pour avoir un prétexte de dire tout le reſte de leur vie, que le grec s'oublie facilement. Il en eſt à peu près de même des vers latins : on en diſpenſe quelques écoliers, mais on en fait faire bien ou mal à la plupart, & quelques-uns y réuſſiſſent. Ces derniers apprennent les règles de la quantité & de la conſtruction des vers, & acquièrent l'habitude d'en faire, ce qui n'eſt pas une petite étude. La gloire de faire des vers latins n'en vaudroit pas la peine, mais l'utilité d'entendre mieux la langue, & de compoſer plus facilement, n'eſt pas mépriſable : c'eſt ce qu'on appelle Humanités, pendant leſquelles on veut qu'un jeune homme ait lu les meilleurs Poëtes latins, & par conſéquent qu'il ſache la Fable & la Mythologie, ſans quoi il ne peut y rien entendre. On le prépare dès-lors à la Rhétorique par les *Chries* & les autres exercices d'aphtome, mais toujours en latin, que l'on ſuppoſe qu'il ſait dès la troiſième claſſe, quoique ſouvent il ne le ſache pas encore au ſortir de la Rhétorique : mais c'eſt un inconvénient preſque inévitable dans les études publiques. Il faut ſuppoſer que les écoliers ſoient capables d'entendre ce que l'on doit leur enſeigner chaque année. Ils viennent enfin en Rhétorique, & l'on veut qu'en un an, ou tout au plus en deux, ils apprennent tout l'art, depuis la ſtructure des périodes juſqu'à la compoſition des diſcours entiers ; & quoique ce fût déjà trop quand ils n'écrivoient qu'en François & n'étudieroient que cela, on veut toujours qu'ils compoſent en latin, enſorte qu'ils ſont partagés par la peine qu'il leur donne, ſelon qu'ils en ſavent plus ou moins. On veut qu'ils continuent de faire des vers & de compoſer en Grec, qu'ils apprennent par cœur, qu'ils déclament quelquefois, enfin, qu'ils étudient l'Hiſtoire, la Chronologie, la Géographie, les Antiquités, &c. De ſemblables études rebutent & dégoûtent les moins propres, & ſont cauſe qu'ils n'apprennent rien, & ſortent du Collége après avoir perdu 8 à 9 années de leur jeuneſſe, qu'ils auroient employées avec ſuccès à l'étude d'une ou deux de ces ſciences. Les autres s'attachent à quelques parties qu'ils trouvent plus à leur goût ; ceux qui ont le plus de génie en conçoivent ou une grande vanité ou une cu-

rioſité inſatiable. Cependant parmi tant d'études, on ne leur apprend ni à bien écrire en François, ni les règles de notre Poëſie ; & comme il n'eſt pas vraiſemblable que l'on veuille qu'ils les ignorent, il faut croire que l'on prétend qu'ils apprendront tout cela d'eux-mêmes à leurs heures perdues ; quoique, ſuivant ce plan, ils n'en ayent guère à perdre : car encore faut-il à cet âge qu'ils jouent & qu'ils ſe divertiſſent. Mais les études ne ſont pas encore finies : il reſte la Philoſophie qui duroit autrefois cinq ans, que l'on réduiſit enſuite à trois, & enfin à deux : on l'enſeigne encore ſuivant la méthode ſcolaſtique. Si d'un côté on commence à la décharger de quelques queſtions inutiles ſur les univerſels & les cathégories, on y ajoute d'ailleurs tous les jours à l'occaſion des nouvelles découvertes de Phyſique, & des opinions de Deſcartes & des autres qui ont ſuivi, pour philoſopher, des routes extraordinaires. On prétend que pendant les deux années de Philoſophie un jeune homme apprendra la Logique & la Métaphyſique : l'on y joint ſouvent quelques études de Mathématiques, & on veut qu'il continue quelque lecture d'Humanités, pour ne les pas oublier. Voilà ce qu'on appelle le cours ordinaire des études que l'on fait faire à tous les écoliers, & qui ſuffit pour être Maître-ès-arts. Faiſons-y quelques réflexions avant que de paſſer aux quatre Facultés ſupérieures. Tous ceux qui ont étudié ſavent que je n'y ajoute rien, & tous les hommes de bon ſens, lettrés ou non, peuvent juger s'il eſt poſſible qu'en huit ou dix ans des jeunes gens diſtraits & enjoués, quelque eſprit & quelque curioſité qu'on leur ſuppoſe, puiſſent apprendre tant de choſes différentes, & quand même ils les auroient appriſes, ſi elles ſuffiroient pour leur former les mœurs & l'eſprit, & pour leur donner les principes qui pendant tout le reſte de leur vie les feront honnêtes gens & habiles gens. Mais il ne faut point deviner, l'expérience eſt certaine.

Parlons de bonne foi : que reſte-t-il à un jeune homme nouvellement ſorti du Collége, qui le diſtingue de ceux qui n'y ont pas été ? Il entend médiocrement le Latin ; il lui reſte quelques principes de Grammaire, qui ſont que s'il y veut penſer, il peut écrire plus correctement qu'une femme. Il a quelque teinture de la Fable, des Hiſtoires Grecques & de l'Hiſtoire Romaine. Pour la Philoſophie,

il lui en reſte auſſi quelque idée confuſe de matières & de formes, de paſſions, d'inſtinct & d'appétit ſenſitif. Il tient pour des axiomes indubitables que la nature abhorre le vide, & que chaque choſe tend à ſon centre. Au reſte, il croit n'avoir plus rien à apprendre, puiſqu'il a fait ſes études. Le temps qu'il y a employé, la peine qu'il prétend s'y être donnée, & les écrits qui lui en reſtent lui donnent droit, ce lui ſemble, au titre de ſavant auquel un honnête homme doit prétendre; & s'il a aſſez d'eſprit pour s'apercevoir qu'en effet il ne ſait pas grand choſe, il eſt à craindre qu'il ne s'en prenne aux études mêmes. Je ne parle que du commun des écoliers : car ceux qui ſe diſtinguent le plus entre eux, & qui arrivent aux couronnes & aux prix, n'y parviennent que par une prodigieuſe mémoire qu'ils cultivent avec ſoin, pour ſe faire admirer ; l'imagination bien plus que le jugement ſe fait remarquer en eux ; ils vous débiteront par cœur un grand nombre de vers, que ſouvent ils n'entendent que foiblement; ils en compoſent à peu près de même, ainſi que des amplifications en proſe ; ils ne cherchent que le brillant, les belles penſées & ce qui peut faire paroître leur bel eſprit. Ils ſavent à peu près la Mythologie, les Généalogies des Dieux & des Héros, la vie de Miltiades, d'Epaminondas, quelques curioſités des mœurs des anciens Romains. La Philoſophie leur fournit un grand fond de raiſonnemens, bons ou mauvais, ſur toutes ſortes de ſujets ; ils ſont ardens à la diſpute par émulation, & opiniâtres faute de ſavoir & par mauvaiſe honte ou amour propre. Voilà les mauvais effets de la prodigieuſe quantité d'études dont on accable les jeunes gens. Ceux qui ont de l'eſprit & de l'application ſont réduits à s'attacher à quelque partie qui eſt plus de leur goût en cet âge où ils n'ont pas encore le jugement mûr. Les autres dégoûtés & déſeſpérant de pouvoir apprendre tant de choſes, s'abandonnent à la pareſſe & au jeu qui les attire ſi puiſſamment à cet âge ; ils s'acquittent ſeulement de leurs devoirs à l'extérieur pour contenter leurs parens & leurs maîtres.

Il ſemble qu'il vaudroit mieux promettre moins aux écoliers, & réduire leurs études à ce qui leur eſt abſolument néceſſaire de ſavoir, & à ce qu'il eſt poſſible de leur bien enſeigner pendant le temps qu'elles durent. Par exemple, à quoi bon faire étudier tant de gens en Philoſophie?

Je ſais bien que les Pères Grecs appellent d'ordinaire la vie chrétienne, *Philoſophie*, parce que c'eſt l'étude de la véritable ſageſſe, & qu'ils vouloient oppoſer les vrais Philoſophes, tels qu'étoient les Moines, aux impoſteurs dont la Philoſophie n'étoit que menſonge & vanité. Je ſais bien encore qu'ils ſe ſervoient fort utilement des écrits de Platon & des autres Anciens contre les Payens & contre les Hérétiques, mais on ne demandoit point cette érudition profane à la plupart des Prêtres ni des Evêques.

En récompenſe on leur demandoit beaucoup plus de vertu que l'on a fait depuis le temps où l'on a voulu que les Théologiens fuſſent auparavant Philoſophes : du moins ſi quelque Philoſophie leur eſt néceſſaire, on devroit leur donner celle des Pères, particulièrement de ſaint Auguſtin qui a ſi bien expliqué les premiers principes des connoiſſances humaines, & montré leur uſage pour la véritable Religion, en purifiant la Philoſophie de Platon plutôt que de leur donner celle d'Ariſtote & des autres Grecs Payens, ſes commentateurs, ou des Arabes Mahométans.

Cependant il eſt vrai que cette Philoſophie arabeſque eſt devenue un inſtrument néceſſaire pour notre Théologie, parce qu'elle en a pris le langage, ce qui produit un cercle ridicule; car ce langage étranger à la Théologie n'y a été autrefois introduit que par les Philoſophes, & aujourd'hui il ne faut pas être Philoſophe pour entendre ce langage. J'avoue, dira quelqu'un, que notre Philoſophie n'eſt pas ſi ſolide que celle des anciens, auſſi n'y donnons-nous pas tant de temps. Nous paſſons enſuite à d'autres études : & qu'importe de quel nom on appelle cette étude, par où l'on commence à exercer l'eſprit des jeunes gens. Il importe fort pour deux raiſons; la première, que ce grand nom trompe les écoliers & leur fait croire qu'ils acquerront en deux ans toute la ſcience des choſes divines & humaines : car quoique l'on n'ait pas gardé l'ancienne Philoſophie, on en a gardé la définition qui eſt fort aiſée à dire & à retenir par cœur. Puiſqu'ils voient que ſous cette promeſſe ſi magnifique on ne leur enſeigne que des ſpéculations abſtraites, qui ne leur donnent aucun plaiſir, & dont ils ne voient aucune utilité dans la vie, ils ſe dégoûtent des ſciences : les plus modeſtes croient n'avoir pas aſſez d'eſprit, puiſqu'ils ne comprennent rien de ſolide à ce que le maître & les éco-

liers ſemblent entendre. Les plus hardis s'en prennent aux ſciences & croient qu'il n'y en a point, ou qu'elles n'amènent à rien Les plus groſſiers, au contraire, en tirent une ſorte vanité, & après avoir fait leurs cours de Philoſophie, s'ils ont étudié leurs cahiers, & ſur-tout s'ils ont ſoutenu des thèſes, ils ſe croient à peu près égaux aux diſciples de Platon & d Ariſtote, & aux autres à qui ils voient dans les livres que l'on donne le nom de *Philoſophes*.

L'autre inconvénient de nommer Philoſophie ce langage des ſcolaſtiques, eſt que l'on rend ce grand nom mépriſable aux gens qui n'ont point de lettres; aux femmes & aux hommes du monde qui jugent de tous les Philoſophes anciens & modernes par ceux à qui on en donne le nom dans nos écoles, & les mépriſent tous également. De-là vient que Platon, le plus excellent de tous les auteurs profanes, & l'un des plus agréables, eſt peu lu, même des ſavans, & n'eſt point encore traduit en notre langue. De-là vient que ceux qui liſent les traductions de Xenophon, d'Epictete & des autres, s'étonnent que des Philoſophes raiſonnent de ſi bon ſens.

C'eſt le même abus qui a décrié le nom de Rhétorique & de Poëſie, & de la plupart des beaux arts, & qui en donne les fauſſes idées, qui font que nous les pratiquons ſi mal; car il eſt naturel de croire qu'une choſe eſt effectivement ce que ſon nom nous repréſente. Quoiqu'il fût à ſouhaiter que tous les hommes, du moins ceux qui étudient, devinſſent véritablement Philoſophes, il eſt ſi peu raiſonnable de l'eſpérer; ce que l'on enſeigne ſous le nom de Philoſophie répond ſi peu à ce grand nom, qu'il ſemble que la plupart de ceux qui l'étudient pourroient bien s'en paſſer, du moins la plus grande partie. Il faudroit la réduire à une bonne Logique, car tout le reſte de la Philoſophie n'eſt point néceſſaire pour acquérir les autres ſciences; au contraire, ce ſont toutes les ſciences jointes à la pratique de toutes les vertus qui forment la vraie Philoſophie, à laquelle par conſéquent on ne peut arriver humainement que dans un âge mûr: ſi quelqu'un eſt aſſez heureux pour y arriver. Mais ſoit pour toute la Philoſophie, ſoit pour la Logique, il eſt encore plus certain que les autres arts que l'on met devant, comme la Grammaire, l'Hiſtoire, la Géographie, la Chronologie, & tout ce qu'on appelle Hu-

manités n'y ſont aucunement néceſſaires. Pour apprendre à raiſonner droit, il n'eſt point beſoin de ſavoir le latin, ni aucune autre langue : on peut même l'apprendre à un muet pourvu que l'on ait des ſignes aſſez diſtincts pour lui expliquer des réflexions ſur les penſées. Il eſt encore moins beſoin de ſavoir les règles de la poëſie, ou la meſure des vers, même en ſa langue, ou d'avoir aſſez d'imagination pour en faire.

Pour l'éloquence, elle ſuppoſe le raiſonnement déjà formé, puiſqu'elle y ajoute le mouvement & l'expreſſion : car elle ne conſiſte pas, comme croient les ignorans, à dire de belles paroles qui ne ſignifient rien, mais à faire valoir les bonnes raiſons. On pourroit donc ſe contenter de la grammaire en langue vulgaire, c'eſt-à-dire ce qu'il faut pour parler & écrire correctement, en ajoutant ſeulement à ces deux études celle de la langue latine pour ceux qui doivent être Théologiens ou Juriſconſultes.

Paſſons maintenant aux Facultés ſupérieures de Théologie, de Juriſprudence & de Médecine, & voyons ſi le temps y eſt à proportion mieux ménagé. Quand on a ordonné les trois ans d'étude en Théologie, & les deux ans dans les autres Facultés avant que d'arriver au degré de Bachelier, on a ſans doute prétendu que celui qui auroit étudié pendant ces deux ou trois ans pourroit être ſuffiſamment inſtruit de chacune de ces ſciences : cependant la curioſité & l'émulation des profeſſeurs a fait que pendant ce temps il faut que l'écolier ſe contente d'apprendre quelques traités qui ne ſont qu'une petite partie du cours entier. Par exemple : le cours de Théologie, ſuivant le projet & l'ancienne inſtitution de nos écoles, ſeroit de lire toute la ſomme de ſaint Thomas & en expliquer les difficultés. Il paroît par la préface que ce ſaint n'a prétendu y mettre que le néceſſaire, & le ſommaire de toute la Théologie ; car c'eſt ce que porte le nom : pour ſervir d'introduction à ceux qui commencent cette étude, & les mettre en état d'approfondir enſuite. Cependant les profeſſeurs depuis long-temps ne liſent plus à leurs diſciples le texte de ſaint Thomas, ils ſe contentent de leur dicter ſes traités qui en ſont de très-amples commentaires. Ainſi un écolier, pendant ces trois années, apprendra deux ou trois traités, comme des attributs de la Trinité, de l'Incarnation ; il

verra ce que l'on peut dire de plus curieux ſur ces myſtères ; toutes les queſtions que l'on a propoſées dans les écoles, juſqu'aux plus vaines ; toutes les héréſies anciennes & modernes, toute la critique de l'Hiſtoire ; mais cependant il demeurera abſolument ignorant de la Morale & de la Doctrine des Sacremens, ou s'il apprend de ces derniers traités, il faudra qu'il renonce aux autres. S'il s'attache à la poſitive, ce ſera encore le même inconvénient : on lui expliquera fort au long un livre de l'écriture en particulier, ſans lui expliquer les autres, qu'il ne lira peut-être jamais.

Je vois bien d'où eſt venu cet uſage : un Docteur a paſſé ſa vie dans l'étude de la Théologie ſcolaſtique, & en a tellement l'eſprit rempli, qu'il compte peu les autres ſciences, & même les autres études qui regardent la Religion. Dans la Théologie où il s'eſt borné, il fait peu de cas des premières notions & des connoiſſances triviales ; il n'eſtime que ce qui lui paroît rare & curieux, c'eſt-à-dire les dernières ſubtilités & les nouvelles découvertes ; car, humainement parlant, chaque ſavant cherche à faire valoir ce qui le diſtingue des autres. Mais c'eſt juſtement ce qui eſt le moins utile à l'écolier, & dont il eſt le moins capable : car, ſuppoſés, comme c'eſt le plus ordinaire, un homme d'un eſprit médiocre, qui n'a pas beaucoup de mémoire ni de curioſité, qui ne peut donner à la Théologie que deux ou trois ans, pour prendre enſuite une Cure à la campagne, ou travailler dans une Paroiſſe de Paris, il eſt évident que ces longues études ne lui conviennent pas : on lui feroit bien plus de plaiſir de ménager ce temps pour lui donner les principes de toute la Théologie ſpéculative & morale ; lui en ouvrir le chemin pour lire utilement tout le reſte de ſa vie l'Ecriture ſainte, les Canons & les Pères autant qu'il en aura la commodité ; enfin, le mettre en état de bien faire un Catéchiſme & un Prône, & de bien adminiſtrer les Sacremens. Qu'il y ait cependant quelques Docteurs qui paſſent leur vie à étudier profondément la Théologie, pour réfuter les Hérétiques, & donner de ſalutaires conſeils ſur les queſtions de morale & de diſcipline ; mais un petit nombre ſuffit, & ce ne doit pas être le but du commun des étudians.

Je laiſſe aux Juriſconſultes & aux Médecins à examiner

leurs études publiques. Je sais bien que ce qui a fort décrié depuis un siècle les écoles de Droit, est que les années entières se passoient à expliquer un titre ou deux du Digeste, ensorte qu'il eût fallu un siècle pour expliquer tous les titres des cinquante livres, & d'autres siècles pour le Code & pour les Novelles. Tout cela n'étoit encore que le Droit Romain, où il faut ajouter la connoissance de nos Coutumes, de nos Ordonnances & de notre Procédure.

Je sais que les Médecins donnent bien du temps à l'étude du Grec & du Latin, & je ne vois pas à quoi sert la connoissance si parfaite de ces Langues pour guérir des maladies. Je sais que l'on traite fort au long dans leurs écoles de la nature des quatre élémens, & du corps mixte qui en résulte, & des causes générales des maladies, & j'ai toujours ouï dire qu'au sortir de ces écoles, un jeune Docteur se trouve bien empêché quand on l'appelle pour traiter un malade. Tous ces inconvéniens ont, ce me semble, la même cause d'avoir demandé tant de choses aux étudians, qu'on les a réduits à l'impossibilité & à la nécessité de s'attacher à quelque partie qui ne s'est pas toujours rencontrée la plus utile.

En effet, peut-on croire qu'il n'y ait rien de plus utile aux jeunes gens que de savoir la langue latine & la grammaire latine ? de haranguer en latin & faire des vers en cette langue ? de connoître l'Histoire Romaine, les mœurs des Romains, leurs manières de faire la guerre & de rendre la Justice ? cependant c'est à quoi l'on réduit ordinairement les Humanités. Je ne dis pas que ces connoissances ne soient utiles, mais assurément il y en a qui le sont plus : nous sommes plus pressés d'apprendre à bien parler & à bien écrire en notre langue & à vivre selon nos mœurs. Nous sommes également plus pressés à nous mettre en état de raisonner juste sur les matières ordinaires de la vie, que de disputer sur les degrés métaphysiques, sur l'acte & sur la puissance ou sur la nature de l'infini : il semble donc que nous devons accommoder nos études à l'état présent de nos mœurs, & étudier les choses qui sont d'usage dans le monde, puisqu'on ne peut pas changer cet usage, pour l'accommoder à l'ordre de nos études.

Mais, dira-t-on, ces études sont bonnes, au moins pour l'école : comme si l'école étoit un état désirable par lui-

même, & non pas un moyen & un chemin pour arriver aux connoiſſances néceſſaires à la vie. Dans un voyage, tout l'équipage qui ne ſert pas à faire marcher plus commodément ou plus vîte, eſt un embarras inutile, parce qu'on ne marche pas pour marcher : or, on ne doit pas non plus étudier pour étudier. Au reſte, c'eſt une grande erreur de croire qu'il faille amuſer les jeunes gens de choſes inutiles, lorſqu'ils ne ſont pas encore capables d'idées ſérieuſes ; ils donnent aſſez d'eux-mêmes dans la bagatelle, & on ne peut travailler trop tôt à les en tirer, pourvu qu'on le faſſe avec diſcrétion ; que ſi l'on veut donner quelque choſe à l'âge, qu'on les laiſſe jouer & ſe divertir, & qu'on leur donne des amuſemens réjouiſſans, mais qu'on ne les fatigue pas d'études inutiles & déſagréables tout enſemble, qui n'ont rien de commun avec les amuſemens de la jeuneſſe que l'inutilité, & qui ne reſſemblent aux occupations ſérieuſes que par la peine qu'elles donnent. Il faut les occuper à quelque choſe, & à quelque choſe de difficile pour les accoutumer à l'application, je le veux : mais n'y a-t-il rien de plus propre à cela que la queſtion de l'univerſel, *à parte rei*, ou de l'univocation de l'être ? La Géométrie fera le même effet, la Juriſprudence le fera d'une autre manière, & il en reſtera de grandes utilités. Les gens d'eſprit voient bien ſans doute tout cela : mais, quoi ! l'un veut que ſon fils ſoit officier de robe, l'autre déſire qu'il ait un bénéfice ; il faut des degrés, & pour y arriver, il faut des atteſtations comme l'on a étudié dans les formes ; l'autre regarde l'opinion du monde, & ne veut pas qu'on lui reproche d'avoir manqué à l'éducation de ſon fils par une conduite ſingulière. Ainſi pluſieurs regardent les études non pas tant comme un moyen de faire qu'un enfant devienne honnête homme & habile homme, que comme une formalité néceſſaire pour faire arriver à diverſes profeſſions, ou comme une marque d'homme de condition honnête : on les met preſque au rang de certains embarras de cérémonies & d'ornemens que la mode rend néceſſaires : pluſieurs auſſi les embraſſent comme un moyen de vivre, & ces derniers ont raiſon de n'étudier que ce qui eſt en uſage dans les écoles, quelque inutile qu'il ſoit dans le fond, puiſqu'ils veulent ſe borner aux écoles mêmes : car les queſtions de Philoſophie les plus creuſes ſont fort ſolides pour les pro-

feſſeurs, à qui elles attirent beaucoup d'écoliers. Il faut encore avouer qu'il y a un grand nombre de pères ignorans qui, ſans ſavoir ce qu'on devroit étudier, ni ce qu'on étudie en effet dans les écoles, y envoient leurs enfans ſur la foi publique, ne doutant point qu'ils ne deviennent ſavans en ſuivant le chemin de ceux qui paſſent pour l'être : ces bonnes gens ſont les plus excuſables de tous; car, en gros, leur intention eſt très-bonne. Ils veulent ſérieuſement le bien de leurs enfans; ils ſentent par leur expérience les maux de l'ignorance & de la mauvaiſe éducation, & croient que le remède ſe trouve infailliblement dans les études ordinaires; que s'il leur paroît que ce que leurs enfans apprennent eſt inutile, ils croient que c'eſt leur faute, & que les gens de lettres en voient bien l'uſage. Maintenant je crois qu'il eſt facile de réſoudre la queſtion que j'ai propoſée.

D'abord, ſi les études ſont aujourd'hui plus eſtimées que mépriſées; & s'il arrive quelquefois qu'elles ſoient peu eſtimées & qu'elles attirent peu de conſidération à ceux qui s'y appliquent, il s'en faut prendre au peu de choix & au défaut de la méthode. Que ſi cette méthode, qui nous paroît défectueuſe, ſe trouve en quelque façon autoriſée par l'uſage public des écoles, il ne faut s'en prendre qu'au temps qui ruine inſenſiblement les plus belles inſtitutions: c'eſt ce que j'ai fait voir en particulier dans l'hiſtoire que j'ai réduite.

Juſqu'ici j'ai montré quelles étoient les études chez les Grecs, comme elles paſsèrent aux Romains, comme elles changèrent par l'établiſſement du Chriſtianiſme & par la ruine de l'Empire; que les Clercs & les Moines en conſervèrent quelques reſtes pendant les plus grands déſordres, & qu'elles ſe relevèrent en même temps que l'autorité royale. Ce fut alors que l'on abandonna les langues & les belles-lettres, que l'on emprunta la Philoſophie des Arabes, & ce fut alors que ſe forma la Théologie ſcolaſtique, la Juriſprudence fondée ſur le décret de Gratien, & le droit de Juſtinien; la Médecine fondée ſur les livres & les raiſonnemens généraux. On raſſembla toutes les études dans les Univerſités, ſous le nom de ſciences les plus utiles à la vie : on enſeigna beaucoup de queſtions inutiles; on régla toute la diſcipline des Univerſités com-

me pour des Clercs ; on ne ſongea point à l'inſtruction de la Nobleſſe, ni de tout le reſte des laiques ; il n'y eut aucun établiſſement public pour leur éducation ; les gens de lettres devinrent comme une nation particulière & aſſez différente des autres hommes.

Ils négligèrent les mœurs, & pluſieurs n'étudièrent que par intérêt, enſorte que les études dégénérèrent en formalités ; enſuite les Humanités ſe renouvelèrent ; on étudioit le Grec, le Latin, l'Hiſtoire, tous les Auteurs antiques ; on cultivoit les langues vulgaires. Ces études, ſuſpectes pendant quelque temps, furent admiſes enfin dans les écoles publiques, hors l'étude des langues vulgaires, & de tout ce qui ne ſe trouve point dans les livres des Anciens.

On a vu principalement par cette hiſtoire que ce cours réglé d'études que nous ſuivons aujourd'hui n'a pas été formé tout d'un coup avec deſſein & ſur des principes certains, ou de raiſonnement ou d'expérience, mais qu'il eſt venu inſenſiblement par une ancienne tradition qui s'eſt fort altérée par la ſuite des ſiècles, comme il arrive dans toutes les choſes de la vie, où l'on n'agit que par exemple ou par coutume. Ainſi, quoique j'aie un grand reſpect pour l'autorité de nos ancêtres, & encore plus pour celle des puiſſances eccléſiaſtiques & temporelles qui ont confirmé de temps en temps l'ordre des études publiques, je crois qu'il eſt permis de mettre à part l'autorité de la coutume pour raiſonner librement ſur la matière des études, comme les Philoſophes les plus ſoumis aux lois de leur pays ne laiſſent pas de raiſonner ſur les lois & ſur la politique.

Je parlerai des études en général, quoique mon principal deſſein ſoit de me réduire à celles qui ſont le plus à l'uſage des jeunes gens que l'on inſtruit en particulier. Je ne prétends point donner des mémoires pour la réformation des études publiques. Je ne les ai pas aſſez examinées, & les régler ſeroit l'ouvrage d'un Légiſlateur. Je laiſſe à ceux qui y ont paſſé à juger ſi dans les écoles on n'enſeigne rien que d'utile, & ſi on y enſeigne tout ce qui eſt néceſſaire. Je me renferme ſeulement dans ce qui eſt de ma connoiſſance particulière, & je propoſerai ſimplement mes réflexions & mes expériences.

CHAPITRE XVI.

Du choix des études.

IL me ſemble qu'il faut premièrement examiner ce que c'eſt que l'étude, & quel but on doit ſe propoſer en étudiant. Amaſſer beaucoup de connoiſſances, même avec un grand travail, & ſe diſtinguer du commun en ſachant ce que les autres ne ſavent point : tout cela ne ſuffit pas pour dire que l'on étudie : autrement ce ſeroit étudier que de compter toutes les lettres d'un livre, ou toutes les feuilles d'un arbre; puiſque ce ſeroit une occupation fort pénible qui ſe termineroit à une connoiſſance fort ſingulière. Mais pourquoi cette application ſeroit-elle ridicule, ſinon parce qu'elle ne ſeroit ni utile ni agréable. Il faut donc que ce que l'on doit nommer *Etude*, ait pour but au moins le plaiſir de la connoiſſance. Encore le plaiſir ne ſuffit pas pour juſtifier les études qui nuiſent à de meilleures études, ou à d'autres occupations plus utiles. On auroit pitié d'un malade qui ne chercheroit qu'à s'habiller proprement & manger tout ce qui flatteroit ſon goût, au lieu de s'appliquer ſérieuſement à ſe guérir. On ſe moqueroit d'un jeune artiſan, qui, pendant ſon apprentiſſage s'amuſeroit à deſſiner ou à jouer des inſtrumens, au lieu d'apprend e ſon métier. Il auroit beau dire qu'il y prend plaiſir, & que la peinture & la muſique ſont des arts plus nobles que la menuiſerie ou la ſerrurerie. Laiſſez tout cela, lui diroit-on, aux Muſiciens & aux Peintres, le temps que vous donneriez à leur métier vous empêcheroit d'apprendre le vôtre. Tout ce que l'on peut vous permettre, c'eſt de vous y divertir les jours de Fêtes, au lieu de faire la débauche avec vos camarades. On pourroit en dire de même à la plupart des jeunes gens. Votre éducation doit être l'apprentiſſage de votre vie : vous devez y apprendre à devenir honnête homme, & habile homme ſelon la profeſſion que vous embraſſerez : appliquez-vous uniquement à ce qui peut vous rendre tel, & conſolez-vous de l'ignorance de tout ce que l'on peut ſe paſſer de connoître, & ne pas laiſſer que d'être heureux. Mais la grammaire, la poëtique, la logique me divertiſſent : je trouve un grand plaiſir à ſavoir pluſieurs langues, à tirer des étymologies,

mologies, & faire différentes réflexions ſur le langage des hommes : j'aime à juger des ſtyles, & à examiner les règles de la Poëſie : j'aime ces doctes ſpéculations ſur la nature du raiſonnement, & ces énumérations exactes de tous ceux qui peuvent former une concluſion. Vous avez raiſon : toutes ces connoiſſances ſont agréables : elles ſont même fort honnêtes, & peuvent vous ſervir juſques à un certain point. Mais prenez garde que le plaiſir ne vous emporte, & que vous n'y donniez trop de temps. La Phyſique a encore de grands charmes. Si vous vous abandonnez aux Mathématiques, vous en avez pour votre vie. Il y a des gens qui la trouvent trop courte pour l'étude de l'hiſtoire : & il y en a qui la paſſent à de pures curioſités de voyages ; à acquérir de l'intelligence dans les beaux arts, comme la peinture & la muſique, ou à rechercher des choſes rares. Cependant quand apprendrez-vous à vivre, & quand vous inſtruirez-vous des choſes particulières à votre profeſſion ? Il faut retrancher ces plaiſirs, ſi vous ne ſavez pas les modérer ; & ſi vous pouvez y garder une meſure raiſonnable, à la bonne heure : donnez-y le temps que les autres donnent à la bonne chère, au jeu, & à des viſites inutiles. Mais ayez ſoin toutefois de garder du temps pour exercer votre corps, & pour relâcher entièrement votre eſprit ; car la ſanté & la liberté d'eſprit eſt préférable à toute la curioſité. Outre le plaiſir, il y a encore une grande tentation à éviter ; c'eſt celle de la vanité. Combien y a-t-il d'études que l'on ne fait que pour paroître, pour ſe diſtinguer, pour étonner les ignorans ? Le moyen de les reconnoître, eſt de penſer à ce que l'on étudieroit, ſi l'on devoit vivre en ſolitude, & ne parler jamais à perſonne.

On ne doit donc nommer étude que l'application aux connoiſſances qui ſont utiles dans la vie : il y en a de deux ſortes ; les unes ſont utiles pour agir & pour s'acquitter dignement des devoirs communs à tous les hommes, ou de ceux qui ſont propres à chaque profeſſion ; les autres ſont utiles pour s'occuper honnêtement dans le repos & profiter du loiſir, évitant l'oiſiveté & la débauche. Le premier but doit être l'action de l'homme comme homme, dont la perfection eſt la vertu morale, enſuite on le regarde comme membre de la ſociété civile. Il eſt encore très-important de bien employer les intervalles de l'action.

V. Ariſt. politic. l. 8. ch. 5.

Toutes les actions des hommes ne tendent qu'au repos & au loisir, & cet état est le plus dangereux pour ceux qui ne savent en bien user ; mais ceux qui en profitent acquièrent les connoissances qui peuvent servir à conduire & leurs actions & celles des autres, & goûtent, en les acquérant, les plaisirs les plus purs de cette vie : ainsi, comme par le travail du corps on se procure la nourriture que le corps reçoit avec plaisir, & qui lui redonne des forces pour travailler de nouveau, de même, par les affaires & par les actions de la vie, on se procure le repos, où l'on apprend à se conduire dans les actions suivantes, & on l'apprend avec plaisir. La providence a tellement disposé le corps des enfans, que lorsqu'ils ne sont point encore capables de travail, ils demandent une grande quantité de nourriture qui les fait croître & les fortifie. Il en est de même de l'ame : il n'y a point d'âge où l'on apprenne si facilement, & où l'on désire tant d'apprendre, que la première jeunesse encore incapable d'agir, au lieu que la vieillesse qui n'en est plus capable, est très-capable d'instruire, & y a grande inclination ; ensorte qu'il n'y a aucun état de la vie qui ne soit fort utile, si l'on sait répondre aux intentions du Créateur.

La jeunesse est donc un temps fort précieux, jamais la curiosité ni la docilité ne sont si grandes ; les enfans veulent tout savoir, tous les objets leur sont nouveaux, & ils les regardent avec attention & admiration ; ils font sans cesse des questions, ils veulent essayer de tout, & imiter tout ce qu'ils voient faire : d'ailleurs ils sont crédules & simples ; ils prennent les paroles pour ce qu'elles signifient, jusqu'à ce qu'ils ayent appris à se défier, en éprouvant que l'on ment & que l'on trompe : ils prennent telle impression que l'on veut, n'ayant encore ni expérience ni raisonnement qui y résiste : jamais la mémoire n'est plus facile ni plus sûre ; & selon qu'en cet âge on s'accoutume à penser à certaines choses plutôt qu'à d'autres, on s'y applique dans tout le reste de sa vie avec plus de facilité & de plaisir. Il est évident que Dieu a donné toutes ces qualités aux enfans, afin qu'ils pussent apprendre ce qui doit leur servir dans le reste de la vie ; & il est de la même providence de ne leur avoir pas donné ces qualités en vain, mais de leur avoir donné en même temps la capacité de retenir tout ce

qui leur eſt néceſſaire, & les moyens extérieurs de l'apprendre : c'eſt la faute de ceux qui nous ont inſtruit, & la nôtre enſuite, s'il nous manque quelqu'une de ces connoiſſances néceſſaires : de-là vient que l'ignorance de nos devoirs nous rend coupables. Or la capacité que nous avons de connoître & de retenir n'eſt pas petite ; & il n'y a point d'homme ſi peu inſtruit, & d'un eſprit ſi groſſier, pourvu qu'il ne ſoit pas tout-à-fait ſtupide, qui n'ait une quantité prodigieuſe de connoiſſances. Prenez un payſan qui ne ſait point lire, & qui n'a point appris de métier, il ſait comment ſe font les choſes les plus néceſſaires pour la vie, quel en eſt le prix, quels ſont les moyens de les avoir : il connoît les arbres & les plantes de ſon terroir, la qualité des terres, les différentes façons qu'elles demandent ; & les ſaiſons du travail, la chaſſe ou la pêche ſelon le pays, & une infinité de choſes ſemblables, utiles & ſolides, ignorées pour l'ordinaire de ceux que l'on appelle *Savans*.

On peut dire que la cauſe naturelle de cette grande capacité de l'eſprit humain & de nos penſées en cette vie ont toutes quelque mouvement du cerveau qui leur répond ; il eſt même aſſez probable que la mémoire, tant qu'elle appartient au corps, ne conſiſte que dans ce tréſor d'impreſſions différentes qui reſtent dans le cerveau après les diverſes agitations qui ont accompagné chaque penſée. Or la grande quantité de cerveau, la délicateſſe de ſa ſubſtance, la multitude des retours & des involutions qui s'y voient, font penſer aſſez raiſonnablement qu'il eſt compoſé d'une multitude incroyable de fibres très-déliées & d'une très-grande longueur de même nature, ou plutôt les mêmes qui compoſent les nerfs dans tout le reſte du corps ; & ſi cela eſt, il n'eſt pas difficile de concevoir qu'il s'y puiſſe conſerver un nombre merveilleux de différentes impreſſions, vu que dans le fond de notre œil qui eſt ſi petit, ſe peignent tout à la fois le ciel & la terre, & tout ce que nous voyons d'un ſeul regard, encore faut-il que toutes ces images paſſent par le trou de la prunelle ſans ſe confondre. Les ignorans ne ſont donc pas des gens qui ne penſent à rien, & qui n'ayent rien dans la mémoire ; ils y ont moins de choſes, & penſent ſouvent aux mêmes, ſans ordre & ſans ſuite, ou bien ils penſent à quantité de choſes, mais petites, baſſes, vulgaires & inutiles. Les premiers ſont plus groſſiers, ceux-ci

plus légers. Les Savans au contraire, & les habiles gens ne ſont pas toujours des gens qui ayent le cerveau mieux diſpoſé que les autres, ils l'exercent plus, ils penſent à plus d'objets, plus grands, plus nobles, plus utiles.

Mais quelque grande que ſoit, même dans les naturels les plus heureux, cette capacité d'apprendre & de retenir, il eſt clair qu'elle eſt bornée, puiſqu'elle dépend, du moins en partie, du corps & de la diſpoſition du cerveau, & que l'ame même eſt une créature dont la vertu eſt finie : d'ailleurs la vie eſt courte, la plus grande partie s'emploie aux beſoins du corps, & le reſte nous eſt plus donné pour agir que pour apprendre ; enfin, ſans parler de ce qui eſt au deſſus de notre portée, il ne faut pas croire qu'aucun homme en particulier puiſſe ſavoir tout ce qui eſt de la portée de l'eſprit humain. Quiconque aura la vanité d'y prétendre, laiſſera quantité de connoiſſances utiles, pour ſe charger de quantité de ſuperflues, & dans celles-là même, il trouvera toujours des pays qui lui ſeront inconnus : il faut donc ménager le temps, & choiſir avec un grand ſoin ce que nous devons apprendre, d'autant plus que l'on n'oublie pas comme l'on veut, & que les connoiſſances ne ſont pas chez nous comme des tableaux ou des médailles que l'on met dans un cabinet pour ne les regarder que quand on veut, & s'en défaire quand on n'en veut plus. Nous n'avons point d'autre lieu où mettre nos connoiſſances que notre mémoire & notre ame même, elles y demeurent malgré nous, ſouvent toute notre vie ; & celles dont nous voudrions le plus nous délivrer, ſont celles qui ſe préſentent le plus à nous ; de plus, ce ſont nos penſées bonnes ou mauvaiſes qui forment nos mœurs ; de ſorte qu'une erreur que nous avons embraſſée eſt comme un poiſon que nous aurions avalé, & dont il ne ſeroit plus en notre pouvoir d'empêcher l'effet ; que ſi nous ſommes obligés à bien choiſir ce que nous étudions nous-mêmes, nous devons y regarder de bien plus près pour inſtruire les autres, principalement les enfans : il y a plus d'injuſtice à prodiguer le bien d'autrui que le nôtre ; & c'eſt une eſpèce de cruauté de faire égarer ceux que l'on nous donne à conduire. On ne croit pas d'ordinaire que ce choix ſoit d'aucune importance pour les petits enfans. Lorſque les premières pointes de lumière commencent à paroître en eux, on leur laiſſe prendre quantité de

mauvaiſes impreſſions qu'il faut détruire dans la ſuite ; au lieu de les aider, on fortifie leurs défauts : ils ſont crédules, on leur conte peau-d'âne, & cent autres fables impertinentes qui occupent leur mémoire dans ſa première fraîcheur : ils ſont timides, on leur parle de loups garoux & de bêtes cornues ; on les en menace à tous momens : on flatte toutes leurs petites paſſions, la gourmandiſe, la colère, la vanité ; & quand on les a fait tomber dans les pièges, quand ils diſent une ſottiſe, tirant droit une conſéquence d'un principe impertinent qu'on leur a donné, on s'éclate de rire, on triomphe de les avoir trompés, on les baiſe, & on les careſſe comme s'ils avoient bien rencontré ; il ſemble que les pauvres enfans ne ſoient faits que pour divertir les grandes perſonnes, comme de petits chiens ou de petits ſinges ; cependant ce ſont des créatures raiſonnables que l'Evangile nous défend de mépriſer, par cette haute conſidération qu'ils ont des Anges bienheureux pour les garder. Combien les hommes, & ſur-tout les parens, ſont-ils donc obligés d'en prendre ſoin pour cultiver leur eſprit & former leurs mœurs ? Mais quoi, dira-t-on, faut-il élever les enfans triſtement, ne leur parlant que de choſes ſérieuſes & relevées ? Point du tout : il faut ſeulement ſe donner la peine de s'accommoder à leur portée pour les aider doucement.

Mat. XVIII. 10.

CHAPITRE XVII.

Méthode pour donner de l'attention.

IL ne manque aux enfans que deux choſes pour bien raiſonner ; l'attention, & l'expérience. La mobilité de leur cerveau, qui fait qu'ils s'agitent ſans ceſſe, & ne peuvent durer en place, fait auſſi qu'ils ne peuvent conſidérer longtemps un même objet, & encore moins remarquer l'ordre & la liaiſon de pluſieurs choſes. Le peu de connoiſſance qu'ils ont des choſes particulières, fait qu'ils manquent des principes de raiſonnemens qui ſe tirent des faits, des lois de la nature, & de l'inſtitution des hommes. Car pour les principes qui ſont purement de lumière naturelle, ils les ont dès-lors, tels qu'ils les auront toute leur vie, & ils ont auſſi l'idée d'une bonne conſéquence, qui ſemble être ce que

l'on dit appeler raiſon. Ils peuvent donc errer, quand ils mettent un principe poſitif, ou quand ils ne font pas aſſez d'attention aux principes naturels; mais ils tirent droit leurs concluſions, & s'ils n'avoient dès-lors la notion des grands principes, & la notion des bonnes conſéquences, ils ne l'auroient jamais. Les hommes ne ſe donnent point les uns aux autres ces lumières: elles ne viennent que du Créateur, puiſqu'elles ſont le fond de la raiſon même.

Le défaut d'expérience eſt le premier auquel on peut remédier, répondant à toutes leurs queſtions avec la même ſimplicité qu'ils les propoſent, leur diſant la vérité de tout ce qui leur eſt utile de ſavoir, & s'expliquant très-clairement. On ne ſe contentera pas de ſatisfaire leur curioſité ſur tous les objets ſenſibles qui les font parler: on leur contera des hiſtoires utiles, comme celles de la religion, & celles de leur pays: mais on aura ſoin de leur expliquer tout ce dont ils n'ont point encore d'expérience, afin qu'ils ne diſent rien, s'il eſt poſſible, dont ils n'ayent une idée nette dans l'eſprit. On peut auſſi leur apprendre quelques fables, comme celles des faux dieux de l'antiquité & les fables d'Eſope, qui ſerviront pour la morale. Ces badineries les divertiſſent, & ne leur feront point de mal, quand on ne les leur donnera que pour ce qu'elles ſont. Mais il ne faut jamais les tromper. Pour l'attention, il faut la procurer aux enfans doucement & avec beaucoup de patience; elle viendra avec le temps; & quand ils commenceront à en être plus capables, on pourra l'exciter d'abord par le plaiſir de quelque connoiſſance qui les attache; enſuite par la crainte, par les menaces, & même par les châtimens; mais il faut en venir à ces derniers moyens le plus tard qu'il eſt poſſible.

Quant aux premières inſtructions, je voudrois qu'on les leur donnât, ſans qu'ils s'aperçuſſent que l'on ait deſſein de les inſtruire. Que l'on profitât des intervalles du jeu, & quand l'enfant ſeroit las de courir & de s'agiter, on lui contât tantôt l'hiſtoire du paradis terreſtre, tantôt le ſacrifice d'Abraham, ou les aventures du patriarche Joſeph: une autrefois quelque fable, comme j'ai marqué, ſans l'obliger à redire ce qu'il auroit appris; mais lui laiſſant redire de lui-même quand il ſeroit en belle humeur. Il y a auſſi diverſes induſtries pour exercer la curioſité des enfans en

ce premier âge. Des peintures & des images, que l'on leur préſente, afin qu'ils en demandent l'explication. Des entretiens que l'on fait devant eux, comme ſans ſonger à eux, & que l'on continue, quand ils s'y appliquent, leur adreſſant même la parole. Quand on en a pluſieurs enſemble, l'émulation peut beaucoup ſervir : on peut conter à l'un devant l'autre, ce que l'on veut que l'autre apprenne ; on peut propoſer pour récompenſe, à celui qui ſera le plus obéiſſant dans les autres choſes, de lui conter une belle hiſtoire. Il faut louer ſouvent devant eux la ſcience & l'étude, ſans qu'il paroiſſe que ce ſoit pour eux. Enfin il faut étudier le naturel & l'inclination particulière de chaque enfant, pour le faire appliquer de lui-même, par le plaiſir ou par quelqu'autre motif qui le touche. C'eſt pour cela qu'il leur faut tendre des pièges de tous côtés, & les tromper autant que l'on peut ; & non pas pour les rendre défians & malicieux, qui eſt ce que l'on appelle *les déniaiſer*. Surtout il ſe faut bien garder dans les premières années où les impreſſions qu'ils reçoivent ſont très-fortes, de joindre tellement l'idée des verges à celle d'un livre, qu'ils ne penſent à l'étude qu'avec frayeur. Ils ont peine à en revenir ; & il y en a qui n'en reviennent jamais. Il faut au contraire les entretenir dans la joie, qui eſt ſi naturelle à cet âge, rire & badiner quelquefois avec eux, pourvu que l'autorité n'en ſouffre pas, & attendre plutôt quelques années de plus à commencer les inſtructions ſérieuſes & l'étude réglée.

Comme le cerveau des enfans eſt fort tendre, & que tout leur eſt nouveau, ils ſont vivement frappés des objets ſenſibles qui les environnent, & y ſont continuellement attentifs. De-là vient qu'ils joignent facilement ce qui les frappe en même temps : un certain ſon avec une certaine figure & une certaine odeur, qui n'ont aucune liaiſon naturelle. C'eſt par-là qu'ils apprennent ſi facilement à parler, & c'eſt par-là que les châtimens font leur effet. Mais c'eſt auſſi ce qui cauſe leurs erreurs : car ils prennent pour bon tout ce qui eſt agréable aux ſens, ou qui eſt joint à quelque objet agréable, & pour mauvais tout ce qui eſt contraire. Ces premières impreſſions ſont ſi fortes, qu'elles forment ſouvent les mœurs pour tout le reſte de la vie ; & c'eſt apparemment une des cauſes des coutumes différentes des nations entières.

De ſorte que qui ſeroit aſſez heureux pour joindre des ſenſations agréables aux premières inſtructions que l'on donne des choſes utiles, pour les mœurs, ou pour la conduite de la vie, en un mot, de joindre le bien véritable avec le plaiſir, auroit trouvé le ſecret de la meilleure éducation. Je ſais bien que par ce principe on donne aux enfans des friandiſes, des images, de l'argent, ou de beaux habits, pour les récompenſer & les exciter à bien faire : mais on leur nuit ſouvent par-là, plus qu'on ne leur ſert. On fomente en eux des ſemences de gourmandiſe, d'avarice & de vanité. Il faudroit les toucher par des plaiſirs plus innocens, que ceux de manger, de poſſéder quelque choſe, & de ſe faire regarder : & je n'en vois point qui y conviennent mieux que ceux de la vue : les beautés naturelles, les ouvrages de la peinture & de l'architecture, la ſymétrie, les figures & les couleurs. Comme la vue nous fait rapporter au-dehors toutes ſes impreſſions, ſes plaiſirs ne nous portent qu'à admirer & aimer les objets, & non pas à nous eſtimer nous-mêmes. Les ſons agréables & les bonnes odeurs font le même effet à proportion, & c'eſt peut-être la raiſon pourquoi dans l'office ſolennel de l'Egliſe, on a jugé à propos d'accorder quelque choſe à ces trois ſens. Je voudrois donc que la première égliſe où l'on porte un enfant, fût la plus belle, la plus claire, la plus magnifique : qu'on l'inſtruiſit plus volontiers dans un beau jardin, ou à la vue d'une belle campagne, par un beau temps, & quand il ſeroit lui-même dans la plus belle humeur. Je voudrois que les premiers livres dont il ſe ſerviroit fuſſent bien imprimés & bien reliés : que le maître lui-même, s'il étoit poſſible, fût bien fait de ſa perſonne, propre, parlant bien, d'un beau ſon de voix, d'un viſage ouvert, agréable en toutes ſes manières ; & comme il eſt difficile de rencontrer ces qualités jointes aux autres plus eſſentielles, je voudrois du moins qu'il n'eût rien de choquant ni de dégoûtant. Le peu de ſoin qu'on a de s'accommoder en tout ceci à la foibleſſe des enfans, fait qu'il reſte à la plupart de l'averſion & du mépris pour toute leur vie, de ce qu'ils ont appris de gens trop vieux, chagrins ou mauſſades ; & que le dégoût des écoles publiques, quand ce ſont de vieux bâtimens qui manquent de lumière & de bon air, paſſe juſques au latin & aux études. Mais quoique l'on faſſe pour engager les enfans à s'appliquer, il ne faut pas eſpérer qu'ils le faſſent long-

temps, ni que l'on puiſſe toujours les conduire par le plaiſir. On aura ſouvent beſoin de crainte ; la joie diſſipe, & ſe joignant à leur légéreté naturelle, elle les fait en un moment paſſer d'un objet à l'autre. Il eſt même à craindre qu'ils ne ſe familiariſent trop avec le Maître, s'il eſt toujours en belle humeur, & qu'en cherchant à les réjouir, il ne ſe rende trop plaiſant, & ne leur découvre quelque foibleſſe. Il faut donc qu'il reprenne ſouvent le caractère qui lui convient le plus, qui eſt le ſérieux, & qu'il montre quelquefois de la colère, & par ſes regards & par le ton de ſa voix, pour arrêter l'épanchement de ces jeunes eſprits, & les faire rentrer en eux-mêmes. Que ſi des menaces il faut paſſer juſques aux châtimens, on peut y ménager pluſieurs degrés avant que d'en venir aux punitions corporelles, & on doit leur faire ſentir que l'on ne les punit que pour le manque d'application, ou pour quelque autre faute qui appartient aux mœurs, & non pas préciſément pour leur ignorance ou leur peu d'eſprit, afin qu'ils ne regardent pas la punition comme un malheur, mais comme une juſtice. Sur-tout il faut faire ſon poſſible pour n'avoir jamais contre eux de véritable colère, quelque mine que l'on en faſſe. Je ſais bien que cela n'eſt pas aiſé ; la fonction d'enſeigner n'eſt pas agréable : ſi le diſciple s'ennuie, quoiqu'il voie ſouvent quelque choſe de nouveau, le Maître doit s'ennuyer encore plus. En cet état, le chagrin prend aiſément, & il eſt à tous momens excité par la badinerie continuelle des enfans, ſi oppoſée à l'humeur d'un vieillard ou d'un homme mûr. D'ailleurs, les menaces & les châtimens ſont un chemin bien plus court pour donner de l'attention, que cette inſinuation & ces artifices ſi doux dont j'ai parlé. Il eſt même très-difficile de les employer quand on inſtruit en public ; de-là viennent ces criailleries des petites écoles & ces ſerules dont les claſſes retentiſſent. Mais quand on enſeigne en particulier, il ne faut pas regarder ce qui eſt plus commode au Maître, & il eſt toujours plus utile au diſciple d'être conduit par la douceur & par la raiſon. Au moins faut-il éviter avec grand ſoin de maltraiter les enfans injuſtement, ne fuſſe que d'une parole ou d'un regard. Quelque juſte que ſoit la réprimande, elle eſt toujours dure, ſur-tout en un âge où les paſſions ſont ſi fortes, & la raiſon ſi foible. C'eſt une eſpèce de bleſſure, qui attire toute l'attention de l'ame, & l'occupe de la dou-

leur qu'elle reſſent, ou de l'injuſtice qu'elle s'imagine recevoir. De ſorte que ſi l'injuſtice eſt effective, ſi l'enfant s'aperçoit, ou par ce qui précède ou par ce qui ſuit, ou par le jugement des autres, ou par celui de ſon Maître même, lorſqu'il lui arrive de ſe démentir tant ſoit peu: s'il s'aperçoit, dis-je, que ſon Maître ſoit paſſionné, ou qu'il ne ſoit pas exactement raiſonnable, il ne manquera point de le haïr ou de le mépriſer, & dès-lors ce Maître ne pourra plus lui être utile. Il ne faut pas s'imaginer que les enfans ſoient aiſés à tromper là-deſſus: ils ſentent bien s'ils ont tort ou raiſon, & ils ont le diſcernement très-fin pour connoître les paſſions au viſage & à tout l'extérieur, quoiqu'ils ne ſachent pas encore l'exprimer, & qu'ils ne faſſent pas même réflexion qu'ils le remarquent. Ils ont cela de bon, que leurs chagrins & leurs colères ne durent pas long-temps, & qu'ils reviennent bientôt à la joie qui leur eſt plus naturelle. Gardons-nous bien de nous y oppoſer, de les attriſter en faiſant durer trop long-temps la crainte, ou les décourager tout-à-fait en la pouſſant à l'excès. Il vaut mieux qu'ils ſoient un peu trop gais, que d'être abattus & triſtes contre leur naturel. Au contraire, il ne faut les affliger quelques momens, que pour profiter de l'état plus tranquille où ils ſe trouveront enſuite; car il ne faut pas eſpérer que les réprimandes ou les inſtructions faſſent grand effet, tant que la crainte ou la douleur les poſſède. Ils ne voient rien alors que le mal dont on les menace ou qu'on leur fait ſentir; & ſi la punition eſt violente, les ſanglots les étouffent, & ils ſont hors d'eux-mêmes. Mais ſitôt que la tempête eſt paſſée, & qu'ils ſont revenus à un ſérieux raiſonnable, ils s'appliquent tout de nouveau, & c'eſt alors qu'il fait bon leur donner des inſtructions, & qu'ils ſont en état de les entendre; non qu'il faille exiger toujours d'eux aſſez de raiſon pour ſe condamner eux-mêmes, mais dans le temps qu'ils diſent leurs méchantes excuſes, ils ne laiſſent pas de voir qu'ils ont tort, & ſouvent ils ſe corrigent enſuite. Quoique je me ſois engagé à parler de cette méthode de donner de l'attention, à l'occaſion des premières inſtructions que l'on donne aux enfans, il eſt aiſé de voir qu'elle s'étend à tout le reſte des études à proportion. Dans les commencemens, il faut les engager autant qu'il eſt poſſible par le plaiſir, & enſuite les retenir par la crainte;

à meſure que la raiſon ſe fortifiera, on aura moins beſoin de ces artifices.

CHAPITRE XVIII.

Diviſion des Etudes.

REVENONS au choix des études, dont je me ſuis un peu écarté, pour parler des premières inſtructions & de la méthode générale d'enſeigner. L'étude eſt l'apprentiſſage de la vie. Elle doit nous fournir les moyens de bien agir & d'uſer honnêtement du repos. La vie eſt courte, la capacité du cerveau eſt bornée, la jeuneſſe eſt le temps le plus propre pour apprendre. Je penſe avoir établi tous ces principes, & avoir eu raiſon d'en conclure, que l'on doit choiſir avec grand ſoin ce que l'on doit faire apprendre aux jeunes gens. Mais pour bien faire ce choix, il ne faut pas le borner à une certaine eſpèce de gens, ou à un certain genre d'études; il faut embraſſer tout d'une vûe, autant qu'il eſt poſſible, toutes les différences des hommes & des connoiſſances qui leur conviennent. Conſidérons tout ce qu'il y a de créatures raiſonnables de l'un & de l'autre ſexe, de toutes conditions, tant de celles que l'on attribue à la fortune, comme la richeſſe, la pauvreté, la grandeur, & la vie particulière, que de celles qui viennent du choix, comme l'épée, la robe, le trafic, & les métiers. Et quoique nous ne les regardions que dans un ſeul âge, qui eſt la jeuneſſe, ne laiſſons pas d'en examiner tous les degrés: depuis la première enfance, juſques à l'âge mûr & à l'état parfait de chacun. Quant aux connoiſſances, il faut bien diſtinguer celles qui ſont utiles, de celles qui ne donnent que du plaiſir; & diviſer encore les premières, ſuivant les trois ſortes de biens auxquels elles peuvent ſervir; *les biens de l'ame*, comme l'eſprit & la vertu; *ceux du corps*, comme la ſanté & la force, & ceux que l'on appelle *biens de fortune*, & qui ſont la matière des affaires. Entre ces connoiſſances utiles, on peut diſtinguer celles qui le ſont le plus, & compter pour néceſſaires celles dont perſonne ne peut être privé ſans être fort miſérable. Ces diſtinctions ſuppoſées, il ſera facile de régler le choix dont il s'agit: car il eſt évident, pour peu que l'on veuille ſuivre la rai-

ſon, qu'il faut préférer ce qui nous ſert immédiatement pour nous-mêmes, en tant que nous ſommes compoſés de corps & d'ame, à tout ce qui eſt hors de nous; & qu'entre les choſes extérieures, celles qui ſervent à la ſubſiſtance ſont préférables à toutes celles qui ne donnent que du plaiſir. Il eſt bien clair auſſi que les perſonnes qui ont moins de loiſir ou de capacité pour l'étude comme les pauvres, les artiſans, les gens de guerre & toutes les femmes, doivent être réduites aux connoiſſances les plus généralement utiles: car il n'eſt pas juſte que tant de perſonnes, qui ont de la raiſon, comme les autres, demeurent ſans inſtruction. Enfin, pour la diſtinction des âges, on voit bien qu'il faut ménager les enfans pour ne les pas accabler d'abord; & ne pas auſſi laiſſer paſſer inutilement le temps où ils ſont les plus capables d'apprendre. Je ſuivrai ces diſtinctions dans tout le reſte de cet écrit; & j'examinerai premièrement les inſtructions les plus néceſſaires à tout le monde, enſuite celles qui ne ſont à l'uſage que de ceux qui ont le plus de loiſir, comme les riches, & les gens de condition; ſoit qu'elles leur ſoient fort utiles, ſoit qu'elles ſoient plus curieuſes. Après je marquerai quel ordre chaque étude pourroit avoir dans le cours de la jeuneſſe. Enfin je montrerai celles où chaque homme ſe doit appliquer, dans tout le reſte de ſa vie, ſuivant la profeſſion qu'il embraſſe.

CHAPITRE XIX.

Religion & Morale.

ENTRE les inſtructions néceſſaires à tout le monde, le ſoin de l'ame eſt le plus preſſant, & il importe plus de bien conduire la volonté, que d'étendre les connoiſſances. La première étude doit donc être celle de la vertu. Tous les hommes ne ſont pas obligés d'avoir de l'eſprit, d'être ſavans ou habiles dans les affaires, de réuſſir dans quelque profeſſion; mais il n'y a perſonne, de quelque ſexe & de quelque condition que ce ſoit, qui ne ſoit obligé à bien vivre. Tous les autres biens ſont inutiles ſans celui-ci, puiſqu'il en montre l'uſage: on n'en a jamais aſſez, & la plupart des gens en ont ſi peu, que l'on voit bien la difficulté de l'acquérir. On ne peut donc y travailler de trop bonne heure, & il ne

faut pas nous laiſſer tromper par la coutume des écoles, ni croire qu'il faille différer la morale juſques à la fin des études, & ne lui donner qu'un peu de temps, pour paſſer enſuite à une autre étude. Il faut la commencer dès le berceau, du moins dès que l'on vous met un enfant entre les mains, & la continuer tant qu'il eſt ſous votre conduite. Encore n'avez-vous rien fait, s'il ne ſort d'avec vous, réſolu de s'y appliquer toute ſa vie. Je ſais bien que c'eſt à l'Egliſe que les fidelles doivent apprendre la morale & la religion, & que les véritables profeſſeurs de cette ſcience ſont les Evêques & les Prêtres. Mais on ne voit que trop, combien le fruit des inſtructions publiques eſt petit, à moins qu'elles ne ſoient préparées & ſoutenues par les inſtructions domeſtiques.

Il faut y obſerver diverſes méthodes, ſuivant les divers états du diſciple, lui en parler beaucoup moins dans le commencement, que quand la raiſon commence à ſe développer, & augmenter toujours à meſure qu'elle ſe fortifie. D'abord il ne faut que poſer des maximes ſans en rendre raiſon, le temps viendra de le faire: & comme je ſuppoſe une morale chrétienne, dont les préceptes ſont fondés ſur les dogmes de la foi, je voudrois commencer par ces dogmes toute l'inſtruction d'un enfant. J'en ai déjà touché un mot, quand j'ai dit qu'il faut commencer par leur apprendre des faits, & marqué les premiers faits qui devroient avoir place dans leur mémoire: car on doit leur donner les premières inſtructions de religion dès le temps où j'ai dit qu'il ne faudroit point encore leur faire de leçon réglée, ayant ſoin de leur dire à toutes occaſions beaucoup de faits & beaucoup de maximes, afin qu'ils euſſent des principes pour raiſonner, quand la force de s'appliquer & l'habitude de penſer de ſuite leur ſeroit venue. Ces diſcours ſeroient comme les ſemences que l'on jette au haſard, & qui germent & produiſent plus ou moins ſelon que la terre eſt fertile, & que le ciel eſt favorable.

Je ne m'étendrai point ici ſur la méthode particulière d'enſeigner la religion. On peut voir ce que j'en ai dit dans la Préface du Catéchiſme hiſtorique. Quand les enfans auront appris ce Catéchiſme, ou quelque autre meilleur, & qu'ils ſeront capables de lire l'Ecriture ſainte, il faut prendre ſoin de leur en faire connoître les beautés extérieures, je veux dire l'excellence des différens ſtyles. Qu'ils

voient dans les hiſtoires combien les faits ſont choiſis & arrangés, combien la narration eſt courte, vive & claire tout enſemble. Qu'ils remarquent dans les poëſies la nobleſſe de l'élocution, la variété des figures, la hauteur des penſées : dans les livres de morale l'élégance & la briéveté des ſentences : dans les Prophètes la véhémence des reproches & des menaces, & la richeſſe des expreſſions. Qu'on leur faſſe connoître tout cela, par la comparaiſon des Auteurs profanes, que les Savans eſtiment tant ; & qu'on ne manque pas de les avertir, que les traductions ne peuvent atteindre à la beauté de la langue originale. Les mêmes Auteurs profanes ſerviront encore à leur apprendre les mœurs de cette première antiquité, & à faire qu'ils ne s'étonnent point de quantité de manières d'agir & de parler, qui ſcandaliſent les ignorans, quand ils liſent l'Ecriture ; qui eſt ce que j'ai eſſayé de faire dans *les Mœurs des Iſraëlites.*

Je crois qu'il ſeroit bon de leur donner auſſi quelque légère connoiſſance des Pères & des autres Auteurs eccléſiaſtiques. Car il me ſemble fâcheux que la plupart des Chrétiens qui ont étudié, connoiſſent mieux Virgile & Ciceron, que S. Auguſtin ou ſaint Chryſoſtôme. Vous diriez qu'il n'y ait eu de l'eſprit & de la ſcience que chez les payens, & que les Auteurs chrétiens ne ſoient bons que pour les Prêtres ou pour les Dévots. Leur titre de Saint leur nuit, & fait croire ſans doute à la plupart des gens, que leurs Ouvrages ne ſont pleins que d'exhortations ou de méditations ennuyeuſes. On va chercher la philoſophie dans Ariſtote, & on lui donne la torture pour l'ajuſter au Chriſtianiſme malgré qu'il en ait ; & on a dans ſaint Auguſtin une philoſophie toute chrétienne, du moins la morale, la métaphyſique, & le plus ſolide de la logique : car pour la phyſique il ne s'y eſt pas appliqué. Pourquoi ne cherche-t-on pas de l'éloquence dans ſaint Chryſoſtôme, dans ſaint Grégoire de Nazianze, & dans ſaint Cyprien, auſſi-bien que dans Démoſthène & dans Ciceron ? & pourquoi n'y cherche-t-on pas la morale, plutôt que dans Plutarque ou dans Sénèque. Prudence eſt véritablement un Poëte moindre qu'Horace ; mais il n'eſt pas à mépriſer, puiſqu'il a écrit avec beaucoup d'eſprit & d'élégance, ſans emprunter les ornemens des Anciens qui ne convenoient pas à ſon ſujet. En un mot, je voudrois qu'un jeune homme fût averti de bonne heure

que pluſieurs Saints, même des plus zélés pour la religion, & des plus ſévères dans leurs mœurs, comme ſaint Baſile, ſaint Grégoire de Nazianze, ſaint Athanaſe, ont été de très-beaux eſprits & des hommes très-polis; & que s'ils ont mépriſé les lettres & les ſciences humaines, ç'a été avec une entière connoiſſance.

De plus, pour faire le contrepoids des vertus humaines, que l'on voit dans les grands hommes de l'antiquité Grecque ou Romaine, je ferois obſerver à mon diſciple des vertus du même genre, encore plus grandes, & d'autres entièrement inconnues aux payens, ou dans l'Ecriture ſainte, ou dans les hiſtoires Eccléſiaſtiques les plus approuvées. Je leur ferois voir la ſageſſe & la fermeté des Martyrs, par les Actes les plus authentiques qui nous reſtent, comme ceux de ſaint Pionius prêtre de Smyrne, de ſaint Euplius diacre de Catane en Sicile, du pape ſaint Etienne, & tant d'autres dont la lecture eſt délicieuſe. Je leur ferois admirer la patience & la pureté angélique des Solitaires, par les relations de ſaint Athanaſe, de ſaint Jérôme, de Pallade, de Caſſien & de tant d'autres graves Auteurs. Enfin je leur ferois connoître ceux qui ont vécu chrétiennement dans les affaires du monde & dans les plus grands emplois, comme l'Empereur Théodoſe, ſainte Pulcherie, Charlemagne, ſaint Louis. Quoiqu'il ſoit néceſſaire de connoître qu'il n'y a point de ſiècle où l'Egliſe n'ait eu de grands Saints, & de remarquer leur différens caractères, il importe toutefois, pour prendre une idée grande & ſainte du Chriſtianiſme, de s'arrêter principalement aux premiers ſiècles où les vertus étoient plus fréquentes, & la diſcipline plus en vigueur. Il faut donc bien repréſenter les mœurs des Chrétiens, ſoit du temps des perſécutions, ſoit du commencement de la liberté de l'Egliſe : leur manière de vivre dans leur domeſtique, la forme de leurs aſſemblées, les prières, les jeûnes, l'adminiſtration des Sacremens, particulièrement de la pénitence. Tout cela peut être fort agréablement raconté. Un jeune homme, qui auroit ces idées de la religion, auroit de grands principes de morale, ou plutôt il la ſauroit déjà. Car je voudrois pendant ce même temps lui en apprendre les règles par la lecture de l'Ecriture ſainte, particulièrement des Epîtres & des Evangiles des Dimanches, des principales Fêtes & du Carême, & de quelques petits Ouvra-

ges des Pères ; comme des Confeſſions de ſaint Auguſtin ; des Offices de ſaint Ambroiſe, de la Conſidération de ſaint Bernard. Et comme cette étude ſe feroit petit à petit avec les autres études d'humanités & de philoſophie, j'aurois ſoin en lui faiſant lire les Auteurs profanes, de l'avertir de toutes les erreurs qui s'y rencontrent, & de l'imperfection de leur morale la plus pure, en comparaiſon de la morale Chrétienne ; afin qu'il n'eſtimât ces Auteurs que ce qu'ils valent.

Il eſt très-utile d'accoutumer les enfans à juger de ce qu'ils liſent, & de leur demander ſouvent ce qu'il leur ſemble d'une telle maxime ou d'une telle action, & ce qu'ils auroient fait en telle occaſion. On voit par-là leurs ſentimens ; on les redreſſe s'ils ſont mauvais ; & s'ils ſont droits, on les fortifie. Il eſt bon auſſi de les exercer hors des livres, ſur tous les ſujets dont ils entendent parler, ſur les rencontres ordinaires de la vie, & principalement ſur leurs petits différens, s'ils ſont pluſieurs que l'on élève enſemble : plus la matière les touchera, & mieux ils retiendront les maximes. Car il ne faut pas s'y tromper, l'étude ne conſiſte pas ſeulement à lire des livres. On n'a pas écrit tout ce qu'il eſt utile de ſavoir ; & il n'eſt pas poſſible de lire tout ce qui eſt écrit. Nous devons compter pour une grande partie de l'étude, la réflexion & la converſation. Il y a quantité de choſes qui ne s'apprennent que par tradition & de vive voix, & il y en a auſſi que chacun apprend en obſervant ce que font les autres, ou en méditant en ſoi-même ; mais c'eſt principalement la morale qui s'apprend ainſi : chacun forme ſes maximes, bien moins ſur ce qu'il lit, que ſur ce qu'il entend dire, principalement dans les entretiens familiers, qu'il croit plus ſincères que les diſcours publics, & ſur ce qu'il voit faire à ceux qu'il eſtime les plus raiſonnables ; de-là vient que l'exemple & l'autorité font un ſi grand effet pour les mœurs, car comme il y a peu de gens qui ayent la force & la patience de raiſonner, ſur-tout dans la jeuneſſe, & que toutefois perſonne ne veut être trompé, on ſuit ceux que l'on croit les plus ſages ; & on s'arrête bien moins à ce qu'ils diſent, qu'à ce qu'ils font, parce que les actions ſont des preuves plus ſûres de leurs ſentimens que les paroles.

Et voilà la plus grande difficulté qui ſe rencontre dans les inſtructions

inſtructions de morale ; je veux dire le mauvais exemple & la corruption des mœurs, non-ſeulement dans le public, mais ſouvent auſſi dans le domeſtique : car vous avez beau dire à un jeune homme ce que vous ſavez de meilleur & le convaincre par vives raiſons, il a toujours dans le fond de ſon ame un préjugé violent qui lui rend tous vos raiſonnemens ſuſpects ; & c'eſt l'opinion commune. Il lui ſemble que le bon ſens veut qu'il la préfère à la vôtre ; & qu'il eſt plus vraiſemblable que c'eſt vous qui vous trompez que tout le reſte des hommes. Que ſi par malheur le Maître laiſſe voir quelque foibleſſe ; & qui eſt l'homme qui n'en montre point ? s'il eſt fâcheux, s'il a des manières déſagréables ou ſingulières : en un mot, s'il vient par ſa faute ou autrement, à être haï ou mépriſé, la préſomption devient une conviction, & ſes remontrances ne font plus aucun effet, ſi ce n'eſt de nuire à la vérité, & de rendre les bonnes maximes odieuſes ou ridicules, pour tout le reſte de la vie. On ſuit bien plutôt les maximes de ceux que l'on eſtime & que l'on aime : & comme l'on agit par imitation, principalement dans la jeuneſſe, on eſtime ou l'on aime ceux qui ſont agréables ou qui paroiſſent heureux ; les gens de qualité, les riches, ceux qui ont bonne mine, qui parlent bien, qui ſont adroits, qui ſont propres. Or ces qualités éclatantes ſe rencontrent plus ordinairement dans ceux qui ont le moins de vertu, & plus rarement dans ceux qui enſeignent, que dans les autres. D'ailleurs, il ſe trouve quelquefois des gens que la préſomption générale fait croire ſages & vertueux, & qui ne le ſont point en effet. Des pères, des vieillards, des Magiſtrats, & peut-être même des Eccléſiaſtiques & des Religieux. Enſorte que les jeunes gens les mieux intentionnés ont bien de la peine à démêler ceux qu'ils doivent ſuivre. Cependant les paſſions s'élèvent, ſe fortifient, & ſont d'intelligence avec tant d'ennemis qui attaquent au dehors.

Il ne faut pas nous rebuter, pour toutes ces difficultés. Et quoique nous ne devions rien eſpérer que par le pouvoir de la grâce divine, il ne faut pas nous contenter d'implorer ce ſecours par des prières continuelles ; il faut encore employer tous les moyens humains. Le ſuccès qui ne dépend point de nous, ne nous ſera ni compté ni reproché ; & quoi qu'il arrive du diſciple, le Maître ſera puni de ſa né-

gligence, ou récompenſé de ſon travail. Avertiſſez donc celui que vous inſtruiſez, que pour bien faire il faut ſe tirer de la foule, & ne pas ſuivre le plus grand nombre : prouvez-lui cela, & par l'autorité de l'Evangile, & par la raiſon ; puiſque quelque principe de morale que l'on ſuppoſe, tout ce que l'on nommera *Bien*, ſe trouvera fort rare dans le monde, en comparaiſon du mal qui lui eſt contraire. Il y a peu de riches, une infinité de pauvres ; peu de gens dans les plaiſirs & dans les honneurs ; peu de ſavans, peu de ſages, une infinité de ſots & d'ignorans, très-peu de vertu, en quelque ſens qu'on la prenne. Faites-leur remarquer qu'il n'y a preſque perſonne qui agiſſe conſéquemment, & qui ſuive un même principe, bon ou mauvais. Rendez-leur bien ſenſible le ridicule de ces contradictions, ſi ordinaires dans la vie. Ce même père, qui prêche à ſon fils en général la ſageſſe & la vie réglée, tient devant lui des diſcours licencieux, raconte avec plaiſir les folies de ſa jeuneſſe, & l'exhorte à être de belle humeur & galant avec les dames. Cette mère, qui mène ſa fille en diverſes dévotions, la mène auſſi au bal & à la comédie ; & tenant d'une main le catéchiſme, qu'elle lui fait répéter, de l'autre elle lui met des rubans ou des mouches pour la parer. On ne peut éviter de tomber dans ces abſurdités, qu'en s'attachant à un ſeul principe avec une fermeté inébranlable.

En effet, il n'y a point de morale ſi elle n'eſt parfaitement une, & bâtie toute entière ſur un même plan. Il ne faut donc point parler de morale humaine, de ſageſſe mondaine, de politique ou de prudence du ſiècle. Il n'entrera pas ſeulement dans l'eſprit de votre diſciple, que tout cela doive être balancé tant ſoit peu avec les maximes de l'Evangile, ſi vous lui faites bien comprendre qu'il faut être Chrétien tout-à-fait, ou ne l'être point du tout ; qu'il ne ſert de rien de l'être à demi, & qu'à moins d'être aſſez abandonnés de Dieu pour renoncer à notre baptême, c'eſt nous démentir nous-mêmes que de ne pas ſuivre ſans réſerve la Loi que nous reconnoiſſons pour divine. Mais il ne ſera pas inutile, pour affermir un jeune homme dans cette doctrine, de détruire quelques calomnies aſſez groſſières, que l'on forme ſouvent contre la piété Chrétienne. Il y en a qui la connoiſſent aſſez peu, pour s'imaginer qu'elle autoriſe, ou que du moins elle excuſe la ſottiſe & la lâcheté, & que l'habi-

leté & l'élévation de cœur ne ſont des vertus que ſelon le monde.

Cependant la prudence & la force de courage ſont des vertus recommandées dans l'Écriture, auſſi bien que la tempérance & la juſtice ; & les vices qui leur ſont contraires, ne rendent pas moins coupables devant Dieu, que devant les hommes. La différence eſt, que ſouvent les hommes ne ſont pas aſſez raiſonnables pour excuſer les défauts purement involontaires. On accuſe encore la dévotion de rendre les gens triſtes ; & ſi, l'on oſoit le dire, malheureux, parce qu'on voit en effet beaucoup de ceux qui paſſent pour dévots, être chagrins, critiques & plaintifs ; mais rien n'eſt plus éloigné de l'eſprit du Chriſtianiſme. C'eſt un eſprit de douceur, de tranquillité & de joie ; & la mélancolie * eſt comptée par les plus anciens ſpirituels entre les ſept ou huit ſources de tous les péches, comme la gourmandiſe & l'impureté.

* *Acedia.*

Outre ces conſidérations & pluſieurs autres ſemblables, qui ſerviront à affoiblir les obſtacles de la morale, ou à les lever tout-à-fait, ſuivant le talent du Maître & la docilité du diſciple, la méthode eſt de grande conſéquence ; car il n'y a point de partie des études qui demande tant d'art & tant de ſoin. Si on charge d'abord les enfans de trop de préceptes, on les fatigue & on les rebute ; ou s'ils y prennent plaiſir, ils s'accoutument à faire les prudes & à moraliſer avant le temps. On les admire & on les loue des beaux diſcours qu'ils répètent, ce qui leur donne beaucoup de vanité. Cependant ils ne laiſſent pas d'agir en enfans, c'eſt-à-dire de ſuivre leurs paſſions ; de ſorte qu'ils s'accoutument de ſi bonne heure à bien dire & à mal faire, qu'ils deviennent plus incorrigibles que les autres, parce que les belles maximes qu'ils ſavent par cœur, quoiqu'ils ne les pratiquent pas, ne les touchent plus, & qu'ils croient en ſavoir davantage que ceux qui veulent les redreſſer. Il eſt encore fort dangereux de leur faire faire réflexion ſur leurs défauts, ſans les faire travailler ſérieuſement à s'en corriger. Autrement ces réflexions ſe termineront à ces vains diſcours des précieuſes, qui rompent la tête à tout le monde de leurs défauts, comme de leurs indiſpoſitions, par vanité toute pure, pour ſe faire admirer, & ſe diſtinguer de tout le genre humain, par leur délicateſſe & la

bizarrerie de leurs ſentimens. J'ai, diſent-elles, une peur effroyable du tonnerre. J'ai une averſion inconcevable des ſottes gens. Je ne puis avoir de patience avec mes valets. Je m'emporte à tous momens. Et cent autres ſottiſes pareilles, dont elles ſe plaignent; comme de leurs migraines & de leurs vapeurs. Rien n'eſt plus pernicieux à un enfant que de l'accoutumer à ce langage. Le plus ſûr eſt de le faire agir, autant qu'il dépend de vous, & lui rendre ſenſible tout ce que vous lui dites, par ſes propres expériences. Tel homme a beaucoup ouï parler de morale, & en a beaucoup parlé lui-même, qui ne s'eſt pas encore aviſé, que ce qu'on appelle *Paſſions*, ſont ces émotions qu'il ſent ſi vivement dans ſon cœur & dans ſes entrailles, quand il craint, quand il déſire, quand il eſt en colère. Il s'eſt accoutumé d'en parler comme du ciel, des aſtres, & de tout ce qui eſt hors de nous. Il faut donc montrer aux jeunes gens, au doigt & à l'œil, pour ainſi dire, ce que c'eſt que chaque vertu, chaque vice, chaque paſſion & en ceux qui les environnent, & principalement en eux-mêmes. Mais il faut ſur-tout, comme j'ai dit, leur faire pratiquer ce qu'ils ſavent: En quoi l'on a beſoin d'une grande patience & d'une grande diſcrétion. Ils ſont foibles & légers; à tous momens ils tombent & retombent dans les mêmes fautes. Ils oublient aiſément toute leur morale, à la préſence d'un nouvel objet de plaiſir, quand même ils s'en ſouviennent, ils n'ont pas la force de réſiſter. Vouloir qu'ils acquièrent en peu de jours cette fermeté, c'eſt vouloir qu'une jeune plante ait du jour au lendemain un tronc ſolide & de profondes racines. Il faut eſpérer beaucoup du temps, & ne ſe pas ennuyer de labourer ſouvent & d'arroſer tous les jours.

Cette légéreté des enfans eſt véritablement difficile à ſupporter; mais ne la haïſſons-nous point, plutôt parce qu'elle nous incommode, que parce qu'elle leur nuit? Rentrons en nous-mêmes, ſommes-nous à proportion beaucoup plus raiſonnables à l'âge parfait où nous ſommes? N'avons-nous pas auſſi-bien qu'eux nos paſſions, ne ſommes-nous pas attachés à notre plaiſir? & ſi ce qui nous divertit, nous paroît plus ſolide, peut-être paroît-il encore plus ridicule à des hommes plus ſages que nous. Faiſons la comparaiſon juſte, remettons-nous à l'âge de notre diſciple & repaſſons

de bonne foi quelles étoient alors nos penſées ; nous trouverons que tous les enfans ſont à-peu-près ſemblables. Je ne dis pas pour cela que nous devions négliger dans les autres, les défauts que nous avons, ni qu'ils doivent en prendre avantage, s'ils viennent à les reconnoître ; mais je dis que cette conſidération nous doit rendre fort doux & fort patients, de peur qu'en preſſant trop un jeune homme, de monter tout d'une haleine à la plus haute vertu, par des chemins trop difficiles, nous ne le précipitions dans le déſeſpoir. Il faut donc ménager extrêmement les inſtructions de morale, & les proportionner à l'ouverture d'eſprit du diſciple, & encore plus à la force de ſon ame. Il faut être toujours attentif pour épier les occaſions de les faire utilement, ſans s'arrêter à l'ordre que l'on s'eſt propoſé dans les études. Souvent à l'occaſion d'une faute que votre diſciple aura faite, ou d'une réflexion qui viendra de lui-même, ou que vous lui ferez faire en liſant une hiſtoire ou un livre d'humanités, vous trouverez lieu de l'inſtruire de quelque maxime importante, ou de le tirer de quelque erreur. Ne perdez pas ces conjonctures ſi précieuſes, quittez tout pour la morale, les occaſions de lui enſeigner l'hiſtoire ou les humanités reviendront aſſez : mais il ne reviendra peut-être pas dans une diſpoſition ſi favorable ; & ce que l'on dit ainſi comme hors d'œuvre, & comme ſans deſſein, profite beaucoup plus, pour l'ordinaire, que ce que l'on dit dans une leçon en forme ; où l'écolier eſt ſur ſes gardes, parce qu'il voit que vous voulez parler de morale. Il ne faut point craindre les digreſſions, qui vont à quelque choſe de plus utile que le ſujet que l'on s'étoit propoſé.

CHAPITRE XX.

Civilité. Politeſſe.

LA civilité fait partie de la morale ; il ne ſuffit pas de garder les devoirs eſſentiels de la probité, qui font l'homme de bien, il faut auſſi garder ceux de la ſociété, qui font l'honnête homme. La rudeſſe & l'incivilité ne ſe trouveront point dans un homme bien vertueux, parce qu'elles viennent ou d'orgueil, ou du mépris des autres, ou de pa-

reſſe à s'inſtruire de ce qu'on leur doit, & à ſe tenir proprement, ou de facilité à ſe mettre en colère. De ſorte qu'il eſt impoſſible qu'un homme ne ſoit honnête & civil, s'il eſt humble, patient, charitable, modeſte & ſoigneux. Mais afin que la vertu toute pure puiſſe faire cet effet, il faut qu'elle ſoit arrivée à une haute perfection; comme chez ces anciens Moines d'Egypte & d'Orient, qui étoient doux & honnêtes dans les ſolitudes les plus affreuſes. Le commerce du monde eſt un chemin bien plus court pour donner de la politeſſe, & la néceſſité d'être continuellement les uns avec les autres, oblige à avoir au moins toutes les apparences des vertus, qui rendent la ſociété commode. On ſe contente pour l'ordinaire de ces apparences, & on fait conſiſter la civilité en une habitude de cacher ſes paſſions & de déguiſer ſes ſentimens, pour témoigner aux autres le reſpect ou l'amitié que le plus ſouvent on n'a pas. De ſorte que la civilité nuit à l'eſſentiel de la vertu, au lieu qu'elle ne devroit en être qu'une ſuite, & comme cette fleur de beauté, que la ſanté produit naturellement. Cependant ces complimens flatteurs & ces grimaces de civilité, ſont les premières inſtructions que l'on donne aux enfans, & celles dont on les fatigue le plus. Il ſemble que ce ſoit toute l'éducation. Ces expreſſions de ſoumiſſion, d'eſtime, d'affection, ſeroient ſans doute excellentes ſi elles étoient vraies, puiſque nous ſerions tous parfaitement humbles & charitables. Mais puiſqu'il n'eſt pas ainſi, il vaudroit mieux dire plus vrai, ou plutôt dire moins & faire plus. Il y a bien de la différence entre témoigner du mépris & marquer de l'eſtime, ou du reſpect ſans néceſſité; & ce qui fait voir le ridicule de nos complimens, ſont les rencontres ſérieuſes d'affaires, où l'on change entièrement de langage, & où l'on diſpute le moindre petit intérêt à ceux à qui un moment auparavant il ſembloit que l'on alloit tout donner. Les enfans qui n'ont pas encore aſſez de jugement pour diſtinguer les ſujets & les occaſions différentes, s'accoutument par ces premières inſtructions, à mentir & à diſſimuler en toutes rencontres.

Au reſte, on fait en cette matière une infinité de menſonges inutiles. La civilité conſiſte plus à nous abſtenir de ce qui peut incommoder les autres, à être doux, modeſtes & patiens, qu'à parler beaucoup & ſe donner beaucoup de

mouvement. Un petit mot obligeant bien placé, fait plus d'effet que tous ces grands complimens dont les gens de province nous accablent : ceux qui honorent ou careſſent également tout le monde, n'obligent perſonne, & n'ont plus de quoi marquer leur véritable amitié. Mais la pire de toutes les eſpèces de civilité, eſt celle qui donne des manières contraintes & affectées. Cette civilité méthodique, qui ne conſiſte qu'en des formules de complimens ſades, & en des cérémonies incommodes, & qui choque bien plus qu'une ruſticité toute naturelle ; cette affectation de tout faire par règle & par méthode, eſt un des principaux caractères de la pédanterie ; c'eſt pourquoi les gens de lettres doivent ſurtout l'éviter. Mais comme leur condition les éloigne pour la plupart de ce commerce du grand monde, qui demande une extrême politeſſe, je crois que leur civilité conſiſte principalement à ſavoir ſe taire, ſans affecter le ſilence ; à ne parler de ce qu'ils ſavent, qu'autant que la charité le demande pour l'inſtruction & la ſatisfaction du prochain ; & du reſte, agir & parler ſimplement comme les autres hommes. Et parce que les défauts ſont plus ſenſibles dans les portraits chargés que dans le naturel, il ne ſera pas inutile de conſidérer le caractère que les Italiens ont donné à leur docteur de comédie, qui veut toujours parler & toujours inſtruire, & ſe met à tous momens en colère contre ceux qui oſent lui contredire.

CHAPITRE XXI.

Logique & Métaphyſique.

PUISQUE la morale doit régner pendant toute l'éducation, il faut travailler en même temps aux autres études ; mais comme toutes nos connoiſſances dépendent du raiſonnement ou de l'expérience, & que l'expérience profite peu, ſi elle n'eſt éclairée par la droite raiſon, il faut commencer par former l'eſprit avant de venir au détail des faits & des choſes poſitives. Cette application à cultiver la raiſon, eſt dans l'ordre naturel la première de toutes les études, puiſque c'eſt l'inſtrument de toutes ; car ce n'eſt en effet autre choſe que la Logique, & les premiers objets où l'on doit l'appliquer, ſont les grands principes de la lumière

naturelle, qui ſont les fondemens de tous les raiſonnemens; & par conſéquent de toute l'étude. Or, cette étude des premiers principes eſt la vraie métaphyſique : ainſi la Logique & la Métaphyſique ſeront les premières études, & elles ſont tellement les premières, que la morale même, en tant qu'elle dépend de la raiſon & non de la foi ſurnaturelle, ne peut avoir d'autre fondement ſolide. Mais j'ai parlé de la morale auparavant, parce qu'il eſt plus néceſſaire d'être homme de bien, que d'être homme de raiſonnement. Outre que je ne puis dire en même temps, ce que je ferois en même temps, ſi j'inſtruiſois un jeune homme, c'eſt pourquoi je réſerve à la fin de toutes les études des jeunes gens, de marquer à quel âge je voudrois les placer chacune en particulier.

J'entends ici cette logique ſolide & effective, que Socrate faiſoit profeſſion d'enſeigner, quand il diſoit qu'il étoit *Accoucheur d'eſprits*; qu'il leur aidoit à produire ce qui étoit déjà formé en eux; qu'il ne leur apprenoit rien, mais qu'il les faiſoit reſſouvenir de ce qu'ils ſavoient. En effet, comme j'ai déjà remarqué, nous ne ſaurions donner aux enfans les notions les plus ſimples, qui ſont les fondemens ou les inſtrumens de toutes les autres. J'appelle *Fondemens* des connoiſſances, les idées ſimples, comme l'idée de l'être, de la ſubſtance, de la penſée, de la volonté, de l'étendue, du nombre, du mouvement, de la durée, & les ſentimens, comme l'idée de blancheur, de chaleur, de douleur, de crainte, de colère, de faim, de ſoif. Les jugemens, qui ſont les premiers principes, ſont auſſi de ces fondemens, comme le rapport du tout & de ſa partie; que rien ne produit rien; qu'il ne faut point multiplier les êtres ſans néceſſité, que la volonté cherche toujours le bonheur. Nous apportons au monde ces ſortes de penſées & de jugemens, qui ſont les fondemens de tous les autres jugemens & de tous les raiſonnemens que nous faiſons dans toute la vie; & c'eſt la conſidération attentive de ces principes, pour les démêler des autres notions moins claires & moins certaines, qui n'en ſont que les conſéquences; c'eſt cette conſidération qui eſt la vraie Métaphyſique. La Logique eſt la conſidération d'autres idées & d'autres jugemens, qui n'ont pas moins de clarté ni de certitude, & qui ne ſont pas moins nés avec nous, mais qui regardent plutôt nos connoiſſances que les objets; c'eſt pourquoi je les appelle

Inſtrumens. Telles ſont les idées de vrai, de faux, d'affirmation, de négation, d'erreur, de doute, & ſur-tout l'idée de la conſéquence, qui fait que nous ſentons qu'une telle propoſition ſuit d'une telle autre, qu'un tel raiſonnement eſt concluant, & qu'un tel autre ne l'eſt pas. On ne peut donner aucune de ces notions à qui ne les a pas, & il n'y a point d'homme qui ne les ait, s'il a l'uſage de la raiſon; car c'eſt en cela préciſément qu'elle conſiſte. La Logique & la Métaphyſique ne ſont pas, comme l'on croit d'ordinaire, des études difficiles de choſes abſtraites, relevées & éloignées de nous, & de belles ſpéculations, qui ne conviennent qu'à des ſavans. Elles ſont à l'uſage de tout le monde, puiſqu'elles n'ont pour objet que ce qui ſe paſſe en nous-mêmes, & ce que nous connoiſſons le mieux, & n'ont pour but que de nous accoutumer à ne nous tromper jamais par le ſoin que nous prendrons de ne nous arrêter qu'à des idées claires, & de ne nous point précipiter en portant des jugemens, & en tirant des conſéquences. Il ſeroit à ſouhaiter que l'on pût en retrancher tout ce qui ne ſert pas effectivement à cette fin, c'eſt-à-dire preſque tout ce que l'on enſeigne dans les écoles ſous ces grands noms de *Logique* & de *Métaphyſique.*

Sans entrer ici dans le détail de cette inſtruction, puiſque je n'écris pas une logique, je voudrois que l'on accoutumât un enfant de très-bonne heure à ne rien dire qu'il n'entendît, & à n'avoir que des idées les plus claires qu'il ſeroit poſſible. Pour cela, il faudroit en tout ce qu'il apprendroit, l'exercer continuellement à diviſer & à définir, afin de diſtinguer exactement chaque choſe des autres, & donner à chacune ce qui lui appartient, non que je vouluſſe encore lui charger la mémoire de définitions, & des règles de la diviſion & de la définition, mais les lui faire pratiquer ſur les ſujets qui lui ſeroient les plus familiers. Quand il auroit aſſez de force pour embraſſer pluſieurs idées, ou même pluſieurs jugemens tout à la fois, je lui ſerois apercevoir la différence du vrai, du faux, de l'incertain, & je le convaincrois qu'il ne faut ni tout affirmer, ni douter de tout, mais qu'il eſt néceſſaire de ſuivre en nos jugemens des règles certaines; enſuite je lui ſerois remarquer les vérités qui ſont les premières, dans l'ordre de la connoiſſance, & de la certitude deſquelles dépend celle de toutes les autres, d'où ſuivroit

la connoiſſance de l'ame & ſa diſtinction d'avec le corps ; la connoiſſance de Dieu & les règles du vrai & du faux, deſquelles on tireroit enſuite aiſément tout le reſte de la logique : je voudrois qu'elle conſiſtât en fort peu de préceptes, autant ni plus ni moins qu'il s'en trouveroit qui aidaſſent effectivement la raiſon ; car ſi l'on voyoit, après l'avoir bien examiné, que l'on raiſonnât auſſi ſurement & auſſi juſte ſans toutes ces obſervations, je les condamnerois par cela ſeul qu'elles ſeroient inutiles, & je les renvoyerois au nombre des curioſités, quelques vraies & quelques belles qu'elles fuſſent ; mais on trouvera ſans doute quelques règles de logique, à quelque petit nombre qu'on les réduiſe, qui ſeront fort utiles pour aider la raiſon, & quelques axiomes de métaphyſique où l'on obligera de remonter tout homme qui raiſonne, & qui par conſéquent ſeront le fondement de tous ſes raiſonnemens.

Tout le monde voit l'utilité de raiſonner juſte, je ne dis pas ſeulement dans les ſciences, mais dans les affaires & dans toute la conduite de la vie, & de raiſonner ſur des principes ſolides ; mais peut-être pluſieurs ne voient pas la néceſſité de remonter juſqu'aux premiers principes ; parce qu'en effet il y en a peu qui le faſſent. La plupart des hommes ne raiſonnent que dans une certaine étendue, depuis une maxime que l'autorité des autres où leur paſſion a imprimée dans leur eſprit, juſqu'aux moyens néceſſaires pour acquérir ce qu'ils déſirent. Il faut s'enrichir : donc je prendrai un tel emploi, je ferai telle démarche, je ſouffrirai ceci & cela, & ainſi du reſte. Mais que ferai-je de mon bien quand j'en aurai acquis ? Mais eſt-il avantageux d'être riche ? C'eſt ce que l'on ne cherche point. Ceux qui raiſonnent ainſi n'ont jamais que des eſprits vulgaires, de quelque profeſſion qu'ils ſoient, fuſſent-ils lettrés & docteurs, fuſſent-ils miniſtres d'état, fuſſent-ils princes : j'appelle eſprit vulgaire cet eſprit borné à certaines connoiſſances, qui ne s'occupe que du détail, & ne raiſonne que ſur l'expérience, & je trouve qu'il eſt toujours le même, quelque objet qu'il ſe propoſe : il ne devient pas plus grand pour s'appliquer aux affaires publiques, & il n'en eſt pas plus ſavant pour s'occuper des matières de ſcience ; il ne fera jamais que raiſonner probablement ſur l'expérience de ce qu'il a lu, & conjecturer un fait d'un autre, mais il n'ira

pas juſqu'à juger de ſes lectures, & les rapporter à leur uſage.

Le véritable Savant & le véritable Philoſophe va plus loin & commence de plus haut; il ne s'arrête ni à l'autorité des autres, ni à ſes préjugés, il remonte toujours, juſqu'à ce qu'il ait trouvé un principe de lumière naturelle, & une vérité ſi claire, qu'il ne la puiſſe révoquer en doute; mais auſſi quand il l'a une fois trouvée, il en tire hardiment toutes les conſéquences, & ne s'en écarte jamais: de-là vient qu'il eſt ferme dans ſa doctrine & dans ſa conduite; qu'il eſt inflexible dans ſes réſolutions, patient dans l'exécution, égal en ſon humeur & conſtant dans la vertu. Or, ce ſavant & ce ſage ſe peut trouver en toutes conditions. On a dans les Patriarches des exemples de ſages pâtres & laboureurs; dans les anciens Moines de ſages artiſans; & de quelque profeſſion que ſoit un homme, il ne ſera jamais heureux, autant que l'on peut l'être en cette vie, s'il n'agit ainſi ſur des principes certains, ou ſi une foi très-ferme ne ſupplée au défaut du raiſonnement; mais pour parler ſuivant nos mœurs, & par rapport à ceux qui ont accoutumé d'étudier parmi nous, ces raiſonnemens ſolides & ces principes certains, ſont principalement néceſſaires à ceux qui doivent conduire les autres, comme les Eccléſiaſtiques, les Magiſtrats, & ceux qui gouvernent ou qui entrent en part des affaires publiques. Pour mieux dire, il ne faut point compter qu'il y ait de véritables études ſans ce fondement; car pour connoître des choſes de fait, & acquérir de l'expérience, l'uſage de la vie ſuffit: ou ſi l'on y ajoute quelque lecture, on n'a pas beſoin pour cela d'une grande inſtruction; mais ſe former l'eſprit, voir clair à ce que l'on fait, ſe conduire par des lumières aſſurées, & non par des opinions incertaines, c'eſt ce qui mérite d'être recherché, & c'eſt cette recherche qui mérite le nom d'*Etude*.

La plupart des hommes ſont plus capables que l'on ne croit de cette philoſophie: elle ne demande aucun talent extraordinaire de mémoire ou d'imagination & de brillant d'eſprit, mais ſeulement un bon ſens commun, de l'attention & de la patience, ainſi il n'y a que les eſprits fort légers qui ne puiſſent y arriver. Pour les eſprits peſans, s'ils ne ſont tout-à-fait ſtupides, on pourra ſouvent les mener plus loin que ceux qui brillent plus qu'eux; enfin il faut conduire chacun ſelon ſon génie, & ne pas s'attacher ſi fort à ceux

dont l'inſtruction donne du plaiſir, parce qu'ils ont l'eſprit plus ouvert, que l'on néglige les autres, parce qu'ils font plus de peine, au contraire ce ſont ces derniers qui demandent le plus de ſoin, le plus d'affection & le plus d'habileté dans celui qui les inſtruit; & c'eſt un malheur déplorable, mais ſans remède, que les gens les plus ignorans & les plus groſſiers ont d'ordinaire les plus méchans maîtres.

Puiſque je ſuis entré en matière, j'acheverai de m'expliquer touchant la philoſophie. Je crois que l'on doit eſſayer d'y conduire tous ceux que l'on inſtruit, principalement ſi l'on y voit un beau naturel; mais il ne faut pas s'attendre qu'il y en ait grand nombre qui réuſſiſſent; c'eſt une grande entrepriſe que de former un véritable philoſophe, c'eſt-à-dire un homme qui raiſonne droit, qui ſoit toujours en garde contre toutes les cauſes de l'erreur, qui ne ſuive dans la conduite de ſa vie, que la raiſon & la vertu, & qui cherche à connoître en chaque choſe la vérité, & à remonter juſqu'aux premières cauſes. Il eſt vrai que la plupart des hommes en ſeroient capables s'ils uſoient bien de leur raiſon, & s'ils ne précipitoient point leurs jugemens; mais il eſt bien rare d'en trouver qui ayent une volonté aſſez droite, & une aſſez grande force pour réſiſter à leurs paſſions: auſſi faut-il demeurer d'accord que l'on peut exercer paſſablement bien la plupart des profeſſions de la vie, ſans arriver à cette perfection. On peut être bon médecin pourvu que l'on ſache l'hiſtoire naturelle, & les expériences des remèdes les plus aſſurés; car quand on ſauroit tout ce qui a été découvert de phyſique juſqu'à préſent, on ne connoîtroit guères mieux les premières cauſes des maladies. La juriſprudence n'oblige point à remonter plus haut, ni à chercher d'autres principes de raiſonnement, que les lois établies entre les hommes: le reſte appartient au légiſlateur. Les Juriſconſultes Romains, dont nous admirons avec raiſon les déciſions, n'étoient point des philoſophes; & cette ſcience étoit formée à Rome avant que l'on y connût la philoſophie ni la grammaire. Pour la guerre, il eſt évident, par l'exemple des Romains mêmes, & de la plupart des nations, qu'il n'eſt nullement néceſſaire de philoſophie pour la bien faire. Jamais les Romains n'ont été plus grands hommes de guerre, que lorſqu'ils étoient

encore ignorans. Mummius & Marius n'y étoient pas moins habiles que Pompée & Céſar ; & ces derniers, quoiqu'ils fuſſent plus ſavans n'étoient pas plus philoſophes. Quant aux autres profeſſions moins conſidérables, comme la marchandiſe, l'agriculture & les métiers, on ne demande point de philoſophie à ceux qui s'y appliquent, quoique les arts les plus utiles n'ayent point été inventés ſans philoſophie : je ſais que l'on croit qu'elle ſert à la théologie, & aſſurément il ſeroit à ſouhaiter que tous les Eccléſiaſtiques fuſſent de vrais philoſophes ; mais j'ai fait voir que dans les premiers ſiècles de l'Egliſe, les chrétiens faiſoient peu de cas de la philoſophie humaine, & toutefois on ne peut douter que les évêques & les prêtres de ce temps-là ne rempliſſent parfaitement tous leurs devoirs. Je laiſſe à ceux qui travaillent utilement dans l'Egliſe, à juger ſi ce qu'ils ont appris de philoſophie leur eſt de grand uſage pour la conduite des ames.

Au reſte, comme il ne faut ni ſe tromper ni tromper les autres, je ne voudrois donner le nom de philoſophie qu'à ce qui le mérite effectivement. Je ne voudrois point donner à mon diſciple la vanité de ſe croire philoſophe, parce qu'il ſauroit par cœur quelques diſtinctions & quelques diviſions, quoiqu'il n'en fût ni plus ſage ni meilleur : & je ne voudrois point contribuer à rendre ce grand nom mépriſable aux gens qui n'ont point de lettres, car les femmes & les hommes du monde jugent des philoſophes anciens par les modernes, & les mépriſent tous également.

Quoiqu'il fût à ſouhaiter que tous les hommes devinſſent véritablement philoſophes, il eſt ſi peu raiſonnable de l'eſpérer, qu'il ſemble que la plupart ne doivent pas y prétendre, du moins il faudroit réduire la philoſophie à une bonne logique, & comme cette logique ne conſiſtera pas en certains mots & certaines règles dont on ſe charge la mémoire, pour en pouvoir parler ou entendre ceux qui en parlent, mais dans un exercice réel de bien raiſonner, il ne faut pas croire que l'on l'apprenne une fois comme une hiſtoire, pour n'y plus revenir enſuite. Il faut la pratiquer continuellement pendant tout le cours des études ; & je n'en parle en ce lieu, que pour marquer ſon rang, & montrer qu'elle eſt plus digne & plus néceſſaire que toutes les études dont je vais parler ; au moins celles qui ne conſiſtent qu'en connoiſſances de faits ou de choſes poſitives, & en conjectures.

Mais quoique le raiſonnement ſoit néceſſaire, l'expérience & la connoiſſance des choſes particulières l'eſt encore plus. On ne peut être véritablement ſavant ni ſouverainement habile ſans cette profondeur de raiſonnement que j'ai marquée: mais on peut être aſſez habile pour ſatisfaire aux devoirs communs de la vie, ſans ce raiſonnement, pourvu que l'on connoiſſe le détail des choſes d'uſage: au lieu que ſans ce détail, les meilleurs raiſonnemens généraux, tant qu'ils demeurent généraux, ne meneront jamais à rien. Ce ſont ces raiſonnemens généraux qui ont de tout temps décriés les Philoſophes & les Savans, quand ils ont négligé d'y joindre la connoiſſance des choſes particulières, & principalement des inſtitutions des hommes; & c'eſt le défaut eſſentiel de la méthode de Raimond Lulle, qui n'occupe ſes diſciples que de notions ſi générales, qu'elles ne ſont d'aucun uſage; & ne les rend pas même plus ſavans dans la ſpéculation, puiſqu'il n'ajoute à ce que tous les hommes connoiſſent naturellement, que des noms & des diſtinctions arbitraires. J'aime mieux un payſan qui ſait de quel blé ſe fait le meilleur pain, & comment on fait venir ce blé, qu'un Philoſophe qui ne raiſonne que ſur le bon, le parfait & l'infini, ſans jamais deſcendre plus bas. Que votre diſciple ait donc l'eſprit droit & net, qu'il raiſonne ſur de grands principes, & qu'il arrange bien ſes connoiſſances. Mais qu'il ſe contente de peu de principes, & qu'il ait de quoi arranger, je veux dire, des connoiſſances diſtinctes & ſingulières.

CHAPITRE XXII.

Qu'il faut avoir ſoin du corps.

JUSQUES ici je n'ai parlé que des études qui ſervent à perfectionner l'ame, en formant l'eſprit & les mœurs. Il faut dire auſſi quelque choſe de celles qui pourroient ſervir au corps, puiſqu'après notre ame il n'y a rien qui nous doive être ſi précieux que cette autre partie de nous-mêmes; & que l'union étroite de l'une & de l'autre, fait que l'ame n'eſt point en état de bien agir, ſi le corps n'eſt bien diſpoſé. Je ſais que cette ſorte d'étude n'eſt point en uſage parmi nous. On connoît aſſez les biens du corps, la ſanté, la force, l'adreſſe, la beauté: mais on croit qu'il faut que la nature

nous les donne. L'art de les acquérir eſt tellement oublié, que s'il n'étoit certain que les anciens l'avoient trouvé, & l'avoient pouſſé à une grande perfection, peut-être ne croiroit-on pas qu'il fût poſſible. C'eſt cet art que les Grecs nommoient *Gymnaſtique*, qui conſiſtoit principalement dans l'exercice du corps, c'eſt pourquoi il eſt hors de mon ſujet: car je n'ai pas entrepris tout ce qui regarde l'éducation de la jeuneſſe, mais ſeulement les études. Je laiſſerai donc ce traité des exercices à quelqu'un qui en ſera mieux inſtruit que moi, & je me contenterai de parler des connoiſſances qui ſervent à entretenir la ſanté. Je ne leur donne pas le nom de *Médecine*, parce que nous l'appliquons à un art long & difficile, qui occupe des hommes toute leur vie, & qui a pour objet de guérir les maladies, plutôt que de les prévenir : au lieu que ce que j'entends ici par cette étude néceſſaire à tout le monde, ſont ſeulement certains préceptes ſimples & faciles pour entretenir & augmenter la ſanté.

Je voudrois donc que dès la première enfance on inſpirât la ſobriété autant que cet âge en eſt capable; non pas en faiſant jeûner les enfans, il n'en eſt pas encore temps; mais en ne les laiſſant pas manger autant qu'ils veulent, ni tout ce qu'ils veulent; ne leur offrant point ce qui les peut tenter; ne leur donnant jamais ni peines ni récompenſes qui dépendent du manger. Il faut encore mépriſer en leur préſence les gourmands & les friands, ſoit dans les railleries, ſoit dans les diſcours ſérieux; marquer les maladies & les autres maux qui viennent des excès de bouche; louer la ſobriété, & montrer les biens qu'elle produit: faire tous ces diſcours, autant que l'on pourra, ſans qu'il ſemble que l'on les veuille inſtruire, & ſans leur adreſſer la parole, afin qu'ils s'en défient moins; mais ſur-tout ne démentir jamais ces diſcours, ni par aucun diſcours contraire, ni par aucune action; en un mot les ſoutenir de l'exemple. On voit par les mœurs des nations entières, combien l'opinion, la coutume & les impreſſions de l'enfance ſont puiſſantes en cette matière. L'ivrognerie, ſi fréquente dans les pays du Nord, eſt un monſtre en Eſpagne: les Indiens paſſent leur vie avec du ris, des légumes & des fruits, ſans manger ni chair ni poiſſon; & quelques-uns ſont tellement exercés au jeûne, qu'ils le pouſſent juſques à quinze & vingt jours ſans prendre aucune nourriture. Peut-être croira-t-on que je de-

vois plutôt mettre ceci dans les inſtructions de morale; mais je ne voulois pas entrer dans un ſi grand détail des vertus, & celle-ci eſt un moyen particulier pour la ſanté. Or, ces inſtructions qui ſervent à pluſieurs fins, ſont ſans doute les plus excellentes, & les plus approchantes de la loi de Dieu.

Pour ſe bien porter, il ſert encore d'être propre & net, de reſpirer un air pur; boire de bonnes eaux, ſe nourrir de viandes ſimples; & quoique la nature enſeigne aſſez tout cela, il eſt bon d'en avertir les enfans, & leur y faire ſouvent faire réflexion, car la coutume prend aiſément le deſſus. Tout ce qui donne de la force, ſert auſſi beaucoup à la ſanté, que la force ſuppoſe néceſſairement. Or, ce qui fortifie n'eſt pas, comme croit le vulgaire, manger beaucoup & boire beaucoup de vin, mais travailler & s'exercer en ſe nourriſſant & ſe repoſant à proportion. Les exercices les plus à l'uſage de tout le monde, ſont de marcher long-temps, ſe tenir long-temps debout, porter des fardeaux, tirer à des poulies, courir, ſauter, nager, monter à cheval, faire des armes, jouer à la paume, & ainſi du reſte, ſelon les âges, les conditions & les profeſſions auxquelles on ſe deſtine. J'en laiſſe le détail à ceux qui voudront bien, peut-être un jour, donner quelque traité des exercices; je me contente d'obſerver qu'il eſt très-important d'en donner aux enfans de bonne heure une grande eſtime, avec un grand mépris de la vie molle & efféminée.

Il faut leur faire comprendre qu'un homme eſt capable de peu de choſe, s'il ne peut, ſans altérer ſa ſanté, faire des excès notables de travail, rompant au beſoin toutes le règles du ſommeil & des repas. Enfin, qu'il y a pluſieurs vertus qui ne ſe peuvent pratiquer qu'avec un bon corps.

1. *Tim.* IV. 8. S. Paul dit bien que les exercices du corps ſont utiles à peu de choſe; mais il le dit en les comparant aux exercices de piété, & dans un temps où l'émulation des athlètes Grecs les avoit pouſſés à une ſobriété exceſſive. Car pluſieurs paſſoient leur vie dans un régime très-ſévère, & dans de forts grands travaux, ſans autre but que de ſe faire admirer dans

1. *Cor.* IX. 25. les ſpectacles. S. Paul lui-même ſe ſert ailleurs de cet exemple, pour montrer aux Chrétiens avec quelle ardeur ils doivent combattre pour la couronne incorruptible. Les Chrétiens, à la vérité, ne s'engageoient pas à ces exercices

des

des gymnaſes, qui leur auroient trop fait perdre de temps, & encore moins aux combats des jeux publics, fondés ſur l'idolâtrie; mais ils ne laiſſoient pas de s'exercer le corps par des travaux utiles & pénibles. S. Clément Alexandrin le conſeille expreſſément dans ſon Pédagogue, & la plupart des anciens Moines l'ont pratiqué. Auſſi S. Paul ne dit pas que les exercices du corps n'ayent aucune utilité; & quoiqu'il la juge petite, en comparaiſon des vertus Chrétiennes, il l'auroit ſans doute jugée grande, en comparaiſon de ce que nous lui préférons communément. Car ce qui fait tant mépriſer aujourd'hui les exercices, eſt qu'ils ne ſervent ni à acquérir de l'honneur, ni à gagner de l'argent, & qu'ils ne s'accordent pas avec la bonne chère, le ſommeil & la pareſſe, en quoi la plupart des gens font conſiſter leur bonheur.

Pædag. lib. 3. c. 10.

En effet, il n'y a parmi nous que ceux que l'on deſtine à la guerre, à qui l'on apprenne quelques exercices par méthode: encore y a-t-il, ce me ſemble, deux défauts conſidérables. L'un, que l'on ne prend aucun ſoin de former les ſoldats qui compoſent tout le corps des troupes: on attend qu'ils ſoient enrôlés pour leur apprendre à manier leurs armes & à faire l'exercice; l'autre défaut eſt que dans les académies où on exerce les Gentilshommes, on ne compte pour rien ce qui eſt le plus eſſentiel pour donner de la ſanté & rendre les corps robuſtes. Car on n'accoutume point les jeunes gens à vivre de viandes ſimples & groſſières, à ſouffrir quelquefois la faim, le chaud, le froid & les injures de l'air, à paſſer les nuits ſans dormir, à coucher ordinairement ſur la dure, à être à cheval des journées entières; en un mot, à s'endurcir à toutes ſortes de fatigues. Cependant ces fatigues ſont d'un uſage bien plus ordinaire à la guerre que la danſe & les dernières fineſſes de l'eſcrime, & du manége. Ce ſoin que l'on prend de former le corps des Gentilshommes, ne laiſſe pas, tout médiocre qu'il eſt, d'être une preuve bien ſenſible de l'utilité des exercices. De-là vient ſans doute, que les gens de qualité, & les officiers d'armée ont d'ordinaire le corps mieux fait, ont plus de grâce à marcher & à faire toutes ſortes de mouvemens, non-ſeulement que les artiſans & les bourgeois, mais que les gens de robe qui n'ont point paſſé par ces exercices. La ſeule différence des travaux fait encore un très-grand effet, ſans aucun ſoin de l'éducation. Les jardiniers & les laboureurs ont des

corps tout autrement formés & proportionnés que les cordonniers, les tailleurs & les autres artisans sédentaires. Mais pour ne parler que de ceux que l'on élève avec plus de soin, sans les destiner à la guerre, pourquoi ne leur exerce-t-on point le corps, tandis que l'on en fait étudier un si grand nombre? est-ce qu'ils n'ont que de l'esprit & point de corps? est-ce que le Latin ou la Philosophie du collége leur sont plus nécessaires que la santé? Avouons la vérité, c'est que l'on n'y fait point de réflexion, on croit que la santé vient toute seule, que l'on en aura toujours assez, & que l'important est de gagner beaucoup d'argent & de parvenir à de belles charges, comme si l'on pouvoit jouir de ces biens & de ces honneurs, sans vivre & se bien porter.

Quand je parle d'avoir soin de la santé, je ne parle pas de ces précautions de femmes & d'hommes sédentaires & trop aisés, qui se tâtent le pouls à tous momens, & qui, à force de craindre les maladies, sont presque toujours malades, ou du moins s'imaginent l'être; qui prennent des bouillons tous les matins; qui ne peuvent ni jeûner ni faire maigre, ni manger plus tard qu'une certaine heure; qui ne peuvent dormir s'ils ne sont couchés fort mollement & fort loin du bruit; qui n'ont jamais assez de châssis, de paravents & de contre-portes; en un mot, qui ont une horreur extrême des moindres incommodités. Ces gens abusent des soulagemens qui ont été inventés pour les vrais malades, & pour ceux dont la santé est ruinée par de longs travaux, ou par une extrême vieillesse; & ce qui marque leur mollesse, c'est qu'ils n'usent jamais des moyens que j'ai marqués, du travail & de l'abstinence; ils aiment mieux prendre une médecine que de se priver d'un repas. Il est donc très-important de faire comprendre de bonne heure aux jeunes gens l'erreur de ces prétendus infirmes, car ce sont ceux qui élèvent plus mal leurs enfans. Ils les embeguinent & les couvrent jusques au bout des doigts; ils ne leur laissent point faire d'exercice, de peur qu'ils ne se blessent ou qu'ils ne s'échauffent; ils les purgent réglément à certaines saisons, & leur persuadent si bien qu'ils sont d'une complexion foible & délicate, que les pauvres enfans le croient toute leur vie, & prétendent se distinguer par-là du commun, comme par leur bien & leur condition. Car comme il n'y a que des riches & des gens de grand loisir qui puissent faire toutes ces façons, ils se persuadent qu'il

n'appartient qu'aux payſans & aux crocheteurs d'avoir de bons corps; & ſe font honneur de leur foibleſſe, comme d'une marque d'eſprit: de-là vient qu'il n'y a point de précieuſe qui n'ait des vapeurs, & qui ne garde ſouvent la chambre. Cependant, à le bien prendre, on devroit avoir beaucoup plus de honte d'être foible & mal ſain, que d'être pauvre, puiſqu'il y a plus de moyens innocens d'acquérir la ſanté que les richeſſes, & que ces moyens ſont plus en notre pouvoir.

Il faut encore guérir les jeunes gens de quantité de ſuperſtitions, que l'ignorance des ſiècles paſſés a introduits dans la médecine, touchant la qualité de pluſieurs viandes que l'on eſtime froides ou chaudes, ſans raiſon, & contre l'expérience; touchant pluſieurs effets que l'on attribue ſans fondement à la lune & aux autres aſtres. On peut mettre en ce rang une grande partie des préceptes de l'école de Salerne. Au contraire, je voudrois que l'on eût ſoin de leur apprendre ce qu'il y a de plus conſtamment établi entre les plus habiles Médecins pour le régime ordinaire: les moyens de conſerver la ſanté, les remèdes des maladies les plus fréquentes, & ſur-tout ce qui regarde les bleſſures. Car il eſt plus difficile de les éviter, que les grandes maladies, & plus important de s'y pouvoir aider ſoi-même. Pour tout cela il ſeroit bon de ſavoir paſſablement l'anatomie, joint les autres grands uſages que l'on en peut faire en morale pour connoître les paſſions, pour admirer la ſageſſe de Dieu, & ſentir combien nous dépendons de ſa puiſſance. Il ſeroit bon de ſavoir auſſi la qualité des nourritures les plus ordinaires, des plantes les plus communes, des remèdes les plus faciles à trouver; tout cela ſuivant les expériences les plus aſſurées. On en pourroit étudier plus ou moins ſelon la capacité du Maître, & le loiſir & l'inclination du diſciple. Il ne ſeroit pas inutile de faire obſerver les effets de certaines maladies les plus affreuſes, pour imprimer aux jeunes gens une grande horreur de l'intempérance & de la débauche; & d'un autre côté les faire quelquefois entrer dans une cuiſine & dans un office, & voir tout au long avec combien d'artifice, de peine, de temps, & de dépenſe, ſe préparent ces ragoûts & ces confitures, qui ne ſont que l'ornement des repas.

CHAPITRE XXIII.

Qu'il ne faut point étudier par intérêt.

VOilà les inſtructions qui regardent toutes ſortes de perſonnes, puiſqu'il n'y en a point qui n'ait une ame & un corps, & que pluſieurs n'ont point de bien dont la conſervation eſt la fin des autres études générales qui me reſtent à expliquer. Les inſtructions ſuivantes regardent la conſervation des biens, & par conſéquent ne ſont pas à l'uſage de ceux qui ſont tout à fait pauvres. Auſſi les avis que je donne ne ſont guères praticables qu'à l'égard des enfans qui naiſſent de parens au moins médiocrement accommodés. Les plus pauvres n'ont ni le talent ni le loiſir d'inſtruire leurs enfans en particulier, & s'ils les font étudier, c'eſt en les envoyant à des écoles publiques. Mais peut-être avant de paſſer outre, ne ſera-t-il pas inutile de dire un mot de ce qui doit attirer aux études, ou en détourner ceux qui ſont tout à fait pauvres.

Régulièrement l'étude n'eſt point un moyen d'acquérir du bien, & ne convient qu'à ceux qui ont un honnête loiſir; car je ne prétends point parler ici des moyens de gagner de quoi vivre, encore moins de ceux de faire fortune; ce n'eſt point la matière des études, & l'abus qu'en font ceux qui ne s'y appliquent qu'à cette fin, eſt la principale cauſe du mépris où ſont tombés quelques gens de lettres. Le bon ſens veut que l'on commence par pourvoir à ſa ſubſiſtance avant de contenter ſa curioſité, & ceux qui s'appliquent à l'étude n'ayant pas de quoi vivre, reſſemblent à des voyageurs, qui étant abordés à une île déſerte, s'amuſeroient à contempler les aſtres, ou à diſcourir ſur le reflux de la mer, au lieu de bâtir des cabanes & de chercher des vivres. On a donc raiſon de ne pas faire grand cas de ces pauvres étudians. On pourroit leur dire, ſi vous êtes aſſez ſages pour n'eſtimer que les biens de l'ame & mépriſer les richeſſes, vous ne devez pas vous plaindre de la pauvreté ni chercher à en ſortir; mais ſi vous eſtimez les biens de fortune, comme la plupart des hommes, à quoi vous amuſez-vous? Que ne prenez-vous les moyens ordinaires & naturels pour en gagner? Vous êtes nés à la campagne, demeurez-y: labou-

rez le champ de vos pères; ou s'ils ne vous en ont pas laiſſé, ſervez un Maître; travaillez à la journée, apprenez un métier; trafiquez, ſi vous en avez le moyen; choiſiſſez quelque profeſſion qui vous faſſe ſubſiſter honnêtement, & laiſſez les études à ceux qui ont du loiſir, qui ſont riches, ou qui ne ſe ſoucient pas de l'être. Mais, dira quelqu'un, les études mêmes ſont une de ces profeſſions qui ſont vivre, du moins elles mènent à pluſieurs profeſſions utiles, l'Egliſe, le Palais, la Médecine: & la vie en eſt bien plus douce que de labourer la terre, ou de travailler à un métier. Voilà la vaine eſpérance qui fait tant de pauvres Prêtres, & tant de pauvres Avocats.

Un Payſan voit que ſon Curé à de quoi vivre ſans travailler de ſes mains, qu'il eſt exempt de taille, qu'on l'appelle *Monſieur*, qu'il eſt du rang des honnêtes gens, & que pour arriver à cet état bienheureux, il n'y a qu'à ſavoir un peu de latin; il ſe réſout à apprendre ce latin; il ſe fourre dans un Collége; il ſert pendant pluſieurs années; il ſouffre beaucoup, & ſouvent plus que s'il eût demeuré à ſon Village; mais l'eſpérance le ſoutient, quelque difficulté qu'il trouve à étudier ſans inclination, ſans génie & même ſans livres: il ne laiſſe pas, avec le temps, de paſſer par toutes les claſſes, & de ſatisfaire aux formalités; car enfin depuis qu'il a pris l'habit noir, il ne peut plus reculer, il faut qu'il devienne prêtre, capable ou non, malgré tous les Canons & la vigilance des Evêques; & l'étant devenu, il éprouvera encore bien d'autres misères: il ſera réduit à ſubſiſter des rétributions des Meſſes, à chercher de l'emploi, & quelquefois à mandier. Je ne parle point du déshonneur qu'il fait à l'Egliſe, ni du tort qu'il fait à ſa conſcience, je ne parle que du temps qu'il perd, & combien on doit être ſenſible d'être réduit dans un pareil état, & je trouve ſa vie plus miſérable & plus incertaine, que s'il fut demeuré à labourer la vigne ou à garder ſon troupeau.

Que s'il a plus d'eſprit ou d'induſtrie, plus de naiſſance ou d'éducation, il travaillera à acquérir des degrés, ſoit pour s'établir dans l'Univerſité même, ſoit pour ſe faire nommer ſur quelque bénéfice, au haſard de ſoutenir de grands procès; & comme il y a beaucoup moins de places à remplir que de prétendans, il en arrive ici comme dans les emplois de finances, ou pour un qui réuſſit, il y en a tou-

jours cinquante qui ſe rempliſſent de vaines eſpérances, qui empruntent & uſent de toutes ſortes d'induſtries pour ſe ſoutenir en attendant cette occaſion favorable que pluſieurs ne trouvent jamais.

Je ne dis pas qu'il faille exclure des études tous ceux qui ſont pauvres. On ne trouveroit guères de gens à leur aiſe qui vouluſſent ſe donner la peine d'enſeigner & de conduire des enfans : moins encore qui ſe chargeaſſent du ſervice des paroiſſes, principalement à la campagne. Je déſirerois ſeulement que le nombre n'en fût pas ſi grand ; que l'on pût choiſir ſur ceux qui ont le plus de talent ou de vertu, & renvoyer ceux qui n'étudient que par des vues baſſes & ſordides. On ne peut aſſez déplorer les extrémités où ſe jettent ſouvent ces jeunes gens, qui ſe ſont embarqués témérairement dans les études, & ſe trouvent hors d'état d'apprendre un autre métier, ou croient tout le reſte indigne d'eux. Pluſieurs ne ſachant que devenir, ſe jettent ſans vocation dans des communautés religieuſes : ou s'ils craignent de s'enfermer & de s'aſſujettir à une règle, ils cherchent quelque emploi de pratique ou de finance ; ou ſelon le génie, ils deviennent Muſiciens, Poëtes, Comédiens, Charlatans & tout ce que l'on peut imaginer.

Les études mêmes ſouffrent d'être traitées par des gens mal élevés, ou intéreſſés ; ils n'ont que des vues baſſes & ſordides ; ils ſont occupés du ſoin preſſant de leur ſubſiſtance, ou du déſir de gagner. Leur but n'eſt pas la connoiſſance de la vérité & la perfection de la raiſon, mais l'intérêt : ainſi ils forcent leurs penſées pour les y ajuſter ; ils n'étudient point ce qui eſt de meilleur en ſoi, mais ce qui eſt de meilleur débit ; ils ne cherchent point à devenir effectivement plus habiles, mais à paſſer pour l'être, & à plaire aux autres quoiqu'ils ne s'y connoiſſent pas. En un mot, ils appellent *Etudes utiles*, non pas celles qui vont à quelque utilité publique, comme d'avancer les arts & perfectionner les mœurs, mais celles qui vont à enrichir ceux qui étudient.

Quoique je me ſois déjà fort étendu ſur ce ſujet, j'ajouterai encore qu'il ne faut pas eſpérer de rétablir les études tant que l'on les traitera comme un métier, & qu'on laiſſera étudier indifféremment toutes ſortes de perſonnes ; je vois bien que le choix en eſt très-difficile, & je n'eſpère

pas que l'on puiſſe établir un examen des eſprits pour n'admettre aux études que ceux qui en ſeroient capables; on pourroit même ſouvent s'y tromper, car tel enfant y paroît peu diſpoſé, qui réunit dans la ſuite toutes les qualités qu'il faut pour être un homme de mérite : j'eſtime toutefois que l'on ne pourroit manquer de rejeter tous ceux qui n'ont pas de quoi vivre honnêtement, à moins que d'apercevoir en eux les marques certaines d'un génie extraordinaire. Pour ceux-là, c'eſt l'une des charités les plus louables de les aſſiſter en toutes manières, & de ne pas permettre qu'un homme de grand talent devienne inutile faute d'un petit ſecours : c'eſt pour ces ſortes de pauvres qu'ont été fondées les bourſes des Colléges, non pas pour ceux qui ne ſont que pauvres ſans eſprit & ſans mérite, & qui ne ſont écoliers que pour vivre.

Pour concluſion, je ne puis m'empêcher d'exhorter tous ceux qui enſeignent, qui étudient ou qui ont des enfans à faire étudier, de conſidérer attentivement tout ceci, & ne ſe pas laiſſer emporter au torrent de la coutume. Mais revenons à notre ſujet.

Je prétends avoir expliqué juſques ici les études qui ſont à l'uſage de toutes ſortes de perſonnes, tant des femmes que des hommes, tant des riches que des pauvres. Ces études ſont celles qui regardent la religion, les mœurs, la conduite de l'eſprit pour raiſonner juſte, & la ſanté. Je les ai traitées dans toute l'étendue que peut leur donner celui qui inſtruit un enfant de qualité, deſtiné à de grands emplois, à qui le Maître donne toute ſon application, ayant tous les ſecours qu'il déſire. On doit juger à proportion, ce qu'il faut en faire apprendre à un homme de condition médiocre, à une femme, à un artiſan. Ainſi pour les pauvres, il ſuffira des inſtructions d'un Curé ſoigneux de ſon devoir, d'un Maître de petites écoles, ou d'un père raiſonnable : ils peuvent même, pour la plupart, ſe paſſer de lire ni d'écrire ; & j'eſtime beaucoup plus néceſſaire qu'ils ſoient inſtruits de tout ce que j'ai expliqué, autant qu'ils en ſeront capables. Maintenant je viens aux études qui ſervent pour les affaires, & qui par conſéquent ſont encore communes à tous ceux qui ont du bien, de quelque ſexe & de quelque condition qu'ils ſoient. Ces études néceſſaires pour les affaires, ſont la *Grammaire*, l'*Arithmétique*, l'*Œconomique*, la *Juriſ-*

prudence; mais il faut expliquer en quel ſens je prends tous ces mots.

CHAPITRE XXIV.

Grammaire.

PAR la *Grammaire*, j'entends ſeulement lire & écrire, parler bien François, & l'écrire correctement; enſorte que l'on ne ſoit point embarraſſé, ni du choix des mots, ni de la conſtruction du diſcours, & que l'on écrive bien, même les choſes les plus communes; une lettre, un mémoire pour des affaires. Je ne crois pas que l'on doive commencer à montrer à lire avant ſix ans, ſi les naturels ne ſont fort heureux. Car c'eſt une étude fâcheuſe, il n'y a point de ce que les enfans cherchent, qui eſt le plaiſir: & il y faut beaucoup de patience, dont ils n'ont point. Jugeons-en par nous-mêmes. Quelle peine n'a-t-on point en âge de raiſon parfaite, quand on apprend à lire l'Hébreu ou l'Arabe? On eſt preſſé par la curioſité, on veut de tout ſon cœur apprendre, on eſt accoutumé à étudier & à s'appliquer. Cependant il eſt bien facheux de s'arrêter ſi long-temps les yeux ſur les mêmes figures, aſſembler ſi ſouvent les mêmes lettres, ſuppléer par la mémoire ce qui manque à l'écriture, comme il en manque en toutes ſortes de langues; & prononcer enfin pour tout fruit de ce travail, des mots que l'on n'entend point. Et on trouve mauvais que de pauvres enfans, qui ne cherchent qu'à ſe réjouir, ne prennent pas en gré toute cette peine; & on les châtie rudement, quand ils ne s'ennuient pas aſſez long-temps ſur leur livre. Après tout, pourquoi les tant preſſer, ſur-tout quand ils ſont d'une condition honnête, où ils ſeront obligés de lire & écrire toute leur vie? Craint-on qu'ils l'ignorent quand ils ſeront grands, & en voit-on ſeulement qui arrivent à dix ou douze ans ſans le ſavoir? On n'en voit point, me dira-t-on, parce qu'il n'y en a point que l'on ne contraigne de l'apprendre dès l'enfance. Mais, croit-on que l'émulation, la honte de n'être pas comme les autres, & la néceſſité de lire & d'écrire dans tout le reſte des études, n'y faſſe pas auſſi beaucoup?

Cependant la dureté de ces premières leçons, les dégoûte pour long-temps de toute étude. Il faut avoir beaucoup de

patience, les faire lire peu à la fois, augmentant insensiblement à mesure que la facilité vient, & leur apprendre en même temps des histoires, ou d'autres choses qui les réjouissent. On fait lire d'abord en Latin, parce que nous le prononçons plus comme il est écrit, que le François : mais je crois que le plaisir qu'auroit un enfant d'entendre ce qu'il liroit, & de voir l'utilité de son travail, l'avanceroit bien autant. C'est pourquoi je voudrois lui donner bientôt quelque livre François qu'il pût entendre. Il est aisé de voir que les mêmes difficultés que l'on a pour apprendre à lire, on les a pour le Latin & pour les autres langues ; & qu'elles durent plus long-temps. On y a même joint par l'usage des écoles, une autre difficulté, qui est celle des règles & de tout l'art de la grammaire. Car quoique nous soyons accoutumés à n'apprendre le Latin qu'avec la grammaire, ni la grammaire qu'en Latin, ou sur le fondement de la grammaire Latine, il est clair toutefois que ce sont deux études séparées, puisqu'il n'y a point de langue qui ne s'apprenne, & qu'il n'y en a point aussi qui n'ait sa grammaire. J'ai fait voir que cette méthode a commencé du temps que le Latin étoit vulgaire, & que la grammaire Grecque, qui est la première que nous connoissons, a été faite aussi par les Grecs.

Ainsi pour imiter ces Anciens, que nous estimons avec tant de raison, il faudroit étudier la grammaire en notre langue, avant de l'étudier dans une autre. Comme cette étude ne consisteroit qu'à faire faire à un enfant des réflexions sur la langue qu'il sauroit déjà, il y auroit souvent du plaisir, & les difficultés qu'il y rencontreroit seroient moindres, que si elles étoient jointes à celle d'apprendre une langue. Toujours on auroit cet avantage, que l'on pourroit lui faire entendre parfaitement tous les préceptes par des exemples familiers. Mais je ne voudrois pas le charger de beaucoup de préceptes, puisque le grand raffinement dans la grammaire consume un grand temps, & n'est point d'usage.

Telle exception vous aura peiné tout un jour à retenir, dont vous n'aurez pas à faire trois fois en la vie. Je me contenterois des principales définitions, & des règles les plus générales ; & je me bornerois à bien parler & bien lire, observer en écrivant une orthographe très-correcte, entendre tout ce que l'on dit & tout ce que l'on lit, au-

tant que la connoiſſance de la langue y peut ſervir. Il ſuffiroit pour cela, de connoître les diviſions des lettres, les parties du diſcours & leurs ſubdiviſions, & le reſte que je ne puis mettre en détail, à moins que de faire une grammaire. Or, afin que ces préceptes ne fuſſent pas ſecs & décharnés, comme ils ſont dans les livres, je voudrois les rendre ſenſibles & agréables par l'uſage. Quand un enfant auroit lu quelque temps en ſa langue des choſes qu'il entendroit, & où il prendroit plaiſir, s'il étoit poſſible, on commenceroit à lui faire obſerver que toute cette écriture ne conſiſte qu'en vingt-deux lettres, & que tous ces grands diſcours ne ſont compoſés que de neuf genres de mots; qu'il y a deux ſortes d'articles; qu'il y a des genres dans les noms, des temps & des perſonnes dans les verbes; des nombres dans les uns & dans les autres, & ainſi du reſte. Lorſqu'il ſauroit un peu écrire, on lui feroit rédiger les hiſtoires que l'on lui auroit contées, & on lui corrigeroit les mots bas ou impropres, les mauvaiſes conſtructions, & les fautes d'orthographe. On pourroit lui dire les règles des étymologies, & lui en apprendre pluſieurs aux occaſions. Elles ſervent fort pour entendre la force des mots & l'orthographe, & elles ſont divertiſſantes. Ainſi avec peu de préceptes, & beaucoup d'exercice, il apprendroit en deux ou trois années, autant de grammaire qu'il en faut à un honnête homme, pour l'uſage de la vie; & plus que n'en ſavent pour l'ordinaire ceux qui ont paſſé huit ou dix ans au collége.

La plupart en pourroient demeurer là, & n'apprendre point d'autre langue. Les gens d'épée, les praticiens, les financiers, les marchands, & tout ce qui eſt au-deſſous: enfin la plupart des femmes peuvent ſe paſſer de Latin; l'expérience le fait voir. Mais s'ils ſavoient autant de grammaire que j'ai dit, il leur ſeroit bien plus aiſé de ſe ſervir de bons livres françois, & des traductions des Anciens; & peut-être ſe déſabuſeroit-on à la fin, de la néceſſité du Latin, pour n'être pas ignorant. Il eſt vrai que le Latin eſt néceſſaire aux Eccléſiaſtiques & aux gens de robe, & qu'il eſt fort utile aux gens d'épée, quand ce ne ſeroit que pour les voyages; & entre les femmes, aux religieuſes, pour entendre l'office qu'elles récitent. Mais Je crois qu'il ſeroit beaucoup plus facile à apprendre, ſi l'on ne le mêloit point

tant avec les règles de la grammaire. Non que je croie, qu'il faille l'apprendre par le ſeul uſage : quoiqu'il y en ait quelques exemples, même de notre temps, la méthode n'en eſt pas encore aſſez établie, pour la propoſer à tout le monde. Joint que quelque habitude de parler qu'euſſent des enfans, j'aurois bien de la peine à croire qu'elle demeurât ferme ſans le ſecours des règles, dans une langue qu'ils n'exercent pas continuellement. On a véritablement l'exemple des Juifs, qui apprennent l'Hébreu à leurs enfans ſans aucune règle, & les y rendent fort ſavans ; mais c'eſt avec un grand temps. Servons-nous donc plutôt des règles, pourvu qu'elles aident les enfans, & qu'elles ne les accablent pas. Or, s'ils les ſavent déjà en leur langue, le reſte ſera bien aiſé. Il n'y aura qu'à leur faire obſerver, ce que la langue Latine a de différent. Le manque d'articles, les déclinaiſons des noms, le paſſif dans les verbes, la liberté d'arranger différemment les mots, & tout le reſte. Ce ne ſeront pour la plupart que des exceptions, des règles générales qu'ils auront appriſes. Au reſte, il ſaudra les exercer continuellement par la lecture de quelque Auteur qu'ils puiſſent entendre avec plaiſir, s'il ſe peut, & faire état qu'ils apprendront bien mieux les règles par l'uſage qu'on en fera remarquer, que par l'effort de leur mémoire, quoiqu'il ne faille pas laiſſer de leur faire apprendre par cœur. Ce qui les leur imprimera le mieux, ſera la compoſition ; mais on ne peut ni la commencer ſitôt ni la continuer ſi long-temps que la lecture, qui doit être leur principal exercice, & durer pendant tout le cours des études. Car il y a cette commodité à la grammaire & à l'étude des langues, que comme ce ſont des inſtrumens, celui qui les a une fois appriſes, s'y fortifie à meſure qu'il s'en ſert, parce que les livres où il apprend les choſes, ſont compoſés des paroles d'une certaine langue arrangée ſelon la grammaire.

CHAPITRE XXV.

Arithmétique.

L'*ARITHMÉTIQUE* vient enſuite; & je crois qu'il la faut commencer plus tard, lorſque la raiſon ſe forme tout-à-fait, comme à dix ou douze ans. On montrera d'abord au diſciple la pratique des quatre grandes règles; on l'exercera à calculer aux jetons & à la plume, à ſe ſervir de toutes ſortes de chiffres, à réduire les poids & les meſures les plus d'uſage. Enſuite on paſſera aux règles plus difficiles, puis on lui montrera les raiſons de toutes, & on lui enſeignera la ſcience des proportions, ſelon le loiſir & le génie.

CHAPITRE XXVI.

Économique.

ON s'étonnera ſans doute, que je compte l'*Économique* entre les études, & même entre les plus néceſſaires: mais voici ce que je veux dire. L'étude de la jeuneſſe doit conſiſter à acquérir en ce premier âge les connoiſſances qui doivent ſervir dans tout le reſte de la vie, ou du moins les principes de ces connoiſſances, comme je crois l'avoir montré. Donc ce qui eſt néceſſaire aux affaires les plus communes & les plus ordinaires, qui vont à l'entretien de la vie & au fondement de la ſociété civile; ces connoiſſances doivent tenir le premier rang après celles qui regardent l'homme en lui-même, & qui ſervent directement à perfectionner l'ame ou le corps. Auſſi c'eſt principalement l'ignorance de ces ſortes de choſes, qui fait que pluſieurs mépriſent les étudians & les études. Quelles ſont les penſées d'un enfant de famille qui ſort du collége? de ſe divertir, & de faire des connoiſſances; & s'il a pris goût aux études, de ſuivre ſa curioſité. Il ne ſe met point en peine comment il ſubſiſte, d'où lui vient de quoi ſe nourrir, s'habiller & tout le reſte. Il regarde ſeulement comment vivent les autres jeunes gens de ſa condition, & ne veut pas ſe paſſer à moins, ni manquer d'argent pour jouer ou ſatisfaire à d'autres paſſions. Cependant il ſe remplit l'imagina-

tion de comédies, de romans, de muſique & d'autres curioſités de ce genre; ou s'il n'a pas d'eſprit, il ſe borne à des plaiſirs plus groſſiers. Il faut qu'il arrive quelque grand changement dans ſa fortune, la mort d'un père, une grande ſucceſſion à recueillir, un grand procès, un mariage, une charge dont il ſe trouve revêtu, pour lui faire ouvrir les yeux, & s'apercevoir qu'il y a des affaires dans le monde, & qu'il y a des ſoins qui le regardent auſſi bien que les autres hommes. Je ſais qu'il y a en cela beaucoup du naturel de la jeuneſſe, qui eſt pouſſée au plaiſir par des paſſions violentes, & n'a pas aſſez d'expérience pour faire cas des choſes utiles. Mais c'eſt pour cela même qu'il faut aider la jeuneſſe & la retenir, au lieu qu'il ſemble que l'on veuille ſeconder ſes défauts. Les jeunes gens n'aimeront jamais le travail ni les affaires, il eſt vrai, mais du moins il faut tâcher, en les y préparant de bonne heure, de faire qu'elles ne leur paroiſſent point ſi amères ni ſi peſantes, quand ils viendront à l'âge de s'y appliquer tout de bon. C'eſt pour cela que je compte entre les études néceſſaires à tout le monde, l'*Économique* & la *Juriſprudence*: & voici en quoi je fais conſiſter l'Economique.

Comme les premiers objets dont les enfans ſont frappés, ſont le dedans d'une maiſon, ſes diverſes parties, les domeſtiques & les ſervices différens, les meubles & les uſtenſiles du ménage: il n'y a qu'à ſuivre leur curioſité naturelle pour leur apprendre agréablement l'uſage de toutes ces choſes, & leur faire entendre, autant qu'ils en ſont capables, les raiſons ſolides qui les ont fait inventer, leur faiſant voir les incommodités dont elles ſont les remèdes. On les accoutumeroit ainſi à admirer la bonté de Dieu dans toutes les choſes qu'il nous fournit pour nos beſoins; l'induſtrie qu'il a donnée aux hommes pour s'en ſervir; le bonheur d'être né dans un pays bien cultivé, & dans une nation inſtruite & polie; à prendre des idées nobles de toutes ces choſes que la mauvaiſe éducation & la vanité de nos mœurs nous fait mépriſer, & ne point tant dédaigner une cuiſine, une baſſe cour, un marché, comme font la plupart des gens élevés honnêtement. Enfin on les accoutumeroit à faire des réflexions ſur tout ce qui ſe préſente, qui eſt le principe de toutes les études. Car on ſe trompe fort, quand on s'imagine qu'il faut aller chercher bien loin de

quoi inſtruire les enfans. Ils ne vivront ni en l'air ni parmi les aſtres, moins encore dans les eſpaces imaginaires, au pays des êtres de raiſon, ou des ſecondes intentions ; ils vivront ſur la terre, dans ce bas monde, tel qu'il eſt aujourd'hui, & dans ce ſiècle ſi corrompu.

Il faut donc qu'ils connoiſſent la terre qu'ils habitent, le pain qu'ils mangent, les animaux qui les ſervent, & ſurtout les hommes avec qui ils doivent vivre & avoir à faire, & qu'ils ne s'imaginent pas que c'eſt s'abaiſſer, que de conſidérer tout ce qui les environne. Dans une grande famille, il y aura plus de matière pour ces inſtructions que dans une moindre, & il y en aura plus encore, ſi les enfans ſont tantôt à la ville & tantôt à la campagne. Auſſi les enfans de qualité, qui peuvent avoir toutes ces commodités, ont beſoin de ſavoir plus de choſes que les autres. A meſure que l'âge avanceroit, on leur en diroit davantage ; & on feroit enſorte de les inſtruire paſſablement des arts qui regardent la commodité de la vie, leur faiſant voir travailler, & leur expliquant chaque choſe avec grand ſoin. On leur feroit donc voir ou dans la maiſon ou ailleurs, comment on fait le pain, la toile, les étoffes. Ils verroient travailler des tailleurs, des tapiſſiers, des menuiſiers, des charpentiers, des maçons, & tous les ouvriers qui ſervent aux bâtimens. Il faudroit faire enſorte qu'ils fuſſent aſſez inſtruits de tous ces arts, pour entendre le langage des ouvriers, & pour n'être pas aiſés à tromper. Cependant cette étude ſeroit un grand divertiſſement pour eux ; & comme les enfans veulent tout imiter, ils ne manqueroient pas de ſe faire des jeux de tous ces arts en s'efforçant de les imiter. Il ne faudroit ni s'y oppoſer durement, ni s'en moquer, mais les aider doucement, leur montrant ce qu'il y auroit de chimérique dans leurs entrepriſes, & ce qui ſeroit faiſable. Ce ſeroit une occaſion de leur apprendre beaucoup de méchanique, & ils auroient le plaiſir de réuſſir en quelque choſe, qui eſt très-grand en cet âge. Il ſeroit bon auſſi de leur apprendre le prix commun des ouvrages qu'ils pourront commander, & des choſes qu'ils pourront acheter ſuivant leur condition ; & même de celles qu'ils feront acheter par d'autres. Car encore que ces prix changent très-ſouvent, celui qui les a ſus une fois, ne ſera pas ſi incertain ; principalement ſi on l'a bien averti des

raiſons qui rendent certaines denrées ſi chères en comparaiſon des autres, & des cauſes les plus ordinaires de ces changemens de prix. Je voudrois auſſi qu'un jeune homme ſçut de bonne heure, ou par ſon expérience, ou par un récit exact, ce qui eſt néceſſaire pour les voyages.

Voilà ce que j'appelle *l'Economique*. On voit bien que je ne prétends pas que l'on en fit une étude en forme, ni qu'on l'apprit dans des livres. Elle s'apprendroit par la converſation & par la pratique, & ſeroit moins de la fonction d'un précepteur, que du ſoin d'un bon père ou d'un tuteur affectionné. Toutefois, les autres études l'aideroient, & elle les aideroit. Pour exercer les règles d'arithmétique, on pourroit dreſſer des comptes, & tenir un regiſtre de recette & de dépenſe, qui eſt une pratique ſi néceſſaire à tout homme qui a du bien à gouverner, qu'elle eſt même recommandée dans l'Ecriture. Dans les Auteurs d'humanités, comme *Eccl. 42. 7.* Ciceron & Virgile, on pourroit leur faire obſerver combien les Romains eſtimoient alors l'agriculture, & l'application à leurs affaires domeſtiques. On le verroit mieux dans les Auteurs qui ont écrit du ménage de la campagne, comme Caton & Columelle, & dans les livres de droit. Auſſi falloit-il que les jeunes Romains fuſſent de bonne heure en état d'agir & de conduire leurs affaires, puiſqu'à quatorze ans ils étoient hors de tutelle, & qu'à dix-huit, ils paſſoient pour hommes faits, venoient dans la place, & poſtuloient librement devant les Magiſtrats. Pour les Grecs, l'Economique de Xénophon, Ariſtophane, Théocrite, Héſiode & Homère feroient voir qu'ils s'appliquoient fort au-dedans de leur maiſon, au ménage & à tout le travail des champs; & que les plus riches & les plus honnêtes gens faiſoient alors leur occupation & leurs délices de ce qui eſt aujourd'hui regardé comme le partage des miſérables. L'autorité de ces grands noms, & l'agrément de ces excellens ouvrages, donneroient des idées nobles de toutes les choſes les plus communes dans la vie. Ce qui mettroit le diſciple en état de profiter beaucoup plus, même de l'Ecriture ſainte, voyant que tout ce qu'il y trouvoit de bas & de groſſier vient des mœurs ſimples & ſolides de cette ſage antiquité, où perſonne ne dédaignoit le travail, non plus que la nourriture; c'eſt ce que je penſe avoir montré dans *les Mœurs des*

Iſraëlites. Mais ſoit que le diſciple lût ces Auteurs, ou que le Maître lui rapportât ce qu'ils diſent, je voudrois qu'il eût grand ſoin de rendre tout bien ſenſible, & de le rapporter à notre uſage. Laiſſons aux grammairiens de profeſſion, la recherche curieuſe de toutes les plantes que nomme Virgile, & la deſcription de tous les inſtrumens d'agriculture, dont parle Héſiode; prenons ſeulement occaſion de ce qu'ils diſent, pour faire entendre à notre écolier ce qui ſe fait aujourd'hui dans notre pays; & conſolons-nous s'ils ont dit quelque mot que nous n'entendions pas, pourvu que nous entendions auſſi bien notre ménage, qu'ils entendoient le leur.

CHAPITRE XXVII.

Juriſprudence.

POUR la *Juriſprudence*, comme elle dépend moins de l'imagination, & qu'elle a beaucoup plus de raiſonnement, il faut attendre que l'eſprit ſoit plus accoutumé à s'appliquer, & que le jugement ſoit plus formé, c'eſt-à-dire vers treize ou quatorze ans, & à la fin des études. Il eſt toutefois bien plus aiſé de la rendre ſenſible & agréable, que la philoſophie qui eſt d'ordinaire l'étude de cet âge: ſur-tout après ce fondement d Economique dont j'ai parlé, elle ſeroit bien plus facile. On peut juger que par *la Juriſprudence* je n'entends pas ici cette étude ſi longue & ſi difficile qui fait les Juriſconſultes de profeſſion, & qui embraſſe la connoiſſance, non-ſeulement de toutes les lois qui ſont en uſage dans un pays, ſur quelque matière que ce ſoit, mais de tout ce qui ſert à les interpréter, pour les appliquer aux affaires particulières. Je ne parle ici que des études néceſſaires à tout le monde. Ainſi, à l'égard du droit, j'entends ſeulement ce que chaque particulier eſt obligé d'en ſavoir pour conſerver ſon bien, & ne rien faire contre les lois. Chacun y eſt obligé par les lois mêmes, qui préſument que tous les citoyens en ſont inſtruits, qui en imputent l'ignorance comme une faute, & la puniſſent, ou par la perte des biens, ſi l'on a manqué d'obſerver les règles, de les acquérir & de les conſerver, ou par des peines plus ſévères, ſi cette ignorance a porté juſques au crime. Cependant on n'a aucun ſoin d'en

d'en inſtruire les jeunes gens, hormis ceux que l'on deſtine à la robe : & on s'étonne ſans doute que je ſouhaite qu'on leur en parle. Mais, à examiner les choſes ſans prévention, cette étude eſt bien auſſi utile, pour le moins, que la philoſophie que l'on enſeigne, & n'eſt pas plus difficile. La philoſophie, dit-on, exerce l'eſprit des jeunes gens, & les rend ſubtils. Auſſi feront les ſubtilités du droit, qui ſerviront à faire mieux entendre le principal. On craint de les fatiguer, ſi on leur parloit d'uſufruit & de propriété; de la différence entre le droit d'hérédité, & les corps héréditaires, entre les parts par indivis & les parts diviſées, quoique l'on puiſſe faire voir les effets ſolides de toutes ces diſtinctions. Ne craint-on point auſſi qu'ils s'ennuient des univerſels, des catégories, de l'infini en acte ou en puiſſance, & des êtres de raiſon? Enfin la connoiſſance du droit, agréable ou non, eſt néceſſaire à tous ceux qui vivent ſous les mêmes lois.

Cette étude ſeroit bien facile ſi nous avions des lois certaines, comme les Romains avoient celles des douze tables, les Athéniens celles de Solon, les Hébreux celles de Moyſe, ou plutôt de Dieu. Il n'y auroit qu'à lire ces lois, pour apprendre ſon devoir. Mais il n'en eſt pas ainſi. Il faut un grand uſage pour diſtinguer dans les gros volumes des Ordonnances de nos Rois, celles qui s'obſervent, d'avec les autres. Les Coutumes ne parlent que de certaines matières. Nous ſuivons quantité de règles du droit Romain, dont toutefois la plus grande partie n'eſt point reçue, au moins dans nos pays de coutumes. Notre droit étant donc ſi mêlé & ſi peu certain, nous avons beaucoup plus beſoin d'étude pour le connoître; je dis pour en avoir cette connoiſſance médiocre que l'on préſume dans tous les particuliers. Car, pour le ſavoir exactement, c'eſt l'étude de toute la vie.

Voici en quoi je fais conſiſter cette connoiſſance médiocre, néceſſaire à tout le monde. Premièrement, à entendre les termes dont on uſe ordinairement en parlant d'affaires, & qui ſont employés dans les Ordonnances, les Coutumes, & les autres livres de droit, comme *Fief*, *Cenſive*, *Propres*, *Acquêt*, *Déguerpir*, *Garantir*, & tous les autres qui ne ſont point de l'uſage ordinaire de la langue. Les enfans peuvent apprendre de bonne heure tous ces mots, principalement ſi l'on a ſoin de leur en faire entendre le ſens par des exem-

ples ſenſibles, & plutôt ils les auront appris, moins ils leur paroîtront barbares dans la ſuite : toujours vaut-il bien autant en charger leur mémoire, que des noms des figures de rhétorique & des termes de philoſophie. Après cette connoiſſance du langage, qui emporte beaucoup de définitions, je voudrois que l'on apprit les maximes les plus générales du droit qui regardent les particuliers ; comme des tutelles, des ſucceſſions, des mariages, des contrats les plus ordinaires, ſans entrer dans les ſubtilités du droit, ni affecter trop de méthode, mais ſeulement y employant un peu d'ordre, pour éclairer l'eſprit & ſecourir la mémoire. Enſuite il faudroit traiter de la manière de pourſuivre ſon droit en juſtice ; & ſans deſcendre au détail de la procédure, en marquer l'ordre en gros, & la néceſſité qu'il y a d'obſerver exactement dans les jugemens les formalités établies. La difficulté ſeroit pour le Maître, à choiſir dans les livres ces connoiſſances néceſſaires, qui y ſont ſi éparſes & ſi mêlées ; car il faut avouer que nous n'avons point encore d'ouvrage, où tout ce que je viens de dire ſoit raſſemblé & ſéparé du reſte. En attendant que quelqu'un faſſe ce travail, on pourroit ſe ſervir des Inſtituts de Juſtinien, de l'Inſtitution coutumière de Loiſel, de celle de Coquille, de l'Indice de Ragueau, & des autres ouvrages ſemblables. De plus, il ſeroit bon de faire lire à l'écolier la Coutume de ſon pays toute entière, & lui faire voir quelques contrats des plus communs, pour en entendre les clauſes principales.

Mais, dira quelqu'un, n'y a-t-il pas déjà trop de chicaneurs en France, ſans vouloir que tout le monde le devienne ? Voilà le langage ordinaire des ignorans, de nommer *Chicaneurs* tous ceux qui entendent les affaires, ou qui en parlent en termes propres. Au contraire, une des plus grandes ſources de la chicane, eſt cette ignorance du droit : de-là vient que l'on fait des traités déſavantageux qu'enſuite l'on ne veut point exécuter, que l'on demande tant de reſciſions & de reſtitutions contre des ſurpriſes, que l'on entreprend témérairement des procès dont on ne voit pas les conſéquences ; qu'ayant raiſon dans le fonds, on s'abandonne à la conduite d'un ſolliciteur, qui gâte le bon droit par la mauvaiſe procédure. Que ſi quelque connoiſſance des affaires produit la chicane, c'eſt la connoiſſance confuſe & incertaine d'un petit détail de pratique ſans ordre & ſans ſcience

des principes, d'où vient que les plus grands chicaneurs ſont toujours les praticiens du dernier ordre. Or, on ne peut avoir que ces notions obſcures & imparfaites, quand on ne s'inſtruit que par l'uſage, outre que c'eſt un maître bien lent, & qui n'inſtruit guères que par les fautes que l'on fait; encore après un long-temps, ne ſaurez-vous que de certaines affaires particulières, dont vous ſaurez même trop de detail, & vous ignorerez entièrement tout le reſte. Il me ſemble qu'il vaut bien mieux ne ſe pas attendre tout-à-fait à l'expérience, & s'y préparer par quelques connoiſſances générales; car quoiqu'il ſoit vrai que beaucoup de gens s'inſtruiſent ſuffiſamment des affaires par le ſeul uſage, il faut avouer qu'ils s'en inſtruiroient encore mieux & plus aiſément, s'ils y joignoient quelque étude. Et puiſqu'il y a un certain âge où l'on veut que les jeunes gens étudient, quand ce ne ſeroit que pour les occuper, pourquoi ne les occupera-t-on pas plutôt à ce qui pourra leur ſervir dans la ſuite, qu'à ce qui n'eſt bon que pour l'école, c'eſt-à-dire pour rien, puiſque l'école n'eſt bonne qu'en tant qu'elle ſert pour le reſte de la vie. Au reſte, il ne faut pas craindre qu'ils apprennent un peu plus de droit que ce qui leur ſera néceſſaire abſolument; il eſt difficile de meſurer ſi juſte ce néceſſaire, & on ne retient que le gros de tout ce que l'on apprend.

On pourroit aider à égayer cette étude, un peu ſombre d'elle-même, par la connoiſſance de quantité de faits, qui donnant à l'écolier un peu d'expérience avant l'âge, lui rendroient plus ſenſibles, & les maximes & les raiſonnemens du droit. Je voudrois donc que l'on entretînt ſouvent un jeune homme des différentes conditions des gens du même pays, de leurs occupations, de ce qui les fait ſubſiſter; qu'il ſût comment vit un payſan, un artiſan, ou un bourgeois; ce que c'eſt qu'un Juge, ou un autre homme de robe; je dis ce qu'ils ſont, non pas ce qu'ils doivent être, de quelle naiſſance ils ſont, comment ils arrivent aux charges, comment ils y ſubſiſtent; qu'il ſût comment vivent les ſoldats & les Officiers d'armée; qu'il connût auſſi les Eccléſiaſtiques & les Religieux; en un mot, tous les hommes avec qui il doit vivre. Il faudroit auſſi lui décrire les différentes natures de biens; quel eſt le revenu depuis la moindre ferme juſques à la plus grande ſeigneurie, & comment

on fait pour retirer ces revenus; ce que c'eſt que le trafic & la banque, & comment on s'y enrichit; les différentes natures de rentes; enfin, les diverſes manières de vivre & de ſubſiſter ſelon la diverſité des provinces. Et comme on ne peut guères apprendre tout cela que par la converſation, il faut montrer aux jeunes gens à profiter de l'entretien de toutes ſortes de perſonnes, juſques aux payſans & aux valets. Le moyen eſt de faire parler chacun de ſon métier & des choſes de ſa connoiſſance; tous les deux trouvent leur compte en mutuelle converſation; celui qui parle a le plaiſir d'inſtruire & de ſe faire écouter; celui qui écoute a le plaiſir d'entendre quelque choſe de nouveau, & le profit lui en demeure.

La lecture des Anciens peut auſſi ſervir à connoître ces mêmes faits, comme j'ai marqué pour l'Economique; les Oraiſons & les Lettres de Ciceron ſont pleines d'un merveilleux détail d'affaires, que l'on peut faire obſerver à l'écolier, ſelon ſon beſoin. S'il doit mener une vie privée, on lui expliquera principalement les affaires particulières; s'il eſt deſtiné par ſa naiſſance à de grands emplois, on l'arrêtera plus ſur les affaires publiques. Tite-Live & les autres Hiſtoriens lui en apprendront auſſi beaucoup; ainſi une même lecture peut ſervir à pluſieurs uſages, pour la grammaire, pour la rhétorique, pour l'hiſtoire, la morale, l'économique, la juriſprudence; on appuyeroit tantôt ſur un genre de réflexions, tantôt ſur l'autre, ſelon les occaſions, & il ſeroit difficile que quelqu'une ne fit ſon effet. Mais il faut éviter en toutes ces obſervations, la curioſité qui tente continuellement, ſi ce n'eſt en tant qu'elle peut ſervir comme d'un ragoût pour réveiller l'appétit de ſavoir; car au reſte, ce ne ſera pas un grand malheur de ne pas entendre quelque mot de Plaute ou de Varron, qui marque la fonction d'un eſclave, ou d'ignorer quelque formalité des Comices, pourvu que l'on retienne que les Romains entendoient fort bien leurs affaires, & particulières & publiques; qu'ils y étoient fort appliqués, & que tous ces grands hommes, que nous admirons dans leur hiſtoire, ne ſe ſont rendus grands, chacun ſelon leur génie, que par cette application. Ainſi cette étude du droit ne ſerviroit pas ſeulement à rendre les jeunes gens capables d'affaires, elle contribueroit plus qu'une autre, à leur rendre l'eſprit ſolide, & à

leur former le jugement, puiſqu'elle ne conſiſteroit qu'à leur faire connoître la vérité des choſes les plus proportionnées à la connoiſſance des hommes.

Or, il me ſemble que dans les études on devroit principalement chercher cette ſolidité & cette droiture de jugement; il n'y a que trop de bel eſprit dans le monde, mais il n'y aura jamais aſſez de bon ſens. Pourquoi tant vanter aux écoliers ce brillant & ce feu d'eſprit, que l'on ne peut donner à ceux qui ne l'ont pas naturellement, & qui nuit plus d'ordinaire qu'il ne ſert à ceux qui l'ont? Cultivons le bon ſens & le jugement; tous ceux qui ne ſont pas nés ſtupides, peuvent arriver à la droiture d'eſprit, pourvu qu'on les accoutume à s'appliquer & à ne point précipiter leurs jugemens, & ce n'eſt que par-là que l'on réuſſit dans les affaires & dans toute la conduite de la vie. La connoiſſance des affaires contribueroit encore à détacher les jeunes gens de la bagatelle & à les rendre ſérieux; car nous ſommes tels que les penſées qui nous occupent. Elle les accoutumeroit à s'appliquer, à être ſoigneux, à aimer la règle & la juſtice, que l'on ne peut manquer d'aimer, ſi on la connoît, avant d'avoir intérêt de s'y oppoſer. Or, les jeunes gens ne ſont pas encore ſenſibles à l'intérêt, l'avarice eſt le moindre de leurs vices; pour donner de l'application & du ſoin, il ſeroit fort à ſouhaiter que l'on joignît la pratique aux inſtructions, qu'un père fit entrer ſon fils dans les conſeils de ſes affaires domeſtiques, qu'il le fit parler ſur celles qui ſe préſentent, qu'il le chargeât de quelques-unes les moins difficiles, qu'il lui donnât à gouverner quelque partie de ſon bien, dont il lui fit rendre compte. Rien ne ſeroit plus ſalutaire à un grand ſeigneur que d'avoir été ainſi élevé, d'être tellement capable d'affaires, qu'il n'eût des intendans, des agens & des ſolliciteurs, que pour ſe ſoulager & non pour ſe décharger tout-à-fait, qu'il conduiſît lui-même tout le gros de ſes affaires, ne laiſſant à ſes gens que l'exécution & le détail; en un mot, qu'il gouvernât ſes gens, au lieu d'en être gouverné, comme il n'arrive que trop ſouvent; car n'eſt-il pas évident que cette dépendance abſolue où les gens d'affaires tiennent leurs maîtres, & cette inapplication, qui ruine tant de grandes maiſons, vient principalement de l'ignorance des gens de qualité & de leur mauvaiſe éducation? Je ſai bien qu'il y a beaucoup de pareſſe &

d'attachement au plaiſir. Mais il arrive quelquefois que l'on ſe dégoûte du plaiſir & que l'on ſecoue la pareſſe, au lieu que l'on ne s'inſtruit point quand on a paſſé un certain âge : d'abord on conçoit de l'averſion pour les affaires, parce que l'on n'entend point les termes & que l'on ne ſait point les maximes : on ſe flatte que le bon ſens ſuffit pour les régler, & chacun croit en être bien pourvu ; mais on ne conſidère pas que le droit eſt mêlé d'une infinité de faits & de règles établies par les hommes, qu'il eſt impoſſible de deviner : quand on vient à reconnoître la néceſſité de s'en inſtruire, on a honte d'avouer ſon ignorance ; enfin la longue habitude de ne s'appliquer à rien & de ne ſe point contraindre, l'emporte ſouvent ſur les intérêts les plus preſſans. Voilà ce que j'entends par les noms de *Grammaire*, d'*Arithmétique*, d'*Economique* & de *Juriſprudence* ; & voilà toutes les études que j'eſtime les plus néceſſaires.

CHAPITRE XXVIII.

Politique.

CEux qui par leur naiſſance ſont deſtinés à de grands emplois, ont beſoin de quelques inſtructions plus étendues que les ſimples particuliers. Leur juriſprudence doit embraſſer le droit public, leur morale doit s'étendre juſques à la politique : car pour les gens du commun, ces études ne peuvent être miſes qu'au rang des curioſités. Il eſt difficile d'empêcher les hommes de diſcourir : mais il eſt difficile auſſi que des Princes ou des Miniſtres d'Etat s'empêchent de rire, quand ils voient des bourgeois ou des artiſans diſputer ſur les intérêts des Potentats, & leur preſcrire des règles pour leur conduite. A l'égard des enfans, dont on peut raiſonnablement prévoir, qu'ils arriveront un jour à de grandes places, il eſt important de leur donner de bonne heure des maximes droites, de peur qu'ils n'en prennent de fauſſes, ou qu'ils n'agiſſent au haſard. Je voudrois donc leur faire connoître premièrement l'état du gouvernement préſent de leur pays, les différentes parties dont ce corps eſt compoſé, les noms & les fonctions des Officiers qui les gouvernent, la manière de rendre la juſtice, d'adminiſtrer les finances, d'exercer la police, & ainſi du reſte ; la forme des conſeils pour les affaires publiques. Je vou-

drois que chacun commençât par l'état de ſon pays, comme le plus néceſſaire & le plus facile à connoître : enſuite qu'il s'étendît aux pays étrangers les plus proches, & avec leſquels il a le plus de relation. En lui montrant comment les choſes ſont en effet, je lui montrerois comment elles devroient être, non pas encore, ſuivant les opinions des Philoſophes & le pur raiſonnement, mais ſuivant les lois de l'Etat même & ſes anciens uſages. Voilà ce que j'appelle *Droit public.* Les règles ſuivant leſquelles chaque Etat eſt gouverné, les droits du Souverain & des Officiers dont il ſe ſert, les droits des Etats & des Souverains à l'égard les uns des autres; cette étude eſt plus de poſitive que de raiſonnement, & elle enferme beaucoup d'hiſtoires qui peuvent la rendre agréable.

La politique conſiſte plus en raiſonnement, & doit remonter plus haut dans la recherche des principes. Elle ne regarde pas ſeulement comment la France ou l'Allemagne doivent être gouvernées, ſuivant la forme particulière de leur Etat & les lois qui s'y trouvent établies; elle conſidère en général ce que c'eſt que la ſociété civile, quelle forme d'Etat eſt la meilleure, quelles ſont les meilleures lois & les meilleurs moyens de maintenir le repos & l'union entre les hommes. Ces conſidérations générales ſont fort utiles pour donner à l'eſprit de l'élévation & de l'étendue, pourvu que l'on en faſſe l'application ſur les exemples particuliers, & que l'on ne ſe contente pas des exemples anciens d'Athènes ou de Lacédémone, mais que l'on en prenne de modernes qui nous touchent & nous inſtruiſent mieux. L'avis qui me paroît le plus important en cette matière, eſt de faire connoître de bonne heure à un jeune Prince ou à quelque enfant que ce ſoit, la différence de la vraie & de la fauſſe politique. Qu'il ait horreur de celle qui n'a pour but, que de rendre puiſſant le prince, ou le corps qui gouverne aux dépens de tout le reſte du peuple; qui met toute la vertu du Souverain à maintenir & à augmenter ſa puiſſance, laiſſant aux particuliers la juſtice, la fidélité & l'humanité; qu'il ne faſſe pas grand cas des artifices par leſquels on affoiblit ſes voiſins, en leur ſuſcitant des ennemis, ou en excitant chez eux de la diviſion, ni de l'adreſſe à tromper ſes propres ſujets, en leur faiſant croire l'Etat plus puiſſant qu'il n'eſt. Pour éviter tous ces inconvéniens, il faut laiſſer la plus

part des Politiques modernes, & ſur-tout Machiavel & l'Anglois Hobbes. Revenons à Platon & à Ariſtote, dont la politique eſt fondée ſur des principes ſolides de morale & de vertu. Elle a pour but, non pas d'élever un certain homme, ou un certain genre de perſonnes au deſſus des autres, mais de faire vivre les hommes en ſociété le plus heureuſement qu'il eſt poſſible; de procurer à tous les particuliers la ſureté, la poſſeſſion paiſible de leurs biens, la ſanté du corps, la liberté d'eſprit, la droiture du cœur, la juſtice. Pour donner de ſi grands biens à toute une ſociété, ces Philoſophes ont cru qu'il étoit juſte que quelques-uns euſſent la peine de veiller continuellement ſur elle, de pourvoir à tous ſes beſoins, de la défendre des attaques du dehors, de maintenir la tranquillité au dedans. Voilà, ſi je ne me trompe, les principes de la véritable politique. Mais pour la voir dans ſa pureté, il faut remonter plus haut que Platon & Ariſtote; il faut l'apprendre de Moyſe, de David, de Salomon, des Prophètes & des Apôtres, ou plutôt de Dieu même, dont ils n'ont été que les interprètes. Ils nous diront que tous les hommes ſont frères; que les premiers Etats n'ont été que de grandes familles; que chacun doit aimer la terre où Dieu l'a fait naître, & la ſociété où il l'a mis; qu'il eſt juſte qu'un particulier donne ſa vie pour le ſalut public; que c'eſt Dieu qui a établi des hommes pour gouverner les autres; que la perſonne du Prince eſt ſacrée; qu'il eſt établi pour défendre le peuple & lui rendre la juſtice; qu'il ne peut s'acquitter de ſon devoir, ſi Dieu ne lui donne la ſageſſe, & une infinité d'autres maximes ſemblables dont on pourroit compoſer un corps entier de politique tiré de l'Ecriture ſainte. Je n'en ai peut-être que trop dit ſur une matière dont peu de diſciples ont beſoin & que peu de Maîtres ſont capables d'enſeigner.

CHAPITRE XXIX.

Langues, Latin, &c.

OUTRE les études néceſſaires, il y en a de fort utiles à tous ceux qui ſont d'une condition honnête, mais dont on peut ſe paſſer abſolument. Premièrement le Latin. Car je n'ai point ſuppoſé que les études dont j'ai parlé en dépen-

diſſent : & ce que j'ai dit du ſecours que l'on tire des Auteurs anciens pour l'économique & la juriſprudence, ſe doit entendre pour ceux qui apprendront d'ailleurs le Latin ou même le Grec, ou qui liront les traductions. Or, quoique le Latin ne ſoit pas néceſſaire, il eſt très-utile pour la religion, pour les affaires & pour les études. Puiſque l'Egliſe Romaine n'a pas jugé à propos de changer la langue de ſes prières & de ſes offices, non plus que l'Egliſe Grecque & les autres Orientales, il ſeroit à ſouhaiter que tous les Chrétiens puſſent entendre cette langue ; & tous ceux qui ont la commodité de l'apprendre ne la doivent pas négliger, joint la ſatisfaction qu'il y a de pouvoir lire les écrits de tant de Pères Latins & d'entendre cette verſion de l'Ecriture dont l'Egliſe a autoriſé l'uſage. Pour les affaires, la plupart des termes que l'on emploie pour en parler ſont Latins, & empruntés du Droit Romain, dont il eſt impoſſible de bien parler en une autre langue, comme on voit par les livres de Droit des Grecs modernes. Enfin, pour toutes les études, on eſt tellement accoutumé à ſe ſervir de cette langue, qu'elle eſt devenue la langue commune des gens de lettres par toute l'Europe, que la plupart des Auteurs modernes l'ont employée, & qu'elle ſert à entendre tous les anciens.

J'ai déjà parlé de la manière de l'apprendre, & j'ai conſeillé de compter bien plus ſur l'uſage que ſur les préceptes. J'ajouterai qu'il faut être fort ſoigneux de faire obſerver au diſciple le génie de chaque langue, & l'accoutumer à ne rendre jamais le Latin que par de bon François, ni le François que par de bon Latin. Il faut lui montrer que l'on ne peut pas toujours rendre un mot par un mot de même eſpèce, verbe pour verbe, nom pour nom, ni même toujours un mot par un mot, parce que ſouvent un mot d'une langue exprime une phraſe entière de l'autre. Les hommes ont bien plus de penſées, qu'ils n'ont inventé de ſons différens pour les exprimer ; ainſi il n'y a point de langue où on ne demeure court en quelque endroit. Ce n'eſt donc pas traduire parfaitement, que de tourner ſeulement les mots, s'ils ont une conſtruction barbare dans la langue où on les rend. Il eſt vrai que cette manière de traduire eſt la plus ſûre pour la fidélité, & qu'elle donne au Lecteur le plaiſir de voir dans la traduction le génie de la langue originale. Telle eſt la fameuſe verſion des Septante. Elle repréſente l'ori-

ginal mot pour mot, & rend toujours les mêmes mots Hébreux par les mêmes mots Grecs : on ne peut traduire avec plus d'exactitude & de religion. Le reſpect du texte ſacré faiſoit craindre d'en altérer le ſens par le moindre changement. Mais ordinairement, pour bien traduire, il faut rendre la même penſée, & autant qu'il ſe peut, la même figure & la même force d'expreſſion, ſelon le naturel d'une autre langue : & quand l'écolier s'en écarte, il faut lui faire ſentir le défaut de ſa traduction. Diriez-vous, par exemple, en vous plaignant d'un ingrat : j'ai remporté peu de grâces de mon bienfait envers lui ? Vous diriez plutôt : il a mal reconnu l'obligation qu'il m'avoit. Le Latin a cela de particulier pour nous, que comme notre langue en vient, nous croyons que les mots ſignifient ceux dont ils viennent, quoique ſouvent il ne ſoit pas ainſi. *Table* vient de *tabula*, qui ſignifie planche ; *Chambre* vient de *camera*, qui ſignifie une voûte ; *fortis* ſignifie vaillant, & *valens* ſignifie fort.

Il faut encore ſe guérir de l'erreur, que l'on puiſſe apprendre parfaitement le Latin, ni aucune autre langue morte. Nous ne pouvons ſavoir que ce qui eſt écrit, & nous ne pouvons pas même entendre tout ce qui eſt écrit. Combien y a-t-il de mots dans Caton & dans les autres Auteurs des choſes ruſtiques que perſonne n'entend plus ? & combien y a-t-il de ces ſortes de choſes vulgaires & triviales, qui n'ont jamais été écrites en latin ? Dans les diſcours même que nous croyons entendre le mieux, il y a des fineſſes que nous ne pouvons reconnoître, comme celles que remarque Aulu-gelle, en certains endroits de Ciceron & de Virgile. Que s'il eſt preſque impoſſible d'apprendre dans la dernière perfection, même les langues vivantes qui ne nous ſont pas naturelles, que peut-on eſpérer de celles qui ne ſubſiſtent plus que dans les livres ? Mais ce qui nous doit conſoler, c'eſt qu'il ſeroit inutile de les ſavoir mieux. Nous n'avons beſoin du Latin que pour entendre les livres, ou pour nous faire entendre aux étrangers. A l'égard des livres nous ne pouvons entendre que ce qui eſt écrit ; & pour nous faire entendre aux étrangers, il faut parler le Latin à peu près comme eux. Je ne voudrois pas toutefois imiter les Allemands & les Polonois qui emploient ſans ſcrupule le Latin le plus groſſier, pourvu qu'ils le parlent facilement. Mais j'éviterois encore avec plus de ſoin l'af-

Gell. lib. 1. *c.* 7. 13. *c.* 19.

ſectation de pluſieurs Savans, qui à force de parler Latin trop finement, ſont difficiles à entendre : j'aimerois mieux parler plus mal & être entendu. Je voudrois donc proportionner mon ſtyle à la portée du commun des gens de lettres, ſans le négliger, enſorte qu'il fût barbare, ni le travailler tellement qu'il fût obſcur. Je voudrois ſur-tout obſerver le caractère des Ouvrages, & ne pas mêler dans un écrit de théologie, ou de quelque autre matière ſérieuſe, des quolibets ou des proverbes que Plaute fait dire à ſes eſclaves, ni dans une lettre familière, des phraſes poëtiques ou de grandes figures tirées des Philippiques de Ciceron. Ces avis ſont néceſſaires, puiſque la vanité des Savans modernes les a fait donner dans tous ces inconvéniens. Souvent auſſi il leur arrive de mêler des mots Grecs dans leur Latin : en quoi il me ſemble qu'ils ne ſe font guères d'honneur, puiſque c'eſt avouer tacitement qu'ils ne ſavent pas exprimer en Latin ce qu'ils diſent en Grec : car ce n'eſt pas bien ſavoir une langue, que de ne ſavoir pas dire tout ce que l'on veut, du moins en prenant un peu de détour; & c'eſt inſulter à ceux qui ne ſavent pas le Grec, que de couper ainſi le diſcours par des mots qui leur en font perdre la ſuite. Que ſi j'étois forcé de mêler à un diſcours Latin ou François quelque mot Grec ou Hébreu ou d'une autre langue, je l'écrirois toujours en lettres Latines, pour n'embarraſſer perſonne.

V. Gell. lib. 1. c. 10.

CHAPITRE XXX.

Hiſtoire.

LA ſeconde de ces études utiles eſt l'Hiſtoire. Mais comme il eſt difficile qu'un ſeul homme liſe tout ce que nous en avons de tous les temps & de tous les pays ; & qu'il n'eſt pas à propos que beaucoup de gens s'occupent entièrement à cette lecture : il faut du choix & de l'ordre autant ou plus qu'en aucune autre étude. Celui qui ſe contente, comme l'on fait ſouvent, de lire au haſard le premier livre d'Hiſtoire qui lui tombe entre les mains, ſe met en danger de charger ſa mémoire de beaucoup de fables, ou de ne rien retenir faute d'entendre ce qu'il lit. On doit donc donner aux jeunes gens des principes pour

diſcerner les Hiſtoires qui leur ſeront utiles, & pour les lire utilement. Mais pour bien faire, il faut avoir poſé les fondemens de cette étude dès l'enfance. Car quoique la nouveauté ſoit un grand charme dans l'Hiſtoire, rien n'eſt plus incommode que d'y trouver tout nouveau, & n'y rien voir de notre connoiſſance; pas un lieu, pas un homme. L'Hiſtoire de la Chine eſt pleine de grands événemens & d'exemples de vertus rares. Cependant parce que nous n'avons jamais ouï parler d'Hiao, ni de Chim-tan-you, & que la géographie même la plus récente de ce grand pays ne nous eſt pas familière, cette Hiſtoire nous eſt d'abord très-déſagréable. La mémoire travaille continuellement; quand nous trouvons un nom propre, nous ne ſavons ſi nous l'avons déjà vu ou non : on ſe ſouvient de l'avoir vu, mais on a oublié qui il eſt; on prend un royaume pour un homme, un homme pour une femme; on ne voit point l'intérêt que l'on avoit d'aimer ou de haïr l'autre. Enfin l'eſprit eſt tiré tout à la fois par tant de nouveautés différentes, qu'il eſt dans une peine continuelle. Au contraire, quand un homme qui a quelque étude lit Hérodote ou Tite-Live, il ſe reconnoît par-tout; les plus grands objets lui ſont tous familiers. Toute ſa vie il a ouï parler de Cyrus & de Creſus, de Rome & de Carthage. Mais il voit un grand détail qu'il ne ſavoit point; & c'eſt cette nouveauté qui lui donne du plaiſir : parce qu'il ſait où rapporter tout ce qu'il apprend, & qu'il ne travaille point pour entendre ou pour retenir les principales choſes. La peine eſt bien plus grande pour ceux qui n'ont point de lettres : auſſi ſe plaignent-ils la plupart de leur mémoire. Ils devroient plutôt ſe plaindre de leur mauvaiſe éducation, qui fait que Hiſtoire Grecque ou la Romaine leur eſt preſque auſſi inconnue, que celle des Chinois ou des Muſulmans, à ceux qui ont fait les études ordinaires. Encore y a-t-il une différence bien grande. Il y a peu de gens parmi nous qui n'ayent ouï parler d'Alexandre, de Céſar, de Charlemagne; mais qui connoît Almamon ou Gengis-Kan, ſi ce n'eſt quelque peu de curieux?

On ne peut donc commencer trop tôt à donner aux enfans les principes de l'Hiſtoire. En même-temps qu'on leur contera les faits qui ſervent de fondement aux inſtructions de la religion, il faut leur conter auſſi ceux que l'on trou-

vera dans l'Hiſtoire, les plus grands, les plus éclatans, les plus agréables & les plus faciles à retenir. Il faut choiſir entre les autres ceux qui peuvent frapper l'imagination. La louve de Romulus, la mort de Lucrèce, la priſe de Rome par les Gaulois; le triomphe de Pompée, ou celui de Paul Emile; la mort de Céſar. Et ſi l'on peut leur faire voir des médailles, des ſtatues ou des eſtampes, les images en ſeront bien plus vives, & s'imprimeront bien plus avant dans la mémoire. C'eſt ſans doute le plus grand uſage de la peinture & de la ſculpture; & c'étoit un grand avantage aux anciens Grecs de pouvoir apprendre leur Hiſtoire, même ſans ſavoir lire, en ſe promenant dans leurs villes. Car, de quelque côté qu'ils ſe tournaſſent, ils trouvoient ou des bas reliefs ou des peintures excellentes, dans les Temples & les Galeries publiques, qui repréſentoient des batailles & d'autres événemens fameux; ou des ſtatues d'hommes illuſtres, dont les viſages étoient reſſemblans, & dont l'habit & la poſture marquoient le ſujet qui les avoit fait ériger. Dans la campagne même on voyoit des trophées, des tombeaux, des pyramides, qui étoient autant de monumens hiſtoriques. *Pauſanias paſſim.*

Il faut encore avoir grand ſoin de dire aux enfans quantité de noms propres d'hommes & de lieux, afin qu'ils leur ſoient familiers de bonne heure & qu'ils excitent leur curioſité. Je voudrois ſur-tout leur nommer ceux qui font plus grande figure dans l'Hiſtoire du monde. Seſoſtris, Ninus, Nabuchodonoſor, Cyrus, Hercules, Achilles, Homère, Lycurgue, & les Romains à proportion. Mais je voudrois y joindre les noms de l'Hiſtoire moderne, dont toutefois on parle beaucoup moins aux enfans. Guillaume le conquérant, Godefroi de Bouillon, Sanche le grand, roi de Navarre, & tous les autres qui ont été les plus illuſtres depuis ſix cents ans. Je ne voudrois pas même omettre les Orientaux, & je voudrois qu'un enfant eût ouï parler des califes de Bagdad & du Caire, de la plus grande puiſſance des Turcs Seljouquides, & de celle des Mogols: leurs noms ne lui paroîtroient point ſi barbares dans la ſuite, s'il y étoit accoutumé de bonne heure. On ſe ſerviroit des cartes de géographie pour les noms des lieux qu'il faudroit auſſi leur apprendre, ſelon tous les temps & toutes les langues, autant que l'on pourroit. Je ne vou-

crois dans le commencement de ces inſtructions, m'attacher à aucun ordre de dates ni de chronologie, mais ſuivre l'occaſion de la curioſité des enfans, pour leur dire tous ces noms & tous ces faits.

La matière de l'Hiſtoire étant ainſi préparée, je commencerois à l'arranger lorſque mon diſciple auroit dix ou douze ans. Je lui ferois obſerver les époques dont on s'eſt ſervi pour compter les temps. Les Olympiades & la fondation de Rome, Alexandre, l'Incarnation, l'hégire des Mahométans. Mais je ne voudrois point l'embarraſſer d'une chronologie exacte, ni l'obliger à retenir des dates toutes ſimples qui demandent un grand effort de mémoire. Je me garderois donc bien de lui parler de la Période Julienne ; & je ne me ſervirois pas même des années de la création du monde. Il eſt très-difficile, pour ne pas dire impoſſible, de les fixer : & elles ne ſont pas de grand uſage, puiſque juſques au temps de Rome & des Olympiades, (car c'eſt à peu près le même), il n'y a guères que l'Hiſtoire ſainte. Je me contenterois qu'il en ſût bien la ſuite, ſelon les époques ordinaires, du déluge, d'Abraham, de Moyſe, de Salomon ; ſans ſe trop mettre en peine de la ſomme totale des années, qui ne ſe peut tirer ſans de grandes difficultés. Je lui ferois rapporter à ces perſonnes & à ces événemens, qui nous ſont plus connus, le peu d'Hiſtoire profane qu'il y a dans ces temps-là : Danaüs & Cecrops à Moyſe, Cadmus à Joſué, Homère au Prophète Elie : laiſſant le ſoin de ſupputer les années du monde à ceux qui ont le loiſir & la curioſité d'étudier plus à fond la chronologie.

De plus, je lui répéterois ſouvent certaines obſervations générales qui rendent l'étude de l'Hiſtoire plus courte, plus facile & plus utile. Vous devez ſavoir, lui dirois-je, que nous n'avons pas des Hiſtoires de tous les temps, non plus que de tous les pays. Il y a toujours eu une infinité de nations ignorantes ; & de celles qui ont écrit, il y en a peu dont nous connoiſſions les livres. Toutes les Hiſtoires des anciens Orientaux, des Egyptiens, des Syriens, des Chaldéens & des Perſes, toutes ont péri ; & la plus ancienne qui nous reſte, hors celle du peuple de Dieu, eſt l'Hiſtoire d'Herodote, qui n'a écrit qu'environ deux mille ans après le déluge, & douze cents ans après Moyſe. Nous n'avons, juſques au temps de JESUS-CHRIST, que les livres des Grecs &

des Romains, qui ne contiennent guères d'Hiſtoires certaines & dignes de foi, plus anciennes que la fondation de Rome. Après JESUS-CHRIST, pendant près de cinq cents ans, vous n'avez qu'une ſeule Hiſtoire à ſuivre, qui eſt la Romaine. Mais depuis la ruine de l'empire d'Occident, l'Eſpagne, la France, l'Italie & l'Angleterre ſont chacune leur Hiſtoire particulière; à quoi il faut ajouter celles d'Allemagne, de Hongrie, de Pologne, de Suède & de Danemarck, à meſure qu'elles commencent. On peut néanmoins rapporter toutes ces Hiſtoires à celle de France, parce que l'empire de Charlemagne embraſſoit la plupart de ces pays; & dans les autres, il étoit tellement reſpecté, que les peuples tenoient à honneur d'imiter les mœurs de ſes ſujets: d'où vient que les Levantins comprennent ſous le nom de *France* toutes les nations que j'ai marquées.

Voilà toute la ſuite de l'Hiſtoire qui nous eſt la plus connue; ſi ce n'eſt que l'on y veuille ajouter l'Hiſtoire Byzantine que nous avons depuis deux ſiècles. Pour celle des Muſulmans, qui comprend tout ce qui s'eſt paſſé depuis mille ans dans l'Egypte, la Syrie, la Perſe, l'Afrique & tous les autres pays où la religion de Mahomet s'eſt étendue, nous l'avons ignorée juſques à préſent. Ce n'eſt pas, comme l'on croit communément, que les Mahométans n'ayent point écrit, ou que leurs livres ſoient perdus; il y en a de leur Hiſtoire ſeule de quoi faire une bibliothèque entière; mais ils ne ſont ni imprimés ni traduits, hors deux ou trois qui courent entre les mains des curieux. Nous ſavons encore que les Chinois ont une très-longue ſuite d'Hiſtoire, dont on nous a donné un échantillon en latin depuis environ trente ans. Nous ſavons que les Indiens ont des traditions très-anciennes écrites en une langue particulière. On ſait quelque choſe du Mexique & des Incas, mais qui ne remonte pas loin; & on a depuis deux cents ans une infinité de relations de divers voyages. C'eſt tout ce que je connois d'Hiſtoires. On voit combien c'eſt peu en comparaiſon de toute l'étendue de la terre, & de toute la ſuite des ſiècles; mais il y en a encore trop pour un ſeul homme, & c'eſt particulièrement en cette étude qu'il faut choiſir & ſe borner.

Premièrement, il faut ſavoir à quoi s'en tenir dans les commencemens de chaque hiſtoire, pour ne pas donner dans

la fable, en voulant remonter trop haut. La règle la plus ſure, eſt de tenir pour ſuſpect tout ce qui précède le temps où chaque nation a reçu l'uſage des lettres. De plus, il faut obſerver ſoigneuſement la qualité & le temps des Hiſtoriens. On peut dire en général, qu'il n'y a d'hiſtoires dignes de foi, que celles des contemporains, ou de ceux qui ont écrit ſur des contemporains, dont les livres peuvent être venus juſques à eux, par une tradition ſuivie. Mais quand il y a de l'interruption dans une hiſtoire, & de grands vides obſcurs, tout ce qui les précède doit être ſuſpect. Je me contenterois de cet ordre, & de ces règles générales pour l'hiſtoire univerſelle; & je renfermerois mon diſciple, pour ſavoir quelque détail, dans l'hiſtoire particulière de ſon pays. Encore cette étude doit-elle être fort diverſement étendue ou reſſerrée ſelon la qualité des perſonnes. Un homme de condition médiocre a beſoin de fort peu d'hiſtoire: celui qui peut avoir quelque part aux affaires publiques en doit ſavoir beaucoup plus, & un prince n'en peut trop ſavoir. L'hiſtoire de ſon pays lui fait voir ſes affaires, & comme les titres de ſa maiſon; & celles des pays étrangers les plus proches, lui apprend les affaires de ſes voiſins, qui ſont toujours mêlées avec les ſiennes. Toutefois, comme il a beaucoup d'autres choſes à ſavoir, & que la capacité de l'eſprit humain eſt bornée, il faut qu'il étudie principalement l'hiſtoire de ſon pays & de ſa maiſon, & qu'il ſache plus en détail ce qui eſt le plus proche de ſon temps. Je voudrois à proportion que chaque ſeigneur ſût bien l'hiſtoire de ſa famille, & que chaque particulier ſût mieux celle de ſa province & de ſa ville, que du reſte. Le livre de la Genèſe eſt un parfait modèle du choix que chacun doit faire dans l'étude de l'Hiſtoire. Moyſe y a renfermé tous les faits qu'il étoit utile aux Iſraélites de ſavoir, s'étendant principalement ſur les plus importans: comme la création, le péché du premier homme, le déluge & l'hiſtoire des patriarches, à qui Dieu avoit fait des promeſſes qu'il alloit exécuter. Il ne laiſſe pas d'y marquer l'origine de toutes les nations, & de s'étendre plus ou moins ſur leur hiſtoire, ſelon qu'elles avoient plus ou moins de rapport au peuple pour qui il écrivoit. Que ſi l'on veut un abrégé qui ne ſerve qu'à rafraîchir la mémoire, on en a l'exemple dans le premier chapitre des Paralipomènes, où les ſeuls noms mis de ſuite, rappellent toute l'hiſtoire de la Genèſe.

Gen. x.

Genèſe. Il eſt toutefois à ſouhaiter, quoiqu'il ne ſoit pas néceſſaire, que tous ceux qui en ont le loiſir, liſent les principaux Hiſtoriens Grecs & Romains. Il y a à profiter & pour la morale & pour l'éloquence. Car en y apportant le correctif que j'ai marqué, les exemples des plus grandes actions & de la bonne conduite des Anciens peuvent être fort utiles; & la manière d'écrire des Hiſtoriens peut nous ſervir beaucoup & pour la méthode & pour le ſtyle, ſi nous ſavons les imiter. Ainſi il vaudra bien autant s'exercer à la langue Latine, en liſant des Hiſtoriens, que d'autres Auteurs, puiſqu'on ne la peut apprendre ſans lire beaucoup.

CHAPITRE XXXI.

Hiſtoire naturelle.

APRÈS l'hiſtoire des mœurs & des actions des hommes, l'étude la plus utile, ce me ſemble, eſt l'hiſtoire naturelle. Je comprends ſous ce nom toutes les connoiſſances poſitives & fondées ſur l'expérience, qui regardent la conſtruction de l'univers, & de toutes ſes parties, autant qu'en a beſoin un homme qui ne doit être ni Aſtronome, ni Médecin, ni Phyſicien de profeſſion. Car encore ne faut-il pas ignorer tout-à-fait ce que c'eſt que ce monde où nous habitons, ces plantes & ces animaux qui nous nourriſſent; ce que nous ſommes nous-mêmes. Je ſais bien que la connoiſſance de nous-mêmes eſt la plus néceſſaire de toutes. Mais c'eſt la connoiſſance de l'ame que je rapporte à la logique & à la morale. Pour le corps, comme nous le gouvernons bien moins par la connoiſſance que par une volonté aveugle, qui eſt ſuivie des mouvemens qui dépendent de nous, ſans que nous connoiſſions les reſſorts & les machines qui en ſont les cauſes prochaines, la connoiſſance particulière de ſa ſtructure ne nous ſert guères que pour en admirer l'Auteur, qui n'eſt pas moins admirable dans les autres animaux & dans les autres parties de la nature. Il eſt vrai que nous devons être plus touchés de ce que nous trouvons en nous-mêmes. D'ailleurs la connoiſſance de notre corps eſt fort utile pour entendre les paſſions, leurs cauſes & leurs remèdes, qui eſt une grande partie de la morale; & pour diſcerner ce qui eſt propre à conſerver la ſanté de ce qui lui eſt contraire, qui eſt une des

études que j'ai marquées entre les plus néceſſaires.

Cette hiſtoire naturelle, ou phyſique poſitive, comprendroit donc la coſmographie & l'anatomie. Par la *Coſmographie*, j'entends le ſyſtème du monde, la diſpoſition des aſtres, leurs diſtances, leurs grandeurs, leurs mouvemens, ſuivant les dernières obſervations des Aſtronomes les plus exacts, s'en rapportant à eux comme à des experts dignes de foi, ſans examiner leurs preuves. J'y comprends auſſi les météores, non pour en chercher les cauſes, mais ſeulement pour connoître les faits : la deſcription de la terre, non pas tant de ſa ſurface, qui regarde la géographie, & ſe rapporte à l'hiſtoire morale, que de ſa profondeur, & des différens corps qu'elle contient. Il ſemble d'abord que ces connoiſſances ne ſoient que de pure curioſité ; mais elles ſont en effet fort utiles pour élever l'eſprit & lui donner de l'étendue, fournir des idées juſtes de la ſageſſe infinie & de la toute-puiſſance de Dieu, de notre foibleſſe & de la petiteſſe de toutes les choſes humaines. Sous le nom d'*Anatomie*, je comprends celle des plantes auſſi-bien que celle des animaux ; & ſans ſe répandre dans la curioſité, qui n'a point de bornes, je voudrois que mon diſciple connût bien les animaux de ſon pays, les plus fameux des pays étrangers, & les plantes les plus d'uſage : qu'il ſût diſtinguer les principales parties d'une plante & d'un animal ; qu'il vît comment tous ces corps vivans ſe nourriſſent & ſe conſervent ; mais particulièrement qu'il vît la ſtructure admirable des reſſorts qui font mouvoir les animaux ; je dis ce que l'on en touche au doigt, c'eſt-à-dire les os & les muſcles. On pourroit, ſuivant ſon loiſir & ſon génie, pouſſer cette étude juſques à la connoiſſance des arts, qui employent des machines fort ingénieuſes, ou qui produiſent des changemens conſidérables dans les corps naturels, comme la chimie, la fonte des métaux, la verrerie, la pelleterie, la teinture, &c.

CHAPITRE XXXII.

Géométrie.

JE mets encore la géométrie au nombre des études les plus utiles à tout le monde : les Grecs en jugeoient ainſi & la faiſoient apprendre à tous les enfans. En effet, elle ne contient pas ſeulement les principes de pluſieurs arts très-

utiles, comme les méchaniques, l'arpentage, la trigonométrie, la gnomonique, l'architecture toute entière, & particulièrement la fortification de ſi grand uſage aujourd'hui, mais elle forme l'eſprit en général, & fortifie extrêmement la raiſon; elle accoutume à ne ſe pas contenter des apparences, à chercher des preuves ſolides, à ne ſe point arrêter tant que l'on peut douter avec la moindre vraiſemblance, & à diſcerner ainſi les raiſons convaincantes & démonſtratives, d'avec les ſimples probabilités: elle ſeroit dangereuſe toutefois, ſi elle n'étoit précédée de la logique, telle que je l'ai marquée entre les études néceſſaires, car c'eſt de cette logique qu'il faut prendre les grandes règles de l'évidence, de la certitude & de la démonſtration, pour ne pas croire qu'il n'y ait que des choſes ſenſibles & imaginables, comme ſont les objets de la géométrie que nous connoiſſons clairement; qu'il n'y ait des raiſonnemens certains que touchant le rapport des angles & des lignes, ou les proportions des nombres, & qu'il faille chercher en toutes matières la même eſpèce de certitude; mais quand on aura fondé ces diſtinctions & ces règles générales par une bonne logique, la géométrie fournira un grand exercice de définir, de diviſer & de raiſonner.

CHAPITRE XXXIII.

Rhétorique.

SUR la fin des études, comme depuis l'âge de quatorze ou quinze ans, ou plus tard encore, à proportion de l'eſprit & du loiſir de l'écolier, on pourroit lui faire connoître les règles les plus ſolides de la véritable éloquence; je ne propoſe pas cette étude comme néceſſaire, parce que l'on peut, ſans être éloquent, être homme de bien & même être habile juſqu'à un certain point, & que l'éloquence dépend pour le moins autant du naturel que de l'étude. Il faut toutefois avouer qu'elle eſt d'une grande utilité, & que c'eſt elle qui fait réuſſir, pour l'ordinaire, les affaires les plus grandes & les plus difficiles; car je n'entends pas ici par *Eloquence* ou *Réthorique* ce que l'on entend d'ordinaire, abuſant d'un nom que les pédans & les déclamateurs ont décrié; je n'entends pas, dis-je, ce qui fait

faire ces harangues de cérémonies, & ces autres diſcours étudiés qui chatouillent l'oreille en paſſant, & ne ſont le plus ſouvent qu'ennuyer; j'entends l'art de perſuader effectivement, ſoit que l'on parle en public ou en particulier; j'entends ce qui fait qu'un Avocat gagne plus de cauſes qu'un autre; qu'un Prédicateur, humainement parlant, fait plus de converſions; qu'un Magiſtrat eſt le plus fort dans les délibérations de ſa compagnie; qu'un Négociateur fait un traité avantageux pour ſon Prince; qu'un Miniſtre domine dans les conſeils; en un mot, ce qui fait qu'un homme ſe rend maître des eſprits par la parole: je ſais bien que ſouvent ceux qui réuſſiſſent dans les plus grandes affaires, ont plus de talent naturel & d'expérience que d'étude; mais je ne doute point qu'elle ne leur fût très-utile; ils n'en auroient pas moins ce beau naturel & ce grand uſage, & ils auroient de plus quelques règles un peu plus sûres, & les exemples des plus grands hommes de l'antiquité. Un Prince ou un Miniſtre d'Etat, qui auroit été aſſez bien élevé pour ſe familiariſer dès ſa jeuneſſe avec Ciceron, Demoſthènes & Thucydides, auroit un grand plaiſir à les relire en âge mûr, & en tireroit un grand profit; mais ces auteurs demeurent inutiles & mépriſés pour l'ordinaire, faute de lecteurs proportionnés: on les fait lire à des enfans qui n'entendroient pas même en François des diſcours ſemblables, faute d'expérience des choſes de la vie, & d'attention aux affaires ſérieuſes; ou ſi des hommes les liſent, ce ſont des ſavans de profeſſion, des Régens, des Prêtres, des Religieux éloignés du commerce du monde, & remplis d'idées toutes différentes de celles qui occupoient ces Auteurs. Ciceron & Démoſthènes étoient des hommes nourris dans le monde & dans les affaires. Ils s'élevèrent par leur mérite beaucoup au-deſſus de leur naiſſance, qui toutefois étoit honnête, ſelon les mœurs de leur nation, & ils arrivèrent à la plus grande puiſſance que l'on pût avoir dans leurs républiques. Ciceron fut Conſul, c'eſt-à-dire que pendant une année il fut à la tête d'un empire auſſi grand que douze royaumes, comme ceux que nous voyons en Europe. Il gouverna une province, il commanda des troupes, il étoit égal en dignité à Céſar & à Pompée; des rois lui faiſoient la cour; cependant, parce qu'on a lu ces Auteurs dans les claſſes, & ſouvent avec dégoût, il en reſte ſouvent une idée

déſagréable ; parce que l'on voit qu'ils plaidoient des cauſes, on les prend pour des Avocats comme les nôtres, & on ne conſidère pas que Céſar plaidoit auſſi, & pouvoit diſputer de l'éloquence avec Ciceron. Auguſte étant le maître de Rome, plaida auſſi quelques cauſes particulières D'ailleurs on voit quantité de gens qui les étudient toute leur vie ſans en devenir plus propres au monde & aux affaires, & on ne prend pas garde qu'ils n'y cherchent que le langage ou les figures de rhétorique, pour les copier ſouvent mal à propos, & qu'ils n'y cherchent rien moins que la manière de traiter les grandes affaires. *Suet in Jul.* 55.

Plus l'écolier ſaura de choſes & aura le raiſonnement formé, plus il ſera capable de cette étude d'éloquence, car elle ne fait que donner la forme au diſcours ; il faut que le bon ſens & l'expérience en fourniſſent la matière : j'attendrois donc qu'un jeune homme eût des penſées & pût dire quelque choſe de lui-même, pour lui montrer la manière de le dire ; je ne laiſſerois pas de jeter de loin les fondemens de cet art : premièrement, j'en établirois la morale, & je lui ferois entendre, auſſitôt qu'il en ſeroit capable, que l'éloquence eſt une bonne qualité, n'étant que la perfection de la parole ; que comme la parole nous eſt donnée pour dire la vérité, l'éloquence nous eſt donnée pour faire valoir la vérité & l'empêcher d'être étouffée par les mauvais artifices de ceux qui la combattent, ou par la mauvaiſe diſpoſition de ceux qui l'écoutent ; que c'eſt abuſer de l'éloquence que de la faire ſervir à ſes intérêts & à ſes paſſions, quoique Ciceron & la plupart des Orateurs en ayent uſé de la ſorte ; que ſon uſage légitime eſt de perſuader aux hommes ce qui leur eſt véritablement bon, & principalement ce qui peut les rendre meilleurs, leur peignant vivement l'horreur du vice & la beauté de la vertu, comme ont fait les Prophètes & les Pères de l'Egliſe ; voilà ce que j'appelle *la Morale de l'éloquence.* *Gorg.* *Auguſt. Doctr. Chriſt. lib. 3. c. 2. 5. &c.*

L'art conſiſte à ſavoir bien parler & bien écrire, en toutes les rencontres de la vie, non-ſeulement dans les actions publiques, comme ces harangues qui ne ſe font que pour ſatisfaire à certaines formalités, mais dans les délibérations, dans les affaires ordinaires, dans les ſimples converſations : ſavoir faire une relation, écrire une lettre ; tout cela eſt matière d'éloquence à proportion du ſujet. Pour en montrer

le ſecret, je voudrois principalement employer les exemples & l'exercice. Les exemples ſe prendroient dans Ciceron, ou même dans Démoſthènes, ſelon les langues que le diſciple ſauroit. S'il ne ſavoit point de Latin, on pourroit ſe ſervir des traductions de Ciceron, ou de quelque bon livre moderne, comme les lettres du Cardinal d'Oſſat, qui ſont pleines d'éloquence ſolide, par où l'on réuſſit dans les affaires. Ces exemples ſerviroient à donner aux préceptes, du corps & de l'agrément. Car des préceptes tous ſeuls, donnés en général, ſeront toujours ſecs & ſtériles; & comme dit S. Auguſtin, un beau naturel acquerra plutôt l'éloquence, en liſant ou en écoutant des diſcours éloquens, qu'en étudiant des préceptes de l'éloquence. On pourra profiter de toutes ſortes de lectures, on trouvera par-tout des exemples de ce qu'il faut ſuivre ou de ce qu'il faut éviter; & cet exercice ſervira encore pour former le jugement du diſciple. Car il faut l'accoutumer à juger de ce qu'il lit, & à rendre raiſon pourquoi il le trouve bon ou mauvais. Ces raiſons ſont tout l'art de la rhétorique; il n'a été formé que ſur les exemples, en obſervant ce qui perſuadoit & ce qui nuiſoit à la perſuaſion, & s'en faiſant des règles, afin de ne le pas faire ſeulement par haſard ou par habitude. Non-ſeulement la lecture, mais les converſations & les diſcours les plus communs de la vie ſont de bonnes leçons d'éloquence. Ces exemples vivans & familiers ſerviront plus à la rendre ſolide & effective, que les livres & tout ce qui ſent l'école. Il eſt donc important d'apprendre à un jeune homme à en profiter, & de lui faire étudier ſur le naturel tout l'art du diſcours. Faites-lui remarquer les adreſſes que les gens les plus groſſiers emploient pour faire valoir leurs intérêts; avec quelle force les paſſions font parler, & quelle variété de figures elles fourniſſent; enfin, comment la voix, le geſte, tout l'extérieur eſt proportionné au mouvement de celui qui parle. Ces exemples ſont plus forts dans les perſonnes exercées aux affaires, que dans les autres; à la ville, qu'à la campagne; à la cour, qu'à la ville; & les figures ſont plus vives dans les femmes que dans les hommes.

4. Doct. Chriſt. c. 2.

Ariſt. 1. theor. init.

L'autre moyen pour apprendre cet art, qui eſt l'exercice, doit conſiſter non-ſeulement à écrire, mais à parler. Je voudrois que cet exercice ſe fit toujours en François, quel-

que bien que l'écolier ſût le Latin. C'eſt aſſez qu'il ſoit occupé à bien parler, ſans l'appliquer encore à une langue qui ne lui eſt pas naturelle. Il eſt à craindre qu'il ne force ſes penſées, faute de les ſavoir exprimer aſſez juſte, ou pour ne pas perdre quelque belle période de Ciceron : s'il traite un ſujet antique, il tranſcrira peut-être, ſans les entendre, des phraſes des Auteurs qu'il aura lus ; & ſi le ſujet eſt moderne, il ſera embarraſſé d'en parler en Latin : car étant accoutumé à ne parler qu'à des Grecs ou à des Romains, il ſera tout déconcerté quand il faudra parler à des hommes portant des chapeaux & des perruques, & traiter des intérêts de la France & de l'Allemagne, où il n'y a ni tribune aux harangues, ni comices, ni Conſuls. Qu'il écrive donc en ſa langue, premièrement des narrations, des lettres, & d'autres pièces faciles. Qu'il faſſe enſuite quelque éloge d'un grand homme, quelque lieu commun de morale, mais ſolide, ſans galimatias, ni penſées fauſſes ; qu'il exprime ſérieuſement ſes véritables ſentimens. Enfin, quand il ſera plus avancé, qu'il écrive des diſcours entiers, comme des délibérations ſur les hiſtoires qu'il aura lues, & ſur les ſujets qu'il ſaura le mieux, afin qu'il tire autant qu'il pourra toutes ſes preuves des circonſtances de l'affaire, évitant les diſcours vagues & généraux. Ces compoſitions écrites, accoutument les jeunes gens à s'appliquer, à fixer leurs penſées, à choiſir les meilleures & les arranger ; à faire des périodes, & y obſerver le tour & la meſure qui contente l'oreille ; en un mot à parler exactement. L'exercice de parler les accoutumera à parler aiſément de ſuite, ſans chercher, ſans héſiter, ni ſe reprendre ; à être hardis & attentifs. Or, par cet exercice de parler, je n'entends pas tant ce que l'on appelle *Déclamation*, qui n'eſt d'uſage tout au plus que pour ceux qui doivent un jour parler en public, que des diſcours familiers, ſuivis & ſoutenus, comme ſont ceux des gens qui parlent bien d'affaires, ou qui content bien une hiſtoire en converſation. Voilà ce que j'appelle *Rhétorique*.

CHAPITRE XXXIV.

Poëtique.

QUE ſi votre diſciple a un génie extraordinaire, vous pouvez le pouſſer juſques à la poëſie, qui n'eſt en effet qu'une éloquence plus ſublime. Je ne crois pas que l'on en doive enſeigner l'art à beaucoup de gens, puiſqu'il eſt bien plus important qu'il n'y ait point de méchans Poëtes, qu'il n'eſt néceſſaire qu'il y ait des Poëtes; & il eſt inutile de l'enſeigner à des enfans, puiſque pour y réuſſir, toute la force de l'eſprit eſt néceſſaire. Car il ne faut pas prendre la verſification pour la poëſie, ni croire que la poëſie ne ſoit qu'un jeu, nous réglant ſur les exemples modernes. Pour en voir le véritable caractère, il faut remonter juſques à Sophocles & à Homère. On verra une poëſie très-ſérieuſe & très-agréable tout enſemble, propre à former le jugement pour la conduite de la vie, & pleine des inſtructions les plus néceſſaires à ceux pour qui elle étoit faite; c'eſt-à dire de leur religion & de l'hiſtoire de leur pays. On verra la même choſe dans Pindare, & dans tous les autres Poëtes Grecs. Les Latins n'ont fait que les imiter. Il eſt vrai qu'Homère & Pindare, qui ont ſi bien entendu cet art, l'ont employé à fomenter l'idolâtrie, & à ſe faire paſſer, par une impoſture criminelle, pour des hommes inſpirés & des Prophètes, ſans parler de l'imperfection de leur morale: de ſorte que pour trouver une poëſie pure, établie ſur un fondement ſolide, où l'on puiſſe goûter en ſureté le plaiſir que peut donner le langage des hommes, il faut remonter juſques aux cantiques de Moyſe, de David, & des autres vrais Prophètes. C'eſt-là qu'il faut prendre la véritable idée de la poëſie. Elle conſiſte, ce me ſemble, à rendre agréables & touchantes les vérités les plus néceſſaires pour former la conduite des hommes, & les rendre heureux, & à employer pour une fin ſi noble tout ce que l'eſprit humain a de plus fort, de plus ſublime, de plus brillant, tout ce que la parole a de plus expreſſif & de plus propre, tout ce que le ſon de la voix a de plus harmonieux & de plus paſſionné. Ce n'eſt donc pas un jeu d'enfans, & c'eſt abuſer miſérablement de ces beaux talens, quand Dieu nous les donne, que de ne les employer qu'à des ſujets mauvais

ou inutiles. On devroit plutôt travailler à réconcilier le bel eſprit avec le bon ſens, & avec la vertu.

Il ne faudroit pas beaucoup de préceptes de poëtique à un homme qui ſauroit ceux de l'éloquence : il n'y auroit guères que des exceptions à donner, en marquant juſques où la poëſie s'élève, & ce qu'elle retranche des diſcours ordinaires. Le plus néceſſaire ſeroit de montrer les différens caractères de ſes ouvrages. Ce que c'eſt qu'une *Ode*, qu'une *Hymne*, une *Elegie*, une *Eglogue*, & ainſi des autres, les réglant ſur les modèles des Anciens, principalement des Grecs, & faiſant voir comment nous les pouvons imiter. Pour les règles de la verſification, c'eſt une affaire de peu de leçons ; & l'exercice ſeul en donne la facilité. Je ne parle point ici des vers Latins ; ſi l'on en fait, ce ſera comme un exercice de grammaire, pour apprendre la quantité, & pour avoir plus de mots à choiſir en compoſant ; & je ne ſais ſi ce profit vaut la peine que donnent les vers latins. Mais ceux qui veulent prétendre à la poëſie, doivent s'y exercer en leur langue, & écrire pour leur nation. Au reſte, je ne voudrois pas dire que la poëtique fût une connoiſſance inutile à tous ceux qui ne ſont pas nés Poëtes, ou qui ne veulent pas exercer ce talent. Il eſt bon que la plupart des honnêtes gens ſachent juger de la poëſie par les véritables principes ; & pour cela qu'ils connoiſſent les caractères des ouvrages, & les exemples des Anciens. Mais je ne puis me réſoudre à mettre cette étude entre les études les plus utiles dont j'ai parlé juſqu'ici. Je la mets ſeulement au rang des curioſités louables, dont je vais faire le dénombrement.

CHAPITRE XXXV.

Études curieuſes.

JE compterai donc pour la première de ces curioſités la poëtique en théorie, & la lecture des Poëtes anciens. Ce n'eſt pas que quand on les entend bien il n'y ait à profiter, particulièrement des Grecs ; mais pour les lire avec plaiſir, il faut ſavoir ſi bien leur langue, leur mythologie & leurs mœurs, que l'utilité ou le plaiſir qui en revient, ne me ſemble pas digne de ce travail : vu le grand nombre de con-

noiſſances qui nous ſont plus néceſſaires. A la poëtique, je joints la muſique ; je ne dis pas ſeulement l'exercice de chanter, & les règles pour conduire la voix, mais l'art & les principes de ces règles. J'y joints auſſi la peinture, le deſſein, & tous les arts qui en dépendent. Je compte encore pour études curieuſes toutes les mathématiques qui vont au-delà des élémens d'arithmétique & de géométrie. J'y comprends la perſpective & l'optique, l'aſtronomie & la théorie des planètes, la chronologie exacte, la recherche des antiquités, comme des médailles & des inſcriptions, la lecture des voyages, l'étude des langues ; car hors le Latin, le reſte ſe peut mettre au rang des curioſités.

Ce n'eſt pas que le Grec ne ſoit fort utile à tous ceux qui veulent bien ſavoir les humanités, & principalement aux Eccléſiaſtiques. L'Italien & l'Eſpagnol ont tant de rapport au François, que pour peu que nous ayons de génie pour les langues, nous ne devons pas les négliger. Pour les autres langues étrangères, comme l'Anglois & l'Allemand, il n'y a que l'utilité particulière qui puiſſe en compenſer la difficulté. Mais la curioſité la plus dangereuſe en ce genre, eſt celle des langues orientales. Elle flatte la vanité, par la ſingularité & le prodige. Outre qu'elle marque une profonde érudition, parce que l'on n'apprend d'ordinaire ces langues, qu'après celles qui ſont plus communes. Mais après tout, l'utilité n'en eſt pas aſſez grande pour le temps & la peine qu'il en coûte. Comme les peuples entiers profitent du courage & de la curioſité de quelque peu de Voyageurs qui ont découvert les pays les plus éloignés, & du travail des marchands qui y trafiquent tous les jours : ainſi il ſuffit qu'il y ait un petit nombre de curieux qui, par leurs traductions & leurs extraits, nous faſſent connoître les livres des Arabes, des Perſans, & des autres Orientaux. La curioſité va plus loin que l'étendue de la mémoire, ou même de la vie ; & entre les curieux mêmes, il eſt à ſouhaiter que chacun ſe borne à une langue, pour la bien ſavoir, ou tout au plus à deux ou trois qui ayent grande liaiſon enſemble, plutôt que d'en connoître un grand nombre imparfaitement.

J'excepte la langue hébraïque, pour le reſpect de l'écriture ſainte, qu'il eſt difficile de bien entendre, ſans en avoir quelque teinture ; & j'eſtime utile à l'Egliſe, qu'il y ait toujours pluſieurs Eccléſiaſtiques qui la ſachent, quand ce ne

ſeroit que pour impoſer ſilence aux hérétiques qui veulent s'en prévaloir ; & pour travailler à la converſion des Juifs, dans les pays où il y en a. Mais hors la néceſſité de cette controverſe, je ne voudrois pas m'amuſer à lire beaucoup de Rabbins. Il y a plus à perdre qu'à gagner à cette étude. Ne nous laiſſons pas tromper par la vanité de ſavoir ce que tous les autres ignorent : voyons à quoi il ſert effectivement. S'il y avoit quelque choſe d'utile dans les Rabbins, ce ſeroit les faits & la tradition des anciennes coutumes de leur nation ; mais ils ſont la plupart ſi modernes, qu'il eſt bien difficile de croire qu'ils ayent conſervé ces traditions. Il n'y en a guères de plus anciens que de cinq cents ans ; ainſi quand il n'y auroit que mille ans que le Talmud ſeroit écrit, il y a toujours plus de cinq cents ans, ou il faut que ces traditions ſe ſoient conſervées, ſans écrire ce qui n'eſt guères vraiſemblable. Le temps & le ſtyle de leurs livres ſemble montrer qu'ils n'ont écrit que par émulation des Mahométans. Cependant, ſi quelque particulier avoit aſſez d'inclination à cette ſorte d'étude pour s'y donner tout entier, je voudrois qu'il s'attachât au Talmud, où l'on trouvera ſans doute leurs traditions les plus anciennes & les plus utiles pour connoître les mœurs des Juifs, principalement depuis le retour de la captivité, juſques à l'entière diſperſion ſous les Romains. Mais ce travail eſt trop pénible & trop ingrat pour y exciter beaucoup de gens.

Une autre étude curieuſe, qui peut avoir de grandes utilités, eſt la théorie des arts & des manufactures différentes. Je mets en ce même rang la connoiſſance des plantes, non-ſeulement de celles qui ſont d'uſage, mais de tout ce qui en a été dit, & ainſi des animaux & de toute l'hiſtoire naturelle à proportion ; les expériences de chimie ou des autres arts, qui ont fait découvrir de nouveaux ſecrets ; les différens ſyſtèmes que les Philoſophes ont inventés pour expliquer les effets de la nature ; c'eſt-à-dire en un mot, toute l'étendue de la phyſique. J'appelle tout cela *Curioſité* : il vaux mieux s'y occuper que de demeurer oiſif, ou s'abandonner au jeu ou à quelque choſe de pis ; mais il faut bien ſe garder de ſe livrer tellement aux curioſités, que l'on quitte les devoirs eſſentiels de la vie, que l'on néglige les affaires & les études plus utiles, quoique moins agréables, & que l'on ſe prive de l'exercice du corps qui entretient la ſanté, ou du divertiſſe-

ment néceſſaire pour relâcher l'eſprit, & le mettre en état de s'appliquer aux choſes utiles. C'eſt cette paſſion de curioſité, qui nuit le plus aux gens de lettres, quoique d'ailleurs elle ſerve ſouvent pour mener bien loin certaines connoiſſances. Mais il ſuffit pour cela de quelques particuliers qui s'y laiſſent emporter.

CHAPITRE XXXVI.

Études inutiles.

JE fais grande différence entre ces curioſités louables & bonnes d'elles-mêmes, & les études mauvaiſes ou tout-à-fait inutiles. J'aime mieux que l'on ſe repoſe, que de chercher la pierre philoſophale; j'aime mieux que l'on ne ſache rien, que de ſavoir le grand ou le petit art de Raimond Lulle qui ne fait rien ſavoir en effet, & fait que l'on croit tout ſavoir, parce que l'on ſait des alphabets & des tables où l'on arrange, ſous certains mots & ſous certaines figures, des notions ſi générales, que perſonne ne les ignore, même ſans étude, mais auſſi qui ne conduiſent à rien. Je mets à peu près en ce rang tout ce qui trompe ſous le nom de *Philoſophie*; la phyſique qui ne fait point connoître la nature, comme celle des commentateurs d'Ariſtote, Grecs & Arabes, & la métaphyſique qui ne ſert point à éclairer l'eſprit, & à fonder les grands principes des ſciences; auſſi ces ſortes de Livres ſont ſi ſecs & ſi ennuyeux, qu'il n'y a que la mode qui puiſſe les faire valoir : on ne lit plus guère *Albert-le-Grand*, ni *Scot*, ni cette foule d'anciens ſcolaſtiques, ou ſi on en lit quelque choſe, c'eſt pour la théologie, car pour la philoſophie on ne s'aviſe plus de l'y chercher.

L'aſtrologie judiciaire eſt encore plus mépriſable que la mauvaiſe philoſophie, puiſqu'elle a moins d'apparence de raiſon; & elle eſt bien plus dangereuſe, puiſqu'elle a pour but de connoître l'avenir, & qu'elle porte ceux qui y croient à régler leur conduite ſur ſes lumières trompeuſes : malgré les défenſes expreſſes de la Loi de Dieu qui condamne en général toute ſorte de divination, & en particulier la crainte des ſignes du ciel. Cependant il n'y a que trop de gens qui s'en laiſſent enchanter; & peut-être la défenſe y

Deut. XVIII. 11.
Jer. X. 2.

contribue-t-elle. Car ce ne ſont pas les eſprits les mieux faits, ni les plus gens de bien qui s'y amuſent. Il eſt vrai qu'elle n'eſt pas criminelle quand on la réduit à prédire les changemens des ſaiſons, & tout ce qui dépend du mouvement de la matière; mais en cela même elle eſt fauſſe & impertinente, puiſqu'elle raiſonne ſur des principes établis à fantaiſie, & qui n'ont aucun fondement ſur la raiſon ou ſur l'expérience, ni aucune liaiſon avec les conſéquences que l'on en tire. Telle eſt encore la chiromancie qui s'arrête aux lignes du dedans des mains; & je ne ſais pourquoi on n'a pas auſſi raiſonné ſur celle des pieds, ſi ce n'eſt parce qu'il n'eſt pas ſi commode d'y regarder.

Ce ſont des reſtes des anciennes ſuperſtitions : car toute la divination des payens étoit de cette nature. Ils obſervoient les divers mouvemens de la flamme allumée ſur un autel, ce qu'ils nommoient *Pyromancie*; ils regardoient la conformation & l'arrangement des entrailles de leurs victimes, & c'étoit l'art des aruſpices : les augures obſervoient le vol des oiſeaux, leur chant, leur manière de manger : d'autres devins obſervoient les prodiges, ſoit que la nature en produiſît effectivement, ſoit qu'ils fiſſent valoir ce qui n'étoit pas fort extraordinaire, car la ſuperſtition faiſoit prendre garde à tout; ſi l'on avoit rencontré un chien noir, ſi on avoit trouvé un ſerpent, ſi l'on s'étoit chauſſé de travers, & mille autres accidens ſemblables, à quoi nous aurions peine à croire que l'on ſe fût arrêté, ſi les livres des Anciens n'en faiſoient foi, & ſi nous n'en voyions encore des reſtes parmi nous. Il y en avoit qui expliquoient les ſonges; d'autres qui diſtinguoient les jours heureux & malheureux. Une infinité de gens vivoient de ce métier de deviner, il y en avoit une infinité de livres; c'étoit une étude très-longue & très-difficile. Car comme elle n'étoit fondée que ſur l'opinion des hommes, & ſur de prétendues expériences, elle ne pouvoit avoir rien de certain. Cet art de divination ſe ſoutenoit, comme le reſte de l'idolâtrie, par le reſpect de l'antiquité, car il étoit très-ancien dans le monde. Les Romains & les Grecs l'avoient appris des Egyptiens, des Chaldéens & des autres Orientaux, & la religion l'autoriſoit. Le Chriſtianiſme l'avoit entièrement décrié; mais les Mahométans & les Juifs ont recueilli avec grand ſoin ce qui en reſtoit, & dans les livres, & dans la mémoire des

Soph. Œdip. Tyr.

Theophr. Charact. ſuperſt. Terent. Phorm. act. 4. ſc. 4.

hommes : ils y ſont fort adonnés encore aujourd'hui, & les Indiens idolâtres encore plus. Entre les nations Chrétiennes, celles qui ont le plus de croyance à ces impoſtures, ſont celles qui cultivent le moins les bonnes lettres, car rien n'eſt plus propre à en déſabuſer que l'étude de la phyſique & de la vraie aſtronomie.

Il faut encore compter entre les études pernicieuſes, tout ce qui s'appelle *Magie*, même naturelle, & que l'on fait conſiſter dans des ſympathies & des rapports entre certains nombres, certaines figures & certains corps naturels ; entre les aſtres & les métaux ou les plantes, ou les parties du corps humain ; en un mot, toutes les rêveries de la Cabale. Je tiens auſſi qu'il eſt indigne d'un honnête homme d'apprendre à jouer des gobelets, ou à faire de ces tours d'adreſſe qui ſont admirer les charlatans. Pour les bien faire, il faut y être fort exercé, & le plaiſir que l'on en tire, ne peut jamais valoir le temps que l'on y met. J'en dirois volontiers autant de tous les jeux ſédentaires qui demandent une telle application, qu'après y avoir joué quelque temps, la tête en eſt fatiguée ; car ce ſont d'étranges divertiſſemens que ceux après leſquels on a beſoin de ſe divertir. La gloire de bien jouer aux échecs, ne vaut pas, ce me ſemble, cette application, qui, étant bien employée, pourroit nous acquérir des connoiſſances ſolides ; & ſi ceux qui ont de l'eſprit & du loiſir donnoient à quelque eſpèce d'étude, ſelon leur goût, une partie de ce grand temps qu'il faut donner aux jeux pour les ſavoir en perfection, il leur en reſteroit plus d'utilité & peut-être ne laiſſeroient-ils pas d'avoir du plaiſir. Les anciens Grecs & les anciens Romains ne laiſſoient pas de vivre agréablement, jouant beaucoup moins & donnant beaucoup plus à la converſation & à la lecture. Mais la coutume l'emporte, & l'on joue plus par intérêt que par plaiſir.

CHAPITRE XXXVII.

Ordre des études ſelon les âges.

Après avoir parcouru toutes les études où l'on peut s'appliquer pendant la jeuneſſe, avant d'être déterminé à une profeſſion, je crois néceſſaire de marquer à quel âge je voudrois les placer, & comment on pourroit ménager

tout le temps depuis la plus tendre enfance, juſqu'au temps d'entrer dans le monde & dans les affaires. Premièrement, il doit y avoir toujours pluſieurs études qui règnent en même temps. Je l'ai marqué en divers endroits de ce diſcours, comme quand j'ai dit que la morale, la logique, l'hiſtoire, l'économique devoient commencer, ſitôt qu'un enfant eſt capable d'entendre ce qu'on lui dit : quoiqu'il faille, ſelon les âges, y garder des méthodes bien différentes. J'ai parlé de même, à proportion, de la Grammaire, de l'Arithmétique, de la Juriſprudence & de la Rhétorique, & il faut l'entendre des autres études & des exercices du corps qui doivent ſe faire auſſi en même temps. Que ſi quelqu'un s'en étonne, je le prie de conſidérer que les enfans agiſſent en même temps par l'ame & par le corps, & par les diverſes facultés de l'ame que l'on cultive par ces différentes études. Ils exercent tout enſemble la volonté, la raiſon, la mémoire, l'imagination. Si on ſépare les études, il eſt à craindre que les mœurs ne ſe corrompent, tandis que l'on ne cultivera que ſa mémoire; & que pendant que l'on s'occupe au langage, le raiſonnement ne s'égare. Il ſera trop tard d'y revenir quand les mauvaiſes habitudes ſeront formées. D'ailleurs, la variété plaît, ſur-tout en cet âge : les enfans étudient plus volontiers, deux heures durant, quatre matières différentes, qu'une ſeule pendant une heure; une étude ſert de divertiſſement à l'autre; & plus elles ſont diverſes, moins il eſt à craindre qu'elles ſe confondent.

Pour venir à la diſtinction des âges, & marquer plus nettement ce que j'ai voulu dire juſques ici, je voudrois que l'on commençât à prendre ſoin d'un enfant dès qu'il commence à entendre & à parler, ce que je fixe à trois ans. Juſques à ſix je le laiſſerois ſe divertir & s'amuſer librement, lui préſentant, autant qu'il ſeroit poſſible, des objets utiles pour ſon inſtruction, lui contant des hiſtoires, répondant à ſes queſtions & parlant devant lui, comme ſans deſſein, de ce qui peut lui être utile, de ſorte qu'il pût l'entendre. Je ne voudrois, juſques à cet âge, l'obliger à rien dire, ni lui rien faire apprendre par cœur, ſinon le *Credo*, le *Pater*, & quelques autres prières. Un père & une mère ſoigneux de leur devoir, aidés par des domeſtiques ſages & affectionnés, peuvent donner ces premières inſtructions. A ſix ans on pourroit leur donner un Maître & commencer à exiger dou-

cement quelque choſe de plus réglé ; redire chaque jour quelque hiſtoire, particulièrement celles qui regardent la religion ; apprendre le catéchiſme pour fixer la doctrine dont on les entretiendroit plus au long ; lire, écrire. Cependant il faudroit continuer avec plus de ſoin ce que l'on auroit commencé ; leur raconter grand nombre de faits, leur nommer beaucoup de perſonnes illuſtres, leur faire voir des portraits & des cartes géographiques ; leur expliquer, aux occaſions, ce qui regarde le ménage, l'agriculture & les arts. C'eſt pendant ces premières années qu'il faut particulièrement s'appliquer à mener les enfans par le plaiſir. Depuis neuf ou dix ans on peut les aſſujettir davantage, & uſer de plus de ſévérité, s'il eſt beſoin. C'eſt auſſi le temps de faire des études plus pénibles, comme la Grammaire & les compoſitions en François, les langues, ſelon la profeſſion où l'on peut prévoir que l'enfant s'adonnera ; le Latin, le Grec, l'Allemand. Il eſt bon de les commencer dans cet âge, depuis huit ou neuf ans juſqu'à douze. C'eſt auſſi le temps d'apprendre les pratiques d'Arithmétique & de Géométrie les plus ſimples, d'arranger l'hiſtoire par la Chronologie & par la Géographie.

Il ſeroit temps à douze ans de travailler à former le jugement, & à conduire la raiſon par la logique, accoutumant à bien diviſer & à bien définir, & à faire des réflexions ſur ſes penſées. C'eſt auſſi le temps d'apprendre les démonſtrations de la géométrie, & des autres parties de mathématiques que l'écolier doit ſavoir. D'ailleurs, il faut le faire beaucoup lire, & l'exercer à juger des Auteurs, & il faut commencer alors, ou plutôt, s'il ſe peut, à expliquer les termes & les principales maximes de la juriſprudence. A quinze ans, ſi vous n'êtes preſſé, il ſera aſſez tôt d'enſeigner la rhétorique, quoique vous puiſſiez dès auparavant éprouver le génie de votre diſciple par diverſes petites compoſitions, en l'exerçant à la grammaire, & lui faiſant rédiger les hiſtoires qu'il doit le mieux ſavoir ; elles lui formeront toujours le ſtyle. C'eſt auſſi dans ces dernières années des études, qu'il doit apprendre plus exactement ce qu'il n'aura fait encore qu'ébaucher, comme la juriſprudence & la politique, s'il eſt de condition à s'en ſervir, & la morale qu'il lui faut faire approfondir, s'il eſt poſſible, juſques aux premiers principes. On peut encore réſerver à cette fin des études,

études, celles qui tiennent plus de la curioſité, comme la poëſie, la phyſique, l'aſtronomie, afin d'y donner plus ou moins ſelon le loiſir & l'inclination. Voilà l'ordre de ménager les études ſelon les âges, qui me ſemble le plus commode : je ſais bien qu'il eſt impoſſible d'en preſcrire un qui convienne à tous les enfans, & qu'il peut y avoir de très-grandes différences par la diverſité des eſprits qui s'avancent plus ou moins ; des conditions qui donnent plus ou moins de loiſir, & demandent plus ou moins d'études ; enfin, de la ſanté & des rencontres de la vie : mais j'ai cru qu'il ne ſeroit pas inutile d'en tracer groſſièrement un plan, ſur lequel on pût prendre ſes meſures à-peu-près.

CHAPITRE XXXVIII.

Études des femmes.

IL eſt encore néceſſaire de m'expliquer ſur les études des filles, dont j'ai touché quelque choſe en divers endroits. Ce ſera ſans doute un grand paradoxe, qu'elles doivent apprendre autre choſe que leur catéchiſme, la couture & divers petits ouvrages ; chanter, danſer, & s'habiller à la mode, faire bien la révérence, & parler civilement ; car voilà en quoi l'on fait conſiſter, pour l'ordinaire, toute leur éducation. Il eſt vrai qu'elles n'ont pas beſoin de la plupart des connoiſſances que l'on comprend aujourd'hui ſous le nom d'*Études* : ni le Latin, ni le Grec, ni la Rhétorique, ou la Philoſophie des Colléges ne ſont point à leur uſage ; & ſi quelques-unes, plus curieuſes que les autres, ont voulu les apprendre, la plupart n'en ont tiré que de la vanité, qui les a rendues odieuſes aux autres femmes, & mépriſables aux hommes. De-là cependant on a conclu, comme d'une expérience aſſurée, que les femmes n'étoient point capables d'études, comme ſi leurs ames étoient d'une autre eſpèce que celles des hommes, comme ſi elles n'avoient pas, auſſi bien que nous, une raiſon à conduire, une volonté à régler, des paſſions à combattre, une ſanté à conſerver, des biens à gouverner, ou s'il leur étoit plus facile qu'à nous de ſatisfaire à tous ces devoirs, ſans rien apprendre. Il eſt vrai que les femmes ont pour l'ordinaire moins d'application, moins de patience, pour raiſonner de

ſuite, moins de courage & de fermeté que les hommes; & que la conſtitution de leur corps y fait quelque choſe, quoique ſans doute la mauvaiſe éducation y faſſe plus; mais en récompenſe, elles ont plus de vivacité d'eſprit & de pénétration, plus de douceur & de modeſtie; & ſi elles ne ſont pas deſtinées à de ſi grands emplois que les hommes, elles ont d'ailleurs beaucoup plus de loiſir, qui dégénère en une grande corruption de mœurs, s'il n'eſt aſſaiſonné de quelque étude. Au reſte, nous avons une raiſon particulière en France, de ſouhaiter que les femmes ſoient éclairées & raiſonnables, c'eſt le crédit & la conſidération qu'elles ont dans le monde; ce qui fait que pluſieurs hommes des plus polis raiſonnent peu, & parlent avec peu de ſuite, qu'ils tournent les études en raillerie, & font profeſſion d'ignorance; c'eſt qu'ils ſe ſont formés dans la converſation des femmes, & en conſervent l'eſprit; au contraire, chez les Anciens, où l'on honoroit les lettres & le raiſonnement, les femmes étoient plus ſavantes, & toutefois moins conſidérées.

Pour voir les études qui peuvent être à l'uſage des femmes, je crois que le plus ſûr eſt de parcourir toutes celles que j'ai expliquées. Premièrement, elles ne doivent ni ignorer la religion, ni y être trop ſavantes: comme elles ſont pour l'ordinaire portées à la dévotion, ſi elles ne ſont bien inſtruites, elles deviennent aiſément ſuperſtitieuſes. Il eſt donc très-important qu'elles connoiſſent de bonne heure la religion auſſi ſolide, auſſi grande, auſſi ſérieuſe qu'elle eſt: mais ſi elles ſont ſavantes, il eſt à craindre qu'elles ne veuillent dogmatiſer, & qu'elles ne donnent dans les nouvelles opinions, s'il s'en trouve de leur temps. Il faut donc ſe contenter de leur apprendre les dogmes communs, ſans entrer dans la théologie, & travailler ſur-tout à la morale, leur inſpirant les vertus qui leur conviennent le plus, comme la douceur & la modeſtie, la ſoumiſſion, l'amour de la retraite, l'humilité, & celles dont leur tempérament les éloigne le plus, comme la force, la fermeté, la patience. Pour l'eſprit, il faut les exercer de bonne heure à penſer de ſuite, & à raiſonner ſolidement ſur les ſujets ordinaires qui peuvent être à leur uſage; leur apprenant le plus eſſentiel de la logique, ſans les charger de grands mots qui puiſſent donner matière à la vanité. Pour le corps, il n'y a

guères d'exercices qui leur conviennent, que de marcher ; mais tous les préceptes de ſanté que j'ai marqués leur conviennent, & ce ſont elles qui en ont le plus de beſoin, puiſqu'elles ſont les plus ſujettes à ſe flatter en cette matière & à ſe faire honneur de leurs maladies & de leurs foibleſſes. La ſanté & la vigueur des femmes eſt importante à tout le monde, puiſqu'elles ſont les mères des garçons, auſſi-bien que des filles. Il eſt bon auſſi qu'elles ſachent les remèdes les plus faciles des maux ordinaires ; car elles ſont fort propres à les préparer dans les maiſons, & à prendre ſoin des malades. La grammaire ne conſiſtera pour elles qu'à lire & écrire, & compoſer correctement en françois une lettre, un mémoire, ou quelque autre pièce à leur uſage. L'arithmétique pratique leur ſuffit, mais elle ne leur eſt pas moins néceſſaire qu'aux hommes, & elles ont encore plus beſoin de l'économique, puiſqu'elles ſont deſtinées à s'y appliquer davantage, au moins à entrer plus dans le détail. Auſſi a-t-on aſſez de ſoin de les inſtruire du ménage ; mais il ſeroit à ſouhaiter qu'il y entrât un peu plus de raiſon & de réflexion, pour remédier à deux maux très-communs, la petiteſſe d'eſprit & l'avarice dans les femmes ménagères, & d'un autre côté la fainéantiſe & le dédain, dans celles qui prétendent au bel eſprit. Il ſerviroit beaucoup de leur faire comprendre de bonne heure, que la plus digne occupation d'une femme eſt le ſoin de tout le dedans d'une maiſon, pourvu qu'elle ne faſſe pas trop de cas de ce qui ne va qu'à l'intérêt, & qu'elle ſache mettre chaque choſe en ſon rang.

Quoique les affaires du dehors regardent principalement les hommes, il eſt impoſſible que les femmes n'y ayent ſouvent part, & quelquefois elles s'en trouvent entièrement chargées, comme quand elles ſont veuves. Il eſt donc encore néceſſaire de leur apprendre la juriſprudence, telle que je l'ai marquée pour tout le monde, c'eſt-à-dire qu'elles entendent les termes communs des affaires, & qu'elles ſachent les grandes maximes ; en un mot, qu'elles ſoient capables de prendre conſeil ; & cette inſtruction eſt d'autant plus néceſſaire en France, que les femmes ne ſont point en tutelle, & peuvent avoir de grands biens, dont elles ſoient les maîtreſſes abſolues. Elles ſe peuvent paſſer de tout le reſte des études, du Latin & des autres langues, de l'hiſtoire, des mathématiques, de la poëſie, & de toutes les autres curio-

ſités. Elles ne ſont point deſtinées aux emplois qui rendent ces études néceſſaires ou utiles, & pluſieurs en tireroient de la vanité ; il vaudroit mieux toutefois qu'elles y employaſſent les heures de leur loiſir, qu'à lire des romans, à médire, jouer ou parler de leurs juppes & de leurs rubans.

CHAPITRE XXXIX.

Etudes des Eccléſiaſtiques.

JE penſe avoir ſuffiſamment traité & expliqué toutes les études que l'on doit faire en jeuneſſe, & qui conviennent à toutes ſortes de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe ; maintenant il faut parler de celles qui ſont particulières à ceux de diverſes profeſſions ; rapportant tout aux trois principales, l'Egliſe, l'épée & la robe. Un Eccléſiaſtique eſt deſtiné à inſtruire les autres de la religion, & à leur perſuader la vertu. Il doit donc ſavoir trois choſes, les myſtères de la foi, la morale, la manière de les enſeigner. Outre le Latin, qui lui eſt abſolument néceſſaire, il eſt bon qu'il ſache le Grec pour entendre les Pères & les Conciles ; il lui ſera même fort avantageux d'entendre l'Hébreu, s'il le peut, ſans y perdre trop de temps ; car ſa principale étude doit être l'Ecriture ſainte. Qu'il commence à la lire dès l'enfance, c'eſt-à-dire dès qu'il ſera en état de l'entendre aſſez pour y prendre plaiſir, & qu'il continue cette lecture ſi aſſidument pendant toute ſa vie, que tout le Texte ſacré lui ſoit extrêmement familier, & qu'il n'y ait aucun endroit qu'il ne reconnoiſſe auſſitôt. Quand il l'apprendroit tout par cœur, il ne feroit que ce qui étoit aſſez commun dans les premiers temps de l'Egliſe même entre les laïques.

Cette lecture aſſidue de l'Ecriture ſervira d'un bon Commentaire, pourvu que vous n'y cherchiez d'abord que le ſens littéral, qui s'offrira naturellement à l'eſprit, ſans vous arrêter aux difficultés. Vous y trouverez toujours aſſez de vérités claires pour votre édification & pour celle des autres. Après avoir lu attentivement toute la ſainte Ecriture de ſuite ſans rien paſſer ; quand vous viendrez à la relire, une bonne partie de vos difficultés s'évanouiront. Elles diminueront encore à la troiſième lecture ; & plus vous la lirez, plus vous y verrez clair, pourvu que vous la liſiez

avec reſpect & ſoumiſſion, conſidérant que c'eſt Dieu même qui vous parle. Le *Catéchiſme Hiſtorique* pourra faciliter la lecture de l'Ecriture ſainte à ceux qui commencent, pour diſcerner les endroits les plus importans, & qui doivent le plus être médités. Le Traité *des Mœurs des Iſraélites* eſt comme un Commentaire général, qui lève pluſieurs difficultés littérales. Pour les ſens ſpirituels de l'Ecriture, il faut les rechercher ſobrement : s'arrêtant premièrement à ceux qui ſont marqués dans l'Ecriture même, & enſuite à ceux que nous apprenons par la tradition, je veux dire par les témoignages des Pères les plus uniformes & les plus anciens.

Un Eccléſiaſtique doit éviter les deux extrémités, d'étudier trop ou trop peu. Il y en a pluſieurs qui croient n'avoir plus rien à faire après l'Office & la Meſſe : ſi ce n'eſt qu'ils ayent un bénéfice à charge d'ames, encore s'en croient-ils quittes, en ſatisfaiſant aux devoirs les plus preſſans. Mais nous ne devons point être en repos, tant qu'il y aura des ignorans à inſtruire, & des pécheurs à convertir. Ceux donc qui n'ont pas de grands talens naturels, ni de grandes commodités pour étudier, qui manquent de livres & de Maîtres, comme à la campagne & dans les provinces éloignées, doivent s'appliquer à bien ſavoir les choſes eſſentielles & communes. Faire le catéchiſme, qui n'eſt pas une fonction ſi facile que pluſieurs penſent, & qui eſt la plus importante de toutes, puiſque c'eſt le fondement de la religion, faire des prônes & des exhortations familières, proportionnées à la capacité des auditeurs, ouïr des confeſſions & donner des avis ſalutaires. Un prêtre vertueux & zélé peut s'acquitter de tout cela ſans autre lecture que de l'Ecriture ſainte, du Catéchiſme du Concile de Trente, des Inſtructions de ſon Rituel, de quelques Sermons de ſaint Auguſtin, ou de quelque autre livre moral des Pères, qui lui tombera entre les mains. Voilà ce que l'on peut appeler *Le néceſſaire*, en matière d'études eccléſiaſtiques.

Ceux qui ont du loiſir, & qui ſe trouvent au milieu des livres & des commodités d'étudier, doivent être en garde contre la curioſité. Le meilleur préſervatif, ce me ſemble, eſt de ne pas donner trop de temps à la théologie ſcolaſtique, & de conſidérer de bonne heure toute l'étendue de notre profeſſion, & toutes les connoiſſances qu'elle demande. Un Eccléſiaſtique habile doit être capable de prouver

la religion aux libertins & aux infidelles, & par conſéquent il doit ſavoir très-bien la logique & la métaphyſique, telles que je les ai repréſentées, afin de montrer par des raiſonnemens ſolides comment tout homme de bon ſens doit ſe rendre à l'autorité de l'Egliſe. Il doit auſſi pouvoir défendre la religion contre les hérétiques, & pour cet effet, ſavoir les preuves poſitives de chaque article de notre créance, tirées de l'Ecriture, des Conciles, ou des Pères. Il faut qu'il ſache l'hiſtoire eccléſiaſtique; qu'il ſache le droit canonique; je ne dis pas ſeulement la pratique bénéficiale pour être un habile chicaneur, & un dévolutaire redoutable, ni ce qu'il y a de curieux dans les anciens canons, pour montrer de l'érudition en les citant hors de propos; mais qu'il connoiſſe les véritables règles de la diſcipline eccléſiaſtique, ſur quoi eſt fondé ce qui ſe pratique, & comment ce qui ne ſe pratique plus s'eſt aboli. Qu'il connoiſſe la morale Chrétienne dans toute ſon étendue; qu'il ne ſe renferme pas à ſavoir les déciſions des Caſuiſtes modernes, ſur ce qui eſt péché, & ſur ce qui ne l'eſt pas; qu'il voie comment les anciens en ont jugé; & qu'il voie auſſi la méthode qu'ils ont enſeignée, pour avancer dans la vertu, & pour conduire les ames à la perfection. C'eſt ce qu'il trouvera dans Caſſien & dans les règles monaſtiques. On doit faire grand cas de ces Ouvrages, qui ſont le fruit des expériences de tant de Saints. Enfin, il faut qu'il ſache les cérémonies de l'Office public, & de l'adminiſtration des ſacremens; & la pratique de toutes les fonctions eccléſiaſtiques: mais cette étude conſiſte moins dans la lecture des livres que dans l'obſervation de la tradition vivante. Quand on a une fois les grands principes que donne la lecture de l'Ecriture & des Pères, on s'inſtruit beaucoup en voyant travailler les autres, & en travaillant avec eux.

Comme un Eccléſiaſtique eſt deſtiné à inſtruire les autres, ce n'eſt pas aſſez qu'il ſache tout ce que j'ai dit: il doit ſavoir parler & perſuader. Il a donc beſoin de cette forte dialectique & de cette éloquence ſolide dont j'ai parlé. Car, il ne faut pas s'y tromper, un homme ſans talent n'eſt pas propre pour le miniſtère de l'Egliſe. Un bon Prêtre n'eſt pas ſeulement un homme qui prie Dieu, & mène une vie innocente; ce ſeroit tout au plus un bon Moine. Il eſt Prêtre pour aſſiſter les autres; & comme on ne nomme

bon Médecin que celui qui guérit beaucoup de malades, on ne devroit nommer *bon Prêtre* que celui qui convertit beaucoup de pécheurs. Je ne dis pas qu'il ne doive point y avoir des Prêtres qui n'ayent l'eſprit brillant, la mémoire heureuſe, la voix belle, & les autres qualités qui ſont ordinairement paroître les Prédicateurs, mais je ſouhaiterois qu'il n'y en eût point, qui n'eût le jugement ſolide & le raiſonnement droit; & qui ne ſût inſtruire & exhorter en public & en particulier, avec toute la douceur & toute la force que demande la diverſité des ſujets & des perſonnes: en un mot, qui n'eût quelque rayon de cette éloquence apoſtolique, dont nous voyons dans S. Paul le parfait modèle. Un Eccléſiaſtique à qui tant de connoiſſances ſont néceſſaires, ne doit donc pas perdre le temps à des études profanes, ou à des curioſités inutiles. Il doit même uſer d'un grand choix dans les études de ſa profeſſion. Qu'il ne donne pas trop de temps à ces grands Commentaires ſur l'écriture, dont la vue ſeule épouvante par la groſſeur & la multitude des volumes, & fait déſeſpérer de jamais entendre le texte. Qu'il ne s'amuſe pas à des ſpéculations inutiles, & à de vaines chicanes de ſcolaſtique. Qu'il ne ſe laiſſe pas emporter à la critique des faits & à la recherche trop curieuſe des antiquités eccléſiaſtiques: car il a tous ces écueils à éviter, même dans les études qui lui conviennent. Il doit toujours ſe ſouvenir que la religion Chrétienne n'eſt pas un art ou une ſcience humaine, où il ſoit permis à chacun de chercher & d'inventer: qu'il ne s'agit que de recueillir & de conſerver fidellement la tradition de l'Egliſe. Il doit méditer attentivement les règles que ſaint Paul donne à Timothée & à Tite, contre les queſtions curieuſes; pour éviter les vaines diſputes, & pour tout rapporter à la charité. Ainſi il s'attachera aux études les plus néceſſaires & qui vont le plus à la pratique.

1. Tim. I. 3. VI. 3. 20. *2. Tim.* II. 14. *&c. Tit.* I. 9. 10. *&c.* III. 9. 10.

Car un eccléſiaſtique ne doit pas être un ſavant de profeſſion, qui paſſe ſa vie dans ſon cabinet à étudier ou à compoſer des livres, il doit être homme d'action, & ſurtout homme d'oraiſon; ce ſont les deux parties de la vie apoſtolique, la prière & le miniſtère de la parole, il faut donc employer chaque jour un temps conſidérable à s'entretenir avec Dieu pour ſe purifier des taches que l'on contracte dans l'action & dans le commerce des hommes, pour

Act. VI. 4.

lui repréſenter nos beſoins & ceux de toute l'Egliſe : il faut donner au prochain tout le ſecours que nous lui devons, ſuivant le rang que nous tenons dans l'Egliſe, & ſuivant les occaſions particulières que la charité nous préſente : l'étude doit être l'occupation de la jeuneſſe ; & dans le reſte de la vie être ſeulement notre repos & notre divertiſſement, pour remplir utilement les intervalles de l'action. Quand vous ſerez fatigué par des viſites de malades ou de pauvres, par l'adminiſtration des ſacremens ou l'inſtruction : lorſque vous ſentirez votre voix affoiblie, votre poitrine échauffée, vous trouverez une grande douceur à lire quelque bel endroit des pères ou de l'hiſtoire eccléſiaſtique, à méditer tranquillement quelque grande vérité de l'Ecriture, à écouter la converſation d'un ami ſavant & pieux ; voilà les divertiſſemens qui conviennent aux Eccleſiaſtiques. Mais ce ſont principalement ceux qui vivent à la campagne qui ont beſoin du ſecours de la lecture.

CHAPITRE XL.

Etudes des gens d'épée.

VENONS maintenant aux gens d'épée, ce ſont ceux qui étudient le moins pour l'ordinaire, & toutefois il y a deux raiſons d'étudier qui leur ſont ſingulières. Un homme qui eſt naturellement brave, fier & porté aux actions de vigueur, à qui ſa naiſſance ou ſon emploi hauſſe encore le courage, qui a les armes à la main, & des hommes ſous lui prêts à lui obéir aveuglément, cet homme eſt en état d'exécuter toutes ſortes de violences ; & s'il eſt méchant, ou ſeulement paſſionné & capricieux, il eſt inſupportable à tous les autres ; c'eſt un lion déchaîné, c'eſt un frénétique armé, il eſt donc bien important que ceux que leur inclination & leur profeſſion mettent dans un état ſi dangereux, ayent beaucoup de raiſon & de pouvoir ſur eux-mêmes, afin de n'uſer de leur courage & de leurs forces que pour l'utilité publique & contre les ennemis de l'Etat. Il vaudroit mieux que la maiſon ne fût point gardée, que d'avoir des chiens qui ſe jetaſſent ſans diſtinction ſur les domeſtiques auſſitôt que ſur les voleurs. L'autre raiſon eſt la grande oiſiveté que la vie de la guerre attire pour l'ordinaire. On

Platon. Repub. 2.

ne ſait que faire en garniſon, en quartier d'hiver, dans un ſéjour un peu long, pendant que l'on ſe fait panſer d'une bleſſure; heureux alors celui qui a un livre, & qui prend plaiſir à lire: au reſte, je ne doute pas qu'il n'y eût beaucoup plus de gens d'épée qui aimaſſent l'étude, s'ils ſavoient ou s'ils conſidéroient qu'Alexandre & Céſar étoient fort ſavans, & que l'ignorance, jointe à la valeur, n'a produit que des conquérans brutaux & des deſtructeurs du genre humain, comme les Turcs & les Tartares.

Voici les études qui me paroiſſent les plus propres aux gens d'épée. Entre les langues, le Latin, plus encore pour la commodité des voyages que pour la lecture, c'eſt pourquoi je voudrois qu'ils le ſuſſent parler, ſinon élégamment, du moins aiſément. Cette ſeule langue peut conduire dans tout le Nord, & tient lieu de pluſieurs autres. Il eſt toutefois très-bon qu'ils ſachent l'Allemand, & le plutôt qu'ils l'apprendront ſera le meilleur. Quand ils ſauront bien le Latin, ils apprendront aiſément l'Italien & l'Eſpagnol; ainſi, en quelque pays qu'ils ſoient nés, ils apprendront les langues voiſines les plus néceſſaires. Ils doivent ſavoir beaucoup d'hiſtoires; l'antique pour voir les exemples des grands capitaines Grecs ou Romains, & pour connoître le plus en détail qu'ils pourront cette diſcipline militaire & cet art de la guerre qui les avoit mis ſi fort au deſſus des autres hommes. L'hiſtoire moderne leur fera connoître l'état préſent des affaires, & leur origine, le droit du Prince qu'ils ſervent, & les intérêts des autres ſouverains. La géographie leur eſt auſſi fort néceſſaire; & pour les pays où ils font la guerre, ils ne peuvent les connoître trop en détail, ni deſcendre dans une topographie trop exacte. Quant aux mathématiques, ils ont principalement beſoin de l'arithmétique, de la géométrie & de la méchanique; les ſachant bien, ils apprendront aiſément la pratique des fortifications, & tout ce que les livres & les maîtres ont accoutumé d'enſeigner de l'art de la guerre; mais il y a une étude que ne font guères les gens d'épée, & qui toutefois me ſemble bien néceſſaire, du moins à ceux qui ont quelque commandement; c'eſt la politique & la juriſprudence de la guerre, je veux dire qu'ils devroient ſavoir le droit de la guerre dans toute ſon étendue. Quelles en ſont les cauſes légitimes, quelles formalités ſe doivent garder pour la commencer,

avec quelle mesure se doivent exercer les actes d'hostilité ; quels lieux & quelles personnes en sont exemptes, en un mot, tout ce qui regarde cette partie du droit public dont l'exécution leur est confiée ; qu'ils fussent bien informés des Ordonnances de leur Prince, & des règlemens particuliers pour la subsistance & la discipline des troupes, & surtout qu'ils fussent bien les règles de ces jugemens si rigoureux qu'ils doivent exercer contre la désertion & les autres crimes militaires.

Le reste de l'art de la guerre, qui en est le plus essentiel, ne se peut apprendre dans les livres ou par des leçons, il dépend de l'exercice du corps, de la conversation avec les gens expérimentés dans le métier, & du service effectif de celui qui veut s'instruire ; mais s'il a été bien élevé, s'il est accoutumé de bonne heure à chercher le vrai & le solide en toutes choses, à faire réflexion sur tout ce qu'il voit, & questionner utilement toutes sortes de gens, il en saura plus en deux campagnes que les autres en dix. La guerre est un métier plus sérieux que ne se figurent les jeunes gens qui s'y engagent, & qui n'y cherchent bien souvent que le libertinage & le plaisir : au reste, plus celui que l'on instruit est de grande naissance, plus ses connoissances doivent être étendues. Celui qui doit n'être qu'un simple Officier, ou ne commander que des corps particuliers, doit savoir beaucoup plus du moindre détail, & beaucoup moins des choses générales, que celui qui doit un jour gouverner des provinces ou commander des armées : & cette règle est commune à toutes les professions. Plus un homme est élevé haut, plus sa vue embrasse d'objets tout à la fois pour voir leur ordre en général, mais il est moins en état de connoître chaque objet exactement, qu'un autre homme qui en est proche, & qui n'en voit qu'un à la fois.

CHAPITRE XLI.

Etude des gens de robe.

LEs gens de robe ont véritablement besoin de plus de lettres que les gens d'épée, mais ils ne doivent pas s'en trop charger. Ils sont destinés aux affaires, & ne doivent étudier que pour s'en rendre capables. Ils doivent donc éviter cet esprit d'étude opposé à l'esprit d'affaires, qui ne

cherche que le plaiſir de ſavoir ou la gloire d'en avoir la réputation. Ils doivent chercher le milieu entre le ſavoir ſcolaſtique des docteurs de lois & l'ignorance groſſière des purs praticiens, car ce ſont, pour ainſi dire, deux nations toutes différentes. Les docteurs, pour l'ordinaire, ſe piquent de ſavoir fournir des antinomies & des ſolutions pour la réception d'un Officier, ou pour quelque autre diſpute; d'entendre les lois du Code & du Digeſte, les plus fameuſes par leurs difficultés, ou d'en donner une nouvelle explication, de reſtituer un paſſage, d'expliquer un mot difficile, de découvrir dans un Auteur d'humanités, quelque antiquité du droit, d'avoir réduit le droit en ordre par de nouvelles diviſions, d'avoir trouvé quelque méthode ſingulière. Cependant ils ne s'appliquent pas aſſez à ce qui eſt d'uſage en France : on a remarqué que Cujas lui-même étoit fort ignorant des affaires. D'un autre côté les Praticiens ne ſavent que le détail de ce qui ſe pratique, ſans remonter plus haut que les vingt ou trente ans que chacun d'eux a paſſés dans les affaires, & ſans regarder plus loin que la juridiction où il travaille, ſans ſavoir ni l'origine ni la raiſon de rien. Ils diſent ſeulement, Cela ſe fait; &, Cela ne ſe fait point, ne reconnoiſſant plus ce qui a changé de nom. Ils ne ſavent ni aſſembler, ni diviſer, ni arranger. En un mot, ils travaillent comme les artiſans les plus groſſiers, qui n'ont pour art que l'exemple de leur maître, & pour but que l'argent & le profit. C'eſt de cette ignorance barbare des Praticiens qu'eſt venu le ſtyle des Procédures, des Contrats, des Lettres royaux, des Ordonnances mêmes & des Coutumes qui ſont la plupart rédigées avec ſi peu de méthode & de clarté. Mais le plus grand mal qui en vient eſt la chicane & la confuſion dans les affaires. Il faut donc que l'étude des gens de robe ait pour but de leur donner de grands principes des affaires les plus ordinaires, & de leur éclairer l'eſprit, pour traiter avec ordre & avec netteté ces affaires ſi embarraſſées naturellement & ſi obſcures.

Ainſi les gens de robe ont grand beſoin de logique, pour ſavoir bien diviſer & bien définir : non pas dans l'exactitude des Mathématiciens, mais autant que l'utilité des affaires le demande. Ils ont beſoin d'arithmétique, d'économique & d'une grande connoiſſance du détail de la vie, du ménage de la campagne, du commerce, de la banque & de toutes les

manières de ſubſiſter & de s'enrichir : car la plupart des affaires ſe décident plus par le fait que par le droit. C'eſt pourquoi il faut les accoutumer de bonne heure à être appliqués, patiens & laborieux. Ils doivent ſur-tout ſavoir la juriſprudence. Elle renferme & les principes généraux de l'équité naturelle, qu'il faut principalement chercher dans les livres du Droit Romain, & les règles poſitives de notre Droit particulier qu'ils trouveront dans les Ordonnances & dans les Coutumes. Il y a toutefois un grand nombre de maximes qu'ils n'apprendront que par l'uſage. Qu'ils s'attachent ſur-tout à la lecture des Textes, ſoit du Droit Romain, ſoit de notre Droit François, puiſqu'il n'y a que les Textes qui ſoient des preuves ſolides dans les queſtions de Droit : mais qu'ils ne négligent pas la lecture des Commentaires dans les queſtions qu'ils auront le loiſir d'approfondir : ils y trouveront ſouvent de bonnes ouvertures, pourvu qu'ils ſachent en uſer avec jugement. Comme la juriſprudence eſt l'étude la plus propre à leur profeſſion, ils n'en doivent négliger aucune partie, juſques a n'ignorer, s'il eſt poſſible, aucun détail de procédure. Il eſt bon qu'ils ſachent auſſi l'hiſtoire, par rapport à la juriſprudence, c'eſt-à-dire qu'ils obſervent les lois & les maximes diverſes qui ont régné dans leur pays en divers temps. Ils doivent encore aller plus loin, s'ils ſont Juges & élevés aux grandes places. Il leur ſied bien de remonter aux ſources des lois & d'en examiner les raiſons par les principes de la véritable morale & de la véritable politique. En un mot, quoiqu'ils ne ſoient chargés que de l'exécution des lois, il eſt bon qu'ils ſoient capables d'être Légiſlateurs. Enfin, l'éloquence eſt fort utile, non-ſeulement aux Avocats, mais aux Juges & à tous ceux qui doivent parler d'affaires. J'entends cette éloquence ſolide que j'ai déjà marquée tant de fois. Voilà les études que j'eſtime les plus néceſſaires & les plus utiles à tous les hommes en général, & à ceux de chaque profeſſion en particulier.

Fin du choix & de la méthode des Etudes.

AVIS DE L'IMPRIMEUR,

Pendant l'impreſſion du *Traité du Choix & de la Méthode des Etudes*, nous avons reçu la lettre ſuivante, écrite de Dijon le 20 Mars 1783. » M. Vous avez donné au Public » une Édition complète des Ouvrages de M. l'Abbé Fleury, » qui ne laiſſe rien à déſirer pour la beauté de l'exécution: » mais ſans doute, M. que dans le temps que vous travailliez » à cette précieuſe Collection, vous n'aviez aucune con- » noiſſance d'un petit Ouvrage de ce grand Homme, qui ne » dépareroit aſſurément pas ceux que vous venez de réunir. » Il eſt intitulé: *Mémoire pour les Etudes des Miſſions Orientales,* » *par M. l'Abbé Fleury, Auteur de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.* » Ce Mémoire ſe trouve au tome XXV. des Lettres Edi- » fiantes, nouvelle édition: il peut ne vous être pas encore » parvenu, & j'ai cru vous faire plaiſir, M. en vous en » donnant connoiſſance.

» Voici ce qu'en dit l'Editeur des Lettres Edifiantes, » dans la Préface du tome XXV. page 1.

» On verra à la tête de ce tome XXV. un traité des Etu- » des auxquelles les Miſſionnaires de l'Orient doivent prin- » cipalement s'appliquer. C'eſt le fruit des réflexions, du » travail & du zèle de M. l'Abbé Fleury, Auteur de l'Hiſ- » toire Eccléſiaſtique. Un nom auſſi célèbre nous diſpenſe « de faire l'éloge de ſon Ouvrage. Tout le monde connoît » ſa manière ſimple, noble, naturelle, & quelquefois ſu- » blime..... Nous ne donnerons point ici le catalogue de » ſes Ouvrages; ils ſont trop connus, & tout ce qu'il y a » encore de perſonnes qui aiment à s'inſtruire, les recueil- » lent avec empreſſement (1). Nous nous flattons qu'elles » nous ſauront gré de leur avoir fait connoître celui-ci.

» M. l'Abbé Fleury commence ainſi ſon Mémoire:

» Il faut commencer par vous défaire de tous les préju- » gés que vous avez apportés d'Europe, & voir en chaque » partie des Etudes ce qu'il y a de naturel, d'eſſentiel & de » vraiment utile, pour rejeter tout le reſte. » &c.

(1) On trouvera au commencement de ce ſupplément, immédiatement après le Frontiſpice, le Proſpectus de la Collection complète des Œuvres de M. l'Abbé Fleury, avec le Catalogue détaillé des Ouvrages qu'elle contient.

» Il traite enſuite, & de cette manière qui n'appartient » qu'à lui, les articles dont je vais vous mettre le détail ſous » les yeux.

Grammaire = Humanités = Philoſophie = Phyſique = Théologie = Théologie Morale = Hiſtoire = Toutes Religions ſont bonnes ; objection réfutée = Il ne faut pas raiſonner ſur la Religion = Méthode d'inſtruction = Les biens & les maux ſuivent le mérite = Des ames des bêtes = Deſtinée, liberté. =

» Le Mémoire eſt précédé d'une lettre de M. l'Abbé Fleury » à M. l'Evêque de Métellopolis, Vicaire Apoſtolique de » Siam. Dans cette Lettre, datée de Paris le 3 Mars 1689, » il s'exprime ainſi au ſujet de ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique : » Je me ſuis impoſé un travail depuis quelques années, » plus que ſuffiſant pour m'occuper le reſte de mes jours. » C'eſt une Hiſtoire Eccléſiaſtique dans toute ſon étendue, » la plus vraie & la plus ſimple qu'il me ſera poſſible ; j'ai » déjà ébauché les trois premiers ſiècles, & je me propoſe » de les donner avant que de paſſer outre.....

» Je crois rendre ſervice à MM. vos Souſcripteurs, & à » moi-même, puiſque je ſuis du nombre, de vous faire con- » noître cet excellent Opuſcule ; ne doutant pas que vous ne » vous empreſſiez de le réimprimer ſelon le format *in-octavo* » par forme de Supplément, ſauf le rembourſement de vos » frais en mettant cet Opuſcule à un prix quelconque.....

L'Auteur de cette Lettre ne voulant pas être connu, nous nous bornons à le remercier de ſon zèle, & nous donnons ici *le Mémoire* qu'il nous indique, & la *Lettre qui le précède*, à la ſuite du *Traité du Choix & de la Méthode des Etudes*, dont nous avons rendu compte dans notre précédent Avis. Nous terminerons le tout par deux nouvelles Pièces qui nous ont été remiſes par M. Rondet, Editeur de la Collection : la première eſt une Lettre de M. l'Abbé Fleury, à M. l'Abbé de Nogaret ; & la ſeconde un Supplément au Diſcours ſur la vie & les Ouvrages de M. l'Abbé Fleury, placé à la tête du premier volume des Opuſcules de cet illuſtre Auteur.

Nous eſpérons que le Public accueillira favorablement le Supplément que nous lui préſentons ici, pour compléter, autant qu'il eſt en notre pouvoir, la Collection que nous avons déjà donné des autres Ouvrages de ce Savant Ecrivain.

SUPPLÉMENT
A LA COLLECTION DES OPUSCULES
DE M. L'ABBÉ FLEURY.
SECONDE PARTIE.

LETTRE

A Monſeigneur l'Évêque de Métellopolis (Lanneau)
Vicaire Apoſtolique de Siam.

MONSEIGNEUR,

L'uſage que vous faites du Catéchiſme hiſtorique, me rend bien ſenſible cette vérité que ce n'eſt pas nous, à proprement parler, qui agiſſons, ni qui penſons pour l'utilité des autres, mais Dieu qui ſe ſert de nous comme de très-foibles inſtrumens, qui nous donne telles penſées qu'il lui plaît, & applique aux fins ſublimes de ſa ſageſſe ce que nous avons ſouvent connu par des vues baſſes & humaines. Au lieu donc de me donner des louanges d'autant plus dangereuſes pour moi, que j'ai plus de vénération pour votre dignité, pour votre piété & vos autres vertus; au lieu, dis-je, de ces complimens que nous devons laiſſer aux enfans du ſiècle, accordez-moi, je vous ſupplie, les ſecours de vos prières & de celles des ſaints Eccléſiaſtiques qui vous accompagnent, afin que l'exemple de vos travaux apoſtoliques me donne une ſalutaire confuſion, & que je ne ſuccombe pas aux tentations de la vie molle & relâchée que l'on mène ici pour l'ordinaire, quand on a les commodités temporelles, ſans aucune néceſſité de travail. Je m'en ſuis impoſé un depuis quel-

ques années, plus que ſuffiſant pour m'occuper le reſte de mes jours. C'eſt une Hiſtoire Eccléſiaſtique dans toute ſon étendue, la plus vraie & la plus ſimple qu'il me ſera poſſible. J'ai déjà ébauché les trois premiers ſiècles, & je me propoſe de les donner avant que de paſſer outre. Mes amis eſpèrent que cet Ouvrage pourra être utile, du moins m'occupe-t-il agréablement; & je vous avoue, Monſeigneur, que je me ſuis fait quelque violence, quand je l'ai interrompu pour travailler à ce Mémoire, & à exécuter ce que vous m'avez ordonné. Si je m'y étois pris plutôt, je l'aurois peut-être fait plus exact, mais vous avez eu la bonté de me diſpenſer de vous envoyer un Ouvrage auſſi fini que le demandoit l'importance de la matière; & puis je ſais à qui j'écris. M. de la Loubere m'en a aſſez dit, & j'en ai aſſez vu moi-même dans votre lettre & dans votre Mémoire, pour connoître qu'il n'y a qu'à vous indiquer les choſes, & que vous entendrez bien plus que je n'en ai dit. J'ai parlé avec liberté, n'écrivant que pour vous, & ſachant que vous aurez plus d'égard à la ſincérité de mon intention, qu'à la manière dont je parle. Il ſembloit que vous vouluſſiez un plus grand Ouvrage; mais quand j'en aurois été capable, le moyen de le compoſer en ſi peu de temps! J'ai cru me devoir renfermer dans les grands principes & dans les règles générales de la méthode d'inſtruire, en attendant *qu'ici même nous ayons de bons Traités de Théologie ſpéculative & morale*, que l'on puiſſe enſeigner dans les Séminaires de France. L'Inſtitution au Droit Eccléſiaſtique, que je prends la liberté de vous envoyer, ſera peut-être de quelque ſecours pour donner à vos jeunes Clercs les principes de la diſcipline de l'Egliſe; & ſi Dieu permet que je mette au jour quelque Volume de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, je ne manquerai pas de vous l'envoyer. Cependant je crois me devoir appliquer tout entier à ce travail; & je ne l'aurois pas quitté pendant quelques ſemaines, ſi je n'avois conſidéré votre lettre comme un ordre de Dieu, auquel il ne m'étoit pas poſſible de réſiſter. Ayez donc la bonté, Monſeigneur, de ne m'en pas demander davantage. Quant à faire travailler quelque autre, ſuivant mes vues, j'y vois encore plus de difficulté qu'à travailler moi-même. Je ſens ce qui me manque & pour le fond de Théologie, & pour la connoiſſance de la doctrine des Indiens & des Chinois, & je ne ſais où trouver quelqu'un aſſez inſtruit de l'une & de l'autre enſemble, & en même-

temps

temps assez docile pour vouloir travailler sur le plan d'autrui. Au reste, me défiant avec raison de mes pensées, j'ai communiqué ce Mémoire à quelques-uns de mes meilleurs amis; & Monseigneur l'Evêque de Meaux, le premier Théologien de notre siècle, a bien voulu prendre la peine de l'examiner & me donner ses avis, que je n'ai pas manqué de suivre. J'espère que vous aurez la bonté d'excuser les fautes qui y sont restées. Trouvez bon, je vous supplie, que je présente ici mes respects à Monseigneur l'Evêque (1) de Rosalie, & que je vous demande à l'un & à l'autre votre sainte bénédiction. Je suis avec un profond respect,

MONSEIGNEUR,

Votre, &c.

A Paris, ce 3 Mars 1689.

(1) M. de Lionne.

MÉMOIRE

Pour les études des Missions Orientales.

IL faut commencer par vous défaire de tous les préjugés que vous avez apportés d'Europe, & voir en chaque partie des études ce qu'il y a de naturel, d'essentiel & de vraiment utile, pour rejeter tout le reste. Au contraire il faut vous appliquer à connoître les préjugés de ceux que vous voulez instruire, afin d'en profiter autant qu'il sera possible, vous mettant dans leur place, & entrant dans leurs idées. Pour les amener à vous, vous devez faire plus de la moitié du chemin. Or, comme votre établissement à Siam n'a pas seulement pour but la conversion du Peuple de Siam en particulier, mais celle des Peuples voisins, de Pégou, de Laos, du Tonquin, de la Cochinchine & de la Chine même, & encore principalement & immédiatement l'instruction de ceux d'entre les nouveaux Chrétiens que vous jugerez capables d'être ordonnés Prêtres pour leur pays, vos vues doivent être fort étendues, & vous devez vous appliquer aux connoissances qui peuvent servir à la conversion de toutes ces Nations différentes: ce qui sera d'autant plus facile, qu'elles

ont, autant que je puis connoître, des principes communs entr'elles.

GRAMMAIRE.

Diſtinguez l'art de la Grammaire d'avec les Langues. On peut apprendre la Grammaire chacun dans ſa Langue naturelle, & apprendre les Langues étrangères, par l'uſage, ſans aucune règle de Grammaire. On dit que les Siamois apprennent ainſi par l'uſage le Chinois & les autres Langues orientales, même leur Bali. Continuez donc à leur enſeigner de même le Latin & les autres Langues d'Europe. Je ne doute pas que ces Langues orientales n'ayent entr'elles bien plus de conformité qu'avec les nôtres, mais cette différence ne va qu'à plus ou moins de travail.

Si l'on croit que l'art de la Grammaire ſoit néceſſaire, je voudrois commencer par la leur apprendre en leur Langue; car quelqu'éloignée qu'elle ſoit de notre génie, on peut la réduire à certaines règles. On peut diſtinguer les mots qui ſignifient des choſes, & ceux qui ſignifient des actions, c'eſt-à-dire les noms & les verbes; voir comment on exprime le pluriel, le genre, la perſonne qui parle ou à qui on parle, le temps & les autres circonſtances de l'action. La Grammaire générale imprimée à Paris, *in*-8°. peut y aider, quoiqu'à mon ſens, elle ne ſoit pas aſſez générale. Mais, pour bien faire, il faudroit différer cette étude après la Logique, puiſque les réflexions ſur le langage ſuppoſent les réflexions ſur les penſées & les opérations de l'eſprit dont les paroles ne ſont que les ſignes.

Quand les Indiens ſauroient les principes de la Grammaire par rapport à leur Langue, on pourroit les appliquer à la Langue latine, en leur en faiſant voir la différence. Elle conſiſtera, ſi je ne me trompe, à s'exprimer en plus, ou moins de mots; à dire par un adverbe, ou par une prépoſition, ce que le Latin exprime par la déclinaiſon, ou la conjugaiſon; & d'un autre côté, ils auront des commodités de s'exprimer, qui nous manquent. C'eſt un grand avantage, ce me ſemble, d'avoir affaire à une Nation polie, & qui a l'uſage des Lettres; & s'il eſt vrai que le Bali ait des cas & des inflexions, ceux qui le ſauront, auront plus de facilité pour le Latin.

HUMANITÉS.

La lecture des Poëtes latins me paroît inutile aux nouveaux Chrétiens des Indes, puiſqu'il n'eſt pas néceſſaire qu'ils ſachent la Langue latine dans ſa perfection, comme nous qui en avons beſoin. Il en eſt de même des Auteurs.

Pour bien entendre ces Auteurs, il faut avoir une ſi grande connoiſſance des mœurs, des Lois & de toute la manière de vivre des Anciens, qu'il ne me ſemble pas à propos d'en charger des gens qui ont tant d'autres choſes à apprendre. Il y a contre les Poëtes des raiſons particulières, les vices & les fables. Ce ſeroit ſcandaliſer vos diſciples, de leur faire voir que nonobſtant les infamies dont ces Auteurs ſont pleins, vous les eſtimez encore aſſez, pour les enſeigner aux autres, ſans compter les mauvaiſes impreſſions qu'eux-mêmes en prendroient. Les fables de l'ancienne Idolâtrie y ſont propoſées ſous des images agréables & dans un trop grand détail. Si vos nouveaux Chrétiens doivent en connoître quelque choſe, il faut qu'elles leur ſoient propoſées de manière à leur en faire horreur ; mais, plutôt que de leur charger la mémoire de nouvelles fables, ſans doute vous voudriez leur faire oublier celles de leur propre Religion. Ainſi, de tous les Auteurs profanes, je ne vois guère que les Hiſtoriens qui ſoient à leur uſage. Mais je crois qu'ils apprendront aſſez de latin dans les Auteurs eccléſiaſtiques.

Le ſtyle de Saint Cyprien & celui de Saint Jérôme ne le cèdent guère aux meilleurs Auteurs profanes. Les premiers Ouvrages de Saint Auguſtin, faits un peu après ſa converſion, ſont encore parfaitement bien écrits. Sévere Sulpice peut fournir en même-temps le latin & l'hiſtoire ; & notre Bible vulgate n'eſt pas à mépriſer : ce qui y manque quelquefois pour l'élégance, eſt bien compenſé par la clarté du ſtyle & par l'importance de la matière. Je voudrois toujours commencer par cette lecture, comme la plus facile. Après tout, de quoi ſervira un latin ſi élégant à des Prêtres qui doivent paſſer leur vie à inſtruire des Indiens ? Ne ſuffit-il pas qu'ils puiſſent entendre nos Livres, & entretenir commerce avec nous ? C'eſt beaucoup de les charger de cette langue ſi difficile pour eux : ſoulageons-les autant qu'il eſt poſſible. Le latin nous eſt néceſſaire en Europe, pour la Juriſpru-

dence & pour la plupart des Sciences ; mais ils n'en ont beſoin que pour la Religion uniquement.

La Rhétorique, au moins celle de nos Ecoles eſt ſi peu utile, même pour nous, que je ne voudrois pas non plus les en embarraſſer, puiſqu'ils ſont accoutumés à parler ſimplement & ſans mouvement. Exercez-les dans cette manière de parler qui eſt ſans doute la meilleure, pour inſtruire. Nos Prédicateurs s'échauffent ſouvent fort à contre-temps, en traitant de la ſcolaſtique la plus sèche. Je ne laiſſerois pas d'obſerver comment les Indiens parlent entre eux, quand ils traitent d'affaires importantes, quels effets ſont ſur eux les paſſions ; s'ils ſont plus touchés de ce qui eſt dit avec mouvement, ou de ce qui eſt propoſé ſimplement avec aſſurance & autorité ; & de ces obſervations j'en ferois une Rhétorique à leur uſage. Mais nous ne pouvons la faire de ſi loin, nous qui ne connoiſſons point leur manière. Une partie du défaut de la Rhétorique de nos Ecoles, vient ſans doute de n'avoir pas aſſez étudié nos mœurs, & de nous appliquer mal-à-propos ce qui convenoit aux Grecs & aux Romains. Je crois toutefois que, qui ſauroit bien imiter Platon & Démoſthène, perſuaderoit par tout pays. Il ſemble que ce ſoit la raiſon même qui parle dans leurs écrits. Quant aux harangues de parade, il y a des gens ſenſés qui les regardent comme des fléaux de ces pays-ci, & je me garderois bien d'en donner l'idée à ceux qui ſont aſſez heureux, pour ne les pas connoître. La vraie Rhétorique n'eſt que l'art de mettre la vérité dans ſon jour. Voyez ce qu'en dit St. Auguſtin dans la Doctrine chrétienne & contre Creſconius.

PHILOSOPHIE.

C'eſt déjà beaucoup, ce que vous reconnoiſſez, que les Indiens ne comprennent rien à la Philoſophie de nos Ecoles. Si l'on vouloit y prendre garde & parler de bonne foi, on verroit que les François n'y comprennent guère davantage, comme je l'ai ouï pluſieurs fois avouer à pluſieurs hommes de bon ſens qui n'étoient point accoutumés à ce jargon. Ceux même qui y ſont accoutumés, s'imaginent ſouvent entendre ce qu'ils ont coutume de dire, ou ſont honteux d'avouer qu'ils n'entendent pas ce qu'ils ont étudié long-temps.

L'expérience que l'on a déjà du ſuccès de la Géométrie chez les Indiens, me paroît fort importante. C'eſt en effet la meilleure méthode, pour accoutumer à raiſonner juſte ; & l'imagination, étant ſoutenue par les figures, rend cet exercice plus facile. Cette étude fournit un moyen sûr pour éprouver la raiſon des Indiens, & voir s'il eſt vrai qu'elle ſoit d'une autre eſpèce, ou du moins tournée d'une autre manière que la nôtre. Ont-ils jamais trouvé dans les trois angles d'un triangle plus ou moins que la valeur de deux angles droits ? Ont-ils le ſecret de diviſer le nombre impair en deux nombres pairs ? En un mot, y a-t-il quelque démonſtration d'Arithmétique ou de Géométrie dans laquelle ils ne conviennent pas avec nous ? je ne le crois pas. Or, cette obſervation eſt très-importante ; car on conviendroit de même dans tout le reſte, ſi on pouvoit convenir des principes, & poſer nettement l'état des queſtions. Ainſi, quand on dit qu'ils ont une autre manière de raiſon, je crains que l'on ne confonde ce qui eſt de coutume & d'inſtitution humaine, avec ce qui eſt naturel & d'inſtitution divine. Un homme accoutumé à mettre pour principe que la nature abhorre le vide ; que les corps peſans tendent au centre du monde ; que rien n'eſt dans l'entendement, qui n'ait paſſé par le ſens & tels autres axiomes de nos Ecoles ; celui, dis-je, qui y eſt accoutumé, les prend pour des principes de lumière naturelle dont tout animal raiſonnable doit convenir, & commence à douter de la raiſon de ceux qui les nient, au lieu qu'il faudroit douter de la vérité de l'axiome qui en effet n'eſt qu'un préjugé. Quand donc vous trouverez quelque principe dont les Indiens ne conviendront pas, défiez-vous du principe, & prenez garde s'il eſt parfaitement clair ; car s'il l'étoit autant que ceux de Géométrie, ils en conviendroient de même. Il ne faut donc compter avec eux pour principe de raiſonnement que les vérités dont ils conviendront, & vous n'avez d'autre moyen de les en faire convenir que l'évidence ou l'habitude qu'ils auront de les croire, comme nous. Voilà ſur quoi je voudrois fonder une Philoſophie à leur uſage, compoſant une bonne Métaphyſique de ces premiers principes que l'on auroit éprouvés avec eux. Plus les Nations avec qui on les auroit éprouvés, ſeroient éloignées, plus ils ſeroient sûrs, puiſqu'il ſeroit plus difficile qu'elles ſe fuſſent accordées enſemble, ou qu'elles euſſent donné dans les

mêmes erreurs. Cette Métaphyſique me paroît la plus néceſſaire pour les Miſſions Orientales ; car ſans le don des miracles, je ne vois que le raiſonnement pour perſuader la véritable Religion, & frayer le chemin à la foi & à la grâce. Or, ſi le raiſonnement eſt foible, il eſt à craindre que la perſuaſion ne le ſoit ; mais il ſera ſolide, quand il ſera établi ſur des principes accordés, comme en Géométrie. Je voudrois donc eſſayer de faire convenir des principes qui vont à prouver une première cauſe, comme, que rien ne ſe fait de rien ; que le corps ne peut ſe donner à ſoi-même le mouvement ; que le premier moteur n'eſt point corps, & les autres ſemblables. Il faut établir la diſtinction de la ſubſtance ſpirituelle & de la corporelle ; l'idée d'un eſprit parfait & la liaiſon néceſſaire de tous ſes attributs, c'eſt-à-dire qu'il ne peut être parfait, ſans être éternel, immenſe, ſage, puiſſant, juſte, bon ; d'où ſuit la providence & la néceſſité des peines & des récompenſes. Pour l'établiſſement de ces vérités, on peut ſe ſervir utilement de Platon dans le dixième livre des Lois, & d'Ariſtote, dans le huitième de ſa Phyſique générale ; & entre les modernes, des Méditations de Deſcartes & des ſix Diſcours de la diſtinction du corps & de l'ame de M. Cordemoi. Quant à M. Bernier, il n'a fait qu'abréger la Philoſophie de Gaſſendi, qui contient des erreurs groſſières ſur ces premiers principes, & particulièrement ſur la nature de l'ame & de la ſubſtance ſpirituelle qu'il ſemble confondre avec la corporelle. Il eſt vrai que Bernier parle plus correctement que ſon Maître, de la diſtinction de l'ame & du corps, comme on voit dans ſa Lettre à Chapelle. Sa manière de raiſonner eſt ſolide & tout-à-fait éloignée du galimatias de l'Ecole. Si l'on veut des Philoſophes modernes, on pourra ſe ſervir plus utilement de Deſcartes, quoique ſa doctrine contienne auſſi quelques erreurs. Sa manière de raiſonner aideroit vos diſciples à ne rien dire ſans l'entendre & à ſuivre des idées nettes. C'eſt particulièrement ſa méthode & ſes méditations qui ſerviroient pour cette première partie de la Philoſophie. Mais je voudrois que l'on s'en ſervît, ſans le nommer, puiſque ce n'eſt pas ſon autorité que je propoſe de ſuivre, mais ſon ſtyle & ſes raiſonnemens. Son nom pourroit alarmer les Eſpagnols & les autres Scolaſtiques. D'ailleurs on trouvera tous ces mêmes principes dans les livres de Saint Auguſtin contre les Académiciens, de

l'ordre, de la quantité de l'ame, & dans les derniers, de la Trinité, & on le pourra citer hardiment, s'il faut citer : mais que ſervent les citations dans les matières de pur raiſonnement ? Vous avez encore beſoin d'un autre genre de principes pour parvenir à l'établiſſement des faits & des vérités poſitives, ſans leſquelles vous ne ferez que des déiſtes, & non des chrétiens ; je veux dire les prophéties & les miracles. Il faut donc convenir des règles ſur leſquelles eſt fondée toute la créance humaine ; voir ce qui peut obliger un homme de bon ſens à croire les faits qu'il ne ſait pas lui-même : ſur quoi, par exemple, chacun croit être né de tels parens, avoir un tel âge, par où il ſait qu'il y a dans le monde une telle Ville qu'il n'a jamais vue ; que tant de ſiècles avant lui, vivoit un tel homme qui a fait telle choſe, & ainſi du reſte, rendant tout cela ſenſible aux Indiens par l'exemple des pays voiſins & des hiſtoires de leur Nation. De-là ſuivra la diſtinction de l'hiſtoire & de la fable. On tiendra pour hiſtoire ce qui eſt raconté par des témoins oculaires, ou du moins contemporains, qui ne ſoient ſuſpects ni d'extravagances, ni de crédulité trop grande, ni de malice, ni d'intérêt à tromper, principalement ſi les mêmes faits ont été crus par divers Peuples dans une longue ſuite de ſiècles, ſans aucune interruption, & s'ils ne contiennent rien que de vraiſemblable ; s'ils s'accordent avec les autres hiſtoires véritables qui ont parlé des mêmes choſes. Quant aux faits miraculeux, il faudra plus de précaution ; qu'ils ſoient publics & atteſtés par un très-grand nombre de témoins ; qu'ils ayent été écrits dans le temps même, par ceux qui les ont vus ; que ces écrits ſoient venus juſqu'à nous par une ſuite de tradition continuelle, ſans que jamais leur autorité ait été révoquée en doute ; que ces miracles ayent produit dans le monde quelque grand changement dont nous voyons au moins des reſtes ; que, hors le fait particulier qui eſt donné pour miraculeux ; tout le reſte de l'hiſtoire ſoit naturel, ſuivi & ſemblable aux autres hiſtoires.

Au contraire, on tiendra pour des fables les faits qui n'ont aucune liaiſon avec les autres faits connus, & qui ne s'accordent ni avec la ſuite des temps, ni avec celle des lieux : ſi depuis hier je me ſuis imaginé avoir été à Montpellier & à la Rochelle, & y avoir vu deux de mes amis morts il y a quatre ans, je vois manifeſtement que j'ai rêvé, & c'eſt la

principale marque pour diſtinguer les ſonges ; c'eſt par-là que je connois auſſi que le roman d'Amadis eſt une fable, parce qu'aucune hiſtoire connue pour vraie, ne me parle des perſonnages qu'il nomme & que dans le temps où il les ſuppoſe, je vois dans le même temps des choſes toutes différentes. Je tiendrai encore pour fables les faits merveilleux, racontés ſur une tradition incertaine, par des Auteurs qui ont vécu long-temps après celui dans lequel on les ſuppoſe arrivés : ainſi, ni Ovide, ni les Poëtes Grecs qu'il a ſuivis, fut-ce Homère ou Héſiode, ne méritent aucune créance ſur leurs métamorphoſes, parce qu'aucun d'eux ne prétend avoir vu le changement de Daphné en laurier, ou d'Io en vache ; ni l'avoir appris de ceux qui en avoient été témoins. Une autre marque de fable, ſont les faits monſtrueux, & qui reſſemblent aux chimères des ſonges, comme qu'un homme ait tranché une montagne d'un coup d'épée ; qu'il ait avalé un fleuve, & d'autres imaginations groteſques, dont nous voyons remplies les hiſtoires des Mahométans & des Indiens. Il eſt aiſé aux hommes de diminuer par l'imagination un fleuve & une montagne, & de groſſir à l'infini la figure humaine, comme l'on fait en peinture ; mais laiſſant les choſes comme elles ſont en effet, il n'eſt pas aiſé de concevoir de tels prodiges, & d'ailleurs on ne voit pas quelle en auroit pu être l'utilité.

Une autre marque de fable, eſt le vide conſidérable dans les Hiſtoires ; par exemple, on dira qu'il y avoit en tel lieu un Roi d'un tel nom, qu'il y a 10 mille ans qui fit bâtir une grande Ville. Puis on dira qu'il y en eut 2000 ans après un tel autre, ou pluſieurs de ſuite ; puis après 3000 ans d'intervalle encore d'autres, ou bien, cette ſuite de temps ſera remplie ſeulement d'une ſuite de noms ſans aucuns faits, comme les Dynaſties des anciens Rois d'Egypte que nous voyons dans la Chronique d'Euſebe. Tout cela rend les Hiſtoires fort ſuſpectes.

Par ces moyens employés avec diſcrétion, on pourroit réduire les Indiens à ſe défier de leurs Traditions & de leurs Hiſtoires, & à goûter les nôtres. Vous croyez, leur diroit-on, que Sommonocodam vivoit en tel temps, & qu'il a fait telle merveille. L'a-t-il écrit ou quelqu'autre de ſon temps ? Comment ſavez-vous que ces écrits ſont d'eux ? Y a-t-il des Auteurs de ſiècle en ſiècle qui en ayent parlé toujours de-

puis? Les avez-vous lus vous-même? Les exemplaires qu'on en a, ſont-ils fort anciens? Pour nous, nous avons tous ces avantages : ſans parler de l'ancien Teſtament, nous liſons l'Evangile en Grec, comme il a été écrit par Saint Luc; nous en avons des manuſcrits de 1300 ans; tous les Auteurs de ſiècle en ſiècle l'ont cité & expliqué tel que nous l'avons. Les Neſtoriens & les Jacobites, ſéparés de nous depuis 1200 ans, les liſent comme nous.

Pour la Logique, l'expérience nous excite peu à l'étudier. On voit tant de gens qui raiſonnent juſte, ſans l'avoir appriſe; & tant d'autres qui, après l'avoir appriſe, raiſonnent auſſi mal ou pis que le commun, qu'il eſt difficile de croire qu'elle ſoit de grande utilité. En tout cas, elle doit ſe réduire à très-peu de règles, & conſiſte principalement, ſi je ne me trompe, à bien diviſer & bien définir pour s'accoutumer à penſer nettement & à s'expliquer de même, à ne rien dire qu'on ne l'entende parfaitement, à ne porter aucun jugement que ſur des idées claires, à ne tirer de conſéquences que ſur des principes certains & à les tirer toujours droites : ce qui ſouvent ſe ſent mieux par l'idée que nous avons naturellement d'une bonne conſéquence, que par des réflexions & des préceptes. La Géométrie peut ſervir de matière pour le raiſonnement, & je crois que l'étude de la Logique conſiſte moins en préceptes, que dans un exercice continuel de ce que je viens de dire. Ce n'eſt pas qu'il ne ſoit bon de s'en ſervir, pour découvrir le vice d'un Sophiſme & convaincre un opiniâtre; mais l'uſage en doit être rare, & on ne doit pas en attendre un grand effet. La Logique ſervira encore, comme j'ai dit, à poſer les fondemens de la Grammaire, en accoutumant à réfléchir ſur les penſées & à diſtinguer les opérations de l'eſprit.

Au reſte, l'inclination que l'on trouve dans les Indiens, à diſputer & à chicaner ſur ce qu'ils entendent, me paroît un défaut à corriger, & non pas une diſpoſition que l'on doive cultiver en leur fourniſſant matière de diſpute. On doit craindre qu'il ne leur arrive de tomber dans le défaut commun aux Arabes, aux Eſpagnols, & aux autres peuples ſpirituels & pareſſeux. Il eſt bien plus commode, quand on y a une fois pris goût, de raiſonner & de ſubtiliſer ſans fin, que de feuilleter des livres pour apprendre des langues & des faits. De-là eſt venue la ſcolaſtique *chicaneuſe*. Il faut donc

réprimer la curioſité des Indiens, les accoutumer à ſe contenter des connoiſſances utiles, & à mépriſer les queſtions vaines qui vont à l'infini; & profiter pour cet effet de leur diſpoſition naturelle à la docilité, à la modeſtie & au ſilence.

Je voudrois ſur-tout leur faire voir le rapport de toutes les études à la morale. Un homme de bien doit être prudent & ſenſé; il doit être ſincère & ami de la vérité. Il ne doit donc jamais parler de ce qu'il n'entend pas, ſi ce n'eſt pour s'en inſtruire. Il ne doit jamais juger témérairement, c'eſt-à-dire affirmer ou nier ce qui ne lui eſt pas évident, mais ſuſpendre ſon jugement juſqu'à ce qu'il ſoit pleinement éclairci. Il ne doit ni croire légérement, ni par complaiſance affirmer ce qu'il ne croit pas, ni être opiniâtre & réſiſter par fauſſe gloire à la vérité connue, parce que lui ou ceux qu'il eſtime, ne l'ont pas trouvée; ou parce qu'il eſt accoutumé à penſer le contraire. On doit ſur-tout éviter la pareſſe dans une affaire auſſi importante qu'eſt le bon uſage de la raiſon. C'eſt en quoi conſiſte eſſentiellement le péché d'infidélité, de n'avoir pas voulu uſer de la lumière naturelle pour connoître celui de qui on la tient, & de s'être plus occupé des affaires temporelles & des ſoins du corps, que du ſoin de perfectionner ſa raiſon & de croire la vérité. Il ne ſuffit donc pas de ne faire tort à perſonne, & de vivre moralement bien, ſi d'ailleurs on demeure dans l'habitude d'un ſi grand crime, que de mal uſer de la raiſon; & de-là s'enſuit que le premier devoir eſt de bien régler ſa créance.

MORALE.

Peut-être ne faudroit-il pas d'autre étude de Morale que celle de la Loi de Dieu. Du moins il me ſemble que c'eſt celle où la méthode des écoles eſt la moins utile. Savoir la Morale, ce n'eſt pas en ſavoir diſcourir, qui eſt ce qu'Ariſtote nous apprend; mais c'eſt ſavoir bien vivre, qui eſt ce que nous apprenons dans les livres de Salomon & dans le reſte de l'Ecriture, avoir de bonnes maximes, en être ſolidement perſuadé, être fidelle à les pratiquer aux occaſions; voilà la Morale. Qu'importe en quel ordre on ait appris ces maximes: toutefois ſi l'on voit qu'elles entrent mieux dans l'eſprit, étant préſentées d'une manière plutôt que d'une autre, à la bonne heure; mais il eſt important qu'elles y entrent

agréablement, & c'eſt à quoi ſervent merveilleuſement les comparaiſons abrégées, & les images ingénieuſes des Paraboles. : le principal eſt que l'on en ſoit perſuadé ſérieuſement, & pour cet effet, il eſt bon de les ſoutenir par le raiſonnement, d'en montrer la liaiſon néceſſaire, & de les ramener quelquefois juſqu'aux premiers principes, afin qu'elles ayent des fondemens inébranlables; autrement on court le haſard de ſuivre une conduite inégale & incertaine, comme la plupart des hommes, & de pratiquer le contraire de ce que l'on dit, ou même de ce que l'on fait dans d'autres rencontres. Or pour ces raiſonnemens de morale qui vont au fond & à la conviction, aucun des Auteurs anciens n'eſt comparable à Platon. Sa doctrine eſt bien plus élevée que celle d'Ariſtote, qui va terre-à-terre & s'accoutume aux humeurs ordinaires des hommes. Platon viſe à la perfection de la raiſon, & approche bien plus de la vérité & de l'Evangile. La trop grande opinion qu'on a conçue d'Ariſtote dans ces derniers ſiècles, eſt une des ſources du relâchement qui a paſſé en dogme dans la morale. Platon a de plus l'avantage de la méthode; il ne ſe contente pas de décider & de propoſer ſéchement ſes maximes. Il s'accommode à la portée de celui qu'il inſtruit, & fait tout le chemin néceſſaire pour le tirer de ſes erreurs, & l'amener pas à pas à la connoiſſance de la vérité, enſorte qu'il ne reſte plus aucun doute & que l'eſprit eſt pleinement ſatisfait: du moins il le fait quelquefois, ce qui ſuffit pour en montrer le chemin. Si l'on en veut faire l'expérience, qu'on liſe le Gorgias, le premier Alcibiade, le Philebe, & ſurtout ſon chef-d'œuvre qui eſt la République. Mais il faut le lire avec attention & patience, & d'ailleurs avec diſcernement; car il faut toujours uſer de précaution avec les Auteurs payens. Au reſte il n'y a pas beaucoup de perſonnes capables de ces raiſonnemens, & ils ne ſeront pas néceſſaires, quand l'autorité divine ſera une fois bien établie.

PHYSIQUE.

Ce qui commença à détromper les Grecs des fables du Paganiſme, ce fut la connoiſſance de la Nature. L'étude des Météores fit voir qu'il n'étoit point néceſſaire que Jupiter fît forger les foudres par les Cyclopes, ni qu'il eût un aigle

pour les porter. On vit que la terre pouvoit trembler ſans le trident de Neptune, & que le Soleil pouvoit ſe lever & ſe coucher ſans entrer dans l'océan: car auparavant toutes ces fables étoient crues ſérieuſement. Il s'en trouve de ſemblables dans les Indes. Les Talapoins enſeignent que le Soleil ſe cache toutes les nuits derrière une haute montagne qu'ils mettent au milieu de la terre, & autour de laquelle ils mettent une mer immenſe. Ils comptent juſqu'à 19 cieux dont ils déterminent les eſpaces; & le reſte que vous ſavez mieux que nous, ils ſemblent l'avoir pris des Indiens, & la Phyſique des Chinois n'eſt guère meilleure à ce que j'en puis connoître.

Saint Auguſtin dit que la connoiſſance de l'Aſtronomie commença à le dégoûter des Manichéens, quand il vit l'abſurdité des raiſons qu'ils rendoient des éclipſes & des phénomènes céleſtes; car, dit-il, encore que ces connoiſſances ne ſoient pas néceſſaires pour la piété, il eſt néceſſaire de ne point ſe vanter de ſavoir & d'enſeigner aux autres ce qu'on ne ſait pas. Dieu a permis que la plupart des impoſteurs ayent donné dans cette vanité, afin qu'il y eût un moyen facile & ſenſible de les convaincre.

Il eſt donc très-important aux Miſſionnaires orientaux, de ſavoir la Phyſique pour ruiner par les fondemens les ſuperſtitions & les fables. Mais ce n'eſt pas la Phyſique de nos écoles, ni les raiſonnemens généraux ſur la matière & la forme, ſur le lieu, le vide & l'infini; c'eſt la Phyſique particulière & principalement ce qu'elle a de poſitif, je veux dire l'Hiſtoire naturelle. Je comprends ici ſous ce nom la Coſmographie, la Géographie, & même l'Aſtronomie, y regardant ſeulement les faits qui paſſent pour conſtans entre les meilleurs Aſtronomes, ſans en examiner les preuves. J'y comprends auſſi une connoiſſance médiocre de l'hiſtoire des plantes & des animaux, & de l'anatomie du corps humain. Plus un Miſſionnaire ſera inſtruit de ces faits, plus il aura de moyens pour convaincre d'ignorance les Talapoins & les autres Docteurs idolâtres, & pour montrer la vanité de ce qui ſert de fondement aux fauſſes Religions.

Du reſte je voudrois peu raiſonner en ces matières. Je ne voudrois point m'embarraſſer dans les tourbillons de Deſcartes ni dans ſes trois élémens. Ses globules dont le mouvement fait la lumière, ſa matière tournée en vis qui fait mou-

voir l'aimant, ni tout ce qui eſt particulier à ſon ſyſtème. Mais après m'être bien aſſuré du fait, je raiſonnerois ſuivant les principes qui me paroîtroient les plus clairs & les plus ſimples. En l'un & l'autre genre des faits & des raiſonnemens, je diſtinguerois ſoigneuſement ce qui eſt certain & ce qui ne l'eſt pas. Il eſt certain que tous les nerfs viennent du cerveau; mais on n'eſt pas également aſſuré du principe qui les fait agir. Il eſt certain que le ſoleil eſt ſans comparaiſon plus grand que la terre; mais on n'en ſait préciſément ni la grandeur ni la diſtance. Il n'eſt pas certain ſi c'eſt le ſoleil ou la terre qui tourne, ſi les animaux ſont de pures machines ou non. Je commencerois toujours par les exemples les plus ſimples & les plus ſenſibles, & m'appliquerois ſurtout à ne rien dire que je n'entendiſſe bien, à ne pas prendre des mots pour des raiſons, à ne pas brouiller les idées de l'eſprit & de la matière, ni la Morale avec la Phyſique. Ainſi je rejeterois les termes d'appétit, d'inſtinct, de ſimpathie; du moins je prendrois grand ſoin de les expliquer, & je ne ſouffrirois point qu'on voulût, à force de ſubtiliſer un corps, le faire paſſer en ſubſtance ou en qualité ſpirituelle: enfin quelque principe de Philoſophie que vous jugiez à propos de ſuivre, il eſt très-important d'en ſéparer toujours la Religion, & de ne pas donner occaſion à vos diſciples de croire qu'elle dépende de la Philoſophie. Je crains que les premiers Miſſionnaires n'ayent quelquefois manqué en ce point, & qu'ils n'ayent donné la doctrine des formes ſubſtantielles ou des accidens réellement ſéparables de la ſubſtance, comme des fondemens du Chriſtianiſme. Il y avoit 1200 ans que l'on enſeignoit l'Evangile, quand on s'eſt appliqué à ajouter les principes d'Ariſtote. Si l'on s'appuie trop ſur la Philoſophie, il eſt à craindre que les diſciples ne la trouvent foible en quelques endroits, & ne viennent à mépriſer la Religion même.

THÉOLOGIE.

Les Miſſionnaires ſont dans l'état où étoient les Pères de l'Egliſe dans les premiers ſiècles, excepté qu'ils ont de plus grands obſtacles à ſurmonter. Les Pères travailloient à établir la Religion au milieu des Infidelles; mais ils étoient dans leur pays, parlant leur langue naturelle, grecque ou latine. Ils avoient à faire à des gens de même na-

tion, dont ils ſavoient parfaitement les mœurs & la doctrine : eux-mêmes avoient été payens pour la plupart; ils diſputoient avec des eſprits excellens philoſophes pour la plupart, & exercés aux raiſonnemens les plus ſubtils & les plus ſuivis. Cependant ils ne s'embarraſſoient point des queſtions vaines & inutiles. Leur théologie conſiſtoit à ſavoir parfaitement l'écriture & l'expliquer ſuivant la tradition encore vivante, répondre aux objections des infidelles & des hérétiques, détruire les fondemens de leurs erreurs. J'eſtime donc que quelques ouvrages des Pères les plus anciens, ou plutôt des extraits que l'on en pourroit faire, ſeroient la meilleure Théologie pour les Séminaires d'Orient. Vous y verriez le Traité de l'unité de Dieu que les Grecs appeloient la Monarchie, pour combattre la pluralité des dieux, ou des principes, & établir la néceſſité d'un Être ſouverain : les preuves de la création, de la providence, de la réſurrection, des peines & des récompenſes éternelles ; la réfutation de l'éternité du monde, de la métempſycoſe, du culte des intelligences & des démons : les réponſes aux principales objections contre la Trinité & l'Incarnation : les preuves de la corruption de la nature, de la foibleſſe du libre arbitre, de la néceſſité de la grâce de JESUS-CHRIST. Quant au catalogue des anciennes héréſies, ſi on ne ſe contente pas de celui de Saint Auguſtin, il y en a de reſte dans Saint Epiphane.

Quoique l'idolâtrie des Grecs fût très-différente de celle que vous avez à combattre, les traités que les Pères ont fait contre eux, ne laiſſeront pas de vous être utiles, ſi vous en obſervez bien la méthode. Ils étoient inſtruits à fond des erreurs qu'ils combattoient, enſorte qu'il y a bien des particularités, des fables & des myſtères profanes du paganiſme que nous ne connoiſſons que par eux. Voyez entr'autres le petit Traité de Saint Clément Alexandrin & la Cité de Dieu de Saint Auguſtin. On y voit une lecture prodigieuſe des Poëtes, des Hiſtoriens & de tous les Auteurs qui traitoient de la religion des Payens. Pour réfuter les objections qu'ils faiſoient de la nouveauté du Chriſtianiſme, les Chrétiens étudièrent à fond la Chronologie & toute l'ancienne Hiſtoire ; & de-là vint l'ouvrage d'Africain, d'où Euſebe a tiré ſa chronique, ce précieux tréſor d'antiquités. En effet il eſt impoſſible de combattre une doctrine qu'autant qu'on la connoît ; qui la connoîtra imparfaitement, ne la combattra

qu'imparfaitement. Ce n'eſt pas convertir des gens que leur faire accroire qu'ils penſent comme nous, quand en effet ils penſent tout autrement. Quelques Miſſionnaires ont prétendu avoir trouvé en la doctrine des Bramines une Trinité & pluſieurs Incarnations. Mais les voyageurs les plus exacts & les plus ſenſés ont avéré que ce ne ſont que de légères convenances. Il ne faut donc rien diſſimuler ; mais avouer de bonne foi que les Idolâtres à qui vous avez à faire, ſont plus éloignés de nos principes, que les anciens Idolâtres, quoique dans le culte ils ſemblent ſe rapprocher. Vous pouvez vous ſervir des Pères, principalement en imitant leur méthode, pour réfuter les fables par elles-mêmes & par les abſurdités qu'elles renferment, quoique les fables que vous combattez ſoient différentes des anciennes. Mais je déſire ſurtout qu'on les imite fidellement dans leur diſcrétion ; que l'on n'explique les myſtères qu'autant que les auditeurs en ſont capables, & que l'on ne les expoſe jamais au mépris & à la riſée des Infidelles, puiſque le précepte de l'Evangile y eſt exprès, & que l'on ne prévienne jamais les objections; mais que l'on attende, pour les réfuter, qu'elles ſoient effectivement propoſées, & que l'on ſe contente d'y répondre ce qui eſt préciſément néceſſaire pour les réfuter, ſans jamais aller au-delà. Si cette règle de diſcrétion avoit été religieuſement obſervée dans les derniers ſiècles, nous n'aurions pas tant de volumes remplis de queſtions inutiles contre le précepte de Saint Paul. Je voudrois encore que l'on fît un point de conſcience d'obſerver la défenſe que fait Saint Paul de s'arrêter aux fables, & que l'on ne mêlât jamais à la doctrine chrétienne rien qui fût indigne de la majeſté de l'Evangile. Je le dis, parce que je vois qu'en France, les Miſſionnaires & les Catéchiſtes ne *craignent* point aſſez de débiter des hiſtoires tirées du *Pédagogue chrétien*, & de la *Fleur* des exemples que l'on met entre les mains de tous les Peuples, des Vies des Saints, la plupart apocryphes, & que nos Hiſtoires eccléſiaſtiques les plus ſérieuſes, je dis même celle de Baronius, ne ſont pas aſſez correctes ſur ce point. Vous ne pouvez donc y être trop réſervés. Employez autant qu'il ſera poſſible les hiſtoires de l'Ecriture-Sainte, & enſuite celles que vous croirez de bonne foi les plus authentiques ; car je ſais bien que vous n'avez ni le loiſir, ni la commodité de faire des diſcuſſions de criti-

que ; mais ſurtout gardez-vous d'apprêter à rire aux Anglois & aux Hollandois : ils ſe ſont bien moqués d'une hiſtoire de JESUS-CHRIST, écrite en Perſan par .... qui commence par Saint Joachim, Sainte Anne & la Conception de la Vierge ; & pour la faire connoître à tout le monde, ils l'ont imprimée en Hollande. Je voudrois uſer de la même précaution pour les images, & je ne ſouffrirois point que l'on proposât le dragon de Sainte Marguerite, ni celui de Saint Georges, ni Saint Chriſtophe comme un géant, ni Saint Jacques en habit de pélerin. Ici tout le Peuple eſt accoutumé depuis long-temps à ces ouvrages, & il y eſt plus difficile de les abolir. Mais à quoi bon les porter à de nouveaux Chrétiens qui n'en ont aucun beſoin ? On remarque auſſi que la plupart des Miſſionnaires ſont trop crédules ſur le point des ſorciers ou des apparitions d'eſprits, ou des miracles. Plus vous trouverez de crédulité dans les Néophites, plus vous devez être ſcrupuleux à n'en pas abuſer.

THÉOLOGIE-MORALE.

Mais en quoi les Auteurs eccléſiaſtiques des premiers ſiècles peuvent être utiles ? c'eſt pour la diſcipline. Car je ne vois rien qui empêche de la ſuivre en formant un chriſtianiſme tout neuf & dans des pays où on ne peut dire qu'il faille s'accommoder à la foibleſſe qui reſte d'une longue corruption. Je crois voir donc que l'on devroit étudier exactement le livre des Conſtitutions apoſtoliques, qui eſt au premier volume des Conciles & ailleurs. Quoiqu'il porte un titre incertain, il eſt toutefois conſtamment ancien & du temps des perſécutions, & il n'y a qu'à le lire pour en connoître l'utilité. On y verra toute la morale & la diſcipline de l'Egliſe, toutes les précautions avec leſquelles on éprouvoit les Catéchumènes ; la diſcrétion dont on uſoit dans l'adminiſtration de la Pénitence ; quelles étoient les fonctions des Diacres, l'ordre des aſſemblées eccléſiaſtiques, la règle des familles chrétiennes, & tout le reſte que j'ai marqué ſuccinctement dans les Mœurs des Chrétiens. Les apologies de Saint Juſtin, d'Athénagore, de Tertullien ; les lettres de Saint Cyprien, les épîtres canoniques de Saint Grégoire Taumaturge, de Saint Denis & de Saint Pierre, tous deux Evêques d'Alexandrie ; en un mot tout ce qui nous reſte des trois

trois premiers siècles, semble avoir été conservé par une providence particulière pour être les modèles sur lesquels on doit à jamais former les Eglises naissantes, & réformer les anciennes. Je sais que vous avez de grandes mesures à garder avec les Religieux Portugais, & d'autres qui, n'étant guères instruits dans l'Antiquité, pourroient blâmer des pratiques très-saintes, & vous en faire des crimes à Rome; mais je crois qu'il est toujours bon de vous proposer ces grands originaux pour en approcher le plus qu'il sera possible. Cette connoissance de l'ancienne discipline suffira presque pour la Théologie-morale; car dans les ouvrages que j'ai marqués, on verra la plupart des grands principes, & surtout on y apprendra à se servir de l'Ecriture, & à l'appliquer pour décider les cas particuliers. On trouvera encore un grand nombre de principes solidement établis sur l'Ecriture-Sainte, dans les Œuvres morales de S. Basile, principalement dans ses petites règles. Or, il me semble que le meilleur en cette matière est d'avoir des principes, & non pas de vouloir descendre dans les cas particuliers, comme ont fait nos Théologiens modernes. Leur méthode a plusieurs inconvéniens. Il est impossible de prévoir tous les cas. Il en arrive tous les jours de nouveaux qui embarrassent ceux qui ne les trouvent point dans leurs Livres, & donnent occasion d'écrire & d'étudier à l'infini, & de ramasser un grand nombre de cas extraordinaires, qui ne sont plus en usage, sinon de salir les imaginations de ceux qui les étudient; les remplir d'idées affreuses, & les endurcir au mal. Enfin, cette application à des cas particuliers rétrécit l'esprit, comme la trop longue attention à des petits objets, accourcit la vue, enforte que l'on tombe dans des maximes trop humaines & dans des scrupules judaïques, fort éloignés de la noblesse de la Loi de Dieu, que l'on perd de vue insensiblement. Les Anciens avoient donc raison d'écrire très-peu sur cette matière, c'est-à-dire seulement des canons pénitentiaux; encore n'étoient-ils connus que des Prêtres, & gardés sous un grand secret.

Je vois bien qu'il vous seroit plus commode de vous envoyer des Traités tout faits; un pour la Théologie spéculative où les mystères fussent expliqués nettement, & appuyés des preuves les plus solides de l'Ecriture & des Conciles avec les réponses aux principales objections des Hérétiques; un autre, pour la Théologie-morale, à-peu-près semblable;

mais de tels Traités nous manquent juſqu'à préſent. Les meilleurs Evêques de France les demandent pour l'inſtruction de leurs Séminaires. On en a fait la propoſition à pluſieurs Docteurs, & aucun ne l'a encore exécutée. J'eſpère toutefois que Dieu procurera de notre temps ce ſecours à ſon Egliſe.

HISTOIRE.

Une des connoiſſances les plus néceſſaires aux Miſſionnaires orientaux, eſt l'hiſtoire tant des pays où ils travaillent, que des nôtres, & non-ſeulement l'hiſtoire des Etats, mais des Sciences, des Arts & de toutes nos traditions. Si le Catéchiſme hiſtorique a quelque avantage au-deſſus des autres, ce n'eſt pas qu'il contienne une doctrine ſingulière, il ne vaudroit rien : c'eſt qu'il met l'Auditeur en état d'entendre mieux la doctrine. Je voudrois donc en faire de même à l'égard de toutes les études. Pour leur faire comprendre la néceſſité du latin, je leur ferois l'hiſtoire de nos Langues ; je leur marquerois l'antiquité & l'étendue de l'Empire Romain ; qu'il étoit diviſé en deux langues principales, le Latin & le Grec ; que le Latin étoit la langue de tout l'occident ; qu'il eſt encore la langue commune parmi les Savans de l'Europe, & que l'Italien, le François & le Portugais en ſont venus. On pourroit, ſur la Poëſie, leur apprendre ſommairement ce que c'étoit que les Poëtes des Grecs & des Romains, & de quelle ſorte étoit leur idolâtrie, afin que ce qu'ils en verront dans les Auteurs eccléſiaſtiques, & dans l'Ecriture, leur ſoit moins nouveau. De même pour la Philoſophie, je leur en marquerois ſuccinctement l'origine & les progrès ; qui étoit Pithagore, dont les dogmes ſe ſont répandus ſi avant dans les Indes, & dont le nom même n'y eſt pas inconnu ; qui étoient Socrate, Platon, Ariſtote ; ce que c'étoit qu'Académiciens, Stoïciens, Epicuriens ; ces derniers même ſont nommés dans l'Ecriture.

Il faudroit, ſi je ne me trompe, commencer par un abrégé de l'Hiſtoire générale, tel que le *Rationarium temporum* du P. Pétau, ou quelque autre ſemblable, & y joindre la Géographie, ayant toujours la carte devant vous & le livre en main, afin de montrer les pays à meſure que vous les nommeriez. Les études ſont bien difficiles, quand tout eſt nouveau. J'en ai fait l'expérience en étudiant l'hiſtoire de la

Chine dans l'Abrégé du P. Martini. Tous les noms me paroiſſoient ſemblables ; je confondois les perſonnes avec les lieux ; tout m'échappoit ſitôt que je l'avois lu. Il faut bien du temps & de la patience avant que des idées toutes nouvelles ayent fait une ſorte impreſſion dans le cerveau. Mais auſſi quand la doctrine eſt liée à des faits qui frappent l'imagination, les idées ſont bien plus durables. Des faits, pourvu qu'ils ſoient ſuivis, & qu'on en voie la liaiſon, ſont bien plus agréables que des vérités abſtraites.

La ſuite de l'Hiſtoire générale & la connoiſſance ſommaire des pays qui nous ſont les plus connus, ſervira encore à ſoutenir les raiſonnemens métaphyſiques ſur les motifs de la crédibilité, en fourniſſant les exemples & les preuves particulières. Vous montrerez à vos Néophites que ce n'eſt point en l'air que nous comptons cinq ou ſix mille ans depuis la création du monde, mais ſur une ſuite d'Auteurs non interrompue, dont les livres ne ſont point ſecrets, mais répandus entre les mains de tout le monde ; que nous connoiſſons chacun des Hiſtoriens anciens, ſon nom, ſon pays, ſon temps ; & que, bien que les langues dont ils ſe ſervoient, ſoient mortes, nous avons pluſieurs Savans qui les entendent, & liſent ces Auteurs en l'original. Vous leur montrerez notre bonne foi en ce que nous reconnoiſſons que les Lettres, les Sciences & la véritable Religion n'ont pas commencé en France ; que nous avouons avoir reçu les Sciences des Grecs & des Romains qui ne ſubſiſtent plus, & que nous ne commençons notre Hiſtoire que depuis environ 2000 ans, au lieu que l'Hiſtoire Romaine & la Grecque remontent bien au-delà. Peut-être trouvera-t-on plus utile, au moins dans les commencemens, de leur propoſer notre Hiſtoire en remontant, leur diſant d'abord ce que nous ſavons du dernier ſiècle, puis du précédent, & ainſi, en remontant toujours juſqu'au temps de Jeſus-Chriſt, & au-deſſus à proportion. Cette méthode eſt plus propre à perſuader la vérité de nos Hiſtoires, parce qu'il eſt plus vraiſemblable que l'on en ait de nouvelles, que d'anciennes ; mais il en faudra toujours revenir à l'autre méthode qui va en deſcendant, pour leur mettre en l'eſprit l'ordre des temps.

Cette même ſuite d'Hiſtoire fournira des preuves de la nouveauté du monde, pour montrer non-ſeulement qu'il n'eſt pas éternel, mais encore qu'il eſt beaucoup moins an-

cien que ne le font les Indiens, & cela par le progrès visible des Arts, des Lettres, des Sciences, que l'on voit commencer par les pays que l'Ecriture nous marque pour les premiers habités; savoir, la Chaldée, l'Egypte & la Syrie, & de-là s'étendre par tout le reste du monde. Que si dans notre Chronologie vous vous trouvez embarrassé à cause des histoires de la Chine, dont vos Indiens ont sans doute une grande opinion, vous pouvez suivre la Chronologie des Septante, qui vous donnera sept ou huit cents ans de plus, & vous mettra fort au large. Elle a été depuis peu fort bien expliquée par le P. Pezeron, de l'Ordre de Cîteaux.

Quant à la Théologie, l'exemple du Catéchisme me fait voir combien l'Histoire y peut être utile, puisque le Catéchisme n'est que l'abrégé de la Théologie. Le Théologien doit donc savoir plus exactement que le simple fidelle, l'histoire de la Religion, tant sous l'ancien que sous le nouveau Testament. Quant à l'histoire de l'ancien Testament, il n'y a rien à chercher hors de l'Ecriture. Tant de gros volumes sur ce sujet, n'ont rien ajouté au texte de la Bible que des dissertations, des curiosités & des paroles.

Pour l'Histoire ecclésiastique du nouveau Testament, il faut en attendant mieux, vous contenter de ceux qui ont abrégé Baronius, du moins pour le septième siècle & les suivans: car pour les six premiers, ce sera plutôt fait de lire Eusebe & les autres Historiens originaux. Mais de quelque Auteur qu'on se serve, il me paroît nécessaire de connoître la fondation & la succession des principales Eglises, la propagation de l'Evangile, les persécutions & même en particulier, les actes les plus authentiques des principaux Martyrs, par où on peut juger des autres; les héréfies les plus fameuses & qui ont eu le plus de suite, les Pères de l'Eglise les plus illustres, & dont nous avons les écrits, les Conciles universels & particuliers les plus célèbres. Sans avoir une teinture au moins légère de ces faits, je ne vois pas qu'il soit possible de savoir ni Théologie, ni discipline ecclésiastique. La plupart de ces faits nous sont familiers dès l'enfance. Il n'y a pas de femme qui n'ait ouï parler, toute sa vie, au moins au sermon, de Saint Augustin, de Saint Jérôme, de Jérusalem & d'Antioche; mais à un Indien, ces noms sont aussi étrangers, qu'à nous ceux de Bartrouhen & Padmanata. En général j'estime que sur la

plupart des hommes, la connoiſſance des faits, & la longue attention ſur les mêmes objets, ſont plus d'effet que les raiſonnemens ſubtils & ſuivis. Les Indiens & particulièrement les Siamois, ſur les relations que j'en ai vues, paroiſſent peu exercés à raiſonner ſur les matières abſtraites & qui regardent la Religion, & être plus attachés à leur créance par habitude de jeuneſſe, que par une perſuaſion ſolide, enſorte que ce ſeroit beaucoup gagner que de les accoutumer à penſer autrement; ce qui ne ſe peut faire qu'en leur rempliſſant la mémoire d'autres faits, & les en entretenant pendant un temps conſidérable. Je ſais que la conviction par de bons raiſonnemens ſeroit plus ſolide; mais quand on ne peut faire ce que l'on déſireroit, il faut ſe réduire à ce que l'on peut.

Après avoir traité tous les points du Mémoire qui m'a été envoyé, j'ai cru qu'il ne ſeroit pas inutile de propoſer quelques moyens de réfuter les principaux ſophiſmes des idolâtres.

TOUTES RELIGIONS SONT BONNES.

Il y a une apparence d'équité à ne condamner perſonne; & laiſſer à chacun la liberté de ſes opinions. Dans le fond ce n'eſt que pareſſe d'examiner, & déſeſpoir de trouver la vérité. On veut faire compenſation d'erreurs; ſouffrir celles des autres, pour avoir droit de garder la ſienne. Là revient la tolérance mutuelle des Proteſtans, & c'eſt le grand chemin du Pyrrhoniſme. Je ne crois pas que l'impudence & la ſtupidité puiſſent aller juſqu'à approuver toute ſorte d'opinions ſur la Religion, puiſqu'il faudroit en accorder de contradictoires. Si toutes les Religions ſont bonnes, celle qui condamne toutes les autres, comme le Chriſtianiſme, ne ſera pas bonne. Ceux qui n'ont aucune Religion, comme les Caffres, & quelques Peuples de l'Amérique, ſeront dans l'erreur.

Il faut diſtinguer dans les mœurs des hommes, ce qui eſt indifférent & ce qui ne l'eſt pas. Ce qui eſt de leur inſtitution, eſt indifférent, comme le langage, la forme des habits, des meubles, des bâtimens. Il a été libre aux hommes d'établir tels ſignes qu'il leur a plu, pour exprimer leurs penſées, de choiſir telles étoffes, telle couleur & telle figure de vêtemens qu'ils ont voulu. Encore, qui l'exami-

neroit bien, trouveroit ſouvent qu'ils ont été déterminés par la qualité des pays chauds ou froids; par la nature des plantes & des animaux qui s'y trouvent, &c. Mais que tout cela ſoit indifférent, à la bonne heure; on peut mettre en ce rang les manières d'exprimer le reſpect, le deuil ou la joie publique; les formes de rendre la Juſtice; les Lois & le Gouvernement. Mais ce qui regarde le fond des mœurs, eſt le même chez tous les hommes. Tous conviennent qu'il faut tenir ce qu'on promet; qu'il faut dire la vérité; qu'il ne faut point faire aux autres ce que nous ne voulons pas qu'ils nous faſſent; qu'il ne faut point faire de mal à qui ne nous en fait point, & être reconnoiſſant du bien que l'on nous fait; qu'il faut aider les autres dans leurs beſoins; qu'un mari & une femme doivent s'aimer & ſe ſecourir; qu'ils doivent aimer leurs enfans, les nourrir & les élever tant qu'ils ſont petits; que les enfans doivent les honorer & les ſervir. Ces maximes & pluſieurs autres que l'on pourroit rechercher, ſe trouveront dans le cœur de toutes les Nations, avec celle qui en eſt une ſuite; que ceux qui ne les ſuivent pas, ſont méchans & méritent d'être punis. C'eſt ſur ces règles qu'eſt fondé le commerce entre les Nations les plus éloignées; ce qui prouve qu'elles ne ſe ſont pas accordées pour les établir; mais que chacune de leur côté, elles les ont trouvées chez elles. En un mot, c'eſt la Loi naturelle gravée dans le cœur de tous les hommes, & inſéparable de la lumière de la raiſon.

Et il ne faut pas être troublé de ce que l'induction n'eſt pas abſolument générale, & qu'il ſe trouve quelques Nations particulières qui font profeſſion de cruauté, de tromperie & de quelque autre vice; car il s'en trouve auſſi qui ſont accoutumés à manger la chair humaine, ou à pervertir l'ordre de la génération, ce que je ne crois pas qu'aucun homme ſenſé regarde comme indifférent. Comme il y a des hommes particuliers, extravagans ou méchans, l'extravagance ou la malice peuvent auſſi gagner toute une famille ou toute une Nation. Mais il faut voir de quoi conviennent la plupart des hommes, principalement quand ils jugent des autres, & qu'ils n'y ont point d'intérêt. Il faut enſuite prouver que la Religion appartient à cette Loi naturelle qui eſt la même en tous les hommes. La Religion eſt une partie de la Juſtice. S'il faut être reconnoiſſant d'un bienfait parti-

culier, à plus forte raiſon de tous & du fondement de tous, qui eſt l'être. Il faut donc revenir à prouver un Dieu créateur & conſervateur de tout, un être ſouverainement parfait, tout-puiſſant, tout ſage & tout bon; & l'on aura prouvé la néceſſité de l'honorer & de lui obéir. C'eſt ſur ce point d'un Dieu unique, indépendant, ſouverain, qu'il faut principalement inſiſter. Car encore que ces mots ne ſoient pas inconnus aux Indiens, il ſemble qu'ils n'en ſentent pas la force, puiſqu'ils parlent comme ſi nous avions notre Dieu & eux le leur, & qu'ils comptent pluſieurs hommes devenus dieux ſucceſſivement. Il y a apparence que le commerce avec les Mahométans, les Chrétiens & les Juifs les ont accoutumés à parler d'un Dieu tout-puiſſant, quoiqu'ils n'ayent ſur la Divinité que des idées confuſes. Ce qui montre que les Siamois n'ont pas d'idée claire de la Divinité, c'eſt qu'ils reconnoiſſent que ceux qu'ils nomment dieux, commencent & finiſſent; que le Sommonokodom eſt né en un certain temps, qu'il eſt mort & anéanti, au moins réduit en un état où il ne ſe mêle plus de rien, & n'agit plus ſur les hommes & ſur le reſte du monde. Avant donc la naiſſance du Sommonokodom, ou plutôt avant qu'il fût devenu dieu, il n'y avoit point de dieu. S'il y en avoit un autre, avoit-il commencé? On peut les pouſſer ainſi juſqu'à ce qu'ils reconnoiſſent un être éternel. Comme la Religion de Siam eſt venue des Indes, il y a apparence que ce ſont dans le fond les mêmes principes & les mêmes fables; du moins j'y vois une grande conformité.

Or, les Bramines donnent un corps & une figure humaine à leur ſouverain dieu, ſoit Viſtnou, ſoit Eſouara; ils lui donnent auſſi une femme & des enfans, le ſont ſujet à la colère & aux autres paſſions, à peu près comme les Grecs parloient de leur Jupiter qui étoit le ſouverain dieu, qui toutefois ne pouvoit réſiſter au deſtin, & avoit ſouvent querelle avec les autres dieux. Il ne faut donc pas s'arrêter aux termes généraux d'un grand dieu ſouverain, tout-puiſſant; voyez quelle idée y répond, & ſi elle ſe ſoutient par-tout. J'admire entr'autres le raiſonnement des Siamois qui veulent que la puiſſance de leur dieu s'étende juſqu'à pouvoir s'anéantir lui-même.

Il ſemble plutôt que les Indiens & les Chinois ne connoiſſent point, à proprement parler, de Dieu; ils veulent

que tout ſoit par néceſſité ; & que, comme il y a des Lois néceſſaires pour les mouvemens des corps, il y en ait auſſi pour la punition ou la récompenſe des eſprits ſuivant leur mérite, enſorte que le bon & le mauvais uſage de la liberté attire par une ſuite néceſſaire & une eſpèce de fatalité, le bonheur ou le malheur. Si cela eſt, il faut reprendre avec eux la Religion dès les premiers fondemens.

Travaillez donc à montrer qu'il y a un Être néceſſaire qui ſubſiſte par lui-même, immuable & infini, qui eſt purement & ſimplement, ſans aucune addition, ſans différence de temps ni de lieu, puiſque tout ce qui s'ajoute à l'idée de l'Être, marque un Être borné, comme dire, qu'il a été, qu'il ſera, ou qu'il ne ſera plus, ou qu'il eſt étendu juſqu'à certains termes. Prenons garde que les mots ne nous trompent. Infini eſt un terme négatif, parce que nous ne ſommes accoutumés à conſidérer que des choſes finies ; mais à proprement parler, c'eſt le fini qui emporte négation de durée, ou d'étendue, ou de vertu au-delà de ſon terme ; & l'infini eſt le poſitif qui eſt purement & ſimplement ſans limitation. Cet Être infini eſt corps ou eſprit ; nous n'avons d'idées que de ces deux ſubſtances. S'il eſt corps, il n'y a donc que des corps, ou plutôt qu'un ſeul corps, ſans diviſion & ſans mouvement. Car d'où lui viendroit le mouvement, & comment ſe pourroit-il mouvoir, s'il étoit infini & rempliſſant tout ? On ne pourroit dire auſſi qu'il y eut pluſieurs corps, puiſque chacun ſeroit borné, du moins à l'égard de l'autre, & par conſéquent aucun ne ſeroit infini contre la ſuppoſition. L'Être infini eſt donc eſprit, & c'eſt ce que nous ſoutenons. Or, nous convenons qu'un eſprit infini peut mouvoir les corps, & même les faire de rien, puiſqu'étant infini, il doit avoir toutes les perfections, & par conſéquent une puiſſance infinie. Si l'on dit qu'outre l'eſprit infini, il y a auſſi la matière qu'il peut mouvoir & arranger, quoiqu'il ne l'ait pas faite ; je demanderai pourquoi cette matière n'eſt pas immenſe auſſi bien qu'éternelle. Si on la ſuppoſe immenſe, on revient à la première ſuppoſition que j'ai détruite, en montrant qu'il n'y auroit qu'un ſeul corps, & qu'il ſeroit immobile. Si on la ſuppoſe bornée & diviſée en pluſieurs corps, comme l'expérience le fait voir, qui a pu lui donner ces bornes, ſi elle eſt indépendante quant à l'être & à la ſubſtance ? Mais il y a grande apparence que ceux à qui vous

avez affaire, ne ſont pas capables, pour la plupart, de ces raiſonnemens métaphyſiques. Revenons donc à des preuves plus ſenſibles d'une première cauſe. L'exemple d'un Palais qui ne ſe bâtit pas tout ſeul; quand vous avez ſerré quelque choſe dans un coffre, ſi vous ne la trouvez pas, vous êtes ſurpris; elle ne s'en eſt pas allée toute ſeule; nous cherchons la cauſe du moindre accident; faire obſerver la ſtructure merveilleuſe des corps naturels; cela s'eſt-il fait par haſard? eſt-ce un homme qui l'a fait?

A l'égard des Siamois, vous avez beſoin particulièrement de diſtinguer les genres de cauſes, pour détruire l'équivoque de leur cauſe méritoire. Les hommes, diſent-ils, ſont punis & récompenſés par leurs mérites, comme ſi le mérite étoit une cauſe efficiente, ou agiſſante; & après cela ils ne cherchent plus de Dieu pour punir ou récompenſer. Montrez-leur la différence de la cauſe efficiente & de la finale, dont le motif eſt une eſpèce. Un ouvrier bâtit une maiſon par l'eſpérance du gain; direz-vous que c'eſt l'intérêt qui a bâti cette maiſon? En ferez-vous un perſonnage ſubſiſtant, qui puiſſe remuer du bois & des pierres? Ce criminel a été puni à cauſe de ſon crime; eſt-ce ſon crime qui a pris ſon épée pour lui couper la tête? Ne voyez-vous pas que ſon crime a été le motif qui a porté le Juge à le condamner & le bourreau à l'exécuter, comme le gain a été le motif qui a excité le maçon à bâtir? Travaillez à leur faire entendre la choſe, ſans vous mettre en peine de leur apprendre les noms de cauſe efficiente, finale ou matérielle. Si vous pouvez une fois établir l'idée d'un eſprit infini & agiſſant, en un mot, d'un Dieu créateur, il ne ſera pas difficile d'établir la néceſſité d'une ſeule Religion. Tout l'univers n'a qu'un ſeul Maître, il ne faut donc plus dire votre Dieu & le nôtre; le Maître doit être ſervi non au gré de ſes eſclaves, mais au ſien. C'eſt à lui à leur faire la loi; mais dira-t-on, il eſt aſſez grand pour être ſervi par divers Peuples en diverſes manières; il eſt à croire qu'il ſe plaît à cette diverſité, puiſqu'il la ſouffre, comme il ſe plaît à la diverſité de leurs figures, de leurs couleurs, de leurs mœurs & de leurs langages. Tout cela ne ſont que des conjectures, & par ce principe de la tolérance, on concluroit que Dieu approuve tous les crimes; car il pourroit abſolument les empêcher. Il faut donc revenir aux preuves effectives de ſa volonté, & il eſt queſ-

tion de ſavoir s'il a parlé aux hommes pour la leur apprendre, & de connoître ſa parole. Je crois que tous les idolâtres ont des Livres qu'ils eſtiment ſacrés, & croient être la parole de Dieu, ſoit à l'imitation de la vraie Religion, ou autrement. Ils croient en aveugle tout ce qui eſt écrit dans ces Livres. Ils ſe feroient grand ſcrupule d'en douter, ou de douter que ces Livres fuſſent divins; en un mot, ils oppoſent leur prétendue foi à tous les raiſonnemens. Ce point mérite d'être examiné.

Il ne faut pas raiſonner ſur la Religion.

Toutes les fauſſes Religions imitent en ce point le langage de la véritable. Il faut croire, ſe ſoumettre, ſe défier de la raiſon, ne la point écouter. L'autorité divine l'emporte ſur tous les raiſonnemens. Ainſi, les Mahométans ne parlent que de foi: ainſi, les anciens Idolâtres, quand on les preſſoit ſur l'abſurdité de leurs fables, avoient recours à l'antiquité. Nos Pères l'ont cru ainſi, eux qui étoient plus ſages que nous. Nos Poëtes l'ont appris des dieux, les choſes divines paſſant leur portée. Puis ils exhaltoient l'élégance des poëſies qui étoient leurs Livres ſacrés, comme les uns font valoir le ſtyle de leur Alcoran, les autres de leur Bali. Mais ni les anciens, ni les nouveaux Infidelles ne viennent point à examiner comment ils ſont aſſurés que Dieu a parlé, & que leurs Livres ſont ſa parole. Toutefois cet examen eſt néceſſaire pour diſtinguer la crédulité téméraire d'avec la foi prudente. Car on ne peut nier qu'il n'y ait eu des impoſteurs; autrement il faudroit croire la doctrine du premier venu. Vous devriez donc, leur dirois-je, croire la nôtre; & enſuite s'il venoit un Mahométan, vous devriez encore le croire, & ainſi à l'infini, ſans jamais vous arrêter à aucune créance. Il faut donc revenir à des ſignes évidens de l'autorité de Dieu, qui ſoient comme des Lettres de créance de ceux qui viennent de ſa part, ſans leſquelles on ne doit pas ſeulement les écouter.

Ces ſignes ne peuvent être que des miracles. Car pour montrer que l'on parle au nom de l'Auteur de la nature, il faut faire quelque choſe qui ne ſoit poſſible qu'à lui, c'eſt-à-dire qui ſoit au-deſſus des forces de la nature. Il ſemblera peut-être à quelqu'un qu'il ſeroit de la bonté de Dieu de ſe

faire ainſi connoître à chaque homme en particulier, & de faire voir à chacun des miracles, pour l'aſſurer de la vraie Religion, au moins une fois en ſa vie. Mais ſi les miracles étoient ſi fréquens, ils ne ſeroient plus miracles. Il ne faut pas une moindre puiſſance, ni une moindre ſageſſe, pour former un homme dans le ventre de ſa mère, que pour reſſuſciter un mort. Rejoindre une ame à un corps encore entier, ou même raſſembler les parties de ce corps déjà diſſipées, n'eſt pas plus difficile que de le former la première fois, & y joindre la même ame. Il n'y a que l'habitude de voir naître tous les jours des hommes & des animaux, qui fait que nous n'admirons pas ces merveilles; & ſi la réſurrection étoit auſſi fréquente, nous l'admirerions auſſi peu. D'ailleurs ce n'eſt pas à nous à donner des Lois à Dieu, ni à lui preſcrire quand il doit faire des miracles. Il ſuffit qu'il en ait fait de très-évidens, en préſence d'un très-grand nombre de témoins, & que nous en ayons entre les mains des preuves inconteſtables. Tels ſont les miracles de Moyſe, ceux d'Elie, d'Eliſée & des autres Prophètes; ceux de JESUS-CHRIST & de ſes Diſciples. Ils ont été faits en public pour la plupart; ils ont été reconnus dans le temps, écrits par ceux qui les avoient vus, dans des livres qui ont toujours exiſté depuis, & que nous avons encore. Nous voyons les effets de ces miracles; de ceux de Moyſe en toute la Nation des Juifs, qui ſubſiſte depuis ſi long-temps dans tout le monde, dans un état ſi ſingulier; de ceux de JESUS-CHRIST, dans l'établiſſement de la Religion chrétienne ſi ſublime & ſi au-deſſus de la nature, & principalement dans la manière dont elle s'eſt établie, par la ſouffrance & le martyre pendant 300 ans de perſécution. Je ne m'étends point ſur ces preuves qui ont été ſi bien traitées par les Pères de l'Egliſe; & principalement par Saint Chryſoſtôme & Saint Auguſtin.

Le ſeul miracle de la réſurrection de JESUS-CHRIST ſuffit pour prouver tous les autres, & par conſéquent tous ceux de Moyſe à qui JESUS-CHRIST a rendu témoignage. C'eſt pourquoi les Apôtres ont pris tant de ſoin de prouver invinciblement ſa réſurrection. Or, celui qui ne ſe rend pas à ces preuves, ſeroit bien en danger de ne ſe pas rendre à la vue du miracle même. Car on ne peut refuſer d'ajouter foi à un fait ſi bien prouvé, que par une mauvaiſe diſpoſition d'eſprit, ou pour n'en pas admettre les conſéquences qui ſont

de ſuivre la doctrine de JESUS-CHRIST, renoncer au plaiſir, & combattre ſes paſſions ; ou ſimplement par orgueil, pour ne ſe pas confeſſer vaincus, pour ſe diſtinguer du commun, & faire l'eſprit fort. Or, les mêmes diſpoſitions feroient rejeter un miracle quand on l'auroit vu. Entre les Juifs qui furent préſens à la réſurrection du Lazare, il y en eut pluſieurs qui ne crurent pas à JESUS-CHRIST plus que devant. Au contraire, ils furent plus irrités, & perſiſtèrent dans le deſſein de faire mourir JESUS-CHRIST. Ils y ajoutèrent le deſſein de tuer le Lazare, afin de s'ôter de devant les yeux cette conviction manifeſte de leur aveuglement. Tels ſont les hommes paſſionnés ; plus on leur fait voir leur tort, plus on les irrite. S'il vous arrive de fermer la bouche aux Talapoins, & de mettre en évidence leurs erreurs, ne vous attendez qu'à les avoir pour ennemis implacables. Comme notre ame eſt la principale partie de nous-mêmes, & la raiſon, ce qui nous fait hommes eſſentiellement, rien ne nous eſt plus précieux. Nous attaquer en cet endroit, eſt, ce ſemble, nous vouloir anéantir & nous détruire. Or, on attaque notre raiſon toutes les fois que l'on entreprend de nous montrer notre tort. C'eſt la ſource de toutes les diſputes; & de-là viennent ces mouvemens ſi violens, en conteſtant ſur des maximes, & même ſur des faits qui ſouvent ne nous importent en rien dans le fond. Tout ceci fait voir clairement la vérité de cette parole de JESUS-CHRIST que ceux qui ne ſe rendent pas à l'autorité de l'Ecriture, ne croiroient pas un mort revenu de l'autre monde.

Il reſte maintenant à examiner ſur quelles preuves les Siamois ajoutent foi à leur Bali, les Indiens à leur Beth ou Védam, les Muſulmans, à leur Alcoran. Je m'attache à ces derniers que je connois mieux. Ce que j'en dirai, pourra s'appliquer aux autres. L'Alcoran, dit-on, eſt ſi bien écrit, & parle ſi dignement de Dieu, qu'il eſt clair que ce n'eſt pas l'ouvrage des hommes. Quant à la beauté du ſtyle, Homère le diſputeroit & l'emporteroit de bien loin ; il eſt bien mieux ſuivi, & occupe l'eſprit bien plus agréablement, il plaît même dans des Traductions fort imparfaites, au lieu que l'Alcoran, quoique bien traduit, eſt fort ennuyeux. Mais qui ne voit la foibleſſe de cette preuve ? Comme ſi on ne voyoit pas tous les jours des méchans qui parlent bien, & diſent de bonnes choſes. Au contraire, un menteur & un

charlatan prennent plus de soin de bien parler, que celui qui dit la vérité; elle se soutient de soi-même. Le succès, disent les Mahométans, a montré que notre Prophète étoit envoyé de Dieu; autre signe très-équivoque. Combien de fois Dieu a-t-il permis, pour punir les crimes des hommes, que l'erreur ait prévalu! Les Musulmans eux-mêmes ne nomment-ils pas temps d'ignorance tout ce qui a précédé leur Prophète? Par la même raison, tous les Hérésiarques, tous les Auteurs des fausses Religions, seroient envoyés de Dieu; & sans sortir des Indes, un Brama, un Sommonokodom, seront des dieux. De plus, nous savons comment la doctrine de Mahomet s'est établie avec la domination temporelle & par la force des armes; en quoi il n'y a rien de surnaturel. Qui pourroit savoir comment la Religion des Siamois, ou des autres Indiens, s'est introduite, y trouveroit aussi sans doute le contredit. Quant aux miracles, Mahomet marque souvent qu'on lui en demandoit, & il ne répond que par des discours généraux. Dieu, dit-il, en a assez fait par ses anciens Prophètes, sans que le monde y ait cru. Pour moi, il ne m'a pas envoyé faire des miracles, mais prêcher les peines de l'enfer. Je sais que les Musulmans racontent des miracles, & en attribuent quelques-uns à Mahomet; mais ils ont été écrits long-temps après, & ils n'ont point de témoignage certain, & sont en substance bien différens des vrais miracles, sans utilité, sans liaison avec les faits véritables & connus d'ailleurs. D'alléguer pour preuve qu'un livre est divin, la longue possession où l'on est de le croire tel, ce seroit ne pas raisonner. On ne prescrit pas contre la vérité, il faut venir à la source, & voir si les premiers ont eu raison d'y croire; car si leur créance a été téméraire, elle ne peut assurer celle de leurs descendans. De dire: nous avons bonne opinion de nos ancêtres, & nous présumons qu'ils n'ont cru que sur de puissantes raisons; c'est revenir à autoriser toutes les Religions; car tous les Peuples peuvent en dire autant. Donc Dieu aura enseigné également l'Evangile, l'Alcoran, le Beth, le Bali, quoique tous ces Livres se contredisent & se détruisent l'un l'autre.

Mais outre que l'Alcoran n'a aucune preuve d'autorité divine, il a des preuves positives de supposition & de fausseté. Il se contredit en reconnoissant Moyse & JÉSUS-CHRIST comme envoyés de Dieu, & toutefois détournant

les hommes de ſuivre leur Loi. Il confond Marie, ſœur de Moyſe, avec Marie, mère de JESUS-CHRIST, qui ont vécu à 2000 ans l'une de l'autre. Il raconte des hiſtoires impertinentes de Salomon, & de la huppe & de la fourmi qui lui parlèrent, & d'autres ſemblables. Ces contredits ſont encore plus forts contre des livres qui contiennent des abſurdités plus manifeſtes, contre des faits évidens par la ſimple expérience, ou par des démonſtrations aſtronomiques, comme les rêveries des Indiens & des Siamois, touchant la grande montagne qui cauſe la nuit; touchant les éclypſes & le reſte. Il faut extrêmement inſiſter ſur ces argumens ſenſibles, & montrer que Dieu ne peut ſe contredire & nous dire dans un livre le contraire de ce qu'il nous dit dans la nature, par les ſens & la raiſon que lui-même nous a donnés. Toutefois il ne faut pas, outrer cet argument, ni faire la raiſon juge de la parole de Dieu, enſorte que, quand nous trouverons dans un livre quelque choſe que nous ne pouvons accorder avec nos lumières naturelles, nous rejetions ce livre comme ne pouvant venir de Dieu qui nous a donné ces lumières. Ce ſeroit ſapper par le fondement toute Religion, & nous réduire à une pure Philoſophie humaine. Il ne faut donc pas commencer par cet examen, pour diſcerner ſi un livre eſt divin, ou non. Comme notre raiſon eſt foible & obſcurcie par les paſſions, nous pourrions nous y tromper. Je ne dirai pas d'abord, pour voir ſi ce livre eſt divin: je veux l'examiner en lui-même, & juger s'il ne contient rien que de raiſonnable & digne de Dieu. Mais je dirai; Voyons d'abord d'où il nous vient, & comment nous ſavons que c'eſt la parole de Dieu? S'il n'y en a pas de preuve, je n'ai rien à examiner davantage. Si l'on me prouve, enſorte que je n'en puiſſe douter, que c'eſt la parole de Dieu, alors je la lirai avec reſpect & avec foi, diſpoſé à y ſoumettre ma raiſon. Si j'y trouve des choſes obſcures, je jugerai qu'elles ne le ſeroient pas à un eſprit plus éclairé, & je ne laiſſerai pas de les croire, quoique je ne les comprenne pas: & voilà la foi des myſtères, fondée ſur l'autorité de la parole de Dieu. Mais avant que de s'y ſoumettre, il faut être aſſuré d'ailleurs que ce ſoit ſa parole. Si vous commencez par vous prévenir qu'un tel livre eſt divin, ſimplement parce que tout un Peuple le dit, ou (ce qui eſt encore plus abſurde) parce que vous vous imaginez

y voir par vous-même un caractère de divinité, comme disent les Proteſtans, vous vous expoſez à croire toutes les fables imaginables; ou ſi vous croyez en ſavoir plus que le commun, vous vous expoſez à ne rien croire. Nous devons nous rendre à l'autorité de Dieu, à proportion comme nous nous rendons à celle des hommes. Un malade, pour agir prudemment, ne doit pas ſe commettre au premier venu qui promet de le guérir, mais au meilleur Médecin qu'il pourra trouver; & comment le connoîtra-t-il? Sera-ce en l'examinant à fond, ou en le faiſant diſcourir de ſon Art? Il faudroit que le malade fût plus ſavant en Médecine que le Médecin même. Il faut donc en venir aux préjugés extérieurs: eſt-il Médecin de la Faculté? Paſſe-t-il pour ſavant, pour ſage, pour expérimenté? Eſt-il fort employé? A-t-il fait grand nombre de belles cures? On s'engage ſur la foi publique; on le fait venir; on lui explique le mal. Seroit-il raiſonnable d'examiner ſes raiſonnemens ſur les cauſes & les effets de la maladie, de diſputer perpétuellement contre lui, de vouloir connoître la compoſition des remèdes? Non, le malade y ayant une fois pris confiance, s'abandonne à ſa conduite, ſouvent même contre ce que lui dit ſa raiſon.

Il en eſt de même d'un Avocat pour la conduite d'une affaire, d'un pilote, pour la navigation; & toute la vie humaine roule ſur cette confiance que l'on eſt obligé de prendre en ceux qui ſont communément eſtimés habiles en quelques Arts. Il n'y a point de Science qui donne moins à l'autorité que les Mathématiques. Toutefois ſi le diſciple vouloit conteſter à ſon Maître, & ne pouvant nier la vérité des axiomes & des définitions, du moins en diſputer l'utilité qui ne paroît pas d'abord, il n'apprendroit jamais rien. Ce qu'on appelle docilité, n'eſt autre choſe, que cette diſpoſition modeſte qui fait dire à un diſciple, cet homme en ſait plus que moi; il faut donc le croire ſur ſa parole, juſqu'à ce qu'il m'ait mis en état d'entendre les raiſons qu'il me dit, & de les voir par moi-même.

Au reſte, il y a une grande différence entre les myſtères que la vraie Religion nous enſeigne, & les abſurdités que propoſent les fauſſes Religions. Que le ſoleil ſe cache tous les jours derrière une montagne; qu'il y ait des mers de lait, de crême, de ſucre; que la terre ſoit ſoutenue par des éléphans, ſoutenue par une tortue, c'eſt ce qui s'ap-

pelle des contes de vieilles, dont on amuſe les enfans; mais que l'eſprit infini ne puiſſe être compris par les eſprits qu'il a faits & qu'il a bornés, il n'y a rien en cela que de raiſonnable. Si nous n'entendons pas nettement ce que nous ſommes nous-mêmes, comment un corps & un eſprit, deux natures ſi différentes, s'uniſſent en nous pour ne faire qu'une perſonne; comment c'eſt le même eſprit qui veut & qui connoît, quoique connoître & vouloir ſoient des actions ſi diſtinctes; ſi, dis-je, nous-mêmes nous entendons ſi peu tout cela, devons-nous trouver étrange que nous n'entendions pas ce qu'il a plu à Dieu de nous découvrir de la Trinité des Perſonnes de la Nature divine, ou en JESUS-CHRIST, l'unité de perſonne ſubſiſtant en deux natures? Il eſt vrai que l'Euchariſtie eſt un objet ſenſible & d'expérience journalière, mais le changement que nous y croyons, n'eſt que dans la ſubſtance qui ne tombe pas ſous les ſens. La foi de ces Myſtères ne conſiſte pas à démentir la ſenſation, mais à redreſſer le jugement; elle ne me fait pas dire: Je ne vois rien de blanc, ni de rond ſur l'Autel, mais ſeulement ce que je vois de blanc & de rond ſur l'Autel, n'eſt pas du pain, mais le corps de JESUS-CHRIST. Nos jugemens ſuivent de ſi près nos ſenſations, que nous les confondons ſouvent. Je dis que je vois un grand arbre à 200 pas, je le vois en effet petit par rapport à moi; mais la diſtance & la comparaiſon des objets qui en ſont proches, me le fait juger grand. Je marche ſur un pavé de marbre, & je dis que toutes les pièces en ſont carrées, quoique celles qui s'éloignent de moi, me paroiſſent en loſange, & avec les angles plus inégaux, plus ils s'éloignent. Je dis le même de l'Euchariſtie; je vois un objet blanc & rond, que je juge en telles circonſtances être le corps de JESUS-CHRIST, par la foi que j'ai à ſa parole infaillible & toute-puiſſante.

Telles ſont donc les bornes de la raiſon & de la foi. Il faut raiſonner pour diſcerner la vraie autorité de la prévention téméraire. Ce qui fait naître tant d'opinions & d'erreurs parmi les hommes, c'eſt la facilité à croire au haſard, particulièrement dans la jeuneſſe, tout ce que leur diſent ceux avec leſquels ils ſe rencontrent, ſoit pour les faits, ſoit pour les règles de conduite, & de n'uſer pas aſſez de leur raiſon pour diſtinguer à qui il faut croire. Cet examen ſeroit difficile. C'eſt plutôt fait de ſuivre le torrent; & ce qui les

rend

rend inexcuſables d'en uſer ainſi à l'égard de la Religion & de la Morale, c'eſt qu'ils ne ſont pas ſi crédules en ce qui regarde leur intérêt temporel. Ils examinent par eux-mêmes, & conſultent ceux qu'ils eſtiment les plus habiles, marque aſſurée que ces intérêts leur tiennent plus à cœur, que ceux de leur ame & de leur ſalut. Voilà le crime de la crédulité téméraire qui attache aux fauſſes Religions, crime d'autant plus grand, que la matière eſt plus importante & la négligence plus affectée.

Mais, dira quelqu'un, la plupart des Chrétiens n'agiſſent-ils pas ſur ce point comme les Infidelles ? N'eſt-ce pas le bonheur de la naiſſance qui les détermine à la vraie Religion ? Penſent-ils ſeulement à l'examiner, & ne condamneroient-ils pas cet examen comme une dangereuſe tentation, puiſqu'il ſuppoſeroit le doute & par conſéquent l'extinction, ou du moins l'affoibliſſement de la foi ? Je réponds que Dieu ſeul ſait le ſecret qui ſe paſſe dans les cœurs ; lui ſeul connoît l'effet de la foi qu'il répand dans l'ame des enfans à leur baptême ; lui ſeul ſait quand chacun d'eux commence à en produire des actes ; quels ſont les objets & les occaſions qui les y excitent ; comment l'habitude ſe fortifie, s'affoiblit ou ſe perd tout-à-fait ; qui ſont ceux qui ont une véritable foi divine & ſurnaturelle, & ceux qui ne tiennent à la Religion que par une foi humaine & une crédulité téméraire ? Car comme il n'eſt que trop certain que la plupart des Chrétiens perdent la charité, il eſt vraiſemblable qu'il y en a pluſieurs qui perdent la foi. Il y a des Apoſtats. Or, on ne doit pas croire qu'ils ne perdent la foi qu'au moment qu'ils renoncent à la vraie Religion. Elle étoit éteinte auparavant dans leur cœur : on peut juger le même des libertins & des impies ; elle eſt ſans doute bien foible dans les grands pécheurs, & languiſſante dans le commun des chrétiens, qui prend ſi peu de ſoin de la fortifier par des actes & un exercice fréquent.

Toutefois il ne faut pas s'y tromper ; les ſimples & les ignorans font bien des raiſonnemens & des réflexions ſans s'en apercevoir, & il faut bien ſe garder de croire qu'ils ne penſent qu'à ce qu'ils ſont capables de dire. L'homme le plus groſſier, pourvu qu'il raiſonne, exerce toutes les opérations de la Logique ; comme en marchant & en ſe remuant il pratique les règles de la méchanique, ſans les ſavoir. Ainſi, ne doutez pas que, touchant les objets de la foi, il

ne ſoit frappé de tous les motifs de crédibilité qu'il peut entendre, & par la providence divine il y en a de proportionnés à tous les eſprits : ce ſont des faits ſenſibles & évidens. Il eſt clair, au moins dans la partie du monde que nous habitons, depuis l'entrée de la Perſe juſqu'à l'extrémité de l'Eſpagne, qu'il y a toujours eu une ſociété d'hommes faiſant profeſſion d'adorer un ſeul Dieu, créateur du ciel & de la terre ; que, depuis la venue de JESUS-CHRIST, ce culte s'eſt étendu dans le monde de tous côtés, & que, pour la conduite de cette ſociété qui eſt l'Egliſe, il y a eu des Paſteurs dont la ſuite n'a point été interrompue juſqu'à nous. C'eſt aux Indiens à montrer, s'ils peuvent, de leur côté, quelque choſe de ſemblable.

MÉTHODE D'INSTRUCTION.

Il faudroit être ſur les lieux, & connoître la diſpoſition des eſprits auxquels vous avez affaire, pour vous donner ſur ce point des règles certaines. Voici celles qui me paroiſſent les plus importantes tant en général, que pour les Indiens en particulier, ſuivant le peu de connoiſſance que j'ai de leurs mœurs & de leurs maximes.

On ne peut établir une Religion qu'avec bien du temps, du travail & de la patience. L'expérience nous le fait voir dans toute l'hiſtoire de l'Egliſe. Dans les deux ou trois premiers ſiècles où les miracles étoient ſi fréquens, le progrès fut plus prompt. Auſſi, y avoit-il d'ailleurs des diſpoſitions que vous ne trouvez pas. Les Apôtres s'adreſſoient d'abord aux Juifs déjà inſtruits du fond de la Religion, à qui il ne falloit qu'expliquer les Prophéties, & leur faire connoître ce Meſſie qu'ils attendoient, & dont ils ſavoient que le temps étoit venu. Les Grecs & les Romains étoient préparés par la Philoſophie qui les avoit déjà déſabuſés des fables de leurs Poëtes, enſorte que les gens d'eſprit étoient pour la plupart ſans Religion, & ne ſoutenoient l'idolâtrie que par politique pour le Peuple. Cependant il fallut 300 ans avant que la Religion pût prendre le deſſus ſur l'idolâtrie, & même ſous les Empereurs chrétiens, le Paganiſme ſe ſoutint encore plus de deux ſiècles, principalement dans le menu Peuple. La vaſte étendue de l'Empire Romain donnoit une grande commodité pour le progrès de la Religion ; mais nous ne

voyons guère qu'elle ait ſubſiſté au-delà. Les traditions touchant la prédication des Apôtres, ſont très-obſcures. Il y eut à la vérité de grandes Egliſes dans les terres des Parthes & des nouveaux Perſes, mais toujours perſécutées, & les Sarraſins Muſulmans achevèrent de les ruiner. Quant à la miſſion de Saint Thomas dans les Indes, l'hiſtoire en eſt aſſez incertaine. On ne ſait ce que c'eſt que cette Calamine où le Martyrologe Romain marque ſa ſépulture ; & quant au ſépulcre qui étoit honoré à Méliapour, quand les Portugais y arrivèrent, les Savans ont vérifié que c'étoit le ſépulcre de Mar-Thoma, ou Seigneur Thomas, Marchand Neſtorien, qui y avoit prêché l'Evangile à ſa mode. Mais je ne vous conſeille pas d'entrer ſur ce point en diſpute avec les Portugais. Dans cette partie de l'Europe que nous connoiſſons diſtinctement, nous voyons que les Barbares, c'eſt-à-dire ceux qui étoient hors de l'Empire Romain, ſe ſont convertis fort tard. La Flandre & les pays voiſins ne reçurent l'Evangile que vers le milieu du ſeptième ſiècle, par les travaux de Saint Eloy ; la Germanie, un ſiècle après, par les prédications de Saint Boniface qui y ſouffrit le martyre. Encore ne fut-ce que depuis les conquêtes de Charlemagne, que la Religion y fut établie à demeure, c'eſt-à-dire dans le neuvième ſiècle. Elle entra alors dans la Suède & le Dannemarck ; en Bohême & dans les autres pays des Sclaves, dans le dixième ſiècle ; en Hongrie, dans le même-temps ; en Pologne, dans le onzième ſiècle. Eſt-ce que Saint Germain d'Auxerre, Saint Loup de Troyes, St. Remy n'auroient pu prêcher aux Allemands dont ils étoient ſi voiſins ? Ils ne manquoient pas de zèle ; mais ils attendoient les diſpoſitions favorables.

Je ſais que ces peuples étoient brutaux & farouches, & que vos Indiens ſont doux & polis ; mais leur douceur les rend pareſſeux & indifférens. Nous avons ouï parler de l'orgueil des Chinois & de l'opinion qu'ils ont de leurs connoiſſances. Du moins nos Barbares d'Occident ſe reconnoiſſoient ignorans, & reſpectoient les Romains. Ce qui eſt toujours commun aux Nations fort éloignées, c'eſt d'avoir des coutumes & des opinions très-difficiles à vaincre. Ce qui vient d'un autre bout du monde, nous paroît à peine ſérieux. Le Roi de Siam & même le Roi de la Chine, ſemblent preſque être des Rois de théâtre. Le premier mouvement porte à rire,

quand on voit des hommes d'une couleur & d'une figure ſi différente. Nous devons être auſſi extraordinaires aux Indiens, que les Indiens le ſont ici. Des hommes vêtus de longs habits, à qui on ne voit que le viſage fort blanc, doivent y paroître des ſpectres, & je ne m'étonne pas ſi les Siamois s'enfuient d'abord à l'approche des Miſſionnaires. Mais quand des gens ſi extraordinaires viennent vous dire que vous êtes tous dans l'erreur, que tous vos ancêtres ſont damnés, & que vous le ſerez comme eux, ce n'eſt pas le moyen d'être bien reçus.

Il faut donc prendre un long détour, & uſer de grandes précautions, leur inſpirer le goût de la vérité dans les matières indifférentes, comme les Mathématiques & la Phyſique, afin de les accoutumer peu-à-peu à raiſonner plus juſte qu'ils n'ont fait juſqu'ici ; leur raconter des hiſtoires véritables, principalement de celles qui n'ont rien que de naturel, pour leur faire ſentir, ſans le leur dire, la différence des fables ; travailler en même temps à poſer les principes de la Métaphyſique que j'ai marqués, ſans en faire encore l'application. Après avoir ainſi préparé un eſprit, & l'avoir longtemps fortifié par une bonne nourriture, vous pouvez commencer à lui faire apercevoir les erreurs dans leſquelles il a été élevé, s'il ne les aperçoit déjà lui-même ; car s'il a compris les principes, & s'il en eſt perſuadé, pour peu qu'il ait de pénétration, il les appliquera aux objets qui lui ſont familiers.

Quand vous aurez une fois excité du doute dans leurs eſprits, il faut encore travailler à leur ôter diverſes préventions qui viennent du cœur plus que de l'eſprit ; le reſpect pour leurs Docteurs, l'affection pour leurs parens & amis, l'attachement à leurs coutumes. Je n'y vois point de meilleur remède que l'amour de la vérité. S'ils l'ont une fois goûtée, ils verront que rien ne lui doit être préféré ; mais il faut avouer qu'il n'y a que le temps qui puiſſe guérir de ces paſſions, comme de toutes les autres. Ce même amour de la vérité doit ſurmonter l'indifférence d'opinions, & principalement des Religions. Il faut ſouffrir en patience l'erreur des autres, quand nous ne pouvons les en guérir ; mais nous ſommes coupables, ſi nous y demeurons un moment à notre eſcient. On peut pardonner à un homme de ſe tromper ; mais d'aſſurer hardiment ce qu'il ne ſait point,

& des fables inventées à plaiſir, & le perſuader aux autres, c'eſt ce qui n'eſt point excuſable.

De-là on peut venir à donner du mépris & de l'averſion des faux Docteurs & des faux Prophètes, après avoir bien convaincu leur doctrine de fauſſeté. Tous les impoſteurs & faux témoins ſont haïſſables, mais principalement ceux qui mentent en matière très-importante, & qui ſéduiſent des Peuples entiers. De tous les faux témoins, les pires ſont ceux qui portent faux témoignage contre Dieu même, ou diſent qu'ils ſont envoyés par lui, ou ſe mettent à ſa place, en ſe faiſant rendre les honneurs qui ſont dus à lui ſeulement. Après avoir levé ces obſtacles extérieurs qui viennent de l'attachement à leurs préjugés, ou de la négligence à s'appliquer, ou de l'autorité de leurs Docteurs, il faut attaquer les opinions qui réſiſtent plus à notre doctrine; l'éternité du monde, la multitude des dieux, ou tous enſemble, ou ſucceſſivement; que tout ſoit corporel; que les ames des bêtes ſoient immortelles, ou qu'elles paſſent de corps en corps, & ſurtout que le bonheur ou le malheur ſuivent le mérite par une néceſſité fatale & indiſpenſable. Avant que d'avoir effacé ce préjugé, ſi vous leur parlez de la croix de Jeſus-Chriſt, ce ſera pour eux un ſcandale: ils concluront, ſuivant leur principe, qu'il avoit mérité dans une autre vie ce qu'il a ſouffert depuis ſa naiſſance, & ils feront le même jugement des Martyrs. C'eſt peut-être par cette raiſon que les Jéſuites ne ſe ſont pas preſſés de parler aux Chinois de Jeſus-Chriſt crucifié. Mais ſitôt qu'on y verra les Catéchumènes diſpoſés, on ne doit pas différer à les inſtruire d'un dogme ſi capital au Chriſtianiſme. Tous ces préliminaires ſemblent néceſſaires avant que de venir à l'explication de la doctrine chrétienne, ſi ce n'eſt que l'expérience vous ait appris que la propoſition ſimple & ſolide de la vérité ſuffiſe pour faire évanouir les erreurs contraires, comme le ſoleil diſſipe les nuages. Si je n'écrivois pour des perſonnes d'une vertu conſommée, je les avertirois de ſe précautionner contre la tentation de faire paroître un grand fruit de leur miſſion. Il eſt triſte à la Nature d'avoir fait inutilement un ſi grand voyage, d'avoir tant ſouffert, & de demeurer dans cet exil volontaire. On veut, à quelque prix que ce ſoit, faire des Chrétiens; l'amour-propre ſe déguiſe en zèle. Regardez toujours les exemples des premiers ſiècles. On éprouvoit les Catéchu-

mènes pendant deux ou trois ans, & on ne donnoit enſuite le baptême qu'à ceux qui le demandoient inſtamment, & dont les mœurs paroiſſoient ſolidement corrigées. A cette épreuve ſervoient tant d'exorciſmes & de ſcrutins pendant le Carême, dont la pratique pourroit être rétablie très-utilement dans les nouvelles Egliſes. Je ne vois pas non plus que dans ces premiers ſiècles la converſion des Princes fut regardée comme le moyen le plus propre à établir la Religion. A la vérité, quand l'occaſion s'en préſenta, les ſaints Evêques l'embraſsèrent avec zèle, & en rendirent grâces à Dieu, comme d'un miracle. Mais auparavant ils la regardoient comme humainement impoſſible, par l'extrême difficulté qu'il y a d'accorder le ſouverain pouvoir, les honneurs & le luxe de la Cour, avec l'humilité, la tempérance & les autres vertus chrétiennes. L'on dit que l'autorité des Princes eſt le moyen le plus court pour amener les peuples au changement de Religion, ſurtout en orient où les Rois ſont regardés comme une divinité. Mais je doute fort que cette autorité produisit une conviction intérieure. Je crains qu'elle ne fît ſeulement un changement dans le culte par une baſſe complaiſance, & que de tels Chrétiens ne fuſſent prêts à retourner à leurs idoles au premier changement de Souverain. Je craindrois encore que les Miſſionnaires ne fuſſent tentés d'avoir des complaiſances exceſſives pour un Prince qui ſe ſeroit déclaré chrétien, & qu'ils ne cruſſent être obligés, pour le bien commun, à relâcher beaucoup de la ſévérité de leur diſcipline. Je crois du moins qu'il faudroit, avant que de lui donner le Baptême, l'éprouver bien plus que les particuliers. L'exemple de Conſtantin eſt remarquable. Il a été 30 ans le protecteur de la Religion chrétienne ſans être baptiſé; car il eſt certain qu'il ne le fut qu'à la mort.

Les biens & les maux ſuivent le mérite.

C'eſt ici, ſi je ne me trompe, l'objection capitale pour la Morale; elle a une apparence de raiſon & de juſtice; c'eſt, dira-t-on, l'ordre des choſes; le bonheur eſt dû au bon uſage de la liberté, le malheur au mauvais uſage; donc tout méchant eſt malheureux, & tout malheureux eſt méchant; & comme l'expérience eſt contraire, il y aura d'autres vies devant & après; devant, pour avoir mérité les biens & les maux de cette vie; après, pour rece-

voir la peine & la récompenſe de ce qu'on y a mérité ; & voilà la Métempſycoſe. De-là ſuivra que jamais l'état des eſprits ne ſera fixe ; car ſi tout dépend de leur volonté libre, ceux qui ſont malheureux, pourront, s'ils ſe convertiſſent, devenir heureux, & les plus heureux pourront tomber & devenir miſérables. C'eſt le fond des erreurs d'Origène qui les avoit priſes de Platon & de Pythagore, & à remonter plus haut, des Egyptiens, de qui les Indiens peuvent les avoir autrefois reçus. Il y a encore d'autres ſuites de ce principe. S'il n'y a que le mérite qui diſtingue les eſprits, tous ſont égaux naturellement, ou du moins de même nature ; le même ſera ange, homme, démon, ſelon notre manière de parler. Il pourra même arriver à devenir Dieu, ſelon que les Indiens entendent que l'eſt Sommonokodom, & les autres qui l'ont été & le ſeront. Donc, c'eſt par accident que les eſprits deviennent ames, & ſont unis à des corps, pour peine ou pour récompenſe de leurs œuvres. Donc il n'y a que l'ame à conſidérer ; c'eſt l'ame ſeule qui eſt l'homme ; le corps n'eſt que le vêtement ou la priſon. Je ne vois pas que les indiens diſent que les corps n'ayent été faits que pour punir les eſprits. Au contraire, je vois qu'ils comptent, pour récompenſe, d'animer des corps céleſtes, comme le ſoleil, les aſtres, le premier ciel, d'où vient le Xangti des Chinois, qui eſt comme le ſouverain eſprit. Je vois encore que les Indiens comptent, pour récompenſe, de devenir Rois ou Rayas, & même de paſſer en certains animaux, comme des éléphans. Mais le fond du principe eſt toujours le même : un certain nombre d'eſprits qui, ſelon leurs mérites ou déméries, deviennent heureux ou malheureux, & après avoir expié leurs crimes par de longs tourmens, peuvent devenir heureux. Je ne vois pas qu'ils diſent que ceux qui ſont arrivés au ſouverain degré de bonheur puiſſent tomber.

Où l'on prétend fonder cette doctrine de la Métempſycoſe ſur le raiſonnement, ou ſur l'expérience. D'expérience, on ne peut en alléguer de certaine. Tout homme ſincère avouera qu'il ne ſe ſouvient de rien avant cette vie, & qu'il ne ſe ſouvient pas même du commencement de cette vie ; & c'eſt ce qui avoit fait inventer aux Anciens leur fleuve léthé dont on faiſoit boire aux ames avant que de les renvoyer dans des corps. Quand donc Pythagore, ou Sommonokodom, ou qui on voudra, ont dit qu'ils avoient été au-

trefois un tel homme & un tel animal, ils n'ont pas dû être cru ſur leur parole, & il étoit juſte de leur en demander des preuves. Et pourquoi quelques particuliers ſeulement s'en ſeroient-ils ſouvenu ? Et ſi la Loi de la Métempſycoſe étoit générale pour tous les hommes, la réminiſcence devroit être auſſi générale ; d'autant plus que l'on prétend que les ames ſont envoyées en d'autres corps, pour être punies ou récompenſées. Or, la punition eſt inutile, ſi le coupable ne ſait pourquoi il ſouffre. On ne ſe venge qu'à demi, ſi on ne le fait connoître. Il en eſt de même de la récompenſe. Que ſi, pour prouver la réminiſcence, on a recours aux notions qui ſont en nous des principes de toutes les Sciences, comme Platon prétend s'en ſervir dans le Ménon ; en ce cas il faudra revenir à ce qui a été dit, que tous les hommes ont à la vérité ces principes, & que c'eſt en quoi conſiſte le fond de la raiſon. Mais il n'eſt pas néceſſaire qu'ils les ayent appris dans une autre vie, puiſque l'on demanderoit par quels moyens ils les auroient appris, & ainſi à l'infini. Il n'y a non plus aucune expérience qui nous oblige à attacher des eſprits aux aſtres, ni aux cieux. Nous voyons bien que leurs mouvemens ont été réglés par quelque eſprit très-ſage & très-puiſſant ; mais que chacun ait le ſien qui y ſoit attaché, c'eſt ce que nous ne voyons point. Leurs mouvemens reſſemblent bien plus à ceux des horloges & des autres machines artificielles, toujours uniformes, ſuivant l'impreſſion qui leur eſt donnée, qu'à ces mouvemens des animaux, ſi irréguliers, ſuivant les objets qui les attirent ou les repouſſent. Quant aux bêtes, loin d'être obligés d'avouer qu'elles ont des ames ſemblables aux nôtres, nous ſommes forcés d'avouer qu'elles n'en ont pas de telles, & que, s'il y a en elles autre choſe que le corps, du moins il n'y a ni raiſon, ni intelligence ; ce qui mérite d'être examiné à part. Il faut donc convenir qu'il n'y a point d'expérience certaine ſur laquelle on puiſſe appuyer l'opinion du paſſage des ames de corps en corps. Il n'y en a point non plus de raiſonnement démonſtratif. Les hommes, dit-on, ſouffrent dès qu'ils entrent en cette vie ; donc ils ont péché auparavant. C'eſt une conjecture, non une preuve, comme s'il ne pouvoit y avoir d'autre cauſe de ces ſouffrances. Tous les hommes reconnoiſſent que l'on punit les pères en la perſonne de leurs enfans. Pourquoi donc n'en ſera-t-il pas de même pour tout le genre

humain ? Ce qui eſt en effet notre doctrine du péché originel. De plus, je nie qu'il ſoit toujours injuſte de faire ſouffrir celui qui n'a point péché, pourvu qu'on le récompenſe en ſuite de ſa ſouffrance. Tous les hommes travaillent, c'eſt-à-dire ſouffrent du bien & du mal dans l'eſpérance d'un bien à venir. Le laboureur qui a ſouffert le froid & le chaud, la faim, la ſoif & la laſſitude, n'a point regret de ſon travail, quand il recueille une grande moiſſon. Moins on a mérité de ſouffrir, plus il y a de vertu ; & je ne crois pas qu'aucun homme de bon ſens puiſſe mettre au même rang un criminel qui ſouffre le ſupplice dû à ſon crime, & un homme de bien qui veut bien ſouffrir des peines auſſi rigoureuſes. Nous louons encore celui qui paye pour un autre, & qui ſouffre pour un autre ; c'eſt une eſpèce d'excellente vertu. Ainſi, le principe n'eſt pas vrai en général : que la peine ſuive toujours le mérite comme par une néceſſité fatale, & que tout malheureux ſoit méchant.

Il faut encore démêler l'équivoque de bien & de mal. Le vrai bien de chaque choſe, eſt ce qui la rend meilleure ; ſon mal eſt ce qui la rend pire. Donc le bien eſſentiel d'un eſprit, eſt l'amour de la vérité & de la droiture : ſon mal eſt de s'en éloigner. D'être attaché à un corps, à l'occaſion duquel l'eſprit ſente de la douleur, eſt bien une eſpèce de mal pour l'eſprit, puiſque c'eſt un ſentiment fâcheux ; mais ce mal, loin de le rendre mauvais, eſt une preuve, & un exercice de vertu, c'eſt-à-dire qu'il eſt l'occaſion d'un vrai bien ; car celui qui ſouffre, doit ſe conformer à ſon état préſent qu'il ne peut changer, l'agréer & céder à cette néceſſité. S'il le fait, il ſera louable. Perſonne ne dit qu'un homme ſoit méchant & haïſſable, parce qu'il eſt malade & qu'il ſouffre de cruelles douleurs ; on le plaint ſeulement comme malheureux ; on le loue même, s'il eſt patient ; & ſi l'on veut deviner une vie précédente où il ait mérité ce qu'il ſouffre, ce n'eſt plus un ſentiment ordinaire ; c'eſt un détour recherché & un rafinement propre à éteindre toute eſtime de la patience, toute compaſſion & tout ſentiment d'humanité. Que ſi le vrai bien de l'homme ſur la terre, n'eſt que la connoiſſance de la vérité & l'exercice de la vertu, il eſt facile de montrer combien eſt groſſière l'imagination des Bramines qui paſſent pluſieurs années ſans changer de poſture, & ſouffrent volontairement de cruels tourmens pour

devenir Rois ou grands Seigneurs dans une autre vie, en même-temps qu'ils font profeſſion de mépriſer les richeſſes & les honneurs de la terre ; c'eſt-à-dire que dès-à-préſent ils ſe rendent malheureux, afin de devenir un jour malheureux d'une autre manière, & même méchans ; car la vertu eſt bien plus difficile dans la grande fortune que dans la médiocre.... On ne voit rien de ſemblable dans l'ancien Paganiſme ; il y avoit peu de ces triſtes & affreuſes ſuperſtitions : ce n'étoit que pompe, ſpectacles & plaiſirs.

DES AMES DES BÊTES.

La queſtion des ames des bêtes n'eſt pas ſeulement de Phyſique à l'égard des Indiens, mais de Théologie, puiſqu'il eſt de la foi chrétienne que l'homme eſt d'une autre nature que les bêtes, fait à l'image de Dieu qui les lui a ſoumiſes, & lui a permis de s'en ſervir à toute ſorte d'uſage, même de les tuer pour s'en nourrir. Il eſt donc néceſſaire de leur perſuader qu'elles n'ont pas d'ames raiſonnables & immortelles, & de ruiner ainſi la Métempſycoſe par le fondement.

Ce ſeroit ſans doute le plus court de montrer qu'il n'y a dans les bêtes que le corps, & que tous leurs mouvemens les plus merveilleux ſe peuvent expliquer par des raiſons méchaniques. Du moins quand il y auroit quelqu'un de leurs mouvemens que nous ne pourrions pas expliquer, il faudroit avouer ſimplement notre ignorance, plutôt que de nous payer de mots que nous n'entendons pas. Or, qui peut dire qu'il entend bien ce que c'eſt qu'une ame matérielle, qui n'eſt ni eſprit ni corps, mais partie d'un corps, une ſubſtance incomplète, une forme ſubſtantielle ? Qui peut réſoudre nettement les objections que l'on fait ſur les formes partielles, la forme cadavérique, les deux ou trois ames ſubordonnées en un même ſujet & toutes les autres ſuites de cette doctrine ? Pour moi, j'aimerois mieux reconnoître de bonne foi que je ne connois pas tout ce qui ſe paſſe dans les bêtes ; mais cette ignorance ne me fera jamais aſſurer ce que je ne comprends pas, encore moins admettre en elles une ame ſemblable à la mienne, puiſque je n'y vois aucun des ſignes qui me la font reconnoître dans les autres hommes ; ce ſeroit donc le chemin le

plus court de réduire les Indiens à cette négative. Je n'ai aucune raiſon de croire que les bêtes ayent des ames plutôt que les horloges & les autres machines artificielles; mais cela n'eſt pas à eſpérer. Leurs anciennes préventions les éloignent trop de cette penſée. Ils ſont trop ignorans de l'anatomie, pour comprendre les reſſorts qui peuvent faire tant de mouvemens ſi différens, & il eſt impoſſible de les inſtruire qu'en tuant des bêtes, au moins ſi l'on veut venir juſqu'à voir le chemin du chile & la circulation du ſang; c'eſt-à-dire qu'il faudroit les avoir perſuadés avant que de pouvoir commencer la preuve. Je ne crois pas toutefois que les Miſſionnaires doivent négliger de s'inſtruire de l'anatomie autant qu'il leur ſera poſſible: ce n'eſt pas à leur égard une ſimple curioſité, puiſque de-là dépend la réſolution de cette queſtion de l'ame des bêtes, ſi importante dans les Indes. Mais quand on viendra à en tirer les conſéquences, ils doivent prendre garde à ne pas paroître trop entêtés de la nouvelle Philoſophie, à cauſe des Eſpagnols & autres Européens à qui elle pourroit être ſuſpecte, faute de l'entendre.

Je crois donc qu'il faut ſe contenter d'établir ſolidement la diſtinction de l'homme & de la bête, qui ſuffit pour votre deſſein, & voici comme j'y voudrois procéder. Nous ne devons raiſonner que ſuivant ce que nous connoiſſons, & nous connoiſſons mieux ce qui eſt en nous, que ce qui eſt dehors. Je ſens en moi des penſées, des connoiſſances, des volontés. Je reconnois auſſi que j'ai un corps étendu, figuré & capable de mouvement. Je vois autour de moi d'autres corps entièrement ſemblables au mien. J'en vois d'entièrement différens, comme les aſtres, les fleuves, les pierres. J'en vois partie ſemblables, partie différentes, comme ceux des bêtes. Quant aux animaux dont les corps ſont tout-à-fait ſemblables au mien, je vois qu'en leur parlant, ils me répondent à propos, c'eſt-à-dire qu'ils me font entendre des penſées ſemblables aux miennes, & liées avec les miennes, & cela par des ſignes qui n'ont aucun rapport naturel avec nos penſées, & qui par conſéquent doivent avoir été inventés ou concertés par ces animaux ſemblables à nous, que nous appelons *hommes*. Je vois de plus que ces hommes apprennent & exercent des arts qu'aucun d'eux ne ſait naturellement, comme de bâtir des maiſons,

faire des tiſſus & des étoffes, forger des métaux, écrire, peindre, & que dans ces arts ils inventent tous les jours, & ſe perfectionnent de plus en plus. Je vois qu'ils ſe ſouviennent des choſes paſſées il y a long-temps; qu'ils prévoient celles qui doivent arriver long-temps après, juſqu'à prédire des éclypſes long-temps auparavant. Je vois qu'ils ſont violemment agités par des objets qui ne regardent point le corps, comme l'opinion des autres hommes, qui produit la gloire ou l'infamie, d'où viennent l'ambition, la honte & les autres paſſions ſemblables. Je ſens en moi tous ces mouvemens & toutes ces propriétés que je vois dans les autres hommes; d'où je conclus avec raiſon qu'ils ont tout ce que j'ai au-dedans comme au-dehors, c'eſt-à-dire, non-ſeulement un corps de la même figure, mais une ame de la même eſpèce.

Quand je viens aux autres animaux, j'y vois, à la vérité, quelque reſſemblance: ils ſe nourriſſent comme moi, ils marchent, ils font divers mouvemens, ils en font même que je ne puis faire, comme de voler; mais tout cela appartient au corps, & ſans examiner tout le reſte qui pourroit être équivoque, je n'y vois aucun des ſignes auxquels j'ai dit que je reconnois les hommes. Ils ne parlent point, ou s'il y en a qui prononcent quelques paroles, comme les perroquets, elles n'ont point de ſuite, ne répondent point à propos, en un mot, ne nous apprennent point que ces animaux ayent des penſées. De dire que les animaux de chaque eſpèce, & principalement les oiſeaux, ont un langage entr'eux par lequel ils ſe communiquent leurs penſées, mais que nous ne l'entendons pas: on le dit ſans preuve, & on peut le nier; de même nous voyons bien dans tous les animaux des voix naturelles ſemblables à celles qui expriment nos paſſions; mais nous n'y voyons aucun ſigne d'inſtitution ſemblable à notre parole.

En général les animaux n'inventent rien. Ils font à la vérité des ouvrages dont nous admirons l'artifice, comme les nids de tous les oiſeaux & des hirondelles en particulier, les toiles des araignées, les loges des mouches à miel, les coques des vers à ſoie; mais ils les font toujours de même, dans tous les pays, dans tous les temps: ils ne s'inſtruiſent point les uns les autres. Or, en nous-mêmes il ſe fait de grandes merveilles auxquels notre raiſon n'a point de part.

Ce n'eſt point par ſon ſecours que notre nourriture ſe digère & ſe diſtribue ; que toutes les parties de notre corps, même celles que nous ne connoiſſons pas, ſe conſervent & s'augmentent: ce n'eſt point par la raiſon que nous prenons en marchant un équilibre ſi juſte, & que nous étendons ſi à propos un bras, quand il y a péril de tomber. Enfin, la mère des ſept martyrs avoit raiſon de leur dire : Je ne ſais comment vous vous êtes trouvés dans mon ſein ; ce n'eſt point moi qui vous ai donné l'eſprit, l'ame & la vie, ni qui ai formé vos membres. Nous n'attribuons à l'homme que les ouvrages qu'il fait avec deſſein, connoiſſance & réflexion.

Mais, dira-t-on, les animaux ſont capables d'inſtruction : on dreſſe des chevaux & des chiens ; on les accoutume à quantité de mouvemens qu'ils ne feroient pas d'eux-mêmes, & ils obéiſſent à la ſeule voix. Prenez garde comment ſe fait cette inſtruction : ſuffit-il de parler à un animal ? Ne faut-il pas joindre à la voix le bâton, ou quelque appas de viande, ou quelque choſe de ſemblable qui s'applique immédiatement à ſon corps, ou du moins, qui frappe fortement ſes ſens? Enſuite la voix qui accompagne ces impreſſions, venant à le frapper encore, peut bien faire toute ſeule le même effet. Après cela il eſt inutile d'alléguer une infinité d'exemples de l'induſtrie des chiens, des ruſes des lièvres, de la docilité des éléphans, & toutes ces hiſtoires vraies ou fauſſes, par leſquelles finiſſent ordinairement les diſputes en cette matière. Tout ce que l'on pourra conter, prouvera bien que les animaux ſont conduits par une raiſon très-ſage, mais non pas que cette raiſon ſoit en eux, puiſqu'il demeurera conſtant que tous les animaux de même eſpèce ſont toujours les mêmes choſes dans les mêmes circonſtances ; que l'expérience des ſiècles paſſés ne leur a rien appris, qu'ils ſe logent & ſe nourriſſent, comme ils ont toujours fait ; que les poiſſons ſont auſſi faciles à prendre, les chevaux auſſi faciles à dompter qu'ils l'ont toujours été, ou plutôt que toutes ces facilités ont augmenté, parce que les hommes y ajoutent toujours quelque choſe. Enfin, que l'on prenne l'homme le plus ignorant & le plus groſſier, un imbécille même, ſi l'on veut, ou un inſenſé, on y remarquera une infinité d'actions qui lui ſeront ſingulières, & qui marqueront en lui un principe

intérieur de penſées & de volontés ſemblables aux nôtres.

Au reſte, en rabaiſſant l'ame des bêtes, quand on iroit juſqu'à la nier, il ne faut pas craindre de mettre la nôtre en péril, ni d'affoiblir les preuves de l'immortalité de l'ame. Elles ne dépendent point de ce qui eſt hors de nous, mais de ce que nous ſentons en nous-mêmes; ſoit que dans les bêtes il n'y ait que la machine des corps, ſoit qu'il y ait quelque choſe de plus, cela ne fait rien pour nous. Nous ſommes aſſurés que nous penſons & que nous voulons; c'eſt la première connoiſſance dont nous avons de la certitude; & ſi l'on veut pouſſer le raiſonnement juſqu'à la dernière exactitude, on trouvera que, s'il y avoit en nous quelque partie dont nous puſſions douter, ce ſeroit plutôt de notre corps, que de notre ame par laquelle nous connoiſſons le corps. Or, que ce ſoient deux parties, c'eſt-à-dire deux ſubſtances différentes, on le reconnoîtra clairement, en attribuant à chacun ce qui lui convient: en mettant d'un côté les penſées, les connoiſſances, perceptions, ſentimens, volontés, doutes, déſirs & actions ſemblables; & de l'autre, étendue, figure, couleur, mouvement, molleſſe, dureté, ſolidité; on verra que ce qui convient à l'un, ne peut jamais convenir à l'autre que par des manières figurées & abuſives. D'où il s'enſuit que nous devons tenir pour des ſubſtances différentes les ſujets auxquels conviennent des attributs ſi différens. Or, ſi l'ame eſt ſpirituelle, elle eſt indiviſible & incorruptible, par conſéquent immortelle, à moins qu'il ne plût à Dieu de l'anéantir, ce qu'aucune raiſon naturelle ne nous donne ſujet de craindre. Mais en relevant la dignité de l'ame raiſonnable, il faut montrer l'abſurdité de ceux qui veulent la relever juſqu'à l'excès, & la faire une portion de Dieu même. Aucun eſprit n'a des parties diviſibles, moins encore l'eſprit ſouverain qui eſt immenſe ſans étendue, & éternel ſans durée. Il ne peut être lui-même ſon propre ouvrage, lui-même être bon par une de ſes parties, & mauvais par l'autre, être ignorant & ſavant, ſage & inſenſé, ami & ennemi de lui-même, heureux & malheureux; ce ſont des contradictions trop manifeſtes.

Il faut dire un mot des plantes, puiſque les Siamois y étendent leur Métempſycoſe, du moins juſqu'à certains arbres. Il eſt bien plus facile à l'égard des plantes qu'à l'é-

gard des animaux, de montrer que ce ne ſont que de ſimples machines, & que, ſans y admettre aucun principe intérieur qui attire la nourriture (ce qui eſt plus aiſé à dire qu'à concevoir,) il ſuffit de ſuppoſer que la chaleur du ſoleil, ou quelqu'autre cauſe agitant les ſucs qui ſont dans la terre, ils entrent dans les pores des graines, ou des racines qui ſont propres à les recevoir, & qu'y étant une fois engagés, ils ſe pouſſent toujours, & font augmenter la plante. Il me ſemble que cette opinion devient aſſez commune, & qu'il n'y a plus guères de Philoſophes qui s'intéreſſent à la conſervation des ames végétatives. Mais quand on voudroit en reconnoître, on pourroit ſe ſervir de tout ce que je viens de dire de la différence de l'homme & de la bête, & bien plus fortement, & je ne crois pas qu'il y ait d'Indien aſſez ſtupide, pour défendre l'ame des plantes, après avoir abandonné celle des animaux. Seulement à l'égard des plantes, je voudrois inſiſter davantage ſur ce que la preuve eſt générale. S'il y a une ame dans un éléphant, il y en a auſſi dans une mouche, dans une huître. S'il y en a une dans un chêne, ou un cèdre, il y en a auſſi dans une épine, dans une ortie, dans la moindre herbe. On ne peut alléguer de raiſon pour l'un que je n'applique à l'autre. Donc, s'il n'eſt pas permis de couper les arbres, de peur de les tuer, il ne ſera pas permis de cueillir un brin d'herbe, ni un grain de bled ou de ris, de peur d'en chaſſer des ames; & je ne vois plus de quoi les hommes ni les animaux ſe nourriront. Cette abſurdité bien pouſſée peut ſervir à réveiller les Indiens, & les tirer de leurs préjugés.

DESTINÉE, LIBERTÉ.

Sur cette matière il y a deux erreurs oppoſées qui ſe trouvent ſouvent dans les mêmes perſonnes, ſuivant leurs diſpoſitions en des occaſions différentes. L'idée confuſe d'une deſtinée, ou d'une néceſſité fatale, leur paroît commode pour ſe diſpenſer d'examiner l'avenir, & pour abréger les délibérations & encore plus pour s'excuſer, quand ils ont failli. D'ailleurs ils ſentent leur liberté par une expérience continuelle, & elle flatte leur orgueil en leur faiſant croire qu'ils ſont la cauſe unique du bien qu'ils font, & qu'il y a en eux un principe d'actions entièrement indépendant.

L'imagination d'une deſtinée & d'une néceſſité invincible ; eſt fondée ſur l'expérience du cours réglé de la nature : on a vu le ſoleil & les aſtres rouler toujours par les mêmes routes ; les corps légers ou peſans rendre toujours au même lieu, & ainſi du reſte. On a donné à cet ordre invariable le nom de *néceſſité*, ſans faire aſſez d'attention à la cauſe de cet ordre, qui eſt la volonté du Créateur. Au contraire les anciens Philoſophes ont cru que l'eſprit ſouverain qui avoit formé l'univers, s'étoit aſſujetti à cette néceſſité, comme les ouvriers vulgaires. C'eſt pourquoi Timée que Platon a ſuivi, établit d'abord ces trois principes, l'intelligence, la matière & la néceſſité. On a paſſé plus loin, & voyant combien eſt courte la prudence humaine, & que les hommes, malgré leurs précautions, tombent ſouvent dans les maux qu'ils craignent le plus, on a voulu croire qu'il y avoit même dans les actions des hommes une néceſſité inévitable, & les méchans ont cherché par-là à s'autoriſer dans leurs crimes.

Si vous trouvez des infidelles dans ces erreurs, appliquez-vous à leur faire entendre que nous ne jugeons des choſes néeeſſaires que par rapport à nous, c'eſt-à-dire en tant qu'elles ne dépendent point de notre volonté. Ainſi ce qui eſt néceſſaire à l'égard de l'un, eſt volontaire & arbitraire à l'égard de l'autre. La volonté du maître devient une néceſſité pour ſon eſclave. Le caprice du Prince eſt comme un puiſſant reſſort qui remue, & ſouvent renverſe toute la machine de l'état. Ainſi cet ordre merveilleux de la nature ſi néceſſaire à notre égard, n'eſt que l'effet de la volonté de Dieu. Il peut ſe diſpenſer, quand il lui plaît, des lois de la méchanique & des autres règles que lui-même a établies, puiſqu'il peut faire des miracles.

Quant à l'imagination d'une néceſſité fatale dans les choſes humaines, vous la détruirez par les exemples des lois, des peines, des récompenſes, des délibérations, des préparatifs & des proviſions qu'on fait pour l'avenir ; en un mot par les mêmes preuves qui montrent le libre arbitre. Seulement après avoir établi l'idée de l'être néceſſaire, de l'eſprit créateur, vous montrerez qu'il doit être le maître des créatures intelligentes, auſſi bien que des autres, & les conduire toutes par des voies convenables à chacune, pour accomplir ſes deſſeins. Que ſi nous ne pouvons concilier

aiſément

aiſément avec notre liberté les règles infaillibles de la providence, il faut nous en prendre à notre foibleſſe plutôt que de nier ce qui eſt évident. Car ſi nous voulions détruire l'une de ces vérités par l'autre, que nous ſommes libres, ou que nous dépendons abſolument de celui qui nous a fait & qui nous conſerve, laquelle abandonnerions-nous la première ?

D'ailleurs, pour ôter l'idée que notre liberté ſoit entière, & pour abaiſſer l'orgueil humain, faites-leur remarquer la foibleſſe de leurs bons déſirs & de leurs bonnes réſolutions ; combien il y a de différence entre l'eſprit & le cœur ; combien il eſt facile d'apercevoir ce qui eſt juſte, & combien il eſt difficile de le pratiquer ; la diſtance entre connoître & vouloir, & entre vouloir imparfaitement & efficacement ; la rébellion du corps & la violence des paſſions ; la tyrannie des mauvaiſes habitudes ; en un mot toutes les preuves que nous avons par notre propre expérience que la nature n'eſt pas entière, & que l'homme n'eſt pas tel que ſa raiſon lui fait voir qu'il devroit être : ici ſervira tout ce que Saint Auguſtin a dit contre les Pélagiens, tiré de la raiſon naturelle. Par cette doctrine du libre arbitre, vous poſerez les fondemens du péché originel, & du beſoin d'un rép arateur.

Fin du Mémoire pour les études des Miſſions Orientales.

641651

LETTRE

De M. l'Abbé FLEURY, *en réponſe à M. l'Abbé de* NOGARET, *qui lui avoit envoyé ſon Livre de Controverſe contre les Prétendus Réformés.*

IL faudroit, MONSIEUR, faire un Livre preſque auſſi gros que le vôtre, pour vous dire au long tout ce que j'en penſe, & combien j'en ſuis content. Pour le fonds, vous traitez les matières les plus importantes de la Controverſe, & les articles fondamentaux de la diviſion des Egliſes. Vous établiſſez l'autorité de l'Egliſe Catholique : vous ruinez la miſſion des Prétendus Réformateurs, & vous montrez l'illuſion de l'eſprit particulier.

Quant à la manière d'écrire, je ſuis très-édifié de la charité que vous témoignez pour ceux que vous combattez, & du zèle pour leur ſalut, ſi éloigné de l'amertume & de l'emportement des Hérétiques, & de certains controverſiſtes qui ſemblent les regarder plutôt comme des ennemis qu'il faut terraſſer, que comme des frères qu'il faut ramener.

Au reſte, pour vous montrer qu'il n'y a point ici de flatterie, je prends la liberté, MONSIEUR, de vous donner un avis : c'eſt que dans vos citations, il eſt important de ne donner aucune priſe à la critique la plus rigoureuſe, en n'alléguant que des Pièces d'une autorité inconteſtable. *Page* 173, vous citez Saint Clément, *Ep.* 3, *de conſecratione*, *&c.* Or cette Pièce eſt reconnue pour fauſſe ; & Gratien, dont vous ſemblez l'avoir tirée, eſt plein de Pièces ſemblables. *Page* 475, le Sermon que vous citez de Saint Auguſtin, n'eſt pas de lui. Voyez l'Édition des Bénédictins, tom. V, page 322.

Je vous remercie de votre avis ſur le mot d'*Égliſe Romaine* : je prie Dieu qu'il vous donne la force de continuer vos travaux Apoſtoliques, & vous prie de ne pas oublier devant lui celui qui eſt avec bien de l'eſtime & du reſpect, MONSIEUR, votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur,

FLEURY.

A Paris, le 25 Août 1720.

¶ Cette Lettre manque au très-grand nombre des Exemplaires du Livre de l'Abbé de Nogaret ; parce que n'ayant été imprimée qu'après le Livre, & ſur un ſimple petit feuilleton qui devoit s'y ajouter, on a négligé de l'y joindre, & qu'ainſi elle s'eſt perdue. Son Livre eſt intitulé . . . . . & fut imprimé en 1720 *in*-8°.

L'Abbé Jean-Louis de Louet de Nogaret de Calviſſon d'Aujargues, étoit fils de Jean de Louet de Nogaret de Calviſſon, Seigneur d'Aujargues : il naquit le 5 Avril 1657, & fut Prieur d'Aujargues & de Corconne au Diocèſe de Nîmes. Il mourut à Paris le 25 Avril 1740. Il étoit grand-oncle de François-Louis de Louet de Nogaret, Marquis de Calviſſon, Baron des États de Languedoc, qui mourut le 19 Juin 1752, & dont la veuve en ſecondes noces, vit encore : (en 1783.)

SUPPLÉMENT

Au diſcours ſur la Vie & les Ouvrages de M. l'Abbé FLEURY.

PAGE liij, *après la ligne* 12 *ajoutez* : en 1773, on a réimprimé à Louvain *les mœurs des Iſraélites* & *des Chrétiens*, de M. l'Abbé FLEURY, avec un *Abrégé de la Vie* de ce reſpectable Auteur & un *Catalogue de ſes Ouvrages*. Cet Éditeur tendoit au même but que celui qui, cinq ans après, donna une édition du *Catéchiſme Hiſtorique* du même Auteur, imprimée à Bruxelles ; mais il y procédoit avec plus de ménagement. Il n'avoit oſé, par exemple, corrompre le texte ; mais il préparoit les voies à cette entrepriſe, en diſant qu'on trouve dans le Catéchiſme Hiſtorique *quelques défauts d'exactitude*. Il rapportoit avec affectation les critiques auſſi injuſtes que paſſionnées, que certains Auteurs ont faites des Ouvrages de M. FLEURY, ſur-tout de ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, & des huit diſcours dont elle eſt enrichie. Ces critiques ſont celle de l'Abbé *Lenglet du Freſnoy*, que l'Editeur Flamand ne peut s'empêcher de taxer de *véhémence extraordinaire* ; celle de *Jacques Longueval*, Jéſuite, dans ſon Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane, qui n'a été eſtimée que par ſes Confrères & par leurs amis ; enfin celle des deux Religieux Flamands, dont nous avons parlé, (les Pères *Honoré de ſainte Marie*, Carme Deſchaux, & *Baudouin de Houſta*, Auguſtin,) qui, dans des brochures très-mépriſables & très-mépriſées,

ont eu la témérité d'accuſer M. FLEURY de *pluſieurs erreurs* & de *mauvaiſe foi*, & d'omettre, tronquer ou traduire infidellement, dans ſon Hiſtoire, pluſieurs paſſages des Saints Pères, des Conciles, & d'autres Auteurs Eccléſiaſtiques. L'Auteur de cet Abrégé de la Vie de M. FLEURY, fait mention, à la vérité, de la *juſtification de ſes Diſcours & de ſon Hiſtoire, contre les reproches & les calomnies* de ces deux Religieux; mais il ajoute, ſans citer aucun garant, qu'on a reproché à ce Juſtificateur, de ne s'être pas trop bien acquitté de ſa tâche, d'avoir déguiſé les objections, & d'avoir diſſimulé les plus fortes. C'eſt aux perſonnes éclairées & judicieuſes à juger ſi de telles critiques, rapportées ſans aucune improbation, ſont propres à perſuader les eſprits, à favoriſer les bonnes études, à inſpirer aux jeunes gens, pour qui principalement ces nouvelles Editions ſont faites, l'eſtime que méritent les Ouvrages de M. FLEURY, à accréditer dans leur eſprit les ſaines maximes dont ces Ouvrages ſont remplis. On attribue cet abrégé de la Vie de l'illuſtre Hiſtorien, à M. *Lys*, Curé de Hervé au Duché de Limbourg. On croit auſſi qu'un certain M. *Paquot*, dont nous avons parlé à l'occaſion de ſon Edition du Catéchiſme Hiſtorique, & qui ayant été forcé de quitter Louvain, s'eſt retiré chez ce Curé, y a pris quelque part, ſpécialement aux Notes. Ceux qui ſont inſtruits des cauſes de ſa retraite, & qui ſavent l'intérêt qu'il peut avoir à ſe procurer des Protecteurs, en affectant du zèle pour les maximes ultramontaines, connoiſſent quel cas peuvent mériter ſes écrits. Nous avons cité ce qui eſt dit de lui & de ſon Edition du *Catéchiſme* de M. l'Abbé FLEURY dans les feuilles des Nouvelles Eccléſiaſtiques du 8 Mai & du 17 Juillet 1780. On peut y joindre ce qui eſt dit dans la feuille du 20 Mars 1781, touchant cette Edition des *Mœurs des Iſraélites & des Chrétiens*, & ce qui regarde la Pièce qui s'y trouve jointe ſous le titre de *Vie de M. FLEURY*.

Si M. l'Abbé *Lenglet du Freſnoy* s'eſt échappé dans ſon Jugement ſur les Ouvrages de M. l'Abbé FLEURY, juſqu'à pouvoir être taxé d'une *véhémence extraordinaire*; on pourra voir que cette imprudence a été ſagement réparée par M. *Drouet* dans l'Edition qu'il a donnée de l'Ouvrage de cet Abbé, intitulé, *Méthode pour étudier l'Hiſtoire*. J'en rapporterai les témoignages à la ſuite de ce Diſcours entre les juſtes Éloges donnés à M. l'Abbé FLEURY.

TABLE

Des Chapitres contenus dans ce Supplément.

PREMIERE PARTIE.

Traité du Choix & de la Méthode des Etudes.

Avis de l'Imprimeur sur cette nouvelle Édition, pag. ij
CHAP. I. *Deſſein de ce Traité*, 1
CHAP. II. *Hiſtoire des Etudes des Grecs*, 5
CHAP. III. *Etudes des Romains*, 7
CHAP. IV. *Etudes des Chrétiens*, 11
CHAP. V. *Etudes des Francs*, 15
CHAP. VI. *Etudes des Arabes*, 18
CHAP. VII. *Etudes ſcolaſtiques*, 23
CHAP. VIII. *Univerſités & leurs quatre Facultés*, 28
CHAP. IX. *Faculté des Arts*, 29
CHAP. X. *Phyſique ou Médecine*, 36
CHAP. XI. *Droit civil & canonique*, 38
CHAP. XII. *De la Théologie*, 39
CHAP. XIII. *Des Mœurs des Etudians*, 42
CHAP. XIV. *Renouvellement des Humanités*, 48
CHAP. XV. *De l'état préſent des Etudes publiques*, 52
CHAP. XVI. *Du choix des Etudes*, 64
CHAP. XVII. *Méthode pour donner de l'attention*, 69
CHAP. XVIII. *Diviſion des Etudes*, 75
CHAP. XIX. *Religion & Morale*, 76
CHAP. XX. *Civilité. Politeſſe*, 85
CHAP. XXI. *Logique & Métaphyſique*, 87
CHAP. XXII. *Qu'il faut avoir ſoin du corps*, 94
CHAP. XXIII. *Qu'il ne faut point étudier par intérêt*, 100
CHAP. XXIV. *Grammaire*, 104
CHAP. XXV. *Arithmétique*, 108
CHAP. XXVI. *Economique*, ibid.

CHAP. XXVII. *Juriſprudence*, 112
CHAP. XXVIII. *Politique*, 118
CHAP. XXIX. *Langues, Latin, &c.* 120
CHAP. XXX. *Hiſtoire*, 123
CHAP. XXXI. *Hiſtoire naturelle*, 129
CHAP. XXXII. *Géométrie*, 130
CHAP. XXXIII. *Rhétorique*, 131
CHAP. XXXIV. *Poëtique*, 136
CHAP. XXXV. *Etudes curieuſes*, 137
CHAP. XXXVI. *Etudes inutiles*, 140
CHAP. XXXVII. *Ordre des Etudes ſelon les âges*, 142
CHAP. XXXVIII. *Etudes des femmes*, 145
CHAP. XXXIX. *Etudes des Eccléſiaſtiques*, 148
CHAP. XL. *Etudes des gens d'épée*, 152
CHAP. XLI. *Etudes des gens de robe*, 154

SECONDE PARTIE.

Mémoire pour les Etudes des Miſſions Orientales.

AVIS de l'Imprimeur, page 157
Lettre à M. l'Evêque de Métellopolis, Vicaire Apoſtolique de Siam, 159
Mémoire pour les Etudes des Miſſions Orientales, 161
Grammaire, 162
Humanités, 163
Philoſophie, 164
Phyſique, 171
Théologie, 173
Théologie Morale, 176
Hiſtoire, 178
Toutes Religions ſont bonnes ; objection réfutée, 181
Il ne faut pas raiſonner ſur la Religion, 186
Méthode d'inſtruction, 194
Les biens & les maux ſuivent le mérite, 198
Des ames des bêtes, 202
Deſtinée, liberté, 207

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'Ai lu par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux de France, le *Traité du Choix des Etudes*, par M. l'Abbé Fleury, nouvelle édition. Cet ouvrage, qui eſt entre les mains de tous les Educateurs, va leur être encore plus précieux par les changemens & l'augmentation conſidérable qu'y fait M***. d'après un Manuſcrit de l'Auteur qu'on avoit négligé, & que le Public doit à ſes ſoins.

Fait à Paris, le 19 Mars 1782. BRAK.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : SALUT. Notre bien-aimé le Sieur***. Nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & donner au Public une nouvelle édition d'un ouvrage qui a pour titre, *Traité du Choix & de la Méthode des Etudes, par M. l'Abbé Fleury*, s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége à ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, nous lui avons permis & permettons de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre par-tout notre Royaume. Voulons qu'il jouiſſe de l'effet du préſent Privilége, pour lui & ſes hoirs, à perpétuité, pourvu qu'il ne le rétrocède à perſonne ; & ſi cependant il jugeoit à propos d'en faire une ceſſion, l'Acte qui la contiendra ſera enregiſtré en la Chambre Syndicale de Paris, à peine de nullité, tant du Privilége que de la ceſſion ; & alors, par le fait ſeul de la ceſſion enregiſtrée, la durée du préſent Privilége ſera réduite à celle de la vie de l'Expoſant, ou à celle de dix années, à compter de ce jour, ſi l'Expoſant décède avant l'expiration deſdites dix années. Le tout conformément aux Articles IV & V de l'Arrêt du Conſeil du 30 Août 1777, portant Règlement ſur la durée des Privilèges en Librairie. FAISONS défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangère dans aucun lieu de notre obéiſſance ; comme auſſi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de

celui qui le repréſentera, à peine de ſaiſie & de confiſcation des exemplaires contrefaits, de ſix mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée, pour la première fois, de pareille amende & de déchéance d'état en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'Arrêt du Conſeil du 30 Août 1777, concernant les Contrefaçons. A la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en beau papier & beau caractère, conformément aux Règlemens de la Librairie, à peine de déchéance du préſent Privilége; qu'avant de l'expoſer en vente, le manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le ſieur HUE DE MIROMENIL, Commandeur de nos Ordres; qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le ſieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit ſieur HUE DE MIROMÉNIL. Le tout à peine de nullité des Préſentes; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes hoirs, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers-Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huiſſier, ſur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris le dix-ſeptième jour d'Avril, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-deux, & de notre Règne le huitième.

PAR LE ROI, EN SON CONSEIL, LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XXI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 2668, Folio 949, conformément aux diſpoſitions énoncées dans le préſent Privilége, & à la charge de remettre à ladite Chambre les huit Exemplaires preſcrits par l'Article CVIII du Règlement de 1723. A Paris, ce quatre Juin 1782.

LE CLERC, *Syndic.*

PROSPECTUS DE BOSSUET.

PROSPECTUS

D'une Collection des ŒUVRES CHOISIES DE BOSSUET, avec l'Analyſe de ſes autres Ouvrages principaux (1), dédiée à MONSEIGNEUR l'Archevêque de Bordeaux :

Par M. l'Abbé de SAUVIGNY :

PROPOSÉE PAR SOUSCRIPTION,

En huit vol. in-8°. des mêmes caractères, même papier & même format que les deux premières pages du préſent Proſpectus.

L'EUROPE Littéraire ne connoît point de génie plus vaſte, plus élevé, plus fécond que Boſſuet. Son éloquence ſublime l'a placé parmi nous à la tête des Orateurs. L'uſage qu'il en a fait, ſes longs travaux, ſes ſuccès éclatans, les ſervices importans & multipliés qu'il a rendus à la religion, l'ont fait mettre de ſon vivant même au rang des Pères de l'Egliſe. L'âge ſuivant a confirmé toute ſa gloire. Cependant ſes nombreux écrits ſont bien moins lus qu'admirés : ce qu'il faut attribuer ſans doute à leur maſſe volumineuſe, effrayante pour le commun des Lecteurs, qui ſont d'ailleurs peu attirés par l'auſtérité apparente du ſtyle & des matières.

On a cru que le Public pourroit accueillir favorablement une Collection, moins volumineuſe, & peu diſpendieuſe, dans laquelle on s'eſt efforcé de réunir ce qu'il y a de plus intéreſſant dans les Œuvres de ce grand homme. Ces Œuvres ſe diviſent naturellement en trois Claſſes.

La *première*, par laquelle il eſt plus célèbre, contient les diſcours qu'il a prononcés. Ce ſeroit tromper le Public, ſi on ne lui donnoit ſous ce titre que les Oraiſons Funèbres, qu'il poſsède déjà dans un volume ſéparé. Ce ſeroit également l'abuſer ſi l'on n'y joignoit que des penſées détachées, des lambeaux découſus, pris au haſard

(1) Nous prenons le texte de Boſſuet de l'édition de Liége, 1766-1770 contenant en *vingt-deux* volumes *in-octavo* les vingt volumes *in-quarto* de l'ancienne édition de Paris, en le conférant avec cette dernière.

dans les autres diſcours. Quoi de plus bizarre en effet que ces Recueils ſi communs & ſi décriés, ſous le nom d'*Eſprit*, dans leſquels nos meilleurs Ecrivains ont été mis en pièces ? Cette méthode ſi révoltante en elle-même, le devient encore davantage, lorſqu'il s'agit d'écrits qui brillent ſurtout par une Logique preſſante & vigoureuſe, par un bel enchaînement d'idées & de raiſonnemens. Comment peut-il entrer dans la tête d'un Compilateur de ſe donner autant de ſoins pour détruire ce bel ordre, qu'il en a coûté à l'Auteur pour l'établir ? Prétend-il par-là nous faire connoître les Ouvrages qu'il a mutilés ? C'eſt comme ſi un manœuvre inepte vouloit arracher quelques pierres du magnifique Peryſtille du Louvre, pour nous donner une idée de ce ſuperbe édifice. Ce n'eſt donc que par la voie de l'Analyſe qu'on peut faire connoître le génie d'un Ecrivain : & cette Analyſe eſt ſurtout néceſſaire pour les Sermons de Boſſuet, trop vantés & trop décriés.

La ſeconde claſſe des Œuvres de Boſſuet, nous le préſente comme Docteur de l'Egliſe. C'eſt la partie la plus nombreuſe & la plus inſtructive. On ne s'eſt point propoſé de donner une Analyſe sèche & confuſe de toutes ſes Œuvres Polémiques : On a cru devoir omettre tout ce qu'il a fait pour l'inſtruction particulière de ſon Diocèſe, ſes Commentaires ſur l'Ecriture, & tout ce qu'il a publié contre le fameux Richard Simon & ſa Verſion du Nouveau Teſtament, & contre le célèbre Archevêque de Cambray. Le temps qui a étouffé toutes ces diſputes, n'a laiſſé que le ſouvenir de ſes victoires, & a diminué l'intérêt de ſes combats. Mais on a conſervé avec ſoin *l'Expoſition de la Doctrine de l'Egliſe*, dont la Lecture a converti le Grand Turenne, & *l'Hiſtoire des Variations*, qui a toujours été regardée comme un chef-d'œuvre. On a cru devoir y ajouter les Variations nouvelles des Proteſtans, qui ſe ſont ſi fort rapprochés des Sociniens, comme Boſſuet l'avoit prévu : cette remarque a paru intéreſſante pour ſa gloire.

La troiſième partie nous fait connoître Boſſuet comme Philoſophe. Ce titre étonnera ſans doute, mais dans

le ſiècle où Boſſuet a vécu, où tant de grands hommes furent ſes contemporains, ce titre n'étoit pas incompatible avec ceux d'Orateur ſacré & de Docteur de l'Egliſe. On ne craint donc pas d'aſſurer ici que Boſſuet fut peut-être le plus grand Philoſophe de ſon ſiècle. En effet quelles fonctions plus importantes un Philoſophe peut-il ſe propoſer que celle d'Inſtituteur des Princes ? On ſait avec quel éclat Boſſuet s'en eſt acquitté ! Quoique ſon Élève ne ſoit pas monté ſur le Trône, ſes travaux à cet égard ne ſont pas perdus pour la poſtérité, puiſqu'il nous a laiſſé par écrit ſes vues, ſa méthode & ſes principes. Et dans quelles circonſtances plus heureuſes pourroit-on les rappeler ? Ces circonſtances ont déterminé l'Editeur à commencer ce Recueil par les ouvrages du Prélat qui ont rapport à cette éducation.

On s'eſt fait une Loi de reſpecter le texte de Boſſuet. On s'eſt contenté d'y joindre quelques Notes grammaticales, lorſqu'elles ont paru indiſpenſables. Mais on a rejeté tout ce qui appartient aux différens Editeurs, qui l'ont ſurchargé à l'envi d'un fatras inutile. Quant aux Notices néceſſaires, elles ont été refondues & reſſerrées avec préciſion, ſans nuire à la clarté.

PREMIERE LIVRAISON.

Ouvrages relatifs à l'éducation du grand Dauphin.

Le premier Volume contiendra un nouveau précis de la vie de Boſſuet, avec l'excellent *Diſcours ſur l'hiſtoire Univerſelle.*

Le ſecond Volume renfermera un nouveau *Supplément* à *ce Diſcours*, pour la chronologie ſeulement ; la *Lettre de Boſſuet au Pape Innocent XI.* concernant ſes vues profondes ſur l'éducation importante dont il venoit d'être chargé ; la *Politique tirée de l'Ecriture Sainte* ; une *Analyſe des Ecrits Philoſophiques* qu'il a compoſés pour l'inſtruction de ſon Auguſte Élève, tels que l'*introduction à la Philoſophie ou de la connoiſſance de Dieu & de ſoi-même*, &c. On ne fera aucune mention d'un abrégé de l'Hiſtoire de France & de celle de Louis XIV. en particulier, que cet homme ſi fécond avoit écrite en François, & en Latin pour enſeigner à l'Héritier du Trône l'hiſtoire de la Nation qu'il devoit gouverner, en même temps qu'il lui donnoit la connoiſſance de ces deux Langues.

La ſeconde livraiſon ſera de trois Volumes, & contiendra uniquement *l'Hiſtoire des Variations*, & *l'expoſition de la Doctrine de l'Egliſe.*

La troiſième & dernière livraiſon contiendra également trois Volumes qui renfermeront, 1°. les *Sermons choiſis*, précédés de

quelques réflexions ſur l'art de la Chaire, ſur l'état où Boſſuet l'a trouvé, & une comparaiſon de ce grand Orateur avec ceux qui l'ont ſuivi. 2°. Les *Oraiſons Funèbres précédées de notices nouvelles ſur les principaux perſonnages que Boſſuet a célébrés.* 3°. *Un choix des lettres & des autres écrits poſthumes de Boſſuet.* On s'eſt attaché ſurtout à faire connoître ſes *Élévations, dernier effort de ce génie ſublime, qui s'y eſt montré avec plus de ſentiment & d'onction que dans ſes autres Ouvrages.*

On n'ignore point les doutes qui ſe ſont élevés ſur l'authenticité de ces Œuvres poſthumes. On aura ſoin d'éclaircir les ſoupçons d'altération : mais indépendamment des preuves, il eſt auſſi difficile d'imiter que de méconnoître le génie du grand Boſſuet.

Par cet expoſé ſimple & rapide, on peut juger de ce Recueil, où l'on réunit dans huit volumes in-8°. d'environ 600 pages, les plus excellentes productions de Boſſuet, celles dont la lecture intéreſſe plus généralement; & préſente en même temps le précis, la ſubſtance, & les traits les plus frappans de ſa volumineuſe Collection.

La vanité d'aſſocier un nom aſſez obſcur avec un nom ſi célèbre, n'a aucune part à cette entrepriſe, l'Editeur y a été porté uniquement, il l'oſe dire, par ſon admiration pour l'aigle de Meaux, & par le déſir de le mettre à portée du commun des lecteurs: enfin, par la vue de rendre ſervice à un grand nombre d'Eccléſiaſtiques qui ne connoiſſent guères de Boſſuet que ſa grande réputation, & qui pourront trouver dans ce Recueil peu diſpendieux, un excellent Maître, & un parfait Modèle dans tous les genres de leurs travaux.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Des *Œuvres choiſies de Boſſuet*, telles qu'on vient de les détailler, qu'on offre au Public, pour la modique ſomme de *vingt-huit livres* en feuilles, payables en trois payemens, *ſans rien exiger d'avance*, ſavoir ;

En recevant les Tomes premier & ſecond, en Juillet prochain	12 liv.
En recevant les Tomes III, IV, V, en Septembre . . .	8
En recevant les Tomes VI, VII, VIII, en Décembre . . .	8
Total	28 liv.

Ceux qui voudront recevoir broché, payeront trois ſous par Volume pour la brochure, *en papier ſeulement.*

On ſouſcrit à Nîmes chez PIERRE BEAUME, Imprimeur de cette Collection, *& de celle des Œuvres complètes de Fléchier.*

A Paris chez GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur ordinaire du Roi & du Clergé de France, rue Saint-Jacques,

A Avignon, chez J. J. NIEL, Imprimeur-Libraire.

A chez Libraire.

Et chez tous les principaux Libraires dans les différentes Villes du Royaume, & des Pays Etrangers.

La ſouſcription ne ſera ouverte que juſqu'au premier Juillet prochain. Ceux qui n'auront pas ſouſcrit à cette époque, payeront chaque Volume en feuilles 4 liv. 10 ſous.

LU & Approuvé, à Paris ce 31 Mars 1784, DE SAUVIGNY.

Vu l'Approbation, permis d'imprimer, à Paris ce 31 *Mars*, 1784.

LE NOIR.

SAINTE BIBLE

TRADUITE EN FRANÇOIS,

Avec l'Explication du Sens Littéral & du Sens Spirituel, tirée des Saints Pères & des Auteurs Eccléſiaſtiques.

NOUVELLE ÉDITION,

MISE dans un meilleur ordre pour la diſtribution des Volumes, & augmentée de pluſieurs Pièces nouvelles, Notes & Sommaires, & d'une Table générale raiſonnée des Matières, contenues dans tout l'Ouvrage, en forme de Dictionnaire.

PROPOSÉE PAR SOUSCRIPTION,

En vingt-cinq Volumes in-octavo, (ſur même papier, & même caractère que le préſent Proſpectus.) *à quatre livres le Volume en feuilles, & quatre livres cinq ſous broché en carton, avec une Etiquette pour indiquer le Tome & les Matières qui y ſont contenues; ou reliés proprement à cinq livres, au choix de MM. les Souſcripteurs*, ſans rien payer d'avance. [*Les neuf premiers volumes ſont actuellement en vente.*]

LES premières Éditions de cette Bible ayant été ſucceſſivement épuiſées à meſure que les volumes ont paru, elles ont été renouvelées de même volume à volume, lorſqu'il en manquoit quelques-uns pour en compléter les exemplaires; enſorte que juſqu'à préſent le corps de cette Bible s'eſt trouvé compoſé de trente-deux volumes de différentes Éditions, qui ne s'accordoient que par le format, & dont la plupart manquent totalement.

Nous en propoſons aujourd'hui *une nouvelle Édition complète & uniforme, en vingt-cinq volumes*, ſur même caractère & ſur même papier, augmentée de pluſieurs *Pièces nouvelles, & d'une Table générale des Matières*, qui manquoit aux précédentes Éditions.

Cette Bible conſervera toujours l'avantage qui la diſtingue entre toutes les autres, c'eſt de donner plus à *l'utilité* qu'à la curioſité, plus à *l'édification* qu'à l'érudition. On n'y néglige point *le ſens littéral*; mais on y joint *le ſens ſpirituel*, & on le traite même avec plus d'étendue, comme étant le plus utile. On y profite du travail des Littérateurs & des Critiques, mais beaucoup plus de celui des *ſaints Pères* & des *Auteurs Eccléſiaſtiques*. On ne s'y livre point à des diſcuſſions grammaticales, hiſtoriques, chronologiques, géographiques : on en recueille ſimplement les réſultats; & on s'attache plus particulièrement à tout ce qui intéreſſe *la Religion, la Foi, les Mœurs*. Par-tout on

ſuppoſe des Lecteurs qui recherchent tout ce que les divines Ecritures renferment de plus propre à leur enſeigner *la ſcience des Saints*, ou à les mettre en état de l'enſeigner aux Fidelles confiés à leurs ſoins.

Voici la Diſtribution des vingt-cinq Volumes qui formeront cette nouvelle Edition, plus amples que les trente-deux des Editions précédentes. Les *Pièces nouvelles* * qui y ſeront jointes, ſont marquées en caractère italique.

Les neuf premiers Volumes actuellement en vente, contiennent :

Tome I. Avertiſſement de l'Éditeur ; Abrégé de la vie de M. de Sacy ; Lettre de S. Jérôme à S. Paulin, où il l'exhorte à l'étude de la Sainte Écriture, &c. avec diverſes autres Pièces qui y ſont jointes ; *Préface générale ſur les Livres de l'Ancien Teſtament ; quelques Obſervations nouvelles ſur la Chronologie des deux premiers Ages du Monde*, & le Livre de la Genèſe.
Tome II. L'Exode, le Lévitique, & les Nombres.
Tome III. Le Deutéronome, Joſué, les Juges & Ruth.
Tome IV. Les trois premiers Livres des Rois
Tome V. Le dernier Livre des Rois & les Paralipomènes.
Tome VI. Eſdras, Néhémias, Tobie, Judith, Eſther.
Tome VII. Job, *avec une Concorde des Livres Hiſtoriques de l'Ancien Teſtament.*
Tomes VIII & IX. Les Pſeaumes.

Les Volumes ſuivans contiendront :

Tome X. Les Proverbes & l'Eccléſiaſte.
Tome XI. Le Cantique des Cantiques & la Sageſſe.
Tome XII. L'Eccléſiaſtique, & une *Concorde des Livres Moraux de l'Ancien Teſtament.*
Tome XIII. *Préface générale ſur les Livres Prophétiques de l'Ancien Teſtamene*, & le Livre d'Iſaïe.
Tome XIV. Jérémie & Baruch, avec une *Concorde des Livres Prophétiques de l'Ancien Teſtament.*
Tome XV. Ezéchiel, Daniel & les trois premiers petits Prophètes.
Tome XVI. Les neuf derniers petits Prophètes & les Maccabées.
Tome XVII. *Préface générale ſur les Livres du nouveau Teſtament*, & l'Evangile de S. Matthieu.
Tome XVIII. Les Evangiles de S. Marc & de S. Luc.
Tome XIX. L'Evangile de S. Jean.
Tome XX. Les Actes des Apôtres, & une *Concorde des Livres Hiſtoriques du Nouveau Teſtament.*
Tome XXI. L'Epître aux Romains & la première aux Corinthiens.
Tome XXII. La ſeconde aux Corinthiens, & les Epîtres aux Galates, aux Ephéſiens, aux Philippiens, aux Coloſſiens, & aux Theſſaloniciens.
Tome XXIII. Les Epîtres à Timothée, à Tite, à Philémon & aux Hébreux, & les Epîtres de S. Jacques & de S. Pierre.
Tome XXIV. Les Epîtres de S. Jean & de S. Jude ; une *Concorde des Epîtres des Apôtres* ; l'Apocalypſe, & un *Abrégé de la Chronologie & Géographie ſacrée.*
Tome XXV. La *Table générale des Matières* contenues dans le Texte & dans l'Explication.

* On trouvera l'analyſe de ces Pièces, dans l'Avertiſſement de l'Éditeur, à la tête du premier Volume. Elles conſiſtent : en *Sommaires des Chapitres*, qui manquoient entièrement aux précédentes Éditions, *trois Préfaces générales*, *cinq Concordes*, *quelques Obſervations nouvelles*, pour ſervir de Supplément aux Explications, & une *Table générale des Matières* contenues dans le *Texte* & les *Explications*.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

	en feuil.	br. en cart	relié.
En recevant les neuf premiers Volumes, actuellement en vente, on payera	36liv.	33 liv. 5 f.	45 liv.
En recevant le Tome X en Juillet 1784	4liv.	4 liv. 5 f.	5 liv.
En recevant le Tome XI en Août prochain.	4liv.	4 liv. 5 f.	5 liv.
En recevant le Tome XII en Septembre prochain.	4liv.	4 liv. 5 f.	5 liv.
En recevant le Tome XIII en Octobre prochain.	4liv.	4 liv. 5 f.	5 liv.
En recevant le Tome XIV en Novembre prochain. . . .	4liv.	4 liv. 5 f.	5 liv.
En recevant le Tome XV en Décembre prochain.	4liv.	4 liv. 5 f.	5 liv.
En recevant le Tome XVI en Janvier 1785.	4liv.	4 liv. 5 f.	5 liv.
En recevant le Tome XVII en Février 1785.	4liv.	4 liv. 5 f.	5 liv.
En recevant le Tome XVIII en Mars 1785.	4liv.	4 liv. 5 f.	5 liv.
En recevant le Tome XIX en Avril 1785.	4liv.	4 liv. 5 f.	5 liv.
En recevant le Tome XX en Mai 1785.	4liv.	4 liv. 5 f.	5 liv.
En recevant le Tome XXI en Juin 1785.	4liv.	4 liv. 5 f.	5 liv.
En recevant le Tome XXII en Juillet 1785.	4liv.	4 liv. 5 f.	5 liv.
En recevant le Tome XXIII en Août 1785.	4liv.	4 liv. 5 f.	5 liv.
En recevant le Tome XXIV en Septembre 1785.	4liv.	4 liv. 5 f.	5 liv.
En recevant le Tome XXV & dernier contenant la Table générale en Octobre 1785.	4liv.	4 liv. 5 f.	5 liv.

Total de la Souscription, en feuil. 100 l. br. 106 l. 5 f. rel. 125 l.

EXPLICATION
DE LA SAINTE BIBLE,
SELON LE SENS LITTÉRAL
ET SELON LE SENS SPIRITUEL,
Tirée des Saints Pères & des Auteurs Ecclésiastiques.

NOUVELLE ÉDITION,
Augmentée de plusieurs Pièces nouvelles, & séparée du Texte, de la Traduction, & des Notes pour servir de Supplément aux autres Bibles.

PROPOSÉE PAR SOUSCRIPTION,
En seize Volumes in-octavo, avec une Table générale des Matières, formant le Tome dix-septième, (dont les cinq premiers sont en vente.)

L'AVANTAGE particulier qui distingue *la Bible de M. de Sacy* entre toutes les autres, fait que toutes les autres trouvent en elle un *Supplément* qui leur est nécessaire.

La *grande Bible de Dom Calmet* & son Abrégé, connu aujourd'hui sous le nom de *Bible de Vence*, offrent aux Lecteurs précisément tout ce qui ne se trouve point dans la Bible de M. de Sacy; mais aussi on a dans *la Bible de M. de Sacy* précisément tout ce qu'on n'a point dans

la Bible de Dom Calmet ni dans ſon Abrégé : & on peut dire qu'il en eſt de même de toutes les autres Bibles ; on n'y trouve point ce riche fonds d'inſtructions ſolides que renferme celle de M. de Sacy : celle-ci offre donc un *Supplément* en quelque ſorte néceſſaire à la grande Bible de Dom Calmet, à ſon Abrégé, & à toute autre Bible.

Mais ceux qui voudroient profiter de ce *Supplément*, n'ont pas beſoin qu'on leur répète le Texte qu'ils ont déjà, ni même la Traduction, qu'ils peuvent avoir ſéparément, ou qui peut ſe trouver remplacée par une autre. Par exemple, ceux qui ont *la Bible de Vence*, n'ont pas beſoin qu'on leur donne une ſeconde fois le Latin de la Vulgate, puiſqu'ils l'ont dans cette Bible. Ils n'ont pas même beſoin qu'on leur donne la Traduction de M. de Sacy ni ſes Notes, parce qu'ils ont celle du Père de Carrières, & les Notes auxquelles a été réduit dans cette Bible le grand Commentaire de Dom Calmet. Ils n'ont beſoin que des ſeules *Préfaces & Explications de M. de Sacy & de ſes Continuateurs*.

Tel eſt l'avantage qu'on offre à ceux qui ont cette Bible de Vence, ou le grand Commentaire de Dom Calmet, ou toute autre Bible. On leur propoſe une Edition des *Préfaces & Explications de M. de Sacy & de ſes Continuateurs*, ſéparées du Texte, de la Traduction & des Notes, & réduites *ainſi à un plus petit nombre de Volumes*, dont l'acquiſition en devient par-là plus facile.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

	en feuil.	br. en cart.	reliés.
EN recevant actuellement les cinq premiers vol. (*le Tome IV diviſé en II. part.*) on payera	22 liv.	23 liv. 0 ſ.	27 liv.
En recevant le VI en Juillet prochain 1784. .	4 liv.	4 liv. 5 ſ.	5 liv.
En recevant le VII en Septembre 1784. . . .	4 liv.	4 liv. 5 ſ.	5 liv.
En recevant le VIII en Octobre 1784. . . .	4 liv.	4 liv. 5 ſ.	5 liv.
En recevant le IX en Décembre 1784. . . .	4 liv.	4 liv. 5 ſ.	5 liv.
En recevant le X en Janvier 1785.	4 liv.	4 liv. 5 ſ.	5 liv.
En recevant le XI en Mars 1785.	4 liv.	4 liv. 5 ſ.	5 liv.
En recevant le XII en Mai 1785.	4 liv.	4 liv. 5 ſ.	5 liv.
En recevant le XIII en Juin 1785.	4 liv.	4 liv. 5 ſ.	5 liv.
En recevant le XIV en Juillet 1785. . . .	4 liv.	4 liv. 5 ſ.	5 liv.
En recevant le XV en Août 1785.	4 liv.	4 liv. 5 ſ.	5 liv.
En recevant le XVI en Septembre 1785. . .	4 liv.	4 liv. 5 ſ.	5 liv.
En recevant le XVII & dernier, contenant la Table générale en Octobre 1785.	4 liv.	4 liv. 5 ſ.	5 liv.

Total des dix-ſept volumes de l'Explication, en feuil. 70 l. br. 74 l. 5 ſ. rel. 87 l.

ON SOUSCRIRA :

A Nîmes, chez PIERRE BEAUME, Imprimeur-Libraire, *Propriétaire de la Collection.*

A Paris, chez G. DESPREZ, Imprimeur du Roi, & du Clergé de France, rue S. Jacques.

A chez Libraire

Et chez tous les principaux Libraires des différentes Villes du Royaume & des Pays étrangers.

Lu & approuvé, ce 11 Décembre 1782. DE SAUVIGNY.

Vu l'Approbation, permis d'imprimer, ce 13 Décembre 1782. LE NOIR.

COLLECTION